
Département de l'Ardèche

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

valant

DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

du site NATURA 2000 FR 8201664 (B18) : « Secteur des Sucs »

et

DOCUMENT DE PROGRAMATION (DOCPROG)

**du site ENS « Massifs des monts Gerbier de Jonc –
Mézenec »**

Période 2017-2021



ardèche
LE DÉPARTEMENT



Docob validé en COMité de PILotage le 19 novembre
2013 et Docuge validé en COPIL le 4 novembre 2016



Tome 1 :
Texte

Tome 2 :
Atlas cartographique

Tome 3 :
Annexes

SOMMAIRE TOME I

CHAPITRE I CADRE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ET DU DOCUMENT UNIQUE DE GESTION.....	7
<i>DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 820 1664 « SECTEUR DES SUCS » -</i>	
<i>CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET REDACTION DU DOCOB ET DU DOCUGE</i>	<i>8</i>
<i>REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A</i>	
<i>L'ELABORATION DU DOCOB</i>	<i>10</i>
<i>INTRODUCTION GENERALE – ENJEUX GLOBAUX DU DOCOB.....</i>	<i>12</i>
<i>NATURA 2000 - PRESENTATION GENERALE DU RESEAU DE SITES.....</i>	<i>12</i>
<i>FICHE D'IDENTITE DU SITE INITIAL.....</i>	<i>13</i>
<i>METHODOLOGIE DE TRAVAIL</i>	<i>17</i>
I.1.1.DESCRPTION ET CARACTERISATION DES HABITATS NATURELS :	17
I.1.2.L'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE ET LA CONCERTATION.....	21
<i>LE PERIMETRE</i>	<i>23</i>
<i>LE DOCUGE : UN DOCUMENT COMMUN A LA POLITIQUE N2000 ET ENS</i>	<i>25</i>
CONTEXTE DU DOCUGE	25
L'INTERET DU DOCUGE	25
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE.....	26
METHODOLOGIE DE REDACTION ET D'UTILISATION DU DOCUGE.....	26
<i>LA DEMARCHE ESPACE NATUREL SENSIBLE</i>	<i>27</i>
LA PRISE DE COMPETENCE DES E.N.S PAR LE DEPARTEMENT	27
METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ENS DEPARTEMENTAUX.....	28
LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENS « HORIZON 2020 »	28
LES ETUDES REALISEES DANS LE CADRE DE L'ENS	29
LE CAS DU MONT GERBIER DE JONC	29
LES OBJECTIFS PROPRES A LA POLITIQUE ENS.....	31
La stratégie de maîtrise du foncier	31
La protection et la mise en valeur du patrimoine géologique.....	31
L'ouverture au public et la maîtrise de la fréquentation.....	31
La connaissance et la préservation des habitats et des espèces hors directives Natura 2000.....	32
Conventionner pour s'impliquer dans la politique ENS du Département	32
CHAPITRE II LE PATRIMOINE NATUREL.....	33
<i>PRESENTATION</i>	<i>34</i>
<i>CONTEXTE PHYSIQUE</i>	<i>34</i>
II.1.1.CONTEXTE CLIMATIQUE	34
II.1.2.RELIEF.....	36
II.1.3.HYDROGRAPHIE.....	36
II.1.5.PEDOLOGIE.....	38
<i>LES INVENTAIRES BIOLOGIQUES</i>	<i>40</i>
II.1.6. SYNTHESE DES INVENTAIRES « HABITATS ».....	40
II.1.6.1.HABITATS D'ESPECES.....	40
Inventaire, cartographie et analyse des habitats d'espèces végétales	40
Bilan et analyse des habitats d'espèces animales et végétales	44
Bilan des espèces de la Directive « Oiseaux » connues sur le site.....	47
II.1.6.2.HABITATS NATURELS.....	51
Inventaires des habitats naturels et semi naturels présents sur le site	51
Les habitats naturels d'intérêt communautaire	59
II.1.6.3.LES FICHES SYNTHETIQUES « HABITATS NATURELS»	66
LES MILIEUX DE LANDES ET DE FOURRES	68
FICHE L1 Landes sèches européennes	72
FICHE L2 Landes alpines et boréales	75
FICHE L3 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	78
FICHE L4 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes	80
LES FORMATIONS DE ZONES HUMIDES	82
FICHE ZH1 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	87
FICHE ZH2 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	89
FICHE ZH3 Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	
FICHE ZH4 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	93

FICHE ZH5 Tourbieres hautes actives *	96
FICHE ZH6 Tourbieres hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	99
FICHE ZH7 Tourbieres de transition et tremblantes	101
LES MILIEUX DE PELOUSES ET DE PRAIRIES	103
FICHE P1 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (<i>Festuco-brometalia</i>)	107
FICHE P2 Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'europe continentale)*	109
FICHE P3 Pelouses pionnières des dalles sèches et chaudes	111
FICHE P4 Prairies de fauche de montagne	113
LES MILIEUX ROCHEUX	116
FICHE R1 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	119
FICHE R2 Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	121
FICHE R3 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	123
LES FORETS	125
FICHE F1 Hêtraies acides atlantiques à Houx	132
FICHE F2 Hêtraies de l' <i>Asperulo-fagetum</i>	135
FICHE F3 Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	138
FICHE F4 Sapinières montagnardes hyperacidiphiles sur sphaigne	141
II.1.6.4.ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	143
II.1.6.5.EVALUTATION DE LA DYNAMIQUE DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES	149
II.1.6.6. PREMIERE APPROCHE DE LA DEFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS	151
II.1.6.7.DEFINITION DES NIVEAUX D'ENJEU – HIERARCHISATION DES HABITATS	152
Objectifs de la hiérarchisation des habitats naturels	152
Méthode employée et critères utilisés	152
La valeur patrimoniale de l'habitat	152
Le degré de menace pesant sur l'habitat	153
L'organisation spatiale de l'habitat au sein du site Natura 2000 étudié	153
Définition des niveaux de priorité par habitat	153
II.1.6.8.HABITATS NATURELS ET PERIMETRE NATURA 2000 – REMARQUES	157
II.1.7.1. SYNTHÈSE DES DONNÉES FAUNISTIQUE UTILISÉES	158
II.1.7.2. ESPECES ANIMALES ANNEXES II et IV DE LA DIRECTIVE HABITATS	186
LES INSECTES « L'Apollon » (<i>Parnassius Apollo</i>)	186
LES INSECTES « Le Semi-Apollon » (<i>Parnassius Mnemosyne</i>)	190
LES INSECTES « L'Azure du Serpolet » (<i>Maculinea Arion</i>)	194
LES INSECTES « Le Damier de la Succise » (<i>Euphydryas aurinia</i>)	197
LES CRUSTACES « L'Ecrevisse à pattes blanches » (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	201
LES AMPHIBIENS « Le Sonneur à ventre jaune » (<i>Bombina variegata</i>)	204
LES REPTILES « Le Lézard des souches » (<i>Lacerta agilis</i>)	206
LES POISSONS « Le Chabot » (<i>Cottus Gobio</i>)	209
LES MAMMIFERES « La Loutre d'Europe » (<i>Lutra lutra</i>)	212
LES MAMMIFERES « Le Grand murin » (<i>Myotis myotis</i>)	216
LES MAMMIFERES « La Barbastelle d'Europe » (<i>Barbastella barbastellus</i>)	220
LES MAMMIFERES « Le Murin de Bechstein » (<i>Myotis bechsteini</i>)	224
LES MAMMIFERES « Le Petit rhinolophe » (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	228
LES MAMMIFERES « Le Minioptère de Schreibers » (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	232
LES MAMMIFERES « Le Murin à oreilles échancrées » (<i>Myotis emarginatus</i>)	236
LES OISEAUX « Le Busard Cendré » (<i>Circus Pygargus</i>)	240
II.1.8.ESPECES VEGETALES DE LA DIRECTIVE HABITATS	242
LES BRYOPHYTES « La Buxbaumie verte » (<i>Buxbaumia viridis</i>)	244
LES BRYOPHYTES « L'Hypne brillante » (<i>Hamatocaulis vernicosus</i>)	247
LES BRYOPHYTES « L'Orthotric de Roger » (<i>Orthotrichum rogeri</i>)	250
II.1.9. ESPECES PATRIMONIALES FAUNE – FLORE ET PERIMETRE NATURA 2000 - REMARQUES	254
II.1.10.PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000	254
CHAPITRE III	256
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	256
CONTEXTE INSTITUTIONNEL, DEMOGRAPHIQUE, FONCIER ET REGLEMENTAIRE	257
III.1.1.OCCUPATION DU SOL ET CONTEXTE FONCIER	257
III.1.2. INTERCOMMUNALITE ET PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL	259
III.1.3. LES ZONAGES ET MESURES REGLEMENTAIRES EXISTANTS	262
GESTION DES EAUX « S.D.A.G.E. »	263
GESTION DES EAUX « S.A.G.E. »	265

GESTION DES EAUX « CONTRATS DE RIVIERE ».....	268
DOCUMENTS D'URBANISME « PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) »	270
RISQUES « RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES »	272
ENVIRONNEMENT « ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) »	273
ENVIRONNEMENT « ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO) »	275
ENVIRONNEMENT « RECENSEMENT DES TOURBIERES »	276
ENVIRONNEMENT « INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES »	277
ENVIRONNEMENT « ESPACES NATURELS SENSIBLES ENS »	279
ENVIRONNEMENT « ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB) »	282
ENVIRONNEMENT « ESPACES NATURELS REMARQUABLES DU Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche »	283
ENVIRONNEMENT « Réserve Biologique domaniale Dirigée du MEZENC »	284
PATRIMOINE « SITES CLASSES »	285
PATRIMOINE « SITES INSCRITS »	286
III.1.4.ACTIVITES HUMAINES ET OCCUPATION DU SOL	287
URBANISME « DEMOGRAPHIE, HABITAT, VOIRIE »	288
AGRICULTURE.....	290
SYLVICULTURE.....	293
ACTIVITES DE LOISIRS « CHASSE »	298
ACTIVITES DE LOISIRS « PECHE »	300
ACTIVITES DE LOISIRS « ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS »	302
AUTRES ACTIVITES « INDUSTRIES, CARRIERES, DECHETTERIES »	306
PROGRAMME LIFE NATURE ET TERRITOIRES.....	307
PERIODE 2004 - 2008.....	307
SYNTHESE ACTIVITES – INTERACTIONS AVEC LES ENJEUX DE PRESERVATION DES MILIEUX.....	308
CHAPITRE IV – ENJEUX ET OBJECTIFS	309
ENJEUX	310
IV.1.1.DEFINITION ET PRINCIPE.....	310
IV.1.2.RAPPEL : ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LE SITE ...	310
IV.1.1.1. ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS	310
IV.1.1.2. ESPECES DE L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE HABITATS	311
IV.1.1.3. ESPECES DE L'ANNEXE V DE LA DIRECTIVE HABITATS	313
IV.1.1.4. HABITATS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS	313
IV.1.1.5. ESPECES DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX	313
IV.1.3.EXPOSE DES ENJEUX	314
IV.1.3.1. LES ZONES HUMIDES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	314
IV.1.3.2.MILIEUX OUVERTS: PELOUSES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	316
IV.1.3.3. MILIEUX FORESTIERS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	318
IV.1.3.4. LANDES ET FOURRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	320
IV.1.3.5.MILIEUX ROCHEUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE	322
IV.1.3.6.ENJEU « OISEAUX »	323
OBJECTIFS.....	325
CHAPITRE V – MESURES PROPOSEES POUR LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	331
GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	332
V.1.1.GESTION DES ZONES HUMIDES ET MEGAPHORBIAIES (HAB1).....	332
V.1.1.1.MESURES DE GESTION SPECIFIQUES AUX ZONES HUMIDES	332
V.1.2.GESTION DES FORETS (HAB2).....	335
V.1.2.1.BONNES PRATIQUES SYLVICOLES APPLICABLES A TOUS LES HABITATS FORESTIERS.....	335
V.1.3.GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES ET LANDES (HAB3).....	339
V.1.3.1.MESURES DE GESTION SPECIFIQUES AUX PELOUSES	339
V.1.3.2.MESURES DE GESTION SPECIFIQUES AUX AUX PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE	339
V.1.3.3.MESURES VISANT A FAVORISER LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES AGRICULTEURS	339
V.1.4.GESTION DES HABITATS ROCHEUX (HAB4).....	344
V.1.4.1.BONNES PRATIQUES APPLICABLES A TOUS LES HABITATS ROCHEUX	344
V.1.5.GESTION DES ESPECES (ESP)	346
ÉTUDES ET SUIVIS (SUI)	349
ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC ET DES USAGERS (COM)	356
ANIMATION DU DOCUGE (ADM1)	363

CHAPITRE VI – MOYENS DE MISE EN OEUVRE	367
LA CHARTE NATURA 2000	368
LES MESURES CONTRACTUALISABLES	368
VI.1.1.LES CONTRATS NATURA 2000	368
VI.1.1.1.LES CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS.....	369
VI.1.1.2.LES CONTRATS NATURA 2000 NI AGRICOLES-NI FORESTIERS	369
VI.1.2.LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAET)	371
LES MESURES NON CONTRACTUALISABLES	372
LA LOCALISATION DES MESURES	372
LES MOYENS FINANCIERS	372
VI.1.3.LES OUTILS FINANCIERS	372
VI.1.4.LE CHIFFRAGE ESTIMATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	373
CHAPITRE VII – CAHIERS DES CHARGES DES MESURES CONTRACTUALISABLES	379
CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS.....	380
VII.1.1. CAHIERS DES CHARGES DES CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS	381
CONTRATS NATURA 2000 NON AGRICOLES - NON FORESTIERS	395
VII.1.2. CAHIERS DES CHARGES DES CONTRATS NATURA 2000 NI AGRICOLES - NI FORESTIERS..	396
MESURES AGROENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAET)	420
VII.1.3. CAHIERS DES CHARGES DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAET).....	421
CHAPITRE VIII – CAHIERS DES CHARGES DES MESURES D’ACCOMPAGNEMENT DU DOCOB.....	431
MESURES D’ACCOMPAGNEMENT DU DOCOB	432
CHAPITRE IX – CAHIERS DES CHARGES DES ETUDES ET SUIVIS	440
CAHIERS DES CHARGES DES ETUDES ET SUIVIS.....	441
CHARTRE DU SITE NATURA 2000 DU « SECTEUR DES SUCS » (FR8201664) – SITE B18	461
BIBLIOGRAPHIE	478

**CHAPITRE I CADRE DE L'ELABORATION DU
DOCUMENT D'OBJECTIFS ET DU DOCUMENT
UNIQUE DE GESTION**

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 820 1664 **« SECTEUR DES SUCS » - CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET** **REDACTION DU DOCOB ET DU DOCUGE**

Contexte

Le Document d'objectifs Natura 2000 a été validé en décembre 2013 et son animation a été confiée au Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche. En parallèle, le Département a également confié au Parc l'animation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des massifs du Gerbier-Mézenc qui recoupe étroitement le site Natura 2000 du Secteur des sucres. Un Document Unique de Gestion, ci-présent, a ainsi été rédigé par le PNR des Monts d'Ardèche afin de mutualiser ces deux politiques. Ce document a été rédigé sur la base du Document d'objectifs existant et en y intégrant les éléments de la politique ENS du Département. **Maître d'ouvrage**

Financement : MEEDDTL

Maîtrise d'ouvrage : DDT de l'Ardèche

Suivi de la démarche, relecture et validation : Martine GRIVAUD (DDT)

Responsable de la rédaction du document d'objectifs

ONF – Bureau d'étude Territorial - Agence Drôme - Ardèche

Réalisation du diagnostic écologique :

+ Cartographie des habitats (mai à septembre 2008) et rédaction du diagnostic écologique (compris fiches habitats) : Thomas Darnis (ONF – chargé de mission environnement – ONF 15000 Aurillac).

+ Cartographie des habitats (mai à septembre 2008) et rédaction du paragraphe faune (compris fiches espèces) : Daniel Michau – (spécialiste milieux naturels au Bureau d'étude Territorial ONF de l'Agence Drôme – Ardèche).

+ Inventaire de « groupes taxonomiques » : ONF - Thomas Darnis et Daniel Michau

Détermination des habitats réalisée avec l'appui technique du Conservatoire Botanique National du Massif Central (M Guillaume CHOISNET)

Réalisation du diagnostic socio économique : Cédric Fermond – responsable développement local – projets complexes au Bureau d'étude Territorial ONF de Rhône – Alpes (Agence Drôme – Ardèche)

Coordination / Rédaction - synthèse du DOCUMENT d'Objectifs : ONF - Frédéric MARAIS chef de projet environnement.

Cartographie SIG : ONF - Stéphane Buffat (et Thomas Darnis pour les habitats naturels partie « plateau »)

Contribution / Synthèse / Relecture : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (Mrs Marc LUTZ, François CHIFFLET, Nicolas DUPIEUX et Richard BONIN) – CRPF de l'Ardèche (Mrs Christophe BARBE et Bruno ROLLAND) Chambre d'Agriculture de l'Ardèche (Mrs. Gilles MARTINEAU, Nicolas BEILLON, et Mme Odile AUDIBERT)

Validation scientifique « habitats »

DOCUGE valant DOCUMENT d'Objectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucres » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Conservatoire Botanique National du Massif Central : Guillaume CHOISNET

Complément apportés dans le cadre du DOCUGE

Damien COCATRE, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Relecture : Lucille Bobet (CD07), Christophe Sautière (CD07) et Didier Frey (DDT07)

Crédits photographiques (couverture)

- dorsale de la rive droite du Ruisseau de Pissard à l'est du Régat, Burzet © ONF D. Michau (03/10/2008)

- (cirque des Boutières) © ONF T. Darnis (29 / 07 / 08)

Référence à utiliser pour le Document d'objectifs Natura 2000 :

Office National des Forêts, 2013 : Document d'objectifs FR8201664 (B18) "Secteur des Sucs". 391 p. + annexes + documents cartographiques ; réalisé par Marais F. (pilotage, rédaction) – Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable.

Référence à utiliser pour le Document Unique de Gestion :

PNR des Monts d'Ardèche, 2016 : Document Unique de Gestion valant Document d'objectifs FR8201664 (B18) "Secteur des Sucs" et Document de programmation du site ENS « Massifs des monts Gerbier de Jonc-Mézenc », 492 p. + annexes + documents cartographiques ; réalisé par Cocatre.D (pilotage, rédaction)

N.B. : pour une meilleure compréhension du document on pourra se reporter au glossaire des termes techniques (Tome III - annexe 1)

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
Mesdames, Messieurs les Maires des <u>communes</u> concernées par le site Natura 2000 : - BOREE - BURZET - CROS-DE-GEORAND - LABASTIDE SUR BESORGUES - LA ROCHETTE - LACHAMP-RAPHAEL - LE BEAGE - LE CHAMBON - MEZILHAC - PEREYRES - SAGNES-ET-GOUDOULET - ST-ANDEOL-DE-FOURCHADES - ST-MARTIAL - STE-EULALIE	Conseil Général de l'Ardèche : Messieurs les Conseillers généraux des cantons de : - ANTRAIGUES - BURZET - LE CHEYLARD - MONTPEZAT - SAINT MARTIN DE VALAMAS -Service environnement (C. SAUTIERE et Francis HUBERT) -CDESI -Comité Départemental du Tourisme -Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade -Comité Départemental de la Randonnée pédestre <u>Communautés de communes</u> : -du Pays du Cheylard -des Sources de la Loire	Préfecture de l'Ardèche DREAL Laurent CHARNAY DDT Christian DENIS Martine GRIVAUD Laurence RUVILLY - DDCSPP Jean François DALLER	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche - Marc LUTZ - François CHIFFLET - Richard BONIN - Nicolas DUPIEUX - Fabrice FIGUIERE - Emilie BLANCHARD Conservatoire Botanique National du Massif Central Guillaume CHOISNET Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes Christophe BARBE , Bruno ROLLAND, <u>Fédérations</u> : - Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique Vincent PEYRONNET - Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche Michel DUWEZ	Associations : « Les ailes du Mézenc » « Les amis du Mézenc » « Mézenc Pulsion » « Association pour le Respect et le Maintien du Monde Rural secteur Mézenc Gerbier Mézilhac » - Les ACCA des communes concernées Centre Ornithologique Rhône-Alpes Nicolas DUROURE Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) A EYMAR-DAUPHIN <u>Office de tourisme</u> : -Pays des Sources de la Loire Dimitri BRUN -de Sainte Eulalie -d'Antraigues-sur-Volanes

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations
			Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche Office pour les Insectes et l'Environnement Guy LEMPERIERE Chambre d'Agriculture de l'Ardèche : Régis PERIER Gilles MARTINEAU Nicolas BEILLON Isabelle BOULON CHANUT Laurent PASCAL Expert naturaliste Alain LADET CEN Rhône-Alpes -Laurence JULLIAN -Marianne GEORGET Société Botanique de l'Ardèche Michel CASTIONI Syndicats : -Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du canton de Burzet -Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) des Hautes Terres -Syndicat mixte Eyrieux Clair -Syndicat mixte des Monts et du Val d'Ardèche -Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise Dimitir BRUN ONF Isabelle GILLIBERT ONCFS Jacques METRAL

Mme Régine BARTHALOY (Lachamp aphaël), M. Dominique JOUFFRE, Bernard LAURENT et Jean-Marie TAULEIGNE (Cros de Géorand), Olivier MATHIS (accompagnateur moyenne montagne)...

...ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs

INTRODUCTION GENERALE – ENJEUX GLOBAUX DU DOCOB

Les sites du Mézenc, Gerbier de Jonc englobés par le périmètre du site Natura 2000 du secteur des suc (FR 820 1664) font parti des sites remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel ardéchois.

Le paysage est une mosaïque de pelouses, landes, hêtraies et éboulis siliceux, avec des sources (source de la Loire) et des tourbières. La flore est riche en espèces rares et on y compte plusieurs dizaines d'espèces protégées qui reflètent la diversité des conditions écologiques et notamment climatiques (influences méditerranéennes et montagnardes – effets d'opposition de versants...). On y rencontre en particulier des espèces pyrénéennes et alpines qui sont présentes à l'ouest du Rhône uniquement dans cette région restreinte (endémiques et subendémiques). Cette flore se développe dans des milieux naturels d'une grande diversité et de forte valeur patrimoniale qui ont valu au site son recensement pour la constitution du réseau Natura 2000. Parmi ces milieux on notera les hêtraies acidophiles atlantiques, les éboulis siliceux de l'étage montagnard, les prairies de fauche de montagne ou encore des formations herbeuses à Nard, riches en espèces, sur substrats siliceux.

On y trouve aussi l'une des rares stations du Massif Central pour le Merle plastron, et on observe la nidification de nombreux rapaces rupestres.

↪ Recensé dès 1995, le site a été proposé comme site importance communautaire en mars 1999 (pour une surface de 931 ha).

↪ En raison de son grand intérêt paysager le massif du Mézenc fait l'objet d'une mesure de classement au titre de la loi du 2 mai 1930, par décret du 27 août 1997.

Toutefois, la confusion entre ces deux dispositifs a provoqué une vive opposition locale.

↪ Par ailleurs, la richesse naturelle du site, connue de longue date par les naturalistes, a fait l'objet de nombreux inventaires et attiré l'attention du département de l'Ardèche qui, dès 1998 (date des premières recettes de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles) est intervenu dans le cadre de sa politique départementale des Espaces Naturels Sensibles. En effet, le massif Gerbier/Mézenc, est un des 2 sites jugés prioritaires par le département du fait de sa forte richesse naturelle et paysagère et d'un important risque de dégradation dû principalement à une fréquentation touristique mal maîtrisée.

↪ Enfin, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche constitue depuis le 9 avril 2001 (date de sa création) un outil supplémentaire pour préserver et développer les richesses communes aux Monts d'Ardèche, tout en mettant en valeur les particularités locales.

↪ En 2014, le Département, dans le cadre de son nouveau schéma départemental des ENS confie l'animation du site ENS du Gerbier-Mézenc au PNR tout comme l'Etat a confié au Parc l'animation du site Natura 2000 en décembre 2013. Un poste d'animation du site a ainsi été créé à cette occasion dans le but de mutualiser ces deux démarches à travers la rédaction d'un DOCument Unique de Gestion (DOCUGE) qui met en commun les enjeux et les actions de ces deux programmes.

NATURA 2000 - PRESENTATION GENERALE DU RESEAU DE SITES

↪ Natura 2000 : le réseau des sites naturels européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart

émanant des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

🔗 **Natura 2000 en France**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

🔗 **Natura 2000 dans la région Rhône - Alpes**

Au 30/05/07 Rhône Alpes compte :

🔗 53 sites d'importance communautaire en zone continentale

🔗 47 sites d'importance communautaire en zone alpine

🔗 31 sites d'importance communautaire en zone méditerranéenne

représentant 332 320 ha, ainsi que 131 propositions de sites d'importance communautaire, soit au total 8,73% du territoire régional

Concernant la Directive oiseaux au 30/04/06 : 34 ZPS pour 313 614 ha soit au total 7% du territoire régional.

(Source DIREN : rencontre ONF – DDAF – DRAF – DIREN du 30 mai 2007)

FICHE D'IDENTITE DU SITE INITIAL

Depuis le « porté à connaissance de 1997 » constituant une surface de 1 470 ha (voir Tome II annexes 1.0 à 1.3), diverses modifications ont été apportées :

- 1) ajout de la zone de Péreyres, transférée du site B26m au site B18 car plus proche au niveau climatique et géologique du site B18 du secteur des Sucs que de celui du B26 montagne (transfert validé par le comité de pilotage du B26 montagne en 2006). Cette modification apparaît dans le « périmètre d'étude fourni à la commande » en 2007 par la DDT07 (surface 3535 ha - voir Tome II annexe 2.01 à 2.04).

- 2) Le transfert du suc du Cheylard (environ 30 ha sur la commune de Sagnes et Goudoulet), du site B18 vers le site B21 dans lequel il est fortement imbriqué, a été acté par la DDT07 suite à une réunion du 30/06/08 matin en DDT concernant l'imbrication des périmètres des sites Natura 2000 B18 et B21. Celui-ci n'a donc pas été pris en compte dans les descriptions, analyses et proposition du présent DOCOB. Le « périmètre d'étude final » (surface de 3 504 ha) correspond à celui fourni par la DDT en 2007 duquel le suc du Cheylard a été soustrait (voir Tome II annexes 3.0 à 3.3).

- 3) ☞ Nom usuel du site Natura 2000 : « secteur des sucs »

☞ Date de transmission du pSIC à l'Union Européenne : mars 1999

☞ Désigné en SIC au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE » : Numéro officiel du site Natura 2000 « FR 820 1664 »

☞ Localisation du site Natura 2000 :

- région biogéographique concernée : continentale
- département concerné : Ardèche

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 905 ha avant la rédaction du DOCOB (FSD validé au 30/11/2001 – voir Tome III annexe).

Superficie du DOCOB validé : 5 164 ha.

Pour une meilleure lisibilité les différentes cartes mentionnées ci-dessus n'ont pas été intégrées dans le corps du document mais sont consultables en annexe (Tome II – annexes 1 à 3).

NB : les cartes du Tome II – annexes 4.0 à 4.3 permettent de visualiser la différence de contenu entre le porté à connaissance de 1997 et celui du périmètre d'étude final.

Préfet coordonnateur : Ardèche (Privas)

Communes concernées :

- BOREE
- BURZET
- CROS-DE-GEORAND
- LABASTIDE SUR BESORGUES
- LA ROCHETTE
- LACHAMP-RAPHAEL
- LE BEAGE
- LE CHAMBON
- MEZILHAC
- PEREYRES
- SAGNES-ET-GOUDOULET
- ST-ANDEOL-DE-FOURCHADES
- ST-MARTIAL
- STE-EULALIE

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : M. le Préfet (DDT de l'Ardèche)

Rédacteur du DOCument d'OBjectifs : ONF – bureau d'étude territorial Drôme - Ardèche

DOCUGE valant DOCument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Prestataires techniques: chambre d'agriculture et CRPF

Commissions ou groupes de travail :

- Agriculture – forêt
- Tourisme

Composition du comité de pilotage du site Natura 2000 :

🔗 Collège des administrations et des établissements publics de l'Etat

Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	7, Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
DDT	2 place des mobiles BP613	07006	PRIVAS
DREAL	208 bis, rue Garibaldi	69422	LYON CEDEX 03
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Innoparc - BP 338 ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS CEDEX
Office National des Forêts – UT Nord Vivarais	MF de Saint Martial	07310	SAINT MARTIAL

🔗 Collège des élus et EPCI

Elus

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Monsieur le président	07380	JAUIJAC
Commune de BOREE	Monsieur le Maire	07310	BOREE
Commune de CROS-DE-GEORAND	Monsieur le Maire	07510	CROS-DE-GEORAND
Commune de LA ROCHETTE	Monsieur le Maire	07310	LA ROCHETTE
Commune de LACHAMP-RAPHAEL	Monsieur le Maire	07530	LACHAMP-RAPHAEL
Commune de LE BEAGE	Monsieur le Maire	07630	LE BEAGE
Commune de LE CHAMBON	Monsieur le Maire	07160	LE CHAMBON
Commune de MEZILHAC	Monsieur le Maire	07530	MEZILHAC
Commune de SAGNES-ET-GOUDOULET	Monsieur le Maire	07450	SAGNES-ET-GOUDOULET
Commune de ST-ANDEOL-DE-FOURCHADES	Monsieur le Maire	07160	ST-ANDEOL-DE-FOURCHADES
Commune de ST-MARTIAL	Monsieur le Maire	07310	ST-MARTIAL
Commune de STE-EULALIE	Monsieur le Maire	07510	STE-EULALIE
Commune de PEREYRES	Monsieur le Maire	07450	PEREYRES
Commune de LABASTIDE SUR BESORGUES	Monsieur le Maire	07600	LABASTIDE SUR BESORGUES
Commune de BURZET	Monsieur le Maire	07450	BURZET
Communauté de communes du Pays du Cheylard	Monsieur le Président	07160	LE CHEYLARD
Communauté de communes des Sources de la Loire	Monsieur le Président	07510	ST-CIRGUES-EN-MONTAGNE

EPCI

Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise	Monsieur le Président	07660	LANARCE
Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) d'Aménagement Vallée du Gage	Monsieur le Président	07440	LE BEAGE
Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du canton de Burzet	Monsieur le Président	07450	BURZET
Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) des Hautes Terres	Monsieur le Président	07310	LA ROCHETTE
Syndicat mixte Eyrieux Clair	Monsieur le Président	07160	LE CHEYLARD
Syndicat mixte des Monts et du Val d'Ardèche		07380	LALEVADE

↳ Collège des organismes socio professionnels

Organismes professionnels à caractère d'établissement public

Chambre d'agriculture de l'Ardèche	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	10 place Oliviers de Serre	07200	AUBENAS

↳ Associations

Office de tourisme de Sainte Eulalie	Monsieur le Président	Le Village	07510	SAINT EULALIE
Office de tourisme d'Antraigues-sur-Volanes	Monsieur le Président	Le Village	07530	ANTRAIGUES SUR VOLANE
Association pour le Respect et le Maintien du Monde Rural secteur Mézenc Gerbier Mézilhac	Monsieur le Président	mairie de Borée	07310	BOREE
Les amis du Mézenc	Monsieur MERMET Jean Claude	12 allée du Jardin des Hespérides	69340	FRANCHEVILLE
Mézenc Pulsion	Monsieur le Directeur MICHEL Sébastien	le bourg	43150	LES ESTABLES
Les ailes du Mézenc	Monsieur le Président	le Genestoux	07130	BOREE

Association de protection de la nature

Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Monsieur le président	Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le président	Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin	07600	VALS LES BAINS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur le président	4 bis, rue de la Halle	07110	LARGENTIERE
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche	Monsieur le président	39 rue Jean-Louis Soulavie	07110	LARGENTIERE
OPIE	Monsieur LEMPERIERE Guy	Laboratoire d'Ecologie Alpine LECA, UJF, BP 53	38041	GRENOBLE cedex 09

Expert scientifique

Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCEL
Monsieur	ISSARTEL	Gérard			

↳ Conseil Général de l'Ardèche

Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur HUBERT Francis	Hôtel du Département B.P. 737	07000	PRIVAS
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur DAMIEN Bruno	Hôtel du Département B.P. 737	07000	PRIVAS

Tourisme

Comité Départemental du Tourisme	Monsieur le Président	4 Cours du Palais	07000	PRIVAS
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président	2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS

↳ Propriétaires

Monsieur	PRADIER	Sébastien	Le Bosquet	07200	SAINT ETIENNE DE FONTBELLON
Monsieur	FIALON	Dominique	les Prades	07380	LALEVADE
Mademoiselle	DESCOURS	Marie-Josephe	Domaine de la Garde	07510	SAINT EULALIE
Monsieur	DESCOURS	Jean	5 allée des Rossignols	69530	BRIGNAIS

DOCUGE valant DOCument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Madame	SEVIKIAN	Simone	domaine de la Peruchelle	07530	LACHAMP-RAPHAEL
Monsieur	ALLIX	Eugène	le Goudoulet	07450	SAGNES-ET-GOUDOULET
Monsieur	MARCON	Jean-Marie	les Jallades	07510	STE-EULALIE

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

I.1.1.DESCRPTION ET CARACTERISATION DES HABITATS NATURELS :

Éléments de méthodologie

✂ L'analyse bibliographique :

La première étape a consisté en une collecte des données disponibles sur le territoire concerné.

La collecte et la synthèse des données naturalistes ont été réalisées par l'ONF qui s'est rapproché des associations et experts naturalistes locaux. Ce travail a permis de collecter des données dispersées et non publiées.

L'analyse bibliographique a permis, en particulier :

- de recueillir les données générales et transversales ;
- d'identifier, au préalable, les enjeux relatifs au patrimoine naturel et aux activités humaines ;
- de contribuer à la caractérisation des habitats d'intérêt communautaire (espèces déterminantes) ;
- de cibler, à priori, les espèces animales et végétales présentes sur le site et leur répartition.

De contribuer à la cartographie :

- des habitats d'espèces certifiés (où une espèce a été contactée ou signalée récemment) ;
- des habitats potentiels d'espèces (présentant des caractéristiques favorables à une espèce).

La bibliographie naturaliste dédiée au site qui a été consultée figure en fin de document à la page 329.

✂ Référentiels utilisés

Afin de faciliter les prospections et pour garder une certaine homogénéité sur l'ensemble des sites et ce quel que soit l'observateur, la méthodologie de cartographie des habitats naturels et des espèces retenue et appliquée fut la version du 20 juin 2005 élaborée par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (1). L'inventaire et la description des habitats naturels s'appuient sur l'analyse phytosociologique des groupements végétaux. Dans le cadre de l'application de la Directive « Habitats », leur caractérisation peut être appréhendée à l'aide de trois référentiels :

- La typologie CORINE Biotopes : cette nomenclature européenne, fondée sur une approche phytosociologique et physiognomique intègre tous les habitats supposés être présents sur le territoire de l'Union. Les habitats naturels peuvent être qualifiés selon un niveau de précision plus ou moins fin. Cette typologie concerne tous les types d'habitats.
- Le manuel d'interprétation des Habitats (EUR 15) : les habitats naturels sont définis par un code à quatre chiffres, le « code UE », ou « code Natura 2000 ». Les codes UE ont été définis à partir des

(1) Muséum National d'Histoire Naturelle, Département Ecologie et gestion de la biodiversité, UMS 2699 Inventaire et suivi de la biodiversité, Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, Guide méthodologique, 2005, 64 p.

habitats de la typologie CORINE Biotopes qui relèvent de la DH. Ce code UE englobe généralement plusieurs types d'habitats CORINE proches. Le niveau de précision de la désignation de l'habitat y est donc moins fin. Cette typologie ne concerne que les types d'habitats d'intérêt communautaire.

- Les cahiers d'habitats (Documentation Française) : ils décrivent sous forme de fiches les habitats présents en France métropolitaine à partir des codes génériques EUR15 à 4 chiffres. Chaque code est décliné en habitats élémentaires précisant les habitats à un rang phytosociologique inférieur, ainsi que leurs caractéristiques stationnelles, leur variabilité, leur répartition, leur mode de gestion...

□

✂ Supports cartographiques et photographiques

Les supports cartographiques utilisés sont :

- des orthophotoplans en couleurs vraies issus de la BD ORTHO® ©IGN. Ils servent à la fois au repérage des zones de végétation homogène (pré-délimitation par photo-interprétation) et de support pour la délimitation des habitats sur le terrain ;
- les cartes IGN au 1/25000^{ème} pour la photo-interprétation.

✂ Echelles de travail

Les échelles retenues sont :

- le 1/2 500 pour la numérisation des polygones ;
- le 1/10 000 pour la délimitation des habitats sur le terrain. La surface minimale de chaque unité homogène cartographiable (elle-même composée d'un ou de plusieurs habitats naturels) a été fixée à 1 600 m² (sauf pour les zones humides, souvent de surface réduite).
- des échelles variant du 1/25 000 au 1/150 000 pour la restitution cartographique.

✂ Préparation de la campagne de terrain

L'objectif de la photo-interprétation est de définir, avant le parcours du terrain, un prézonage des habitats potentiels. L'intérêt de cette démarche est de faciliter le repérage des habitats sur le terrain.

La photo-interprétation a été réalisée à l'aide des tirages papier de la BD ORTHO®IGN. Les couleurs vraies des ortho-photoplans permettent de localiser les habitats par une lecture des teintes prises par la végétation. Ainsi, les zones ouvertes ressortent sous la forme de teintes plus claires et les milieux humides des teintes plus foncées (où peuvent apparaître des « filaments » matérialisant une circulation d'eau) et marquent une rupture par rapport à un fond homogène (prairie, culture ou massif forestier). De même, alors que les plantations de résineux (épicéas principalement, en ligne ou en plein) ressortent nettement sur les clichés, les végétations herbacées s'y présentent sous une apparence relativement floue et diffuse, et ce, quel que soit le type de végétation ou le niveau topographique considéré. Il devient donc parfois difficile de reconnaître à l'image les tracés des axes de communication (chemins, routes) ou d'autres aménagements humains (murs en pierres sèches).

En guise de calage, une vérification de terrain succincte a été menée sur des zones tests, pour chaque grand ensemble géomorphologique du site, au début de la phase de cartographie.

✂ Plan de prospection

Le territoire d'étude a été découpé en cartes élémentaires rectangulaires pouvant être contenues dans un format A3 à l'échelle du 1/10 000 soit 3,6 km sur 2,4 km environ.

Le plan de prospection a été déterminé en fonction de la phénologie (2) des espèces, étroitement liée aux influences climatiques locales. Le principe de prospection des cartes a été de commencer l'inventaire par les zones à basses altitudes (fonds de vallée) et de finir par les altitudes les plus élevées.

La prospection visait principalement les zones préalablement repérées par photointerprétation, complétée par un cheminement aléatoire lié à la sensibilité de l'observateur.

✂ Caractérisation des habitats naturels

La caractérisation des habitats naturels a été effectuée par analyse des relevés phytosociologiques réalisés selon la méthode sigmatiste.

131 relevés phytosociologiques ont été réalisés sur le site (localisation dans le Tome II annexes 5.1 à 5.3 sur la carte des zones prospectées. Les tableaux phytosociologiques figurent dans le Tome III annexe 2). Ces relevés ont été réalisés et analysés par Daniel MICHAU et Thomas DARNIS et leur interprétation a fait l'objet de discussions avec Guillaume CHOISNET du Conservatoire botanique national du Massif central.

✂ Evaluation de l'état des habitats

La Directive Habitats définit en son article 1 l'état de conservation comme « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions, ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques ».

L'état des habitats est appréhendé à travers :

- ❑ **La Typicité** : La typicité des groupements végétaux est évaluée par comparaison à la définition optimale du type de végétation aux plans floristique, écologique ou biogéographique. La typicité est renseignée par quatre niveaux, codifiés de 0 à 3 :
 - 0 : inconnue 2 : moyenne
 - 1 : bonne 3 : mauvaise
- ❑ **Etat de conservation et nature de la dégradation** : Bien que difficile à appréhender, l'état de conservation apparaît important à prendre en compte pour l'évaluation patrimoniale des habitats. Sachant qu'il n'est guère possible d'estimer directement sur le terrain l'état de conservation d'un habitat (cela supposerait que l'observateur ait une idée précise de ce que devrait être l'état de conservation favorable), cet état de conservation sera appréhendé d'après son état de dégradation. L'état de conservation des végétations est apprécié à dire d'expert sur le terrain lorsque cela est possible, après reconnaissance du (ou des) type(s) de végétations. Le barème d'évaluation de l'état de conservation reste toutefois succinct, avec cinq niveaux, codifiés de 0 à 4 :
 - 0 : inconnu • 3 : mauvais
 - 1 : bon • 4 : très mauvais
 - 2 : moyen

Le diagnostic est complété par le relevé des dégradations effectives observées selon la codification des dégradations ZNIEFF qu'il serait fastidieux d'énoncer ici (consultable dans le Tome III : annexe 3).

(2) Apparition d'un stade de développement déterminé (floraison, fructification, ...) d'une ou plusieurs espèces d'une communauté végétale.

- ❑ **Dynamique de la végétation** : cette information est capitale afin de compléter l'estimation finale de l'état de conservation des habitats. 6 stades dynamiques ont été codifiés :
 - 0 : inconnue
 - a : stable
 - b : progressive
 - c : régressive
- ❑ **Intérêt patrimonial** : l'intérêt patrimonial est défini par rapport à la Directive Habitats et à la présence d'espèces végétales à statut. L'échelle d'évaluation comprend quatre niveaux, codés de 0 à 3
 - 0 : inconnu ;
 - 1 : fort ;
 - 2 : moyen ;
 - 3 : faible.

✂ Mosaïques de végétations

L'individualisation des types de végétation est généralement recherchée. Mais il arrive parfois que des groupements végétaux soient de superficies trop faibles ou qu'ils soient trop imbriqués entre eux pour être représentés individuellement au plan cartographique. Occulter cette complexité s'avère dommageable, dans la mesure où elle peut traduire une variabilité des conditions écologiques (gradients hydrique et trophique différents au sein d'une même zone humide par exemple), ainsi qu'une variabilité de l'intérêt patrimonial des types de végétation (présence d'un type de végétation très remarquable « encerclé » au milieu d'autres types beaucoup plus banaux). C'est pourquoi nous avons cherché autant que possible à prendre en compte les différents types de végétation organisés en mosaïques.

Les performances de l'informatique rendent possible le traitement d'une telle information. Enfin, on attribue un pourcentage relatif à chaque type de végétation élémentaire recensé. Lors du rendu cartographique, l'habitat dominant sera représenté afin de permettre une lecture plus commode de l'information sur un jeu de cartes et les habitats dominés sur un second jeu.

✂ Bordereau d'inventaire

Afin de faciliter la prise de données sur le terrain ainsi que leur saisie numérique, un modèle de bordereau d'inventaire a été utilisé. La majorité des informations inscrites sur le bordereau le sont sous une forme codifiée (codes des typologies de référence et de mise en correspondance, codes d'évaluation de l'habitat) (cf. Tome III exemple de bordereau d'inventaire en annexe 4).

Le mode d'identification des types de végétation est précisé pour chaque polygone, suivant une échelle à quatre barèmes :

- 1 : observation en plusieurs points ou traversée complète du polygone
- 2 : observation en un ou quelques points
- 3 : observation lointaine
- 4 : photo-interprétation

Des observations complémentaires peuvent être mentionnées sur le bordereau, visant notamment à approfondir l'analyse des menaces pesant sur l'habitat (piste forestière, présence d'espèces envahissantes, etc.). La carte du Tome II, en annexe 5.1 à 5.3, permet d'avoir une idée des zones effectivement prospectées et celles dont la photo-interprétation a été nécessaire.

Les prospections ont été menées de mai à septembre 2008.

L'ensemble des données floristiques, phytosociologiques et cartographiques (compris base de données) ont été analysées puis validées par le Conservatoire National Botanique du Massif Central.

La fiche d'analyse des habitats du CBNMC figure dans le Tome III en annexe n° 5.

I.1.2.L'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE ET LA CONCERTATION

La phase de concertation a été réalisée en plusieurs temps :

□ Une **consultation** des principaux acteurs identifiés sur le site (élus et chargés de mission des communes et des autres collectivités locales concernées, des structures publiques ou privées du Département, services de l'Etat, associations, organisations professionnelles, ...) a été réalisée via l'envoi d'un questionnaire (voir Tome III – annexe 6) auprès de 52 destinataires. Ce questionnaire avait pour objet :

- de recueillir des informations relatives au site et d'identifier des enjeux propres aux domaines d'intervention des acteurs rencontrés ;
- d'évaluer leurs attentes et positions sur le devenir du site ;
- de dresser la liste des personnes *à priori* concernées.

Parmi les 19 réponses (taux de réponse 37%) :

- 2 ont fait l'objet d'une rencontre sur place
- 2 ont été réalisées directement au téléphone
- 15 sont arrivées par courrier

On retiendra globalement que l'essentiel des réponses provient de collectivités et associations (63% des réponses) et que les principales activités pratiquées par les personnes interrogées sont la sylviculture (23%), l'agriculture (22%) et les loisirs (18%).

- Bien que l'information soit estimée plutôt suffisante par la moitié, un manque de lisibilité persiste sur les différents statuts existants sur le site, ainsi qu'une crainte sur les contraintes susceptibles de peser sur les activités humaines. Néanmoins 78% des personnes et/ou structures interrogées attendent un impact plutôt neutre ou positif de la mise en oeuvre des mesures liées à Natura 2000.

- La perception du territoire qui se dégage du questionnaire fait ressortir l'effondrement démographique et la déprise agricole, avec en corollaire le développement de la forêt (notamment des plantations résineuses monospécifiques, globalement mal perçues).

Parallèlement à cette déprise l'essor du tourisme local est souligné avec une perspective de poursuite du développement touristique mais aussi du risque d'augmentation des conflits d'usage avec les loisirs motorisés.

Les actions à mettre en oeuvre, pouvant contribuer à la préservation du site, qui ont été le plus citées :

- la limitation de la randonnée motorisée
- Canaliser le public, pérenniser le balisage et entretenir les sentiers (restauration de calades...)
- Favoriser les pratiques agricoles et sylvicoles traditionnelles
- Ré-ouverture de milieux pour le paysage, les populations piscicoles...
- Conserver des zones humides et espaces agro-pastoraux sur les sommets...

Enfin le périmètre initial étudié est jugé très généralement peu compréhensible car trop morcelé, difficile à cerner. Si certains sont favorables à son extension pour en améliorer la cohérence écologique et l'implication locale, d'autres n'y sont pas favorables voir opposés (notamment secteur « des pentes »).

Ces entretiens ont donc permis de dégager une première « tendance » des volontés socio-économiques locales, du type de projets mobilisateurs sur le site, et d'identifier les principaux usages et modes de gestion appliqués au site. (Voir questionnaires et liste des destinataires dans le Tome III annexe 6).

□ Trois **groupes de travail thématiques** ont permis de réunir les acteurs et usagers autour de trois thèmes :

Groupe	Date	Heure	Lieu	Invités
1 : Experts scientifiques, habitats, faune et flore	5 mai 2009	10h	Privas (DDT)	Cf Tome III annexe 7 courriers d'invitation et compte rendu
2 : Agriculture et forêt	20 juin 2012	9-10h30 10h30-12	Sainte-Eulalie	Cf Tome III annexe 7 courriers d'invitation et compte rendu
3 : Activités de plein air	20 juin 2012	14-16h00	Sainte-Eulalie	Cf Tome III annexe 7 courriers d'invitation et compte rendu

La tenue de ces groupes a permis de préciser l'identification des enjeux, de même que les propositions de gestion du site.

Ces groupes ont également permis de débattre largement des propositions d'actions en essayant d'identifier des éventuels porteurs de projets :

Groupe de travail	Nb d'invités	Nb de participants	Taux de participation
experts	19	7	37 %
Agriculture et forêt	99	15	15 %
Activités de plein air	99	15	15 %

□ Pour valider ces réflexions, **un comité de pilotage** a été mis en place. Il est composé de représentants des administrations, collectivités, organisations socio-professionnelles, associations et usagers, (cf. composition voir Tome III annexe 8). Il s'est réuni à **4** reprises, à chaque phase importante de l'élaboration du document d'objectifs :

COPIL	Date	Ordre du jour
1	23 mai 2008	Installation du comité de pilotage
2	01 juillet 2011	Validation du diagnostic, du périmètre et des objectifs
3	19 novembre 2013	Validation du document définitif

Le travail de concertation avait pour objectif de permettre d'établir un partenariat entre les acteurs locaux et l'ONF, donnant à chacun la possibilité d'apporter sa contribution à l'élaboration du document d'objectifs.

La rédaction du DOCUMENT d'OBJECTIFS s'est faite en collaboration entre le bureau d'études de l'ONF, le PNR des Monts d'Ardèche, le Conseil Départemental (procédure ENS) et la DDT07.

La rédaction du DOCUMENT Unique de GESTION s'est faite en collaboration entre le PNR des Monts d'Ardèche, le Conseil Départemental et la DDT07.

Les comptes rendus des différents Comités de Pilotage figurent au Tome III en annexe 8.

LE PERIMETRE

Le périmètre d'étude du Docob :

↪ Celui fourni à la commande par la DDT en 2007 concernait 3 535 ha avec le suc du Cheylard.

↪ L'étude a été menée sur le périmètre du site B18 du Secteurs des Sucs, fourni à la commande (voir Tome II annexe 02.0) après déduction du suc du Cheylard (décision DDT du 30/06/2008) – Cf. p.13.

Le suc du Cheylard n'a donc pas été pris en compte dans les analyses et proposition du présent DOCOB. Cela induit donc une **légère modification du périmètre initial** qui a été validée par le COmité de PILOtage n°2 du 1^{er} juillet 2011.

L'ensemble des cartes thématiques produites ne comporte donc pas le suc du Cheylard.

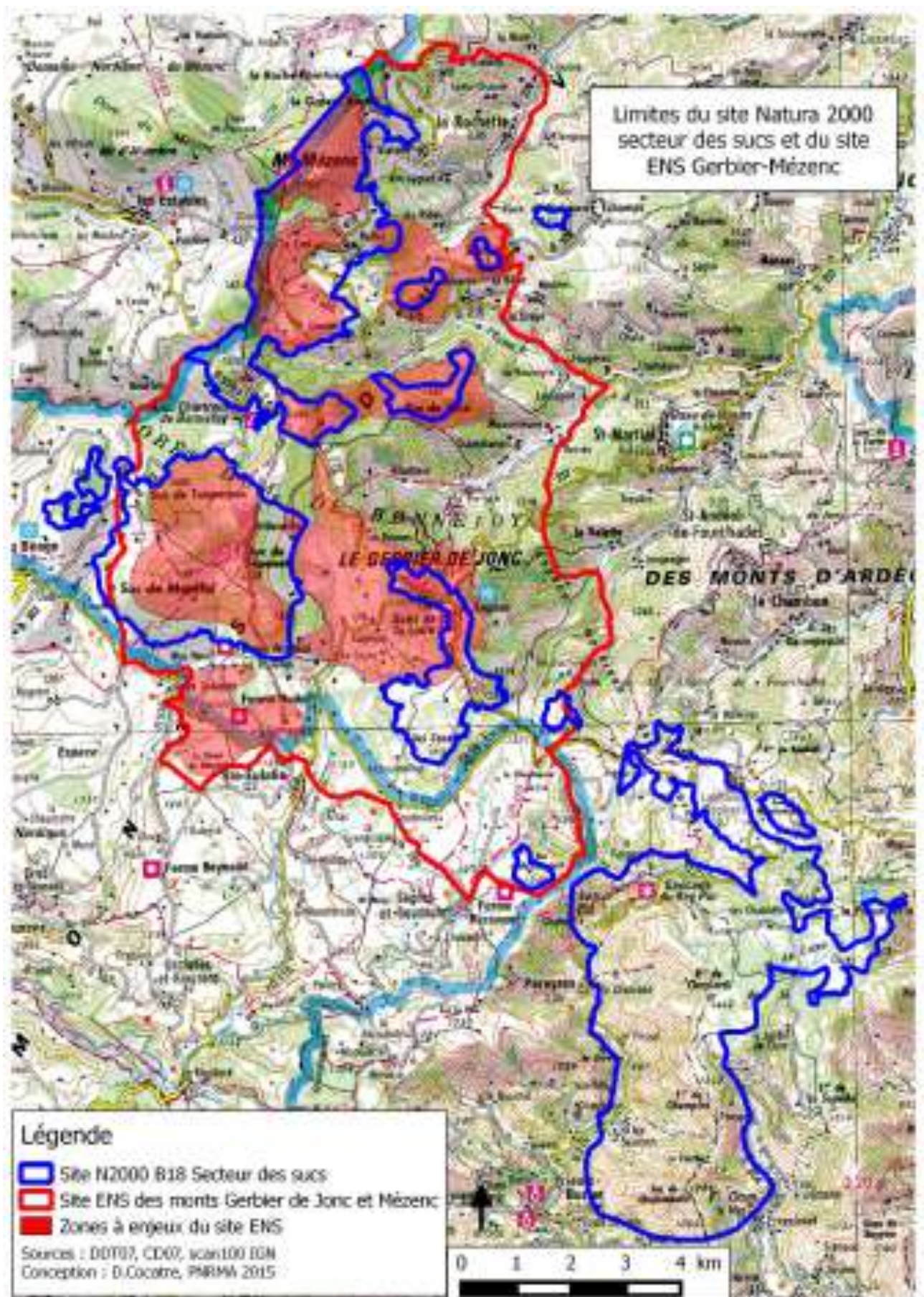
(Voir Tome II cartes du périmètre fourni lors de la consultation (2007) en annexe 2 et cartes du périmètre d'étude final en annexes 3.0 à 3.3).

La surface correspondant au périmètre étudié par l'ONF (périmètre d'étude final) est de 3 504 ha. Elle sert de base aux analyses chiffrées du DOCOB (tableaux de répartition des habitats, état de conservation...)

N.B. : pour une meilleure lisibilité les différentes cartes mentionnées ci-dessus n'ont pas été intégrées dans le corps du document mais sont consultables en annexe.

Le périmètre d'intervention du Docuge :

Ce périmètre correspond à l'ensemble du site Natura 2000 « Secteur des suc » plus le périmètre du site ENS « Massifs des Monts Gerbier de Jonc et Mézenc ». Environ 2 560 ha sont classés au titre de ces deux démarches, 6 390 ha sont classés uniquement au titre des ENS, incluant toutefois une partie du site Natura 2000 Loire et affluents, et 2 560 ha sont classés uniquement au titre de Natura 2000, notamment le secteur du Bois de Cuze et de la vallée de la Bourges.



DOCUGE valant *DOC*ument d'*OB*jectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et *DOC*PROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

LE DOCUGE : UN DOCUMENT COMMUN A LA POLITIQUE N2000 ET ENS

CONTEXTE DU DOCUGE

En décembre 2013 le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a été élu comme la structure animatrice du site Natura 2000 « B18, Secteur des suc » suite à l'élaboration et à la validation du Docob. Cette animation du site au titre de la politique N2000 consiste à organiser, conduire et coordonner les actions contribuant à la conservation ou à la restauration des habitats et espèces qui ont motivé le désignement du site.

Le Conseil départemental de l'Ardèche a pris la compétence ENS en 1995, pour se charger, dans un premier temps, des sites prioritaires tels que le suc du Gerbier de Jonc et les gorges de l'Ardèche. En 2006, le Département de l'Ardèche engage son 1^{er} schéma départemental des ENS et confirme à cette occasion la priorité du site ENS des massifs des monts Gerbier de Jonc et Mézenc.

Le territoire des suc du Gerbier et du Mézenc fait ainsi l'objet de deux politiques de préservation du patrimoine naturel, à des échelles variées et avec des financeurs différents (voir carte précédente). De plus, chacune de ces politiques s'appuie sur un document de gestion propre :

- un document d'objectifs pour les sites Natura 2000
- un document de programmation et de gestion pour les sites ENS

Les politiques ENS et Natura 2000 partagent des objectifs communs en matière de préservation du patrimoine naturel, même si les moyens pour y parvenir peuvent être différents.

Dans ce contexte, la Direction Départemental des Territoires et le Conseil départemental de l'Ardèche ont fait le choix de coordonner les moyens humains et financiers affectés à chacune des politiques pour ainsi gagner en lisibilité, en cohérence et en efficacité pour atteindre les objectifs de préservation du patrimoine naturel. Pour ce faire, l'étape initiale est la rédaction d'un document commun intitulé DOCUMENT UNIQUE DE GESTION (DOCUGE), objet du présent rapport.

Les objectifs de rédaction d'un DOCUGE sont multiples :

- mettre en synergie ces programmes de protection du patrimoine naturel par l'intermédiaire de l'élaboration d'un document unique de gestion ;
- rendre plus cohérents les différents programmes de gestion des milieux naturels du territoire ;
- offrir une meilleure lisibilité des actions de préservation du patrimoine naturel aux acteurs locaux ;
- permettre l'appropriation des enjeux et des objectifs de conservation par les acteurs du territoire
- augmenter les capacités financières par la mutualisation des subventions.

Le périmètre d'étude pour l'élaboration du document unique de gestion portera sur le site Natura 2000 B18 Secteur des suc et sur le site ENS des monts Gerbier de Jonc - Mézenc.

L'INTERET DU DOCUGE

L'élaboration du DOCUGE doit permettre l'animation et le financement d'un programme commun porté par un EPCI unique tout en décrivant et respectant les prérogatives et priorités de chaque titulaire de compétence légale.

Le DOCUGE permet donc :

- de disposer d'un document de référence unique pour gérer un site ;
- de mener une concertation commune aux outils ENS/N2000 ;
- d'augmenter les capacités financières par la mutualisation des subventions.

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Le partenariat avec les collectivités territoriales, au plus près des sites est l'un des choix fait par le Département dans le cadre de la reconduction à la fin de l'année 2013 de sa politique des espaces naturels sensibles, via le 2^{ème} schéma départemental des ENS « horizon 2020 » (cf. document en téléchargement sur le site internet du Département).

Le schéma départemental des espaces naturels sensibles prévoit la désignation d'un conseiller départemental référent du site ENS pouvant assurer la co-présidence aux côtés du président du comité de pilotage du site Natura 2000. Ce référent ou co-président est désigné parmi le ou les conseiller(s) départemental (aux) du secteur. A défaut, le vice-président du Département délégué à l'environnement peut assurer cette mission.

Il est également prévu d'organiser de façon concomitante les réunions du comité de pilotage N2000 et du comité de site ENS, afin de rassembler tous les acteurs concernés tout en réduisant le nombre de réunions.

Si besoin, pour des questions très spécifiques à la politique des espaces naturels sensibles, un comité de site propre au site ENS pourra être organisé afin de répondre à des questions urgentes. A minima, ce comité de site réunira élus et techniciens de la structure en charge de l'animation du site et du Conseil départemental.

METHODOLOGIE DE REDACTION ET D'UTILISATION DU DOCUGE

Le Document d'Objectifs Natura 2000 étant récent, il n'a pas été souhaité de le modifier en profondeur ni même de recommencer une phase de concertation avec les acteurs locaux à travers des groupes de travail. La rédaction du Docuge a donc consisté à insérer dans le Docob des éléments nouveaux et/ou en lien avec la politique ENS. Pour le patrimoine naturel, de nouvelles données d'espèces patrimoniales ont été intégrées suite aux études naturalistes ou aux expertises menées récemment : étude sur les papillons, les chauves-souris et la loutre en 2014, expertise sur les bryophytes de la Directive Habitat Natura 2000 demandée au Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) en 2015, expertise sur l'écrevisse et le chabot demandée à la fédération de pêche en 2015. Des monographies d'espèces ainsi que des cartes ont ainsi été rajoutées. La partie « habitat » n'a pas été modifiée puisqu'aucun élément nouveau n'a été identifié. Pour le diagnostic socio-économique, seul le paragraphe présentant la démarche ENS a été modifié. Pour les enjeux et objectifs, de nouveaux enjeux ont été identifiés à partir des nouvelles espèces répertoriées dans le diagnostic du patrimoine naturel mais les objectifs de préservation sont restés identiques. Pour la partie « mesures proposées », une compilation des actions entre le Docob, le Document de programmation ENS 2010 – 2014, le plan de gestion ENS des 5 sucs et le plan de gestion du Gerbier a été réalisé. Cela s'est traduit par l'intégration de toutes les actions identifiées dans ces différents documents dans le tableau des actions du Docob. La première partie du tableau « objectif stratégique » et « objectif opérationnel » n'a cependant pas été modifiée, seuls quelques nouveaux objectifs opérationnels ont été rajoutés dans la partie « suivi et études » concernant les nouvelles

espèces identifiées sur le site. En regardant ce tableau de compilation, on s'aperçoit que de nombreuses actions peuvent être mutualisées, ce qui est bien entendu le but recherché. Afin d'identifier les actions spécifiques à la démarche Natura 2000, ENS ou les deux, un code couleur a été instauré comme expliqué ci-après :



Cette couleur identifie les actions spécifiques « ENS »



Cette couleur identifie les actions spécifiques « Natura 2000 »



Cette couleur identifie les actions communes « ENS & Natura 2000 »

Les fiches correspondantes aux nouvelles actions qui découleraient de la mutualisation de certaines fiches actions n'ont pas fait l'objet de nouvelles fiches actions dans le présent docuge. Elles seront néanmoins réalisées à partir des fiches actions des différents documents de gestion d'origine lors de la demande de subvention pour réaliser l'action.

Une priorisation a été rajoutée dans le tableau afin de faire ressortir les actions à mener à court terme. Cette priorisation s'est basée sur les enjeux des milieux et/ou espèces concernées et sur les opportunités d'avancement de l'action.

LA DEMARCHE ESPACE NATUREL SENSIBLE

LA PRISE DE COMPETENCE DES E.N.S PAR LE DEPARTEMENT

L'article L. 113-8 et suivants du Code de l'Urbanisme précise que les Départements sont compétents pour "préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels (...)" et "élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (...)".

A ce titre, le Département de l'Ardèche a donc pris en charge la compétence ENS en 1995. Cette prise de compétence permet au Département :

- d'acquérir et d'entretenir un espace naturel sous réserve de son ouverture maîtrisée au public ;
- de réaliser des études et inventaires du patrimoine naturel nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles destinés à être ouverts au public ;
- de réaliser les travaux contribuant à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- de prélever sur les permis de construire, sur la totalité du territoire du département, la taxe d'aménagement. Cette taxe est perçue au profit du Département en tant que recette grevée d'affectation spéciale pour financer les actions listées ci-dessus ;
- d'instituer des zones de préemption, en concertation avec les communes concernées.

A défaut d'être un outil réglementaire, la politique des ENS est donc avant toute autre chose, un outil foncier au service de la préservation de la biodiversité.

METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ENS DEPARTEMENTAUX

En 2001, en s'appuyant sur l'analyse du Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes (CENRA), un réseau d'entités paysagères ENS d'intérêt départemental a été identifié en déclinaison de 4 critères :

- Représentativité de la diversité écologique et paysagère ardéchoise ;
- Richesse naturelle et paysagère (intérêts paysagers, écologiques, fonctionnels, géologiques) ;
- Sensibilité (croisement de la richesse et des menaces potentielles) ;
- Potentiel de valorisation (intérêt pédagogique, accessibilité, fréquentation).

Ainsi, ce réseau départemental peut être qualifié « d'échantillon représentatif de la nature et des paysages » d'Ardèche. L'exhaustivité de prise en compte des habitats, paysages et espèces n'est pas recherchée. Leur préservation peut en effet bénéficier de tous les autres outils de protection contractuelle ou réglementaire existants.

Aussi un E.N.S est un périmètre identifié au vu de son intérêt biologique et/ou géologique et/ou paysager. En 2014, l'ensemble des E.N.S couvraient plus de 15 % de la surface du département. Les ENS restent des périmètres de travail et d'observation sur lesquels il ne s'applique pas de réglementation particulière, mais qui permettent de délimiter les zones éligibles aux actions et aides départementales au titre des ENS.

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENS « HORIZON 2020 »

En 2013, le Département de l'Ardèche s'est engagé dans un nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS « horizon 2020 »).

Ce nouveau schéma, présenté à l'assemblée départementale lors de l'examen du budget primitif de l'année 2014, a pour objectif de protéger et mettre en valeur le "Capital nature" du Département.

Il s'appuie autant sur des valeurs économiques (on parlera alors des "services éco-systémiques" produits par la nature), que sur un engagement politique de préservation d'un patrimoine naturel que le Département a traduit en prenant la compétence légale ENS et en mobilisant les financements dédiés inscrits au Code de l'Urbanisme.

L'ambition donnée doit aussi permettre au Département de s'inscrire dans le contexte national et régional.

Dans le cadre du nouveau SDENS, le Département a réaffirmé son souhait de trouver les moyens d'une gouvernance unifiée entre les différentes politiques publiques de préservation des patrimoines naturels. L'objectif poursuivi relève autant d'une simplification du paysage institutionnel pour le citoyen que d'un objectif de bon niveau de financement des actions proposées par les porteurs de projets.

Toutes les informations sur le SDENS « horizon 2020 » sont disponibles sur le site internet du Conseil départemental de l'Ardèche : www.ardeche.fr/espaces-naturels/

LES ETUDES REALISEES DANS LE CADRE DE L'ENS

En 1998, le service environnement du Département de l'Ardèche a commandé à la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) une synthèse des connaissances naturalistes sur le secteur du Mont Gerbier et Mézenc. Ce travail a servi de base pour la désignation du site au titre de la politique ENS. Des zones à enjeux ont été identifiées sur le site et ont fait l'objet d'études naturalistes (inventaire faune/flore et cartographie des habitats naturels) de 2005 à 2006. En 2009, le service environnement du Département de l'Ardèche a réalisé en interne un document de programmation et de gestion pour la période 2010-2014. Ce document à l'échelle de l'ensemble du site a permis de dresser un état des lieux global de l'entité paysagère et de proposer des actions à différentes échelles.

Sur la période 2010-2014, les actions identifiées dans le programme n'ont malheureusement pas pu être réalisées dans leur totalité, faute d'une animation de proximité pour ce site. Seulement certaines actions ont pu être menées, comme la réalisation d'un plan de gestion de la zone à enjeux des 5 sucs, confié à l'ONF par le Département de l'Ardèche. Ce plan de gestion a été finalisé en décembre 2013.

En 2014, plusieurs études naturalistes complémentaires ont pu être lancées grâce à l'animation du site, des études sur la Loutre, sur les papillons et sur les chauves-souris ont ainsi été réalisées, sous maîtrise d'ouvrage du PNR des Monts d'Ardèche.

Parallèlement, un plan de gestion et d'interprétation sur le site du Gerbier de Jonc a également été confié à un bureau d'étude, sous maîtrise d'ouvrage du PNR des Monts d'Ardèche.

LE CAS DU MONT GERBIER DE JONC

Ce site remarquable, à la fois naturel et touristique, a fait l'objet de nombreuses études dès le début de la politique ENS pour pouvoir accueillir le public. Le tableau ci-dessous retrace l'historique de ce site :

Date	Etape
1995	Le Département de l'Ardèche sélectionne le Massif des Monts Gerbier et Mézenc comme prioritaire dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles. Elaboration d'un programme d'intervention, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, visant à rationaliser et à organiser la fréquentation autour du Mont Gerbier.
1998	Création d'un Comité Local de Concertation associant l'ensemble des acteurs locaux (maires, propriétaires-restaurateurs, forains, ...). Etude de fréquentation du site. Installation d'un point d'information touristique en période estivale.
31/03/1999	Deux périmètres sont proposés au réseau Natura 2000 : « Secteur des Sucs » et « Loire et ses affluents »

2000	L'Assemblée Départementale adopte lors du Budget Primitif un premier programme d'actions. 14 actions sur 32 concernent spécifiquement le Mont Gerbier-de-Jonc. Elaboration d'un plan d'interprétation et mise en œuvre de premières actions (sentiers pédagogiques). Etudes et concertations préalables relatives au « réaménagement » du site.
2002	Entre 1999 et 2002, sécurisation d'un itinéraire pédestre d'accès au sommet du Mont Gerbier-de-Jonc.
2003	Le Département élabore et valide les principes de préservation et de mise en valeur de l'entité paysagère du Mont Gerbier-de-Jonc avec les acteurs locaux, la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages, et avec Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.
	16 juin 2003 : engagement d'une procédure relative à une Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'aménagement du site
	27 juillet 2003 : création d'une zone de préemption sur les 640 ha formant « l'entité paysagère » du Mont Gerbier-de-Jonc.
début 2004	Lancement de l'étude d'impact et des études faune flore pour l'aménagement du site
septembre 2004	Lancement du concours de maîtrise d'œuvre
2005-2007	Le projet évolue et s'adapte aux contraintes environnementales locales, plusieurs variantes sont étudiées
2 juillet 2007	La commission permanente approuve l'Avant-Projet Définitif du projet de mise en valeur et de préservation du Mont Gerbier-de-Jonc – Sources de la Loire et le plan de financement prévisionnel.
2008	Le Conseil départemental fait l'acquisition de l'hôtel restaurant et qui deviendra la maison de site
mai 2008	Mise en place du premier comité de pilotage N2000 (COPIL) et lancement de la rédaction du Document d'objectifs (plan de gestion N2000)
octobre 2010	Dépôt du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.
août 2011	Arrêté déclarant le projet d'utilité publique pris par Monsieur le Préfet de l'Ardèche.
2011	En 2011, le Département obtient un bail emphytéotique pour l'emprise du site autour du Mont (superficie de 6-7 ha sur une durée de 30 ans)
avril 2012	Approbation de la phase projet par le Conseil départemental et autorisation de dépôt du permis d'aménager.
septembre 2013	Début des travaux d'aménagements du site (voirie, parking, rénovation de la maison de site...). Fin prévue des travaux en juin 2016 (Remarque : travaux suspendus pendant la saison touristique 2014 et 2015)
19/11/2013	Le DOCOB du site « Secteur des suc » est validé en comité de pilotage, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est élu structure animatrice.
janvier 2014	Désignation du PNR comme structure gestionnaire locale du site ENS
juillet 2014	Lancement du Plan de gestion et d'interprétation du site du Mont Gerbier-de-Jonc

LES OBJECTIFS PROPRES A LA POLITIQUE ENS

La stratégie de maîtrise du foncier

Le législateur a confié au Département une puissante compétence foncière avec le financement associé au travers d'une taxe sur les travaux de construction : la taxe d'aménagement (TA). Cette taxe permet de faire en sorte que l'artificialisation de l'espace finance la préservation du patrimoine naturel. Cette recette est grevée d'affectation spéciale au profit, en particulier des actions de préservation, gestion et ouverture maîtrisée au public.

Plusieurs objectifs ont d'ailleurs été réaffirmés par le Département dans le cadre du nouveau SDENS, à savoir :

- créer au moins une zone de préemption sur chaque entité paysagère ;
- chercher la conclusion d'acquisitions amiables, y compris dans les zones de préemption ;
- s'appuyer sur la SAFER pour dynamiser les acquisitions foncières.

Les collectivités bénéficiant de crédits pour la gestion de sites ENS devront donc s'engager contractuellement à faciliter l'action foncière du Département.

La protection et la mise en valeur du patrimoine géologique

La géologie participe au fonctionnement des écosystèmes et donc au développement des espèces et des habitats. C'est une composante essentielle du patrimoine naturel et la politique ENS permet d'intervenir pour améliorer la connaissance ou protéger le patrimoine géologique, contrairement à l'outil Natura 2000, qui ne le prévoit pas. Cette particularité met une nouvelle fois en évidence l'intérêt de travailler de façon coordonnée entre l'outil « ENS » et l'outils « Natura 2000 ».

De plus, le site ENS du Gerbier-Mézenc abrite de nombreux géosites (secteurs présentant de forts enjeux géologiques) comme le Mont Gerbier de Jonc, le Mézenc, le suc de Sara.... Ainsi, 7 géosites ont été identifiés dans le cadre du label mondial UNESCO Geopark. La politique ENS permettra alors de préserver et de faire découvrir ce patrimoine exceptionnel en lien avec ce label.

L'ouverture au public et la maîtrise de la fréquentation

Après la préservation des sites, le second objectif fondamental affiché par la loi en matière d'ENS, est leur ouverture au public, ce qui suppose éventuellement la réalisation d'aménagements légers. Selon l'article L.113-8 du code de l'urbanisme, ces aménagements doivent être compatibles avec « la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels », ce qui autorise seulement des « équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion des terrains, ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques ». La loi du 2 février 1995 introduit une exception à l'obligation d'ouverture au public, si la fragilité du milieu naturel concerné le justifie.

La connaissance et la préservation des habitats et des espèces hors directives Natura 2000

La politique ENS permet d'intervenir sur des habitats ou des espèces qui ne sont pas identifiées dans les directives habitats ou oiseaux de Natura 2000. Ainsi, le Département de l'Ardèche, peut à travers les subventions apportées au titre des espaces naturels sensibles, accompagner un maître d'ouvrage dans la connaissance, la préservation ou la gestion d'espèces patrimoniales, hors directive. Cette particularité permet notamment de pouvoir engager des actions au profit des oiseaux sur ce site qui ne sont pas financeables au titre de Natura 2000 puisque le site est classé uniquement au titre de la Directive Habitats.

Conventionner pour s'impliquer dans la politique ENS du Département

La désignation d'une collectivité coordinatrice locale chargée d'établir et de coordonner et d'animer le plan de gestion est une condition première à tout engagement.

Cet engagement entre la structure coordinatrice locale (dans le cas présent, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche) et le département se traduira par la signature d'une convention pluriannuelle « Ardèche-Nature » qui identifiera notamment les actions à mener sur le site ENS.

CHAPITRE II LE PATRIMOINE NATUREL

PRESENTATION

Références du site :	FR820-1664
Région :	Rhône-Alpes
Nom :	Secteur des sucs
Département :	Ardèche
Communes :	Borée, Chanéac, Cros-de-Géorand, La Rochette, Lachamp-Raphaël, Le Béage, Le Chambon, Mézilhac, Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Andéol-de-Fourchades, Saint-Martial, Sainte-Eulalie, Pereyres, Labastide sur Besorgues, Burzet
Superficie selon périmètre fourni à la commande (périmètre d'étude initial):	3 535 hectares en 33 parties distinctes
Superficie après enlèvement du Suc du Cheylard (périmètre d'étude final) :	3 504 hectares en 32 parties distinctes

D'après le périmètre fournit par la DDT à la commande (périmètre d'étude initial), la surface du site FR820 1664 " Secteurs des Sucs " est de 3535 ha. Elle inclut une partie initialement rattachée au site B26m (essentiellement territoires communaux de Pereyres, Burzet, La Bastide sur Bésorgues). Ce secteur de montagne concerne 15 communes à dominante rurale.

Notons que la commune de Mézilhac n'est concernée que de manière très marginale sur deux sommets de sucs (Montvernoux et Areilladou) et n'a pas fait l'objet d'un diagnostic détaillé.

Il est composé de deux entités naturelles principales :

- Le plateau des sucs
- Les versants entaillés par la Bourges et la Bésorgues

Les cartes permettant de comparer « porté à connaissance de 1997 » et « périmètre d'étude final » se trouvent dans l'atlas cartographique (Tome II annexe 4.0 à 4.3).

CONTEXTE PHYSIQUE

II.1.1.CONTEXTE CLIMATIQUE

Un climat froid, venté et arrosé.

Les sucs sont au carrefour climatique des influences océaniques, méditerranéennes et continentales. La configuration locale du secteur (altitude élevée, relief de plateau) joue un rôle déterminant sur les températures et l'aérologie.

Cet ensemble de conditions macro et micro-géographiques tout à fait particulières génère des conditions climatiques rudes où règne froid, vent et précipitations.

Les moyennes annuelles des précipitations sont partout supérieures à 1200 mm/an. Les cumuls de précipitations sont plus importants sur la frange sud-est du plateau ce qui traduit une influence méditerranéenne marquée (1900 mm/an au Bois de Cuze).

La répartition annuelle des pluies souligne l'influence méditerranéenne, avec un déficit hydrique estival assez marqué (67 mm en juillet) et de très gros cumuls de précipitation à l'automne et au printemps.

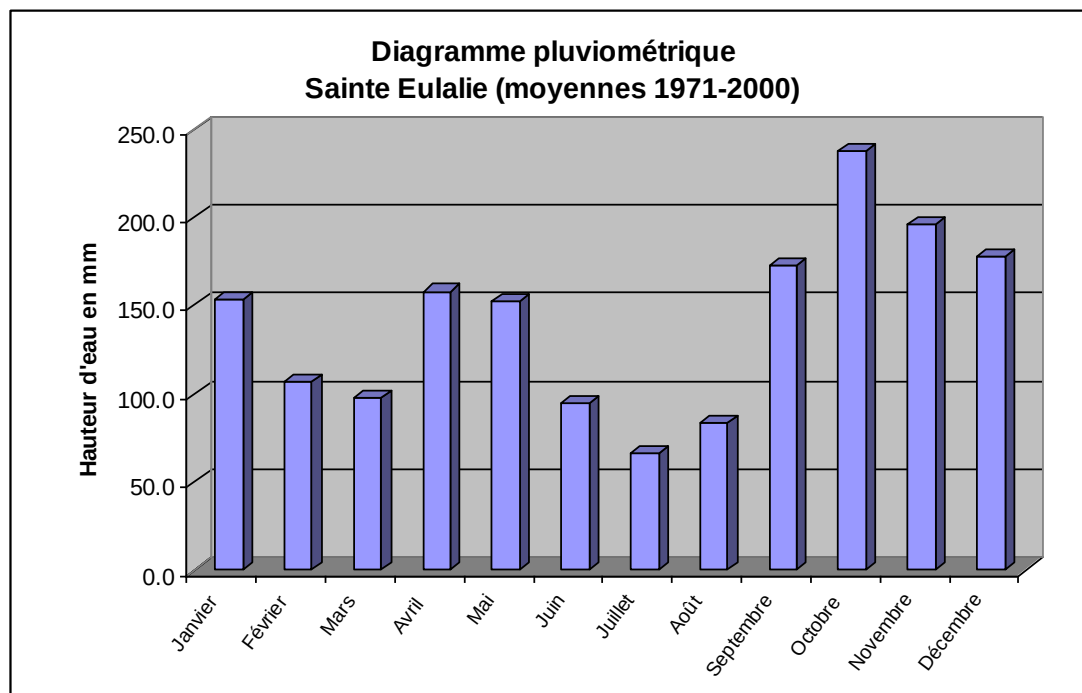


Figure 1 : diagramme pluviométrique à Sainte-Eulalie
(Tome II - annexe 6 : carte des précipitations)

Les températures sont très fraîches. Les moyennes des minimales sont comprises entre 1 et 4 degrés selon un gradient est/ouest et les maximales entre 8 et 14 degrés. La partie nord du site est plus fraîche que la partie sud.

(Tome II annexes 7.1 et 7.2 : cartes des température minimales et maximales)

Ce froid parfois extrême en hiver se traduit par un grand nombre de jours de gel (entre 100 et 150 jours de gel par an). Les gelées nocturnes sont de rigueur toute l'année (excepté en juillet) et près d'un jour sur deux en moyenne sur l'année ce qui est tout à fait remarquable.

(Tome II annexe 8 : carte du nombre de jours de gel).

La neige accompagne le froid avec environ 65 jours de neige par an sur le plateau. Les hauteurs de neige sont faibles, mais persistantes. La 'burle'⁽³⁾ déplace la couverture neigeuse et provoque localement d'importantes accumulations.

Ne trouvant que très peu d'obstacles physiques pour limiter ses excès, le vent souffle fort ; il est souvent très violent sur le plateau. Cette dernière composante est très influente sur la répartition des espèces et des habitats.

3 Dénomination locale du vent du nord.

II.1.2.RELIEF

Un plateau volcanique

Le site des Sucs est situé sur la bordure orientale du plateau de la montagne Ardéchoise, le long d'un linéaire structural de Dicks volcaniques quaternaires.

Le nord du site s'étend sur un linéaire structural de sucs phonolitiques situés à 1300 mètres d'altitude sur les piémonts, et entre 1500 et 1600m aux sommets. Le Mont Mézenc est le point culminant de cet ensemble à 1753 mètres.

Le 1/3 sud du site présente une morphologie assez différente. Il forme :

- un relief résiduel de plateaux qui s'étend depuis le bourg de Lachamp -Raphaël au nord jusqu'au bois de Cuze au sud à des altitudes voisines de 1300 mètres. Quelques sucs résiduels sont encore présents localement,
- deux importants versants escarpés de 600 mètres de dénivelé environ qui s'étirent de part et d'autre de la crête de Champlot. Ces profondes entailles ont été creusées par le cours de la Bourges et de la Bésorgues. Le point bas du site est à 700 mètres d'altitude sur les communes de Burzet et Labastide-sur-Bezorgues.

II.1.3.HYDROGRAPHIE

Une situation de tête de bassin

- Les cours d'eau

Le site des Sucs se situe en tête des bassins versants de l'Eyrieux, de l'Ardèche et de la Loire sur la ligne de partage des eaux Atlantique/Méditerranée.

Tome II annexes n° 9.1 à 9.3 : cartes de l'hydrographie

Les cours d'eau sont nombreux (58 km de linéaire au total sur le site), de très petite taille (entre 0 et 15 m de large) et s'écoulent souvent de façon non pérenne (60 % des linaires sont temporaires - voir la figure 2 page suivante).

Les principaux cours d'eau sont les rivières de La Bourge, du Gage, de La Bésorgue et du Padelle et les ruisseaux du Ceytas, du Chambon, des Cartes et du Pissard.

- Les zones humides

Le contexte géo-morpho-climatique du secteur est favorable à la formation de zones humides. La faiblesse des pentes, la faible perméabilité des substrats géologiques et la forte pluviométrie génèrent de nombreuses zones d'accumulations ou de résurgences (mares, sources, nappes superficielles, tourbières,...) qui forment un ensemble d'une trentaine de zones humides d'une surface totale de 130 hectares (voir la figure 3).

Le recensement régional de 1999 identifie également deux zones de tourbières sur le site, situées sur les communes de Cros-de-Géorand et de Labastide-sur-Bézorgues.

Les zones humides sont des milieux fragiles, particulièrement sensibles aux modifications (aléas climatiques, pollutions, drainages, etc...). Elles jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement quantitatif et qualitatif des écosystèmes aquatiques et abritent de très nombreuses espèces remarquables inféodées aux milieux humides.

En cela, la gestion des milieux humides sur le secteur des suc constitue à l'évidence un enjeu fort pour le document d'objectifs NATURA 2000.

COURS D'EAU	ETAT	Linéaires concernés sur le site (m)	
leuve la Loire	Intermittent	166	510
	Permanent	344	
ruisseau de Ceytas	Intermittent	802	4426
	Permanent	3624	
ruisseau de la Breyse	Intermittent	1090	
ruisseau de l'Ufernet	Permanent	240	
ruisseau de Neyrenuit	Intermittent	2296	
ruisseau de Pas de fer	Permanent	1314	
ruisseau de Pissard	Intermittent	2820	
ruisseau des Cartes	Intermittent	3414	
ruisseau des granges de Sausses	Intermittent	592	
ruisseau des Planchettes	Permanent	1930	
ruisseau du Chambon	Intermittent	868	3186
	Permanent	2318	
ruisseau du Peyral	Intermittent	3802	
ruisseau du Temple	Intermittent	472	
ruisseau le Tauron	Intermittent	806	
rivière la Bourges	Permanent	7190	
rivière la Saliousse	Intermittent	524	
rivière l'Eysse	Intermittent	1172	
rivière le Gage	Intermittent	910	2666
	Permanent	1756	
rivière la Padelle	Intermittent	1458	
ruisseau de Pélissier	Intermittent	356	
rivière la Bézorgues	Permanent	1448	
Non connu	Intermittent	12764	16588
	Permanent	3824	
Total		58300	

Figure 2 : recensement des cours d'eau du site – données BD Carthage 2003

ZONES HUMIDES	Superficies concernées sur le site (ha)
Bel-Lieu	0.95
Blaye E	2.65
Bourges	3.12
Bout de Barre	11.56
Bout de Barre ouest	23.16
Condarié	1.40
Cuze	19.03
Flotte	0.06
Fonteyssse	0.38
Gratteloup	0.05
La Borie	1.33
La Narce	4.84
La Narce aval	0.49
Le Grand Pré	0.73
Le Sagnas	0.72
Les Chabottes	1.56
Les Vallettes	2.31
Mare du Pré du Bois - 2004	0.20
Pré du Cros	2.41
Source du Gage - 2004	0.28
Sources de la Saliousse	0.58
Sources de l'Eysse	4.84
Sources du Gage	26.05
Sources du Tauron	3.38
Suc de Séponet O - 2004	0.04
Tourbière du Pré du Bois	0.10
Toureyre	1.20
Vallon des Planchettes	6.09
Valories	5.25
Villevieille	7.54
Total	132.33

Figure 3 : recensement des zones humides du site – données BD Carthage 2003

II.1.4.CONTEXTE GEOLOGIQUE

Granite et volcanisme

La région des suc se situe sur le socle cristallin volcanique de la bordure orientale du massif central.

L'activité tectonique liée à l'effondrement du graben Rhodanien et au soulèvement de la racine cristalline du massif central a généré durant le Quaternaire une activité volcanique intense sur toute la bordure orientale du massif central. Le site des suc est directement hérité de cette activité volcanique récente.

Deux types de formations géologiques parcourent le site :

- Les formations volcaniques

Les 2/3 nord du site sont répartis sur un ensemble de necks volcaniques (les suc) et sur leurs piémonts. Ils sont constitués de roches alcalines : phonolites sur les necks, trachy-andésites et coulées de basaltes en piémonts. Ces formations volcaniques s'étendent jusqu'au Suc de l'Areilladou sur la commune de Lachamp-Raphaël. D'un point de vue géologique, les 2/3 nord du site sont très homogènes.

- Les formations éruptives (socle granitique)

Le sud du site concerne les versants du Champlot. Il se trouve dans un tout autre contexte géologique, constitué de granites acides voire localement de quelques gneiss et migmatites à l'extrémité sud du secteur.

Cette disparité géologique nord/ sud est importante et devrait influencer de façon conséquente la nature des sols et *in fine* la végétation qui s'y développe.

Voir également carte du Tome II annexe 10 : géologie

II.1.5.PEDOLOGIE

Des sols évolués acides

D'après les données de l'IGCS(4), l'organisation des pédo-paysages du site reflète assez directement la nature géologique :

- Les sols dérivés des formations volcaniques

La dynamique de répartition des sols est directement fonction du relief :

- Au sommet des suc : les sols sont caillouteux, très superficiels (LITHOSOLS) voire totalement inexistants,
- Sur les versants : les sols sont limono-sablo-argileux, acides peu profonds, assez caillouteux et humifères (RANKOSOLS moyennement profonds),

(4) Inventaire de Gestion et de Conservation des Sols : données disponibles auprès de Sol Info Rhône-Alpes

- Sur les piémonts et les zones de plateaux : les sols gagnent en profondeur et en fertilité. Ils sont argilo-sableux, acides, caillouteux en profondeur et profonds (RANKOSOLS profonds).

- Les sols dérivés des formations éruptives (socle granitique)

Les sols situés au sud de Lachamp-Raphaël, présentent une fertilité moindre avec des textures plus sableuses et une acidité plus importante que sur la partie nord. Dans le détail, on trouve :

- Sur les plateaux granitiques : des sols bruns acides, sablo-argileux, moyennement profonds et localement très acides (ALOCRISOLS moyennement profonds et PODZOLS),
- Sur les versants granitiques : des sols bruns acides, sableux à sablo-limoneux, peu profonds (ALOCRISOLS, RANKOSOLS),

LES INVENTAIRES BIOLOGIQUES

La directive Habitats a pour objectifs la préservation et la gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces les plus menacés ou les plus rares de la Communauté Européenne. Aussi ce chapitre s'intéresse-t-il plus particulièrement aux habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire. Il est toutefois nécessaire de prendre en compte les espèces déjà protégées par le droit français.

Aussi s'organise-t-il en 2 parties :

- Une synthèse portant sur les habitats en distinguant habitats d'espèces et habitats naturels,
- Les fiches détaillées pour les habitats naturels ou semi naturels relevant de la Directive.

Les cartes de localisation des habitats et des espèces sont rassemblées dans le Tome II (annexes 11.1 à 11.3 : cartographie selon la typologie CORINE Biotope, annexes 12.1 à 12.3, 13.1 à 13.3 et 14.1 à 14.3 : cartographie « Natura 2000 » codification EUR27, annexes 15.1 à 15.3 cartographie des espèces floristiques d'intérêt communautaire, et enfin annexes 16.1 à 16.3 cartes des espèces faunistiques des Directives Habitats et Oiseaux). Ces cartographies ont été réalisées en respectant le cahier des charges établi par le CBNMC pour la cartographie des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaires dans le cadre des documents d'objectifs, selon une méthode validée par le CBNMC. Des cartes sont également disponibles dans la partie II.1.7 et 8 de ce présent document.

II.1.6. SYNTHESE DES INVENTAIRES « HABITATS »

II.1.6.1. HABITATS D'ESPECES

Un habitat d'espèce correspond à l'ensemble des « conditions physiques et biotiques dans lesquelles se maintient une espèce à l'état spontané » (Cahiers d'habitats).

Inventaire, cartographie et analyse des habitats d'espèces végétales

Les espèces végétales des annexes II, IV et V de la Directive « Habitats »

Etat des lieux

Lors des prospections de terrain, une attention particulière a été portée sur la recherche des espèces végétales de la Directive Habitats.

↳ 3 espèces végétales sont inscrites à l'annexe II (espèces végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation) de la Directive Habitats. Il s'agit de la Buxbaumie verte, de l'Hypne brillante, qui est présente sur la commune de Chaudeyrolles en Haute-Loire et de Sagne à proximité immédiate du site, et de l'Orthotric de Roger.

ESPECE (CODE NATURA 2000)	NOM LATIN	STATUT	Protection nationale	Protection régionale
Buxbaumie verte (1386)	<i>Buxbaumia viridis</i> (Moug. ex Lam. et DC.)	DH Annexe II	oui	oui
L'Hypne brillante (1393)	<i>Hamatocaulis vernicosus</i> (Mitt.)	DH Annexe II	oui	oui
L'Orthotric de Roger (1387)	<i>Orthotrichum rogeri</i> (Brid.)	DH Annexe II	oui	oui

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Ces trois espèces ont été rajoutées dans le cadre du Docuge suite à des synthèses naturalistes complémentaires demandées au CBNMC. Une carte de répartition de ces espèces est disponible dans la partie II.1.8.ESPECES VEGETALES DE LA DIRECTIVE HABITATS de ce document.

↪ Aucune espèce végétale de la Directive Habitats annexe IV à enjeu localement fort n'a été observée.

↪ 8 espèces végétales de la Directive Habitats annexe V (espèces végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion) ont été rencontrées.

ESPECE (CODE NATURA 2000)	NOM LATIN	STATUT	Protection nationale	Protection régionale
Arnica des montagnes	<i>Arnica montana L.</i>	DH Annexe V	non	non
Gentiane jaune	<i>Gentiana lutea L.</i>	DH Annexe V	non	non
Perce neige	<i>Galanthus nivalis L.</i>	DH Annexe V	non	non
Sphaignes	<i>Sphagnum sp.</i>	DH Annexe V	/	/
Lycopode sélagine	<i>Huperzia selago</i>	DH Annexe V	non	oui
Lycopode des Alpes	<i>Lycopodium alpinum</i>	DH Annexe V	oui	oui
Lycopode d'Issler	<i>Lycopodium issleri</i>	DH Annexe V	non	non
Lycopode en massue	<i>Lycopodium clavatum</i>	DH Annexe V	oui	oui

Lors du calcul des niveaux de priorité des habitats naturels, ces espèces ont été intégrées dans la note de valeur patrimoniale sauf pour les Lycopodes qui ont été rajoutés lors de la rédaction du Docuge.

Les autres espèces végétales remarquables

Outre les espèces citées à l'annexe V de la Directive « Habitats », le site abrite un certain nombre d'espèces végétales remarquables, inscrites dans les listes de protection nationale, régionale, et/ou citées au Livre rouge de la Flore menacée de France.

Il conviendra de tenir compte de leur nécessaire conservation lors de toute opération de gestion sur le site. Pour ce faire, les niveaux de priorité des habitats naturels les hébergeant ont été pondérés et modifiés en conséquence.

Sans avoir fait l'objet d'une recherche spécifique, 56 taxons patrimoniaux ont été observés au cours du travail de terrain. Remarque : certaines espèces n'ont aucun statut de protection et/ou de connaissance, elles restent cependant intéressantes du fait de leur rareté à l'échelle du département.

Légende : PN (I) : Protection Nationale annexe I : correspond à une protection stricte de l'espèce, PR : Protection Régionale, LRN (I) : Livre Rouge de la Flore menacée de France Tome I : espèces prioritaires. LRN (II) : Livre Rouge de la Flore menacée de France Tome II : espèces à surveiller.

Liste des espèces végétales remarquables (rareté, en limite d'aire de répartition, protégées) localisées sur le site

	Taxon	Nombre de stations connues sur le site	Statuts de protection
Aconit tue loup	<i>Aconitum lycoctonum</i> L. subsp. <i>vulparia</i> (Reichenb. ex Sprengel) Nyman	4	
Aconit napet	<i>Aconitum napellus</i> L.	9	
Alchémille à lobes conjoints	<i>Alchemilla conjuncta</i> Bab.	2	
Alchémille flabellée	<i>Alchemilla flabellata</i> Buser	2	
Alchémille glaucescente	<i>Alchemilla glaucescens</i> Wallr.	1	
Alchémille des montagnes	<i>Alchemilla monticola</i> Opiz	2	
Alchémille de Vetter	<i>Alchemilla vetteri</i> Buser	2	
Ail victorial	<i>Allium victorialis</i> L.	11	
Androsace de Haller	<i>Androsace halleri</i> L.	5	LRN2
Arabette des Cévennes	<i>Arabis cebennensis</i> DC.	9	LRN2
Asaret d'Europe	<i>Asarum europaeum</i> L.	1	
Biscutelle d'Auvergne	<i>Biscutella arvernensis</i> Jordan	6	LRN1
Botryche lunaire	<i>Botrychium lunaria</i> (L.) Swartz	9	
Dorine à feuilles alternes	<i>Chrysosplenium alternifolium</i> L.	4	
Cirse à fleurs jaunes	<i>Cirsium erisithales</i> (Jacq.) Scop.	6	
Œillet des terrains granitiques	<i>Dianthus graniticus</i> Jordan	3	
Rosolis hybride	<i>Drosera rotundifolia</i> L.	22	PN2, LRN2
Gentiane des marais	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L.	12	
Nigritelle d'Autriche	<i>Gymnadenia austriaca</i> (Trppner & E. Klein) P. Delforge	1	
Listère cordée	<i>Listera cordata</i> (L.) R. Br.	4	
Camerisier des Alpes	<i>Lonicera alpigena</i> L.	16	
Luzule en épi	<i>Luzula spicata</i> (L.) DC.	3	
Luzule noirissante	<i>Luzula sudetica</i> (Willd.) DC.	2	
Méconopsis du Pays de Galles	<i>Meconopsis cambrica</i> (L.) Vig.	1	
Tabouret bleuâtre	<i>Noccaea caerulea</i> (J. & C. Presl.) F.K. Meyer subsp. <i>vire</i>	3	
Grassette à grandes fleurs	<i>Pinguicula</i> cf. <i>grandiflora</i> Lam	16	PR
Grassette des marais	<i>Pinguicula vulgaris</i> L.	7	
Polystic à dents sétacées (1)	<i>Polystichum setiferum</i> (Forsskål) Woytar	1	

	Taxon	Nombre de stations connues sur le site	Statuts de protection
Orchis blanchâtre - Orchis miel	<i>Pseudorchis albida</i> (L.) A. & D. L÷ve	1	
Renoncule à feuilles de platane	<i>Ranunculus platanifolius</i> L.	19	
Réséda de Jacquin	<i>Reseda jacquini</i> Reichenb.	1	
Nerprun des Alpes	<i>Rhamnus alpina</i> L.	20	
Ronce des rochers	<i>Rubus saxatilis</i> L.	8	
Oseille aquatique - Grande paille	<i>Rumex aquaticus</i> L.	1	
Saule rampant	<i>Salix repens</i> L.	3	
Saule ambigu	<i>Salix x ambigua</i> Ehrh.	2	
Saxifrage paniculée	<i>Saxifraga paniculata</i> Miller	4	
Saxifrage du Piémont	<i>Saxifraga pedemontana</i> All. subsp. <i>prostii</i> (Sternb.) D.A. Web	26	PR, LRNII
Scorzonère peu élevée	<i>Scorzonera humilis</i> L.	11	
Orpin velu	<i>Sedum villosum</i> L.	8	PR, LRN2
Joubarbe toile d'araignée	<i>Sempervivum arachnoideum</i> L.	34	
Séneçon à feuilles blanchâtres	<i>Senecio leucophyllus</i> DC.	1	PR, LRN2
Streptopus à feuilles embrassantes - Uvulaire	<i>Streptopus amplexifolius</i> (L.) DC.	6	
Pigamon à feuilles d'ancolie	<i>Thalictrum aquilegiifolium</i> L.	5	
Tulipe sauvage - Tulipe jaune	<i>Tulipa sylvestris</i> L. subsp. <i>australis</i> (Link) Pamp.	19	LRN
Airelle rouge	<i>Vaccinium vitis-idaea</i> L.	7	

(1) Pteridophytes – filicinées

Sans indications : angiospermes

Cette liste est présentée à titre indicatif et ne revêt donc pas un caractère d'exhaustivité.

La carte des espèces floristiques d'intérêt communautaire est consultable dans le Tome II annexes 15.1 à 15.3 et dans le présent tome dans la partie II.1.8.

Bilan et analyse des habitats d'espèces animales et végétales

Bilan des espèces animales et végétales de la Directive « Habitats » sur le site (annexes II, IV et V)

□ annexes II

Nom français	Nom latin	Protection nationale	liste rouge nationale	DH CEE 92/43	convention de Berne	localisation	précisions
Flore							
Buxbaumie verte (1386)	<i>Buxbaumia viridis</i>	X	probablement menacé, mais données insuffisantes	DHII	BEI	Sud-est du Gerbier, Bois de Cuze, Suc de Sara	
L'Hypne brillante (1393)	<i>Haematocaulis vernicosus</i>	X	probablement menacé, mais données insuffisantes	DHII	BEI	Nord du Mézenc côté Haute-Loire, Bourlatier	A proximité du site N2000 mais dans le site ENS
L'Orthotric de Roger (1387)	<i>Orthotrichum rogeri</i> (Brid.)	X	probablement menacé, mais données insuffisantes	DHII	BEI	Suc de Sara, Bois de Cuze	
Entomofaune							
Damier de la Succise (1065)	<i>Eurodryas aurinia</i>	X	préoccupation mineure	DHII, DHIV	BEII	Bois de Cuze, La Chavade	Très rare sur le site
Herpétofaune							
Sonneur à ventre jaune (1193)	<i>Bombina variegata</i>	X	vulnérable	DHII, DHIV	BEII	la Bourges, dans le périmètre et à proximité	Localisé
Ichtyofaune							
Chabot (1163)	<i>Cottius gobio</i>	-	données insuffisantes	DHII, DHIV	-	La Loire et la Padelle	A proximité du site mais à vérifier
Ecrevisse à pieds blancs (1092)	<i>Austropotamobius pallipes</i>	X	vulnérable	DHII, DHIV, DHV	BEIII	certaines affluents de la Bourges	En limite du site
Mammifères							
Loutre (1355)	<i>Lutra lutra</i>	X	préoccupation mineure	DHII, DHIV	BEII	Tous les cours d'eau	Espèce assez commune
Grand Murin (1324)	<i>Myotis myotis</i>	X	préoccupation mineure	DHII, DHIV	BEII	Sainte-Eulalie, Bois de Cuze	Espèce assez rare sur le site
Barbastelle d'Europe (1308)	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	préoccupation mineure	DHII, DHIV	BEII	Bois de Cuze, Gerbier, Sara...	Espèce commune sur le site
Murin de Bechstein (1323)	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	quasi menacé	DHII, DHIV	BEII	2 données proches du Gerbier	Espèce assez rare sur le site
Petit Rhinolophe (1303)	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	préoccupation mineure	DHII, DHIV	BEII	Autour du Gerbier, vallée de la Bourges	Espèce occasionnelle sur le site
Minioptère de Schreibers (1310)	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	vulnérable	DHII, DHIV	BEII	Autour du Gerbier, Lachamp-Raphaël, Bois de Cuze	Espèce occasionnelle sur le site
Murin à oreilles échancrées (1321)	<i>Myotis emarginatus</i>	X	préoccupation mineure	DHII, DHIV	BEII	Sara, Gerbier, Mézenc	Espèce assez rare sur le site

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

□ annexes IV

Nom français	Nom latin	Protection nationale	liste rouge nationale	DH CEE 92/43	convention de Berne	localisation	précisions
Entomofaune							
Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	X	préoccupation mineure	DHIV	BEII	Roche de Cuzet, Bois de Cuze	Rare et localisé
Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	X	quasi menacé	DHIV	BEII	Suc de Sara; Gerbier de Jonc, Loire	Assez commune sur le site
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	X	préoccupation mineure	DHIV	BEII	Mézenc; Les Princes ; Antraygues, Cirque des Boutières	Rare et localisé
Sphinx de l'épilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>	X	données insuffisantes	DHIV	BEII	cirque de Cuzet	1 seule donnée ancienne : <u>présence à confirmer</u>
Herpétofaune							
Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	préoccupation mineure	DHIV	BEII	Prés du bois (à vérifier), vallée de la Bourges	en limite du site
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	X	quasi menacé	DHIV	BEII	Villevieille, Gerbier de Jonc, cirque des Boutières	en limite d'aire
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	X	préoccupation mineure	DHIV	BEII	Suc de Chalambelle	en limite du site
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	X	préoccupation mineure	DHIV	BEII	Aucune donnée sur le site mais 1 donnée à proximité et potentielle dans la vallée de la Bourges	en limite du site
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	préoccupation mineure	DHIV	BEII	Aucune donnée sur le site mais plusieurs données à proximité et potentielle à moyenne altitude	en limite du site
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	préoccupation mineure	DHIV	BEIII	Borée, Burzet	Assez commun sur le site
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	préoccupation mineure	DHIV	BEII	Bois de Cuze, Lachamp-Raphael, Burzet	Assez commun sur le site

Autres espèces animales remarquables sur le site mais non inscrit à la Directive Habitat Natura 2000 :

- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)
- Vipère péliade (*Vipera berus*)
- Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*)
- Moiré ottoman (*Erebia ottomana*)
- L'Agriion hasté (*Coenagrion hastulatum*)
- Le Leste dryade (*Lestes dryas*)
- Barbitiste ventru (*Polysarcus denticauda*)
- Oedipode stridulante (*Psophus stridulus*)
- Dectique des brandes (*Gampsocleis glabra*)
- Carabe des chirats (*Nebria Lafresnayei* subsp. Foudrasi)

Tableau 1 : récapitulatif par milieu de prédilection (espèces de la DH annexe II uniquement)

Nom français	Nom latin	Habitat préférentiel				
		Landes - fourrés (ourlets)	Zones humides	Pelouses - prairies	Milieus rocheux	Forêts
Buxbaumie verte (1386)	<i>Buxbaumia viridis</i>					X
L'Hypne brillante (1393)	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>		X			
L'Orthotric de Roger (1387)	<i>Orthotrichum rogeri</i> (Brid.)					X
Damier de la Succise (1065)	<i>Eurodryas aurinia</i>		X	X		
Sonneur à ventre jaune (1193)	<i>Bombina variegata</i>	mares	X			mares
Chabot (1163)	<i>Cottius gobio</i>		Eaux courantes			
Loutre (1355)	<i>Lutra lutra</i>		Eaux courantes			
Ecrevisse à pieds blancs (1092)	<i>Austropotamobius pallipes</i>		Eaux courantes			
Grand Murin (1324)	<i>Myotis myotis</i>	X				X
Barbastelle d'Europe (1308)	<i>Barbastella barbastellus</i>	X				X
Murin de Bechstein (1323)	<i>Myotis bechsteinii</i>					X
Petit Rhinolophe (1303)	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X				
Minioptère de Schreibers (1310)	<i>Miniopterus schreibersii</i>			X		
Murin à oreilles échancrées (1321)	<i>Myotis emarginatus</i>					X

□ **annexe V** (pour mémoire)

Nom français	Nom latin	liste rouge nationale ou Rhône-Alpes	localisation
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	préoccupation mineure	non précisé
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	préoccupation mineure	non précisé
Grenouille agile	<i>Rana temporaria</i>	préoccupation mineure	Présente dans pratiquement toutes les eaux libres

Bilan des espèces de la Directive « Oiseaux » connues sur le site

Nom français	Nom latin	Protection nationale	DO CEE 79/409	liste rouge nationale	convention de Berne	localisation	précisions
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	X	DOI	vulnérable	CBII	Mézenc; Suc de La Lauzière	nicheur possible
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X	DOI	préoccupation mineure	CBIII	non précisé; Le Sagnas et Les Coux	nicheur vérifié
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	DOI	préoccupation mineure	CBII	non précisé; Suc de Montfol, Suc de La Lauzière; La Narce	nicheur vérifié
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	DOI	quasi-menacé	CBII	Mézenc, Roches de Cuzet, Fonteysses, Serre du Grézier, Le Pré du Bois, Villevieille, Le Sagnas, Bout de Barre, Les Coux, Ourseyre, Grange de L'Hôtesse, Lachamp-Raphaël, La Péruchelle et Cuze	nicheur vérifié
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	X	DOI	préoccupation mineure	CBII	Bois de Lanaud, Rocher des Pradoux, Bois de Cuze	nicheur probable
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X	DOI	préoccupation mineure	CBII	non précisé; Le Sépoux; Rocher de Pialoux et Chabrières	nicheur vérifié
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X	DOI	préoccupation mineure	CBII	Gouleyou	nicheur vérifié
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	X	DOI	en danger	CBII	Suc de Chalambelle	nicheur vérifié méridional
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	X	DOI	vulnérable	CBII	Suc de Montfol	migrateur
Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>		DOI	quasi menacé	CBII	Gerbier de Jonc; Mézenc	migrateur rare
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	X	DOI	en danger	CBII, III	Gerbier de Jonc	erratique
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		DOII, III	en danger critique	CBIII	Bout de Barre	migratrice
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	X	DOI, II, III	préoccupation mineure	CBII	Gerbier de Jonc	erratique

Le **Busard cendré** est l'espèce à enjeu le plus fort de la Directive Oiseaux sur ce site (nicheur vérifié, quasi menacé). Il fait l'objet d'une fiche dans la partie II.1.7.2.

Autres espèces d'oiseaux remarquables mais non inscrits à la Directive Oiseaux :

- Martinet à ventre blanc (*Apus melba*)
- Accenteur alpin (*Prunella collaris*)
- Cassenoix moucheté (*Nucifraga caryocatactes*)
- Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*)
- Merle à plastron (*Turdus torquatus alpestris*)
- Merle de roche (*Monticola saxatilis*)
- Pipit farlouse (*Anthus pratensis*)
- Niverolle (*Montifringilla nivalis*)

- Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*)
- Venturon montagnard (*Serinus citrinella*)

Analyse des habitats d'espèces patrimoniales sur le site

Espèces végétales

Intitulé habitat *	Habitat CB	Habitat Natura 2000	Androsace halleri L.	Biscutella avemensi S	alpinum	Diphysastr um	rotundifolia L.	grandiflora cf.	Pinguicula jacquinii	Reseda na subsp.	Saxifraga pedemonta na subsp.	Sedum villosum	Senecio leucophyllu S	Total Nombre de pointages
Landes submontagnardes à <i>Vaccinium</i>	31.21	4030-11								1				1
Landes du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille	31.226	4030-17	2	2									1	5
Lande du subalpin inférieur à Raisin d'ours et Genevrier nain	31.43	4060-8			1					2				3
Pelousess pionnières à Joubarbe araignée et Fétuque d'Auvergne	36.2	8230-2	1											1
Ourllets externes subalpins à Fétuque paniculée	36.331			2										2
Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques	37.21		1											1
Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques /Prairies à Canche cespiteuse/ Prairies à Renouée bistorte	37.21/37.213/37.215/37.2										4			4
Prairies à Renouée bistorte	37.215										1			1
Bas-marais à Selin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus et Nardaies mésohygrophiles à Sanguisorbe officinale	37.312	6410-11					13							13
Mégaphorbiaies subalpines à Calamagrostis faux-roseau et Aconit tue-loup	37.82	6430-10		1						1				2
Prairies pâturées montagnardes à Agrostide commune et Fenouil des Alpes	38.112										1			1
Sapinières acidiphiles de la zone du Hêtre	42.132									1				1
Tourbières hautes à peu près naturelles*	51.1 *	7110-1					6				2			8
Lande tourbeuse à Myrtille et Polytric commun*	51.1134 *	7110-1							1					1
Jonchaies hautes	53.5						1							1
Bas-marais acides subatlantiques à <i>Carex</i> et <i>Juncus</i>	54.4222							2						2
Bas-marais sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>Sphagnum</i>	54.4223						1	12						13
Bas-marais sub-atlantique à <i>Carex</i> , <i>Juncus</i> et <i>Sphagnum</i>	54.4224						1							1
Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	54.59	7140-1						2						2
Eboulis siliceux nu	61									13				13
Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentale	61.12	8150-1								1				1
Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif central	62.212	8220-8		1						2				3
Falaise continentale siliceuse nue	62.42									2				2
Falaises continentales humides septentrionales	62.52		1											1
Plantations de pins européens	83.3112									2				2
Total			5	6	1	22	16	1	25	8	1	85		

* correspond à l'intitulé de la végétation décrite sur le site. Pour la correspondance avec les intitulés des codes Corine Biotope (colonne « Habitat CB ») et Natura 2000 (colonne « Habitat Natura 2000 ») il conviendra de se référer au tableau de correspondance figurant dans le Tome III en annexe 9.

** nombre de pointages par habitat

DOCUGE valant DOCUMENT d'Objectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Espèces animales

Analyse uniquement pour les espèces relevant de la Directive Habitats connues et localisées de façon certaine sur le site.

Intitulé habitat *	CODE_CB	CODE Natura 2000	Apollon	Chabot	Sonneur à ventre jaune	Total **
Zones à Truites	24.12			1		1
Herbiers des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée	24.41	3260-1		2		2
Lande submontagnardes à <i>Vaccinium</i>	31.21	4030-11	1			1
Landes du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille	31.226	4030-17	6			6
Lande du subalpin inférieur à Raisin d'ours et Genévrier nain	31.43	4060-8	11			11
Hautes herbes subalpines avec buissons	31.63	cf. 6430	4			4
Fourrés montagnards à Sorbier des oiseleurs et Chevreuille noir	31.832		3			3
Landes montagnardes à Myrtille et Genêt purgatif	31.842	5120-1	2		1	3
Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	35.1		2			2
Pelouses acidiphiles montagnardes à Oillet des bois et Fenouil des Alpes et Pelouses acidiphiles montagnardes à Alchemille des rochers et Nard raide *	35.11	6230-4*	1			1
Ourlets externes subalpins à Fétuque paniculée	36.331		13			13
Mégaphorbiaies subalpines à Arabette des Cévennes et Adenostyle à feuilles d'Alliaire	37.81	6430-8	1			1
Mégaphorbiaies subalpines à Calamagrostis faux-roseau et Aconit tue-loup	37.82	6430-10	1			1
Prairies pâturées montagnardes à Agrostide commune et Fenouil des Alpes	38.112				2	2
Hêtraies à Houx et Chevreuille des bois	41.12	9120-3	6			6
Hêtraies acidiphiles des Cévennes	41.172				3	3
Bois de frêne post-culturaux	41.39				2	2
Stations de Tremble montagnarde	41.D3		2			2
Bois de Sorbiers sauvages	41.E		2			2
Sapinières acidiphiles de la zone du Hêtre	42.132		2			2
Hêtraies-sapinières neutrophiles	43.13		5			5
Hêtraies-sapinières subalpines	43.15		5			5
Eboulis siliceux nu	61		16			16
Végétations d'eboulis subalpins à Allosore à feuilles crispées	61.114	8110-5	18			18
Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentale	61.12		8			8
Falaise continentale siliceuse nue	62.42				1	1
Plantations de conifères	83.3111		4			4
Plantations de pins européens	83.3112		1			1
Bâtiments, cours, parcs, jardins, village	86.2				1	1
Total			114	3	10	127

* correspond à l'intitulé de la végétation décrite sur le site. Pour la correspondance avec les intitulés des codes Corine Biotope (colonne « Habitat CB ») et Natura 2000 (colonne « Habitat Natura 2000 ») il conviendra de se référer au tableau de correspondance figurant dans le Tome III en annexe 9

** nombre de polygones d'habitats **potentiels** sur la zone de présence avérée

DOCUGE valant DOCUMENT d'Objectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Le busard cendré constitue le principal enjeu de la Directive Oiseaux. Compte tenu de la grande étendue de son aire vitale, celle-ci n'a pas été prise en compte dans ce tableau (peu significatif en raison de la diversité des milieux susceptibles d'être fréquentés pendant le cycle biologique).

II.1.6.2.HABITATS NATURELS

Inventaires des habitats naturels et semi naturels présents sur le site

On notera que toutes les données chiffrées utilisées s'appliquent au périmètre d'étude final de 3504,20 ha (hors Suc du Cheylard) et avant propositions d'extension.

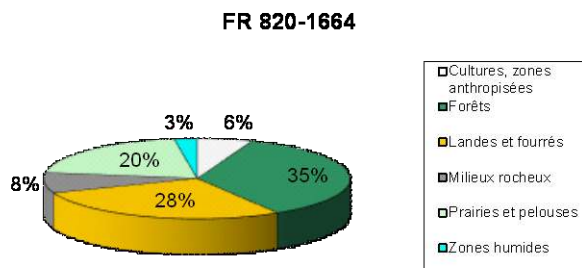
La variété des conditions et caractéristiques propres au site détermine une grande diversité d'habitats naturels caractéristiques des zones volcaniques ardéchoises, correspondant aux grands types de formations végétales suivants : zones humides, pelouses et prairies, forêts résineuses et caducifoliées, landes, falaises et éboulis. La carte de l'occupation du sol (Tome II – annexe n° 17) rend compte de leur répartition.

Le site Natura 2000 des Sucs ardéchois peut se subdiviser en trois sous-zones aux caractéristiques bien différentes :

- des zones de sucs essentiellement rocheuses
- des zones agricoles plates, incluant les zones humides
- des zones boisées ou en lande, s'étendant du bois de Cuze à Burzet et La Bastide sur Besorgues
- Les descriptions des habitats naturels d'intérêt communautaire seront faites au travers de ce découpage.

Les grands types de milieux ont été définis par leur physionomie (forêts et plantations d'espèces forestières composées d'espèces arborées d'un recouvrement supérieur à 25% - landes et fourrés), et / ou leur fonctionnement, traduit par certaines espèces (milieux humides, avec présence d'espèces hygrocènes).

Ils se répartissent ainsi :



Dans ces grands types de milieux l'ensemble des habitats naturels ont été cartographiés sur la base des codes CORINE Biotope (carte du Tome II annexes n°11.1 à 11.3). Puis, dans un second temps leur rattachement à la Directive Habitats a été recherché pour établir la cartographie des seuls habitats relevant de la Directive Habitats.

On trouvera dans les pages suivantes la liste de ces milieux avec la codification correspondante.

Tableau n°2 des habitats naturels d'après la typologie Corine Biotope :

Libellé ¹	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Statut	Surface (ha) ²	% de la surface totale du site	Nombre d'unités ³
Zones humides : 2,41% de la surface du site pour 82.5 ha							
Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	22.11	-		NC	0.2	0.005%	6
Gazons amphibies à Petite Douve et Jonc bulbeux	22.31	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	IC	0.4	0.01%	4
Communautés flottantes des eaux peu profondes	22.432	-		NC	0.1	0.002%	8
Ruisselets	24.11	-		NC	7.7	0.22%	27
Zones à Truites	24.12	-		NC	2.2	0.06%	15
Herbiers des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée	24.41	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	IC	2.6	0.08%	10
Bas-marais à Selin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus	37.312	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)	IC	0.5	0.02%	2
Nardaies mésohygrophiles à Sanguisorbe officinale	37.312	-		NC	0.1	0.001%	2
Bas-marais à Jonc raide et Selin des Pyrenees	37.32	-		NC	10.3	0.29%	65
Mégaphorbiaies montagnardes à Laitue de Plumier et Luzule des bois	37.7	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	IC	0.2	0.01%	2
Mégaphorbiaies subalpines à Arabette des Cévennes et Adenostyle à feuilles d'Alliaire	37.81	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	IC	2.3	0.07%	8
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide faux-roseau des Vosges et du Massif central	37.81	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	IC	4.5	0.13%	44
Mégaphorbiaies subalpines à Calamagrostis faux-roseau et Aconit tue-loup	37.82	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	IC	13.2	0.38%	82
Sous total		6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	IC	20,2	0,59	136
Saulaies à Saule à oreillettes	44.92	-		NC	5.6	0.16%	9
Saussaies marecageuses à Saule à oreillettes	44.921	-		NC	0.5	0.01%	14
Saussaies à sphaigne	44.922	-		NC	1.2	0.03%	7
Bois de bouleau à Sphaignes et Laiches	44.A12	-		NC	0.9	0.03%	1
Tourbières hautes à peu près naturelles *	51.1	7110*	* Tourbières hautes actives	PR	2.7	0.08%	18
Buttes de Sphaignes colorées *	51.111	7110*	* Tourbières hautes actives	PR	0.1	0.002%	2
Lande tourbeuse à Myrtille et Polytrich commun *	51.1134	7110*	* Tourbières hautes actives	PR	2.7	0.08%	13
Tourbières basses, Chenaux, cuvettes profondes à Carex limosa *	51.121	7110*	* Tourbières hautes actives	PR	0.3	0.01%	2
Sous total		7110*	* Tourbières hautes actives	PR	5,8	0,172 %	35

DOCUGE valant DOCUMENT d'Objectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Libellé ¹	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Statut	Surface (ha) ²	% de la surface totale du site	Nombre d'unités ³
Zones humides (suite)							
Végétations dégradées des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration	51.2	7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	IC	0.7	0.02%	14
<i>Magnocaricaies mésotrophes à Laiche à becs</i>	53.2141	-		NC	1.5	0.04%	13
<i>Jonchaies hautes</i>	53.5	-		NC	1.4	0.04%	39
<i>Végétations de source d'eau douce en contexte ombragé</i>	54.11	-		NC	1.2	0.03%	39
<i>Bas-marais à Carex flava medio-europeen</i>	54.253	-		NC	3.8	0.11%	4
<i>Bas-marais à Laiche noire et Jonc filiforme</i>	54.42	-		NC	2.1	0.06%	4
<i>Bas-marais acides subatlantiques à Carex et Juncus</i>	54.4222	-		NC	6.3	0.18%	56
<i>Bas-marais sub-atlantiques à Carex et Sphagnum</i>	54.4223	-		NC	5.7	0.16%	50
<i>Bas-marais sub-atlantique à Carex, Juncus et Sphagnum</i>	54.4224	-		NC	1.1	0.03%	5
Tourbières de transition et tremblantes	54.5	7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC	0.0	0.0003%	1
Tourbières de transition à <i>Carex lasiocarpa</i>	54.51	7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC	0.3	0.008%	1
Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	54.59	7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC	0.1	0.00%	4
Sous total		7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC	0,4	0,0083	2
Landes et fourrés : 27,80% de la surface totale du site pour 975,6 ha							
<i>Lande montagnarde mesohygrophile à Gentiane pneumonanthe et Myrtille</i>	31.1	-		NC	0.4	0.01%	11
<i>Lande submontagnardes à Vaccinium</i>	31.21	4030	Landes sèches européennes	IC	114.1	3.25%	190
<i>Landes du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille</i>	31.226	4030	Landes sèches européennes	IC	109.3	3.12%	119
<i>Landes acidiphiles montagnardes à Airelle rouge</i>	31.412	4030	Landes sèches européennes	IC	61.8	1.76%	106
Sous total		4030	Landes sèches européennes	IC	285,2	8,13%	415
<i>Lande du subalpin inférieur à Raisin d'ours et Genevrier nain</i>	31.43	4060	Landes alpines et boréales	IC	30.3	0.87%	60

Libellé ¹	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Statut	Surface (ha) ²	% de la surface totale du site	Nombre d'unités ³
Landes et fourrés (suite)							
Landes subalpines à Cotonéaster commun et Genévrier nain	31.43	4060	Landes alpines et boréales	IC	18.4	0.52%	96
Landes à <i>Empetrum</i> et <i>Vaccinium</i>	31.44	4060	Landes alpines et boréales	IC	0.2	0.005%	1
Sous total		4060	Landes alpines et boréales	IC	48,9	1,395 %	157
<i>Hautes herbes subalpines avec buissons</i>	31.63	-		NC	8.0	0.23%	42
<i>Fruticées subatlantiques Prunus spinosa et Rubus fruticosus</i>	31.8111	-		NC	10.6	0.30%	19
<i>Fruticées de station rocailleuse à Cotoneaster et Amelanchier</i>	31.8123	-		NC	1.3	0.04%	2
<i>Fourrés montagnards à Sorbier des oiseleurs et Chevrefeuille noir</i>	31.832	-		NC	0.9	0.03%	4
<i>Fourrés saxicoles subalpins à Rosier à feuilles de boucage et Cotonéaster à feuilles entières</i>	31.832	-		NC	0.0	0.001%	1
<i>Sarothamniaes montagnardes à Sorbier des oiseleurs</i>	31.841	-		NC	13.1	0.37%	10
Landes montagnardes à Myrtille et Genêt purgatif	31.842	5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans	IC	2.8	0.08%	4
Landes subalpines à Genévrier nain et Genêt purgatif	31.842	5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans	IC	491.4	14.02%	347
Sous total		5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans	IC	494,2	14,10 %	351
<i>Ourlets à Fougère aigle et Houlque molle</i>	31.86	-		NC	81.2	2.32%	26
<i>Végétations pionnières de zone incendiée</i>	31.87	-		NC	0.1	0.002%	1
<i>Ourlets à Framboisier et Epilobe en épis</i>	31.8711	-		NC	4.0	0.11%	9
<i>Ourlets des coupes à Sénéçon de Fuchs et Epilobe en épis</i>	31.8711	-		NC	0.1	0.003%	1
<i>Ourlets mésohygrophiles à Petasite blanc</i>	31.8711	-		NC	0.2	0.007%	3
<i>Fourrés à Sureau à grappe et Erable sycomore</i>	31.872	-		NC	12.9	0.37%	18
Fourrés pionniers à Genévrier commun	31.88	5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	IC	0.3	0.008 %	2
<i>Fourrés de Noisetier</i>	31.8C	-		NC	5.9	0.17%	11

Libellé ¹	Code CORINE BIOTOPE	Code Cahiers d'habitats	Libellé Natura 2000	Statut	Surface (ha) ²	% de la surface totale du site	Nombre d'unités ³
Landes et fourrés (suite)							
<i>Recrus forestiers caducifoliés de Hêtre ou de Chêne</i>	31.8D	-		NC	8.3	0.24%	13
<i>Prairies montagnardes à Jonc épars et Renouée bistorte</i>	37.241	-		NC	1.9	0.05%	9
<i>Prairies paturées montagnardes à Agrostide commune et Fenouil des Alpes</i>	38.112	-		NC	138.5	3.95%	68
<i>Paturages densément enherbés</i>	38.13	-		NC	20.9	0.60%	10
<i>Prairies de fauche montagnardes à Pensée jaune et Trisète jaunâtre</i>	38.3	6520	Prairies de fauche de montagne	IC	84.6	2.41%	39
Prairies et pelouses : 20,43% de la surface totale du site pour 715.9 ha							
<i>Pelouses pionnières à Ail des montagnes et Fétuque d'Auvergne</i>	34.32	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)	IC	1.4	0.04%	4
<i>Pelouses semi-aride médio-européenne dominée par Brachypodium</i>	34.323	-		NC	0.0	0.001%	1
<i>Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés</i>	35.1	-		NC	142.8	4.08%	177
Pelouses acidoclines montagnardes à Oillet des bois et Fenouil des Alpes *	35.11	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	PR	154.2	4.40%	119
Pelouses acidiphiles montagnardes à Alchemille des rochers et Nard raide *	35.11	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	PR	32.0	0.91%	18
Sous total		6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	PR	186,2	5,31 %	137
<i>Pelouses à Agrostis-Festuca</i>	35.12	-		NC	57.0	1.69%	50
<i>Ourlets intraforestiers montagnards à Gaillet des rochers et Canche flexueuse</i>	35.13	-		NC	5.3	0.15%	23
<i>Pelouses siliceuses ouvertes medio-europeennes (Festuca arvernensis)</i>	35.2	-		NC	1.7	0.05%	10
<i>Pelouses siliceuses ouvertes perennes</i>	35.22	-		NC	1.8	0.05%	9
<i>Pelouses pionnières à Joubarbe araignée et Fétuque d'Auvergne</i>	36.2	8230	Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	IC	4.6	0.13%	35

Libellé 1	Code CORINE BIOTOPE	Code Cahiers d'habitats	Libellé Natura 2000	Statut	Surface (ha) 2	% de la surface totale du site	Nombre d'unités3
Prairies et pelouses (suite)							
Pelouses acidiphile subalpine à Raiponce hemispherique et Nard raide *	36.31	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	PR	1.3	0.04%	5
<i>Ourllets externes subalpins à Fétuque paniculée</i>	36.331	-		NC	18.3	0.52%	38
Mégaphorbiaies montagnardes à Cirse des marais et Renoncule à feuilles d'Aconit	37	6430-2	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	1.4	0.04%	7
<i>Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques</i>	37.21	-		NC	40.1	1.14%	61
<i>Prairies à Canche cespiteuse</i>	37.213	-		NC	2.2	0.06%	53
<i>Prairies à Renouée bistorte</i>	37.215	-		NC	3.6	0.10%	20
Prairies montagnardes à Jonc épars et Renouée bistorte	37.241	-		NC	1.9	0.05%	9
Prairies paturées montagnardes à Agrostide commune et Fenouil des Alpes	38.112	-		NC	138.5	3.95%	68
Paturages densément enherbés	38.13	-		NC	20.9	0.60%	10
Prairies de fauche montagnardes à Pensée jaune et Trisète jaunâtre	38.3	6520-1	Prairies de fauche de montagne	IC	84.6	2.41%	39
Forêts : 35,35% de la surface totale du site pour 1239 ha							
<i>Hêtraies-sapinières meso-hygrophiles à Fougère femelle et Fougère à moustache</i>	41.1	-		NC	2.7	0.08%	18
Hêtraies à Houx et Chevrefeuille des bois	41.12	9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)	IC	55.6	1.59%	97
Hêtraies-sapinières montagnardes acidiphiles à Canche flexueuse et Luzule blanc de neige	41.12	9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)	IC	115.6	3.30%	13
Sous total	9120		Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)	IC	171,2	4,89 %	110
Hêtraies neutrophiles montagnardes	41.13	9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	IC	16.5	0.47%	19
Hêtraies-sapinières subalpines acidoclines à Oseille à feuilles de Gouet et Calament à grandes fleurs	41.15	9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	IC	1.5	0.043%	4
<i>Hêtraies acidiphiles des Cévennes</i>	41.172	-		NC	486.8	13.89%	141
<i>Bois de frêne post-culturaux</i>	41.39	-		NC	68.5	1.96%	40
<i>Chênaies acidiphiles</i>	41.5	-		NC	29.8	0.85%	15
<i>Bois de chataigniers</i>	41.9	-		NC	137.3	3.92%	25
<i>Bois de Bouleau montagnards et subalpins</i>	41.B3	-		NC	0.0	0.001%	1
<i>Stations de Tremble montagnarde</i>	41.D3	-		NC	1.3	0.04%	9
<i>Bois de Sorbiers sauvages</i>	41.E	-		NC	142.9	4.08%	166

Libellé ¹	Code CORINE BIOTOPE	Code Cahiers d'habitats	Libellé Natura 2000	Statut	Surface (ha) ²	% de la surface totale du site	Nombre d'unités ³
Forêts (suite)							
<i>Sapinières à hautes herbes</i>	42.1112	-		NC	0.5	0.01%	1
<i>Sapinières acidiphiles de la zone du Hêtre</i>	42.132	-		NC	78.7	2.25%	62
<i>Jeunes plantations de sapins</i>	42.1B1	-		NC	2.2	0.06%	3
Sapinières montagnardes hyperacidiphiles sur sphaigne	42.213	9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)	IC	1.4	0.04%	2
<i>Forêts de Pin sylvestre du Massif Central</i>	42.57	-		NC	42.1	1.20%	88
<i>Hêtraies-sapinières neutrophiles</i>	43.13	-		NC	22.2	0.63%	47
<i>Hêtraies-sapinières subalpines</i>	43.15	-		NC	16.9	0.48%	22
<i>Hêtraies-sapinières acidiphile des Cevennes</i>	43.172	-		NC	15.9	0.45%	11
Milieux rocheux : 8,20% de la surface totale du site pour 287 ha							
<i>Eboulis siliceux nu</i>	61	-		NC	148.5	4.24%	148
Végétations d'eboulis subalpins à Allosore à feuilles crispées	61.114	8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	IC	15.3	0.44%	41
Eboulis siliceux, collineens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentale	61.12	8150	Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes	IC	33.6	0.96%	104
Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif central	62.212	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC	3.8	0.11%	22
Végétations des eboulis montagnards	62.26	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC	9.1	0.26%	21
Sous total		8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC	12,9	0,37 %	43
<i>Dalles rocheuses</i>	62.3	-		NC	1.1	0.03%	11
<i>Falaise continentale siliceuse nue</i>	62.42	-		NC	75.4	2.15%	106
<i>Falaises continentales humides septentrionales</i>	62.52	-		NC	0.6	0.02%	12

Libellé ¹	Code CORINE BIOTOPE	Code Cahiers d'habitats	Libellé Natura 2000	Statut	Surface (ha) ²	% de la surface totale du site	Nombre d'unités ³
Cultures, zones anthropisées : 5,88% de la surface totale du site pour 204 ha							
<i>Zones cultivées (jardins, cultures, vergers) / Zones urbanisées</i>	80	-		NC	0.2	0.006%	1
<i>Sols nus après coupe rase (ou retrait temporaire de l'eau)</i>	80.9	-		NC	2.5	0.07%	6
<i>Prairies de fauche à Dactyle, Luzerne, Pissenlit</i>	82.12	-		NC	0.2	0.004%	1
<i>Plantations de résineux divers</i>	83.311	-		NC	8.0	0.23%	5
<i>Plantations de conifères</i>	83.3111	-		NC	119.7	3.42%	126
<i>Plantations de pins européens</i>	83.3112	-		NC	52.4	1.50%	68
<i>Plantations de Sapins exotiques et de Douglas</i>	83.3121	-		NC	1.4	0.04%	3
<i>Autres plantations d'arbres feuillus</i>	83.325	-		NC	0.1	0.002%	1
<i>Bâtiments, cours, parcs, jardins, village</i>	86.2	-		NC	11.1	0.32%	35
<i>Zones rudérales</i>	87.2	-		NC	1.0	0.03%	14
<i>Lagunes et réservoirs industriels, canaux</i>	89	-		NC	0.4	0.01%	3
<i>Zones érodées ou en cours d'érosion avancée</i>	-	-		NC	7.4	0.21%	38
TOTAL					3504.2	100%	3973

¹ correspond à l'intitulé de la végétation décrite sur le site. Pour la correspondance avec les intitulés des codes Corine Biotope (colonne « Habitat CB ») et Natura 2000 (colonne « Habitat Natura 2000 ») il conviendra de se référer au tableau de correspondance figurant dans le Tome III en annexe 9

² surface totale de l'unité cartographiée (habitats dominants + dominés)

³ nombres de polygones de l'unité cartographiée

Chaque habitat d'intérêt communautaire rencontré sur le terrain a fait l'objet d'une fiche synthétique. Celles-ci présentent leurs caractéristiques générales, celles propres au site (organisation spatiale, cortège floristique, usages, ...), et leur localisation sur le site. Les éléments concernant leur évolution, l'analyse, le diagnostic écologique et les propositions de mesures de gestion conservatoire ou de suivi y figurent également. Cette fiche est à consulter pour tous les éléments concernant les habitats naturels ou semi naturels.

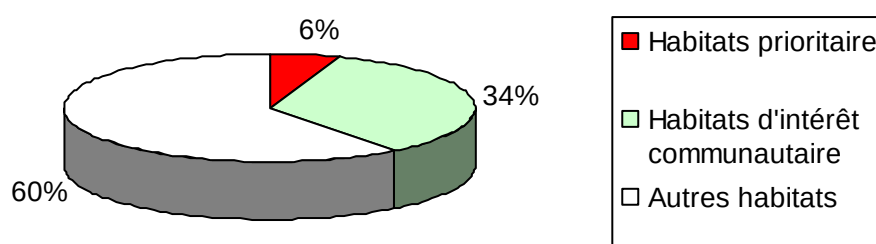
L'intérêt du site Natura 2000 étudié, au titre de la Directive Habitats, peut être appréhendé au travers du nombre, de la surface et du pourcentage relatif des habitats d'intérêt communautaire (IC) et de ceux prioritaire (PR).

Les habitats naturels d'intérêt communautaire

Voir carte du "statut des habitats naturels de la Directive Habitats " (Tome II annexes 18.1 à 18.3).

	Nombre d'habitats génériques	Surface en site Natura 2000 (ha)	% / surface totale du site Natura 2000
Habitats d'intérêt communautaire	20	1198.2	34.19%
Habitats d'intérêt communautaire prioritaires	2	193.3	5.52%
Total Habitat d'intérêt communautaire	22	1391.5	39.71%
Autres habitats	77	2112.7	60.29%
Total	121	3504.2	100.00%

Site FR 820-1664



Concernant **la question de l'appartenance des châtaigneraies** (en tant qu'habitat) à la **Directive "Habitats"**, le CBNMC nous a apporté les précisions suivantes :

sont considérées comme relevant de la Directive Habitats :

- les communautés mésoméditerranéennes et supraméditerranéennes cévenoles c'est à dire s'inscrivant dans les séries de la Chênaie verte et de la Chênaie pubescente ;
- les communautés plus ou moins "naturelles" (les vergers en activité sont à exclure).

Donc : les châtaigneraies des étages collinéens et montagnards ainsi que, en Ardèche, les communautés des Boutières sont à exclure. »

On notera, par ailleurs, que :

- la présence des forêts de ravin (habitat prioritaire 9180) n'a pas été confirmée sur le site par le CBNMC;
- sur la recommandation du CBNMC le rapprochement des végétations à Potamot à feuilles de renouée avec l'habitat 3260 a été réalisé.
- l'habitat 8130 « éboulis ouest méditerranéens et thermophiles » n'a pas été retrouvé sur le site.

↘ **Le tableau** n°3 suivant liste l'ensemble des habitats naturels élémentaires relevant de la Directive « Habitats » recensés sur le site, et fournit pour chacun d'eux les codes et libellés Natura 2000, les superficies totales et les pourcentages relatifs par rapport à la surface totale du site ainsi que le nombre de polygones cartographiés correspondant.

↘ **Les cartes** des habitats naturels dominants et dominés de la Directive Habitats (Tome II **annexes** 12.1 à 12.3, 13.1 à 13.3 et 14.1 à 14.3) rendent compte de l'importante surface couverte par les habitats naturels relevant de la Directive Habitats, sur l'ensemble du site Natura 2000 étudié.

Attention, il est important de rappeler qu'une unité cartographiée apparaît en tant qu'unité d'intérêt communautaire dès lors qu'au moins un des habitats qui la compose relève de la Directive Habitats, sans qu'il occupe obligatoirement toute sa surface.

↘ **Une fiche détaillée** par habitat Natura 2000 figure à la suite de ce tableau récapitulatif.

Libellé ¹	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Statut	Surface (ha) ²	% de la surface totale du site	Nombre d'unités ³
Zones humides : 2,41% de la surface du site pour 82.5 ha							
Gazons amphibies à Petite Douve et Jonc bulbeux	22.31	3130-2	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	IC	0.4	0.01%	4
Herbiers des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée	24.41	3260-1	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	IC	2.6	0.08%	10
Bas-marais à Selin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus	37.312	6410-11	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)	IC	0.5	0.02%	2
Mégaphorbiaies montagnardes à Laitue de Plumier et Luzule des bois	37.7	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	0.2	0.01%	2
Mégaphorbiaies subalpines à Arabette des Cévennes et Adenostyle à feuilles d'Alliaire	37.81	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	2.3	0.07%	8
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide faux-roseau des Vosges et du Massif central	37.81	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	4.5	0.13%	44
Mégaphorbiaies subalpines à Calamagrostis faux-roseau et Aconit tue-loup	37.82	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	13.2	0.38%	82
Sous total		6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	20,2	0,59	136
Tourbières hautes à peu près naturelles *	51.1	7110*	* Tourbières hautes actives	PR	2.7	0.08%	18
Buttes de Sphaignes colorées *	51.111	7110*	* Tourbières hautes actives	PR	0.1	0.002%	2
Lande tourbeuse à Myrtille et Polytrich commun *	51.1134	7110*	* Tourbières hautes actives	PR	2.7	0.08%	13
Tourbières basses, Chenaux, cuvettes profondes à Carex limosa *	51.121	7110*	* Tourbières hautes actives	PR	0.3	0.01%	2
Sous total		7110*	* Tourbières hautes actives	PR	5,8	0,172 %	35
Végétations dégradées des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration	51.2	7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	IC	0.7	0.02%	14
Tourbières de transition et tremblantes	54.5	7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC	0.0	0.0003%	1
Tourbières de transition à Carex lasiocarpa	54.51	7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC	0.3	0.008%	1
Radeaux à Menyanthes trifoliata et Potentilla palustris	54.59	7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC	0.1	0.00%	4
Sous total		7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC	0,4	0,0083	2

Libellé ¹	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Statut	Surface (ha) ²	% de la surface totale du site	Nombre d'unités ³
Landes et fourrés : 27,80 % de la surface totale du site pour 975,6 ha							
Lande submontagnardes à <i>Vaccinium</i>	31.21	4030	Landes sèches européennes	IC	114.1	3.25%	190
Landes du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille	31.226	4030	Landes sèches européennes	IC	109.3	3.12%	119
Landes acidiphiles montagnardes à Airelle rouge	31.412	4030	Landes sèches européennes	IC	61.8	1.76%	106
Sous total		4030	Landes sèches européennes	IC	285,2	8,13%	415
Landeé du subalpin inférieur à Raisin d'ours et Genévrier nain	31.43	4060	Landes alpines et boréales	IC	30.3	0.87%	60
Landes subalpines à Cotonéaster commun et Genévrier nain	31.43	4060	Landes alpines et boréales	IC	18.4	0.52%	96
Landes à <i>Empetrum</i> et <i>Vaccinium</i>	31.44	4060	Landes alpines et boréales	IC	0.2	0.005%	1
Sous total		4060	Landes alpines et boréales	IC	48,9	1,395 %	157
Landes montagnardes à Myrtille et Genêt purgatif	31.842	5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	IC	2.8	0.08%	4
Landes subalpines à Genévrier nain et Genêt purgatif	31.842	5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	IC	491.4	14.02%	347
Sous total		5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	IC	494,2	14,10 %	351
Fourrés pionniers à Genévrier commun	31.88	5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	IC	0.3	0.008%	2

Libellé ¹	Code CORINE BIOTOPE	Code Cahiers d'habitats	Libellé Natura 2000	Statut	Surface (ha) ²	% de la surface totale du site	Nombre d'unités ³
Prairies et pelouses : 20,43% de la surface totale du site pour 715.9 ha							
Pelouses pionnières à Ail des montagnes et Fétuque d'Auvergne	34.32	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)	IC	1.4	0.04%	4
Pelouses acidiclinales montagnardes à Oillet des bois et Fenouil des Alpes *	35.11	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	PR	154.2	4.40%	119
Pelouses acidiphiles montagnardes à Alchemille des rochers et Nard raide *	35.11	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	PR	32.0	0.91%	18
Sous total		6230*		PR	186,2	5,31 %	137
Pelousses pionnières à Joubarbe araignée et Fétuque d'Auvergne	36.2	8230	Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique	IC	4.6	0.13%	35
Pelouses acidiphile subalpine à Raiponce hemispherique et Nard raide *	36.31	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	PR	1.3	0.04%	5
Mégaphorbiaies montagnardes à Cirse des marais et Renoncule à feuilles d'Aconit	37	6430-2	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	1.4	0.04%	7
Prairies de fauche montagnardes à Pensée jaune et Triseté jaunâtre	38.3	6520	Prairies de fauche de montagne	IC	84.6	2.41%	39
Forêts : 35,35% de la surface totale du site pour 1239 ha							
Hêtraies à Houx et Chevreuille des bois	41.12	9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)	IC	55.6	1.59%	97
Hêtraies-sapinières montagnardes acidiphiles à Canche flexueuse et Luzule blanc de neige	41.12	9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)	IC	115.6	3.30%	13
Sous total		9120	Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)	IC	171,2	4,89 %	110
Hêtraies neutrophiles montagnardes	41.13	9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	IC	16.5	0.47%	19
Hêtraies-sapinières subalpines acidiclinales à Oseille à feuilles de Gouet et Calament à grandes fleurs	41.15	9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	IC	1.5	0.043%	4
Sapinières montagnardes hyperacidiphiles sur sphaigne	42.213	9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)	IC	1.4	0.04%	2

DOCUGE valant DOCUMENT d'Objectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Libellé ¹	Code CORINE BIOTOPE	Code Cahiers d'habitats	Libellé Natura 2000	Statut	Surface (ha) ²	% de la surface totale du site	Nombre d'unités ³

Milieux rocheux : 8,20% de la surface totale du site pour 287 ha							
Végétations d'éboulis subalpins à Allosore à feuilles crispées	61.114	8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)	IC	15.3	0.44%	41
Éboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentale	61.12	8150	Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes	IC	33.6	0.96%	104
Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif central	62.212	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC	3.8	0.11%	22
Végétations des éboulis montagnards	62.26	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC	9.1	0.26%	21
Sous total		8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC	12,9	0,37 %	43

TOTAL	3504.2	100%	3973

¹correspond à l'intitulé de la végétation décrite sur le site. Pour la correspondance avec les codes Corine Biotope et Natura 2000 (EUR 27) il conviendra de se référer au tableau de correspondance figurant dans le Tome III en annexe 9.

² surface totale de l'unité cartographiée (habitats dominants + dominés)

³ nombres de polygones de l'unité cartographiée

Les deux grands types d'habitats naturels **prioritaires** au titre de la Directive Habitats présents sont :

- « ***Tourbières hautes actives** » (code Natura 2000 : **7110***)
- « ***Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes** (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) » (code Natura 2000 : **6230***)

Les cartes des habitats naturels de la Directive 92/43/CEE (Tome II – annexes 12.1 à 12.3, 13.1 à 13.3, 14.1 à 14.3) rend compte de l'importante surface couverte par les habitats naturels dominants relevant de la Directive Habitats, sur l'ensemble du site Natura 2000 étudié.

Attention, il est important de rappeler qu'une unité cartographiée apparaît en tant qu'unité d'intérêt communautaire dès lors qu'au moins un des habitats qui la compose relève de la DH (sur au moins 50% de sa surface pour ce qui concerne les habitats dominants), sans qu'il occupe obligatoirement toute sa surface.

Conclusion

Au total, **22 habitats génériques d'intérêt communautaire (dont 2 prioritaires)** - soit **1685 unités d'habitat d'intérêt communautaire** - ont été identifiés sur le site pour un total de 3973 unités cartographiées. Ces habitats d'intérêt communautaire **représentent une surface cumulée de 1391,5 ha, (dont 193,3 ha prioritaires)** soit **40 %** de la surface totale du site FR 820-1664 « Secteur des Sucs ».

Le site FR 820-1664 présente une bonne proportion d'habitats naturels d'intérêt communautaire, tant en nombre et en diversité qu'en surface. De plus, ces habitats concernent tous les grands types de formations végétales, sur l'ensemble du site. Cette richesse fait du site un territoire particulièrement remarquable.

Tableau n°4 de correspondance des habitats naturels de la Directive Habitats avec le Catalogue des végétations du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. (Source E Blanchard – PNRMA)

* Référence : Catalogue des végétations du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

CHOISNET G. & MULOT P-E, 2008.

Conservatoire botanique national du Massif Central / Conseil Régional Rhône-Alpes.

INTITULE DE L'HABITAT ELEMENTAIRE DU CATALOGUE DE VEGETATION DU PNRMA	STATUT	CODE NATURA 2000	N°FICHE CATALOGUE DES VEGETATIONS DU PNR*
Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	IC	7140-1	42
Tourbières basses, Chenaux, cuvettes profondes à <i>Carex limosa</i>*	PR	7110-1*	44
Tourbières de transition et tremblantes	IC	7140-1	42
Buttes de Sphaignes colorées*	PR	7110-1*	44
Tourbières de transition à <i>Carex lasiocarpa</i>	IC	7140-1	42
Bas-marais à Selin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus	IC	6410-11	40
Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	IC	7120-1	(44)*
Pelouse pionnière à Ail des montagnes et Fétuque d'Auvergne	IC	6210-19	35
Herbier des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée	IC	3260-1	P230 (fiche complémentaire)
Sapinières montagnardes hyperacidiphiles sur sphaigne	IC	9410-7	P233 (fiche complémentaire)
Lande tourbeuse à Myrtille et Polytric commun*	PR	7110-1*	44
Hêtraie-sapinière subalpine acidocline à Oseille à feuilles de Gouet et Calament à grandes fleurs	IC	9140-3	85
Tourbières hautes à peu près naturelles*	PR	7110-1*	44
Pelouse acidiphile subalpine à Raiponce hémisphérique et Nard raide*	PR	6230-14*	38

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Mégaphorbiaie montagnarde à Laitue de Plumier et Luzule des bois	IC	6430-3	18
Fourrés pionniers à Genévrier commun	IC	5130-2	67
INTITULE DE L'HABITAT ELEMENTAIRE DU CATALOGUE DE VEGETATION DU PNRMA	STATUT	CODE NATURA 2000	N°FICHE CATALOGUE DES VEGETATIONS DU PNR*
Pelouse acidiphile montagnarde à Alchemille des rochers et Nard raide*	PR	6230-8*	37
Mégaphorbiaie montagnarde à Cirse des marais et Renoncule à feuilles d'Aconit	IC	6430-2	17
Gazon amphibie à Petite Douve et Jonc bulbeux	IC	3130-2	P231 (fiche complémentaire)
Hêtraies neutrophiles montagnardes	IC	9130	81
Mégaphorbiaie subalpine à Arabette des Cévennes et Adénostyle à feuilles d'Alliaire	IC	6430-8	19
Pelouse acidiline montagnarde à Oillet des bois et Fenouil des Alpes*	PR	6230-4*	36
Prairie de fauche montagnarde à Pensée jaune et Trisète jaunâtre	IC	6520-1	46
Landes à Empetrum et Vaccinium	IC	4060-3	55?
Hêtraie-sapinière montagnarde acidiphile à Canche flexueuse et Luzule blanc de neige	IC	9120-4	84
Pelouse pionnière à Joubarbe araignée et Fétuque d'Auvergne	IC	8230-2	29
Lande montagnarde à Myrtille et Genêt purgatif	IC	5120-1	56
Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif central	IC	8220-8	21
Hêtraie à Houx et Chevreuille des bois	IC	9120-3	84
Végétation des éboulis montagnards	IC	8220-14	21
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau des Vosges et du Massif central	IC	6430-8	19
Végétation d'éboulis subalpin à Allosore à feuilles crispées	IC	8110-5	22
Mégaphorbiaie subalpine à Calamagrostis faux-roseau et Aconit tue-loup	IC	6430-10	20
Lande du subalpin inférieur à Raisin d'ours et Genévrier nain	IC	4060-8	55
Lande du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille	IC	4030-17	53
Lande subalpine à Cotonéaster commun et Genévrier nain	IC	4060-8	55
Lande submontagnarde à Vaccinium	IC	4030-11	54?
Landes acidiphiles montagnardes à Airelle rouge	IC	4030-11	54?
Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales	IC	8150-1	?
Lande subalpine à Genévrier nain et Genêt purgatif	IC	5120-1	56

II.1.6.3.LES FICHES SYNTHETIQUES « HABITATS NATURELS»

Les fiches de présentation correspondant aux formations végétales, reprennent les caractéristiques générales de chacune des formations sur le site, et présentent de façon exhaustive l'ensemble des habitats naturels de chaque formation. Les fiches élaborées décrivent uniquement les habitats naturels qui relèvent de la Directive Habitats.

- LES MILIEUX DE LANDES ET DE FOURRES
- LES FORMATIONS DE ZONES HUMIDES
- LES MILIEUX DE PELOUSES ET DE PRAIRIES
- LES MILIEUX ROCHEUX
- LES MILIEUX DE FORETS

Chacun des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 étudié a fait l'objet de fiches synthétiques où est reporté l'ensemble des caractéristiques liées à ces types d'habitats sur le site (description, analyse, propositions d'actions). La priorité de chacun des habitats en

termes d'enjeux de conservation est également reportée sur chaque fiche. Les codes de dégradation (origine de la dégradation du milieu constatée sur le terrain) sont ceux utilisés dans le protocole de cartographie utilisé (d'après CLAIR M. & al. 2005, cf. Tome III annexe 3 : Critères de dégradation).

On notera que les surfaces mentionnées sur les fiches correspondent à celles incluses dans le périmètre d'étude inventorié (les zones d'extension de périmètre restent donc à décrire).

*Remarque sur la définition de la **zone tampon** : il s'agit d'une bande de contact située sur les habitats voisins d'un habitat naturel déterminé. Sur cette bande, la gestion peut avoir une influence sur l'habitat naturel déterminé. Elle est déterminée empiriquement (par exemple pour les zones humides elle est fixée à 30m au regard de la loi sur l'eau)*

Remarques sur les intitulés : les en têtes des fiches correspondent aux intitulés des habitats Natura 2000 génériques. On trouvera dans le cadre figurant sous l'en tête (dans le cadre jaune) la déclinaison de cet habitat générique en habitats élémentaires. Pour ces derniers l'intitulé correspond à la végétation observée localement.

Dans la suite du document la signification des abréviations utilisées sera la suivante :

DHa5 :	<i>annexe V de la directive habitats</i>
PN :	<i>protection nationale</i>
PR :	<i>protection régionale</i>
LRN :	<i>livre rouge national</i>
LRN2 :	<i>livre rouge national (tome 2)</i>

Pour la localisation des différents habitats naturels identifiés se reporter aux cartes des habitats naturels selon la codification CORINE Biotope (cartes du Tome II annexes n°11.1 à 11.3) et selon Natura 2000 (Tome II annexes 12 à 14).

L'identification et la cartographie des habitats ont été validées par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (Tome III annexe 5).

N.B. - Dans les tableaux de synthèse par grand type de milieu (n°5) qui suivent, la colonne « nombre d'unités » correspond au nombre de polygones cartographiés référencés dans la base de données informatique.

On notera que les surfaces mentionnées sur les fiches correspondent strictement au contenu du périmètre d'étude.

LES MILIEUX DE LANDES ET DE FOURRES

DESCRIPTION GENERALE

Les landes et fourrés sont des formations végétales dominées par des arbrisseaux bas (chaméphytes), n'excédant généralement pas 1 à 1,5 m de haut.

Remarque : Sont assimilés à des landes les milieux dont le seuil de recouvrement par ces chaméphytes excède 40%. Une grande diversité de landes est donc représentée sur le site, tant par leur cortège végétal que par leur physionomie (degré d'ouverture).

LES TYPES D'HABITATS NATURELS DE LANDES ET DE FOURRES PRESENTS SUR LE SITE

Les landes et les fourrés couvrent 975,6 ha sur le site, soit 27,8 % de la surface totale du site.

En surface, il s'agit de la deuxième formation la plus représentée après les forêts. 84 % des landes et fourrés présents sur le site sont d'intérêt communautaire (830.60 ha soit 23.7 % de la surface totale du site).

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE								
Fiche	Libellé Natura 2000 (1)	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Statut (2)	Surface (ha)	% des landes du site	Etat de conservation	Nombre d'unités (3)
L1	Landes acidiphiles montagnardes de l'Est	31.21	4030	IC	114.1	11.69%	Bon	190
	Landes acidiphiles montagnardes thermophiles du Massif central	31.226	4030	IC	109.3	11.20%	Moyen	119
	Landes acidiphiles montagnardes de l'Est	31.412	4030	IC	61.8	6.34%	Inconnu	106
L2	Landes subalpines secondaires d'adret du Mézenc (à raisin d'ours et genévrier nain)	31.43	4060	IC	30.3	3.11%	Moyen	60
	Landes subalpines secondaires d'adret du Mézenc (à Cotonéaster commun et Genévrier nain)	31.43	4060	IC	18.4	1.89%	Bon	96
	Landes acidiphiles basses à <i>Empetrum nigrum</i> subsp. <i>hermaphroditum</i> et <i>Vaccinium uliginosum</i> subsp. <i>microphyllum</i>	31.44	4060	IC	0.2	0.02%	Bon	1
L3	Landes à Genêt purgatif du Massif central (à Myrtille et Genêt purgatif)	31.842	5120	IC	2.8	0.28%	Inconnu	4
	Landes à Genêt purgatif du Massif central (subalpines à Genévrier nain et Genêt purgatif)	31.842	5120	IC	491.4	50.37%	Bon	347
L4	Junipéraies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun	31.88	5130	IC	0.3	0.03%	Moyen	2
		10 habitats	5 habitats		830,60	84.96 %		926

(1) source : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers4.html>

(2) IC : habitats d'intérêt communautaire – PR : habitat d'intérêt prioritaire

(3) nombre de polygones cartographiés

AUTRES HABITATS					
Libellé Corine Biotope	Code CORINE BIOTOPE	Surface (ha)	Part des landes du site	Etat moyen de conservation	Nombre d'unités (3)
Lande montagnarde mésohygrophile à Gentiane pneumonanthe et Myrtille	31.1	0.4	0.05%	Bon	11
Hautes herbes subalpines avec buissons	31.63	8.0	0.82%	Bon	42
Fruticées subatlantiques <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	31.8111	10.6	1.09%	Bon	19
Fruticées de station rocailleuse à Cotonéaster et Amélanchier	31.8123	1.3	0.13%	Bon	2
Fourrés montagnards à Sorbier des oiseleurs et Chèvrefeuille noir	31.832	0.9	0.09%	Bon	4
Fourrés saxicoles subalpins à Rosier à feuilles de boucage et Cotonéaster à feuilles entières	31.832	0.0	0.00%	Bon	1
Sarothamniales montagnardes à Sorbier des oiseleurs	31.841	13.1	1.34%	Bon	10
Ourlets à Fougère aigle et Houlque molle	31.86	81.2	8.33%	Bon	26
Végétations pionnières de zone incendiée	31.87	0.1	0.01%	Bon	1
Ourlets à Framboisier et Epilobe en épis	31.8711	4.0	0.41%	Moyen	9
Ourlets des coupes à Sénéçon de Fuchs et Epilobe en épis	31.8711	0.1	0.01%	Inconnu	1
Ourlets mésohygrophiles à Petasite blanc	31.8711	0.2	0.03%	Inconnu	3
Fourrés à Sureau à grappe et Erable sycomore	31.872	12.9	1.32%	Bon	18
Fourrés de Noisetier	31.8C	5.9	0.60%	Bon	11
Recrus forestiers caducifoliés de Hêtre ou de Chêne	31.8D	8.3	0.85%	Bon	13
	15 habitats	147	15,08 %	Bon	171

VALEUR PATRIMONIALE DES LANDES SUR LE SITE

Valeur d'usage

De nombreuses landes des sucs ont perdu leur vocation agricole (avec pour conséquence, la fermeture naturelle des milieux suite à leur abandon, voire à leur reboisement – parfois sur de grandes surfaces - avec les plantations du FFN réalisées au siècle dernier).

Intérêt paysager

Les landes du site des Sucs ardéchois contribuent à l'aspect montagnard du paysage des sucs. Leur pérennité permettra de garantir cet aspect austère et grandiose. Les fourrés et les haies ont joué un rôle important dans la structure du paysage du site au moins jusqu'au milieu du XXème siècle. Actuellement, une partie d'entre elles a disparu entraînant l'atténuation du caractère bocager des plateaux et de certains versants des sucs ardéchois.

Actuellement de nombreux fourrés et landes progressent sur les pelouses ensoleillées dont a cessé le pâturage.

Espèces remarquables ou à statut associées à ces milieux

En Ardèche, c'est seulement sur les Sucs ardéchois que l'étage subalpin (au dessus de 1450 mètres d'altitude) prend une grande extension. Cette formation est bien représentée sur le site, elle présente à la fois des caractères originaux et un degré de naturalité élevé. Les landes à Genévrier nain, les landes hébergeant des lycopodes figurent au premier plan. L'intérêt patrimonial des landes réside dans leur diversité. Elles sont en mosaïque avec les pelouses pâturées. Certaines sont piquetées d'arbustes ou d'arbres et d'autres se fondent progressivement dans la forêt. D'autres enfin, sont brutalement interrompues par les plantations résineuses. Les landes jouent par leur caractère ouvert, un rôle majeur

dans la qualité des paysages du site et sont significatives des changements de gestion pastorale. En Ardèche, c'est sur le site « secteur des Sucs » qu'elles sont le mieux exprimées aujourd'hui.

Espèces végétales

Certains faciès de landes, notamment les landes subalpines constituent un important foyer de biodiversité. Des espèces reliques des périodes glaciaires évoluent en leur sein comme les lycopodes (Lycopode en massue - *Lycopodium clavatum*, Lycopode des Alpes - *Diphasiastrum alpinum* Protection Nationale, Livre Rouge National Tome II) ou comme le Séneçon argenté (Séneçon blanchâtre - *Senecio leucophyllus alpinus* - Protection Nationale, Livre Rouge National Tome II) dont les stations du Mézenc sont à cheval entre la Haute-Loire et l'Ardèche. Pour cette dernière espèce, la station du Mézenc constituent la seule localité de tout le Massif central. Il est d'ailleurs directement menacé par la fréquentation du public localement importante.

Espèces animales

Les landes difficiles d'accès, notamment les landes à Genêt purgatif, peuvent constituer des zones de refuge importantes pour la grande faune (cervidés). A ce titre, les landes jouent un rôle à certaines périodes de l'année dans la protection de la faune.

Habitats d'espèces

Pour les espèces de la Directive Habitats présentes sur le site, voir infra au § II.3.1.1 "Bilan et analyse des habitats d'espèces animales - tableau récapitulatif par milieu de prédilection".

DYNAMIQUES NATURELLES LIEES AUX LANDES SUR LE SITE

Dans la majorité des cas, les landes constituent un état de transition dans la dynamique progressive de la végétation. Cet état a été maintenu dans le passé par des pratiques agricoles (pâturage, brûlis...) qui ont beaucoup régressées sur le site avec la déprise agricole. Depuis, les landes abandonnées retrouvent une dynamique d'évolution naturelle. Pour exemple, voici l'évolution de la dynamique de la lande sèche à callune après un brusque arrêt du pâturage lorsqu'il n'y a pas de plantation à proximité :

1. la callunaie se met en place, d'autant plus dominatrice que la densité des plants de callune aux stades construction et adulte est élevée (protoclimax édaphique).
2. vieillissement de la callunaie avec lente colonisation par diverses espèces. Rupture progressive de l'équilibre protoclimacique.
3. lande plus évoluée à Callune (*Calluna vulgaris*), Genêt poilu (*Genista pilosa*), Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) plus favorable à la germination d'espèces arbustives.
4. Lande à Callune (*Calluna vulgaris*) avec le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) arbustifs, bonne régénération du résineux présent dans les différentes strates.
5. Pinède clairière à pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) sur callunaie âgée et étiolée. La myrtille (*Vaccinium myrtillus*) germe sous la lande.
6. Pinède sur myrtillaie pure avec régénération de hêtre (*Fagus sylvatica*) dans la myrtillaie.
7. Pinède à sous-étage de feuillus (hêtre, sorbier, chêne).
8. Hêtraie-Pinède avec densité croissante de résineux morts et une bonne régénération de hêtre (*Fagus sylvatica*). Le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) ne se régénère pas.
9. Hêtraie climacique (stade final de l'évolution).

D'après DOCHE B. (1982).

Cependant ici, B. DOCHE ne prend pas en compte le Sapin pectiné, qui occuperait les forêts climaciques du site.

Sur plus de la moitié de la surface du site, le stade Pin sylvestre est absent; en réalité la fruticée à Sorbus (Sorbier des oiseleurs et Alisier blanc) colonise la lande, jusqu'à la supprimer en devenant un

peuplement complet. En Ardèche, surtout dans la partie cévenole de la Montagne Ardéchoise, l'écobuage régulier, comme l'incendie volontaire, éliminent systématiquement les résineux colonisateurs éventuels; en revanche les Sorbiers rejettent abondamment.

En conclusion, après une phase pionnière de croissance (construction) et adulte, l'émission dans l'humus de substances allélopathique par des champignons mycorhizogènes endophytes (de la famille des Ascomycètes de type vésiculeorbuscule) par les racines de la callune entraîne une dégénérescence de la lande au profit des Pins sylvestres et des essences autochtones tout comme celles issues de la plantation. En effet, des régénérations naturelles d'épicéas semblent possible sur le site. Le développement des essences non autochtones concurrence les espèces locales de la landes et gêne ainsi leur installation ou leur croissance.

MODES DE GESTION ACTUELS DE CES MILIEUX SUR LE SITE

Quand ils ne sont pas pâturés de manière très extensive, la dynamique naturelle engendre une fermeture des landes du site (densification de la lande puis apparition d'espèces forestières au comportement pionnier).

PRINCIPALES MENACES CONSTATEES

Dans le contexte de réchauffement climatique, il est fort à craindre qu'une accélération de fermeture des milieux ouverts ne se fasse au détriment des landes, des espèces qui les composent et de l'aspect paysager général des sucs.

De plus les essences forestières qui colonisent ces formations sont souvent issues des plantations d'essences non autochtones dégradant d'autant plus l'état de conservation général des landes.

OBJECTIFS GENERAUX POUR LA GESTION DES LANDES SUR LE SITE

Maintien de la biodiversité de ces milieux ouverts

Restaurer, garantir un état de conservation optimal de ces formations – les MAEt (voir glossaire Tome III annexe 1) peuvent –entre autres - constituer un outil efficace pour atteindre cet objectif.

Freiner, voire annuler la fermeture par la colonisation des ligneux, notamment les ligneux non autochtones.

INDICATEURS, MODALITES DE SUIVI DES LANDES

- ❑ Relevé floristique simple. Noter les espèces présentes sur une surface délimitée et identifiable d'année en année (pose de bornes fixes aux angles de la palcette de suivi localisées au GPS). Un passage tous les 5 à 6 ans.
- ❑ Couplage recommandé avec la recherche de bio-indicateurs : rechercher sur un milieu les espèces caractéristiques du milieu, ou les espèces indicatrices d'un niveau trophique ou hydrique (à définir par habitat en concertation avec le CBNMC).
- ❑ Couplage possible : Photographie en prise de vue verticale (1,3 m au dessus d'une des bornes, toujours la même et si possible essayer de faire deux photos en stéréoscopie afin de pouvoir visualiser la structure du groupement), et horizontale aux angles bornés (marquage) à 1,3 m du sol (focale fixée une fois pour toute à 28 mm éq. Argentique, noter l'azimut de chaque photo).

FICHE L1 Landes sèches européennes

Libellé local :	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
- Landes submontagnardes à <i>Vaccinium</i>	31.21	4030 (-11)
- Landes du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille	31.226	4030 (-17)
- Landes acidiphiles montagnardes à Airelle rouge	31.412	4030 (-11)
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	II et III	
Surface couverte par l'habitat :	285,2 ha	
Zone tampon :	10 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
arborescente	Individus épars dont le recouvrement peut-être important par place : Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>), Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>), Bouleaux verruqueux (<i>Betula pendula</i>). Parfois quelques épicéas (<i>Picea abies</i>) issus des plantations périphériques.
Arbustive	Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>), Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>), Genêt purgatif (<i>Cytisus oromediterraneus</i>)
Herbacée	Dominance de la Callune (<i>Calluna vulgaris</i>). Présence de la Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), du Genêt poilu (<i>Genista pilosa</i>), du Genêt purgatif (<i>Cytisus purgans</i>), Gaillet des rochers (<i>Galium saxatile</i>), Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>), Centaurée noire (<i>Centaurea nigra</i>), Gesse des montagnes (<i>Lathyrus linifolius</i> subsp. <i>montanus</i>), Agrostis capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>). Sur sol superficiel d'adret : Epervière piloselle (<i>Hieracium pilosella</i>). A l'étage montagnard haut et/ou sur sol profond : Airelle des marais (<i>Vaccinium uliginosum</i>), Ail victorial (<i>Allium victorialis</i>), Alchémille des rochers (<i>Alchemilla saxatilis</i>), Pied de chat (<i>Antennaria dioica</i>), Jasione vivace (<i>Jasione laevis</i>), Eillet des bois (<i>Dianthus sylvaticus</i>), Pâturin de Chaix (<i>Poa chaixii</i>), Liondent des Pyrénées (<i>Leontodon pyrenaicus</i>), Violette jaune (<i>Viola lutea</i>), Gentiane jaune (<i>Gentiana lutea</i>), Airelle rouge (<i>Vaccinium vitis-idaea</i>).



Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Communautés basse (<50cm), dense, dominées par des arbrisseaux nains ayant un recouvrement variable, avec une strate herbacée haute dominée par des graminées et une strate arborée à plus ou moins faible recouvrement selon les situations. Ces landes se rencontrent à toutes les expositions, sur les replats tout comme sur les versants. La roche-mère est majoritairement volcanique (phonolite) avec parfois des restes cristallophylliens (schiste, gneiss et granite). Le sol est généralement sec et drainant, mais restant très variable : il peut être frais, profond, à taux de matière organique élevé, comme squelettique à texture sableuse.

Localisation sur le site : Mont Mézenc, Roche des Cuzets, Les Coux, Montivernoux...

Variabilité

Trois faciès ont été rencontrés sur le site :

- en adret sur des sols superficiels, les Landes du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille
- plus en altitude ou sur sols plus profonds, frais, riches en matière organique, deux faciès ont été rencontrés sur le site :
 - dans les parties hautes les plus exposées à l'est et longuement enneigés, les landes acidiphiles montagnardes à Airelle rouge (*Vaccinium vitis-idaea*)
 - dans les zones submontagnardes, les landes submontagnardes à *Vaccinium*.

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- des **landes subalpines (4060)** par l'absence de la Camarine noire (*Enpetrum nigrum*), et l'absence simultanée du Raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*) et du Genévrier nain (*Juniperus sibirica*).
- des **landes à Genêt purgatif (5120)** par la large dominance de la Myrtille, de la Callune, de l'Airelle des marais (*Vaccinium uliginosum*) et du Genêt poilu (*Genista pilosa*). Les landes sèches et les landes à Genêt purgatif sont très souvent en mosaïque étroitement liée du fait de leur proximité dynamique.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Etat général bon à moyen mais avec localement des zones pouvant être fortement érodées. Colonisation progressive par la forêt suite à la déprise agricole. Ces landes sont parfois utilisées par la grande faune en tant que zone de repos. Elles sont souvent abruties et parfois sévèrement piétinées.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat montagnard, sol acide	Fermeture du milieu par recolonisation des ligneux, repos, piétinement par la grande faune (très localisé),
Facteurs humains	Pâturage extensif, brûlis éventuels	Rechauffement du climat, plantation, piétinement, circulation d'engins motorisés, arrêt du pâturage

VALEUR PATRIMONIALE

Habitat assez fréquent sur les Sucs, plus rare en Ardèche, la richesse en espèce est limitée. Cependant, milieu favorable à la nidification de certains oiseaux comme l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ou comme territoire de chasse pour les rapaces ou chauves-souris. En mosaïque avec des pelouses pionnières sur dômes rocheux d'intérêt communautaire. Présence possible d'espèces remarquables : Ail victorial (*Allium victorialis*), de Centaurée pectinée (*Centaurea pectinata*), Lycopode

en massue (*Lycopodium clavatum*), Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), Airelle rouge (*Vaccinium vitis-idaea*).

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Laisser évoluer naturellement l'habitat.

En cas d'opportunité d'entretien de certaines landes, suffisamment étendues pour une gestion pastorale extensive (sans apport de fertilisants), des travaux de réouverture pourront être envisagés.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Possibilités de MAEt (voir les cahiers des charges des mesures HAB3.6a, b, c)

Suivi des rejets ligneux si des actions de maintien de l'ouverture étaient envisagées :

- Suivi photographique des travaux (dont état initial et après travaux d'ouverture).
- Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité.

FICHE L2 Landes alpines et boréales

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
- Landes du subalpin inférieur à Raisin d'ours et Genévrier nain	31.43	4060 (-8)
- Landes subalpines à Cotonéaster commun et Genévrier nain	31.43	4060 (-8)
- Landes à Empetrum et Vaccinium	31.44	4060 (-3)
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	II	
Surface couverte par l'habitat :	48,9 ha	
Zone tampon :	10 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Arborescent e/Arbustive	Individus éparses d'essences non autochtones introduites dont le recouvrement peut-être important par place : Pin à crochets (<i>Pinus uncinata</i>), Pin mugo (<i>Pinus mugo</i>), Pin cembro (<i>Pinus cembra</i>), Epicéas (<i>Picea abies</i>) issus des plantations périphériques.
Herbacée	Cotonéaster feuilles entières* (<i>Cotoneaster integerrimus</i>), Genévrier nain* (<i>Juniperus sibirica</i>), Airelles des marais* (<i>Vaccinium uliginosum</i>), Raisin d'ours (<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>), Callune (<i>Calluna vulgaris</i>), Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>), Rosier des Alpes (<i>Rosa pendulina</i>), Rosier des rochers (<i>Rubus saxatilis</i>) et très rarement en ubac : Camarine noire (<i>Empetrum nigrum</i>), Lycopode selagine (<i>Huperzia selago</i>).



* espèces subalpines

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

- étage subalpin à partir de 1300 m, sur des éboulis de roches volcaniques et sols peu profonds
 - climat à caractère océanique atténué, avec une tendance subméditerranéenne, c'est-à-dire avec une saison estivale chaude et une courte période de sécheresse
 - landes très fermées (recouvrement moyen de 90 %), dominées par le Genévrier nain (*Juniperus sibirica*) et le Raisin d'ours commun (*Arctostaphylos uva-ursi*) ; richesse floristique faible, mais la composition floristique de ces landes et la présence d'espèces rares est intéressante.
- Localisation sur le site : Mont Mézenc, Roche des Cuzets, Les Coux, Sepoux...

Variabilité

Trois faciès ont été rencontrés sur le site :

- les landes à Camarine noire et Airelle des marais en ubac (de loin le plus rare)
- les landes à Cotonéaster commun et Genévrier nain
- les landes à Genévrier nain et Raisin d'ours, tous deux généralement en adret

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- des **landes sèches (4030)** par la présence des espèces subalpines : Cotonéaster feuilles entières (*Cotoneaster integerrimus*), Genévrier nain (*Juniperus sibirica*), Airelles des marais (*Vaccinium uliginosum*)
- des **landes montagnardes à Genêt purgatif (5120)** par l'altitude et l'absence de Genêt purgatif.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Etat général bon à moyen mais avec localement des zones pouvant être fortement érodées (Mézens, Boutière). Colonisation progressive par les essences introduites et leur régénération naturelle suite à l'arrêt du pâturage, l'évolution vers la forêt paraît tout de même compromise même à partir de semenciers proches (anciennes plantations RTM) à cause des conditions écologiques peu favorables. Les changements globaux du climat risquent de modifier ces conditions.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat subalpin, sol acide	Fermeture du milieu par recolonisation des ligneux,
Facteurs humains	Pâturage extensif	Rechauffement du climat, piétinement, régénération d'essences introduites dans les plantations à proximité, arrêt du pâturage

VALEUR PATRIMONIALE

Habitat représentant les vestiges de groupements végétaux établis dès la fin des dernières glaciations, et donc une dernière influence nordique des landes méditerranéennes de montagnes avec des espèces rares et/ou protégées telles que l'Ail victorial (Allium victorialis), les Lycopodes sélagine et des Alpes (*Huperzia selago*, *Diphasiastrum alpinum*), le Cotonéaster à feuilles entières (*Cotoneaster interregimus*), la Ronce des rochers (*Rubus saxatilis*), la Camarine noire (*Empetrum nigrum*), le Lys martagon (*Lilium martagon*). Le Seneçon argenté (*Senecio leucophyllum*) évoluant habituellement sur les éboulis à Allosore à feuilles crispées – *Cryptogramma crista* - (8110) a été trouvé dans la lande à Raisin d'ours, c'est une station non ordinaire pour cette espèce. Sa protection sur le Mézens, doit être prioritaire car cette station constitue la seule d'Ardèche, le Mézens étant la seule localité connue pour cette espèce de tout le Massif central.

La lande à Camarine noire et Airelle des marais n'occupant qu'une très faible surface, est vulnérable à toute perturbation (notamment le piétinement lié à la fréquentation touristique). En revanche, les landes à Genévrier nain paraissent connaître une expansion et ne semblent pas menacées directement à l'échelle du site.

Ces landes à Genévrier nain et Raisin d'ours commun sont à préserver à cause de leur caractère exceptionnel, dû à leur position à la confluence de deux climats : le climat méditerranéen sec et chaud, et le climat océanique doux et humide.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Laisser évoluer naturellement l'habitat. Si opportunité conserver la possibilité de l'ouverture de certaines landes plus étendues pour une gestion pastorale extensive sans apport de fertilisant. Localement, des travaux de réouverture de landes peuvent être tentée quand un entretien est possible par la suite (pâturage extensif).

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Possibilités de MAEt (voir les cahiers des charges des mesures HAB3.6a, b, c)

Suivi des rejets ligneux si des actions de maintien de l'ouverture étaient envisagées :

- Suivi photographique des travaux (dont état initial et après travaux d'ouverture).
- Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité.
- canalisation du public sur les itinéraires balisés.

FICHE L3 Formations montagnardes à *Cytisus purgans*

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
- Landes montagnardes à Myrtille et Genêt purgatif	31.842	5120 (-1)
- Landes subalpines à Genévrier nain et Genêt purgatif	31.842	5120 (-1)
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	II et III	
Surface couverte par l'habitat :	494,2 ha	
Zone tampon :	10 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
arborescente	Absente ou individus de hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>) très isolés et rabougris
Arbustive	Individus très épars de Sorbiers des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>), Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>) et de genévrier (<i>Juniperus communis</i>). Le Genêt purgatif (<i>Cytisus purgans</i>) est quant à lui dominant.
Herbacée	Présence d'espèces plus ou moins héliophiles comme Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>), Germandrée scorodaine (<i>Teucrium scorodonia</i>), Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), Callune (<i>Calluna vulgaris</i>), Framboisier (<i>Rubus idaeus</i>), Genêt poilu (<i>Genista pilosa</i>), Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>), Seneçon à feuilles d'adonis (<i>Senecio adonitifolius</i>), Digitale pourpre (<i>Digitalis purpurea</i>), Gentiane jaune (<i>Gentiana lutea</i>), Fétuque du groupe ovina (<i>Festuca gr. ovina</i>), Linaire rampante (<i>Linaria repens</i>), Présence éparse de : Gaillet jaune (<i>Galium verum</i>), Narcisse des poètes (<i>Narcissus poeticus</i>), Jonquille jaune (<i>Narcissus pseudonarcissus</i>).



Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Landes hautes (> 50 cm) dominées par le Genêt purgatif à fort recouvrement. Pas d'exposition préférentielle déterminée, ces landes évoluent sur des abrupts rocheux de versant, des sommets de pointements rocheux (secs) ou des sols oligotrophes acides de l'étage montagnard à subalpin. La diversité en espèces végétales est faible.

Localisation sur le site : Montfol, communes de Pereyres, Burzet, La Bastide sur Bésorgue...

Variabilité

Deux faciès ont été rencontrés sur le site :

- en adret sur des sols superficiels, les Landes subalpines à Genévrier nain et Genêt purgatif
- sur des sols plus profonds, Landes montagnardes à Myrtille et Genêt purgatif

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- des **landes sèches (4030)** par la dominance du Genêt purgatif et la rareté en Myrtille et Genêt poilu. Les landes sèches et les landes à Genêt purgatif sont très souvent en mosaïque étroitement liée du fait de leur proximité dynamique.
- des **landes à Genêt à balais (Code CORINE BIOTOPE 31.841)** : qui sont installés dans des conditions de bilan hydrique plus favorable et par la dominance du Genêt purgatif.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Etat général bon à inconnu, habitat bénéficiant d'une très bonne représentation surfacique sur le site. Ces landes sont parfois utilisées par la grande faune en tant que zone refuge et de repos. Elles sont très résistantes au piétinement. Il convient de distinguer :

- les landes en situation primaire évoluant vers des pinèdes saxicoles (sauf en cas de blocage dû à un bilan hydrique trop défavorable)
- les landes secondaires qui évoluent vers la forêt (chênaie-hêtraie, hêtraie-sapinière).

La lande à genêt est une remise à Sanglier.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat montagnard, sol acide superficiel	Fermeture du milieu par recolonisation des ligneux
Facteurs humains	Pâturage extensif maintenant un aspect ouvert à l'habitat	Brûlis peu efficace, arrêt du pâturage

VALEUR PATRIMONIALE

Valeur patrimoniale moyenne, habitat assez fréquent sur les Sucs mais menacé de fermeture. La richesse en espèce est limitée. Cependant, milieu favorable à la nidification de certains oiseaux comme l'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), le Bruant fou (*Emberiza cia*) dans les zones du montagnard inférieur. En mosaïque avec des landes sèches (4030). Les groupements secondaires de cet habitat colonisent et dégradent des pelouses (6210) souvent d'intérêt communautaires, voire prioritaires (**6230***) dont l'intérêt patrimonial est bien supérieur, vu leur régression importante. Ces pelouses doivent être privilégiées.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Laisser évoluer naturellement l'habitat, notamment les formations primaires qu'il convient de préserver en priorité. Les secondaires se développant au détriment d'autres habitats d'intérêt communautaire plus intéressants au plan floristique. Dans ce cas, un gyrobroyage de ces formations secondaires est possible, surtout dans les faciès peu dense en Genêt purgatif et où les pelouses sous-jacentes sont encore bien constituées. Par la suite, si l'opportunité apparaît, il convient d'entretenir l'ouverture par un pâturage extensif sur l'année mais pouvant être intensif sur de courte période notamment à la repousse de printemps.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi).

Possibilités de MAEt (voir les cahiers des charges des mesures HAB3.6a, b, c)

Suivi des rejets ligneux si des actions de maintien de l'ouverture étaient envisagées :

- Suivi photographique des travaux (dont état initial et après travaux d'ouverture).
- Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité.

FICHE L4

FICHE L4 Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
Fourrés pionniers à Genévrier commun	31.88	5130
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	I	
Surface couverte par l'habitat :	0,3 ha	
Zone tampon :	10 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Arborescente	aucune
Arbustive	Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>)
Herbacée	aucune

Pas de photo pour cet habitat

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Habitat évoluant sur des sols méso-xérophiles à xérophiles, entre le collinéen supérieur et le subalpin inférieur.

Sur le site des Sucs ardéchois, on distingue :

- Les **communautés arbustives primaires** qui sont montagnardes et installées sur des corniches, des falaises ou des vires rocheuses. Ces communautés primaires sont en générales des fourrés épars;
- Les **communautés régressives agropastorales** qui se développent sur de nombreux types de pelouses et de landes, en tant que refus de pâturage. Elles sont de densité variable depuis les voiles éclatés jusqu'aux massifs fermés. Leur physionomie dépend du port du Genévrier, qui varie entre élancé et prostré, et de l'habitat d'origine qui peut-être une pelouse rase à hautes herbes ou une lande. Ainsi, si le recouvrement du Genévrier est faible, il s'agit donc d'un habitat en **mosaïque** avec une pelouse ou une lande.

Localisation sur le site :

Variabilité

La variabilité de cet habitat est peu étudié et donc mal connue.

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- Des **formations montagnardes à Genêt purgatif (5120)** par l'abondance en Genévrier commun et la rareté en Genêt purgatif ;
- Des **landes à Genévrier nain et Raisin des ours (4060)** par l'absence de Raisin des ours et de Genévrier nain (qui se différencie du Genévrier commun ayant un port prostré par des feuilles recouvrantes à l'extrémité des rameaux)
- Des **fourrés arbustifs** constituant une étape de dégradation des junipérais secondaires par le recouvrement dominant du Genévrier, relativement aux autres espèces ligneuses.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Etat général bon. Habitat bien représenté en Ardèche mais très peu présent sur le site. Cette formation est parfois utilisée par la grande faune en tant que zone refuge et de repos. En situation primaire sur corniches et vires rocheuses, la dynamique est généralement bloquée. En situation régressive, la junipéraie évolue rapidement vers des stades préforestiers avec dominance d'autres espèces arbustives et arborées. Son développement et son maintien sont alors liés à un pastoralisme extensif et pérenne.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat montagnard, sol acide superficiel	Fermeture du milieu par recolonisation des ligneux
Facteurs humains	Pâturage extensif maintenant un aspect ouvert à l'habitat	Brûlis peu efficace, arrêt du pâturage

VALEUR PATRIMONIALE

Valeur patrimoniale assez forte, et habitat assez peu fréquent sur la zone d'étude.

Tout comme les landes montagnardes à Genêt purgatif, les Junipéraies régressives colonisent des pelouses (6210) souvent d'intérêt communautaires, voire prioritaires (**6230***) dont l'intérêt patrimonial de certaines est supérieur à celui des Junipéraies. Ces milieux doivent être gérés simultanément en recherchant une mosaïque (les landes à Genévrier commun peuvent être maintenues sur les rochers affleurants, par exemple).

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Laisser évoluer naturellement l'habitat, notamment les formations primaires qu'il convient de préserver en priorité. Les secondaires se développant au détriment d'autres habitats d'intérêt communautaire plus intéressants au plan floristique. Dans ce cas, un gyrobroyage de ces formations secondaires est possible, surtout dans les faciès peu dense en Genévrier commun et où les pelouses sous-jacentes sont encore bien constituées. Par la suite, selon opportunité, il conviendrait d'entretenir l'ouverture par un pâturage extensif sur l'année mais pouvant être intensif sur de courte période notamment à la repousse de printemps.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Possibilités de MAEt (voir les cahiers des charges des mesures HAB3.6a, b, c)

Suivi des rejets ligneux si des actions de maintien de l'ouverture étaient envisagées :

- Suivi photographique des travaux (dont état initial et après travaux d'ouverture).
- Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité.

LES FORMATIONS DE ZONES HUMIDES

DESCRIPTION GENERALE

Les zones humides correspondent à tous les milieux qui se caractérisent par une présence d'eau (courante ou stagnante) le plus souvent permanente, ce qui détermine une végétation très particulière et adaptée aux conditions de vie aquatique (immersion) ou sub-aquatique. Sur le site, cela correspond aux eaux courantes et dormantes, à la végétation qui leur est associée, ainsi qu'aux milieux tourbeux et aux sources.

LES TYPES D'HABITATS NATURELS DE ZONES HUMIDES PRESENTS SUR LE SITE

Importance relative des types d'habitats naturels de zones humides sur le site

Les habitats naturels de zones humides couvrent environ 82,5 ha soit 2,41% de la surface totale du site. En surface, il s'agit de la formation la moins représentée. Les habitats humides d'intérêt communautaire représentent seulement 0,8 % du site soit 37% des zones humides mais la diversité et la richesse biologique de ces habitats de zones humides rencontrés en font un intérêt majeur.

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE								
Fiche	Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Statut	Surface (ha)	Part des zones humides du site	Etat moyen de conservation	Nombre d'unités
ZH1	Gazons amphibies à Petite Douve et Jonc bulbeux	22.31	3130-2	IC	0.4	0.48%	Moyen	4
ZH2	Herbiers des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée	24.41	3260-1	IC	2.6	3.15%	Moyen	10
ZH3	Bas-marais à Selin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus	37.312	6410-11	IC	0.5	0.61%	Bon	2
ZH4	Mégaphorbiaies montagnardes à Laitue de Plumier et Luzule des bois	37.7	6430-3	IC	0.2	0.24%	Moyen	2
	Mégaphorbiaies subalpines à Arabette des Cévennes et Adenostyle à feuilles d'Alliaire	37.81	6430-8	IC	2.3	2.79%	Moyen	8
	Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide faux-roseau des Vosges et du Massif central	37.81	6430-8	IC	4.5	5.45%	Bon	44
	Mégaphorbiaies subalpines à Calamagrostis faux-roseau et Aconit tue-loup	37.82	6430-10	IC	13.2	16%	Bon	82
ZH5	Tourbières hautes à peu près naturelles*	51.1	7110-1*	PR	2.7	3.27%	Bon	18
	Buttes de Sphaignes colorées *	51.111	7110-1*	PR	0.1	0.12%	Moyen	2
	Lande tourbeuse à Myrtille et Polytrich commun*	51.1134	7110-1*	PR	2.7	3.27%	Bon	13
	Tourbières basses, Chenaux, cuvettes profondes à <i>Carex limosa</i> *	51.121	7110-1*	PR	0.3	0.36%	Bon	2
ZH6	Végétations dégradées des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration	51.2	7120-1	IC	0.7	0.85%	Bon	14

Fiche	Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Code Cahiers d'habitats	Statut	Surface (ha)	Part des zones humides du site	Etat moyen de conservation	Nombre d'unités
ZH7	Tourbières de transition et tremblantes	54.5	7140-1	IC	0.01	0.001%	Très mauvais	1
	Tourbières de transition à <i>Carex lasiocarpa</i>	54.51	7140-1	IC	0.3	0.36%	Moyen	1
	Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	54.59	7140-1	IC	0.1	0.12%	Moyen	4
			9 habitats		30,61	37 %	Bon	207

HABITATS d'intérêt non communautaire					
Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Surface (ha)	Part des zones humides du site	Etat moyen de conservation	Nombre d'unités
Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	22.11	0.2	0.24%	Bon	6
Communautés flottantes des eaux peu profondes	22.432	0.1	0.12%	Moyen	8
Ruisselets	24.11	7.7	9.33%	Bon	27
Zones à Truites	24.12	2.2	2.67%	Bon	15
Nardaies mésohygrophiles à Sanguisorbe officinale	37.312	0.1	0.12%	Mauvais	2
Bas-marais à Jonc raide et Selin des Pyrenees	37.32	10.3	12.48%	Bon	65
Saulaies à Saule à oreillettes	44.92	5.6	6.79%	Bon	9
Saussaies marécageuses à Saule à oreillettes	44.921	0.5	0.61%	Moyen	14
Saussaies à sphaigne	44.922	1.2	1.45%	Bon	7
Bois de bouleau à Sphaignes et Laiches	44.A12	0.9	1.09%	Bon	1
Magnocaricaies mésotrophes à Laiche à becs	53.2141	1.5	1.82%	Bon	13
Jonchaies hautes	53.5	1.4	1.70%	Moyen	39
Végétations de source d'eau douce en contexte ombragé	54.11	1.2	1.45%	Bon	39
Bas-marais à <i>Carex flava</i> medio-europeen	54.253	3.8	4.61%	Bon	4
Bas-marais à Laiche noire et Jonc filiforme	54.42	2.1	2.55%	Bon	4
Bas-marais acides subatlantiques à <i>Carex</i> et <i>Juncus</i>	54.4222	6.3	7.64%	Bon	56
Bas-marais sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>Sphagnum</i>	54.4223	5.7	6.91%	Bon	50
Bas-marais sub-atlantique à <i>Carex</i> , <i>Juncus</i> et <i>Sphagnum</i>	54.4224	1.1	1.33%	Bon	5
18 habitats		51,9	62,91		364

Au total on a donc :

- 11 « habitats élémentaires d'intérêt communautaires » pour 172 polygones et 24,81 ha, soit 29,98% de la surface totale des zones humides

- 4 « habitats élémentaires (soit 1 générique) d'intérêt communautaire prioritaire » pour 35 polygones et 5,8 ha, soit 7,02% de la surface totale des zones humides.

18 habitats élémentaires d'intérêt non communautaires.

VALEUR PATRIMONIALE DES MILIEUX DE ZONES HUMIDES SUR LE SITE

Valeur d'usage

a Activités de loisirs

Le site Natura 2000 « secteur des Sucs » correspond à la tête de deux bassins versants (Loire et Ardèche). Les cours d'eau du site sont réputés pour leur qualité. La pêche qui peut s'y exercer ne semble être qu'anecdotique, et non préjudiciable aux milieux.

b Utilisation pastorale

Les eaux superficielles constituées par les sources, ruisselets, cours d'eau, et zones humides, répartis sur l'ensemble de la zone, garantissent l'abreuvement de l'ensemble du bétail sur le site ainsi que plusieurs communes en adduction d'eau potable.

c Intérêt paysager

L'important linéaire (Dorne, Sardige, Saliouse, L'Eysse, le Pradal, la Borne, la Loire, la Veyradeyre, la Bourges, la Bezorgues...), issu de l'ensemble des sources du site alimente deux bassins versants majeurs, celui du Rhône (via l'Eyrieux et l'Ardèche) et celui de la Loire. Ce chevelu contribue à la grande diversité paysagère du site, qui au premier abord semble très minéral et sec.

La géomorphologie du site transcrit également l'importance des milieux humides dans l'histoire et le façonnement de ces sucs alternant avec des plateaux comme suspendus et ceinturés de vallées et de gorges où coulent des rivières et un fleuve (action des rivières, érosion des versants liée aux eaux superficielles, ...).

Espèces remarquables ou à statut associées à ces milieux

Les zones humides du site sont disséminées et peu étendues, leur nombre ayant, de plus, été réduit par les drainages généralisés au XIX^{ème} siècle. Ces anciennes zones humides ont laissé néanmoins quelques témoins à degré de naturalité élevé et de nombreux fragments signalant leur ancienne présence. Les ruisselets du site qui serpentent sur les plateaux ont un cours lent qui les apparente aux eaux calmes. Ces zones humides aussi rares soient-elles, constituent de véritables réserves de semences à ne pas négliger. De nombreuses espèces animales et végétales remarquables ont pour habitat les zones humides du site.

d Espèces végétales

Les milieux humides abritent plusieurs espèces remarquables, comme :

Sphaignes (*Sphagnum* ssp. DHa5), Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia* PN, LRN2), Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), Aconit napel (*Aconitum napellus* LRN2), Centaurée pectinée (*Centaurea pectinata*), Orpin velus (*Sedum villosum* PN), Trèfle d'eau (*Meynyanthes trifoliata*, LRN2), Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*), Renouée persicaire (*Polygonum persicaria* LRN2), Sèneçon à feuilles en spatule (*Tephrosieris helenitis* subsp. *helenitis*, PN), Ail victorialis (*Allium victorialis*), Grassette commune (*Pinguicula vulgaris* LRN2), Grassette à grandes fleurs (*Pinguicula grandiflora* PR, LRN2).

e Espèces animales

Les amphibiens et les odonates sont strictement inféodés, pour tout ou partie de leur cycle de vie, aux zones humides.

On peut citer : Triton alpestre (*Triturus alpestris*, PN, LRN), Triton palmé (*Triturus helveticus* PN, LRN), Crapaud commun (*Bufo bufo*, PN, LRN), Grenouille rousse (*Rana temporaria*, LRN).

DYNAMIQUES NATURELLES LIEES AUX MILIEUX DE ZONES HUMIDES SUR LE SITE

Les caractéristiques propres de chaque type d'habitat définissent des dynamiques spécifiques. Pour les habitats d'intérêt communautaire, se reporter aux fiches habitats « Zones Humides ».

Cependant, une grande majorité des milieux humides du site, y compris ceux ne relevant pas de la Directive « Habitats », connaissent des dynamiques naturelles de comblement et d'atterrissement, liées à l'accumulation de matières solides. La végétation peut jouer un rôle plus ou moins important dans ces processus. En effet, le développement d'une végétation non spécifiquement hygrophile dans les milieux humides contribue à leur assèchement.

MODES DE GESTION ACTUELS DE CES MILIEUX SUR LE SITE

Pâturage extensif (pouvant être localement intensif en chargement instantané).

Recherche de l'accroissement des prairies eutrophes au détriment des zones humides (drainage localisé, fertilisation minérale).

PRINCIPALES MENACES CONSTATEES

Facteur local dominant de dégradation

Dépôts de matériaux, drainage, eutrophisation par apports de fertilisant dans les prairies adjacentes.

Facteurs globaux

Piétinement, eutrophisation / enrichissement en éléments organiques (liés au bétail), modification des écoulements (canalisations et busages), qui peuvent entraîner des phénomènes d'assèchement ou d'érosion.

OBJECTIFS GENERAUX POUR LA GESTION DES MILIEUX DE ZONES HUMIDES SUR LE SITE

Les objectifs prioritaires de gestion des milieux humides doivent être :

- ❑ maintenir la surface des zones humides sur le site. Proscrire tout drainage/assèchement/comblement/dépôt de matériaux (même végétaux) dans les zones humides du site.
- ❑ améliorer la qualité des eaux et des paysages. Pour cela, contractualiser des MAEt ou des Contrats Natura 2000 sur les parcelles contenant des zones humides dans le but d'arrêter les apports fertilisants (organiques et minéraux) à moins de 30 m de toutes zones humides. Dans ces parcelles, limiter les intrants au-delà des 30 m autour des zones humides. La qualité hydrobiologique des zones humides dépend des apports de fertilisants répétés aux pieds des sucs. La ressource en eau est également utilisée pour l'adduction d'eau des exploitations agricoles et des villages. Les systèmes d'assainissement des rares fermes du site devraient être vérifiés pour le respect des dispositions réglementaires et de la qualité de l'eau.
- ❑ restaurer le fonctionnement hydrologique des zones humides : tentative au cas par cas (bouchage de drain, coupe de ligneux, remise en pâturage...).

Au-delà du maintien des zones humides dans un bon état de conservation, on veillera, au vu des spécificités du site, à y favoriser certaines conditions :

- ❑ préserver les milieux humides sensibles contre le piétinement du bétail.
- ❑ protéger les habitats les plus menacés à court terme (une mise en défens peut être justifiée localement)
- ❑ prévenir les risques de surcharge en éléments organiques, les limiter là où ils ont lieu
- ❑ conserver, voire restaurer la naturalité du système hydrologique (berges et cours d'eau, écoulements) et des habitats d'espèces aquatiques, notamment hors habitat d'intérêt communautaire, dans une logique de continuum écologique.
- ❑ mise à jour de l'inventaire départemental des zones humides

INDICATEURS, MODALITES DE SUIVI DES MILIEUX DE ZONES HUMIDES

- ❑ Implantation de ligneux : suivi photo tous les 5 ans
- ❑ Eutrophisation : suivi utilisation, relevés tous les 5 ans, analyses de la qualité de l'eau
- ❑ Assèchement/atterrissement/comblement : suivi piézométrique, relevés de végétation, suivi photo tous les 6 ans.

FICHE ZH1 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea*

Libellé local

Code CORINE BIOTOPE Code Natura 2000

Gazons amphibies à Petite Douve et Jonc bulbeux 22.31 3130 (-2)

Niveau d'intérêt : Communautaire

Niveau de priorité : I

Surface couverte par l'habitat : 0,4 ha

Zone tampon : 30 m

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Herbacée	Laîche noire (<i>Carex nigra</i>), Prêle des eaux courantes (<i>Equisetum fluviatile</i>), Gaillet des marais (<i>Galium palustre</i>), Glycéri flottante (<i>Glyceria fluitans</i>), Jonc diffus (<i>Juncus effusus</i>), Potentille des marais (<i>Potentilla palustris</i>), Rumex à longues feuilles (<i>Rumex longifolius</i>), Véronique à écussons (<i>Veronica scutellata</i>), Violette des marais (<i>Viola palustris</i>), Mousses, Sphaignes (<i>Sphagnum spp.</i>)



Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Végétations évoluant sous influence continentale dans des pièces d'eau calme éclairée peu profondes oligotrophes. Le niveau d'eau est variable, ainsi les espèces pionnières peuvent fructifier en période d'exondation. Le groupement n'occupe bien souvent que de très faibles surfaces de quelques dizaines de mètres carrés maximum.

Variabilité

Un seul faciès a été contacté sur le site « secteur des Sucs », mais la composition floristique peut évoluer en fonction de la minéralisation du substrat du fond des pièces d'eau.

CONFUSIONS POSSIBLES

Le groupement végétal rencontré sur le site est peu typique de l'habitat auquel il a été rattaché. Cependant, il semble difficile de confondre cette formation végétale.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

L'état de conservation est à 100% moyen : les espèces caractéristiques de l'habitat restent peu nombreuses, le groupement végétal apparaît souvent sous une forme fragmentaire. Ces formations évoluent saisonnièrement et en fonction des niveaux d'eau.

Facteur de dégradation dominant : piétinement des berges par les animaux, passage d'engins motorisés (cette pratique semble avoir disparu depuis peu sur le site).

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Eclairement direct, climat sub-montagnard continental	Piétinement des animaux
Facteurs humains	Aucune intervention	Piétinement des troupeaux, passage d'engins motorisés.

VALEUR PATRIMONIALE

Habitat d'intérêt moyen au plan botanique, relevant de la Directive européenne. Il est localisé au sein des pièces d'eau. Le très haut intérêt spécifique de l'habitat réside dans le fait qu'il relève des zones humides et est localisé très en amont de ses stations privilégiées (étage planitiaire).

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Maintien des conditions d'apparition et d'évolution de l'habitat, laisser évoluer les unités connues.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Suivis photo et botanique tous les 6 ans.

FICHE ZH2 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

Libellé local

Herbiers des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée

Code CORINE BIOTOPE

24.41

Code Natura 2000

3260 (-1)

Niveau d'intérêt : Communautaire

Niveau de priorité : I

Surface couverte par l'habitat : 2,6 ha

Zone tampon : 30 m

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Herbacée	Strate flottante constituée des rosettes de Callitriche en crochet (<i>Callitriche hamulata</i>) et des feuilles flottantes de la Glycérie flottante (<i>Glyceria fluitans</i>).
Muscinale	Plusieurs bryophytes dont <i>Fontinalis</i> cf. <i>squamosa</i>



Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Ce groupement évolue dans les cours d'eaux courantes permanents acides développé sur des roches mères siliceuses au niveau amont montagnard du bassin versant des affluents de l'Ardèche ou de la Loire. L'habitat s'est ici développé sur des fonds très mobiles dans des ruisselets étroits (quelques décimètres) ; il reste rare et très localisé. Les eaux sont oligotrophes, à pH acide, à richesse variable en nitrates, mais toujours pauvres en orthophosphates.

Variabilité

En fonction des conditions d'éclairement, on distingue :

Dans les milieux éclairés, les phanérogames aquatiques dominant (Callitriche).

Dans les milieux ombragés, les phanérogames sont moins présents et les bryophytes sont plus abondants.

CONFUSIONS POSSIBLES

On distingue cet habitat

- des groupements stagnophiles par l'absence de dominance des Callitriches des étangs et/ou à fruits aplatis (*Callitriche stagnalis* et/ou *C. platycarpa* – **code Natura 2000 : 3260-6**), et par la circulation d'eau et donc par une bonne oxygénation du milieu ;
- des groupements fontinaux (code Corine Biotope 54.1) par l'absence de Myosotis (*Myosotis gr. scorpioides*) et de Montie des fontaines (*Montia fontana*) ;
- les groupements oligotrophes de fossés par l'absence de domination du Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*).

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

L'état de cet habitat (qui n'est connu que sur 4 unités) semble moyen.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Circulation d'eau permanente, bonne oxygénation, acidité relative	Eutrophisation et ombre portée par fermeture des milieux de berges.
Facteurs humains	Libre circulation des ruisselets (pas de canalisation des cours d'eau), pâturage extensif en bordure permettant le maintien d'un niveau d'éclaircissement	Perturbation induite par plantation ou fertilisation à proximité. Perturbation directe : piétinement des troupeaux dans les fonds de rivières, captages d'eau AEP.

Cet habitat est en très nette régression dans les zones d'agriculture intensive (Massif armoricain), il ne se maintient guère qu'en système prairial, où les fossés et petits ruisseaux sont entretenus et ont un débit suffisant, et en forêt. L'évolution de l'habitat vers l'aval correspond naturellement à l'apparition de groupements mésotrophes.

VALEUR PATRIMONIALE

Habitat typique des têtes de bassin versant peu enrichies. Les espèces de phanérogames sont assez banales, hormis quelques formes ou taxons (*Littorella uniflora* fa. Fluitans absente sur le site « secteur des Sucs »).

En revanche, dans ces milieux, des bryophytes peu fréquentes sont à rechercher.

Ce sont des zones préférentielles de reproduction des Truites (*Salmo trutta*).

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Maintien des conditions d'apparition et d'évolution de l'habitat, laisser évoluer les unités connues.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Suivis photo et botanique tous les 6 ans.

FICHE ZH3 Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

Libellé local

Bas-marais à Selin des Pyrénées
et Jonc à tépales aigus

Code CORINE BIOTOPE

37.312

Code Natura 2000

6410 (-11)

Niveau d'intérêt : Communautaire

Niveau de priorité : I

Surface couverte par l'habitat : 0,5 ha

Zone tampon : 30 m

DESCRIPTION ET EXIGENCES ÉCOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Herbacée	Sélin des pyrénées (<i>Epikeros pyrenaeus</i>), Jonc à fleurs aiguës (<i>Juncus acutiflorus</i>), Renouée bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>), Trèfle rouge brun (<i>Trifolium spadiceum</i>), Véraire blanc (<i>Veratrum album</i>), Benoîte des ruisseaux (<i>Geum rivale</i>), Crépis des marais (<i>Crepis paludosa</i>), Scorsonère humble (<i>Scorzonera humilis</i>), Myosotis de Lamotte (<i>Myosotis lamottiana</i>)



Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Végétations oligotrophes à mésotrophes, se développant à l'étage montagnard sur des sols marqués par une circulation d'eau.

Fond de vallon, replats peu déclives, au bord de ruisseaux ou sur des pentes suintantes

Végétations collinéennes se développant sur des sols hydromorphes acides, tourbeux à paratourbeux, oligotrophes à mésotrophes.

Type d'habitat très représentatif des parties montagneuses. Il est cependant limité sur le site, extrêmement localisé et de très faible surface : deux unités connues.

Variabilité

Communautés herbacées vivaces généralement dominées par le Jonc à tépales aigus. Elles peuvent présenter différents autres faciès avec notamment, dans les situations les plus humides, la dominance de sphagnes, ou encore la présence de petites laïches glauques (*Carex panicea*, *C. nigra*).

CONFUSIONS POSSIBLES

La Molinie bleue peut marquer la physionomie de ces communautés, sachant toutefois que lorsque son recouvrement devient trop important l'habitat n'est plus caractérisé. On ne confondra pas non plus ces communautés avec certaines prairies humides dans lesquelles le Jonc à fleurs aiguës peut également dominer mais où les espèces de bas-marais ont fortement régressé au profit des espèces prairiales banales et notamment lors de drainage ou comblement dus aux activités humaines.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Excédant d'eau	Sècheresse.
Facteurs humains	Pâturage extensif, brûlis espacés dans le temps (10 ans).	Réchauffement climatique. Brûlis répétés, Surpiétinement par le bétail, eutrophisation excessive du substrat et drainage.

Il n'est pas possible de se prononcer actuellement sur la dynamique globale de cet habitat sur le site. Cependant, il est à craindre que ces milieux subissent une évolution progressive (fermeture par les ligneux) du fait du réchauffement climatique.

VALEUR PATRIMONIALE

Habitat d'intérêt élevé au plan botanique, relevant de la Directive Habitats et demeurant peu répandu dans le Massif Central, en régression suite au drainage et à la fertilisation des parcelles agricoles. Susceptible d'héberger plusieurs espèces végétales à statut (*Drosera rotundifolia*, *Sedum villosum*). Habitat de zones humides dont la présence apporte une biodiversité à forte valeur patrimoniale. Les derniers lambeaux présents sur le site doivent être préservés du surpiétinement et de l'eutrophisation accélérée.

Niveau de priorité : I

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Maintien des conditions d'évolution de l'habitat, laisser évoluer les unités connues.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Suivis photo et botanique tous les 6 ans.

FICHE ZH4 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Libellé local

	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
- Mégaphorbiaies montagnardes à Laitue de Plumier et Luzule des bois	37.7	6430 (-3)
- Mégaphorbiaies subalpines à Arabette des Cévennes et Adenostyle à feuilles d'Alliaire	37.81	6430 (-8)
- Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide faux-roseau des Vosges et du Massif central	37.81	6430 (-8)
- Mégaphorbiaies subalpines à Calamagrostis faux-roseau et Aconit tue-loup	37.82	6430 (-10)
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	I à II	
Surface couverte par l'habitat :	20,2 ha	
Zone tampon :	30 m	



DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Les mégaphorbiaies sont des formations végétales de grandes herbes évoluant sur des sols très riches en apports hydrochimiques soit au-dessus de la limite des forêts soit dans les dépressions marquées tels que les talwegs à ruisselet ou des zones de source. La flore y est souvent exubérante et de grande taille (parfois >2 mètres de haut).

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Herbacée	6430-3 : Saxifrage à feuilles rondes (<i>Saxifraga rotundifolia</i>), Pétasite blanc (<i>Petasites albus</i>), Laitue de Plumier (<i>Cicerbita plumierii</i>), Luzule des bois (<i>Luzula sylvatica</i>), Séneçon de Fuchs (<i>Senecio fuchsii</i>), Vêrâtre blanc (<i>Veratrum album</i>), Véronique (<i>Veronica beccabunga</i>), Géranium herbe-à-robert (<i>Geranium robertianum</i>), Cerfeuil doré (<i>Chaerophyllum aureum</i>), Benoîte commune (<i>Geum urbanum</i>), Alliaire officinale (<i>Alliaria petiolata</i>), Lampsane commune (<i>Lapsana communis</i>), Cardamine impatiente (<i>Cardamine impatiens</i>), Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), Lamier tacheté (<i>Lamium maculatum</i>), Compagnon rouge (<i>Silene dioica</i>), Cirse glutineux (<i>Cirsium erisitales</i>), Cirse des marais (<i>Cirsium palustre</i>), Fougère mâle (<i>Dryopteris filix mas</i>), etc. 6430-8 : Adénostyle à feuilles d'alliaire (<i>Adenostyle alliariae</i>), Arabette des Cévennes (<i>Arabis cebennensis</i>), Calamagrostis faux-roseau (<i>Calamagrostis arundinacea</i>), Fétuque paniculé (<i>Festuca paniculata</i>) 6430-10 : Aconit tue-loup (<i>Aconitum napellus</i>), Fougère femelle (<i>Athyrium filix-femina</i>), Calamagrostis faux-roseau (<i>Calamagrostis arundinacea</i>), Chérophylle hérissé (<i>Chaerophyllum hirsutum</i>), Impératoire (<i>Peucedanum ostruthium</i>)

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Le recouvrement atteint souvent 100%. Un petit nombre d'espèces domine généralement cet habitat. Il est caractérisé par un vaste ensemble de communautés végétales de hautes herbes d'écologie très variée. Elles peuvent être rassemblées en trois grands types :

- Les végétations de lisières forestières (appelées ourlets), qui affectionnent les sols humides et riches en azote aux étages collinéen et montagnard. **6430-3** : Formations herbacées mésotrophes vivaces denses et hautes. Communautés montagnardes à submontagnardes. Cet habitat évolue par places plus ou moins vastes, en lisière de forêt et en contexte plutôt sciaphile. Il est marqué par la présence de grandes herbes ;
- Les mégaphorbiaies du subalpin, qui ne s'observent qu'à partir de 1200 mètres d'altitude, en situation fraîche. **6430-8** : Mégaphorbiaies évoluant à l'étage montagnard à subalpin (optimum au subalpin inférieur), plus ou moins continu, en contexte frais d'exposition plutôt nord ombragée, sur pente forte, dans les combes, couloirs, ravins, pieds de parois, suintements ou ruisselets, sur sol bien alimenté en eau. Ponctuel, l'habitat a été cartographié notamment dans le cirque de Boutière. **6430-10** : Cet habitat est une variante du précédent mais en exposition plus chaude à semi-chaude, toujours en situation d'abris, cirques glaciaires, couloirs et versants concaves à enneigement prolongé. Cette formation peut supporter de brèves période de sécheresse sur des sols bien aérés, profonds et frais.

Remarque : les communautés des bords des routes, des jardins, liées à des bâtiments agricoles ne relèvent pas de la Directive.

Variabilité

Cet habitat rassemble de nombreux types sur l'Ardèche et plus spécifiquement sur le site « secteur des Sucs » encore peu connus.

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue des prairies de fauche (6520) ou des prairies tourbeuses (6410) par la rareté d'espèces de graminées (sauf le Calamagrostis faux-roseau et la Baldingère faux-roseau).

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

L'état de conservation est bon à moyen

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Bonne alimentation en eau et pour certains faciès, le maintien du caractère sciaphile des conditions de lumières.	Coulées, avalanches, passage d'animaux.
Facteurs humains	Aucune intervention.	Réchauffement climatique. Eutrophisation excessive, restriction spatiale consécutive à des aménagements riverains (drainage, plantation sur des ruisselets...), piétinement.

Les végétations des lisières forestières et les mégaphorbiaies riveraines sont communes à l'échelle nationale et sont peu menacées. Dans la dynamique naturelle d'atterrissement des plans d'eau, ces végétations succèdent aux grandes cariçaies avec lesquelles elles ont en commun un certain nombre d'espèces. Les tourbières drainées peuvent également évoluer vers ce type de formation. Par la suite, les végétations de lisière et les mégaphorbiaies riveraines évoluent naturellement vers des forêts plus ou moins humides.

Pour les mégaphorbiaies subalpines, ces groupements sont en revanche rares et présentent un grand intérêt patrimonial. Elles sont menacées par l'intensification agricole, néanmoins sur le site des Sucs, vu la topographie des unités cartographiées, ce risque ne semble pas réel. Ces formations semblent relativement stables pourvu que l'alimentation en eau et en matière organique soit satisfaite.

VALEUR PATRIMONIALE

Bien qu'inscrits dans l'annexe I de la Directive Habitats, ces types d'ourlets présentent un très faible intérêt au plan botanique : groupements assez répandus à travers le territoire régional, flore très banale, généralement dépourvue d'espèces végétales à statut, mais pouvant localement héberger quelques stations d'Arbette des Cévennes (*Arabis cebennensis*, Livre National Rouge Tome2). Cependant, en tant que milieux humides, ces formations participent au maintien de la qualité des eaux ou à leur épuration. Ces milieux sont capitaux pour satisfaire l'objectif de maintien du bon fonctionnement des milieux humides.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Maintien des conditions d'évolution de l'habitat, laisser évoluer les unités connues.

Lors des travaux veiller au respect de ces zones (pas de dépôt de rémanents de coupes et pas de passage d'engins).

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Suivis photo et botanique tous les 6 ans.

FICHE ZH5 Tourbieres hautes actives *

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
- Tourbières hautes à peu près naturelles *	51.1	7110* (-1)
- Buttes de Sphaignes colorées*	51.111	7110* (-1)
- Lande tourbeuse à Myrtille et Polytric commun *	51.1134	7110* (-1)
- Tourbières basses, Chenaux, cuvettes profondes*	51.121	7110* (-1)
à <i>Carex limosa</i>		
Niveau d'intérêt :	Prioritaire	
Niveau de priorité :	I	
Surface couverte par l'habitat :	5,8 ha	
Zone tampon :	30 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Arbustive	Présence ponctuelle de saule à oreillettes (<i>Salix aurita</i>), saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>) en marge
Herbacée	- sur les buttes de sphaigne : Callune (<i>Calluna vulgaris</i>), Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), Airelle des marais (<i>Vaccinium uliginosum</i>), Airelle rouge (<i>Vaccinium vitis idaea</i>), Molinie bleue (<i>Molinia caerulea</i>), Linaigrette engainée (<i>Eriophorum vaginatum</i>), Tormentille (<i>Potentilla erecta</i>), Tormentille des marais (<i>Potentilla palustris</i>), Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>) - dans les cuvettes et chenaux : Laîche noire (<i>Carex nigra</i>), Laîche en ampoules (<i>Carex rostrata</i>), Linaigrette à feuilles étroites (<i>Eriophorum angustifolium</i>), Rossolis à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>), - il se rencontre parfois une flore de prairies plus humides à Jonc rude (<i>Juncus squarrosus</i>), Jonc acutiflore (<i>Juncus acutiflorus</i>), Cirse des marais (<i>Cirsium palustre</i>), Violette des marais (<i>Viola palustris</i>), Selin des Pyrénées (<i>Selinum pyreneum</i>)
Muscinale	Buttes de sphaignes (<i>Sphagnum spp.</i>) et mousses hydrophiles comme le polytric commun <i>Polytrichum commune</i> , l'Hypne de Schreber (<i>Pleurozium schreiberi</i>), <i>Cladonia sp.</i> , <i>Aulacomnium palustre</i>



Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Cet habitat évolue aux étages montagnard à subalpin, sur des sols peu minéralisés exclusivement organiques, constamment gorgé d'eau, tourbeux d'une épaisseur d'au moins 40 cm. L'alimentation en eau de cette formation est assurée par les précipitations. La végétation est caractérisée par la présence de buttes constituées notamment de sphaignes et de Polytric commun et de quelques éricacées (Callune, Myrtille, Airelle des marais). En mosaïque avec ces buttes, la végétation s'organise en petites dépressions sous la forme de petites cuvettes (gouilles) ou chenaux.

Localisation sur le site : secteur des 5 succs

Variabilité

Cet habitat de la Directive prend en compte les végétations des buttes ainsi que celles des dépressions :

- Deux types de végétation des buttes sont connus sur le site « secteur des Succs » :
 - La tourbière à Sphagnum magellanicum ;
 - En situation plus asséchée, la tourbière à Linaigrette engainée
- Un type de végétation de gouille est connue : la gouille à Laîche noire

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- Des **landes (4030)** par la présence de buttes caractéristiques de Sphaignes colorées ou Polytric commun ;
- Des **bas-marais** et des **prairies acides à molinie (6410)** par la présence de buttes de sphaignes colorées ou de Polytric commun et la rareté en Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), Laîche noire (*Carex nigra*), Laîche étoilée (*Carex echinata*) et Laîche faux panic (*Carex panicea*), cependant ces deux groupement s'interpénètrent durant leur dynamique d'évolution. Il n'est pas rare de les rencontrer intimement imbriqués à tel point qu'il n'est plus possible de les dissocier cartographiquement ;
- Des **tourbières de transition et tremblants (7140)** par l'abondance des buttes de sphaignes colorées ;
- Des **tourbières hautes dégradées (7120)** par l'absence de perturbation forte, liée à l'homme, du fonctionnement hydrique de la tourbière (absence de traces d'effondrement (minéralisation couleur blanche) sur le sommet des buttes).

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

L'état de conservation est Bon à Moyen

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Excédent d'eau par un climat montagnard ou océanique marqué à plus basse altitude	Dynamique naturelle de fermeture vers des stades à biodiversité moindre
Facteurs humains	Pâturage extensif bovin, ovin, équin	Drainage à finalité agricole, captage d'eau AEP, Plantation à proximité ou sur l'habitat

Ces tourbières dérivent de l'évolution de tremblants ou de bas-marais et évoluent généralement vers des stades plus secs : des coussins puis des buttes de sphaignes s'individualisent, s'élevant au dessus de la nappe d'eau et s'affranchissent progressivement de son alimentation.

Le complexe buttes/gouilles constitue rarement un stade climacique, dans la plupart des cas il n'est que transitoire. L'assèchement progressif entraîne soit le développement d'une espèce (Molinie bleue, Linaigrette engainée), d'une lande (à Callune, Myrtille, Airelle des marais...), ou de ligneux (Pin sylvestre, bouleaux). Ces végétations évoluent donc naturellement vers des tourbières boisées.

VALEUR PATRIMONIALE

Type d'habitat peu fréquent sur le site « secteur des Sucs » dont les individus occupent par ailleurs de faibles étendues : type d'habitat rare ;

Cet habitat participe à une mosaïque d'habitats très intéressante du fait des différents types d'habitats rassemblés et par les niches offertes à la faune ;

On note la présence éventuelle d'espèces rares : Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia* espèce protégée au niveau National). La Laîche des boursiers (*Carex limosa*, protégé au niveau national) serait à rechercher ainsi que la Canneberge (*Vaccinium oxycoccos* espèce protégée au niveau Régional), et la Laîche pauciflore (*Carex pauciflora* espèce protégée au niveau Régional). Présence également possible de papillons remarquables.

Cet habitat joue un rôle primordial dans la protection de la qualité de l'eau. Il est également extrêmement sensible au niveau du sol et de la végétation aux perturbations (piétinement, passage d'engins).

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Gestion conservatoire : limiter l'apport d'intrants minéraux et organiques en instaurant une zone tampon sur le bassin versant et la zone humide.

Lors de travaux veiller au respect de ces zones (pas de piétinement). Tous travaux risquant d'entraîner des perturbations au niveau hydrique à proscrire. Décapage de petites surfaces pour redynamiser l'habitat. Gestion de la strate arborescente par arrachage manuel ou coupe des ligneux.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Suivis photo et botanique tous les 6 ans.

FICHE ZH6 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
Végétations dégradées des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration	51.2	7120 (-1)
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	I	
Surface couverte par l'habitat :	0,7 ha	
Zone tampon :	30 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Arbustive	Présence ponctuelle rare de pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>)
Herbacée	- des restes de flore de tourbières actives : Callune (<i>Calluna vulgaris</i>), Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), Laîche noire (<i>Carex nigra</i>), Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>), Tormentielle (<i>Potentilla erecta</i>), Linaigrette engainée (<i>Eriophorum vaginatum</i>), Linaigrette à feuilles anguleuses (<i>Eriophorum angustifolium</i>), Scirpe cespiteux (<i>Scirpus cespitosus</i>), <i>Drosera rotundifolia</i> - une flore de prairie à <i>Juncus acutiflorus</i> , <i>Molinia coerulea</i> , <i>Selinum pyreneum</i> , <i>Holcus lanatus</i> , Jonc squarrieux (<i>Juncus squarrosus</i>)
Muscinale	<i>Sphagnum spp.</i> , <i>Dicranella sp.</i>



Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Zone en léger bombement. Sol relativement sec, entièrement constitué de tourbe en voie de minéralisation (de 0,8 m d'épaisseur en moyenne). Cet habitat correspond à des formes dégradées de la végétation des **tourbières hautes actives*** (7110*). Il s'agit de tourbières dégradées et asséchées en surface à la suite de perturbations d'origine anthropiques (drainage, boisement...) qui ont modifié leur équilibre hydrique.

L'assèchement induit une réduction du relief formé par les buttes de sphaignes. Cette dégradation se traduit par la régression des espèces typiques des tourbières et le développement, voire la dominance, d'espèces dotées d'un grand pouvoir de colonisation. Ces tourbières ont deux types de physionomie :

- de lande avec le développement de sous-arbrisseaux (callune, Myrtille, Airelle rouge...) ;
- herbeuse lorsque la Molinie bleue ou la Linaigrette engainée deviennent très recouvrantes.

L'assèchement peut également favoriser l'apparition de ligneux.

Localisation sur le site : secteur des 5 succs...

Variabilité

La variété de cet habitat dépend de son degré de dégradation. Trois principaux faciès sont connus sur le site Natura 2000 des Succs ardéchois :

- Un faciès à Linaigrette engainée ;
- Un faciès à Airelle rouge et Myrtille ;
- Un faciès à Molinie bleue.

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- Des **tourbières hautes actives*** (7110*) par l'existence de perturbations anthropiques visibles, l'appauvrissement du cortège floristique et souvent par l'abondance de la Molinie bleue ;
- Des landes (4030) par une épaisseur de tourbe importante et la présence de sphaignes ;
- Des prairies tourbeuses (6410) par la pauvreté floristique.

Remarque : Les stades terminaux naturels de l'évolution des **tourbières haute-actives*** (7110*) sont marqués par un recouvrement important des sous-arbrisseaux. Cependant, ces stades sont naturels et ne résultent pas de perturbations anthropiques.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

L'état de conservation est Bon à Moyen

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Excédent d'eau par un climat montagnard ou océanique marqué à plus basse altitude	Dynamique naturelle de fermeture vers des stades à biodiversité moindre
Facteurs humains	Pâturage extensif bovin, ovin, équin	Assèchement direct ou indirect : Drainage à finalité agricole, captage d'eau AEP, Plantation à proximité ou sur l'habitat

Ce groupement végétal correspond au stade d'assèchement des tourbières actives ; assèchement naturel ou anthropique et/ou issu de dégradations artificielles (drainage, plantation, tassements, écobuage...).

Dans les cas où la minéralisation serait peu importante, une évolution rétroactive est possible si les conditions hydriques initiales réapparaissent naturellement ou après travaux (comblement de drain...). L'évolution vers la lande à callune ou vers la forêt est logiquement attendue sur cet habitat qui n'est qu'un stade de transition dans la dynamique d'évolution de ces milieux humides. La dynamique naturelle d'évolution de la végétation ne permet pas un retour à des stades actifs. Cependant, un retour à des stades antérieurs est possible par des mesures de gestion appropriées (étrépage, décapage...).

VALEUR PATRIMONIALE

Les zones susceptibles de régénération par restauration des conditions hydriques avant perturbation présentent la plus forte valeur patrimoniale.

Présence éventuelle de Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia* espèce protégée au niveau National).

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Gestion conservatoire : limiter l'apport d'intrants minéraux et organiques en instaurant une zone tampon sur le bassin versant et la zone humide.

Lors de travaux veiller au respect de ces zones (pas de piétinement). Tous travaux risquant d'entraîner des perturbations au niveau hydrique à proscrire. Décapage de petites surfaces pour redynamiser l'habitat. Gestion de la strate arborescente par arrachage manuel des ligneux et exportation.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Suivis photo et botanique tous les 6 ans.

FICHE ZH7 Tourbieres de transition et tremblantes

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
- Tourbières de transition et tremblantes	54.5	7140-1
- Tourbières de transition à <i>Carex lasiocarpa</i>	54.51	7140-1
- Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	54.59	7140-1
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	I	
Surface couverte par l'habitat :	0,41 ha	
Zone tampon :	30 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Herbacée	Agrostide stolonifère (<i>Agrostis stolonifera</i>) Laîche tronquée (<i>Carex curta</i>), Laîche en étoile (<i>Carex echinata</i>), Laîche noire (<i>Carex nigra</i>), Rossolis à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>), Épilobe des marais (<i>Epilobium palustre</i>), Prêle des rivières (<i>Equisetum fluviatile</i>), Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>), Gaillet des marais (<i>Galium palustre</i>), Jonc à fleurs aiguës (<i>Juncus acutiflorus</i>), Trèfle d'eau (<i>Menyanthes trifoliata</i>), Tormentille des marais (<i>Potentilla palustris</i>), Orpin velu (<i>Sedum villosum</i>), Selin des Pyrénées (<i>Selinum pyrenaicum</i>), Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>), Trèfle marron (<i>Trifolium spadiceum</i>), Laîche en ampoule (<i>Carex rostrata</i>), Violette des marais (<i>Viola palustris</i>)
Muscinale	Bryophytes, Sphaignes (<i>Sphagnum</i> spp.)



Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Ces groupements occupent une position intermédiaire entre les végétations aquatiques et les végétations terrestres (haut et bas-marais). Ils sont souvent liés à la présence d'eau libre, stagnante, ou légèrement fluente (plan d'eau, chenaux en réseau, mares, gouilles...). Certaines formes de ces végétations flottent à la surface de l'eau (radeaux flottants), d'autres se développent sur une tourbe toujours très spongieuse, gorgée d'eau. Dans les formes les plus terrestre, la nappe est toujours affleurante et des périodes d'inondation sont possibles.

L'habitat peut se présenter à des échelles très diverses (de quelques décimètres carrés à plusieurs hectares). Sur le site, ce groupement se rencontre sur de petites surfaces notamment au centre ou en bordure de dépressions humides (ou en marges de ruisselets et fossés).

Localisation sur le site : secteur des 5 sucs...

Variabilité

Deux types sont connus sur le site :

- Sur des sols oligotrophes, la tourbières de transition à Menyanthe trèfle d'eau ;
- Sur des sols plus riches, la tourbière de transition à Laîche en ampoules ;

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- Des **tourbières hautes actives*** (7110*) par la rareté en butte de sphaignes et Polytric commun ;
- Des **végétations des bas-marais** par la rareté en Laîche noire (*Carex nigra*), Laîche étoilée (*Carex echinata*) et Laîche faux panic (*Carex panicea*) ;
- Des **grandes cariçaies d'atterrissement** par la rareté en Laîche vésiculeuse (*Carex vesicaria*) et Laîche raide (*Carex elata*).

Remarque : Cet habitat ne doit pas être confondu avec les végétations précédant les ceintures à Prêle des rivières.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

L'état de conservation est mauvais à très mauvais.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Excédent en eau, pH acide, climat montagnard.	Sécheresses répétées
Facteurs humains	Maintien en l'état, aucune intervention.	Plantation, drainage, captage d'eau fertilisation à proximité. Toute variation du niveau de l'aquifère de la tourbière (drainage ou ennoiment). Toute minéralisation par des apports liés à certaines pratiques agricoles modernes ou à l'emploi de phytosanitaires au niveau de la gestion forestière

Ces végétations évoluent naturellement vers des tourbières hautes actives. Si elles sont exploitées, elles évoluent vers des bas-marais à Molinie bleue (6410).

VALEUR PATRIMONIALE

Cet habitat est peu fréquent en Ardèche et les individus occupent par ailleurs de faibles étendus. Il est donc très rare. Il participe à une mosaïque d'habitats très intéressante par la présence des différents types d'habitats rassemblés et par les niches offertes à la faune. Ce groupement présente une grande valeur patrimoniale de part la présence potentielles de quelques espèces protégées comme la Laîche des bourniers (*Carex limosa* espèce protégée au niveau National) et la Canneberge (*Vaccinium oxycoccos* espèce protégée au niveau Régional), et la présence avérée du Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia* espèce protégée au niveau National). Les tourbières de transition ont également une fonction de protection de la qualité de l'eau liée au complexe tourbeux.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Gestion conservatoire : limiter l'apport d'intrants minéraux, organiques et chimiques en instaurant une zone tampon sur le bassin versant et la zone humide.

Lors de travaux veiller au respect de ces zones (pas de piétinement, pas de passage d'engins). Tous travaux risquant d'entraîner des perturbations au niveau hydrique à proscrire. Décapage de petites surfaces pour redynamiser l'habitat. Gestion de la strate arborescente par arrachage manuel des ligneux et exportation.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Suivis photo et botanique tous les 6 ans.

LES MILIEUX DE PELOUSES ET DE PRAIRIES

DESCRIPTION GENERALE

Il s'agit de milieux dominés par les plantes herbacées (Graminées, Légumineuses, Astéracées, ...), qui constituent une strate n'excédant généralement pas 80 cm de haut.

Remarque : lors de la cartographie des habitats naturels, ont été assimilés à des pelouses et prairies des milieux dont le recouvrement en essences ligneuses est strictement inférieur à 40 %.

LES TYPES D'HABITATS NATURELS DE PELOUSES ET PRAIRIES PRESENTS SUR LE SITE

Importance relative des types d'habitats naturels de pelouses et prairies sur le site :

Les habitats naturels de pelouses et de prairies couvrent 713 ha sur le site, soit 20,2 % de sa surface totale.

En surface, il s'agit de la troisième formation la plus représentée, après les milieux forestiers et les landes. 39,2% des prairies et pelouses présentes sur le site sont d'intérêt communautaire soit 279 ha. (A noter les cultures et zones artificialisées n'ont pas été comptabilisées ici : ces formations représentent 0,2 ha soit 0,006% du site).

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE								
Fiche	Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Statut	Surface (ha)	Part des pelouses et prairies du site	Etat moyen de conservation	Nombre d'unités
P1	Pelouses pionnières à Ail des montagnes et Fétuque d'Auvergne	34.32	6210-19	IC	1.4	0.20%	Bon	4
P2	Pelouses acidiclinales montagnardes à Oillet des bois et Fenouil des Alpes*	35.11	6230-4*	PR	154.2	21.65%	Moyen	119
	Pelouses acidiphiles montagnardes à Alchemille des rochers et Nard raide*	35.11	6230-8*	PR	32	4.49%	Bon	18
	Pelouses acidiphile subalpine à Raiponce hémisphérique et Nard raide*	36.31	6230-14*	PR	1.3	0.18%	Moyen	5
P3	Pelouses pionnières à Joubarbe araignée et Fétuque d'Auvergne	36.2	8230-2	IC	4.6	0.65%	Bon	35
P4	Prairies de fauche montagnardes à Pensée jaune et Triseté jaunâtre	38.3	6520-1	IC	84.6	11.88%	Bon	39
		5 habitats	4 habitats		278.1	39.05	Moyen à bon	

AUTRES HABITATS					
Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Surface (ha)	Part des pelouses et prairies du site	Etat moyen de conservation	Nombre d'unités
Pelouses semi-aride médio-européenne dominée par <i>Brachypodium</i>	34.323	0	0.00%	Bon	1
Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	35.1	142.8	20.05%	Moyen	177
Pelouses à <i>Agrostis-Festuca</i>	35.12	57	8.00%	Bon	49
Ourllets intraforestiers montagnards à Gaillet des rochers et Canche flexueuse	35.13	5.3	0.74%	Bon	23
Pelouses siliceuses ouvertes medio-europeennes (<i>Festuca arvernensis</i>)	35.2	1.7	0.24%	Bon	10
Pelouses siliceuses ouvertes perennes	35.22	1.8	0.25%	Bon	9
Ourllets externes subalpins à Fétuque paniculée	36.331	18.3	2.57%	Bon	38
Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques	37.21	40.1	5.63%	Moyen	61
Prairies à Canche cespiteuse	37.213	2.2	0.31%	Bon	53
Prairies à Renouée bistorte	37.215	3.6	0.51%	Inconnu	20
Prairies montagnardes à Jonc épars et Renouée bistorte	37.241	1.9	0.27%	Moyen	9
Prairies pâturées montagnardes à Agrostide commune et Fenouil des Alpes	38.112	138.5	19.45%	Moyen	68
Paturages densément enherbés	38.13	20.9	2.93%	Bon	10
	13 habitats	434,1	61 %	Moyen à bon	

VALEUR PATRIMONIALE DES MILIEUX DE PELOUSES ET PRAIRIES SUR LE SITE

Valeur d'usage

a Utilisation agricole

Les pelouses et les prairies du site, exploitées comme pâture ou fauche, constituent la ressource pastorale principale pour les troupeaux qui fréquentent le site. D'une manière générale, le potentiel fourrager des pelouses et prairies peut cependant être considéré comme moyen à faible. La valeur fourragère des pelouses du site est très variable d'un type d'habitat à un autre, mais aussi selon l'abondance en espèces à forte valeur fourragère au sein d'un même type d'habitat.

b Utilisation liée au tourisme et aux activités de loisirs

Les pelouses du site sont peu fréquentées par les promeneurs, dont certains viennent à la période des jonquilles et des narcisses pour en faire des bouquets.

Intérêt paysager : Les perspectives offertes par les milieux ouverts en général, et par les pelouses en particulier, sur les paysages de ce site leur confèrent un intérêt particulier. Par les mosaïques qu'elles composent avec les autres types de milieux, elles contribuent à la richesse paysagère du site.

Espèces remarquables ou à statut associées à ces milieux

De nombreuses espèces animales et végétales remarquables ont pour habitat les pelouses et prairies du site :

c Espèces végétales

Présence de Orchis blanchâtre (*Pseudorchis albida*), Nigritelle d'Autriche (*Gymnadenia austriaca*), Botryche lunaire (*Botrychium lunaria*).

d Espèces animales

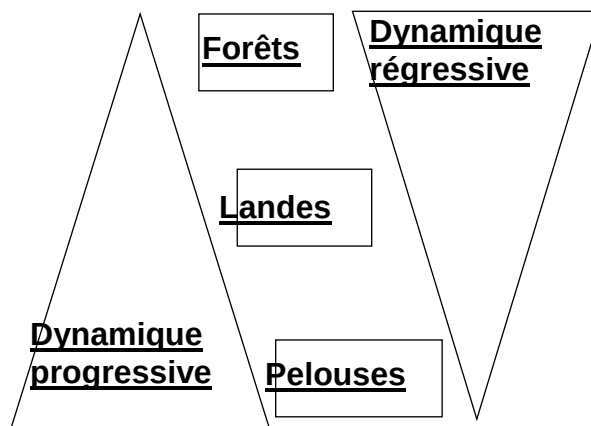
Pie-grièche écorcheur, Milan royal...

DYNAMIQUES NATURELLES LIEES AUX MILIEUX DE PELOUSES ET PRAIRIES SUR LE SITE

Les pelouses et prairies constituent le plus fréquemment les stades initiaux de processus dynamiques qui tendent vers l'établissement de milieux climaciques, le plus souvent fermés (implantation de ligneux). Les dynamiques régressives sont liées à des phénomènes qualifiés de « perturbations » (feux, débroussailllements, pâturage très soutenu, ...). Le maintien des pelouses, et de leur caractère d'ouverture, trouve différentes origines :

- des facteurs du milieu (érosion, vent, enneigement tardif, situation avalancheuse),
- des facteurs d'usage (activité pastorale).

Les phénomènes évolutifs qui caractérisent les milieux de pelouses, s'inscrivant dans ce schéma général, n'en demeurent pas moins complexes, et il convient de se reporter pour chaque type d'habitat, aux « fiches habitats » de ce document. Le schéma joint à cette fiche replace les phénomènes évolutifs associés aux milieux de pelouses sous l'angle de leur utilisation agricole.



MODES DE GESTION ACTUELS DE CES MILIEUX SUR LE SITE

Les milieux de pelouses de sommet de suc ou en mosaïque avec des habitats rocheux plus ou moins pentus semblent en équilibre dynamique et ne sont pas utilisés par l'agriculture. En revanche les prairies constituent, d'une manière générale, la ressource agricole la plus importante sur le site, et sont très largement gérées à cette fin. L'usage réel est très variable, en fonction de la valeur pastorale et paraît assez inégalement réparti sur l'ensemble du site.

PRINCIPALES MENACES CONSTATEES

Les milieux de pelouses et de prairies connaissent plusieurs facteurs d'évolution négatifs sur le site :

- facteurs globaux : abandon des parties non mécanisables. Il est constaté une colonisation par les ligneux (Genêts) et l'évolution des pelouses et prairies vers des milieux de landes ou de forêts sur le site, sauf sur certains secteurs notamment sur les plateaux bien mécanisables.
- facteurs locaux : d'une manière générale, une eutrophisation (liée à un amendement artificiel ou par le bétail), une colonisation par les graminées sociales et une substitution d'habitats ont été constatées sur les plateaux et vallons entourant les suc. Il reste cependant par place de beaux spécimens de prairies de fauche.

OBJECTIFS GENERAUX POUR LA GESTION DES MILIEUX DE PELOUSE ET PRAIRIES SUR LE SITE

La conservation de ces habitats est davantage compatible avec la production de foin sec plutôt que l'ensilage. Un paramètre important pour la conservation des prairies de fauche et des habitats agricoles de manière générale, est la présence en grand nombre de fleurs à un moment donné de la saison de reproduction. Lorsque l'herbe est coupée avant que les graines ne tombent, les végétaux se multiplient uniquement de manière végétative avec un risque d'appauvrissement génétique et de perturbation du fonctionnement naturel de renouvellement de la prairie.

L'utilisation de compost pour préserver la qualité des eaux est une technique à encourager en remplacement des intrants.

Au-delà du maintien des pelouses et prairies dans un bon état de conservation, on veillera, au vu des spécificités du site, à y favoriser certaines conditions :

- ❑ limitation des phénomènes de banalisation des prairies :
 - envahissement par les graminées sociales,
 - colonisation par les ligneux (ce phénomène s'observe à la base des sucs et sur certains de leur flanc en adret anciennement utilisés mais non mécanisables)
- ❑ maintien de leur intégration dans des mosaïques fonctionnelles et spatiales,
- ❑ maintien de la ressource agricole qu'elles constituent,
- ❑ préservation d'une biodiversité optimale dans les milieux de prairies (fertilisation raisonnée et fauche après fructification)

INDICATEURS, MODALITES DE SUIVI DES MILIEUX DE PELOUSES ET PRAIRIES

- ❑ implantation de ligneux bas (suivi photo tous les 5 ans)
- ❑ progression des fronts de colonisation de la forêt ou de la lande (suivi photo tous les 5 ans / transects)
- ❑ progression des graminées sociales et autres herbacées envahissantes (transects et relevés floristiques)

FICHE P1 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*Festuco-brometalia*)

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
Pelouses pionnières à Ail des montagnes et Fétuque d'Auvergne	34.32	6210 (-19)
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	I	
Surface couverte par l'habitat :	1,4 ha	
Zone tampon :	10 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site	
Herbacée	Fétuque d'Auvergne (<i>Festuca arvernensis</i>), Avoine des prés (<i>Avenula pratensis</i>), Boucage saxifrage (<i>Pimpinella saxifraga</i>), Epiaire officinale (<i>Stachys officinalis</i>), Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>), Gailllet vrai (<i>Galium verum</i>), Campanule pectinée (<i>Campanula pectinata</i>), Campanule agglomérée (<i>Campanula glomerata</i>), Petite Rhinante (<i>Rhinantus minor</i>), Œillet des bois (<i>Dianthus sylvaticus</i>), Genêt sagité (<i>Genista sagitalis</i>), Armérie des sables (<i>Armeria arenaria</i>), Armoise champêtre (<i>Artemisia campestris</i>), Fléole de Boehmer (<i>Phleum phleoides</i>), Peucedan persil des montagnes (<i>Oreoselinum nigrum</i>), Saxifrage granulée (<i>Saxifraga granulata</i>), Orpin des rochers (<i>Sedum rupestre</i>), Orpin blanc (<i>Sedum album</i>) et parfois ^{1,2} Polygale commun (<i>Polygala vulgaris</i>), ^{1,2} Euphorbe petit cyprès (<i>Euphorbia cyparissias</i>), ^{1,2} Hippocrépide fer à cheval (<i>Hippocrepis comosa</i>), ¹ Epervière piloselle (<i>Hieracium pilosella</i>), ¹ Hélianthème nummulaire (<i>Helianthus</i>), Pimprenelle (<i>Sanguisorba minor</i>), ¹ Thym à poils nombreux (<i>Thymus penné</i>) (<i>Brachypodium pinnatum</i>), ² Panicaut champêtre (<i>Eryngium campestre</i>), ² Centauree tachée (<i>Centaurea maculosa</i>), Renoncule bulbeuse (<i>Ranunculus bulbosus</i>).	

1 espèces différentielles des prairies de fauche

2 espèces différentielles des nardaies

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Communautés herbacées basses et moyennement élevées (montagnard moyen), variables en fonction des conditions de sécheresse et de pâturage présentant plusieurs faciès, parfois écorchées, dominées par les hémicryptophytes avec un pic de floraison printanier. Cet habitat évolue sur sol maigre et séchant (de squelettique à texture sableuse à moyennement profond à texture sablo-limoneuse), peu ou pas fertilisé, au niveau d'escarpements bien ensoleillés (mésio-xérophile à xérophile) des pentes pouvant être assez forte. Egalement sur les replats et les corniches rocheuses.

Variabilité

Grande variabilité en fonction des conditions écologiques et de l'utilisation agricole de la parcelle (pâturage, abandon récent, abandon ancien, ancienne vigne...). Deux conditions sont à considérer :

- Les pelouses xérophiles et acidiphiles à Fétuque d'Auvergne et Fléole de Boehmer ;

- Les pelouses mésophiles et acidiclinales à Epiaire officinale et Gaillet vrai.

Remarque : Le *Brachypode penné* peut-être dominant et constituer un faciès.

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- des **prairies de fauche (6520)** par la rareté en Fromental, Triseté jaunâtre et Vesce cultivée et la présence d'espèces des pelouses (précédées de l'exposant ¹) : Polygale commun (*Polygala vulgaris*), Euphorbe petit cyprès (*Euphorbia cyparissias*) Hippocrépide fer à cheval (*Hippocrepis comosa*), Epervière piloselle (*Hieracium pilosella*), Héliantheme nummulaire (*Helianthemum nummularium*), Petite Pimprenelle (*Sanguisorba minor*), Thym à poils nombreux (*Thymus polytrichus*),
- des **pelouses pionnières vivaces (8230)** par la pauvreté en orpins et en espèces annuelles ;
- des **nardaies* (6230*)** par l'absence de Nard raide, de la Fétuque filiforme, du Gaillet des rochers et la présence des espèces précédées de l'exposant ² : Polygale commun (*Polygala vulgaris*), Euphorbe petit cyprès (*Euphorbia cyparissias*) Hippocrépide fer à cheval (*Hippocrepis comosa*), Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), Panicaud champêtre (*Eryngium campestre*), Centaurée tachée (*Centaurea maculosa*)

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Bon mais forte abondance du stade « ourlets » annonçant la colonisation progressive par les buissons puis par la forêt suite à la déprise agricole. Absence voire faible présence des orchidées ne permettant pas un classement en habitat prioritaire.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Acidité relative du sol, climat montagnard moyen avec sécheresse estivale.	Disparition par boisement naturel (évolution naturelle vers la pinède-chênaie sèche).
Facteurs humains	Pâturage extensif.	Changement climatique, habitat très sensible à la fertilisation organique et/ou minéral, Brûlis répétés, plantation.

Ces pelouses sont issues de l'évolution de végétations pionnières riches en espèces annuelles et en plantes crassulescentes. Elles constituent une phase intermédiaire de laquelle se succèdent des ourlets à Brachypode penné, des landes à Genêt à balais ou à Genêt purgatif, des manteaux pré-forestiers et des forêts. Le pâturage limite l'embroussaillage et permet la régénération de la pelouse.

VALEUR PATRIMONIALE

Habitat souvent rare occupant de petites surfaces. Il est favorable à une flore et une faune très diversifiée, en particulier pour les insectes. La diversité floristique de ce type de pelouse est naturellement très importante, ce qui se traduit par la description de 39 variantes en France pour cet habitat.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Restaurer ou favoriser le pastoralisme sur les sucs.

Suivis envisagés

Suivis floristiques des pelouses les plus remarquables.

FICHE P2 Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'europe continentale)*

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
- Pelouses acidiclinales montagnardes à Oeillet des bois et Fenouil des Alpes*	35.11	6230 (-4)*
- Pelouses acidiphiles montagnardes à Alchemille des rochers et Nard raide*	35.11	6230 (-8)*
- Pelouses acidiphile subalpine à Raiponce hémisphérique et Nard raide*	36.31	6230 (-14)*
Niveau d'intérêt :	Prioritaire	
Niveau de priorité :	I	
Surface couverte par l'habitat :	187,5 ha	
Zone tampon :	10 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Cet habitat est constitué d'herbes basses dont la richesse floristique est importante. Le recouvrement herbacé, principalement composé de graminées, est fort, il atteint généralement les 100%.

Strate	Espèces caractéristiques sur le site	
Herbacée	Espèces récurrentes : ¹Nard raide (<i>Nardus stricta</i>), Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>), ¹Fenouil des Alpes (<i>Meum athamanticum</i>), ¹Violette jaune (<i>Viola lutea</i>), ¹Pâturin de Chaix (<i>Poa chaixii</i>), Gesse des montagnes (<i>Lathyrus linifolius</i> subsp. <i>montanus</i>), Campanule lancéolée (<i>Campanula lanceolata</i>), Dantonie retombante (<i>Dantonica decumbens</i>). Espèces acidiphiles : ¹Gaillet des rochers (<i>Gailium saxatile</i>), Raiponce hémisphérique (<i>Phyteuma hemisphaericum</i>), Callune (<i>Calluna vulgaris</i>), ¹Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), ¹Alchémille des rochers (<i>Alchemilla saxatilis</i>), Laîche à pillules (<i>Carex pilulifera</i>), Espèces acidiclinales : ¹Genêt sagitté (<i>Genista sagittalis</i>), Brize intermédiaire (<i>Briza media</i>), Gaillet couché (<i>Galium pumilum</i>), ¹Oeillet des bois (<i>Dianthus sylvaticus</i>), Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>), Laîche printanière (<i>Carex caryophylla</i>).	

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Ces pelouses se trouvent à l'étage montagnard, entre 850 et 1500 mètres d'altitude, à toutes les expositions. Cet habitat évolue sur des sols pauvres en substances nutritives, contrairement aux prairies qui sont fumées. La réserve utile en eau du sol est bonne et il n'y a pas d'engorgement.

Variabilité

La variabilité de cet habitat est encore mal connue en Ardèche. Au moins trois types existent sur le site Natura 2000 des Sucs ardéchois : un type acidiline à Oeillet des bois et Fenouil des Alpes de l'étage montagnard, un type acidiphile du subalpin à Raiponce hémisphérique, et un type acidiphile à Gaillet des rochers.

Localisation sur le site : cirque de Cuzet, sud du rocher des Pradoux, zone des 5 sucs...

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- des prairies tourbeuses (6410) par l'absence d'un sol tourbeux ou para-tourbeux et la rareté en Molinie bleue, Scorzonère humble, Sélin des Pyrénées, Jonc à tépales aigus ;
- des pelouses méso-hygrophiles à Jonc squarreux et Nard raide par la rareté en Jonc squarreux, Laîche faux panic, Laîche étoilée, Molinie bleue et Scorzonère humble ;
- des pelouses (6210) par la présence d'espèces précédées de l'exposant ¹ : Nard raide (*Nardus stricta*), Fenouil des Alpes (*Meum athamanticum*), Violette jaune (*Viola lutea*), Pâturin de Chaix (*Poa chaixii*), Myrtille (*Vaccinium myrtillus*), Alchémille des rochers (*Alchemilla saxatilis*), Laîche à pillules (*Carex pilulifera*), Genêt sagitté (*Genista sagitalis*), Œillet des bois.
- des prairies de fauche montagnardes (6520) par la hauteur de la végétation à maturité (<50 cm) et la rareté en Trisetè jaune, Fromental élevé, et Berce.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat montagnard à subalpin	Dynamique naturelle de fermeture du milieu par les ligneux entraînant une perte de diversité floristique.
Facteurs humains	Pâturage extensif	Fumure/fertilisation minérale et pâturage, déprise agricole.

Après fumure (entraînant une eutrophisation) ces pelouses évoluent en prairies (6520) plus ou moins eutrophes, ce qui provoque la disparition des espèces sensibles (perte de diversité floristique). En revanche, l'abandon de l'exploitation agricole entraîne une évolution d'abord vers un ourlet graminéen, puis vers une lande et, à long terme, vers une hêtraie-sapinière.

VALEUR PATRIMONIALE

Cet habitat d'une richesse floristique élevée est relativement courant sur le site des Sucs ardéchois et ne présente pas de caractère de rareté actuellement. Cependant, il est menacé par, d'une part, la déprise agricole et d'autre part, l'intensification des pratiques agricoles (pression de pâturage annuelle supérieur à 0,8 UGB/ha, sur-fertilisation).

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Pérenniser la gestion pastorale extensive des chaumes actuellement gérées en maintenant un pâturage pendant la saison. Eliminer refus et rejets ligneux par intervention mécanique (gyrobroyage) ou manuelle localisée, après le 15 août et sans travail du sol.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Possibilités de MAEt (voir cahier des charges mesure HAB3.1a et b) et mesures A32301P, A32303R, A32304R, A32305R. *Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité.*

FICHE P3 Pelouses pionnières des dalles sèches et chaudes

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
Pelouses pionnières à Joubarbe araignée et Fétuque d'Auvergne	36.2	8230 (-2)
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	II	
Surface couverte par l'habitat :	4,6 ha	
Zone tampon :	10 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Il s'agit de pelouses rases (<15 cm de hauteur) dominées par des plantes crassulescentes, principalement les orpins. Le recouvrement de la strate bryo-lichénique est souvent fort. Les espèces annuelles sont souvent bien représentées.

Strate	Espèces caractéristiques sur le site	
Herbacée	Espèces communes aux faciès : Scléranthe pérenne (<i>Scleranthus perennis</i>), Orpin blanc (<i>Sedum album</i>), Orpin réfléchi (<i>Sedum rupestre</i>), Orpin à feuilles épaisses (<i>Sedum dasyphyllum</i>), Orpin élégant (<i>Sedum forsterianum</i>), Fétuque ovine (<i>Festuca gr. ovina</i>), Drave printanière (<i>Erophila verna</i>), Petite oseille (<i>Rumex acetosella</i>), Epervière piloselle (<i>Hieracium pilosella</i>), ¹ Téedalia à tiges nues (<i>Teesdalia nudicaulis</i>), ¹ Myosotis raide (<i>Myosotis stricta</i>), des acidiphiles : Orpin âcre (<i>Sedum acre</i>), Fétuque d'Auvergne (<i>Festuca arvernensis</i>), Thym à poils nombreux (<i>Thymus polytrichus</i>), et rarement : Joubarbe araignée (<i>Sempervivum arachnoideum</i>), Joubarbe des toits (<i>Sempervivum tectorum</i>), Héliantheme commun (<i>Helianthemum nummularium</i>), Botryche lunaire (<i>Botrychium lunaria</i>)	

¹ espèces annuelles

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Ces pelouses pionnières vivaces s'observent sur des sols squelettiques (peu profonds) issus de roches mères cristaphylliennes ou volcaniques (granite, basalte...). Cet habitat évolue à la surface du rocher souvent à nu, plus ou moins fissurée et recouverte par place d'une très fine couche de terre sableuse ou humifère. Deux cas se présentent :

- Les pelouses acidiphiles sur les rochers affleurants des plateaux ou du flanc des suc. Ces pelouses sont parfois primaires, et souvent secondaires dans les complexes agropastoraux.
- Les pelouses acidiclinales, principalement en exposition sud sur des corniches ou des vires rocheuses.

La pente peut-être nulle à subverticale.

Localisation sur le site : roche des Cuzets...

Variabilité

Trois types de pelouses pionnières vivaces acidiphiles ont été identifiés sur le site des Sucs ardéchois.

- Les pelousses pionnières à Joubarbe araignée et Fétuque d'Auvergne. Faciès d'abrupt rocheux à forte déclivité ;
- Deux faciès sur dalles rocheuses plus fraîches moyennement déclives
 - Les pelouses à Orpin réfléchi et Epervière piloselle ;
 - Les pelouses à Orpin âcre et Thym à poils nombreux.

Ces deux derniers cas occupant des surfaces réduites, l'habitat élémentaire choisi ne rend pas compte de cette diversité.

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- Des **pelouses vivaces (6210, 6230*)** par un recouvrement important des orpins et par la présence d'espèces annuelles : ¹Téedalia à tiges nues (*Teesdalia nudicaulis*), ¹Myosotis raide (*Myosotis stricta*).
- Des **pelouses annuelles** par un recouvrement important des orpins et la non dominance des espèces annuelles.

Remarque : Cet habitat est également proche des groupements de **parois rocheuses à Doradille du nord (8220)** lesquels sont souvent en mosaïque. Difficulté de séparer les deux formations.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Bon état de conservation sur le site.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat montagnard à subalpin	Dynamique naturelle de fermeture du milieu par les ligneux entraînant une perte de diversité floristique.
Facteurs humains	Laisser en l'état, aucune intervention.	Pâturage prolongé quel qu'il soit, fréquentation touristique, varape

En l'absence de perturbation, la densification de ces pelouses est accompagnée par l'épaississement du sol : elles évoluent donc vers des pelouses vivaces. Cependant, sur les parties à sol très superficiel, l'habitat semble en équilibre dynamique. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un groupement pionnier primaire en mosaïque par place avec la végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses (8220, cf. Fiche R2).

VALEUR PATRIMONIALE

Cet habitat rare, occupant des surfaces réduites, est d'un intérêt patrimonial élevé mais peu ou pas de risque de dégradation directe par les activités humaines. Cependant, de manière très localisée, ces pelouses évoluant sur des corniches volcaniques peuvent être par endroit abruties et piétinées sévèrement par des ongulés. Cet habitat est limité et fragile et certaines espèces apparemment appétentes souffrent par place de la présence d'animaux et risque une régression ou disparition à court-moyen terme.

Présence de Joubarbe araignée et de Joubarbe des toits. Ces deux joubarbes sont rares sur le site, connues uniquement de la zone autour de la Roche de Cuzet. Elles occupent les fentes de rochers (cf. fiche R2) et les dalles volcaniques et cristallines. Espèces des étages montagnard et alpin, elles descendent également le long des vallées jusqu'à l'étage collinéen. Elles ne semblent pas menacées sur le site.

Présence de Botryche lunaire, espèce très disséminée sur le site (quelques stations connues seulement) et qui semble en régression. Cette espèce est rare et ne supporte pas la concurrence avec les autres espèces de la pelouse, tout comme le piétinement prolongé. Sa disparition en plaine où elle n'a pas été revue depuis longtemps doit nous inciter, malgré l'absence de statut de protection, à préserver les stations du site des Sucs.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Aucune gestion préconisée.

FICHE P4 Prairies de fauche de montagne

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
Prairies de fauche montagnardes à Pensée jaune et Trisète jaunâtre	38.3	6520 (-1)
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	II	
Surface couverte par l'habitat :	84,6 ha	
Zone tampon :	10 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Prairie permanente dominée par des graminées élevées (>50 cm de hauteur) mais où la présence de « fleurs » reste importante. Le recouvrement est important et atteint souvent 100%. On observe une stratification entre les herbes hautes (graminées élevées et ombellifères) et les herbes basses. L'intensification des pratiques favorise les prairies dominées par les grandes fleurs blanches des ombellifères, la réduction des fleurs au profit des graminées, l'abondance de Dactyle et Ray-grass (ancienne prairie temporaire).

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Herbacée	¹ Fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>), ² Fenouille des Alpes (<i>Meum athamanticum</i>), ¹ Narcisse des poètes (<i>Narcissus poeticus</i> subsp. <i>radiifolius</i>), ² Violette jaune (<i>Viola lutea</i>), ¹ Trisète jaunâtre (<i>Trisetum flavescens</i>), ² Gentiane jaune (<i>Gentiana lutea</i>) Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>), ² Œillet des bois (<i>Dianthus sylvaticus</i>), ² Renouée bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>), Trèfle des prés (<i>Trifolium pratense</i>), Vulpin des prés (<i>Alopecurus pratensis</i>), ² Sanguisorbe officinale (<i>Sanguisorba officinalis</i>), ² Trolle d'Europe (<i>Trollius europaeus</i>), ² Pâturin de Chaix (<i>Poa chaixii</i>), Knautie des champs (<i>Knautia arvensis</i>), Agrostide capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>), Flouve odorante (<i>Anthoxanthum odoratum</i>), Avoine pubescente (<i>Avenula pubescens</i>), Brise intermédiaire (<i>Briza media</i>), Campanule de Scheuchzer (<i>Campanula scheuchzeri</i>), Centaurée noire (<i>Centaurea nigra</i>), Céraiste des champs (<i>Cerastium arvense</i>), Crépis mou (<i>Crepis mollis</i>), Orchis tacheté (<i>Dactylorhiza maculata</i>), Œillet couché (<i>Dianthus deltoides</i>), Euphrase officinale (<i>Euphrasia officinalis</i>), Porcelle tachetée (<i>Hypochaeris maculata</i>), Knautie des champs (<i>Knautia arvensis</i>), ² Gesse des montagnes (<i>Lathyrus linifolius</i> subsp. <i>montanus</i>), Gesse des prés (<i>Lathyrus pratensis</i>), Liondent hispide (<i>Leontodon hispidus</i>), Marguerite commune (<i>Leucanthemum vulgare</i>), Lotier corniculé (<i>Lotus corniculatus</i>), Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), Renoncule acre (<i>Ranunculus acris</i>), Renoncule bulbeuse (<i>Ranunculus bulbosus</i>), Petite Rhinante (<i>Rhinanthus minor</i>), Oseille commune (<i>Rumex acetosa</i>), Silène enflé (<i>Silene vulgaris</i>), Stellaire graminée (<i>Stellaria graminea</i>), Thésion des Alpes (<i>Thesium alpinum</i>), Salsifis des prés (<i>Tragopogon pratensis</i>), Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>)



¹ espèces prairiales de fauche – ² espèces montagnardes

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Il s'agit de prairies de fauche à biomasse élevée dense, riche en hémicryptophytes et géophytes, pauvre en thérophytes, stratifiée (graminées élevées, ombellifères, composées et herbes plus basses et à tiges rampantes). La floraison est vive. Cet habitat évolue sur des pentes faibles, sur sol bien drainé ou du moins non tourbeux. Il s'observe à l'étage Montagnard, à partir de 850 mètres d'altitude. Ces prairies sont le plus souvent fauchées et souvent mise en pâturage de regain. Contrairement aux pelouses vivaces, elles subissent une fertilisation moyenne. La situation nutritionnelle du sol masque les effets des autres facteurs stationnels (exposition, roche-mère...).

Localisation sur le site : à proximité du Mont Gerbier, bois de Cuze, commune de Lachamp Raphaël...

Variabilité

Il existe une variabilité en fonction des pratiques agricoles et de l'intensification de la fertilisation mais la variabilité sur le site semble correspondre au faciès unique de la prairie de fauche à Violette jaune et Trisetè jaunâtre. Sur sols frais, ce groupement admet une forme à Sanguisorbe officinale et Trolle d'Europe.

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- Des **mégaphorbiaies (6430)** par la dominance des graminées ;
- Des **pelouses (6230*)** par la hauteur de la végétation à maturité (>50cm) et par la présence des espèces prairiales de fauche : Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus* subsp. *radiifolius*), Trisetè jaunâtre (*Trisetum flavescens*),
- Des **prairies tourbeuses (6410)** par l'absence d'un sol tourbeux ou para-tourbeux et l'absence de Molinie bleue, Scorzonère humble, Sélin des Pyrénées, Jonc à tépales aigus ;
- Des **prairies pâturées** par la présence des espèces prairiales de fauche.
- Des prairies de fauche collinéennes (6510, habitat non présent sur le site des Sucs ardéchois) par l'altitude élevée et la présence des espèces montagnardes : Fenouil des Alpes (*Meum athamanticum*), Violette jaune (*Viola lutea*), Gentiane jaune (*Gentiana lutea*), Œillet des bois (*Dianthus sylvaticus*), Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*), Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*), Trolle d'Europe (*Trollus europaeus*), Pâturin de Chaix (*Poa chaixii*), Gesse des montagnes (*Lathyrus linifolius* subsp. *montanus*).

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Bon état général de conservation.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Pente moyenne à nulle, climat montagnard. Sol relativement épais.	RAS.
Facteurs humains	Pâturage extensif avec un chargement moyen entre 0,3 et 0,5 UGB/ha/an. Fertilisation organique inférieure à 60 uN. Absence d'écobuage.	Changement climatique. Chargement instantané dépassant 1 UGB/ha ou chargement moyen supérieur à 0,5. Fertilisation minérale.

Il est probable qu'il y ait une régression des formes les plus riches en fleurs, avec une évolution vers les variantes plus eutrophes du fait de l'intensification des pratiques culturales.

Ainsi cet habitat évolue différemment en fonction de la gestion pratiquée :

- L'arrêt de la fertilisation entraîne l'évolution de ces prairies vers des pelouses montagnardes (**6230***)
- L'augmentation de la fertilisation entraîne l'évolution de ces prairies vers des prairies fauchées eutrophiques (6510, habitat non représenté sur le site des Sucs ardéchois) ;
- L'intensification du pâturage entraîne l'évolution de ces prairies vers des prairies pâturées montagnardes.

Cet habitat semble menacé sur le site par l'artificialisation des prairies et les coupes d'ensilage, et paraît en évolution vers des variantes appauvries en espèces (plus grande compétitivité des espèces plus eutrophes).

VALEUR PATRIMONIALE

Habitat qui était commun par le passé mais qui est en régression et en évolution vers des stades moins riches en fleurs (dicotylédones). Habitat très rare sur le site. Ce groupement végétal peut-être composé d'une grande richesse au plan floristique (c'est encore le cas sur certaines surfaces du site des Sucs ardéchois).

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration de l'habitat

Augmenter la présence des variantes riches en fleurs de l'habitat.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

Possibilités : MAEt (voir cahier des charges mesure HAB3.2a et b) et mesures A32304R et 32305R.

Présence d'au moins 4 espèces végétales issues de la liste validée pour le site (cf. : guide d'identification élaboré par le CREN pour le B21) et/ou cahiers d'enregistrement pour les pratiques d'épandage et de récolte.

Identification des acteurs concernés

Propriétaires, collectivités, Agriculteurs, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, associations (Fin Gras du Mézenc, association pour le Respect et le Maintien du Monde Rural secteur Mézenc Gerbier Mézilhac, association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles, gestionnaires d'espaces naturels : Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes, LPO, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de l'Ardèche, ...

LES MILIEUX ROCHEUX

DESCRIPTION GENERALE

Les milieux rocheux sont dominés par les éléments minéraux de type volcanique, et correspondent aux milieux de falaises et d'éboulis. Cette végétation saxicole est dispersée sur les pointements rocheux qui parsèment les landes et pelouses ou les plus ou moins grands rochers dégagés par l'érosion (glace et eau notamment) dans les vallées alentours. En général, les espèces sont adaptées non seulement à des températures très basses mais aussi à une forte sécheresse.

LES TYPES D'HABITATS NATURELS DES MILIEUX ROCHEUX PRESENTS SUR LE SITE

Importance relative des types d'habitats naturels de milieux rocheux sur le site :

Les habitats naturels de parois rocheuses, de dalles et d'éboulis avec végétation pionnière couvrent 287 ha sur le site, soit 8,2 % de sa surface totale. Seuls 22,5 % des habitats rocheux sont d'intérêt communautaire.

En surface, il s'agit de la 4ème formation la plus représentée, après les forêts, les prairies et les landes.

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE								
Fiche	Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Statut	Surface (ha)	Part des milieux rocheux du site	Etat de conservation	Nombre d'unités
R1	Végétations d'éboulis subalpins à Allosore à feuilles crispées	61.114	8110-5	IC	15.3	5.3%	Moyen	41
R2	Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales	61.12	8150-1	IC	33.6	11.7%	Inconnu	104
R3	Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif central	62.212	8220-8	IC	3.8	1.3%	Bon	22
	Végétations des éboulis montagnards	62.26	8220-14	IC	9.1	3.2%	Bon	21
		4 habitats	4 habitats		61,8	22 %		188

AUTRES HABITATS					
Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Surface (ha)	Part des milieux rocheux du site	Etat moyen de conservation	Nombre d'unités
Eboulis siliceux nu	61	148.5	51.7%	Bon	148
Dalles rocheuses	62.3	1.1	0.4%	Moyen	11
Falaise continentale siliceuse nue	62.42	75.4	26.2%	Bon	106
Falaises continentales humides septentrionales	62.52	0.6	0.2%	Bon	12
4 habitats		225,6	79 %	Moyen à bon	277

VALEUR PATRIMONIALE DES MILIEUX ROCHEUX SUR LE SITE

Les rochers, falaises et éboulis participent de façon importante à la diversification des paysages du site des Sucs ardéchois. En revanche, leur végétation est le plus souvent discrète. Quelques exceptions sont cependant remarquables : les falaises et les dalles sur lesquelles évoluent les feuilles rouges de l'Orpin blanc, la Joubarbe toile d'araignée, ou la Fétuque d'Auvergne. Ces habitats dont l'aire de répartition est relativement restreinte, occupent des surfaces réduites sur le site mais sont omniprésents. Ces milieux stables ou instables apportent une richesse importante en biodiversité et parfois des espèces rares peuvent y évoluer – par exemple, la Joubarbe araignée (*Sempervivum arachnoideum*).

De plus ces milieux rupestres constituent les rares habitats d'espèces pour la nidification d'oiseaux rares et protégés présents sur le site, à savoir, l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, etc. En hiver, ces milieux constituent également des habitats d'espèces pour le nourrissage du Tichodrome échelette.

Enfin, les falaises en escalier contribuent au caractère majestueux des Sucs ardéchois. La diversité de ces mosaïques paysagères doit également beaucoup aux milieux rocheux, qui déterminent de façon très particulière le caractère inaccessible et sauvage du site.

Valeur d'usage

a Utilisation liée au tourisme et aux activités de loisirs

Elles n'ont pas d'usage de loisirs sur le site sauf sur certains sommets où les dalles rocheuses peuvent être érodées. Aucune activité d'escalade ou de *via ferrata* n'est à noter. La qualité médiocre de la roche en est certainement la raison. Ces deux activités ne sont pas souhaitables compte-tenu des enjeux ornithologiques sur ces milieux.

Espèces remarquables ou à statut associées à ces milieux

b Espèces végétales

Asplénie septentrionale (*Asplenium septentrionale*) Livre rouge (espèces menacées).

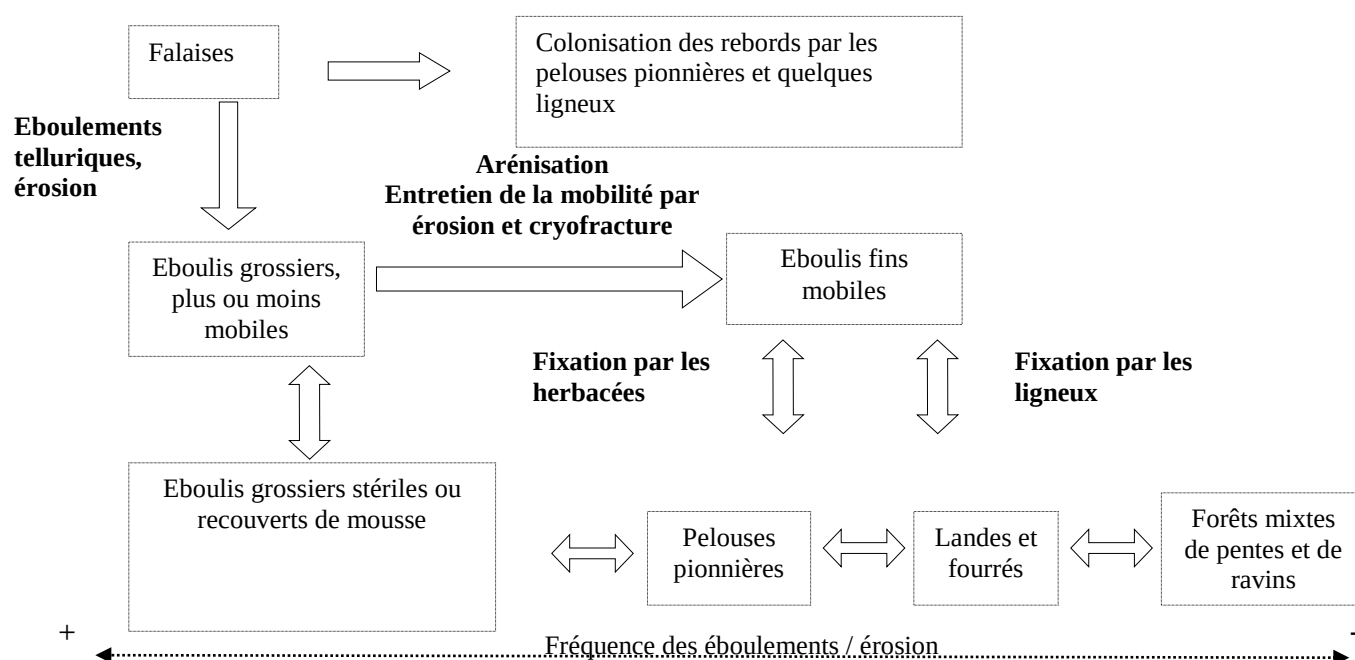
Androsace carnée (*Androsace carnea*)

Joubarbe araignée (*Sempervivum arachnoideum*)

c Espèces animales

Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) et Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) tous deux protégés au niveau national et inscrits à la Directive oiseaux - annexe I; Hirondelle de rochers (*Hirundo rupestris*) inscrite à la Convention de Berne - annexe II - sont potentiellement nicheurs sur certaines falaises et zones rupestre du site.

DYNAMIQUES NATURELLES LIEES AUX MILIEUX ROCHEUX SUR LE SITE



Ces milieux sont relativement stables et évoluent très lentement ou soudainement par cataclysmes à fréquence faible sur le site.

MODES DE GESTION ACTUELS DE CES MILIEUX SUR LE SITE

Aucun.

PRINCIPALES MENACES CONSTATEES

Certains faciès de falaises de bas de parois ombragées abritent des espèces patrimoniales. Il conviendrait lors des coupes forestières d'éviter de mettre à blanc ces bas de parois en ne prélevant qu'un maximum de 30 % des tiges afin de maintenir le caractère sciaphile et frais de ces bas de parois.

OBJECTIFS GENERAUX POUR LA GESTION DES ROCHEUX SUR LE SITE

Laisser en l'état, laisser évoluer. Le suivi régulier de la nidification serait intéressant.

INDICATEURS, MODALITES DE SUIVI DES MILIEUX ROCHEUX

- ❑ suivis annuels ou bi-annuels de la nidification des oiseaux remarquables (taux de reproduction, succès)
- ❑ état des lieux botaniques tous les 10 ans
- ❑ suivi des coupes et travaux forestiers

FICHE R1 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
Végétations d'eboulis subalpins à Allosore à feuilles crispées	61.114	8110-5
Niveau d'intérêt :	intérêt communautaire	
Niveau de priorité :	II	
Surface couverte par l'habitat :	15,3 ha	
Zone tampon : 10 m		

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Il s'agit de végétations xérophiles à mésophiles très éparées qui évoluent entre les blocs rocheux. Le recouvrement est faible de l'ordre de 5 à 15%.

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Herbacée	Peu d'espèces subsistent : présence sporadique d'Allosore à feuilles crispée (<i>Cryptogramma crispa</i>), Valériane triséquée (<i>Valeriana tripteris</i>), Saxifrage de Prost (<i>Saxifraga pedemontana</i> subsp. <i>prostii</i>), (<i>Thesium alpinum</i>), Divers Lichens et bryophytes, Framboisier (<i>Rubus idaeus</i>), Fougère mâle (<i>Dryopteris filix-mas</i>), Fougère femelle (<i>Athyrium filix-femina</i>), Rosier des Alpes (<i>Rosa alpina</i>), Aconit tue-loup (<i>Aconitum vulparia</i>), et très rarement le Séneçon argenté (<i>Senecio leucophyllus</i>)



Les fougères et le framboisier dominent souvent cet habitat.

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Cet habitat s'observe à toutes expositions, aux étages montagnards supérieurs et subalpins à partir de 1200 mètres d'altitude. Ces végétations se maintiennent sur des sols superficiels à texture fine entre les blocs rocheux. Ces éboulis peuvent se rencontrer à des positions très variables : talweg, pieds de parois, sommets rocheux, etc.

Localisation sur le site : Mézenc...

Variabilité

Deux types sont connus sur les sucs ardéchois :

- l'éboulis à Allosore crépue très largement majoritaire sur le site (plus de 99% des éboulis du site) ;
- le très rarissime éboulis à Séneçon argenté (une tâche de moins d'un mètre carré est connu sur le site, à la limite entre la Haute-Loire et l'Ardèche, ce qui rend ce faciès plus qu'anecdotique mais qu'il n'est pas possible de passer sous silence compte-tenu de la rareté du Séneçon argenté au niveau national).

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue des **éboulis médio-européens siliceux des régions hautes (8150)** par l'altitude élevée et la présence d'Allosore à feuilles crispées (ou du Séneçon argenté).

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Les sécheresses répétées de 2003 à 2006 ont localement fait régresser certaines unités qui en portent encore les stigmates et l'état de conservation de ce milieu est globalement moyen.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat montagnard à alpin, mobilité très lente de l'assise permettant à la végétation de suivre le mouvement.	Cataclisme, effondrement, mouvement violent de l'éboulis, sécheresses répétées.
Facteurs humains	Maintien en l'état, aucune intervention.	Changement climatique. Tout aménagement (piste même en bordure, passage de sentier de randonnée, aménagement de point de vue, extraction pour la lauze ou autres utilisations. Habitat sensible à toute mobilisation du substrat.

Ces végétations sont relativement stables car la colonisation des éboulis est lente. Cependant dans les cas les plus humides, cet habitat peut évoluer vers des **mégaphorbiaies (6430)**.

VALEUR PATRIMONIALE

Cet habitat est assez fréquent en Ardèche (sauf le très rarissime éboulis à Sénéçon argenté), mais occupe des surfaces très faibles. Il est d'un grand intérêt patrimonial. Le faciès à allosore à feuilles crispées ne semble pas menacé. De même, des travaux de canalisation de la fréquentation touristique sur le Mézenc sont en cours et devrait juguler tout risque de dégradation sur la station ardéchoise de Sénéçon argenté. Cette espèce, tout comme la Saxifrage de Prost sont protégées au niveau régional, inscrites dans le livre rouge national de la flore menacée (espèces à surveiller).

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Maintien en l'état, aucune intervention.

Proscrire toute création de piste dans cet habitat. Suivre et dérouter les sentiers sauvages qui pourraient voir le jour sur certains secteurs fréquentés du site des suc's ardéchois (Lauzières, Mézenc).

FICHE R2 Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentale	61.12	8150-1
Niveau d'intérêt :	intérêt communautaire	
Niveau de priorité :	II	
Surface couverte par l'habitat :	33,6 ha	
Zone tampon :	10 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Ces végétations ont un recouvrement faible (5 à 20%) et sont marquées par le Galéopsis des moissons ou le Galéopsis à feuilles étroites.

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Herbacée	Galéopsis des moissons (<i>Galeopsis segetum</i>), Linaire rampante (<i>Linaria repens</i>), Silène enflée (<i>Silene vulgaris</i>), Orpin réfléchi (<i>Sedum reflexum</i>), Epilobe des collines (<i>Epilobium collinum</i>), Séneçon visqueux (<i>Senecio viscosus</i>), Galéopsis à feuilles étroites (<i>Galeopsis angustifolium</i>), Petite Oseille (<i>Rumex acetosella</i>), Catapode grêle (<i>Micropyrum tenellum</i>), Passerage hétérophylle (<i>Lepidium heterophyllum</i>). Présence également de Fougère femelle (<i>Athyrium filix-femina</i>), Campanule à feuilles rondes (<i>Campanula rotundifolia</i>), Thésion des Alpes (<i>Thesium alpinum</i>), divers Lichens et bryophytes.



Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Ces végétations plutôt méso-xérophiles s'observent aux étages collinéen supérieur et montagnard moyen à des altitudes inférieures à 1200 mètres d'altitude sur des pentes fortes et sèches. Cet habitat se développe sur des pierriers et des éboulis naturels ou artificiels (débris rocheux de talus par exemple).

Variabilité

Un seul type est connu sur le site des Sucs ardéchois : l'éboulis à Galéopsis des moissons.

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue des éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (8110) par l'absence de l'Allosore à feuilles crispées et du Séneçon argenté et par la présence du Galéopsis des moissons.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Groupe pionnier devant être rajeuni par descente du matériau constituant le substrat. Néanmoins ce rajeunissement doit se faire de manière douce.	Recouvrement par des gros blocs
Facteurs humains	Aucune intervention, maintien en l'état.	Changement climatique. Tout aménagement (piste même en bordure, passage de sentier de randonnée, extraction pour la voirie ou autres utilisations).

La dynamique de ces végétations est peu connue et le manque de références ne permet pas de définir l'état de conservation.

VALEUR PATRIMONIALE

Cet habitat recouvre toujours de petites surfaces, ce qui lui confère une valeur patrimoniale importante.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Aucune gestion n'est préconisée (mise en défens possible le cas échéant si des menaces venaient à être identifiées).

FICHE R3 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif central	62.212	8220 (-8)
Végétations des éboulis montagnards	62.26	8220 (-14)
Niveau d'intérêt :	intérêt communautaire	
Niveau de priorité :	II	
Surface couverte par l'habitat :	14,9 ha	
Zone tampon :	10 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Ces végétations ont un recouvrement faible (5-20%) et sont souvent dominées par la Doradille du nord ou la Joubarbe toile d'araignée.

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Herbacée	Peu d'espèces subsistent : présence sporadique de Doradille du nord (<i>Asplenium septentrionale</i>), Capillaire des murailles (<i>Asplenium trichomanes</i>), Capillaire noir (<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>), Agrotis capillaire (<i>Agrostis capillaris</i>), Campanule à feuilles rondes (<i>Campanula rotundifolia</i>), Œillet du granite (<i>Dianthus graniticus</i>), Fétuque d'Auvergne (<i>Festuca arvernensis</i>), Epervière amplexicaule (<i>Hieracium amplexicaule</i>), Epervière des murailles (<i>Hieracium murorum</i>), Marguerite de Montpellier (<i>Leucanthemum monspeliense</i>), Petite Oseille (<i>Rumex acetosella</i>), Orpin hérissé (<i>Sedum hirsutum</i>), Joubarbe d'Auvergne (<i>Sempervivum tectorum</i> subsp. <i>arvernensis</i>), Joubarbe toile d'araignée (<i>Sempervivum arachnoideum</i>), Solidage verge-d'or (<i>Solidago virgaurea</i>), thym semblable à la menthe de pouillot (<i>Thymus pulegioides</i> subsp. <i>chamaedrys</i>), et plus rarement Saxifrage continentale (<i>Saxifraga continentalis</i>); Saxifrage paniculée (<i>Saxifraga paniculata</i>), Saxifrage à feuilles rondes (<i>Saxifraga rotundifolia</i>), Orpin des Alpes (<i>Sedum rupestre</i> subsp. <i>Alpina</i>), Silène des rochers (<i>Silene rupestris</i>), Valériane triséquée (<i>Valeriana tripteris</i>). Lichens et bryophytes.



Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Ces végétations s'observent à tous les étages, du collinéen au subalpin, mais sont plus fréquentes à des altitudes moyennes (500-800 mètres) dans les vallées. Elles se trouvent au sein d'étroites fissures, de falaises ou de dalles rocheuses sub-verticales, dans lesquelles se sont formés des fragments de sol.

Remarque :

- les replats plus larges à sol plus évolué et colonisés par des lambeaux de pelouses ne rentrent pas dans la définition de cet habitat ;
- les végétations des murs ne relèvent pas de la Directive « Habitats ».

Localisation sur le site : secteur des 5 suc...

Variabilité

Deux types sont connus sur le site des Sucs ardéchois :

- le groupement à Doradille du nord et Capillaire noir
- le groupement à Joubarbe toile d'araignée et Joubarbe d'Auvergne.

CONFUSIONS POSSIBLES

Cet habitat se distingue :

- des **végétations des éboulis (8110, 8150)** par leur localisation au sein des fissures et non de pierriers ;
- des pelouses pionnières (composées essentiellement d'espèces annuelles) et des **pelouses pionnières vivaces à orpins (8230)** par l'absence de sol évolué et la dominance de petites fougères.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat collinéen à subalpin, stabilité du substrat rocheux.	Cataclisme, effondrement, sécheresses répétées.
Facteurs humains	Maintien en l'état, aucune intervention.	Changement climatique. Tout aménagement (voie d'escalade, via ferrata, extraction de matériaux, éclairage nocturne...).

Groupement pionnier primaire. La dynamique de ces végétations semble très lente, voire nulle.

VALEUR PATRIMONIALE

Le faible recouvrement et la relative rareté des parois de grande ampleur en font un habitat très peu répandu et d'un intérêt patrimonial élevé. La Joubarbe d'Auvergne et la Joubarbe toile d'araignée sont remarquables pour le département.

Dans les grandes parois, présence possible d'aire d'Aigle royal ou de Faucon pèlerin.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Aucune gestion préconisée.

LES FORETS

DESCRIPTION GENERALE

Les forêts sont des formations végétales généralement composées de plusieurs strates de végétation qui se succèdent verticalement. Elles sont dominées par la strate arborée (> 6 m), composée d'essences diverses, de feuillus ou de résineux. Les forêts constituent généralement le stade ultime (climax*) des dynamiques végétales des étages planitiaire à subalpin, qui tendent naturellement vers une fermeture des paysages. Sont assimilés à des forêts les milieux dont le seuil de recouvrement par les essences arborées excède 40%. Une grande diversité de forêts est donc représentée sur le site, tant par leur cortège végétal que par leur physionomie (degré d'ouverture).

* cf glossaire

LES TYPES D'HABITATS NATURELS DE FORETS PRESENTS SUR LE SITE

Importance relative des types d'habitats naturels de forêts sur le site

Les habitats naturels de forêts couvrent 1239 ha sur le site, soit 35% de sa surface totale. 15,4 % d'entre eux sont d'intérêt communautaire soit 190 ha environ. En surface, il s'agit des formations les plus représentées. En revanche, la surface en forêts d'intérêt communautaires est inférieure à celle des landes d'intérêt communautaire.

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE								
Fiche	Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Statut	Surface (ha)	Part des forêts du site	Etat moyen de conservation	Nombre d'unités
F1	Hêtraies à Houx et Chevrefeuille des bois	41.12	9120-3	IC	55.6	4.49%	Bon	97
	Hêtraies-sapinières montagnardes acidiphiles à Canche flexueuse et Luzule blanc de neige	41.12	9120-4	IC	115.6	9.33%	Bon	13
F2	Hêtraies neutrophiles montagnardes	41.13	9130	IC	16.5	1.33%	Bon	19
F3	Hêtraies-sapinières subalpines acidiclinales à Oseille à feuilles de Gouet et Calament à grandes fleurs	41.15	9140-3	IC	1.5	0.12%	Moyen	4
F4	Sapinières montagnardes hyperacidiphiles sur sphaigne	42.213	9410-7	IC	1.4	0.11%	Bon	2
4 fiches		4 habitats	5 habitats		190,6	15.38 %	Globalement bon	133

AUTRES HABITATS					
Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Surface (ha)	Part des forêts du site	Etat moyen de conservation	Nombre d'unités
Hêtraies-sapinières meso-hygrophiles à Fougère femelle et Fougère à moustache	41.1	2.7	0.22%	Inconnu	18
Hêtraies acidiphiles des Cévennes	41.172	486.8	39.31%	Bon	141
Bois de frêne post-cultureaux	41.39	68.5	5.53%	Bon	40
Chênaies acidiphiles	41.5	29.8	2.41%	Bon	15
Bois de châtaigniers (1)	41.9	137.3	11.09%	Bon	25
Bois de Bouleau montagnards et subalpins	41.B3	0	0.00%	Mauvais	1
Stations de Tremble montagnarde	41.D3	1.3	0.10%	Moyen	9
Bois de Sorbiers sauvages	41.E	142.9	11.54%	Moyen	166
Sapinières à hautes herbes	42.1112	0.5	0.04%	Moyen	1
Sapinières acidiphiles de la zone du Hêtre	42.132	78.7	6.35%	Bon	62
Jeunes plantations de sapins	42.1B1	2.2	0.18%	Moyen	3
Forêts de Pin sylvestre du Massif Central	42.57	42.1	3.40%	Moyen	88
Hêtraies-sapinières neutrophiles	43.13	22.2	1.79%	Inconnu	47
Hêtraies-sapinières subalpines	43.15	16.9	1.36%	Inconnu	22
Hêtraies-sapinières acidiphile des Cévennes	43.172	15.9	1.28%	Bon	11
15 habitats		1048	85 %	variable	649

VALEUR PATRIMONIALE DES MILIEUX FORESTIERS SUR LE SITE

Les hêtraies et hêtraies-sapinières sont les forêts « naturelles » majoritaires du site globalement situées dans le créneau altitudinal 800-1450 m. Ces forêts sont l'expression de la végétation potentielle à l'étage montagnard (la végétation qui s'exprimerait si l'homme n'intervenait pas) : elles sont donc des témoins importants au titre de la flore, la faune, les sols et le fonctionnement écologique forestier dans son ensemble. La sapinière froide sur sphaigne du site est un haut lieu de la biodiversité. L'exploitation agropastorale et sylvicole a de longue date, limité leur extension, mais le site présente encore de beaux témoins à forte naturalité. Le site « secteur des Sucs » ardéchois représente la limite supérieure de la forêt en Ardèche. Cette limite est marquée par la disparition progressive des arbres. Les hêtres peu élevés et tortueux, mêlés de Sorbiers et de Bouleaux, forment une frange qui sépare les forêts montagnardes des végétations basses subalpines. L'intérêt paysager des hêtraies mérite d'être souligné : ce sont les seules forêts de feuillus montagnardes. Elles ponctuent ici et là, les espaces agropastoraux ouverts et jouxtent parfois des plantations de résineux. Ces plantations, en majorité d'Épicéas communs ont souvent pris la place à des landes montagnardes et subalpines souvent d'un très grand intérêt. Les essences non autochtones de ces boisements se sont parfois régénérées sur des landes préservées ou en forêt « naturelle » de sorte que la naturalité des habitats colonisés a diminué. A l'étage supraméditerranéen, les chênaies et bois de Châtaigniers, largement minoritaires eu égard aux

formations montagnardes, complètent le panel de forêt sur ce site dont l'amplitude altitudinale est un autre de ces atouts environnemental.

(1) rappel : les châtaigneraies du site ne sont pas rattachées à des habitats relevant de la Directive Habitats.

Valeur d'usage

a Sylviculture

Les forêts du site sont publiques pour la plus grande partie. 626 ha relèvent du régime forestier, et gérés à ce titre par l'Office National des Forêts. En forêt privée à l'intérieur du périmètre Natura 2000 (B18), seulement 2 unités pour 2 ha seraient concernés par un plan simple de gestion en forêt privée et 2 unités pour 87 ha par un groupement forestier. Ce sont ainsi 58% des forêts du site qui font l'objet d'une gestion forestière planifiée.

La structure de la propriété forestière privée constituée de parcelles de petites surfaces, souvent morcelées, en complexifie la gestion. Des associations syndicales forestières se sont constituées œuvrant pour l'application d'une gestion planifiée des forêts concernées.

D'un point de vue sylvicole, la fertilité des stations varie de manière très sensible en fonction de l'orientation et de la micro-topographie, avec les stations les plus riches en versant nord dans les talwegs larges à sols profonds, les moins riches en versant sud sur les croupes rocheuses à sols squelettiques, et entre ces deux pôles toute une gamme intermédiaire. Ainsi, la qualité des bois varie du tout au rien. L'accessibilité est globalement mauvaise sur les versants des suc et l'exploitation forestière se fait principalement sur les zones planes et desservies des plateaux.

Cas des sapinières

Les hêtraies-sapinières anciennes ne représentent en surface qu'une très faible part de la forêt du site et de l'Ardèche. On pourrait qualifier cette formation végétale de véritable relique. L'examen des conditions écologiques des différentes hêtraies-sapinières, présumées naturelles de l'Ardèche, montre qu'il n'existe pas de règle apparente concernant leur distribution. Ces conditions écologiques assez variées permettent d'envisager une extension ancienne du sapin et de la hêtraie-sapinière (au sens large), beaucoup plus grande que celle observée aujourd'hui.

Les hêtraies-sapinières du site Natura 2000, ont conservé les deux espèces climaciques principales ; elles paraissent donc plus naturelles que les autres hêtraies montagnardes des versants nord où le sapin a été presque complètement éliminé. Cependant, les proportions des essences (la large dominance du sapin) ne sont que le reflet de la sylviculture pratiquée par les forestiers. Les proportions des essences ne sont que purement artificielles et correspondent au dosage des essences préconisé par les documents d'aménagement forestier. Le sapin est systématiquement favorisé parce qu'économiquement plus intéressant ; les feuillus ne sont conservés qu'à titre cultural.

A l'inverse, dans les forêts privées, ce sont les feuillus qui ont été favorisés pour leur capacité à fournir du combustible.

Ces forêts devraient donc être considérées comme faisant partie du patrimoine naturel local au même titre que les zones humides ; à l'instar de ces dernières, les sapinières du site Natura 2000 étudié devraient être protégées.

Cas des châtaigneraies

Les vergers de châtaigniers présents sur le site (137 ha soit 3.9% de la surface totale du site) se situent sur la retombée méridionale de Burzet – Péreyres, La Bastide sur Bésorgues à l'étage montagnard. Ils sont une véritable source potentielle de biodiversité à préserver, bien que les communautés des Boutières soient exclues de la Directive Habitats (Cf. CBNMC). Constituées fréquemment de gros bois et de sujets à cavités les châtaigneraies constituent des habitats d'espèces potentiels conséquents et ont en outre une valeur historique certaine.

b Autres utilisations

Très peu fréquentées par le public, les forêts sont le terrain privilégié des amateurs de moto tout terrain ou quad souvent en infraction avec le Code de l'Environnement. Ce phénomène semble prendre de l'ampleur et risque d'induire de nouveaux dégâts sur les milieux naturels et les infrastructures privées, mais également du dérangement auprès des populations d'animaux sauvages et des habitants des vallées. Rappelons que ces véhicules n'ont le droit de circuler que sur les voies publiques ouvertes à la circulation. En aucune manière ces véhicules n'ont le droit de circuler à des fins de loisir sur les chemins de grandes et petites randonnées et encore moins en terrain naturel.

c Intérêt paysager

D'une manière générale, les forêts du site contribuent à son aspect grandiose et sauvage et à sa grande diversité paysagère.

Espèces remarquables ou à statut associées à ces milieux

De nombreuses espèces animales et végétales remarquables ont pour habitat les forêts du site :

d Espèces végétales

La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), espèce prioritaire de la Directive Habitats, peut trouver sur les troncs de sapins pourrissant à terre en hêtraies-sapinières du site « Sucs ardéchois » son domaine d'élection. Une seule station est connue à ce jour dans le périmètre d'étude. Plusieurs orchidées forestières se rencontrent dans les forêts du site : les Céphalanthère rouge et de Damas comme vu précédemment, la Listère cordée (*Listera cordata*), protégée au niveau national, est également présente dans plusieurs sapinières du site.

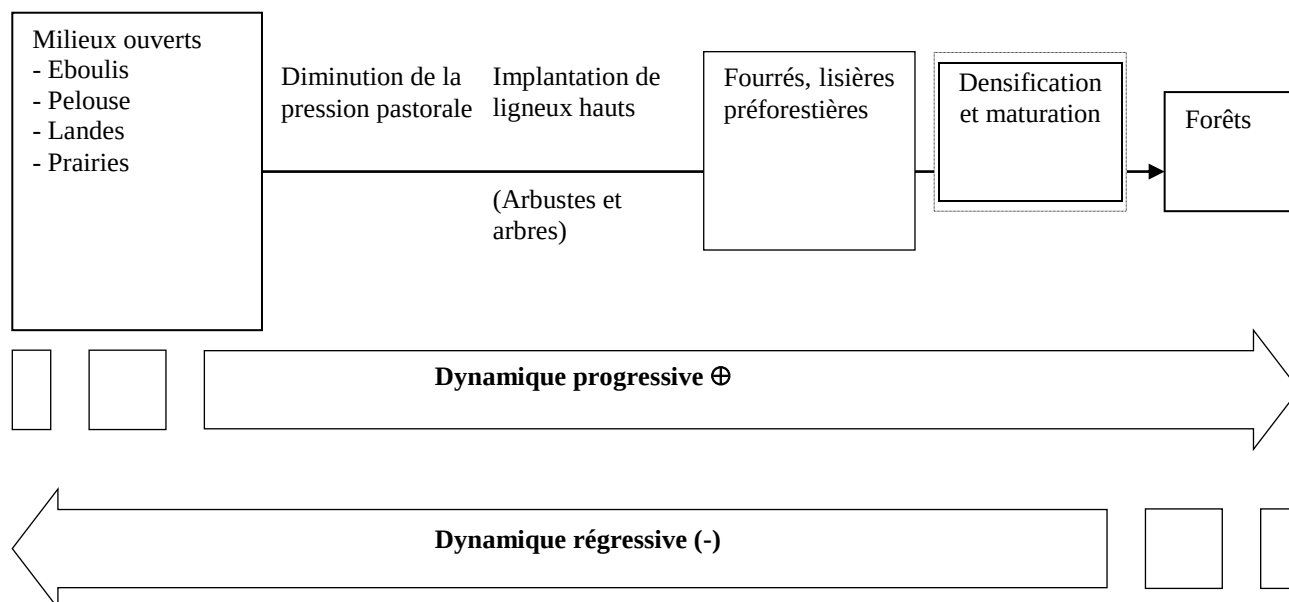
e Espèces animales

Les Chiroptères forestiers comme la Barbastelle (Directive Habitats - annexe II), Vespertilion de Bechstein (Directive Habitats - annexe II), Noctules, Oreillard sont présents sur les forêts du site en période d'estivage. Le maintien de ces espèces est garanti par la ressource alimentaire (insectes) et la disponibilité en abris (arbres creux et à cavité). La stratification végétale est également importante. Aussi ces espèces nécessitent des forêts très peu artificialisées, sur des surfaces relativement importantes.

Le Pic noir (présent sur quelques Hêtraies du site) et la Chouette de Tengmalm (espèce à rechercher) : ces deux espèces strictement forestières sont liées à des milieux très peu artificialisés, offrant à la fois ressource en proies et disponibilité en arbres morts sur pieds pour la nidification.

DYNAMIQUES NATURELLES LIEES AUX MILIEUX FORESTIERS SUR LE SITE

Les forêts correspondent aux stades ultimes des dynamiques végétales (stades « climaciques* »).



MODES DE GESTION ACTUELS DE CES MILIEUX SUR LE SITE

Outre quelques légères extractions de bois des parcelles forestières afin de garantir une certaine quantité de bois de chauffage ou bois d'œuvre, les forêts du site ne sont pas surexploitées.

Classiquement, dans le cadre d'une dynamique positive, la progression des forêts sur les milieux ouverts (pelouses, éboulis, landes ouvertes) ou semi-ouverts (landes) connaît une phase « pionnière », caractérisée par certaines espèces (noisetier, bouleau, tremble, pin sylvestre et sorbier à l'étage montagnard), puis une phase de « maturation » pendant laquelle le peuplement correspondant aux conditions du milieu se met en place (chênaie, hêtraie et hêtraie-sapinière à l'étage montagnard), et se stabilise pour une très longue durée.

La dynamique est dite « régressive » lorsque des perturbations (coupes, plantation...) conduisent à la destruction du couvert forestier ou à une modification de la composition en essence, et que le milieu retourne à des stades d'ouverture antérieurs dans la dynamique végétale naturelle (fourrés, landes ou pelouses) ou à des compositions artificielles en essences.

Les dynamiques de progression et d'implantation des ligneux sur le site peuvent être contrecarrées localement par les usages, notamment pastoraux, du milieu : pacage ovin ou bovin, coupe.

PRINCIPALES MENACES CONSTATEES

Faible menace : situation favorable, progression des milieux forestiers sur le site, dynamique localement progressive, néanmoins les forêts du site sont à surveiller. En effet, bien que la déforestation et le pâturage ne soient plus à craindre on constate localement l'artificialisation des peuplements les plus accessibles. Deux raisons à cette menace :

- Beaucoup de ces forêts, traditionnellement parcourues en coupe jardinatoire ont fait l'objet de faibles prélèvements et ont vieilli en étouffant les jeunes régénérations. Cette surcapitalisation associée à

l'absence de régénération a conduit parfois à l'exploitation des parcelles en coupe à blanc étoc. Le parterre de la coupe est alors replanté ou non. Dans le premier cas, ce sont surtout des essences exotiques à croissance rapide (épicéa commun) qui sont employées. La pollution génétique est peut-être une chose plus grave encore avec l'introduction de sapins (ou de pins) exotiques susceptibles de s'hybrider avec le Sapin pectiné (ou Pin sylvestre) ou même avec l'introduction de Sapin pectiné de provenance étrangère à la région (Aude). Se posent alors des questions de naturalité : versants plantés ou versants couverts de recrus "naturels".

Dans le second cas, la coupe ne laisse qu'une vilaine plaie dans le paysage.

- ❑ Le contexte énergétique favorable aux énergies renouvelables et l'intérêt grandissant pour le bois de chauffage risquent de rendre économiquement rentable l'exploitation (hors du contexte de gestion durable) de secteurs entiers en faisant « tache d'huile » à la faveur des accès nouvellement créés ce qui entraînerait des coupes à blanc en forêt privée sur les versants (avec un risque accru d'érosion de ces sols pentus).
- ❑ Favoriser la résilience des forêts face aux changements climatiques : le contexte de changement climatique risque de remettre en cause les connaissances sur la gestion à mener sur ces formations boisées : les cataclysmes (attaque d'insectes, ouragan, incendie) risquent de se répéter. Se posera alors la question de la reconstitution de ces peuplements détruits. Dans cette problématique, l'option radicale et souvent irréversible du changement des essences est souvent mise en avant alors qu'elle se fonde sur un pari : les prévisions seront la réalité. Il apparaît dans la bibliographie, qu'une augmentation de la pluviométrie hivernale est à craindre. Une des piste pour éviter ces changements d'essences, serait de dynamiser la capacité de stockage de l'eau dans le sol en favorisant l'activité biologique en travaillant avec la régénération naturelle dans les trouées (pratique plus appropriée car elle favorise la diversité génétique et des espèces) qui aère le sol en profondeur, et en luttant contre les pertes d'eau par évapotranspiration en protégeant le sol avec un couvert permanent et en mélangeant des essences à besoins et capacités d'absorption différents (besoin trophique différent). De plus, les vastes plantations monospécifiques ne peuvent que favoriser la prolifération d'espèces parasites, les essences exotiques étant de surcroît plus démunies que les autochtones face à un parasite indigène. Il faut donc privilégier les essences autochtones en mélange, notamment les feuillus car ils semblent mieux résister face aux agressions climatiques.

OBJECTIFS GENERAUX POUR LA GESTION DES MILIEUX FORESTIERS SUR LE SITE

Au-delà du maintien des forêts dans un bon état de conservation, on veillera, au vu des spécificités du site, à y favoriser certaines conditions :

- ❑ préserver la qualité de l'eau des zones humides, des mégaphorbiaies et des rivières lors de toute intervention en forêt,
- ❑ préserver et favoriser les caractéristiques favorables à l'accueil des espèces patrimoniales associées :
 - maintenir ces habitats au sein de mosaïques paysagères fonctionnelles (corridors),
 - garantir un niveau minimal d'artificialisation, travailler avec les essences autochtones en mélange et maintenir un degré d'intervention minimal (voire une absence d'intervention) sur les peuplements les plus fragiles,
 - conserver une quantité et une qualité suffisantes de bois mort sur pied ou à terre, en garantissant la sécurité publique.
- ❑ maintenir ou viser une évolution naturelle vers des peuplements autochtones (éviter l'artificialisation de certains secteurs, « renaturation » des plantations résineuses monospécifiques, rebouchage de vieux drains dans les plantations résineuses malvenantes...),
- ❑ limiter leur progression et l'homogénéisation, la banalisation de la végétation par extension des forêts les moins riches d'un point de vue biodiversité, sur les surfaces pastorales.

- Favoriser la mise en place d'îlots d'arbres sénescents et/ou de vieillissement

INDICATEURS, MODALITES DE SUIVI DES MILIEUX FORESTIERS

- artificialisation des forêts : photo-interprétation tous les 5 ans
Analyse des orthophotoplans à l'occasion de chaque nouvelle couverture aérienne (périodicité 5 ans) – report sur SIG des peuplements d'origine artificielle (plantations reboisements de tous âges) et étude comparative de l'évolution des surfaces.
- sénescence, maturation des peuplements forestiers : suivi par transects tous les 5-10 ans
Réalisation d'un état de référence de l'état de conservation des forêts (méthode Carnino) – puis états suivants à la périodicité de 6 ans (prochain passage 2018 pour correspondre avec les campagnes d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels du MNHN réalisées dans le cadre de l'art17 de la DHFF).

FICHE F1 Hêtraies acides atlantiques à Houx

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
- Hêtraies à Houx et Chevrefeuille des bois	41.12	9120-3
- Hêtraies-sapinières montagnardes acidiphiles à Canche flexueuse et Luzule blanc de neige	41.12	9120-4
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	II	
Surface couverte par l'habitat :	171,2ha	
Zone tampon :	25 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Arborescente	9120-3 : Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>) dominant Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>), Sapin pectiné (<i>Abies alba</i>) 9120-4 : Sapin et hêtre co-dominant ou faciès de dégradation à hêtre seul.
Arbustive	9120-3 : Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>) avec nombreuses régénérations en fourrés, Sapin pectiné (<i>Abies alba</i>), Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>), Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>), Sureau rouge (<i>Sambucus racemosa</i>), Camerisier noir (<i>Lonicera nigra</i>), Houx (<i>Ilex aquifolium</i>) s'y trouve à l'état sporadique, mais localement peut former des faciès en fourré. 9120-4 : Alisier blanc (<i>Sorbus aria</i>), Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>), Houx (<i>Ilex aquifolium</i>) s'y trouve à l'état sporadique ; mais localement peut former des faciès en fourré.
Herbacée	9120-3 : Dominance des acidiphiles et acidiclins : Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>), Oxalis petite oseille (<i>Oxalis acetosella</i>), Mélampyre des prés (<i>Melampyrum pratense</i>), Luzule des bois (<i>Luzula sylvatica</i>), Luzule poilue (<i>Luzula pilosa</i>) (rare), Solidage verge d'or (<i>Solidago virgaurea</i>), Dryoptéris dilatée (<i>Dryopteris dilatata</i>), Germandrée scorodaine (<i>Teucrium scorodonia</i>), Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>), Chèvrefeuille des bois (<i>Lonicera periclymenum</i>), Ronce (<i>Rubus gr. Fruticosus</i>), Digitale pourpre (<i>Digitalis purpurea</i>), parfois Prenanthe pourpre (<i>Prenanthes purpurea</i>), Violette (<i>Viola gr. reviniana</i>). 9120-4 : Dominance des acidiphiles et acidiclins : Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>), Luzule des bois (<i>Luzula sylvatica</i>), Luzule blanc de neige (<i>Luzula nivea</i>), Maïanthème à 2 feuilles (<i>Maientemum bifolium</i>), Epervière des murs (<i>Hieracium gr. Murorum</i>), Mélampyre des prés (<i>Melampyrum pratense</i>), Véronique officinale (<i>Veronica officinalis</i>), plus rarement Mélampyre des bois (<i>Melampyrum sylvestris</i>), Paturin de Chaix (<i>Poa chaixii</i>) et Luzule poilue (<i>Luzula pilosa</i>) et Prenanthe pourpre (<i>Prenanthes purpurea</i>). 

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Forêt acidiphile liée au collinéen supérieur au montagnard moyen et supérieur (de 650 m à 1400 m d'altitude en fonction de l'exposition).

Secteur nord le plus souvent. Ces communautés se maintiennent le plus souvent sur les hauts versants et sommets de croupes bien marqués.

Sol brun acide plus ou moins podzolisé (acide).

Localisation sur le site : au sud du suc de Sara, suc des Coux (nord), bois de Cuze...

Variabilité

- Variante méso-acidiphile à Euphorbe d'Irlande *Euphorbia hyberna* et Grande fétuque *Festuca altissima* des versants sous influence océanique marquée, qui pourrait constituer une association différente

- Variante méso-acidiphile à Violette de Rivin *Viola gr. riviniana*

- Variante alticole à Calamagrostide faux roseau *Calamagrostis arundinacea* et Ail victorialis *Allium victorialis*

On veillera à ne pas confondre cette variante avec la Hêtraie-acéraie subalpines à Ail de la Victoire et Séneçon cacaliaster (*Acerion pseudoplatani*) qui relèvent de la directive au titre des Hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius* (code 9140). Elle s'en distingue par la faible occurrence des espèces subalpines (*Calamagrostis arundinacea*, *Allium victorialis*, *Senecio cacaliaster*, *Cicerbita plumieri*) et par un tapis herbacé toujours dominé par les espèces acidiphiles.

- Variante hygrocline à Oxalide petite oseille *Oxalis acetosella*, Gymnocarpium dryoptère *Gymnocarpium dryopteris*, Chérophylle hérissé *Chaerophyllum hirsutum*, Doronic d'Autriche *Doronicum austriacum*, Renoncule à feuilles d'aconit *Ranunculus aconitifolius*...etc... Cette variante constitue dans certaines situations une association autonome avec l'absence d'aulne et de frêne. Le sapin pectiné et le hêtre bordent ces ruisselets ou suintements. Camerisier noir *Lonicera nigra* (rare), Sorbier des oiseleurs *Sorbus aucuparia* dans les parties les plus larges de la formation, présence possible de fourrés de saules (Saule à oreillettes *Salix aurita*, S bicolore *Salix bicolor*, S roux *Salix atrocinerea*...) avec quelques Bouleaux pubescents *Betula pubescens* en strate arbustive.

CONFUSIONS POSSIBLES

9120-3 : La confusion est possible avec des Chênaies Hêtraies riches en houx mais avec des espèces neutrophiles (Mercuriale pérenne *Mercurialis perennis*, Mélisse uniflore *Melica uniflora*, Ronce des bois *Rubus fruticosus* (très abondant)).

9120-4 : Confusion facile avec des hêtraies à Houx riches en espèces neutroclines appartenant au *Scillo lilio-hyacinthi Fagetum*, installé à mi-versant ou bas de versant, où la caractéristique Scille Lys Jacinthe est souvent absente. Dans certains cas, lorsque le couvert du hêtre est très dense, la strate herbacée est très peu développée, voir nulle ; se baser alors sur la topographie et l'état de l'humus. Dans plusieurs vallées du sud, la caractéristique Scille Lys Jacinthe manque presque totalement dans les groupements neutrophiles présents ; dominance alors des autres neutrophiles et neutroclines.

Cet habitat se distingue également des **Hêtraies du Luzulo-Fagetum* (9110*)**, par la présence (même sporadique) d'espèces atlantiques ou du moins par une influence atlantique sur le site même si cet état de fait ne peut pas être démontré dans les relevés botaniques. Les Hêtraies du Luzulo-Fagetum sont strictement continentales, or le site des Sucs ardéchois subit encore l'influence atlantique (même mineure : attesté par la présence du Pavot jaune *Meconopsis cambrica*).

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Bon état de conservation sur le site des Sucs ardéchois.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat montagnard.	Changement climatique.
Facteurs humains	Gestion jardinatoire pied à pied.	Changement climatique. Substitution d'essences ou coupes rases. Destruction physique directe (desserte forestière) ou lors de travaux en périphérie.

Groupelement primaire, les sylvofaciès à Hêtre et Sapin constituent les formes mûres du groupelement. Les formes juvéniles sont dominées par le Pin sylvestre et plus rarement le Bouleau verruqueux ou les sorbiers.

VALEUR PATRIMONIALE

Absence d'espèces rares ou protégées. Présence possible d'une espèce de mousse inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat Buxbaumie verte *Buxbaumia viridis* (sur le bois mort). Cet habitat est relativement présent sur le site. Faciès riche en Houx localisé. Forêt constituant vraisemblablement une unité typique du Massif Central et assez répandue (aire de répartition à étudier).

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Gestion conservatoire : maintien d'une strate arborescente consistante. Conserver les essences présentes et reconstituer (chablis, dépérississement) avec les essences listées dans les essences caractéristiques.

Gestion de futaie irrégulière par arbre ou par bouquet ou encore en parquet. L'accent peut être mis sur le détourage et le balivage. Ces techniques visent à éviter les coupes rases et à mettre en avant la production de bois d'œuvre.

Travaux : éviter toute création de pistes à l'intérieur des unités cartographiées de valeur patrimoniale élevée.

Réduire la pression de la grande faune lorsque celle-ci est trop importante, impact sur la strate arbustive et herbacée.

Contrats forestiers : mesures F22702, F22705, F22712

FICHE F2 Hêtraies de l'*Asperulo-fagetum*

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
Hêtraies neutrophiles montagnardes	41.13	9130
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	I	
Surface couverte par l'habitat :	16,5 ha	
Zone tampon :	25 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces
Arborescente	En zone collinéenne haute : Habitat représenté le plus souvent par son sylvofaciès à Chêne sessile et Hêtre. La strate arbustive est rarement bien développée. La strate herbacée est généralement dominée par la Houlque molle (<i>Holcus mollis</i>). Cette forêt est parfois traitée en taillis de Noisetier (<i>Corylus avellana</i>). Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>), Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>), Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>) A l'étage montagnard : Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), Sapin (<i>Abies alba</i>), Frêne (<i>Fraxinus excelsior</i>)
Arbustive	Houx (<i>Ilex aquifolium</i>), Chèvrefeuille des buissons (<i>Lonicera xylosteum</i>), Aubépine à un style (<i>Crataegus monogyna</i>), Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), Groseillier des Alpes (<i>Ribes alpinum</i>), Merisier (<i>Prunus avium</i>)



Herbacée	A l'étage collinéen haut : Forêt caractérisée par la dominance des espèces du groupe écologique de la Houlque molle (Houlque molle (<i>Holcus mollis</i>),). Germandrée scorodaine (<i>Teucrium scorodonia</i>), Chèvrefeuille des bois (<i>Lonicera periclymenum</i>) et par la rareté ou l'absence des espèces acidiphiles Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>), Laîche à pilules (<i>Carex pilulifera</i>), Callune (<i>Calluna vulgaris</i>) Pâturin des bois (<i>Poa nemoralis</i>), Fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>), Polypode (<i>Polypodium vulgare</i>), Mélisse à une fleur (<i>Melica uniflora</i>), Dryopteride mâle (<i>Dryopteris filix-mas</i>), Fraisier sauvage (<i>Fragaria vesca</i>), Laitue des murailles (<i>Mycelis muralis</i>), Fétuque hétérophylle (<i>Festuca heterophylla</i>), Néottie nid-d'oiseau (<i>Neottia nidus-avis</i>), Luzule de Forster (<i>Luzula forsteri</i>), Stellaire holosté (<i>Stellaria holostea</i>), Listère ovale (<i>Listera ovata</i>), Lis martagon (<i>Lilium martagon</i>) A l'étage montagnard : Lamier galéobdolon (<i>Lamium galeobdolon</i>), Luzule des bois (<i>Luzula sylvatica</i>), Géranium noueux (<i>Geranium nodosum</i>), Stellaire holosté (<i>Stellaria holostea</i>), Brachypode des bois (<i>Brachypodium sylvaticum</i>), Mélisse à une fleur (<i>Melica uniflora</i>), Dryopteride mâle (<i>Dryopteris filix-mas</i>), Euphorbe faux-amandier (<i>Euphorbia amygdaloides</i>), Groseiller des Alpes (<i>Ribes alpinum</i>), Anémone des bois (<i>Anemone nemorosa</i>), Parisette (<i>Paris quadrifolia</i>), Pâturin des bois (<i>Poa nemoralis</i>), Moehringie à trois nervures (<i>Moehringia trinervia</i>), Asperule odorante (<i>Galium odoratum</i>), Sceau de Salomon multiflore (<i>Polygonatum multiflorum</i>), Luzule de Forster (<i>Luzula forsteri</i>), Vesce des haies (<i>Vicia sepium</i>), Lierre (<i>Hedera helix</i>), Rosier des champs (<i>Rosa arvensis</i>), Fraisier sauvage (<i>Fragaria vesca</i>), Fétuque hétérophylle (<i>Festuca heterophylla</i>), Germandrée scorodaine (<i>Teucrium scorodonia</i>), Chèvrefeuille des bois (<i>Lonicera periclymenum</i>). Autres : Cardamine à sept folioles (<i>Cardamine heptaphylla</i>), Actée en épis (<i>Actaea spicata</i>), Millet diffus (<i>Milium effusum</i>), Violette de Rivin (<i>Viola riviniana</i>), Listère ovale (<i>Listera ovata</i>), Lis martagon (<i>Lilium martagon</i>)

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Forêts mûres collinéennes et montagnardes dominées par le Hêtre, accompagnées respectivement par le Chêne et le Sapin à l'étage inférieur et montagnard.

Le secteur nord est plus favorable. Formation évoluant sur des talwegs riches ou des bas de versants.

Forêts se maintenant sur substrats acidoclines à neutrophiles ou faiblement acides, sur versants aux sols bien développés secs et pauvres en éléments nutritifs, liées à des sols plus profonds que les forêts acidiphiles mais présentant une faible réserve en eau. Ce groupement s'observe communément sur socle cristallin à la faveur de zones colluvionnées en mosaïque avec les chênaies-hêtraies acidiphiles.

Variabilité

Variante à Sapin pectiné (*Abies alba*) et Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) du collinéen supérieur

Variante des sols plus frais à Luzule des bois (*Luzula sylvatica*).

CONFUSIONS POSSIBLES

A ne pas confondre avec la Hêtraie montagnarde atlantique à Scille Lys-Jacinthe caractérisée par la présence d'espèces montagnardes et/ou atlantiques (Scille lis jacinthe *Scilla lilio-hyacinthus*, Euphorbe d'Irlande *Euphorbia hyberna*, Pâturin de Chaix *Poa chaixii*, Sceau de salomon verticillé *Polygonatum verticillatum*, Séneçon de Fuchs *Senecio fuchsii*).

A l'étage collinéen, ces hêtraies neutroclines se distinguent des chênaies neutroclines climaciques par la présence du Hêtre. Ces chênaies présentent la même strate herbacée que la Hêtraie. C'est pourquoi seules les forêts présentant du Hêtre dominant ou co-dominant dans la strate arborescente ont été cartographiées et rapprochées des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Bon état de conservation sur le site.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat montagnard.	Changement climatique.
Facteurs humains	Gestion en futaie irrégulière adaptée aux variations stationnelles fréquentes en montagne.	Changement climatique. Substitution d'essences ou coupes rases. Destruction physique directe (desserte forestière) ou lors de travaux en périphérie.

Les boisements jeunes peuvent être dominés par le Pin sylvestre et plus rarement par le Bouleau verruqueux.

VALEUR PATRIMONIALE

Ces forêts ont une fonction de protection des sols, de la flore forestière, de la faune, également un intérêt pour le bois énergie rendant ces secteurs intéressants pour des coupes non planifiées destructrices.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Gestion conservatoire : maintien d'une strate arborescente consistante. Conserver les essences présentes et reconstituer (chablis, dépérissement) avec les essences listées dans les essences caractéristiques. Gestion de futaie irrégulière arbre par arbre ou par bouquet ou encore en parquet. L'accent peut être mis sur le détournage et le balivage. Ces techniques visent à éviter les coupes rases et à mettre en avant la production de bois d'œuvre.

Travaux : éviter toute création de pistes à l'intérieur des unités cartographiées de valeur patrimoniale élevée.

Réduire la pression de la grande faune lorsque celle-ci est trop importante, impact sur la strate arbustive et herbacée.

Contrats forestiers : mesures F22702, F22705, F22712

FICHE F3 Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
Hêtraies-sapinières subalpines acidoclines à Oseille à feuilles de Gouet et Calament à grandes fleurs	41.15	9140 (-3)
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	I	
Surface couverte par l'habitat :	1,4 ha	
Zone tampon :	25 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Il s'agit de Hêtraies-Sapinières (végétation potentielle) et des Hêtraies (faciès anthropique) situées au dessus de 1450 m d'altitude environ autour des principaux sommets des Sucs ; cette altitude correspondant à une température moyenne annuelle de 4°C qui définit le passage à l'étage subalpin. En quelques points du massif, la forêt en peuplement complet atteint 1500 m d'altitude ; au dessus, elle est relayée par une formation pionnière à Sorbiers, Saules et Bouleau pubescent pouvant abriter parfois des Sapins et même quelques Hêtres jusque vers 1600-1650 m d'altitude. A ce niveau, les arbres sont très éprouvés par les conditions climatiques très dures régnant près des crêtes sommitales. On note la présence d'anémomorphoses (destruction du houppier du côté exposé au vent dominant), de bris de cimes répétés provoqués par le neige, des déformations de la base des troncs sous la pression de la neige, etc...

Strate	Espèces caractéristiques sur le site	
Arborescente	Sapin pectiné (<i>Abies alba</i>), Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus aucuparia</i>), Sorbier blanc de neige (<i>Sorbus aria</i>), Bouleau pubescent (<i>Betula pubescens</i>), très rarement l'Erable plane (<i>Acer platanoides</i>) et exceptionnellement, l'Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>).	
Arbustive	Camerisier noir (<i>Lonicera nigra</i>), Camerisier des Alpes (<i>Lonicera alpigena</i>), Groseillier des rochers (<i>Ribes petraeum</i>), Groseillier des Alpes (<i>Ribes alpinum</i>), Rosier des Alpes (<i>Rosa pendulina</i>), Saules à oreillettes (<i>Salix auriculata</i>) etc...	

Herbacée	Composée d'un mélange d'espèces de la mégaphorbiaie, d'espèces de la hêtraie-sapinière, de quelques acidiphiles et d'héliophiles. Dominance des plantes de la mégaphorbiaie : Adénostyle à feuilles d'alliaire (<i>Adenostyle alliaræ</i>), Laitue des Alpes (<i>Cicerbita alpina</i>), Laitue de Plunier (<i>Cicerbita plumieri</i>), Rumex à feuilles de gouet (<i>Rumex arifolius</i>), Rumex des Alpes (<i>Rumex alpinus</i>), Streptope à feuilles embrassantes (<i>Streptopus amplexifolius</i>), Ail de la victoire (<i>Allium victorialis</i>), Chérophylle hérissée (<i>Chaerophyllum hirsutum</i>), Saxifrage à feuilles rondes (<i>Saxifraga rotundifolia</i>), Calamagrostide faux roseau (<i>Calamagrostis arundinacea</i>), etc... Présence de sylvatiques : Stellaire des bois (<i>Stellaria nemorum</i>), Fétuque des bois (<i>Festuca altissima</i>),
	Espèces caractéristiques sur le site Actée en épi (<i>Actea spicata</i>), Lamier jaune (<i>Lamium galeobdolon</i>), Gaillet odorant (<i>Galium odoratum</i>), Lysimachie des bois (<i>Lysimachia nemorum</i>), Parisette (<i>Paris quadrifolia</i>), etc... Présence d'acidiphiles : Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>), Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), Luzule des bois (<i>Luzula sylvatica</i>), Luzule jaunâtre (<i>Luzula luzulina</i>), Gaillet des rochers (<i>Galium saxatile</i>), Paturin de Chaix (<i>Poa Chaixii</i>), etc... Présence d'héliophiles résiduelles de la lande : Campanule de Scheuchzer (<i>Campanula scheuchzerii</i>), Gentiane jaune (<i>Gentiana lutea</i>), Potentille tormentille (<i>Potentilla erecta</i>), Léontodon des Pyrénées (<i>Leontodon pyrenaicus</i>), etc...

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Exposition variable. Sols ocreux et podzolisés, mais aussi sols bruns, eutrophe à mésotrophe au fond des talwegs.

Variabilité

Sur croupe, existence possible de faciès acidiphiles pauvres en espèces de la mégaphorbiaie. On distingue :

- vers 1400 m d'altitude, l'ancienne lisière avec des Sapins matures ne dépassant pratiquement pas 20 m de hauteur totale dans les meilleures conditions édaphiques.
- entre 1400 et environ 1500 m d'altitude, en indentations à partir de l'ancienne lisière ou en îlots dans les landes, d'une frange de colonisation récente à Sorbiers et Bouleaux pubescents, comportant une proportion appréciable de Sapin pectiné ; en revanche le Hêtre y est rare.

CONFUSIONS POSSIBLES

- avec des lisières sur des sommets du niveau montagnard à moins de 1450 m d'altitude
- avec les couloirs avalancheux à Erable plane et autres forêts de ravin (non observées sur le site) ; On notera que l'Erable plane est rare à plus de 1450 m d'altitude et l'Erable sycomore est totalement absent à l'état naturel.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Etat de conservation moyen : évolution à étudier notamment sur les franges à Sorbier en zone « limite » pour le développement de la forêt.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat subalpin	Changement climatique. Surfréquentation d'herbivores.
Facteurs humains	Gestion en futaie irrégulière adaptée aux variations stationnelles fréquentes en montagne.	Substitution d'essence. Coupes fréquentes destructurant le sol. Création de dessertes.

VALEUR PATRIMONIALE

- intérêt scientifique des stades de recolonisation forestière à plus de 1500 m d'altitude
- faible étendu générale sur le département de l'Ardèche
- présence d'espèces peu communes dans le Massif Central (ex: Camerisier des Alpes, Ronce des rochers, Streptope, etc...)
- mosaïque avec d'autres habitats : Mégaphorbiaies, Parois verticale, etc. ...
- grand intérêt des arbres présentant des anémomorphoses

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

- au dessus de 1450 m d'altitude pas d'intervention, laisser évoluer ; de toutes façons ces peuplements n'ont pas de valeur économique
- au dessus de 1500 m d'altitude, le développement trop important des franges à Sorbiers, ainsi que des ligneux plus ou moins isolés dans la lande, n'est pas souhaitable pour des raisons paysagères, il conviendrait donc d'y intensifier le pâturage ou d'assurer le retour du pâturage selon les cas (avec écobuages contrôlés). Toutefois, le retour du pâturage doit être proscrit totalement sur une zone (à définir) en lisière supérieure dans le but d'étudier la recolonisation des hauts de versants ; cette zone devra être conservé comme champ d'étude de la dynamique forestière du subalpin.

Contrats forestiers : mesures F22702, F22705, F22712

FICHE F4 Sapinières montagnardes hyperacidiphiles sur sphaigne

Libellé local	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000
Sapinières montagnardes hyperacidiphiles sur sphaigne	42.213	9410 (-7)
Niveau d'intérêt :	Communautaire	
Niveau de priorité :	I	
Surface couverte par l'habitat :	1,4 ha	
Zone tampon :	30 m	

DESCRIPTION ET EXIGENCES ECOLOGIQUES

Structuration de la végétation

Strate	Espèces caractéristiques sur le site
Arborescente	Le Sapin pectiné (<i>Abies alba</i>) et parfois un peu de Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>) dominant cet habitat.
Arbustive	Quelques Sapins pectinés (<i>Abies alba</i>) épars.
Herbacée	Présence d'espèces acidiphiles ou acidiclinales comme la Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), le Blechné en épis (<i>Blechnum spicant</i>), l'Oxalis petite-oseille (<i>Oxalis acetosella</i>), le Maianthemé à deux feuilles (<i>Maianthemum bifolium</i>), Canche flexueuse (<i>Deschampsia flexuosa</i>)
Muscinale et Mycologique	Mousses souvent très recouvrantes, en grands coussins sur les vires ombragées : <i>Rhytidiadelphus loreus</i> , <i>Sphagnum</i> sp., <i>Polytrichum formosum</i> , <i>Thuidium tamariscinum</i> .



Photos : Guyot J

Caractéristiques stationnelles / Physionomie / Structure

Forêts de Sapins (*Abies alba*) de stations atypiques en situations marginales de l'étage montagnard, qui, de par leur flore et leurs caractères écologiques (forte acidité), se rattachent à ce type d'habitat.

DOCUGE valant *DOCument d'OBjectifs* du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et *DOC*PROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Versant nord escarpé sub-vertical, en conditions confinée et encaissée en bas de pente. Forte nébulosité y compris en période estivale et l'accumulation d'air froid induit des gelées fréquentes.

Ces forêts sont installées dans des stations où le sol et l'humus (le sol est parfois limité à une couche épaisse d'humus) présentent des conditions de forte acidité liée au substrat ou/et aux conditions climatiques froides qui règnent en quelques points de l'étage montagnard.

Variabilité

A étudier.

CONFUSIONS POSSIBLES

Les caractères sont tels qu'il est impossible de confondre cet habitat avec un autre type.

ETAT DE CONSERVATION ET EVOLUTION POSSIBLE

Peu d'éléments descriptifs sont disponibles sur la composition en espèces animales et végétales potentielles. L'état de conservation semble bon.

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Climat montagnard.	Changement climatique.
Facteurs humains	Maintien en l'état, aucune intervention	Changement climatique. Substitution d'essences ou coupes rases. Destruction physique directe (desserte forestière) ou lors de travaux en périphérie.

On peut imaginer une colonisation lente du substrat hydromorphe par le Bouleau pubescent, le Sorbier des oiseleurs, puis par le Sapin. En Auvergne, les études de pollen montrent que le Sapin est arrivé, il y a 3 500 ans puis progressivement la tourbe ombrogène s'est constituée. Ceci peut entraîner la régression légère du Sapin au profit du Bouleau.

VALEUR PATRIMONIALE

Peu ou pas de valeur économique, l'habitat n'est connu que d'une seule unité et de très faible surface. Intérêt bryologique et mycologique soupçonné. En altitude, sur versant, ces types forestiers jouent un rôle essentiel de protection contre l'érosion.

Cet habitat ne semble pas avoir fait l'objet d'actions anthropiques directes fortes.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Maintien en l'état, laisser évoluer.

Contrats forestiers : mesures F22712

DOCUGE valant *DOCument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs »* et *DOCPROG* du site *ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021*

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

II.1.6.4. ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS

Au sens de la Directive, un état de conservation est jugé favorable lorsque :

- son aire de répartition naturelle et les superficies qu'elle couvre sont stables ou en extension
- sa structure et ses fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typique est favorable (art.1)

« Cette définition valable à l'échelle d'un territoire biogéographique n'est pas directement utilisable à l'échelle d'un site Natura 2000 pour laquelle il n'existe pas à ce jour de définition précise et unanime (Le Jean, 2008). »

Dans le cas du site B18 « secteur des sucres » cet état de conservation a été indiqué « à dire d'expert » et selon notamment les 2 derniers points énumérés ci-dessus (méthode non validée par le CBNMC).

Les codifications utilisées sont les suivantes :

ETAT DE CONSERVATION	NOMBRE D'UNITE	SURFACE (ha)	%
Inconnu	328	144	4%
Bon	2299	2318	66%
Moyen	1043	838	23,8%
Mauvais	263	197	6%
Très mauvais	40	8	0,2%
TOTAL	3973	3504	100%

La carte de l'état de conservation est consultable : Tome II - annexes 19.1 à 19.3.

D'après le tableau ci-dessous, l'état de conservation des habitats considérés dans leur ensemble est très majoritairement **bon** sur le site.

Dans la perspective de préservation des habitats naturels qu'implique la Directive Habitats, il convient de nuancer cette analyse générale, au niveau des habitats naturels en premier lieu. Le tableau ci-dessous rend compte de l'état de chaque groupement végétal.

Chaque unité cartographiée a reçu sur le terrain une note caractérisant son état de conservation. L'état de conservation « global » pour un habitat est calculé en faisant la moyenne pondérée par la surface des unités de l'habitat.

Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Statut	Etat de conservation
Zones humides / Etat de conservation général : Bon				
Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	22.11	-	NC	Bon
Gazons amphibies à Petite Douve et jonc bulbeux	22.31	3130-2	IC	Moyen
Communautés flottantes des eaux peu profondes	22.432	-	NC	Moyen
Ruisselets	24.11	-	NC	Bon
Zones à Truites	24.12	-	NC	Bon
Herbiers des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée	24.41	3260-1	IC	Moyen
Bas-marais à Selin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus	37.312	6410-11	IC	Bon
Nardaies mésohygrophiles à Sanguisorbe officinale	37.312	-	NC	Mauvais
Bas-marais à Jonc raide et Selin des Pyrénées	37.32	-	NC	Bon
Mégaphorbiaies montagnardes à Laitue de Plumier et Luzule des bois	37.7	6430-3	IC	Moyen
Mégaphorbiaies subalpines à Arabette des Cévennes et Adénostyle à feuilles d'Alliaire	37.81	6430-8	IC	Moyen
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide faux-roseau des Vosges et du Massif central	37.81	6430-8	IC	Bon
Mégaphorbiaies subalpines à Calamagrostide faux-roseau et Aconit tue-loup	37.82	6430-10	IC	Bon
Saulaies à Saule à oreillettes	44.92	-	NC	Bon
Sausaies marécageuses à Saule à oreillettes	44.921	-	NC	Moyen
Sausaies à sphaigne	44.922	-	NC	Bon
Bois de bouleau à Sphaignes et Laiches	44.A12	-	NC	Bon
Tourbières hautes à peu près naturelles *	51.1	7110-1*	PR	Bon
Buttes de Sphaignes colorées *	51.111	7110-1*	PR	Moyen
Lande tourbeuse à Myrtille et Polytric commun *	51.1134	7110-1*	PR	Bon
Tourbières basses, Chenaux, cuvettes profondes à <i>Carex limosa</i> *	51.121	7110-1*	PR	Bon
Végétations dégradées des tourbières hautes actives, susceptibles de restauration	51.2	7120-1	IC	Bon
Magnocaricaies mésotrophes à Laiche à becs	53.2141	-	NC	Bon
Jonchaies hautes	53.5	-	NC	Moyen
Végétations de source d'eau douce en contexte ombragé	54.11	-	NC	Bon
Bas-marais à <i>Carex flava</i> medio-européen	54.253	-	NC	Bon
Bas-marais à Laiche noire et Jonc filiforme	54.42	-	NC	Bon
Bas-marais acides subatlantiques à <i>Carex</i> et <i>Juncus</i>	54.4222	-	NC	Bon
Bas-marais sub-atlantiques à <i>Carex</i> et <i>Sphagnum</i>	54.4223	-	NC	Bon
Bas-marais sub-atlantique à <i>Carex</i> , <i>Juncus</i> et <i>Sphagnum</i>	54.4224	-	NC	Bon
Tourbières de transition et tremblantes	54.5	7140-1	IC	Très mauvais
Tourbières de transition à <i>Carex lasiocarpa</i>	54.51	7140-1	IC	Moyen
Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	54.59	7140-1	IC	Moyen

Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Statut	Etat de conservation
Landes et fourrés / Etat de conservation général : Bon				
Lande montagnarde mesohygrophile à Gentiane pneumonanthe et Myrtille	31.1	-	NC	Bon
Landes submontagnardes à Vaccinium	31.21	4030-11	IC	Bon
Landes du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille	31.226	4030-17	IC	Moyen
Landes acidiphiles montagnardes à Airelle rouge	31.412	4030-11	IC	Inconnu
Landes du subalpin inférieur à Raisin d'ours et Genévrier nain	31.43	4060-8	IC	Moyen
Landes subalpines à Cotonéaster commun et Genévrier nain	31.43	4060-8	IC	Bon
Landes à Empetrum et Vaccinium	31.44	4060-3	IC	Bon
Hautes herbes subalpines avec buissons	31.63	-	NC	Bon
Fruticées subatlantiques Prunus spinosa et Rubus fruticosus	31.8111	-	NC	Bon
Fruticées de station rocailleuse à Cotonéaster et Amelanchier	31.8123	-	NC	Bon
Fourrés montagnards à Sorbier des oiseleurs et Chevreuille noir	31.832	-	NC	Bon
Fourrés saxicoles subalpins à Rosier à feuilles de boucage et Cotonéaster à feuilles entières	31.832	-	NC	Bon
Sarothamniaes montagnardes à Sorbier des oiseleurs	31.841	-	NC	Bon
Landes montagnardes à Myrtille et Genêt purgatif	31.842	5120-1	IC	Inconnu
Landes subalpines à Genévrier nain et Genêt purgatif	31.842	5120-1	IC	Bon
Ourlets à Fougère aigle et Houlque molle	31.86	-	NC	Bon
Végétations pionnières de zone incendiée	31.87	-	NC	Bon
Ourlets à Framboisier et Epilobe en épis	31.8711	-	NC	Moyen
Ourlets des coupes à Séneçon de Fuchs et Epilobe en épis	31.8711	-	NC	Inconnu
Ourlets mésohygrophiles à Petasite blanc	31.8711	-	NC	Inconnu
Fourrés à Sureau à grappe et Erable sycomore	31.872	-	NC	Bon
Fourrés pionniers à Genévrier commun	31.88	5130-2	IC	Moyen
Fourrés de Noisetier	31.8C	-	NC	Bon
Recrus forestiers caducifoliés de Hêtre ou de Chêne	31.8D	-	NC	Bon
Prairies et pelouses / Etat de conservation général : Bon				
Pelouses pionnières à Ail des montagnes et Fétuque d'Auvergne	34.32	6210-19	IC	Bon
Pelouses semi-aride medio-européenne dominée par <i>Brachypodium</i>	34.323	-	NC	Bon
Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentes	35.1	-	NC	Moyen
Pelouses acidoclines montagnardes à Oillet des bois et Fenouil des Alpes *	35.11	6230-4*	PR	Moyen
Pelouses acidiphiles montagnardes à Alchemille des rochers et Nard raide *	35.11	6230-8*	PR	Bon
Pelouses à Agrostis-Festuca	35.12	-	NC	Bon
Ourlets intraforestiers montagnards à Jaillat des rochers et Canche flexueuse	35.13	-	NC	Bon

Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Statut	Etat de conservation
Pelouses siliceuses ouvertes medio-europeennes (<i>Festuca arvernensis</i>)	35.2	-	NC	Bon
Pelouses siliceuses ouvertes perennes	35.22	-	NC	Bon
Pelousses pionnières à Joubarbe araignée et Fétuque d'Auvergne	36.2	8230-2	IC	Bon
Pelouses acidiphile subalpine à Raiponce hemispherique et Nard raide *	36.31	6230-14*	PR	Moyen
Ourlets externes subalpins à Fétuque paniculée	36.331	-	NC	Bon
Mégaphorbiaies montagnardes à Cirse des marais et Renoncule à feuilles d'Aconit	37	6430-2	IC	Bon
Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques	37.21	-	NC	Moyen
Prairies à Canche cespiteuse	37.213	-	NC	Bon
Prairies à Renouée bistorte	37.215	-	NC	Inconnu
Prairies montagnardes à Jonc épars et Renouée bistorte	37.241	-	NC	Moyen
Prairies pâturées montagnardes à Agrostide commune et Fenouil des Alpes	38.112	-	NC	Moyen
Paturages densément enherbés	38.13	-	NC	Bon
Prairies de fauche montagnardes à Pensée jaune et Trisetè jaunâtre	38.3	6520-1	IC	Bon

Forêts / Etat de conservation : Moyen				
Hêtraies-sapinières meso-hygrophiles à Fougère femelle et Fougère à moustache	41.1	-	NC	Inconnu
Hêtraies à Houx et Chevreuille des bois	41.12	9120-3	IC	Bon
Hêtraies-sapinières montagnardes acidiphiles à Canche flexueuse et Luzule blanc de neige	41.12	9120-4	IC	Bon
Hêtraies neutrophiles montagnardes	41.13	9130	IC	Bon
Hêtraies-sapinières subalpines acidiclinales à Oseille à feuilles de Gouet et Calament à grandes fleurs	41.15	9140-3	IC	Moyen
Hêtraies acidiphiles des Cévennes	41.172	-	NC	Bon
Bois de frêne post-cultureux	41.39	-	NC	Bon
Chênaies acidiphiles	41.5	-	NC	Bon
Bois de chataigniers	41.9	-	NC	Bon
Bois de Bouleau montagnards et subalpins	41.B3	-	NC	Mauvais
Stations de Tremble montagnarde	41.D3	-	NC	Moyen
Bois de Sorbiers sauvages	41.E	-	NC	Moyen
Sapinières à hautes herbes	42.1112	-	NC	Moyen
Sapinières acidiphiles de la zone du Hêtre	42.132	-	NC	Bon
Jeunes plantations de sapins	42.1B1	-	NC	Moyen
Sapinières montagnardes hyperacidiphiles sur sphaigne	42.213	9410-7	IC	Bon
Forêts de Pin sylvestre du Massif Central	42.57	-	NC	Moyen
Hêtraies-sapinières neutrophiles	43.13	-	NC	Inconnu
Hêtraies-sapinières subalpines	43.15	-	NC	Inconnu
Hêtraies-sapinières acidiphile des Cévennes	43.172	-	NC	Bon

Libellé	Code CORINE BIOTOPE	Code Natura 2000	Statut	Etat de conservation
Milieus rocheux / Etat de conservation général : Bon				
Eboulis siliceux nu	61	-	NC	Bon
Végétations d'eboulis subalpins à Allosore à feuilles crispées	61.114	8110-5	IC	Moyen
Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentale	61.12	8150-1	IC	Inconnu
Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif central	62.212	8220-8	IC	Bon
Végétations des eboulis montagnards	62.26	8220-14	IC	Bon
Dalles rocheuses	62.3	-	NC	Moyen
Falaise continentale siliceuse nue	62.42	-	NC	Bon
Falaises continentales humides septentrionales	62.52	-	NC	Bon

Cultures, zones anthropisées / Etat de conservation général : Mauvais				
Zones cultivées (jardins, cultures, vergers) / Zones urbanisées	80	-	NC	Très mauvais
Sols nus après coupe rase (ou retrait temporaire de l'eau)	80.9	-	NC	Mauvais
Prairies de fauche à Dactyle, Luzerne, Pissenlit	82.12	-	NC	Inconnu
Plantations de résineux divers	83.311	-	NC	Mauvais
Plantations de conifères	83.3111	-	NC	Mauvais
Plantations de pins européens	83.3112	-	NC	Mauvais
Plantations de Sapins exotiques et de Douglas	83.3121	-	NC	Mauvais
Autres plantations d'arbres feuillus	83.325	-	NC	Moyen
Bâtiments, cours, parcs, jardins, village	86.2	-	NC	Mauvais
Zones rudérales	87.2	-	NC	Mauvais
Lagunes et réservoirs industriels, canaux	89	-	NC	Mauvais
Zones érodées ou en cours d'érosion avancée	-	-	NC	Très mauvais

Ainsi, les habitats naturels d'intérêt communautaire sont pour la majeure partie d'entre eux dans un état de conservation favorable sur le site, et le maintien de la plupart d'entre eux paraît assuré.

- Cependant, les forêts et les zones artificialisées sont, dans leur ensemble, dans un état de conservation moins favorable que les autres milieux.

Pour les forêts, cela peut s'expliquer par le manque de connaissances sur les états de conservation favorables et optimum. En effet les études sur ces groupements ardéchois font défaut.

Le mauvais état de conservation général des milieux artificialisés ne permet souvent pas de définir l'habitat naturel potentiel.

- Par ailleurs, il faut noter que les « Tourbières de transition et tremblantes », les « Nardaies mésohygrophiles à Sanguisorbe officinale » ainsi que la majorité des habitats associés aux tourbières sont dans un état de conservation parfois inquiétant. La faible surface qu'ils recouvrent et les menaces liées aux activités humaines seront prises en compte dans la suite du Document d'Objectifs, et notamment dans le programme d'actions prioritaires.

- Enfin, il n'a pas été possible de caractériser l'état de conservation de 4 % des habitats souvent par manque de références sur leurs états dits « optimum ».

Cependant, malgré un bon état de conservation général à l'échelle du site, il a été constaté parfois très localement sur le terrain plusieurs **facteurs de dégradation** des habitats. Ces facteurs sont présentés dans l'ordre décroissant d'importance :

- ❑ le drainage et le captage des sources pour l'alimentation en eau potable des communes constituent un facteur de dégradation et de destruction des zones humides. Même si ces habitats sont peu représentés sur le site (seulement présents sur les replats notamment sur les secteurs de Lachamp-Raphaël et des Sucs de Montfol, Séponet, Sépoux, Lauzière, Taupernas), il convient de noter que les opérations de drainage se poursuivent dans ou à proximité du site Natura 2000. Cela va du simple entretien de la rase traditionnelle (jusqu'à 30 centimètres de profondeur) à l'ouverture de véritables fossés (de 30 centimètres à 1,5 mètres de profondeur). Si l'entretien de rases se traduit par un changement local du type de végétation (avec souvent dégradation d'une communauté d'intérêt patrimonial) il ne remet pas généralement en cause la pérennité de la zone humide ; par contre l'ouverture de fossés profonds finit par condamner rapidement l'existence même de la zone humide. La conséquence directe de ces travaux lourds de drainage se traduit par un amenuisement progressif de la superficie des habitats humides initialement étendue et leur transformation inéluctable en simples linéaires,
- ❑ l'eutrophisation des prairies fauchées, en particulier sur les replats périphériques des suc, consécutive à une fertilisation phosphato-azotée parfois excessive, conduit également à une banalisation et un appauvrissement de la richesse floristique des prairies de fauche,
- ❑ l'artificialisation des peuplements forestiers issu des campagnes de reboisement du FFN⁵. Même si ce phénomène est ancien, il a entraîné une destruction directe d'une part importante d'habitats naturels sur l'ensemble des Sucs ardéchois. Cette perte se limite à 5,5 % de la surface du site Natura 2000 étudié car le périmètre d'étude évite ces plantations. Cependant, l'influence de ces milieux artificiels s'étend au-delà de leur limite (ombre portée, érosion des sols par solifluction en sous-bois, interception d'eau, régénération naturelle dans les milieux alentours) et induit une perte de naturalité et de biodiversité importante sur les milieux ouverts mais également au détriment des peuplements forestiers initialement en place. Cette dégradation constitue l'un des principaux facteurs de dégradation des habitats naturels du site et joue également un rôle dans les perturbations du fonctionnement hydriques des zones humides. Les plantations de résineux sont majoritaires et provoquent la disparition, voire l'absence de strate herbacée sous leur couvert et évapotranspirent en continu. Ce phénomène entraîne une perturbation sur le fonctionnement hydrique des milieux naturels à proximité sans que cela soit mesuré à ce jour,
- ❑ les dégâts et érosions sur des landes et pelouses des suc piétinées par la fréquentation humaine localement importante en période estivale et accentués par le pacage des animaux domestiques,
- ❑ l'embroussaillage par des espèces ligneuses de certaines prairies de fauche et de pelouses, et l'accroissement des landes à genêts, notamment sur les pentes des suc rocheux marqués par la déprise agricole,
- ❑ un surpâturage localement important a également été constaté dans certaines parcelles agricoles, entraînant un surpiétinement et une eutrophisation des végétations (élimination

5 Fond Forestier National

- ❑ la rudéralisation des abords des bâtiments agricoles, comme par exemple les bâtiments du pré du bois, marquée par la prolifération de plantes nitrophiles banales, qui supplantent les espèces locales.

Ces éléments d'ordre général constituent une première approche de la définition des enjeux de conservation sur le site. Ils sont détaillés et abordés de manière thématique au regard des activités humaines dans la suite du document, et par type d'habitat dans les fiches descriptives « habitats ».

II.1.6.5.EVALUTATION DE LA DYNAMIQUE DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES

Au-delà de l'évaluation de l'intégrité des habitats au moment où ceux-ci ont été cartographiés, l'ONF a souhaité mettre en place une analyse prospective, préalable indispensable pour éclairer les enjeux de conservation sur le site, et pour définir les objectifs de conservation à moyen ou long terme. Les écosystèmes se situent en effet dans un contexte d'évolution permanente, comme le montrent notamment les séries dynamiques dans lesquelles s'inscrivent les habitats naturels (cf. fiches habitats).

Résultats généraux sur le site

3 campagnes de photographies aériennes ont été consultées afin de donner un aperçu de l'évolution des milieux naturels durant les quarante dernières années. Il s'agit des campagnes 1964, 1987 et 2000. Ces analyses sont appuyées et étayées par des informations recueillies auprès de Daniel MICHAU, Agent technique de l'Office National des Forêts en poste sur le secteur depuis de nombreuses années. Le sens d'évolution étant par essence difficile à caractériser, il n'a pas été possible de le renseigner pour tous les habitats élémentaires lors de la cartographie de terrain.

Ainsi, on constate la répartition suivante :

- ❑ 28,42 % ont été considérés comme stables,
- ❑ 42,96 % ont été considérés comme ayant un sens d'évolution progressif (dynamique évolutive vers le stade suivant de la série de végétation),
- ❑ 17,05 % ont été considérés comme ayant un sens d'évolution régressif (dynamique régressive vers un stade précédent de la série de végétation),
- ❑ 11,57 % n'ont pu être renseignés.

Le sens d'évolution des habitats naturels, considérés dans leur ensemble, est majoritairement progressif sur le site. Cette dynamique progressive est naturelle et a tendance dans la majorité des cas à la fermeture des milieux, ce qui peut constituer un facteur de dégradation. On constate également que les habitats considérés comme stables (ex : certaines formations forestières, certaines landes) ne couvrent que 28% du site. Enfin, 17% des milieux sont considérés en dynamique régressive. Les facteurs qui induisent cette dynamique peuvent être multiples (abrutissement par la faune domestique ou sauvage, surfréquentation humaine, changements climatiques...) mais dans leur majorité, ces changements semblent être accentués par les activités humaines. Cette analyse générale est cependant à nuancer au niveau des habitats naturels.

Tableau 6 récapitulatif de l'état de conservation des habitats naturels relevant de la Directive Habitats (% surface)

Libellé Habitat générique	Code Natura 2000	Inconnu	Stable	Progressive	Régressive	Total	Nb unités
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	3130	92.69%	6.22%	1.08%	0.00%	100.00%	4
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	0.00%	24.21%	33.41%	42.38%	100.00%	10
Landes sèches européennes	4030	15.77%	9.11%	46.43%	28.68%	100.00%	415
Landes alpines et boréales	4060	22.12%	13.60%	53.92%	10.36%	100.00%	157
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	5120	16.72%	13.19%	41.55%	28.54%	100.00%	351
Formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	0.00%	0.00%	100.00%	0.00%	100.00%	2
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210	0.00%	69.05%	28.61%	2.34%	100.00%	4
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	6230*	16.58%	36.05%	43.85%	3.52%	100.00%	142
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	0.00%	0.00%	100.00%	0.00%	100.00%	3
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430	15.73%	41.71%	36.52%	6.04%	100.00%	185
Prairies de fauche de montagne	6520	0.89%	62.43%	32.98%	3.70%	100.00%	39
Tourbières hautes actives *	7110*	17.40%	79.80%	0.55%	2.25%	100.00%	35
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120	0.00%	40.99%	0.00%	59.01%	100.00%	14
Tourbières de transition et tremblantes	7140	0.00%	13.71%	86.29%	0.00%	100.00%	7
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	8110	1.19%	80.45%	4.12%	14.23%	100.00%	41
Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes	8150	93.14%	6.85%	0.00%	0.01%	100.00%	104
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	10.11%	26.81%	1.81%	61.28%	100.00%	43
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230	7.32%	40.22%	37.76%	14.70%	100.00%	35
Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120	4.70%	79.76%	14.17%	1.37%	100.00%	110
Hêtraies neutrophiles montagnardes	9130	0.00%	76.97%	23.03%	0.00%	100.00%	19
Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	9140	0.00%	20.52%	0.00%	79.48%	100.00%	4
Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)	9410	0.00%	100.00%	0.00%	0.00%	100.00%	2
TOTAL		11.57	28.42	42.96	17.05	100	

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Là encore, certains éléments généraux se dégagent, éclairés par l'analyse statistique. Ces dernières dernières années ont vu la modification radicale des grands ensembles de milieux naturels hérités de décennies de pastoralisme de montagne. Les plantations résineuses souvent monospécifiques et d'essences non autochtones dans et jouxtant le site Natura 2000 « secteur des Sucs » ont fait disparaître une partie importante des landes à Callune et Myrtille, tout comme le drainage, tardif mais massif, des tourbières et des prairies tourbeuses a parachevé une réduction et une dégradation catastrophique des grands ensembles tourbeux d'intérêt patrimonial majeur.

Certains secteurs tourbeux sont cependant encore assez préservés, mais il faut garder à l'esprit que ce ne sont souvent que des espaces relictuels par rapport aux surfaces initiales de tourbières remarquables. Les prairies à Molinie sont elles aussi menacées d'une évolution progressive de type eutrophisation (apport de nutriments provoquant des modifications des conditions de vie et donc un éloignement par rapport à un stade d'évolution naturel ou sub-naturel). L'évolution des surfaces de prairies de fauche a suivi celle du contexte agricole général. Les étendues de prairies ont diminué pour n'être plus présentes que dans des secteurs facilement accessibles et mécanisables. Les pâtures sèches et mésophiles ont été au fil des années colonisées sur de grandes surfaces par les genêts et autres fourrés. Les troupeaux pâturent encore ces formations. Les étendues de pelouses peu dégradées forment encore sur les versants quelques surfaces d'espaces ouverts, entre les massifs forestiers et les fonds de talwegs humides.

Les landes sont, au contraire, dans un sens d'évolution plus progressif que les autres formations. Elles évoluent vers une maturation qui semble être favorable à la biodiversité mais peu d'entre elles sont stables et ne sont donc qu'à un stade de transition vers des formations végétales boisées.

Les milieux forestiers sont quant à eux plus stables que l'ensemble des habitats naturels du site. Les milieux rocheux, dans leur ensemble, présentent un état de conservation favorable et une dynamique stable. Les rivières sont en constante évolution du fait de la fluctuation du régime des crues.

II.1.6.6. PREMIERE APPROCHE DE LA DEFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION DES HABITATS

Ces éléments d'ordre général contribuent à une première approche de la définition des enjeux de conservation des habitats naturels sur le site. Ainsi, les formations de zones humides et de pelouses (milieux ouverts) paraissent plus menacées sur le site que les autres types de formations.

Ces enjeux sont traités dans la suite du document au regard des facteurs de dégradation ou de maintien identifiés et des activités concernées (cf. chapitres consacrés aux enjeux et propositions d'actions), et par type d'habitat dans les fiches descriptives.

II.1.6.7.DÉFINITION DES NIVEAUX D'ENJEU – HIÉRARCHISATION DES HABITATS

Objectifs de la hiérarchisation des habitats naturels

Les importantes surfaces couvertes par les habitats naturels d'intérêt communautaire et leur grande diversité impliquent qu'il ne sera pas possible de fixer des objectifs de conservation à un même niveau d'ambition pour tous les habitats. De plus, au sein des séries dynamiques dans lesquels ils sont inscrits, la « concurrence » entre habitats d'intérêt communautaire est fréquente. Ainsi, dans un contexte de colonisation d'un habitat de pelouses d'intérêt communautaire par une lande d'intérêt communautaire, quel habitat doit-on privilégier ?

Aussi est-il indispensable de hiérarchiser les habitats naturels, afin de cibler, parmi tous ceux de l'annexe I de la Directive, et devant à ce titre être préservés, ceux qui doivent être conservés en priorité. Les faisabilités de gestion locale peuvent être un facteur de « choix » de hiérarchisation.

La mise en relation de ces priorités avec le contexte particulier de ce site de sucs rocheux entourés de prairies et forêts en montagne, qui se caractérise par des enjeux en ce qui concerne les activités humaines (cf. diagnostic socio-économique – chapitre III) présidera à la définition ultérieure des objectifs de conservation des habitats sur le site.

Méthode employée et critères utilisés

Afin d'aboutir à la hiérarchisation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000 étudié, l'ONF a mis au point une méthode fondée sur la prise en compte de différents critères, quantitatifs ou qualitatifs, regroupés au sein de thématiques d'évaluation :

La valeur patrimoniale de l'habitat

Notée sur un maximal de 6,66 points.

- ❑ intérêt patrimonial naturaliste (intérêt plus fort donné aux habitats ayant le double statut d'habitat naturel et d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire, note maximale de 3,33)
- ❑ statut de l'habitat (prioritaire, d'intérêt communautaire, d'intérêt local et régional à dire d'expert, banal) (note maximale de 3,33)

Ainsi pour chaque unité cartographiée, on calcule la valeur patrimoniale en fonction du tableau suivant (n°7):

INTERET PATRIMONIAL → HABITATS A STATUT ↓	Présence d'un Habitat d'au moins une espèce de la DH (Annexe II et IV)	Présence d'au moins une espèce (faune ou flore) à statut (annexe IV et autres statuts réglementaires)	Présence d'au moins une espèce (faune ou flore) méritant protection (sans statut réglementaire mais listes rouges, déterminante ZNIEFF)	Pas de données Faune / flore remarquable
Habitat dominant prioritaire (P)	6,6	5,83	5	4,16
Habitat dominant d'intérêt communautaire (IC) ou habitat dominé Prioritaire	5,83	5	4,17	3,33
Habitat dominant sans statut mais définit à dire d'expert régionalement comme habitat remarquable ou habitat dominé IC	5	4,17	3,34	2,5
Habitats dominant et dominés sans statut	4,16	3,33	2,5	1,66

Le degré de menace pesant sur l'habitat

Notée sur un maximal de 6,66 points.

- ❑ niveau général d'état de conservation de l'habitat (synthèse des données obtenues pour chaque individu d'habitat, note maximale de 3,33). Lors de la cartographie de terrain, une note a été donnée à chaque unité cartographiée : 3,33 = Très mauvais état de conservation, 2,5 = Mauvais état de conservation, 1,67 = Etat de conservation moyen, 0,83 = Bon état de conservation
- ❑ valeur d'usage (note maximale de 3,33) :
- ❑ Cette valeur est fixée empiriquement en fonction du contexte socio-économique du site afin de définir schématiquement les activités qui impactent globalement le plus les milieux.
- ❑ Il ne s'agit donc pas d'une notation appliquée localement lors de la phase de terrain.
- ❑ Plus l'activité dominante a des impacts sur l'habitat (impacts globalisés et estimés sur l'ensemble du site et ramenés au niveau de chaque unité) plus la note est élevée. Ainsi, par ordre décroissant de la valeur d'usage : 3,33=Agriculture, 2,5 = Sylviculture, 1,67 = Activités de loisir, 0,87 = Pas ou quasi pas d'activités humaine

❑

L'organisation spatiale de l'habitat au sein du site Natura 2000 étudié

Notée sur un maximal de 6,66 points.

- ❑ surface de l'habitat : surface totale couverte par l'ensemble des individus d'un même type d'habitat sur le site (note maximale de 3,33). Plus la surface cumulée des unités pour un habitat est élevée et plus la note est faible. Cela fait ainsi ressortir dans la note finale du niveau d'enjeu, les habitats peu recouvrant et donc faiblement représentés.
- ❑
- ❑ fréquence : nombre d'unités recensées par habitat (note maximale de 3,33). Plus le nombre d'unités est élevé pour un habitat et plus la note est faible. Cela fait ainsi ressortir dans la note finale du niveau d'enjeu, les habitats peu fréquents.

Définition des niveaux de priorité par habitat

Ainsi, une note « de niveau d'enjeu », de 6,08 à 16,89, a été attribuée à chaque unité cartographiée (voir tableau page suivante. Trois classes sont alors définies, qui déterminent:

- ❑ des unités à fort enjeu de conservation / des actions prioritaires seront à réaliser à court ou moyen terme dans la mise en œuvre du Document d'Objectifs : Priorité I (note de 10/20 à 20/20, ex : pelouse colonisant un éboulis, elle-même colonisée par une lande) – **en rouge dans le tableau.**
- ❑ des unités à enjeu de conservation intermédiaire / des actions seront à réaliser dans un second temps, au regard d'opportunités, des suivis et besoins: Priorité II (note de 6,7/20 à 10) – **en bleu dans le tableau.**
- ❑ des unités à faible enjeu de conservation / des actions non prioritaires seront à réaliser à long terme. : Priorité III (note de 0/20 à 6,6) – **en vert dans le tableau.**
- ❑ Le tableau suivant (n°8) présente les notes du niveau d'enjeu moyen calculées pour chaque habitat naturel d'intérêt communautaire (IC) et prioritaire (PR) sur le site et classées selon le niveau de priorité qui leur a ainsi été attribué. Pour ne pas surcharger les résultats, il a été décidé de ne présenter les résultats qu'au niveau des habitats naturels. La part des habitats d'espèce ayant été incluse dans le calcul de la valeur patrimoniale des unités.

- Voir également les cartes de synthèse des enjeux des Directives Habitats et Oiseaux (Tome II annexes 20.1 à 20.3)

INTITULE DE L'HABITAT ELEMENTAIRE	STATUT	CODE NATURA 2000	VALEUR PATRIMONIALE MOYENNE /6.66	ORGANISATION SPATIALE MOYENNE/6.66	MENACE MOYENNE/6.66	NOTE MOYENNE /20	PRIORITE
Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	IC	7140-1	5.55	5.51	5.83	16.89	I
Tourbières basses, Chenaux, cuvettes profondes à <i>Carex limosa</i>*	PR	7110-1*	5.53	5.49	4.16	15.18	I
Tourbières de transition et tremblantes	IC	7140-1	4.17	5.95	5	15.12	I
Buttes de Sphaignes colorées*	PR	7110-1*	5.52	5.36	4.16	15.04	I
Tourbières de transition à <i>Carex lasiocarpa</i>	IC	7140-1	4.17	5.76	5	14.93	I
Bas-marais à Selin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus	IC	6410-11	5	5.3	4.16	14.46	I
Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	IC	7120-1	5.55	4.07	4.16	13.78	I
Pelouse pionnière à Ail des montagnes et Fétuque d'Auvergne	IC	6210-19	5	4.56	4.16	13.72	I
Herbier des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée	IC	3260-1	4.17	3.66	5.47	13.3	I
Sapinières montagnardes hyperacidiphiles sur sphaigne	IC	9410-7	4.17	5.3	3.75	13.22	I
Lande tourbeuse à Myrtille et Polytrich commun*	PR	7110-1*	5.4	3.36	3.95	12.71	I
Hêtraie-sapinière subalpine acidophile à Oseille à feuilles de Gouet et Calament à grandes fleurs	IC	9140-3	4.17	4.72	3.75	12.64	I
Tourbières hautes à peu près naturelles*	PR	7110-1*	5.71	3.17	3.7	12.58	I
Pelouse acidiphile subalpine à Raiponce hémisphérique et Nard raide*	PR	6230-14*	5	4.53	2.37	11.9	I
Mégaphorbiaie montagnarde à Laitue de Plumier et Luzule des bois	IC	6430-3	4.17	5.65	1.7	11.52	I
Fourrés pionniers à Genévrier commun	IC	5130-2	4.17	4.01	3.33	11.51	I
Pelouse acidiphile montagnarde à Alchemille des rochers et Nard raide*	PR	6230-8*	5	2.02	3.57	10.59	I
Mégaphorbiaie montagnarde à Cirse des marais et Renoncule à feuilles d'Aconit	IC	6430-2	4.17	4.34	1.94	10.45	I
Gazon amphibie à Petite Douve et Jonc bulbeux	IC	3130-2	4.17	5.16	0.87	10.2	I
Hêtraies neutrophiles montagnardes	IC	9130	4.23	2.21	3.75	10.19	I
Mégaphorbiaie subalpine à Arabette des Cévennes et Adénostyle à feuilles d'Alliaire	IC	6430-8	4.29	3.9	1.82	10.01	I
Pelouse acidophile montagnarde à Oillet des bois et Fenouil des Alpes*	PR	6230-4*	5	0.3	4.57	9.87	II
Prairie de fauche montagnarde à Pensée jaune et Triseté jaunâtre	IC	6520-1	4.19	1.23	4.35	9.77	II
Landes à <i>Empetrum</i> et <i>Vaccinium</i>	IC	4060-3	4.29	4	1.41	9.7	II
Hêtraie-sapinière montagnarde acidiphile à Canche flexueuse et Luzule blanc de neige	IC	9120-4	4.17	1.88	3.33	9.38	II
Pelouse pionnière à Joubarbe araignée et Fétuque d'Auvergne	IC	8230-2	4.53	2.48	2.06	9.08	II
Lande montagnarde à Myrtille et Genêt purgatif	IC	5120-1	4.17	4.01	0.87	9.05	II
Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif central	IC	8220-8	4.21	2.76	1.97	8.93	II
Hêtraie à Houx et Chevreuille des bois	IC	9120-3	4.18	0.9	3.42	8.5	II
Végétation des éboulis montagnards	IC	8220-14	4.17	2.43	1.81	8.41	II
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau des Vosges et du Massif central	IC	6430-8	4.37	2.24	1.34	7.95	II
Végétation d'éboulis subalpin à Allosore à feuilles crispées	IC	8110-5	4.17	1.77	1.94	7.88	II

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

INTITULE DE L'HABITAT ELEMENTAIRE	STATUT	CODE NATURA 2000	VALEUR PATRIMONIALE MOYENNE /6.66	ORGANISATION SPATIALE MOYENNE/6.66	MENACE MOYENNE/6.66	NOTE MOYENNE /20	PRIORITE
Mégaphorbiaie subalpine à Calamagrostis faux-roseau et Aconit tue-loup	IC	6430-10	4.24	1.42	2.01	7.67	II
Lande du subalpin inférieur à Raisin d'ours et Genévrier nain	IC	4060-8	4.19	1.28	2.01	7.48	II
Lande du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille	IC	4030-17	4.29	0.57	2.3	7.16	II
Lande subalpine à Cotonéaster commun et Genévrier nain	IC	4060-8	4.29	1.2	1.41	6.9	II
Lande submontagnarde à <i>Vaccinium</i>	IC	4030-11	4.3	0.35	1.72	6.37	III
Landes acidiphiles montagnardes à Airelle rouge	IC	4030-11	4.2	0.79	1.21	6.19	III
Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales	IC	8150-1	4.18	0.96	1.03	6.17	III
Lande subalpine à Genévrier nain et Genêt purgatif	IC	5120-1	4.24	0.05	1.79	6.08	III

Il en ressort un **enjeu de conservation fort pour l'ensemble des types d'habitat prioritaires** sauf les « Pelouses acidiclinales montagnardes à Oeillet des bois et Fenouil des Alpes » qui sont bien représentées sur le site et se retrouvent donc en priorité II.

Les « Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau des Vosges et du Massif central » et des « Mégaphorbiaies subalpines à Calamagrostis faux-roseau et Aconit tue-loup » sont classées en priorité II du fait de leur bonne représentativité sur l'ensemble du site Natura 2000. Par contre, **les habitats associés des « Mégaphorbiaies montagnardes à Cirse des marais et Renoncule à feuilles d'Aconit » et des « Mégaphorbiaies subalpines à Arabette des Cévennes et Adénostyle à feuilles d'Alliaire » sont quant à eux en priorité I** du fait que ces habitats naturels sont peu recouvrant et ne sont représentés que par un petit nombre d'unités cartographiées.

Les éboulis et landes montagnardes d'intérêt communautaires sont logiquement classés en priorité III. Ces habitats sont en effet très recouvrant sur le site ; ils constituent d'ailleurs les caractéristiques dominantes de ce site, et sont généralement peu exposés à des menaces car évoluant sur les flancs des suc.

En règle générale, tous les milieux humides du site (notamment ceux liés aux tourbières), très peu fréquents, méritent une attention particulière et les perspectives les concernant engagent à la vigilance, voire à des mesures de conservation. Ainsi, au sein des milieux de pelouses et des zones humides, plusieurs habitats naturels pour lesquels l'enjeu de conservation a été identifié comme fort, doivent bénéficier d'une attention toute particulière (tourbières landes tourbeuses, buttes de sphagnes).

L'analyse par habitat (tableau ci dessus) identifie un fort enjeu pour la conservation des zones humides, d'une pelouse de rebord de falaises siliceuses et de deux habitats forestiers remarquables pour le site (9130 « Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* » et 9410 « Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin - *Vaccinio-Piceetea* »), tandis que la majorité des landes apparaît au contraire comme les moins menacées sur le site, ce qui corrobore les premiers résultats d'analyse. Les autres forêts et les milieux rocheux se situent en ce sens à un niveau intermédiaire.

Les habitats en pelouse pionnière à Joubarbe araignée et Fétuque d'Auvergne (8230-2) et éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (8110-5), malgré leur intérêt patrimonial élevé, ressortent en priorité II du fait qu'elles ne sont pas menacées par les activités humaines et que peu d'actions y sont envisageables.

Les enjeux peuvent être d'ores et déjà être déclinés en proposition d'actions thématiques qu'il faudra préciser après analyse des pratiques humaines ayant cours sur le site.

En amont de la phase opérationnelle de travaux une concertation entre les acteurs concernés (CG07, ONF, exploitants, CBNMC, FRAPNA, LPO, ONEMA, Fédération de chasse, OPIE, ONCFS, CREN07, PNRMA, CRPF, propriétaires...) sera nécessaire.

Ces indications sont contenues et développées dans les fiches descriptives des habitats naturels.

Parmi les actions de gestion des milieux naturels qu'il serait souhaitable d'entreprendre sur le site on pourra citer schématiquement par ordre d'importance décroissante :

- ❑ Arrêter la dégradation et l'assèchement des milieux humides, notamment les tourbières par une obturation rapide des drains et l'élimination des arbustes envahissant ces milieux. La mise en place de zones-tests est nécessaire. La complexité des systèmes hydrogéologiques impose une modération dans les travaux et une analyse fine et régulière des effets d'une remontée des nappes dans les tourbières. Plusieurs méthodes de restauration existent et doivent être adaptées au cas par cas. Une hiérarchisation des tourbières à restaurer peut être établie à partir de la présence d'espèces d'intérêt patrimonial et de l'état de dégradation des milieux.
- ❑ Faire reculer les lisières résineuses entourant les zones humides notamment les lambeaux de tourbières, tout comme les pelouses de rebord de falaise et les landes, afin de diminuer les effets d'assèchement immédiats et favoriser une remise en lumière des secteurs périphériques.
- ❑ Regagner quelques ares ou hectares de landes d'intérêt communautaire enrésinées récemment, lorsque ces landes sont encore caractérisées. Cette action entraînerait la suppression de jeunes Epicéas et Pins.
- ❑ Eliminer les plantations résineuses mal-venantes dans les tourbières. Ces plantations en mauvais état sanitaire n'ont pas d'avenir forestier. Elles perturbent fortement le fonctionnement hydrologique des tourbières. La restauration passe par leur suppression et l'étrépage des andins de tourbe minéralisée sur lesquels les arbres poussent.
- ❑ Irrégulariser les boisements résineux pour éviter dans quelques années des coupes définitives sur de grandes surfaces. La sylviculture pourrait favoriser l'apparition des strates forestières habituelles (semis, gaulis, perchis...). La régénération de la forêt se ferait de manière plus naturelle. L'introduction d'essences feuillues dans le peuplement résineux augmenterait sa stabilité face aux aléas (accidents climatiques, ravageurs...).
- ❑ Mener une réflexion sur les zones de chablis ou dans les zones subissant des dégâts sanitaires. Dans le contexte de grands massifs résineux, le maintien des trouées forestières apporterait une diversification et une augmentation de la biodiversité dans ce « désert végétal ». On peut donc tout à fait concevoir de ne pas replanter ces trouées.
- ❑ Contenir les grands massifs de Genêt purgatif en dynamique de transition (les landes primaires doivent être laissées en l'état). Un gyrobroyage effectué à une époque non dommageable pour les biocénoses qui vivent dans ces landes, permettrait de contrôler l'envahissement de certaines zones, notamment les landes boréales qui, avec le changement climatiques risquent de subir des modifications de leur composition spécifique, avec ce qui est à craindre, une diminution de la biodiversité des milieux pourtant exceptionnels pour le site (abritant une des rares stations à Seneçon argenté).
- ❑ Maintenir les prairies de fauche et le pâturage.

Avec les actions de restauration des tourbières et la remontée nécessaire des nappes, une réflexion doit être engagée sur l'accessibilité de certaines tourbières aux animaux.

Ces résultats constituent une première étape dans la définition du projet de gestion territoriale que constitue le DOCOB. En effet, ils doivent être analysés dans le contexte propre de gestion du site. Ainsi, en confrontant les enjeux de conservation des habitats aux enjeux concernant les activités humaines, il sera possible de définir les objectifs du site, et de les traduire en actions de gestion conservatoire et de suivi.

II.1.6.8.HABITATS NATURELS ET PERIMETRE NATURA 2000 – REMARQUES

✧ Les inventaires de terrain ont permis de constater, bien souvent, une continuité entre les habitats d'intérêt communautaire et les linéaires ou corridors écologiques situés dans le périmètre du site, avec ceux situés à l'extérieur du périmètre étudié.

Ceci est facilement compréhensible compte tenu de l'éclatement du périmètre d'étude dont les contours ne sont pas facilement identifiables sur le terrain.

✧ Par ailleurs on notera l'existence d'inventaires sur des zones externes mais contigües ou proches du site B18 :

- un **complément d'inventaire** sur la **zone d'extension du site B26m** « zones humides, landes, pelouses, forêts et habitats rocheux des Cévennes ardéchoises » (étude ONF – mars 2003) qui a mis en évidence la richesse de la zone « ruisseau d'Oseille – Rouyon » en habitats d'intérêt communautaire
- la présence de **zones humides** inventoriées par le **CREN** à proximité immédiate du périmètre.
- un **inventaire complémentaire** réalisé par l'**ENGREF** en fin d'été 2009 dans la zone contigüe à la Réserve Biologique Dirigée du Mézenc qui a recensé des milieux naturels à valeur patrimoniale à proximité du périmètre du site Natura 2000 « B18 ».
- la présence d'habitats naturels relevant de la Directive Habitats dans le périmètre des études naturalistes réalisées pour le Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de sa politique ENS sur le Suc de Tournon, Roches de Borée, Rochers de Piauoux (Acer campestre et Cercis) et sur le plateau des Sucs (ONF 2005). Ces périmètres intersectent, ou sont voisins du site Natura 2000 « B18 ».
- la richesse écologique du **rocher des Pradous** mentionnée lors du **Comité d'experts** du 5 mai 2009

✧ Enfin, il a été constaté un certain nombre de chevauchements et hiatus entre les périmètres des sites B18 et B21 avec, là encore, bien souvent une continuité des milieux dans les espaces interstitiels hors périmètres.

En conséquence, des modifications de périmètre sont proposées à la fin de cette partie d'analyses sur les milieux naturels (voir cartes d'évolution des limites du site Natura2000 Tome II annexes 21.1 à 21.3) afin de corriger un périmètre difficilement compréhensible, en intégrant les zones les plus riches les plus proches du site.

Il sera nécessaire de poursuivre cette réflexion sur « l'ajustement » du périmètre du site Natura 2000 « B18 », en Comité de Pilotage.

Toutefois, dans la suite du document les éléments chiffrés se rapportant aux analyses ainsi que les propositions de mesures ne s'appliquent qu'au périmètre d'étude **sensu stricto**.

II.1.7.LES ESPECES ANIMALES

Voir également la carte des espèces faunistiques relevant des Directives "Habitats" et "Oiseaux" en Tome II annexes 15 et 16.

II.1.7.1. SYNTHESE DES DONNEES FAUNISTIQUE UTILISEES

Les données recensées proviennent :

✧ Des observations communiquées à la FRAPNA par les nombreux naturalistes lors de leur sortie sur le secteur, enrichies par celles de la FRAPNA. Le CORA et l'ONF ont également réalisé des observations et / ou inventaires.

✧ L'ensemble de ces données a été synthétisé puis complété par la FRAPNA lors de l'étude réalisée sur cette zone en 1998 par A. LADET (DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SECTEUR « MONT GERBIER DE JONC – MEZENC » Etat des connaissances naturalistes).

✧ De l'étude réalisée par le bureau d'étude BIOTOPE en 2006 (ETUDE ENTOMOLOGIQUE COMPLEMENTAIRE A L'ETUDE D'IMPACT DU MONT-GERBIER-DE-JONC)

✧ De l'étude réalisée par le bureau d'étude Insecta sur les papillons en 2014

✧ De l'étude réalisée par le bureau d'étude Ecoter sur les chauves-souris en 2014

✧ De l'étude réalisée par la LPO sur la Loutre en 2014

✧ de données complémentaires issues de communications orales ou recensées dans la bibliographie.

✧ des observations réalisées par Thomas Darnis et Daniel Michau lors de la présente étude à l'occasion de la phase d'inventaire et de cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces.

L'origine des données figure dans la bibliographie en fin de document.

✧ On notera également qu'un inventaire concernant l'extension du site B26m a été réalisé en 2003 par l'ONF. Une cartographie des habitats naturels a permis :

- de proposer une zone d'extension du site B26m
- de proposer une zone à retirer du site B26m
- de proposer une zone à transférer dans le site B18

Les inventaires naturalistes approfondis, notamment vis à vis des espèces et habitats d'espèces ont été réalisés dans la zone d'extension proposée du site B26m. Ceux-ci restent à compléter pour la zone du B26m à transférer dans le site B18 (hors cartographie des habitats déjà faite).

LES ETUDES REALISEES

✧ Les inventaires réalisés par la FRAPNA (1998 – Alain LADET) et le bureau d'études BIOTOPE (2006).

LES INVERTEBRES

✧ **ANALYSE DES ETUDES EXISTANTES** (FRAPNA 1998 – Alain LADET, bureau d'études BIOTOPE - 2006 et bureau d'études INSECTA - 2014).

Tableau récapitulatif page suivante

Tableau n°9 « récapitulatif des espèces patrimoniales observées (invertébrés) »

Classe et Ordre	Espèce Nom français	Espèce Nom latin	protection nationale	liste rouge nationale ou Rhône-Alpes	DO CEE 79/409	DH CEE 92/43	convention de Berne	données	localisation
Insecte Coléoptère	<i>Carabus convexus</i>	<i>Carabus convexus</i>						2005	Les Princes, La Crémade
Insecte Coléoptère	Chrysomèle marginée	<i>Chrysolina marginata</i>						2005	Bois de Servalas
Insecte Coléoptère	Chrysomèle striée	<i>Chrysolina interstincta</i>						2005	La Crémade
Insecte Coléoptère	<i>Nebria lafresnayeii</i>	<i>Nebria lafresnayeii</i>						1997	flanc sud-est du Mézenc et flanc est du Gerbier de Jonc
Insecte Coléoptère	<i>Otiorhynchus desertus</i>	<i>Otiorhynchus desertus</i>						2005	Les Princes, Gerbier de Jonc, La Crémade
Insecte Coléoptère	<i>Panagaeus bipustulatus</i>	<i>Panagaeus bipustulatus</i>						2005	Les Princes
Insecte Coléoptère	<i>Pterostichus arvernus</i>	<i>Pterostichus arvernus</i>						2005	Le Sagnas
Insecte Coléoptère	Sélatosome à reflets bronzés	<i>Poemnites aeratus</i>						2005	Le Sagnas, La Crémade
Insecte Coléoptère	<i>Strophosoma fulvicorne</i>	<i>Strophosoma fulvicorne</i>						2005	Loire
Insecte Coléoptère	<i>Cantharis haemorrhoidalis</i>	<i>Cantharis haemorrhoidalis</i>						2005	Loire
Insecte Coléoptère	<i>Grypidius brunneirostris</i>	<i>Grypidius brunneirostris</i>						2005	Gerbier de Jonc
Insecte Coléoptère	<i>Plinthus findeli</i>	<i>Plinthus findeli</i>						2005	Les Princes, Le Sagnas
Insecte Hétérocère	Petit Paon de nuit	<i>Saturna pavonia</i>						1999; 2008	Les Téoules; La Narce
Insecte Hétérocère	Sphinx de l'épilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>	PN			DHIV		vers 1990	cirque de Cuzet
Insecte Odonate	Aeshne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>						<1998	non précisé

Classe et Ordre	Espèce Nom français	Espèce Nom latin	protection nationale	liste rouge nationale ou Rhône-Alpes	DO CEE 79/409	DH CEE 92/43	convention de Berne	données	localisation
Insecte Odonate	Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>		x				<1998	non précisé
Insecte Odonate	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>						<1998	non précisé
Insecte Odonate	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>		x				<1998	non précisé
Insecte Odonate	Leste dryade	<i>Lestes dryas</i>		x				<1998	non précisé
Insecte Odonate	Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>						<1998	non précisé
Insecte Odonate	Sympétrum jaune	<i>Sympetrum flaveolum</i>		x				<1998	non précisé
Insecte Odonate	Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>						<1998	non précisé
Insecte Odonate	Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>						<1998	non précisé
Insecte Orthoptère	Barbitiste ventru	<i>Polysarcus denticauda</i>						2004-2005	Les Princes, Loire, La Crémade, Le Sagnas, Bout de Barre
Insecte Orthoptère	Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>						2004-2005	Le Sagnas
Insecte Orthoptère	Decticelle des bruyères	<i>Metrioptera brachyptera</i>						<1998	non précisé
Insecte Orthoptère	Dectique des brandes	<i>Gampsocleis glabra</i>						2004-2005	Les Princes
Insecte Orthoptère	Oedipode stridulante	<i>Psophus stridulus</i>						2004-2005	Loire
Insecte Orthoptère	Criquet palustre	<i>Chorthippus montanus</i>						2004-2005	Les Princes, La Crémade
Insecte Orthoptère	Miramelle des Reposoirs	<i>Miramella subalpina</i>						2004-2005	La Crémade, Loire
Insecte Orthoptère	Sténobothre nain	<i>Stenobothrus stigmaticus</i>						2004-2005	Loire, Le Sagnas, Les Princes, Bout de Barre, La Crémade

Classe et Ordre	Espèce Nom français	Espèce Nom latin	protection nationale	liste rouge nationale	DO CEE 79/409	DH CEE 92/43	convention de Berne	données	localisation
Insecte Rhopalocère	Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	PN	préoccupation mineure		DHIV	BEII	1993-1997-2008 ; 2014	Mézenc, Suc de Sara, Le Sépoux, Bois de Cuze, Roche des Cuzets
Insecte Rhopalocère	Argus de la sanguinaire	<i>Eumedonia eumedon</i>						<1998; 2004	non précisé; La Crémade
Insecte Rhopalocère	Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	PN	préoccupation mineure		DHIV	BEII	1994-1997; 2004 ; 2014	Mézenc; Les Princes, Cirque des Boutières, Antraygues
Insecte Rhopalocère	Azuré de la Pulmonaire	<i>Maculinea alcon</i>	PN	quasi menacé				2014	La Clède, Chavade, Rudel, Gerbier
Insecte Rhopalocère	Citron de Provence	<i>Gonopteryx cleopatra</i>						<1998; 2004	Mézenc; non précisé
Insecte Rhopalocère	Cuivré écarlate	<i>Palaeochrysophanus hippothoe</i>						<1998; 2004	non précisé; Les Princes, Gerbier de Jonc, La Crémade, Loire
Insecte Rhopalocère	Damier de la Succise	<i>Euphyrydisa aurinia aurinia</i>	PN	en danger		DHII, DHIV	BEII	2014	Bois de Cuze, tourbière de la Chavade
Insecte Rhopalocère	Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>		préoccupation mineure				<1998; 2004	non précisé; Gerbier de Jonc
Insecte Rhopalocère	Faune	<i>Hipparchia statilinus</i>		préoccupation mineure				<1998, 2004	non précisé
Insecte Rhopalocère	Moiré blanc-fascié	<i>Erebia ligea</i>		préoccupation mineure				<1998; 2004	non précisé; La Crémade
Insecte Rhopalocère	Moiré des Fétuques	<i>Erebia meolans</i>						<1998; 2004	non précisé; La Crémade
Insecte Rhopalocère	Moiré ottoman	<i>Erebia ottomana</i>		forte régression				<1998; 2004 ; 2014	non précisé; Gerbier de Jonc, La Crémade, Le Sagnas, Bout de Barre
Insecte Rhopalocère	Moiré sylvicole	<i>Erebia aethiops</i>		forte régression				<1998	non précisé
Insecte Rhopalocère	Petit Sylvandre	<i>Hipparchia alcyone</i>		x				<1998	non précisé

Classe et Ordre	Espèce Nom français	Espèce Nom latin	protection nationale	liste rouge nationale ou Rhône-Alpes	DO CEE 79/409	DH CEE 92/43	convention de Berne	données	localisation
Insecte Rhopalocère	Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	PN	quasi menacé		DHIV	BEII	1994-1997; 2004-2005 ; 2014	Suc de Sara; Gerbier de Jonc, Loire
Insecte Rhopalocère	Ariane	<i>Lasiommata maera</i>						<1998	non précisé
Insecte Rhopalocère	Damier noir	<i>Melitae diamina</i>						<1998, 2004	non précisé
Insecte Rhopalocère	Grand Mars changeant	<i>Apatura iris</i>						2004	Loire
Insecte Rhopalocère	Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>						2004	non précisé
Insecte Rhopalocère	Hespérie du carthame	<i>Pyrgus carthami</i>						2004	Loire
Insecte Rhopalocère	Moiré frangé-pie	<i>Erebia euryale</i>						<1998	non précisé
Insecte Rhopalocère	Nacré porphyrin	<i>Clossiana titania</i>						<1998; 2004	sommet du Mézenc; non précisé
Crustacé Décapodes	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	PN	vulnérable		DHII, DHIV	BEII	2000	certaines affluents de la Bourges
Crustacé Amphipode	Gammare	<i>Gammarus pulex</i>						2008	Bout de Barre

Surface prospectée lors des inventaires

Le premier inventaire (FRAPNA1998) couvre 50% de la zone B18, le second inventaire (Biotope 2006) ne concerne que le site du Gerbier de Jonc. L'inventaire des papillons 2014 a couvert une grande partie du site N2000 et ENS, il reste quelques secteurs à prospecter.

Déficit de prospection selon les Ordres

- ✦ Les Rhopalocères ont un niveau de prospection satisfaisant.
- ✦ Les Orthoptères et les Coléoptères n'ont été prospectés que sur le site du Gerbier de Jonc.
- ✦ Les Odonates ont été peu contactés sur Bout de Barre et autour du Gerbier de Jonc, suite à un choix insuffisant d'habitats propices.
- ✦ D'autres ordres n'ont pas été inventoriés : les Hyménoptères, les Diptères, les Hétéroptères, les Coléoptères saproxyliques et les Hétérocères, ordres largement représentés.

LES VERTEBRES

✦ Analyse du diagnostic faunistique (FRAPNA 1998 – Alain LADET), de l'étude chauves-souris du bureau d'étude Ecoter 2014, de l'étude Loutre de la LPO en 2014 et de la synthèse sur les marmottes du PNR des Monts d'Ardèche de la LPO en 2005.

Tableau récapitulatif page suivante.

Tableau n°10 « récapitulatif des espèces patrimoniales observées (vertébrés) »

Classe et Ordre	Espèce Nom français	Espèce Nom latin	protection nationale	liste rouge nationale	DO CEE 79/409	DH CEE 92/43	convention de Berne	données	localisation
Amphibien Anoure	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	PN	préoccupation mineure			BEIII	1994	Gerbier de Jonc
Amphibien Anoure	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	PN	vulnérable		DHII, DHIV	BEII	2006	la Bourges, dans le périmètre et à proximité
Amphibien Urodèle	Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	PN	préoccupation mineure			BEIII	1994; 1996	Le Pré du Bois; Le Sépoux
Amphibien Urodèle	Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	PN	préoccupation mineure			BEIII	1994	Le Sépoux
Amphibien Urodèle	Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	PN	préoccupation mineure		DHIV	BEII	récentes	Pré du Bois (à vérifier), à rechercher dans la vallée de la Bourges
Mammifère Carnivore	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>		préoccupation mineure			BEIII	<1998	non précisé
Mammifère Carnivore	Hermine	<i>Mustela erminea</i>		préoccupation mineure			BEIII	<1998; 2008	non précisé; Le Sagnas
Mammifère Carnivore	Martre des pins	<i>Martes martes</i>		préoccupation mineure		DHV	BEIII	<1998	non précisé
Mammifère Carnivore	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	PN	préoccupation mineure		DHII	BEII	2014	Tous les cours d'eau
Mammifère Chiroptère	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	PN	préoccupation mineure		DHII, DHIV	BEII	1995	Sainte-Eulalie, Bois de Cuze
Mammifère Chiroptère	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	PN	préoccupation mineure		DHII, DHIV	BEII	2014	Bois de Cuze, Gerbier, Sara...
Mammifère Chiroptère	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	PN	quasi menacé		DHII, DHIV	BEII	2014	2 données proches du Gerbier
Mammifère Chiroptère	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposiderus</i>	PN	préoccupation mineure		DHII, DHIV	BEII	2014	Autour du Gerbier, vallée de la Bourges
Mammifère Chiroptère	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	PN	vulnérable		DHII, DHIV	BEII	2014	Autour du Gerbier, Lachamp- Raphaël, Bois de Cuze
Mammifère Chiroptère	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	PN	préoccupation mineure		DHII, DHIV	BEII	2014	Sara, Gerbier, Mézenc

DOCUGE valant DOCument d'Objectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Classe et Ordre	Espèce Nom français	Espèce Nom latin	protection nationale	liste rouge nationale	DO CEE 79/409	DH CEE 92/43	convention de Berne/Bonn	données	localisation
Mammifère Rongeur	Ecureuil	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN	préoccupation mineure			BEIII	<1998	non précisé
Mammifère Rongeur	Marmotte des Alpes	<i>Marmota marmota</i>		préoccupation mineure			BEIII	<1999, 2005, 2008	Brousson, Mézenc, Roches de Cuzet, Suc de La Lauzière, Gerbier de Jonc, Ourseyre, Bois de Cuze
Oiseau Accipitriforme	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	PN	vulnérable	DOI		BOII	1987; 1996	Mézenc; Suc de La Lauzière
Oiseau Accipitriforme	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	PN	préoccupation mineure	DOI		BOII	<1998 et 2008	Roches de Cuzet, Fonteysses, Serre du Grézier, Le Pré du Bois, Villevieille, Le Sagnas, Bout de Barre, Les Coux, Ourseyre, Lachamp-Raphaël, La Péruchelle
Oiseau Accipitriforme	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	PN	quasi menacé	DOI		BOII	1993	Gerbier de Jonc
Oiseau Accipitriforme	Vautour moine	<i>Aegypius monachus.</i>	PN	préoccupation mineure	DOI		BOII	1997	Gerbier de Jonc
Oiseau Accipitriforme	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	PN	préoccupation mineure	DOI		BOII	<1998; 2005; 2008	non précisé; Suc de Montfol, Suc de La Lauzière; La Narce
Oiseau Accipitriforme	Circaète Jean-le- blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	PN	en danger	DOI		BOII	<1998; 2005; 2008	non précisé; Le Sépoux; Rocher de Pialoux et Chabrières
Oiseau Accipitriforme	Chouette de Tengmalm	<i>Aerolus funereus</i>	PN	préoccupation mineure	DOI		BEII	2015 ; 2005	Rocher des Pradoux, Bois de Cuze, Bois de Lanaud
Oiseau Apodiforme	Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>	PN	préoccupation mineure			BEII	2008	Col de Pranlet
Oiseau Charadriiforme	Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>		quasi menacé	DOI		BEII,III BOII	1996; 1997	Gerbier de Jonc; Mézenc
Oiseau Charadriiforme	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		en danger critique	DOII, III		BEII,III BOII	2008	Bout de Barre
Oiseau Coraciiforme	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	PN	préoccupation mineure			BOII, BEII	2005; 2008	Suc de Séponet et Suc de La Lauzière; Rocher de Cheylard

Classe et Ordre	Espèce Nom français	Espèce Nom latin	protection nationale	liste rouge nationale	DO CEE 79/409	DH CEE 92/43	convention de Berne	données	localisation
Oiseau Falconiforme	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	PN	préoccupation mineure	DOI		BOII, BEII	<1998	non précisé
Oiseau Passériforme	Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	PN	préoccupation mineure			BEII	<1998	Mézenc
Oiseau Passériforme	Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	PN	préoccupation mineure			BEII	1997; 1998; 2008	Mézenc; Suc de Sara; Suc de La Veine, Chabrières, Roches de Borée, Touron, cirque de Cuzet
Oiseau Passériforme	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	PN	préoccupation mineure			BEII	<1998; 2008	Mézenc; Les Coux
Oiseau Passériforme	Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	PN	quasi menacé			BEII	<1998; 2008	Mézenc; Le Pré du Bois et Les Coux
Oiseau Passériforme	Niverolle	<i>Montifringilla nivalis</i>	PN	préoccupation mineure			BEIII	<1998	Mézenc
Oiseau Passériforme	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PN	vulnérable			BEII	<1998, 2008	Fonteysses, le Pré du Bois, Les Téoules, Villevieille, Bout de Barre, Les Coux, Ourseyre, La Péruchelle, La Narce
Oiseau Passériforme	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	PN	préoccupation mineure			BEII	<1998	Mézenc, limite département
Oiseau Passériforme	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	PN	préoccupation mineure			BEII	<1998	Mézenc, Gerbier de Jonc, Séponet
Oiseau Passériforme	Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>	PN	quasi menacé			BEII	<1998	Mézenc
Oiseau Passériforme	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	PN	préoccupation mineure	DOI		BEIII	<1998; 2008	non précisé; Le Sagnas ; Les Coux
Oiseau Passériforme	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	PN	vulnérable			BEIII	2005	Les Téoules
Oiseau Passériforme	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	PN	en danger	DOI		BEII	2008	Suc de Chalambelle
Oiseau Passériforme	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	PN	préoccupation mineure			BEIII	<1998; 2005; 2008	non précisé; Le Sépoux; Bois de Cuze

Classe et Ordre	Espèce Nom français	Espèce Nom latin	protection nationale	liste rouge nationale	DO CEE 79/409	DH CEE 92/43	convention de Berne	données	localisation
Oiseau Passériforme	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	PN	quasi menacé			BEII, BOII	<1998; 2005; 2008	non précisé; Le Pré du Bois; Grange de L'Hôtesse
Oiseau Strigiforme	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	PN	vulnérable	DOI		BEII	2005	Suc de Montfol
Poisson Perciforme	Chabot	<i>Cottius gobio</i>	-	données insuffisantes		DHII, DHIV	-	<2000	la Bourges et le Gage
Reptile Ophidien	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	PN	quasi menacé			BEIII	1994; <1998; 2008	Serre du Grézier; non précisé; Bout de Barre, Rocher de Cheylard
Reptile Ophidien	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	PN	préoccupation mineure			BEIII	1994	Gerbier de Jonc
Reptile Ophidien	Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	PN	vulnérable			BEIII	non précisé; 2005	Villevieille; Mézenc et Suc de La Lauzière
Reptile Ophidien	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	PN	préoccupation mineure		DHIV	BEII	2008	Suc de Chalambelle
Reptile Ophidien	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	PN	quasi menacé		DHIV	BEII	non précisé	Villevieille et Gerbier de Jonc
Reptile Ophidien	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	PN	préoccupation mineure		DHIV	BEII		1 donnée à proximité, espèce potentielle à rechercher
Reptile Ophidien	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	PN	préoccupation mineure		DHIV	BEII		Plusieurs données à proximité du site, espèce potentielle à rechercher
Reptile Ophidien	Orvet	<i>Anguis fragilis</i>	PN	préoccupation mineure			BEIII	non précisé	Bourlatier
Reptile Saurien	Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	PN	préoccupation mineure			BEIII	<1998	Mézenc, Roches de Cuzet, Fonteysses, Les Téoules, Villevieille, Bout de Barre, Lachamp-Raphaël, Péruchelle et Cuze
Reptile Saurien	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	PN	préoccupation mineure		DHIV	BEIII	non précisé	Borée, Burzet, à rechercher car certainement plus présent
Reptile Saurien	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN	préoccupation mineure		DHIV	BEII		Bois de Cuze, Lachamp- Raphael, Burzet, à rechercher car certainement plus présent

DOCUGE valant DOCument d'Objectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Surface prospectée lors des inventaires

Ces inventaires faunistiques couvrent 50% de la zone B18 ; il est certain que des compléments sont nécessaires, sur l'ensemble de la zone traitée et surtout dans la partie sud de la zone B18 (communes de Péreyres, Burzet et de La Bastide / Besorgues).

Déficit de prospection selon les Classes ou les Ordres

- ↳ La classe des Poissons mérite un contrôle sur le terrain.
- ↳ Les classes des Reptiles et des Amphibiens demandent des compléments de prospection.
- ↳ La classe des Oiseaux est suivie dans son ensemble.
- ↳ La classe des Mammifères a des lacunes chez les Rongeurs et les Insectivores ;
- ↳ Les ordres des Chiroptères et des Carnivores ont un niveau de connaissance satisfaisant en terme d'inventaire..

COMPLEMENTS DE DONNEES

(Observations anciennes, communications à dire d'expert...)

LES INVERTEBRES

✂ LES ARTHROPODES

Les Insectes

Parmi les Hétérocères (Papillons de nuit), une espèce protégée et inscrite sur l'annexe IV de la directive habitats, a été observée dans le Cirque de Cuzet, dans les années 1990, il s'agit du Sphinx de l'épilobe *Proserpinus proserpina* (donnée ancienne non retenue dans le tableau de synthèse).

LES VERTEBRES

✂ LES REPTILES

Les Ophidiens

- Les serpents par leur discrétion sont difficiles à contacter. Une mue de **Coronelle lisse** *Coronella austriaca*⁽¹⁾ a été trouvée dans une fissure de rocher, dans une falaise sous le Suc de Chalambelle.
- La **Couleuvre à collier** *Natrix natrix*⁽¹⁾ fréquente les milieux frais : en 2008, un individu est noté à Bout de Barre, dans la végétation fontinale d'un petit ruisseau et un autre individu capture une Grenouille rousse, au pied d'une falaise ombragée, aux environs du Rocher de Cheylard.

- La **Vipère péliade** *Vipera berus* est encore visible le 30/09/2005, dans une lande rase, au Pré du Bois.

(1) espèces protégées au niveau national

Les Sauriens

Les Lézards aiment les milieux ensoleillés. Si le **Lézard vivipare** *Lacerta vivipara*⁽¹⁾ est courant en altitude dans les tourbières et les landes rases, les autres espèces sont à rechercher dans les endroits abrités.

Le **Lézard des souches** *Lacerta agilis*⁽¹⁾, vérifié à proximité de Villevieille et dans le site du Gerbier de Jonc, antérieurement à 1998, est probablement visible dans les châtaigneraies, sur les communes de La Bastide-s/Besorgues, de Burzet et de Péreyres.

✂ LES AMPHIBIENS

La vallée de la Bourges, en aval de la Cascade du Ray-Pic abrite une importante population de **Sonneur à ventre jaune** *Bombina variegata*⁽¹⁾, espèce protégée sur le plan national et inscrite sur les annexes II et IV de la directive habitats.

D'après Nicolas DUPIEUX (PNRMA), la plus forte concentration a été recensée, sous le hameau du Peyral. L'espèce, déjà vérifiée en amont du Peyral jusqu'à la Cascade du Ray-Pic, est à rechercher en limite de zone, aux abords est des hameaux des Sausses et du Peyral, dans les endroits avec eau stagnante. La proximité immédiate de la population de la Bourges, justifierait une extension de la Zone B18 sur les deux rives de la Bourges, face aux deux hameaux cités.

✂ LES POISSONS

Cette classe n'est pas diversifiée en altitude ; cependant, en dehors de la Truite et du Vairon, une espèce est inféodée aux eaux courantes en montagne : le **Chabot** *Cottius gobio*.

Il accompagne la Truite dans les têtes de bassin, là où le fond du cours d'eau est pierreux et présente des cavités pour s'abriter et pratiquer l'affût. A priori, il ne semble pas présent dans le site Natura 2000 (Com.pers. A.Dupont et V.Peyronnet). Il pourrait éventuellement être présent en limite du site ENS :

La Loire : Chabot présent à l'aval immédiat de Ste Eulalie (trouvé en 2013 au niveau du Ranchet au droit de Ste eulalie)

La Padelle : présent sur tout le bassin et même en amont de Sagnes mais jusqu'où ?

Le Gage : présent en aval de champlaine

Le Tauron : pas de données

La Veyradeyre : présent de sa confluence jusqu'au moins en amont du barrage de prise d'eau EDF (PE 2012, 2007). Il est absent en amont du Béage (station de moulin du pont sur la route du monastier sur gazeille). Sa limite de répartition amont doit environ se situer au droit du Béage.

Il est à priori absent de tous les autres cours d'eau du site côté Méditerranéen, y compris La Bourges.

✧ LES OISEAUX

Les Oiseaux sont globalement bien connus sur le site.

Si l'expansion du **Cassenoix moucheté** *Nucifraga caryocatactes*⁽¹⁾ est remarquable dans les suc, la fermeture des milieux ouverts entraîne la diminution de certaines espèces ; le **Busard cendré** *Circus pygargus*⁽¹⁾ est en régression ; le **Merle de roche** *Monticola saxatilis*⁽¹⁾ et la **Caille des blés** *Coturnix coturnix* sont vraisemblablement dans la même situation.

- L'**Alouette lulu** *Lullula arborea*⁽¹⁾ semble se maintenir dans les habitats ouverts peu arborés ;
- le **Traquet motteux** *Oenanthe oenanthe*⁽¹⁾ fréquente les espaces herbacés pâturés.
- Le **Grimpereau des bois** *Certhia familiaris*⁽¹⁾ vit en forêt résineuse et en hêtraie-sapinière.
- Le **Circaète Jean-le-blanc** *Circaetus gallicus*⁽¹⁾ estive sur la zone B18.
- La **Bondrée apivore** *Pernis apivorus*⁽¹⁾ est observée dans le Bois de Cuze.
- Le Mont Mézenc accueille une des rares populations du Massif Central du **Merle à plastron** (*Turdus torquatus*)

Un couple de **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*) nicheur est connu sur le site et l'**Aigle royal** (*Aquila chrysaetos*) est régulièrement observé sur le site.

Parmi les espèces de passage en migration d'automne, il faut citer la **Cisticole des joncs** *Cisticola juncidis*⁽¹⁾, le 10/09/1999 et le **Hibou des marais** *Asio flammeus*⁽¹⁾, le 02/11/2005, aux environs du Suc de Montfol.

- Un couple de **Fauvette pitchou** *Sylvia undata*⁽¹⁾ niche dans la lande ensoleillée, sous le Suc de Chalamelle.
- Le **Guêpier d'Europe** *Merops apiaster*⁽¹⁾ monte de la Basse Ardèche, pour chasser en montagne ; il a été contacté au Suc de Séponet en août 1999 et à La Lauzière, le 01/09/2005. Il est observé près du Rocher de Cheylard à la fin mai 2008.

Le Martinet à ventre blanc *Apus melba*⁽¹⁾ chasse aussi en montagne, avec le **Martinet noir** *Apus apus*⁽¹⁾ ; un individu est observé le 14/08/2008, au Suc de Burle.

Le **Grand-duc d'Europe** *Bubo bubo* est à rechercher dans les sites rocheux.

(1) espèces protégées au niveau national

✧ LES MAMMIFERES

Cette classe comporte des espèces faciles à observer, comme le gibier, mais aussi des ordres nocturnes plus discrets tels que les Chauves-souris.

- La **Marmotte des Alpes** *Marmota marmota* introduite dès 1980 sur les suc, s'est fixée dans plusieurs sites de la zone B18 ; les principaux sites sont le Suc de La Lauzière, le cirque de Cuzet et le Mézenc ; les autres sites sont secondaires : Brousson à l'est – nord-est du Mézenc, le Suc de Séponet au sud de La Lauzière, Teste-Essute à l'ouest du Gerbier de Jonc et Ourseyre près de Bourlatier.

- Chez les Mustélidés, une **Hermine** *Mustela erminea* est observée le 02/10/2008, près du restaurant du Sagnas.
- La **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) est à vérifier en tête du bassin de la Besorgues. Elle est présente sur pratiquement tous les cours d'eau du reste du site sauf sur certaines zones apicales (Bourges, Salioues, Padelle).

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE DE LA FAUNE DU SITE NATURA 2000 ET ENS DU SECTEUR DES SUCS GERBIER ET MEZENC

Ce site est constitué d'habitats diversifiés.

- ↳ Les milieux ouverts sont relativement bien conservés ;
- ↳ Les habitats humides y sont nombreux.
- ↳ Les massifs rocheux sont prépondérants dans le paysage.
- ↳ La forêt ainsi que les landes et fourrés couvrent respectivement 35 % et 28 % soit au total près de 63% de la surface (§ II 3.1.2). La lande à genêt purgatif est en forte expansion.

La faune n'est pas connue sur la totalité de la surface : les études réalisées antérieurement, portent sur la partie nord-ouest, du Mézenc au Rocher des Baux.

Elle est riche et diversifiée et recouvre :

- ↳ De la faune subalpine à la faune de la châtaigneraie cévenole
- ↳ De la faune aquatique et la faune rupestre d'une part à la faune prairiale et la faune forestière d'autre part.

Les Invertébrés, comme les Vertébrés, sont constitués par un grand nombre d'espèces, dont 56 espèces patrimoniales, parmi lesquelles 39 espèces sont protégées sur le plan national.

Leur liste figure dans le tableau pages suivantes.

Au total :

- ↳ 11 espèces relèvent de la Directive Habitats annexes II et IV
- ↳ 11 espèces relèvent de la Directive Habitats annexe IV
- ↳ 11 espèces relèvent de la Directive Oiseaux annexe I
- ↳ 39 sont protégées au niveau national
- ↳ 28 relèvent de la convention de Berne

L'ensemble de ces espèces présente des statuts de protection d'origines différentes leur conférant ainsi le titre d'espèces patrimoniales. Elles peuvent alors faire l'objet de mesures de préservation dans le cadre de la politique ENS du Département.

Tableau n°11 « récapitulatif des espèces patrimoniales observées dans le périmètre d'étude du site Natura 2000 et ENS du secteur des suc
 Gerbier et Mézenc »
 (Par classe et ordre puis classement alphabétique de nom français)

Classe et Ordre	Nom français	Nom latin	Statut	liste rouge nationale	localisation	précisions	frapna (1)	biotope (2)	Autres (3)	ONF (4)
Amphibien Anoure	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	PN	préoccupation mineure	Gerbier de Jonc		x			
Amphibien Urodèle	Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	PN, DHIV	préoccupation mineure	Prédu Bois (à vérifier), vallée de la Bourges				x	
Amphibien Anoure	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	PN, DHII, DHIV	vulnérable	la Bourges, dans le périmètre et à proximité				N. Dupieux	
Amphibien Urodèle	Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	PN	préoccupation mineure	Le Pré du Bois; Le Sépoux	en limite d'aire	x			
Amphibien Urodèle	Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	PN	préoccupation mineure	Le Sépoux		x			
Crustacé Amphipode	Gammare	<i>Gammarus pulex</i>			Bout de Barre					x
Crustacé Décapode	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	PN, DHII, DHIV	vulnérable	La Bourges	En limite du site			x	
Insecte Coléoptère	<i>Cantharis haemorrhoidalis</i>	<i>Cantharis haemorrhoidalis</i>			Loire	peu commun				
Insecte Coléoptère	Carabe d'Auvergne	<i>Carabus arvensis</i>			massif des Boutières non précisé	en altitude	x			
Insecte Coléoptère	<i>Carabus convexus</i>	<i>Carabus convexus</i>			Les Princes, La Crémade	assez rare		x		
Insecte Coléoptère	<i>Chlaenius nigricornis</i>	<i>Chlaenius nigricornis</i>			Loire	peu commun				
Insecte Coléoptère	Chrysomèle marginée	<i>Chrysolina marginata</i>			Bois de Servalas	peu commun		x		

Classe et Ordre	Nom français	Nom latin	Statut	liste rouge nationale	localisation	précisions	frapna (1)	biotope (2)	Autres (3)	ONF (4)
Insecte Coléoptère	Chrysomèle striée	<i>Chrysolina interstincta</i>			La Crémade	rare		x		
Insecte Coléoptère	<i>Cychrus caraboides</i>	<i>Cychrus caraboides</i>			Plateau Ardéchois non précisé	très localisé	x			
Insecte Coléoptère	<i>Grypidius brunneirostris</i>	<i>Grypidius brunneirostris</i>			Gerbier de Jonc	peu commun				
Insecte Coléoptère	<i>Harpalus rufipalpis</i>	<i>Harpalus rufipalpis</i>			Gerbier de Jonc	assez rare		x		
Insecte Coléoptère	<i>Nebria lafresnayei</i>	<i>Nebria lafresnayei</i>			flanc sud-est du Mézenc et flanc est du Gerbier de Jonc	localisé, milieu souterrain superficiel	x			
Insecte Coléoptère	<i>Otiorhynchus desertus</i>	<i>Otiorhynchus desertus</i>			Les Princes, Gerbier de Jonc, La Crémade	assez rare		x		
Insecte Coléoptère	<i>Panagaeus bipustulatus</i>	<i>Panagaeus bipustulatus</i>			Les Princes	assez rare		x		
Insecte Coléoptère	<i>Plinthus findeli</i>	<i>Plinthus findeli</i>			Les Princes, Le Sagnas	peu commun				
Insecte Coléoptère	<i>Pterostichus arvernus</i>	<i>Pterostichus arvernus</i>			Le Sagnas	endémique Massif Central, peu commun		x		
Insecte Coléoptère	Sélatosome à reflets bronzés	<i>Poemnites aeratus</i>			Le Sagnas, La Crémade	endémique Massif Central, assez rare		x		
Insecte Coléoptère	<i>Strophosoma fulvicorne</i>	<i>Strophosoma fulvicorne</i>			Loire	rare		x		
Insecte Hétérocère	Petit Paon de nuit	<i>Saturna pavonia</i>			Les Téoules; La Narce	localisé		x	x	x
Insecte Hétérocère	Sphinx de l'épilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>	PN, DHIV	données insuffisantes	cirque de Cuzet	<u>1 seule donnée ancienne présence à confirmer</u>			x	

Classe et Ordre	Nom français	Nom latin	Statut	liste rouge nationale ou Rhône-Alpes	localisation	précisions	frapna (1)	biotope (2)	Autres (3)	ONF (4)
Insecte Mantoptère	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>			Suc de Chalamelle				x	x
Insecte Odonate	Aeshne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>			non précisé	peu commune, localisée	x			
Insecte Odonate	Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>		x	non précisé	localisé	x			
Insecte Odonate	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>			non précisé	très localisé	x			
Insecte Odonate	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>		x	non précisé	sur ruisseaux	x	x		
Insecte Odonate	Leste dryade	<i>Lestes dryas</i>		x	non précisé	peu commun, localisé	x	x		
Insecte Odonate	Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>			non précisé	localisé	x			
Insecte Odonate	Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>			non précisé	peu commune, localisée	x			
Insecte Odonate	Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>			non précisé	rare et localisé				
Insecte Odonate	Sympétrum jaune	<i>Sympetrum flaveolum</i>		x	non précisé	commun	x			
Insecte Orthoptère	Barbitiste ventru	<i>Polysarcus denticauda</i>			Les Princes, Loire, La Crémade, Le Sagnas, Bout de Barre	assez rare, localisé		x		
Insecte Orthoptère	Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>			Le Sagnas	assez commun	x			
Insecte Orthoptère	Criquet palustre	<i>Chorthippus montanus</i>			Les Princes, La Crémade	peu commun				
Insecte Orthoptère	Decticelle des bruyères	<i>Metrioptera brachyptera</i>			non précisé		x			

Classe et Ordre	Nom français	Nom latin	Statut	liste rouge nationale	localisation	précisions	frapna (1)	biotope (2)	Autres (3)	ONF (4)
Insecte Orthoptère	Dectique brandes des	<i>Gampsocleis glabra</i>			Les Princes	rare, localisé		x		
Insecte Orthoptère	Miramelle Reposoirs des	<i>Miramella subalpina</i>			La Crémade, Loire	espèce montagnarde, peu commune				
Insecte Orthoptère	Oedipode stridulante	<i>Psophus stridulus</i>			Loire	assez rare, localisé		x		
Insecte Orthoptère	Sténobothre nain	<i>Stenobothrus stigmaticus</i>			Loire, Le Sagnas, Les Princes, Bout de Barre, La Crémade	peu commun, assez localisé				
Insecte Rhopalocère	Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	PN, DHIV, CBII	préoccupation mineure	Mézenc, Suc de Sara, Le Sépoux, Roche de Cuzet, Bois de Cuze	espèce montagnarde	x		x	
Insecte Rhopalocère	Argus de la sanguinaire	<i>Eumedonia eumedon</i>			non précisé; La Crémade	espèce arctico-alpine	x			
Insecte Rhopalocère	Ariane	<i>Lasiommata maera</i>			non précisé	peu commun, localisé				
Insecte Rhopalocère	Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	PN, DHIV, CBII	préoccupation mineure	Mézenc; Les Princes	localisé	x	x		
Insecte Rhopalocère	Azuré de la Pulmonaire	<i>Maculinea alcon</i>	PN	quasi menacé	Rudel, Gerbier, La Clède	localisé	x	x	x	
Insecte Rhopalocère	Citron de Provence	<i>Gonopteryx cleopatra</i>			Mézenc; non précisé	en limite d'aire	x			x
Insecte Rhopalocère	Cuivré de la verge d'or	<i>Heodes virgaureae</i>			non précisé; Les Princes, Gerbier de Jonc, La Crémade, Loire	espèce montagnarde, peu commune	x			
Insecte Rhopalocère	Cuivré écarlate	<i>Palaeochrysophanus hippothoe</i>			non précisé; Les Princes, Gerbier de Jonc, La Crémade, Loire	en limite d'aire	x			
Insecte Rhopalocère	Damier noir	<i>Melitae diamina</i>			non précisé	peu commun				

Classe et Ordre	Nom français	Nom latin	Statut	liste rouge nationale	localisation	précisions	frapna (1)	biotope (2)	Autres (3)	ONF (4)
Insecte Rhopalocère	Damier de la Succise	<i>Eurydias aurinia aurinia</i>	PN, DHIV, CBII	en danger	La Chavade, Bois de Cuze	espèce montagnarde	x		x	
Insecte Rhopalocère	Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>		forte régression	non précisé; Gerbier de Jonc		x			
Insecte Rhopalocère	Faune	<i>Hipparchia statilinus</i>		x	non précisé		x			
Insecte Rhopalocère	Grand Mars changeant	<i>Apatura iris</i>			Loire	en limite d'aire	x			
Insecte Rhopalocère	Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>			non précisé	peu commun		x		
Insecte Rhopalocère	Hespérie du carthame	<i>Pyrgus carthami</i>			Loire	peu commun, localisé		x		
Insecte Rhopalocère	Moiré blanc-fascié	<i>Erebia ligea</i>			non précisé; La Crémade	espèce montagnarde	x			
Insecte Rhopalocère	Moiré des Fétuques	<i>Erebia meolans</i>			non précisé; La Crémade	espèce montagnarde	x			
Insecte Rhopalocère	Moiré frangé-pie	<i>Erebia euryale</i>			non précisé	espèce montagnarde				
Insecte Rhopalocère	Moiré ottoman	<i>Erebia ottomana</i>		forte régression	non précisé; Gerbier de Jonc, La Crémade, Le Sagnas, Bout de Barre	espèce montagnarde	x	x		
Insecte Rhopalocère	Moiré sylvicole	<i>Erebia aethiops</i>		forte régression	non précisé	en limite d'aire	x			
Insecte Rhopalocère	Nacré porphyrin	<i>Clossiana titania</i>			sommet du Mézenc; non précisé	espèce arctico-alpine				
Insecte Rhopalocère	Petit Sylvandre	<i>Hipparchia alcyone</i>		x	non précisé		x			
Insecte Rhopalocère	Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	PN, DHIV, CBII	quasi menacé	Suc de Sara; Gerbier de Jonc, Loire	espèce montagnarde	x	x		

Classe et Ordre	Nom français	Nom latin	Statut	liste rouge nationale	localisation	précisions	frapna (1)	biotope (2)	Autres (3)	ONF (4)
Insecte Rhopalocère	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>			Les Princes et Loire; Roches de Cuzet					xT
Mammifère Carnivore	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>		à surveiller	non précisé				x	
Mammifère Carnivore	Hermine	<i>Mustela erminea</i>		à surveiller	non précisé; Le Sagnas				x	x
Mammifère Carnivore	Martre des pins	<i>Martes martes</i>	DHV	préoccupation mineure	non précisé				x	
Mammifère Carnivore	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	PN, DHII, DHIV	préoccupation mineure	Tous les cours d'eau				x	
Mammifère Chiroptère	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	PN,DHII, DHIV,CB II	préoccupation mineure	Sainte-Eulalie, Bois de Cuze	A préciser sur le site			x	
Mammifère Chiroptère	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	PN,DHII, DHIV,CB II	préoccupation mineure	Bois de Cuze, Gerbier, Sara...				x	
Mammifère Chiroptère	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	PN,DHII, DHIV,CB II	quasi menacé	2 données proches du Gerbier				x	
Mammifère Chiroptère	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposiderus</i>	PN,DHII, DHIV,CB II	préoccupation mineure	Autour du Gerbier, vallée de la Bourges				x	
Mammifère Chiroptère	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	PN,DHII, DHIV,CB II	vulnérable	Autour du Gerbier, Lachamp-Raphaël, Bois de Cuze				x	
Mammifère Chiroptère	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	PN,DHII, DHIV,CB II	préoccupation mineure	Sara, Gerbier, Mézenc				x	
Mammifère Rongeur	Ecureuil	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN,DHII, DHIV,CB II	à surveiller	non précisé				x	

Classe et Ordre	Nom français	Nom latin	Statut	liste rouge nationale	localisation	précisions	frapna (1)	biotope (2)	Autres (3)	ONF (4)
Mammifère Rongeur	Marmotte des Alpes	<i>Marmota marmota</i>		à surveiller	Brousson, Mézenc, Roches de Cuzet, Suc de La Lauzière, Gerbier de Jonc, Ourseyre				x	xT
Oiseau Accipitriforme	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	PN, DOI, CBII	vulnérable	Mézenc; Suc de La Lauzière	nicheur possible	x			
Oiseau Passériforme	Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	PN, CBII	quasi-menacé	Mézenc	hivernant	x			
Oiseau Passériforme	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	PN, DOI, CBIII	préoccupation mineure	non précisé; Le Sagnas et Les Coux	nicheur vérifié			x	x
Oiseau Charadriiforme	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	DOII, III, CBIII	en danger critique	Bout de Barre	migratrice			x	x
Oiseau Accipitriforme	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	PN, DOI, CBII	préoccupation mineure	non précisé; Suc de Montfol, Suc de La Lauzière; La Narce	nicheur vérifié			x	x
Oiseau Accipitriforme	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	PN, DOI, CBII	quasi menacé	Mézenc, Roches de Cuzet, Fonteysses, Serre du Grézier, Le Pré du Bois, Villevieille, Le Sagnas, Bout de Barre, Les Coux, Ourseyre, Grange de L'Hôtesse, Lachamp-Raphaël, La Péruchelle et Cuze	nicheur vérifié	x			x
Oiseau Passériforme	Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	PN, CBII	en déclin	Mézenc; Suc de Sara; Suc de La Veine, Chabrières, Roches de Borée, Touron, cirque de Cuzet	nicheur vérifié, récemment installé	x			x
Oiseau Accipitriforme	Chouette de Tengmalm	<i>Aerolus funereus</i>	PN, DOI, CBII, III	préoccupation mineure	Bois de Lanaud, Roche des Cuzets, Bois de Cuze	nicheur probable	x		x	
Oiseau Passériforme	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	PN, CBII	vulnérable	Les Téoules	migrateur rare			x	x

Classe et Ordre	Nom français	Nom latin	Statut	liste rouge nationale	localisation	précisions	frapna (1)	biotope (2)	Autres (3)	ONF (4)
Oiseau Accipitriforme	Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	PN, DOI, CBII	préoccupation mineure	non précisé; Le Sépoux; Rocher de Pialoux et Chabrières	nicheur vérifié			x	x
Oiseau Falconiforme	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	PN, DOI, CBII	préoccupation mineure	non précisé	nicheur certain	x			
Oiseau Passériforme	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	PN, DOI, CBII	en danger	Suc de Chalambelle	nicheur vérifié méridional			x	x
Oiseau Coraciiforme	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	PN, CBII	préoccupation mineure	Suc de Séponet et Suc de La Lauzière; Rocher de Cheylard	estivant			x	x
Oiseau Passériforme	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	PN, CBII	préoccupation mineure	non précisé; Le Sépoux; Bois de Cuze	nicheur vérifié			x	x
Oiseau Strigiforme	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	PN, DOI, CBII	vulnérable	Suc de Montfol	migrateur			x	x
Oiseau Apodiforme	Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>	PN, CBII	préoccupation mineure	Col de Pranlet	estivant			x	x
Oiseau Passériforme	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	PN, CBII	préoccupation mineure	Mézenc; Les Coux	montagnard	x			x
Oiseau Passériforme	Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	PN, CBII	quasi menacé	Mézenc; Le Pré du Bois et Les Coux	nicheur vérifié	x			T
Oiseau Passériforme	Niverolle	<i>Montifringilla nivalis</i>	PN, CBII	préoccupation mineure	Mézenc	hivernant rare	x			
Oiseau Passériforme	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PN, CBII	vulnérable	Fonteyse, le Pré du Bois, Les Téoules, Villevieille, Bout de Barre, Les Coux, Ourseyre, La Péruchelle et Cuze, La Narce, Bennet et Brayou	nicheur vérifié, en limite d'aire	x			x
Oiseau Charadriiforme	Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	DOI, CBII	quasi menacé	Gerbier de Jonc; Mézenc	migrateur rare	x			
Oiseau Passériforme	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	PN, CBII	préoccupation mineure	Mézenc, limite département	montagnard	x			

Classe et Ordre	Nom français	Nom latin	Statut	liste rouge nationale	localisation	précisions	frapna (1)	biotope (2)	Autres (3)	ONF (4)
Oiseau Passériforme	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	PN, CBII	préoccupation mineure	Mézenc, Gerbier de Jonc, Séponet	montagnard	x			
Oiseau Passériforme	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	PN, CBII	quasi menacé	non précisé; Le Pré du Bois; Grange de L'Hôtesse	nicheur vérifié			x	x
Oiseau Accipitriforme	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	PN, DOI, II, III, CBII	préoccupation mineure	Gerbier de Jonc	erratique	x			
Oiseau Accipitriforme	Vautour moine	<i>Aegypius monachus.</i>	PN, DOI, CBII, III	en danger	Gerbier de Jonc	erratique	x			
Oiseau Passériforme	Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>	PN, CBII	quasi menacé	Mézenc	montagnard	x			
Poisson Perciforme	Chabot	<i>Cottius gobio</i>	DHII DHIV	données insuffisantes	la Bourges et le Gage				x	
Reptile Ophidien	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	PN, DHIV	préoccupation mineure	Suc de Chalamelle				x	
Reptile Ophidien	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	PN	préoccupation mineure	Serre du Grézier; non précisé; Bout de Barre, Rocher de Cheylard		x		x	x
Reptile Ophidien	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	PN, DHIV	préoccupation mineure	Aucune donnée sur le site mais 1 à proximité et potentielle dans la vallée de la Bourges				x	
Reptile Ophidien	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	PN, DHIV	préoccupation mineure	aucune donnée sur le site mais plusieurs donnée à proximité et potentielle à moyenne altitude				x	
Reptile Ophidien	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	PN	préoccupation mineure	Gerbier de Jonc		x			
Reptile Ophidien	Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	PN	vulnérable	Villevieille; Mézenc et Suc de La Lauzière	en limite d'aire	x		x	x

Reptile Saurien	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN, DHIV	préoccupation mineure	Bois de Cuze, Lachamp-Raphael, Burzet	certainement plus répandue			x	
Reptile Saurien	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	PN, DHIV	quasi menacé	Villevieille et Gerbier de Jonc	en limite d'aire	x		x	
Reptile Saurien	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	PN, DHIV	préoccupation mineure	Bor2e, Burzet	certainement plus répandue				
Reptile Saurien	Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	PN	préoccupation mineure	Mézenc, Roches de Cuzet, Fonteysses, Les Téoules, Villevieille, Le Sagnas, Bout de Barre, Lachamp-Raphaël, La Péruchelle et Cuze, La Narce, Bennet et Brayou	en limite d'aire	x		x	x
Reptile Saurien	Orvet	<i>Anguis fragilis</i>	PN	préoccupation mineure	Bourlatier		x			

Conformément au cahier des charges de rédaction du DOCOB (§3.1.2) les espèces des annexes I, II, et IV de la Directive Habitats dont la présence est vérifiée et localisée sur le site ont fait l'objet d'une fiche descriptive (cf §II.A.3.2.2).

Concernant la Directive Oiseaux seul le Busard cendré (nicheur vérifié, quasi menacé), en nette régression ces dernières années, a fait l'objet d'une fiche.

Globalement l'évolution naturelle vers la fermeture des milieux consécutivement à la déprise agricole, menace cette biodiversité.

Description des différentes espèces et de leurs habitats

Les espèces ont été sélectionnées et décrites selon la connaissance actuelle de leur biologie et en se référant aux études déjà réalisées sur le terrain. La présence de l'espèce est vérifiée et non seulement présumée. Chaque fiche indique l'enjeu patrimonial.

Espèce	statut	Intérêt sur le site
Apollon (<i>Parnassius Apollo</i>)	protection nationale ; Annexes IV et II, respectivement, de la Directive Habitats et de la Convention de Berne ; liste rouge nationale (préoccupation mineure)	Espèce rare sur le site et en régression nationale
Semi-Apollon (<i>Parnassius mnemosyne</i>)	protection nationale ; Annexes IV et II, respectivement, de la Directive Habitats et de la Convention de Berne ; liste rouge nationale (quasi menacé)	Espèce assez commune sur le site
Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>)	protection nationale ; annexes IV et II, respectivement, de la Directive Habitats et de la Convention de Berne ; liste rouge nationale (préoccupation mineure)	Espèce rare sur le site
Damier de la Succise (<i>Eurydrias aurinia aurinia</i>)	protection nationale ; annexes IV et II, respectivement, de la Directive Habitats et de la Convention de Berne ; liste rouge nationale (préoccupation mineure)	Espèce très rare sur le site
Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>)	protection nationale ; Annexes IV et II, respectivement, de la Directive Habitats et de la Convention de Berne ; liste rouge nationale (quasi menacé)	Espèce assez commune
Ecrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	protection nationale ; annexes II et IV de la Directive Habitats ; annexe III de la convention de Berne ; liste rouge nationale (vulnérable)	Espèce en limite du site
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	annexes II et IV de la Directive Habitats ; liste rouge nationale (données insuffisantes)	Espèce en limite du site
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	protection nationale ; annexes II et IV de la Directive Habitats ; annexe II de la convention de Berne ; liste rouge nationale (vulnérable)	Espèce très localisée sur le site mais en abondance
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	protection nationale ; annexes II et IV de la Directive Habitats ; annexe II de la convention de Berne ; liste rouge nationale (préoccupation mineure)	Espèce assez commune
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	protection nationale ; annexes II et IV de la Directive Habitats ; annexe II de la convention de Berne ; liste rouge nationale (préoccupation mineure)	Espèce assez rare sur le site

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Espèce	statut	Intérêt sur le site
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	protection nationale ; annexes II et IV de la Directive Habitats ; annexe II de la convention de Berne ; liste rouge nationale (préoccupation mineure)	Espèce commune sur le site
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	protection nationale ; annexes II et IV de la Directive Habitats ; annexe II de la convention de Berne ; liste rouge nationale (quasi menacé)	Espèce assez rare sur le site
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposiderus</i>)	protection nationale ; annexes II et IV de la Directive Habitats ; annexe II de la convention de Berne ; liste rouge nationale (préoccupation mineure)	Espèce occasionnelle sur le site
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	protection nationale ; annexes II et IV de la Directive Habitats ; annexe II de la convention de Berne ; liste rouge nationale (vulnérable)	Espèce occasionnelle sur le site
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	protection nationale ; annexes II et IV de la Directive Habitats ; annexe II de la convention de Berne ; liste rouge nationale (préoccupation mineure)	Espèce assez rare sur le site

OISEAUX		
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Protection nationale, Directive Oiseaux annexe I, Convention de Berne annexe II	nicheur vérifié
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Protection nationale, Directive Oiseaux annexe I, Convention de Berne annexe II	nicheur vérifié
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Protection nationale, Directive Oiseaux annexe I, Convention de Berne annexe III	nicheur vérifié
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	Protection nationale, Directive Oiseaux annexe I, Convention de Berne annexe III	nicheur vérifié
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Protection nationale, Directive Oiseaux annexe I, Convention de Berne annexe III	nicheur vérifié
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	PN, DOI, CBII Protection nationale, Directive Oiseaux annexe I, Convention de Berne annexe II	nicheur vérifié méridional

Tableau 12 : récapitulatif des fiches « espèces patrimoniales »
Seuls les nicheurs vérifiés relevant de la Directive Oiseaux figurent dans ce tableau.

Chaque espèce a fait l'objet d'une fiche structurée en deux parties :

- en-tête : le nom commun et scientifique de l'espèce.

- **Description de l'espèce :**

- sa classification dans la systématique et Code Natura 2000 ;
- sa description, son écologie ;
- son évolution historique, sa répartition, au niveau européen, national, régional, départemental, local ;
- son enjeu patrimonial en regard notamment de son statut biologique et juridique ;
- ses relations avec l'homme ;

- **Description de l'habitat de l'espèce :**

- description de l'habitat,
- exigences écologiques,
- dynamique naturelle de l'habitat,
- menaces de dégradation et facteurs d'évolution
- préconisations de gestion.

Certaines parties des fiches sont extraites des études complémentaires réalisées en 2014 et sont parfois accompagnées des cartes de répartition réalisées à cette occasion.

LISTE DES FICHES

N°	catégorie	espèce	Code Natura 2000
1	LES INSECTES	Apollon (<i>Parnassius Apollo</i>)	Aucun code car annexe IV
2	LES INSECTES	Semi-Apollon (<i>Parnassius mnemosyne</i>)	Aucun code car annexe IV
3	LES INSECTES	Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>)	Aucun code car annexe IV
4	LES INSECTES	Damier de la Succise (<i>Eurydrias aurinia aurinia</i>)	1065
5	LES CRUSTACES	Ecrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	1092
6	LES AMPHIBIENS	Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1193
7	LES REPTILES	Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>)	Aucun code car annexe IV
8	LES POISSONS	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
9	LES MAMMIFERES	Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	1355
10	LES MAMMIFERES	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324
11	LES MAMMIFERES	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308
12	LES MAMMIFERES	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	1323
13	LES MAMMIFERES	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposiderus</i>)	1303
14	LES MAMMIFERES	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310
15	LES MAMMIFERES	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
16	LES OISEAUX	Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	A084

Voir également la carte des espèces faunistiques relevant des Directives "Habitats" et "Oiseaux" Tome II annexes 16.1 à 16.3.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

II.1.7.2.ESPECES ANIMALES ANNEXES II et IV DE LA DIRECTIVE HABITATS**LES INSECTES « L'Apollon » (Parnassius Apollo)****L'espèce****Classification**

Insecte – Rhopalocère
Papilionidé - Parnassiiné

Code Natura 2000 : Aucun car annexe IV

Description et écologie

L'aile antérieure de l'Apollon mesure entre 35 et 42 mm de longueur ; le fond des ailes est blanc ou crème, avec une suffusion plus ou moins grise, selon le sexe. L'aile antérieure présente des grosses taches noires sur la partie antérieure et une autre tache noire sur le bord interne de la cellule ; l'aile postérieure présente deux ocelles orange et cernés de noir, de taille variable.

La période de vol de l'espèce s'étale de mai à septembre, selon l'altitude.



L'Apollon

© Danièle Gondard

Les oeufs à surface à fossettes et verruqueuse, sont pondus isolément, sur la plante-hôte ou à proximité de la plante-hôte, en été. La petite chenille hiverne déjà formée dans l'œuf ; l'éclosion s'effectue au printemps suivant.

La chenille se développe de mars à la fin juin, sur les Orpins (surtout *Sedum album*), Saxifrages ou Joubarbes; noir velouté, avec des taches variables latérales oranges, elle atteint 50 mm. La chrysalidation dure trois à quatre semaines ; l'adulte émerge durant l'été et recherche le nectar des centaurees et des chardons.

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'aire de répartition de l'espèce occupe les massifs montagneux de l'Europe. Autrefois présent sur toutes les montagnes, l'Apollon a disparu des Vosges (1976), du Forez (dernière observation en juin 1980), du Vivarais, du Causse Noir (1989). L'Apollon est encore répandu et localement commun dans les Alpes et les Pyrénées. L'Apollon, localisé en populations isolées, est en régression. Il est observé jusqu'à 2700m d'altitude.

Etat de conservation sur le site :

L'Apollon est assez rare; il est peu abondant dans les stations qu'il habite. Il a été noté dans les années antérieures à 1998, sur le flanc est du Mézenc, sur le Suc de Sara et sur le Sépoux. Biotope ne l'a pas contacté en 2004 et 2005, dans le site du Gerbier de Jonc. A. LADET a connaissance de

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

données plus récentes (jusqu'à 2008 – communication faite en comité d'experts). En 2014, l'espèce n'a été observée que sur 2 localités et avec un total de 8 individus seulement ! Ces deux stations correspondent à des pelouses rocheuses sur falaise (pelouses en crêtes). Sur les 7 stations « historiques » seulement 2 ont été retrouvées. Notons que parmi ces 7 stations, 2 ne sont pas clairement attestées, il s'agit du Gerbier de Jonc et du Mézenc. Au final, l'espèce n'a pas été observée récemment sur les Sucs, les dernières mentions documentées avec précision correspondent uniquement au Sépoux (Suc), où l'espèce a été observée en 1995 et 1998 (avec respectivement 1 et 2 individus).

Enjeu patrimonial

L'Apollon bénéficie d'une protection nationale ; il est inscrit aux Annexes IV et II, respectivement de la Directive Habitats et de la Convention de Berne ; il est inscrit en tant qu'espèce vulnérable dans la liste rouge nationale.

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

Ce papillon, du fait de sa rareté, peut être recherché par des collectionneurs ; il est facile à capturer.

La progression forestière diminue l'ensoleillement des pentes rocheuses et compromet le développement des crassulacées. L'agriculture intensive comme la déprise agricole entraînent l'appauvrissement floristique.

Habitat de l'Apollon

Description de l'habitat

L'Apollon adulte recherche les prairies, les pelouses rocailleuses, les vires rocheuses et les lisières dans les endroits ensoleillés.

Exigences écologiques

La chenille de l'Apollon ne s'alimente que par temps ensoleillé. Elle est inféodée aux crassulacées ; l'Orpin blanc est surtout présent sur les roches volcaniques. L'ensoleillement limite les endroits favorables, aux adrets ou aux endroits largement dégagés des ubacs. Le froid hivernal et la couche de neige protectrice sont indispensables au bon déroulement du cycle larvaire. La déprise agricole et le réchauffement climatique expliquent le déclin de l'espèce.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Présence de belles stations à crassulacées ; - Présence de prairies riches en astéracées.	- Fermeture des habitats favorables, par colonisation de la flore forestière ; - Ensoleillement trop faible ; - Réchauffement climatique.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

<i>Facteurs humains</i>	- Maintien de l'ensoleillement des pentes et pieds de parois rocheuses favorables aux crassulacées ; - Maintien des prés de fauche à flore spontanée.	- Reboisement le long des parois rocheuses ou sur les pentes rocheuses ; - Abandon du pâturage ; - Pratique d'une agriculture intensive. - Prélèvements illégaux par des collectionneurs.

Préconisations de gestion pour l'Apollon

Concernant l'habitat :

- Recenser les habitats favorables au développement de la chenille, et maintenir l'ensoleillement des biotopes rocheux favorables aux crassulacées ;
- Maintenir les prés de fauche à flore spontanée ;
- Maintenir le pâturage.

Concernant l'espèce :

- Recenser et suivre les populations.

LES INSECTES « Le Semi-Apollon » (*Parnassius Mnemosyne*)

L'espèce

Classification

Insecte – Rhopalocère
Papilionidé - Parnassiiné

Code Natura 2000 : Aucun car annexe IV

Description et écologie

L'aile antérieure du Semi-Apollon mesure entre 25 et 31 mm de longueur ; les ailes sont blanches, un peu translucides et divisées par des lignes noires. Le critère déterminant est la présence de deux taches noires sur la partie antérieure de chaque aile antérieure.

La période de vol de l'espèce s'étale du début juin à début août.

La ponte est déposée sans fixation, à proximité de la plante-hôte, ou sur la plante-hôte.

La chenille se développe de mars à juin, sur les corydales ; elle estive et hiverne, pour éclore au printemps suivant.



Le Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*)

© ONF Yvan Orecchioni

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'aire de répartition de l'espèce occupe les massifs montagneux de l'Europe. En France, l'aire se limite aux massifs montagneux du sud : Pyrénées, Alpes et Massif Central. Le Semi-Apollon, localisé en populations isolées, est abondant dans ses habitats électifs, mais soumis à des fluctuations d'effectif. Il est observé jusqu'à 2400m d'altitude.

Etat de conservation sur le site : Le Semi-Apollon est assez rare ; il est peu abondant dans les stations qu'il habite. Biotope l'a observé en 2004 et 2005, au pied sud du Gerbier de Jonc, et plus au nord-ouest. Il a été noté sur le Suc de Sara. En 2014, l'espèce a été observée sur une **15^{aine} de localités et avec un total de 410 individus**. Les données bibliographiques totalisent 10 stations et un effectif cumulé de 73 individus (toutes années confondues). La plupart des stations « historiques » ont été retrouvées, à l'exception de 2 localités. Les résultats en 2014 sont donc globalement satisfaisants et l'on note qu'ils correspondent à des observations réalisées principalement en juin où les conditions météorologiques étaient favorables. Toutefois, le nord de la zone d'étude (à partir de *Bas Pradoux* et tout le secteur Mont Mézenc) mériterait des compléments de prospections. Les habitats offrent un potentiel important pour le Semi-Apollon, mais nos prospections ont été fortement limitées par les conditions météo du mois de juillet (ce secteur avait été programmé plus tardivement dans notre plan d'échantillonnage en raison des altitudes plus élevées). En outre, il serait intéressant de pouvoir mieux définir la limite nord de la

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

distribution de l'espèce sur l'aire d'étude, celle-ci semble totalement absente du Mont Mézenc (pas de données historique non plus). Parmi les prospections complémentaires il faudrait également contrôler la station très excentrée du Chambon (commune de Péreyre), également originale par son altitude très basse (800 m).

Enjeu patrimonial

Le Semi-Apollon bénéficie d'une protection nationale ; il est inscrit aux les Annexes IV et II respectivement, de la Directive Habitats et de la Convention de Berne ; il est inscrit en tant qu'espèce vulnérable dans la liste rouge nationale. Il est présent sur cinq départements de la région Rhône-Alpes.

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

Ce papillon, du fait de sa rareté, peut être recherché par des collectionneurs. L'enrésinement des hêtraies détruit les stations de Corydale solide. L'agriculture intensive diminue la diversité floristique.

Habitat du Semi-Apollon

Description de l'habitat

Le Semi-Apollon recherche les lisières, les clairières ensoleillées et les prairies riches en flore diverse, mésophiles ou mésohygrophiles.

Exigences écologiques

La chenille du Semi-Apollon ne s'alimente que par temps ensoleillé ; l'année 2008 n'a pas été favorable à la reproduction de l'espèce. La plante-hôte est localisée aux hêtraies ou hêtraies-sapinières neutrophiles, là où la Corydale solide (*Corydalis solida*) est présente. L'ensoleillement confine les endroits favorables aux lisières ou clairières bien exposées. Ces exigences réduisent considérablement l'espace de reproduction.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Présence de biotopes favorables à la Corydale solide ; - Présence de prairies riches en plantes à fleurs.	- Fermeture des habitats favorables, par colonisation des résineux ; - Ensoleillement trop faible.
<i>Facteurs humains</i>	- Maintien des biotopes favorables à la Corydale solide ; - Maintien des prés de fauche à flore spontanée.	- Enrésinement des hêtraies neutrophiles ; - Abandon du pâturage ; - Pratique d'une agriculture intensive ; - prélèvements par des collectionneurs.

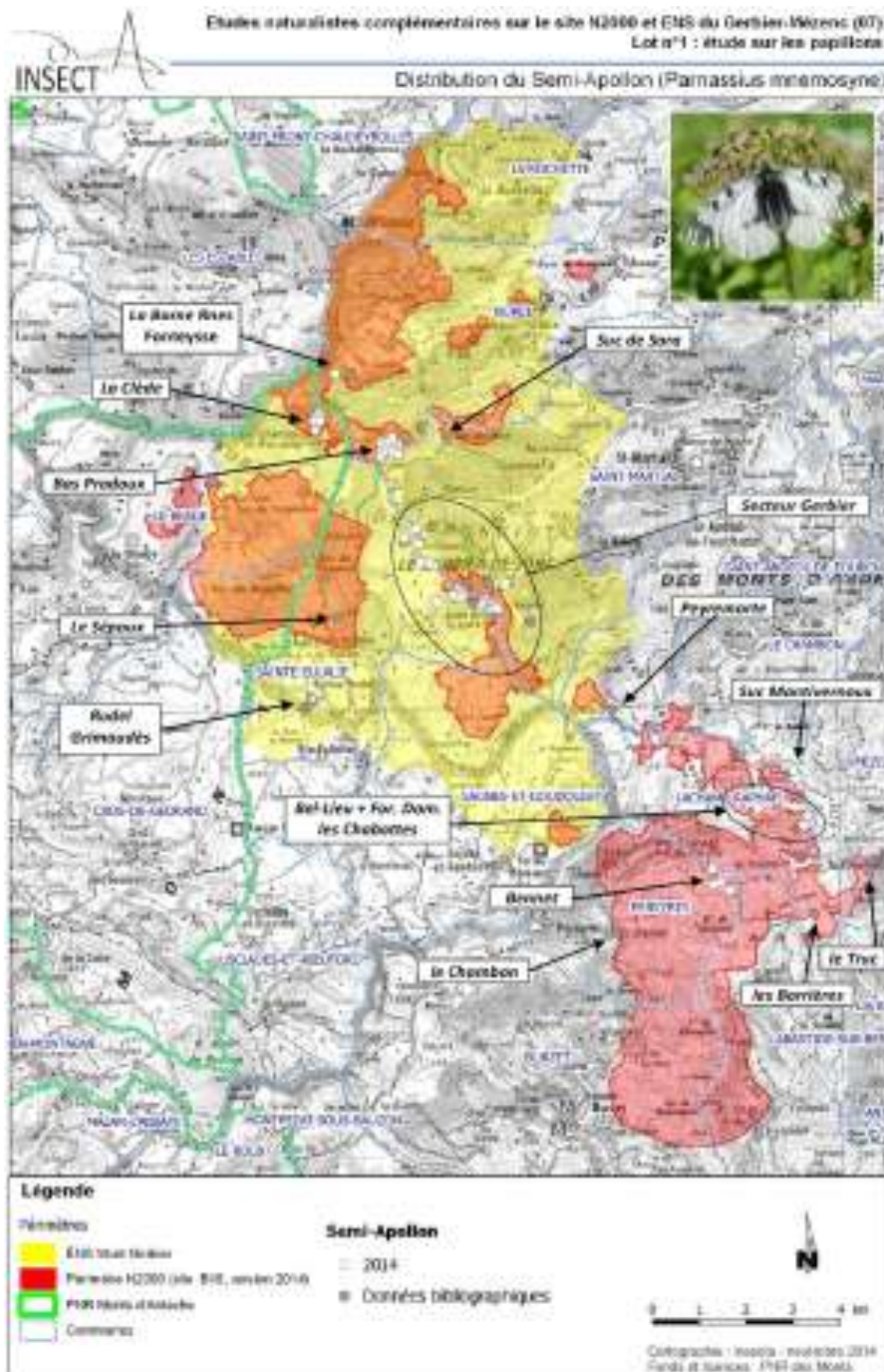
Préconisations de gestion pour le Semi-Apollon

Concernant l'habitat :

- Recenser les habitats favorables au développement de la chenille, et maintenir la hêtraie neutrophile ;
- Maintenir les prés de fauche à flore spontanée ;
- Maintenir le pâturage.

Concernant l'espèce :

- Localiser et suivre les populations.



DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

LES INSECTES « L'Azuré du Serpolet » (*Maculinea Arion*)

L'espèce

Classification

Insecte – Rhopalocère
Lycaenidé - Polyommatiné

Code Natura 2000 : aucun car annexe IV

Description et écologie

L'aile antérieure de l'Azuré du serpolet mesure entre 16 et 22 mm de longueur. Le dessus des ailes est bleu avec des taches noires pour l'aile antérieure, et une bordure gris sombre de largeur variable.

La période de vol des adultes dure de juin à août.

Les œufs sont pondus un à un, sur les boutons floraux de Serpolet et d'Origan.

La chenille éclot en septembre ; elle est blanc crème avec quelques spicules simples. Sa taille à maturité, est de 15 mm. Elle vit d'abord sur les fleurs. Après la troisième mue, elle tombe au sol ; contactée par des fourmis, elle secrète du miellat ; les fourmis excitées, consomment ce miellat et transportent la chenille en fourmilière où elle hiverne ; la fourmi-hôte est l'espèce *Myrmica sabuleti*.

La larve se nymphose dans la fourmilière. La chrysalide est couleur chair. L'imago apparaît en juin.



L'Azuré du Serpolet
Maculinea arion

© Eric Sardet

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'aire de l'Azuré du serpolet couvre presque toute l'Europe ; l'espèce est absente des îles britanniques et de la partie la plus méditerranéenne. En France, elle est localisée et en voie de régression.

L'Azuré du serpolet compte deux sous-espèces méridionales : *obscura* plutôt localisée aux Alpes du sud-est et *ligurica* dans le Midi et la Corse.

Etat de conservation sur le site : la présence de l'espèce est confirmée par l'étude de Biotope en 2004 et 2005, sur le site du Gerbier de jonc ; l'Azuré du serpolet a été observé sur deux stations au nord-ouest et au sud du suc. Il est cité sur le Mézenc. L'état actuel des connaissances ne permet pas de quantifier sa population ; les sites favorables existent sur plusieurs secteurs de la zone B18. En 2014, l'espèce a été observée que sur **5 localités et avec un total de 17 individus**. Les données bibliographiques totalisent quant à elles 7 stations et un effectif cumulé de 10 individus (toutes années confondues, sachant que certaines données ne sont pas renseignées sur l'effectif). Parmi les données historiques, il n'est pas exclu qu'il y ait des confusions avec d'autres Azurés, notamment avec l'Azuré de la Pulmonaire (*Maculinea alcon*) relativement commun dans le secteur du Gerbier et morphologiquement très proche. Il est très difficile de procéder à des validations *a posteriori* sur les données anciennes. En synthèse, l'espèce demeure **localisée et rare** sur la zone d'étude. La partie Nord (secteur Mézenc) semble plus favorable (plantes-hôtes plus régulières et nature des

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

milieux plus typiques de l'Azuré) et des prospections complémentaires devraient permettre de trouver des nouvelles localités avec le papillon. Là-encore pour cette espèce dont la période de vol est centrée sur juillet, nous avons été fortement limités par les conditions météo.

Enjeu patrimonial

L'espèce bénéficie d'une protection nationale ; elle est listée aux annexes IV et II, respectivement de la Directive Habitats et de la Convention de Berne. Son déclin est à surveiller en France.

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

La faiblesse de la population de l'Azuré du serpolet réduit les relations avec l'homme. L'abandon du pâturage entraîne la fermeture du milieu et la disparition des plantes hôtes.

Habitat de l'Azuré du serpolet

Description de l'habitat

L'Azuré du serpolet se rencontre en terrain accidenté ensoleillé, avec des landes rases sèches et des pelouses ouvertes xérophiles, jusqu'à 2400m d'altitude. La plante-hôte étant le serpolet, la végétation doit rester rase. Les talus routiers secs sont susceptibles d'accueillir l'espèce.

Exigences écologiques

Les exigences écologiques sont conditionnées par la plante-hôte et la fourmi-hôte. Le caractère ras de la végétation est primordial.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Présence de la fourmi <i>Myrmica sabuleti</i> ; - Présence du serpolet.	- Fermeture des habitats favorables, par colonisation avancée des arbres ; - Ensoleillement trop faible.
<i>Facteurs humains</i>	- Maintien du pâturage extensif ; - Gyrobroyage du genêt ; - Entretien des talus routiers secs tardif.	- Abandon du pâturage ; - Gyrobroyage trop précoce, le long des routes.

Préconisations de gestion de l'Azuré du serpolet

Concernant l'habitat :

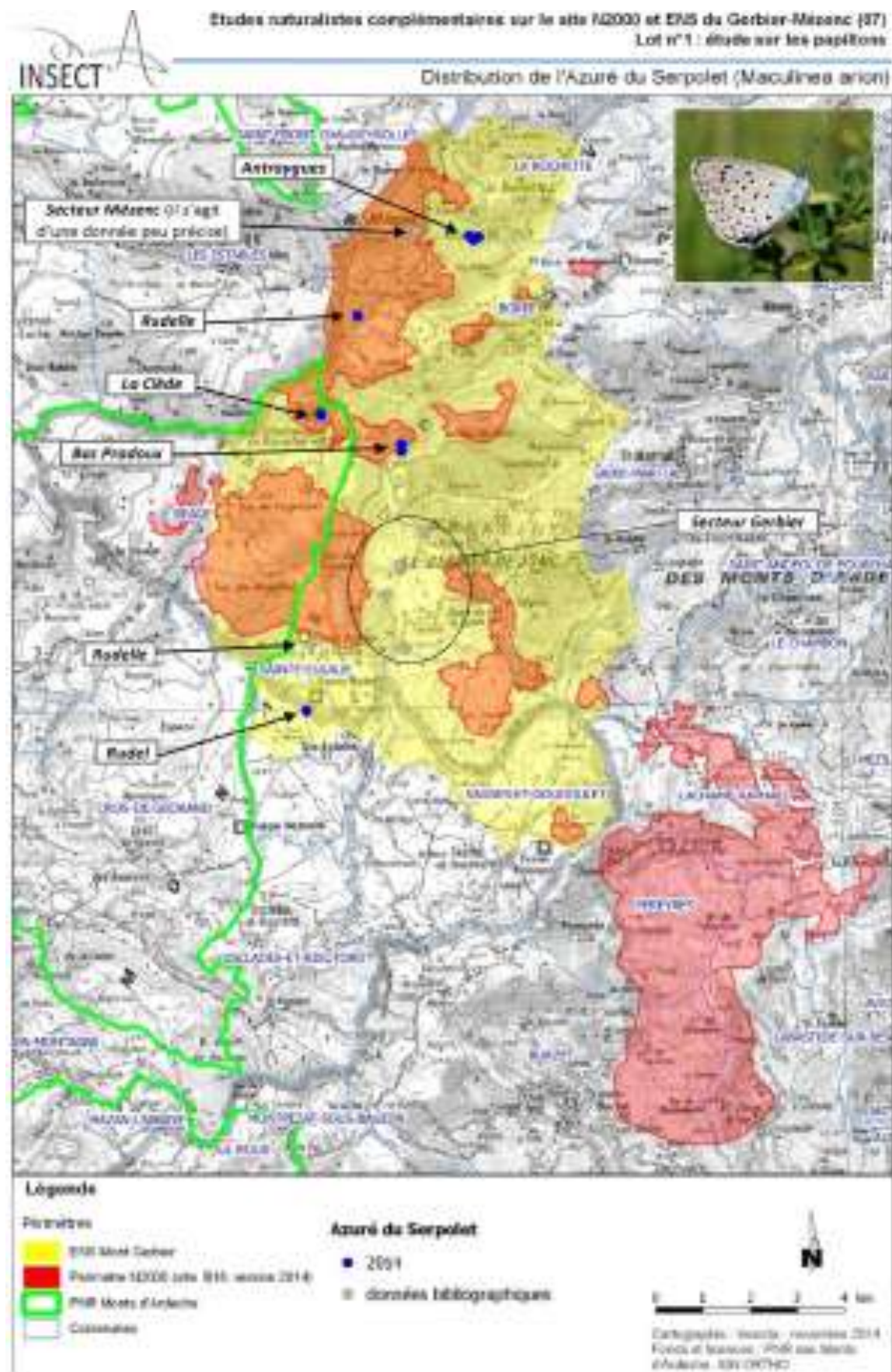
- Cartographier les stations où la plante-hôte est suffisamment abondante et où la fourmi-hôte est présente;
- Maintenir le pâturage bovin et surtout ovin ;
- Lutter contre l'envahissement par la végétation ligneuse haute (Genêt purgatif, arbres).

Concernant l'espèce :

- Recenser et suivre la population.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche



DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardeche

LES INSECTES « Le Damier de la Succise » (*Euphydryas aurinia*)

L'espèce

Classification

Insecte – Rhopalocère
Nymphalidae

Code Natura 2000 : 1065

Description et écologie

L'espèce est monovoltine. Les adultes volent d'avril à juillet (selon l'altitude), dans des pelouses, garrigues, friches et talus, généralement sur substrat calcaire, aux étages collinéens et montagnards. Il existe également un écotype des milieux humides (sous-espèce *E. a. aurinia*), qui fréquente les prairies et milieux humides oligotrophes où pousse sa plante-hôte la Succise. Floricoles, ils butinent de nombreuses fleurs, surtout les composées. Les œufs sont pondus en groupe sous les feuilles de la plante-hôte. Après 3 à 4 semaines d'incubation, les chenillettes éclosent et tissent une toile commune où elles mènent une vie grégaire jusqu'au troisième stade.



Damier de la Succise

En fin d'été, elles entrent en diapause dans un nid situé au sol. La levée de la diapause a lieu dès la seconde quinzaine de décembre dans l'aire de l'olivier, et au début du printemps dans les régions plus froides. Au dernier stade, elles se dispersent et mènent une vie solitaire. La nymphose a lieu à partir de mars et peut durer de deux à trois semaines. En France, il existe plusieurs sous-espèces et écotypes, dont le nombre varie en fonction des auteurs. Aujourd'hui, la majorité des entomologistes retiennent **5 sous-espèces** : *E. a. aurinia*, *E. a. provincialis* (sud-est de la France), *E. a. beckeri* (Pyrénées-Orientales), *E. a. debilis* (dans les Alpes) et *E. a. pyrenes-debilis* (dans les Pyrénées). Les distinctions morphologiques des différentes sous-espèces sont délicates et la détermination se base généralement sur l'utilisation des plantes-hôtes (différentes pour chaque sous-espèce). En région Rhône-Alpes, 3 sous-espèces sont présentes : *E. a. aurinia* (plantes-hôtes : *Succisa pratensis*, *Knautia arvensis*, *Scabiosa columbaria* et localement *Gentiana cruciata*), *E. a. provincialis* (PH : *Cephalaria leucantha* et plus rarement *Sixalis atropurpurea*, *Scabiosa triandra*...) et *E. a. debilis* (PH : les petites Gentianes, notamment *Gentiana alpina* et *G. acaulis*).

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

Sur l'ensemble de son aire : du Maghreb à la Corée, par l'Europe et l'Asie tempérée. De nombreuses sous-espèces sont distinguées, avec parfois des écologies très différentes.

En France : localisé mais abondant, avec de fortes variations d'effectifs d'une année sur l'autre. La sous-espèce *aurinia* est la plus répandue, elle est présente partout sauf dans les Pyrénées-Orientales, les départements méditerranéens et les Alpes au-dessus de 2000 m, où elle est remplacée par d'autres sous-espèces.

En région Rhône-Alpes : le Damier de la Succise est présent dans tous les départements (avec 3 sous-espèces différentes).

Les populations médio-européennes, souvent liées à des habitats humides, sont globalement en

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

régression, ce qui a motivé l'inscription de l'espèce à l'annexe 2 de la Directive habitats. Les sous-espèces méditerranéennes sont moins menacées.

Etat de conservation sur le site :

Sur la zone d'étude l'espèce est représentée par la sous-espèce *Euphydryas a. aurinia*, la plante-hôte utilisée est la Succise (*Succisa pratensis*). Historiquement, 1 seule station était connue sur la zone d'étude (3 individus observés en 1999). En **2014, 2 stations ont été trouvées**, dont une correspond à la station historique. Au total **13 individus** ont été observés en 2014, ce qui représente des effectifs très faibles au regard du potentiel de la zone d'étude, où la plante-hôte (Succise) est bien représentée (très régulière mais en densité variable). Notons tout de même que nos prospections ont été fortement limitées par les conditions météorologiques très médiocres en juillet. Il est également possible que l'espèce soit en limite de son optimum écologique, les altitudes assez élevées combinées aux conditions climatiques très rudes doivent exercer une forte pression sélective. Des prospections complémentaires (et dans de bonnes conditions météorologiques) devraient permettre de trouver de nouvelles stations, notamment sur 2 localités où le potentiel d'accueil nous semble très élevé : tourbière de la Narce et une très belle prairie comprenant également des tourbières : Pré de Boutières. On trouve également un bel ensemble de prairies humides à Lachamp-Raphaël, il s'agit surtout de prairies de fauche, situation moins favorable pour le Damier.

Enjeu patrimonial

L'espèce bénéficie d'une protection nationale ; elle est listée aux annexes II et II, respectivement de la Directive Habitats et de la Convention de Berne. Son déclin est à surveiller en France.

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

La faiblesse de la population du Damier de la Succise réduit les relations avec l'homme. Le surpâturage semble néfaste pour l'espèce. .

Habitat du Damier de la Succise

Description de l'habitat

L'écotype qui nous concerne affectionne les prairies et milieux humides oligotrophes où pousse sa plante-hôte la Succise. Floricoles, ils butinent de nombreuses fleurs, surtout les composées et apprécient donc les prairies fleuries riches en espèces..

Exigences écologiques

Les exigences écologiques sont conditionnées par la plante-hôte donc de zones humides.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

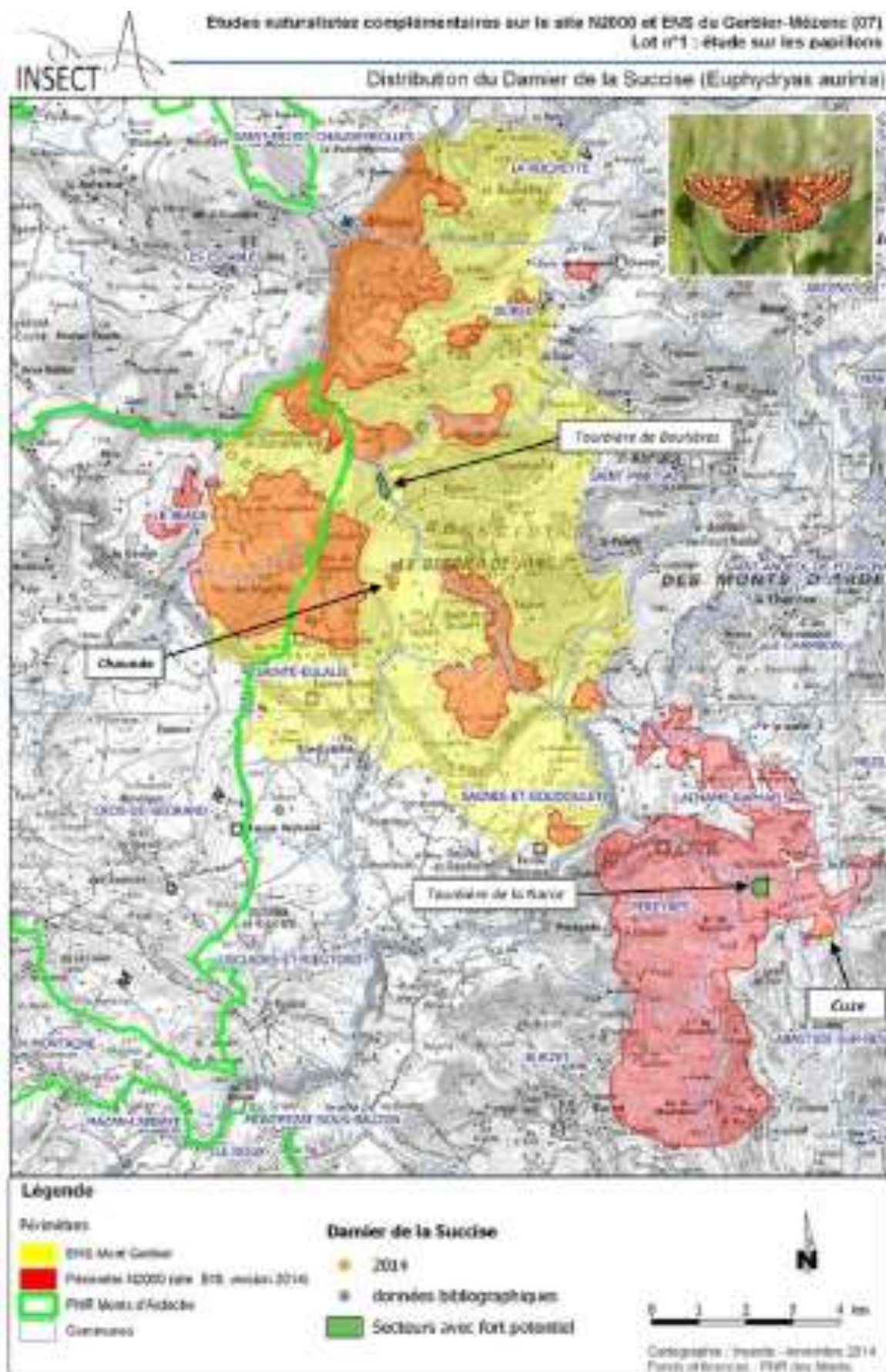
	Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	- Présence de zones humides - Présence de la Succise.	- Fermeture des habitats favorables, par colonisation avancée des arbres ; - Ensoleillement trop faible.
Facteurs humains	- Maintien du pâturage extensif ; - Entretien des zones humides par le paturage	- Surpâturage ; - Disparition des zones humides.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Préconisations de gestion du Damier de la Succise

Les deux stations correspondent à des beaux ensembles de prairies humides +/- tourbeuses, pâturées par des bovins. Le Damier de la Succise est une espèce très sensible aux modes de gestion et particulièrement au pâturage, l'espèce disparaît rapidement avec le pâturage intensif. Dans le cas de la station de Sainte-Eulalie (Chavade/le Cayre), le fond de vallon où se trouve le papillon est soumis à un fort piétinement des bovins (qui viennent notamment s'abreuver dans le ruisseau), avec une altération importante au printemps (sols gorgés d'eau) des habitats de vie du papillon. Cette situation pourrait être évitée par une protection temporaire des milieux (entre mai et fin juillet par exemple), avec des clôtures mobiles en laissant quelques passages accessibles aux bovins, pour l'abreuvement et la circulation vers les prairies se trouvant de part et d'autre du ruisseau.



DOCUGE valant DOCument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

LES CRUSTACES « L'Écrevisse à pattes blanches » (*Austropotamobius pallipes*)

L'espèce

Classification

Crustacés – Décapodes
Astacidae

Code Natura 2000 : 1092

Description et écologie

Ce crustacé ressemble à un petit homard dont le corps est segmenté et porte une paire d'appendices par segment. Le corps est généralement long de 80-90 mm, pouvant atteindre 120 mm voir 150 mm pour un poids de 90 g. La coloration n'est pas un critère stable de détermination. Généralement vert bronze à brun sombre, elle peut être dans certains cas rares bleutée ou de teinte orangée ; la face ventrale est pâle, notamment au niveau des pinces (d'où son nom d'Écrevisse à « pattes blanches »). Elle présente un comportement plutôt nocturne. Pendant la journée, elle reste généralement cachée dans un abri, pour ne reprendre ses activités (quête de nourriture) qu'à la tombée de la nuit.



Source : Inventaire de la faune de France, MNHN
Paris, Nathan 1992

Plutôt opportunistes, les écrevisses présentent un régime alimentaire varié. En milieu naturel, l'Écrevisse à pieds blancs se nourrit principalement de petits invertébrés (vers, mollusques, phryganes, chironomes...), mais aussi de larves, têtards de grenouilles et petits poissons. Les adultes consomment une part non négligeable de végétaux (terrestres ou aquatiques).

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'Écrevisse à pattes blanches est une espèce européenne, principalement présente en Europe de l'Ouest. Elle est encore largement répandue en France puisqu'elle occupe **72 départements**. Néanmoins les populations sont de tailles réduites, assez dispersées et en constante régression. Aujourd'hui, les populations d'Écrevisses à pieds blancs occupent essentiellement les parties les plus apicales des ruisseaux. Elle a cependant disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales (Nord, Nord-Ouest). Encore représentée dans la moitié sud elle y est parfois abondante, mais dans des zones restreintes. Colonisant tout type de milieu, on la trouve aussi bien en plaine qu'en montagne.

En Ardèche, si l'on compare la répartition de Dorier en 1956 avec la répartition actuelle, l'espèce a fortement diminué aujourd'hui, notamment sur le bassin de l'Eyrieux, mais les chiffres restent globalement satisfaisants comparés au déclin national.

Etat de conservation sur le site :

Sur le site, l'espèce est présente uniquement sur la Bourges et quelques uns de ses affluents en limite du site Natura 2000. Elle est présente sur la Bourges en aval de Chastagnas (données inférieures à

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

10 ans, com.pers. FDP07). Elle est ponctuelle sur le ruisseau de la Breysse, de Lalignier et de Chambousserrie mais les données datent des années 90. L'état de ces populations serait donc à vérifier. La population du ruisseau des Collanges semblent de bonne densité mais cette information date de 2005 et doit être vérifiée. Une population d'Ecrevisse de Californie est signalée sur le haut de la Besorgues au niveau du Bois de Cuze mais elle ne semble pas être porteuse de la peste des Ecrevisses.

Enjeu patrimonial

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et V

Convention de Berne : annexe III

Espèce d'écrevisse autochtone protégée (art. 1er)

Cotation UICN : Monde : vulnérable

France : vulnérable

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

La pollution de l'eau peut être un des facteurs défavorables pour l'espèce. L'introduction d'espèces allochtones comme les écrevisses américaines est dans certains départements à l'origine de la disparition de nombreuses populations d'écrevisses car elles sont porteuses saines de la maladie de la procelaine dites « peste de l'écrevisse ». .

Habitat de l'Ecrevisse à pattes blanches

Description de l'habitat

L'Ecrevisse à pattes blanches présente des exigences écologiques très fortes et multiples. C'est une espèce aquatique des eaux douces généralement pérennes. On la trouve dans des cours d'eau au régime hydraulique varié, et même dans des plans d'eau. Elle colonise indifféremment des biotopes en contexte forestier ou prairial, elle affectionne plutôt les eaux fraîches bien renouvelées. Elle apprécie les milieux riches en abris la protégeant du courant ou des prédateurs (fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs sous lesquels elle se dissimule au cours de la journée, sous-berges avec racines, chevelu racinaire et cavités, herbiers aquatiques ou bois morts). Il lui arrive également d'utiliser ou de creuser un terrier dans les berges meubles en hiver. Il a été montré que la présence de l'espèce était fortement corrélée à la présence de berges abruptes avec des racines.

Exigences écologiques

Les exigences écologiques sont conditionnées par une bonne qualité de l'eau et un substrat riche en cache.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Bonne qualité de l'eau - Présence de caches	- Acidité de l'eau
<i>Facteurs humains</i>	- Assainissement des eaux usées	- Pollution - Introduction d'espèces d'écrevisses américaines

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Préconisations de gestion de l'Ecrevisse à pattes blanches

Mesures concernant l'habitat

- protection des berges naturelles à Saules (*Salix* spp.) et Aulnes (*Alnus* spp.)
- contrôle des travaux d'équipement de type goudronnage ou recalibrage en zone sensible
- précautions à prendre lors d'exploitations forestières et du traitement des bois
- identification et traitement des effluents pollués
- contrôle des activités aquatiques générant des matières en suspension ou perturbant l'oxygénation de l'eau, l'équilibre thermique ou hydraulique

Mesures concernant l'espèce

- le respect de la législation sur le commerce et le transport des écrevisses (arrêté du 21/07/1983), notamment l'interdiction de transport des écrevisses exotiques vivantes
- le suivi des peuplements par des enquêtes et sondages réguliers
- l'organisation de pêches scientifiques dans les rares cas de surpopulation afin d'en limiter les effets négatifs (compétition intraspécifique, cannibalisme, pathologie) et de tenter des opérations locales de réimplantations avec un suivi ultérieur des populations transplantées
- l'information et la sensibilisation du public à la préservation de l'espèce
- poursuivre et promouvoir les travaux scientifiques visant à améliorer la connaissance sur la biologie de l'espèce, préciser son statut d'espèce indicatrice et suivre la dynamique des populations

LES AMPHIBIENS « Le Sonneur à ventre jaune » (*Bombina variegata*)

L'espèce

Classification

Amphibien -- Anoure
Discoglossidé

Code Natura 2000 : 1193

Description et écologie

Le Sonneur à ventre jaune possède un corps trapu et relativement plat ; la peau dorsale et des membres est verruqueuse gris-brun, ocre ou jaunâtre, parfois marbrée de sombre ; celle du ventre est lisse et gris-bleu à bleu-noir, marbrée de jaune ou d'orange. La longueur de son corps est de 4 à 5 cm. Les yeux globuleux ont la pupille en forme de cœur.

Le Sonneur à ventre jaune est surtout aquatique ; caché le jour sous les pierres ou les souches, il est crépusculaire. Le mâle émet à la surface de l'eau, un petit cri répété, d'où son nom de « sonneur ». Il se nourrit de vers de terre, d'insectes et de petits mollusques terrestres ou aquatiques. Il hiverne d'octobre-novembre à mars, enfoui dans la vase ou la terre, sous les pierres ou les racines.

L'accouplement se déroule d'avril à juin, parfois jusqu'en août. La femelle pond une centaine d'œufs fixés isolément ou par petits paquets sur les plantes aquatiques ou tombent au fond de l'eau ; les têtards éclosent au bout de huit jours ; ils atteignent 5 cm de long. Leur métamorphose s'effectue de la fin juillet à septembre-octobre.



Le Sonneur à ventre jaune
Bombina variegata

© ONF - Yvan.orecchioni

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'aire européenne de l'espèce s'étend de la Mer Noire au centre ouest de la France, et de l'Allemagne au sud de l'Italie. En France, le Sonneur à ventre jaune est absent du nord-ouest, du sud-ouest et du midi ; il vit en plaine, comme en montagne.

Etat de conservation sur le site : Nicolas DUPIEUX a recensé une forte population dans la vallée de la Bourges, sur les communes de St-Pierre-de-Colombier, Burzet et Péreyres, en aval de la cascade du Ray-Pic ; le noyau principal se situe sous le hameau du Peyral (hors site Natura 2000), où Nicolas DUPIEUX a compté, en 2006, 205 individus sur 250m, le long de la rive gauche. Dans la zone du B18, le Sonneur à ventre jaune est limité au tronçon de la Bourges, en amont du hameau du Chambon, sur la commune de Péreyres, jusqu'à la cascade du Ray Pic.

Enjeu patrimonial

Dans la zone B18, le Sonneur à ventre jaune est en limite méridionale de son aire ; sa population serait une des plus importantes de France.

Il bénéficie d'une protection nationale et figure dans les annexes II et IV de la directive habitats.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

Le Sonneur à ventre jaune a peu de relations directes avec l'homme. La destruction de ses milieux électifs est la principale atteinte à son maintien.

Habitat du Sonneur à ventre jaune

Description de l'habitat

Le Sonneur à ventre jaune recherche les eaux stagnantes riches en plantes, mares, fossés et flaques d'eau. La Bourges offre des flaques plus ou moins temporaires, dans des marmites creusées par l'eau, en bordure de son lit mineur.

Exigences écologiques

La biologie du Sonneur à ventre jaune, espèce aquatique, nécessite la présence d'eaux stagnantes avec des plantes si possible ; dans les marmites, l'eau se réchauffe vite, favorisant la reproduction. Les cycles de sécheresse nuisent à l'existence du Sonneur à ventre jaune.

Dynamique naturelle de l'habitat

La dynamique des cours d'eaux et des mares est tributaire des précipitations ; l'assèchement diminue la potentialité d'accueil de l'espèce. Les crues peuvent modifier en bien ou en mal, les dépressions du lit mineur (comblement ou creusement).

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Dépressions d'eau calme suffisantes ; - Creusement de dépressions lors des crues, au niveau du lit mineur.	- Cycle de sécheresse diminuant le nombre de dépressions ; - Comblement des dépressions ou des fossés lors des crues.
<i>Facteurs humains</i>	- Création et maintien de mares ; - Respect de la loi sur l'eau.	- Nettoyement mécanique du lit ou des berges ; - Suppression des mares ou des canaux, remblaiements (travaux routiers...).

Préconisations de gestion du Sonneur à ventre jaune

Concernant l'habitat :

- Respecter la loi sur l'eau ;
- Créer et entretenir des points d'eau ;

Concernant l'espèce :

- Recenser les populations ;
- Rechercher l'espèce en dehors du lit mineur de la Bourges ;
- Approfondir la connaissance de sa biologie.
- information du public et du service des routes du Conseil Général

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

LES REPTILES « Le Lézard des souches » (*Lacerta agilis*)

L'espèce

Classification

Reptile -- Saurien
Lacertidés

Code Natura 2000 : aucun car annexe IV

Description et écologie

Les adultes mesurent une dizaine de centimètres du museau au cloaque. C'est un lézard corpulent à pattes courtes et à tête courte et épaisse. Sa coloration est assez variable, tirant sur le vert pour les mâles en période de reproduction. Beaucoup d'individus ont des ocelles et des marques ou marbrures sombres sur les flancs. Les femelles sont en général plus grises ou brunes. Le lézard des souches s'observe dans des endroits très variés. Vivant principalement au sol, il préfère les milieux secs riches en végétation. Il fréquente les bords de hais, les talus des voies ferrées, les chemins, les prairies, en plaine et même dans les dunes côtières où la végétation est présente.



Le lézard des souches
(*Lacerta agilis*)

À basse altitude, ils préfèrent des milieux plus humides et plus boisés que le lézard vert alors qu'ils occupent des pelouses ou des milieux rocaillieux bien exposés à plus haute altitude. C'est un lézard diurne qui s'alimente d'insectes, de cloportes, d'araignées et de lombrics. Il vit souvent en colonie dans des terriers individuels. Le lézard hiberne d'octobre à avril. C'est vers la fin du mois d'avril que la saison des amours commence (juste après la mue). On y observe des combats entre les mâles adultes pouvant entraîner de graves blessures et généralement la perte de la queue. L'accouplement a lieu courant mai et la femelle pond une douzaine d'œufs qui incuberont pendant 2 à 3 mois.

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

Cette espèce se rencontre dans la majeure partie de l'Europe et de l'Asie centrale où il atteint des altitudes élevées (3 500 m). On le retrouve dans une grande partie de l'Europe, du sud de la Scandinavie jusqu'au milieu de l'Italie et de la France jusqu'au Balkans. En France on le retrouve dans toute la partie est du nord au sud (excepté la Côte d'Azur et la Corse).

Etat de conservation sur le site : Il existe peu de données sur cette espèce et sa confusion avec le Lézard vert rend difficile l'analyse de son état de conservation sur le site. L'espèce semble toutefois bien répartie et on peut émettre l'hypothèse que les populations du site ne sont pas menacées.

Enjeu patrimonial

Le site semble être un des rares secteurs où l'espèce semble encore bien présentes en Ardèche, certainement du fait que les habitats sont très favorables et qu'il s'agit d'une espèce de montagne. Il bénéficie d'une protection nationale et figure dans les annexes IV de la directive habitats.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

La fermeture des milieux du fait de la déprise agricole semble être la principale menace pour cette espèce.

Habitat du Lézard des souches

Description de l'habitat

Le lézard des souches vit essentiellement dans les milieux enherbés et en lisière des forêts. Il est ainsi présent dans les prairies de fauche, les landes, les clairières et les haies. Il fréquente également les talus de routes et de chemins. L'espèce privilégie donc les zones de végétation rase, parsemées de petits secteurs à sol nu. La présence de sols meubles est appréciée, notamment pour la ponte. Le territoire du lézard des souches est très réduit, compris entre 100 et 2000 mètres carré. En outre, le lézard des souches est particulièrement casanier, ce qui limite le potentiel de colonisation de nouveaux habitats.

Exigences écologiques

Le lézard des souches a besoin de végétations basses riches en insectes pour se nourrir, de caches pour se réfugier (tas de pierre, souche...) et de place d'ensollement pour se réchauffer (rocher, souche...). Il lui faut donc un milieu très diversifié.

Dynamique naturelle de l'habitat

Son habitat a tendance à se refermer naturellement. L'entretien par le pâturage est donc essentiel afin de préserver ce dernier.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Présence de pelouses rases et de landes riches en insectes ;	- Fermeture des milieux par la dynamique naturelle de la végétation ;
<i>Facteurs humains</i>	- Maintien des milieux ouverts par le pâturage ;	- Abandon du pâturage ; - Destruction des petits éléments du paysage (haies, murs en pierre, souche...) ;

Préconisations de gestion du Lézard des souches

Concernant l'habitat :

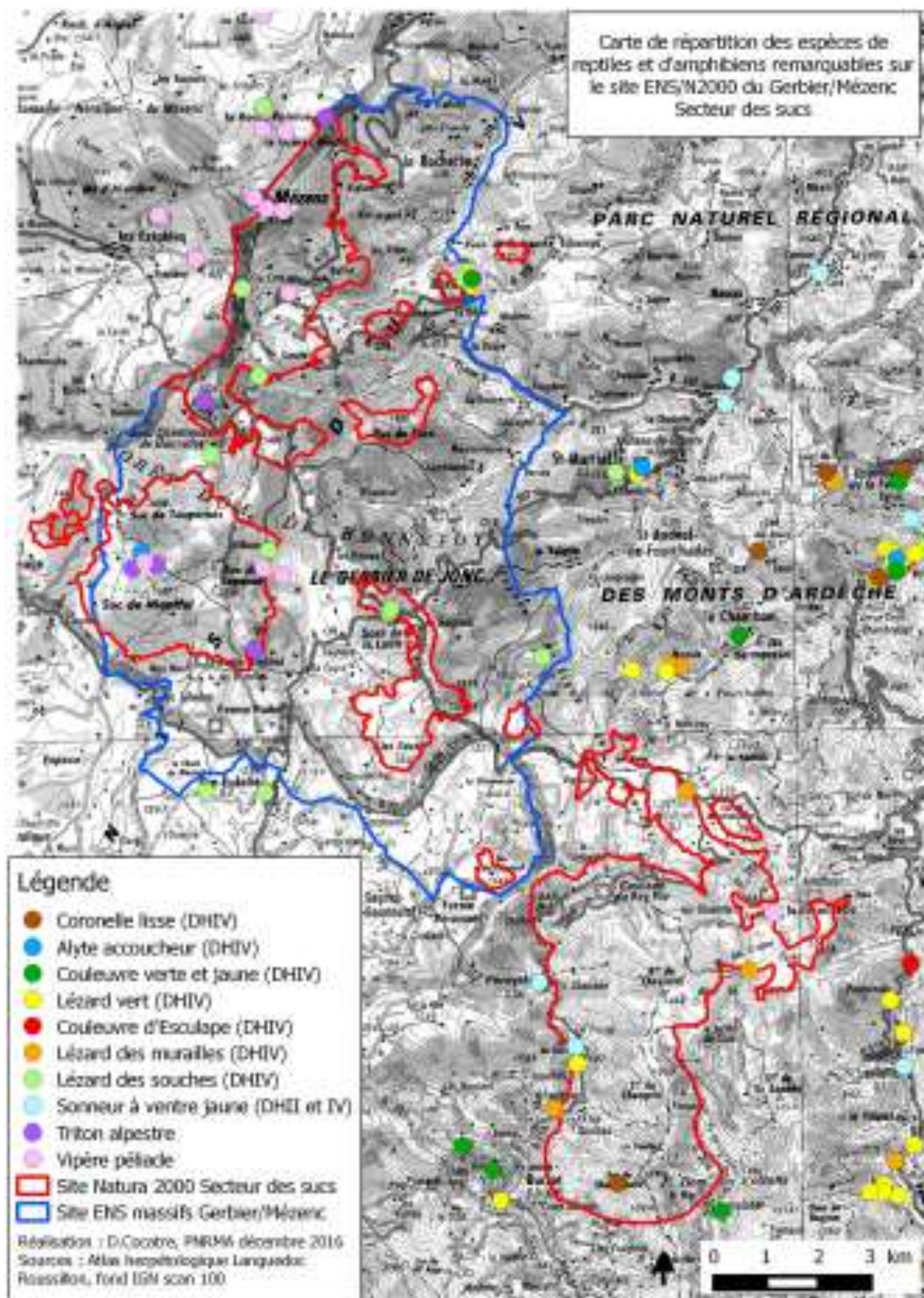
- Maintenir les milieux ouverts et les lisières ;
- Préserver les petits éléments du paysage ;

Concernant l'espèce :

- Recenser les populations ;

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche



DOCUGE valant DOCument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

LES POISSONS « Le Chabot » (*Cottus Gobio*)

L'espèce

Cartes Tome II Annexes 16.1 à 16.3 et p 220

Classification

Poisson -- Perciforme
Gobiidé

Code Natura 2000 : 1163

Description et écologie

Ce poisson long de 10-12 cm, possède une grande tête plate et présente de grandes nageoires pectorales étalées en éventail, qui le rendent caractéristique. Le mâle a la tête plus large et le museau obtus. Le Chabot ne possède pas de vessie natatoire.

C'est un poisson de fond.

Le frai se fait entre mars et mai. La femelle pond aussitôt, des œufs visqueux dans un creux entre les pierres. Le mâle les surveille jusqu'à l'éclosion, durant trois ou quatre semaines.

Poisson nocturne, le Chabot chasse à l'affût les proies passant à sa portée, aidé en cela par son mimétisme avec les pierres où il reste caché. Sa nourriture est essentiellement constituée d'insectes et d'autres organismes benthiques. Il est prédateur de toute la faune benthique et consomme les œufs ainsi que les alevins de truite. Il est lui-même consommé par la Truite.



Le Chabot (*Cottus gobio*)
© bureau d'étude Biotope 2008

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'espèce est répandue dans toute l'Europe. Sa répartition en France est vaste mais également discontinue ; le Chabot est présent dans les cours d'eau, du niveau de la mer, jusqu'à 1430 m dans le Massif Central, et 2380 m dans les Alpes.

Etat de conservation sur le site : L'espèce est potentielle dans les ruisseaux en compagnie des truites. Sur le bassin de la Loire, il est présent :

- sur La Padelle en amont de Sagnes et Goudoulet,
- sur la Loire au moins jusqu'à Sainte-Eulalie,
- sur le Gage au moins jusqu'à Champlaine,
- sur la Veyradeyre, au moins jusqu'au Béage.

Il semble par contre absent du Tauron.

Sur le bassin de l'Ardèche, l'espèce est beaucoup moins présente et très isolée, elle est absente du site Natura2000/ENS mais la station la plus proche se situe sur la Fontaulière dont la Bourges est un affluent.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Enjeu patrimonial

Le Chabot et la Truite représentent la totalité de la classe des Poissons, dans les ruisseaux en altitude. Le Chabot n'est pas menacé, tant que les cours d'eau ne sont pas pollués. Il figure à l'annexe II de la directive Habitats.

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

Cette espèce, très sensible à la qualité des eaux, est également très dépendante des caractéristiques physiques du milieu : le déficit estival et le colmatage des fonds par apport de sédiments fins, nuisent à la sauvegarde du Chabot.

Les divers polluants chimiques, notamment d'ordre agricole, entraînent des accumulations de résidus qui provoquent la baisse de la fécondité, la stérilité ou la mort d'individus.

Habitat du Chabot

Description de l'habitat

Le Chabot est inféodé aux cours d'eau à fort courant et avec fond pierreux ; il vit en eau claire et oxygénée, dans la zone à truite. Il se cache sous les pierres diverses du substrat. Il affectionne particulièrement les cours d'eau où la dynamique est suffisamment forte pour constituer une diversité de profils et un renouvellement actif des fonds.

Exigences écologiques

Le Chabot a besoin, pour sa chasse et sa reproduction, de la présence de cavités. Il est menacé par les cycles de sécheresse, en tête de ruisseau.

Dynamique naturelle de l'habitat

La dynamique active du cours d'eau permet de renouveler le substrat et de remodeler les fonds.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Ruisseaux et rivières avec courant suffisant et substrat pierreux.	- Ensablement trop important du fond du cours d'eau, lors de fortes crues ; - Etiage trop bas, en année sèche ; - Fermeture des milieux riverains ou traversés, par le développement de la forêt, diminuant la lumière et la nourriture.
<i>Facteurs humains</i>	- Maintien de la dynamique active du cours d'eau ; - Respect de la loi sur l'eau, lors des travaux de terrassements ou de débardages forestiers.	- Pollution des eaux directe ou diffuse ; - Travaux de terrassements en amont (travaux de voirie, par exemple) ; - Abattage dans les cours d'eau lors des exploitations forestières, les rémanents formant barrage ; - Fréquentation du cours d'eau (canyoning).

Préconisations de gestion du Chabot

Concernant l'habitat :

- Respecter la loi sur l'eau, pour toute intervention dans les habitats riverains ;
- Limiter les dérivations du cours d'eau, pour l'irrigation ;
- Pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement.

Concernant l'espèce :

- Prospections, recensement des populations.

LES MAMMIFERES « La Loutre d'Europe » (*Lutra lutra*)

L'espèce

Cartes p 220

Classification

Mammifères -- Carnivores
Mustélidés

Code Natura 2000 : 1355

Description et écologie

La Loutre représente, avec le Blaireau (*Meles meles*) et le Glouton (*Gulo gulo*), un des plus grands mustélidés d'Europe. Sa taille moyenne est de 70 à 90 cm pour le corps et 30 à 45 cm pour la queue, pour un poids moyen de 5 à 12 kg. Chez cette espèce, il existe un dimorphisme sexuel bien marqué ; les mâles sont plus corpulents que les femelles et ont des caractères faciaux bien typés (crâne plus large, front convexe, lèvre épaisse, rhynarium épais et large...). Le pelage de la Loutre est en général de couleur brunâtre à



Sources : Inventaire de la faune de France, MNHN Paris, Nathan 1992

marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre. De petites marques blanches irrégulières, dont la forme est propre à chaque individu, ornent la lèvre supérieure, le menton et parfois le cou. La fourrure est extrêmement dense, la densité pileuse est de 35 000 à 51 000 poils/cm² (+/- 20 000 chez le Castor d'Europe). La forme du corps est fuselée, particulièrement visible pendant la nage, avec un cou large et conique. La tête est aplatie, profilée pour la nage. Les membres sont courts et trapus, pourvus de doigts sur les pattes avant et arrière reliés par une palmure large et épaisse. Les laisses, appelées *épreintes*, sont de formes variables et de couleur verdâtre quand elles sont fraîches, de couleur noire ou gris cendre quand elles sont sèches. Elles dégagent une odeur de poisson mêlée de miel, très caractéristique. Les traces de pas sur le sol laissent apparaître l'empreinte de 4 doigts, parfois 5, aux pelotes digitales parfaitement ovales, terminées par une griffe courte et obtuse ; celle de la palmure est rarement visible.

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

Les populations de loutres ont subi un net déclin dans la plupart des pays d'Europe au cours de la dernière moitié du XX^e siècle et la France n'a pas échappé au phénomène général. Au début des années 80, l'espèce ne se maintenait plus, en effectifs suffisants, que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Limousin. Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif central. Elle recolonise donc progressivement les réseaux hydrographiques désertés à partir de ces bastions. Elle a basculé depuis les années 90 sur le bassin Méditerranéen et semblerait maintenant vouloir s'étendre vers les Alpes mais cela dépend de la santé des populations dans le massif central et en l'occurrence, celle de l'Ardèche.

Sur le site Natura 2000/ENS, une étude a été conduite en 2014 et a démontré la présence de l'espèce sur une majorité des cours d'eau même sur les zones de sources où l'espèce semblent venir au printemps pour se nourrir d'amphibiens, essentiellement de grenouilles rousses.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Enjeu patrimonial

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Washington : annexe I

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art. 1er modifié)

Cotation UICN : Monde : menacé d'extinction ; France : en danger

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

Historiquement, les facteurs de déclin sont liés à des causes anthropiques (piégeage, chasse). Aujourd'hui, les raisons du déclin les plus souvent incriminées sont la destruction des habitats aquatiques et palustres, la pollution et l'eutrophisation de l'eau (avec comme corollaire la raréfaction du peuplement piscicole), la contamination par les biocides (pesticides, PCB et métaux lourds), les facteurs de mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) ou volontaire et enfin le dérangement (tourisme nautique et sports associés). En ce qui concerne la mortalité directe, en Bretagne, dans le Centre-Ouest atlantique et le Sud-Ouest, la cause principale est le trafic routier (77,4% des cas de mortalité connue dans le Centre-Ouest). Viennent ensuite les captures accidentelles dans les pièges à mâchoires et les engins de pêche. Sur le site, un ou deux cas de collisions routières ont été signalés.

Habitat de la Loutre

Description de l'habitat

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation. En revanche, les milieux réservés aux gîtes diurnes sont choisis en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal. Ainsi les ripisylves denses et les zones accidentées de bords de rivière constituent un biotope idéal. La Loutre subsiste seulement sur des rivières où la biomasse piscicole est généralement supérieure à 100 kg/ha, une valeur de 50 kg/ha étant le minimum requis. La Loutre aura donc un territoire plus ou moins grand en fonction de la disponibilité en nourriture. Des études différentes arrivent aux mêmes résultats et démontrent que la Loutre occuperait un territoire d'environ 20 km pour les femelles et de 40 km pour les mâles.

Exigences écologiques

La Loutre a besoin, pour se nourrir d'une densité importante de poissons. Elle a également besoin de zones de quiétude pour sa reproduction et son repos.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

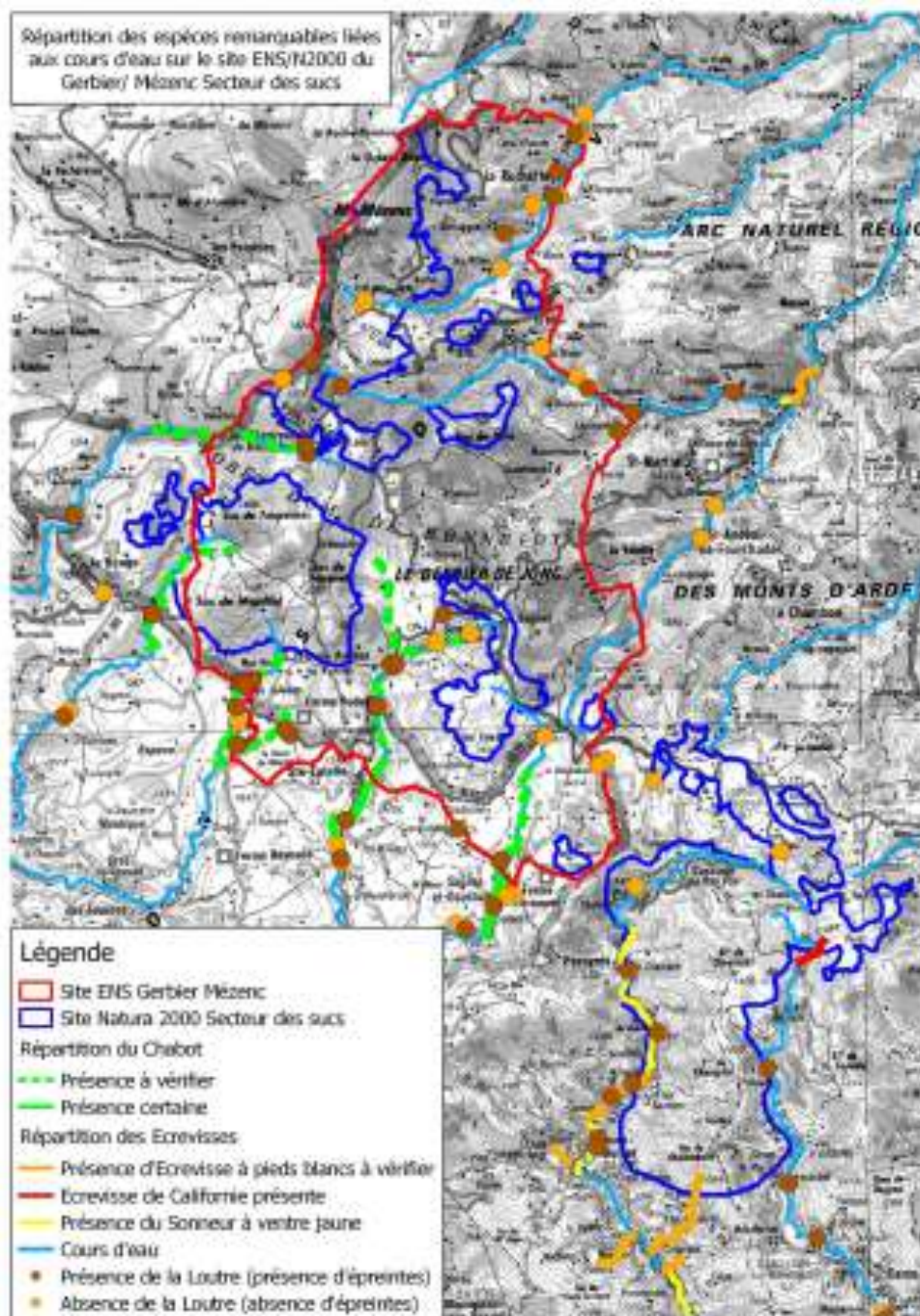
	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Ruisseaux et rivières riches en poissons - Nombreuses caches	-
<i>Facteurs humains</i>	- Respect de la loi sur l'eau, lors des travaux de terrassements ou de débardages forestiers.	- Pollution des eaux directe ou diffuse ; - Voierie à proximité du cours d'eau - Fréquentation du cours d'eau (canyoning).

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Préconisations de gestion de la Loutre

- Propositions relatives à l'habitat de l'espèce
 Parmi les mesures susceptibles de favoriser les populations de loutres et le processus de recolonisation, il est impératif de :
 - veiller à la non fragmentation des habitats, au maintien des niveaux d'eau, à la préservation de la qualité des eaux de surface. Pour ce faire, il faut mettre en place des mesures de conservation, de gestion et de restauration des milieux aquatiques et palustres fréquentés par l'espèce et notamment proscrire la destruction des zones humides qui lui sont propices (drainage et assèchement de marais et tourbières, rectification et endiguement de cours d'eau, bétonnage de berges, pollution des eaux de surface...) ;
 - promouvoir, à la périphérie des zones humides, des modes d'exploitation agricole traditionnels favorisant la prairie naturelle et visant à maintenir les lisières, des haies et des bordures de végétation naturelle ;
 - préserver et restaurer les zones humides ou annexes sur le lit majeur des rivières et des fleuves ;
 - favoriser des lieux de refuge le long des cours d'eau, en maintenant les ripisylves peu entretenues et les arbustes épineux ;
 - préserver et restaurer la végétation naturelle des berges et des rivages, dans les zones de cultures ; proscrire le déboisement des berges.
- Propositions relatives à l'espèce
 - Remplacer les campagnes d'empoisonnement contre les rongeurs déprédateurs et les « nuisibles » (lutte chimique) dans les zones occupées par la Loutre, par des techniques alternatives plus sélectives et moins dangereuses.
 - En cas de dégâts importants et répétés aux piscicultures, aider à la mise en place de dispositifs répulsifs tenant à l'écart les prédateurs piscivores.
 - Contrôler les loisirs nautiques et maîtriser la fréquentation humaine le long des rivières afin de limiter le dérangement des loutres
 - Continuer l'effort de sensibilisation et d'information auprès du public et des usagers des zones humides et former les gestionnaires des milieux aquatiques et de la faune sauvage
 - Maintenir des ressources alimentaires suffisantes pour l'espèce.
 - Favoriser la réalisation d'aménagements de génie écologique pour les infrastructures routières et les barrages (passages à faune protégés).



DOCUGE valant DOcument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

LES MAMMIFERES « Le Grand murin » (*Myotis myotis*)

L'espèce

Carte p 224

Classification

Mammifères - Chiroptères
Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1324

Description et écologie

Le Grand murin fait partie des plus grands chiroptères français avec une envergure comprise entre 35 et 43 cm. Le museau, les oreilles et le patagium sont de couleur brun-gris. Le pelage est épais et court de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.



Sources : Cahier d'habitats
MNHN

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'espèce semble encore bien présente dans le sud de l'Europe avec d'importantes populations dans les cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse. En Allemagne, l'espèce semble être présente jusqu'à l'île de Rügen au Nord. Enfin, en Pologne, elle remonte jusqu'à la côte baltique.

Le Grand Murin est présent dans toutes les régions, mais la répartition des effectifs n'est pas homogène. Le Grand Est (Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté et Alsace) se distingue nettement en accueillant près de 60% de l'effectif estival (se reproduisant essentiellement en bâtiment). Le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) accueille également d'importantes populations de plusieurs milliers d'individus (en association avec le Minioptère de Schreibers) dans les cavités souterraines. L'espèce reste rare dans le quart nord-ouest. En période hivernale, le centre de la France abrite de bonnes populations dans les anciennes carrières.

L'espèce n'a pas été contactée lors des inventaires menés en 2014 (espèce discrète). La base de données BDChironalpes révèle toutefois sa présence en plusieurs localités sur les parties centrales de la zone d'étude. Elle peut être considérée comme peu commune à l'échelle du site. Outre les milieux aquatiques (rivières et ruisseaux) l'espèce fréquente principalement les lisières des forêts et les sous-bois clairsemés des boisements mixtes et de feuillus.

Au vu des altitudes élevées de la zone d'étude, les colonies de reproduction y sont peu probables. L'espèce pouvant parcourir de très longues distances au cours des nuits de chasse, les gîtes de mise-bas sont probablement situés sur des secteurs de plus basse altitude moins soumis aux variations de température (au sud de la zone d'étude notamment)

Enjeu patrimonial

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Convention de Berne : annexe II

Convention de Washington : annexe I

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art. 1er modifié)

Cotation UICN : France : vulnérable

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

- Déangement dans les sites de reproduction ou destruction des gîtes (rénovation du bâti, condamnation des accès aux combles des églises...)
- Raréfaction des disponibilités alimentaires résultant de l'emploi de pesticides ou de produits vermifuges du bétail, affectant les espèces proies non cibles de ces traitements
- Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas)
- Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc...)
- Drainage des zones humides et destruction des ripisylves
- Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou cultures
- Fermeture des milieux de chasse par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme
- Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux

Habitat du Grand murin

Description de l'habitat

Hors régions méditerranéennes, les colonies se situent dans des sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C. Les combles d'églises et autres bâtiments, les greniers et les granges sont les gîtes de reproduction les plus couramment signalés. Dans le sud, l'espèce est connue essentiellement dans des grottes et des édifices souterrains, qu'il partage avec le Petit Murin et le Minioptère de Schreibers.

Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement des habitats où le sol est très accessible, comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, futaie de chêne, pinède, ...) et les secteurs à végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, pelouses,...). Ces derniers seraient préférentiellement fréquentés dans les régions méridionales.

Exigences écologiques

Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés (> 10 mm), auxquels s'ajoutent des Coléoptères Scarabéoïdes dont les Méléonithidés (Hannetons), des Orthoptères, des Dermaptères (Perce-oreilles), des Diptères Tipulidés, des Lépidoptères, des Araignées, des Opilions et des Myriapodes. La présence de nombreux arthropodes non volants ou aptères indique que le Grand Murin est une espèce glaneuse de la faune du sol.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Habitats naturels avec des sols nus	- Fermeture des milieux
<i>Facteurs humains</i>	- Maintien des milieux ouverts par le pâturage	- Déangement dans les sites de reproduction - Utilisation de produits phytosanitaires réduisant la ressource alimentaire

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

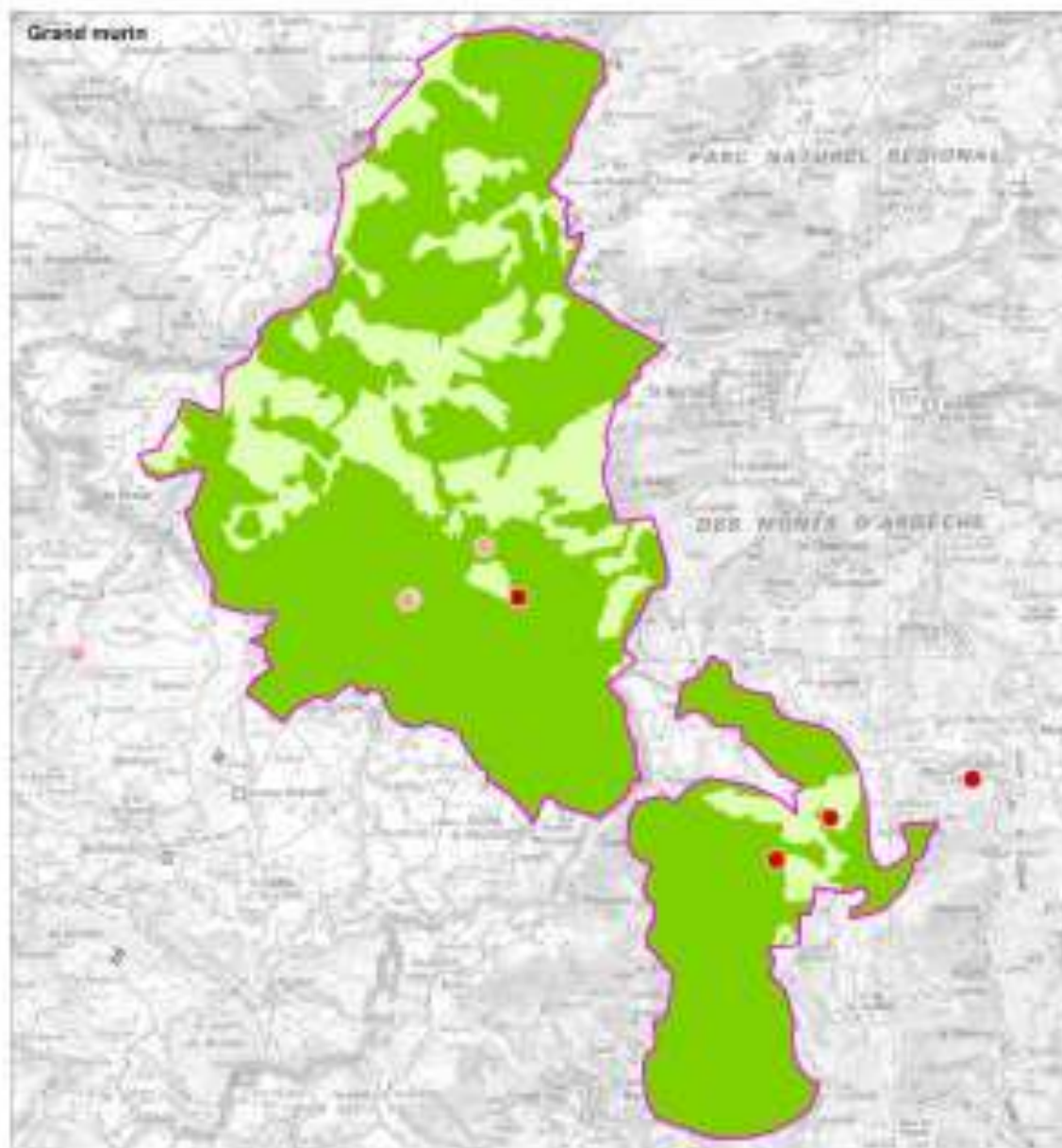
Préconisations de gestion du Grand murin

- Propositions relatives à l'habitat de l'espèce
-
- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche...)
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers
- Propositions relatives à l'espèce
- Protéger les sites de reproduction et d'hibernation (grottes, mines, tunnels)
- Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs
- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti



**ETUDES NATURALISTES COMPLÉMENTAIRES SUR LE SITE NATURA2000 ET ENS DU GERBIER-MEZENC
LOT 2 : ETUDES DES CHAUVES-SOURIS**

SECTEURS FAVORABLES AU GRAND MURIN SUR LA ZONE D'ETUDE
SUR LA BASE DES DONNÉES À DISPOSITION ET DE L'OCCUPATION DU SOL (2000)



Légende



Échelle : 1:10 000
0 1 2 3 4 km
Source : Ecoter, Prodim
Date de l'observation : 11/03/2014
Équipe : A. BERTHIAUX - Ecoter
Financé par : PNRMA

LES MAMMIFERES « La Barbastelle d'Europe » (*Barbastella barbastellus*)

L'espèce

Carte p 228

Classification

Mammifères - Chiroptères
Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1308

Description et écologie

La Barbastelle est une chauve-souris sombre de taille moyenne. La face noirâtre est caractéristique avec un museau court et des oreilles très larges. Le pelage est noirâtre, l'extrémité des poils est dorée ou argentée sur le dos. La Barbastelle est l'un des chiroptères européen dont le régime alimentaire est le plus spécialisé. Celui-ci consiste essentiellement en Lépidoptères (73 à 100% des proies) et notamment en Noctuidae, Pyralidae et Arctiidae.



Sources : Cahier d'habitats
MNHN

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

La Barbastelle d'Europe est présente sur l'ensemble du territoire national où elle devient rare sur le pourtour méditerranéen. En Rhône-Alpes, l'espèce est principalement présente dans les départements du nord de la région. En Ardèche, elle est essentiellement observée sur les secteurs de moyenne montagne. Seules deux colonies de mise-bas sont connues, au sein de gîtes en milieu bâti, comme la majorité des gîtes en Rhône-Alpes (derrière des volets, fissures de poutre, etc.) (GCRA, 2014).

En Europe, l'espèce connaît un fort déclin depuis le milieu du XX^{ème} siècle, particulièrement marqué dans les pays en marge nord-ouest de sa zone de présence. La Barbastelle est probablement éteinte en Belgique et aux Pays-Bas, et est actuellement considérée comme très rare en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Espagne et en Yougoslavie.

L'espèce a été contactée à de nombreuses reprises sur l'ensemble du secteur. Elle peut être considérée comme abondante et présente de fait un fort enjeu de conservation (bastion). Elle exploite majoritairement les boisements, notamment leurs lisières ainsi que les chemins forestiers les traversant. Les milieux semi-ouverts de type mosaïque de milieux (prairies parsemées de bosquets et de haies) sont également très favorables à l'espèce. Des comportements de chasse ont régulièrement été notés. La majorité des contacts concernent des altitudes entre 1000 et 1300 mètres, avec un maximum de 1506 mètres au niveau de la Croix de Boutières (nord de la zone d'étude) et un minimum de 800 mètres près de Le Peyral (sud de la zone d'étude).

Du fait de l'abondance de boisements et d'une présence éparse de bâtiments anciens, il est fort probable que l'espèce exploite des gîtes sur le secteur. Toutefois, en raison de l'altitude moyenne élevée de la zone d'étude (globalement supérieur à 1000 m), la présence de colonies de reproduction

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

est peu probable. D'autres études menées en Rhône-Alpes semblent par ailleurs montrer une dominance des mâles à ces altitudes. Ces derniers fréquentent essentiellement des gîtes arboricoles en petits effectifs. Des colonies de reproduction sont néanmoins possibles, en gîtes bâtis au sein des villages situés en fond de vallée comme Le Peyral, Burzet, Les Sausses ou encore Le Freyssenet, principalement dans la partie sud de la zone d'étude.

Enjeu patrimonial

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Washington : annexe I

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art. 1er modifié)

Cotation UICN : France : vulnérable

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

- Traitements phytosanitaires entraînant la raréfaction ou la disparition des microlépidoptères et l'intoxication des animaux
- Intoxication des individus par les produits utilisés pour le traitement vermifuge des charpentes
- Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations de lépidoptères nocturnes)
- Modification des paysages induite par l'intensification de l'agriculture et se traduisant notamment par la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux

Habitat de la Barbastelle

Description de l'habitat

En été, on la trouve dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous ou fissures d'arbres ou dans les entrées de grottes. Elle utilise toujours des fissures de 2 à 3 cm d'ouverture sur une quinzaine de centimètres de profondeur.

La Barbastelle affiche une préférence marquée pour les forêts de feuillus ou mixtes matures avec présence de sous-strates. La chasse s'effectue préférentiellement le long des lisières extérieures (écotones, canopée) et dans les couloirs intérieurs (allées et layons forestiers). La chênaie pubescente, la châtaigneraie et la hêtraie sont particulièrement appréciées. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.

En hiver, on la trouve dans les fissures de falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts, les anciens tunnels ferroviaires.

Exigences écologiques

Son régime alimentaire est principalement constitué de Lépidoptères. L'espèce affectionne particulièrement les milieux bocagers, les ripisylves, les lisières de boisements et les larges allées forestières. Elle est peu exigeante en termes de température, que ce soit en phase d'activité ou en hibernation. Il est ainsi régulier d'observer des individus en hibernation derrière une simple écorce décollée ou à l'entrée de cavités, même en altitude.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Forêts sénéscentes pour les gîtes	- Milieux ouverts
<i>Facteurs humains</i>	- Non exploitation des forêts	- Utilisation de produits phytosanitaires réduisant la ressource alimentaire

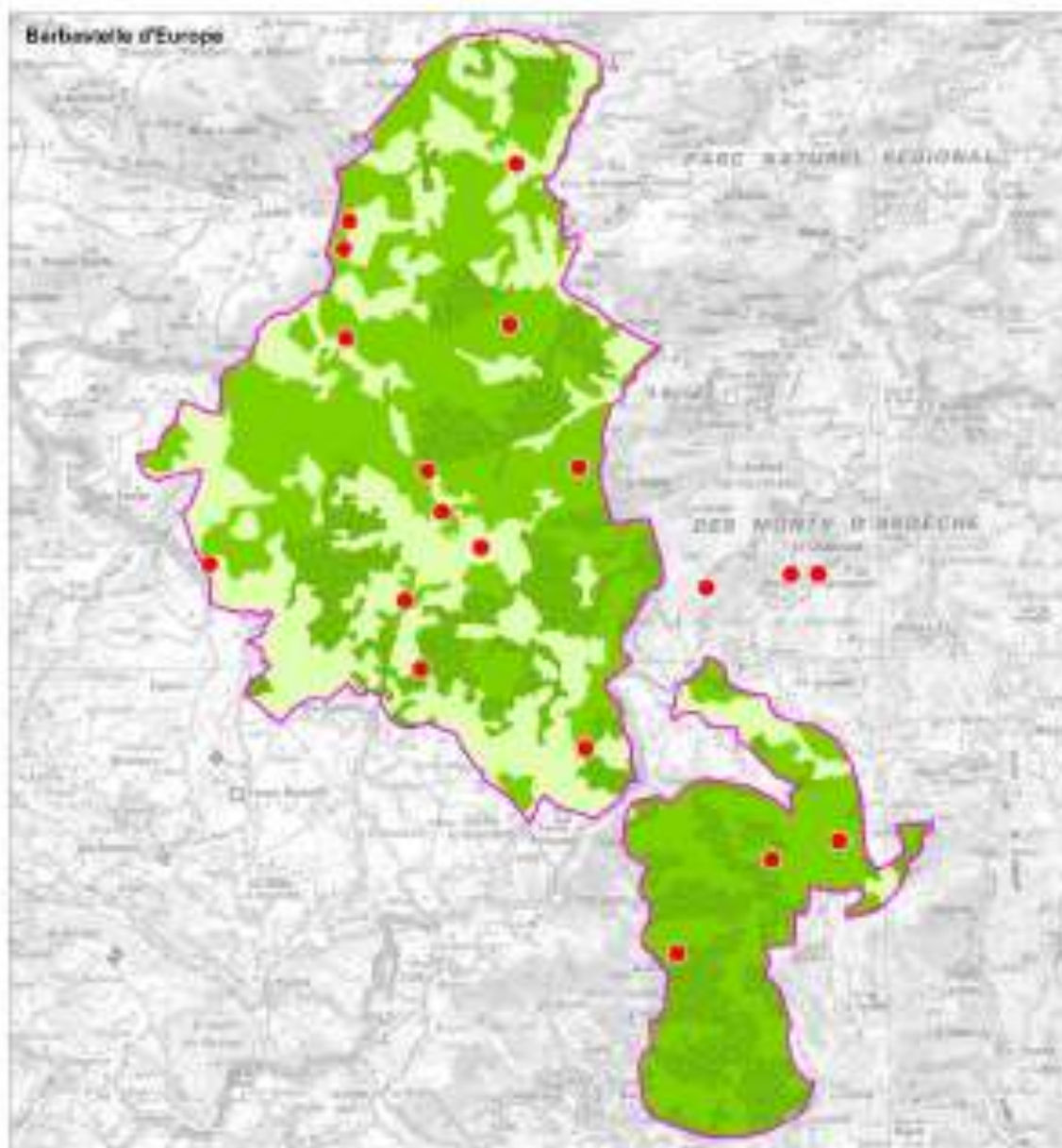
Préconisations de gestion de la Barbastelle

- Propositions relatives à l'habitat de l'espèce
- Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers
- Maintenir et/ou aménager un réseau de gîtes de reproduction en forêt
- Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles
- Propositions relatives à l'espèce
- Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables
- Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs
- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti



ETUDES NATURALISTES COMPLÉMENTAIRES SUR LE SITE NATURALISME ET ENS DU GERBIER-MEZENC
LOT 2 : ETUDES DES CHAMPS-SOURS

BOITEURS FAVORABLES À LA BARRIÈRE D'EUROPE SUR LA ZONE D'ÉTUDE
SUR LA BASE DES DONNÉES À DISPOSITION ET DE L'OCCUPATION DU SOL (1/25 000)



Légende



Échelle : 1/25 000
0 0,8 1,6 2,4 km
Source : Ecoter, PNF
Date de mise à jour : 1/10/2018
Type : A. MONTAGNE - ECOTER
Fond et Logo : DSDS

DOCUGE valant DOCument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

LES MAMMIFERES « Le Murin de Bechstein » (*Myotis bechsteini*)

L'espèce

Carte p 232

Classification

Mammifères - Chiroptères
Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1323

Description et écologie

La Murin de Bechstein est une chauve-souris de taille moyenne. Les oreilles sont caractéristiques : très longues et assez larges, non soudées à la base. Le pelage est relativement long, brunclair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre et le museau est rose. Il semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquelles il exploite les proies au-dessus du feuillage.



Sources : Cahier d'habitats
MNHN

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

Espèce exclusivement européenne dont l'aire de répartition s'étend du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie au sud, atteignant la Roumanie à l'Est. Cette espèce est connue dans la plupart des départements de France. Elle semble très rare sur la frange méditerranéenne et en Corse. Des effectifs plus importants se rencontrent dans l'ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et région Centre). Le Murin de Bechstein est présent jusqu'à 1 400 m d'altitude. Il est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne de 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. Les régions Bretagne et Pays de Loire hébergent des populations plus importantes. En période estivale, les connaissances sont faibles et partielles. Dans beaucoup de régions, aucune colonie de mise bas n'est connue. Cette espèce inféodée au milieu forestier n'est, au final, abondante nulle part.

En région Rhône-Alpes, l'espèce est essentiellement observée sur des basses altitudes, dépassant rarement 1000 mètres. Le Murin de Bechstein est toutefois connu du haut plateau ardéchois, sur le secteur de la zone d'étude. Très peu de colonies de reproduction sont connues sur le département de l'Ardèche. Elles se situent toutes à l'est du département en dessous de 660 mètres d'altitude.

Le Murin de Bechstein n'a pas été contacté lors de l'étude de 2014 car l'espèce reste discrète. La base de données BDChironalpes révèle toutefois sa présence sur la partie nord de la zone d'étude, au niveau de la forêt domaniale de Bonnefoy. Cette forêt de conifères est située entre 1000 et 1400 mètres d'altitude. Ce murin peut être considéré comme localement assez rare.

La présence de gîtes de reproduction de l'espèce semble peu probable au sein des boisements du fait des hautes altitudes. Néanmoins, des études poussées permettraient de le confirmer, les connaissances de l'espèce en montagne étant encore peu renseignées.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Enjeu patrimonial

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Washington : annexe I

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art. 1er modifié)

Cotation UICN : France : vulnérable

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

- Traitements phytosanitaires entraînant la raréfaction ou la disparition des microlépidoptères et l'intoxication des animaux
- Intoxication des individus par les produits utilisés pour le traitement vermifuge des charpentes
- Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations de lépidoptères nocturnes)
- Modification des paysages induite par l'intensification de l'agriculture et se traduisant notamment par la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux

Habitat du Murin de Bechstein

Description de l'habitat

Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent des arbres à cavités, des nichoirs plats, plus rarement les bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins d'un kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une reconstitution des colonies.

Le Murin de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (plus de 100 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquelles il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Cette espèce peut également exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts tels que les clairières, les parcelles en début de régénération et les allées forestières, voire les prairies à proximité des forêts. Les terrains de chasse exploités par le Murin de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit. La présence d'un nombre relativement important de telles cavités en forêt est également indispensable à l'espèce pour gîter.

Le Murin de Bechstein semble hiberner dans les arbres. Il est rarement observé en milieux souterrains (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) en période hivernale: le plus souvent isolé, dans des fissures et interstices, expliquant la difficulté d'observation, dans des sites à température comprise entre 3°C et 12°C et ayant une hygrométrie supérieure à 98%.

Exigences écologiques

Le régime alimentaire est constitué par un large spectre d'arthropodes, essentiellement forestiers, d'une taille moyenne de 10,9 mm (de 3 à 26 mm). Les diptères (76,5_87% d'occurrence) et les lépidoptères (52,9_89,3% d'occurrence), et dans une moindre mesure les névroptères (46% d'occurrence), représentent une part prépondérante de l'alimentation.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Forêts sénéscentes pour les gîtes	- Milieux ouverts
<i>Facteurs humains</i>	- Non exploitation des forêts	- Utilisation de produits phytosanitaires réduisant la ressource alimentaire

Préconisations de gestion du Murin de Bechstein

- Propositions relatives à l'habitat de l'espèce
- Maintenir ou restaurer les habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition forestière, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques en forêt et entre massifs forestiers
- Maintenir et/ou aménager un réseau de gîtes de reproduction en forêt
- Maintenir et/ou recréer le réseau bocager et les haies sur les parcelles agricoles
- Propositions relatives à l'espèce
- Sensibiliser les gestionnaires et propriétaires forestiers à la conservation des chiroptères et aux pratiques qui leurs sont favorables

LES MAMMIFERES « Le Petit rhinolophe » (*Rhinolophus hipposideros*)

L'espèce

Carte p 236

Classification

Mammifères - Chiroptères
Rhinolophidés

Code Natura 2000 : 1303

Description et écologie

Le Petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes d'Europe. Son appendice nasal en forme de fer à cheval est caractéristique. Au repos, il se pend par ses pattes dans le vide et s'enveloppe dans ses ailes. Le pelage est souple, lâche. La face dorsale est gris-brun tandis que la face ventrale est gris-blanc. Pour ses territoires de chasse et ses déplacements, cette espèce lucifuge exploite les milieux bocagers et boisés, structurés par des haies arborées et des cours d'eau.



Sources : Cahier d'habitats
MNHN

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

Le Petit Rhinolophe est présent sur l'ensemble du territoire national avec toutefois une plus forte abondance dans la moitié sud du territoire métropolitain. Cependant, ses populations connaissent un fort déclin du fait de la diminution de gîtes disponibles à l'espèce : cabanes abandonnées, vieilles bâtisses, etc.

En région Rhône-Alpes, l'espèce est principalement présente sur les zones de piémonts. En Ardèche, l'espèce est essentiellement connue dans le secteur du Vivarais et en Ardèche méridionale.

L'espèce a été contactée à plusieurs reprises sur l'ensemble de la zone d'étude. Elle peut être considérée comme localement assez commune. Les données s'étalent sur des secteurs allant de 800 à 1480 mètres d'altitudes. L'altitude ne semble ainsi pas un facteur limitant pour l'espèce sur cette zone géographique. Les milieux fréquentés sont essentiellement des lisières de boisements, des pistes forestières ou des chemins traversant des prairies et des milieux semi-ouverts. L'espèce est en effet dépendante de la présence d'éléments structurants.

Aucun gîte de l'espèce n'est connu sur la zone d'étude. Toutefois, l'espèce se déplaçant peu pour rejoindre ses territoires de chasse, des gîtes d'été sont nécessairement présents dans les villages alentours, notamment ceux situés en-dessous de 1000 mètres d'altitude, au sud de la zone d'étude.

Enjeu patrimonial

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV
Convention de Berne : annexe II

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Convention de Washington : annexe I

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art. 1er modifié)

Cotation UICN : France : vulnérable

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

- Dérangement des colonies de reproduction
- Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables)
- Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain)
- Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines)
- Intoxication des animaux par les pesticides ou produits de traitement vermifuges du bétail
- Collision routière
- Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction
- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents
- Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, vermifuges du bétail, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes)

Habitat du Petit rhinolophe

Description de l'habitat

Les gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe sont très généralement localisés dans le bâti où l'espèce recherche les volumes sombres et chauds accessibles en vol : granges, combles, cabanons, caves chaudes. Des bâtiments ou cavités souterraines près des lieux de chasse sont fréquentés par les mâles comme gîtes de repos nocturne ou diurne ou par les femelles comme gîtes secondaires.

Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi_ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La vigne avec des friches semble également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau local.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Exigences écologiques

Très sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de moins de 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi_ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Zones de bocages	- Discontinuité des éléments paysagers
<i>Facteurs humains</i>		- Utilisation de produits phytosanitaires réduisant la ressource alimentaire - Disparition des gîtes en bâti

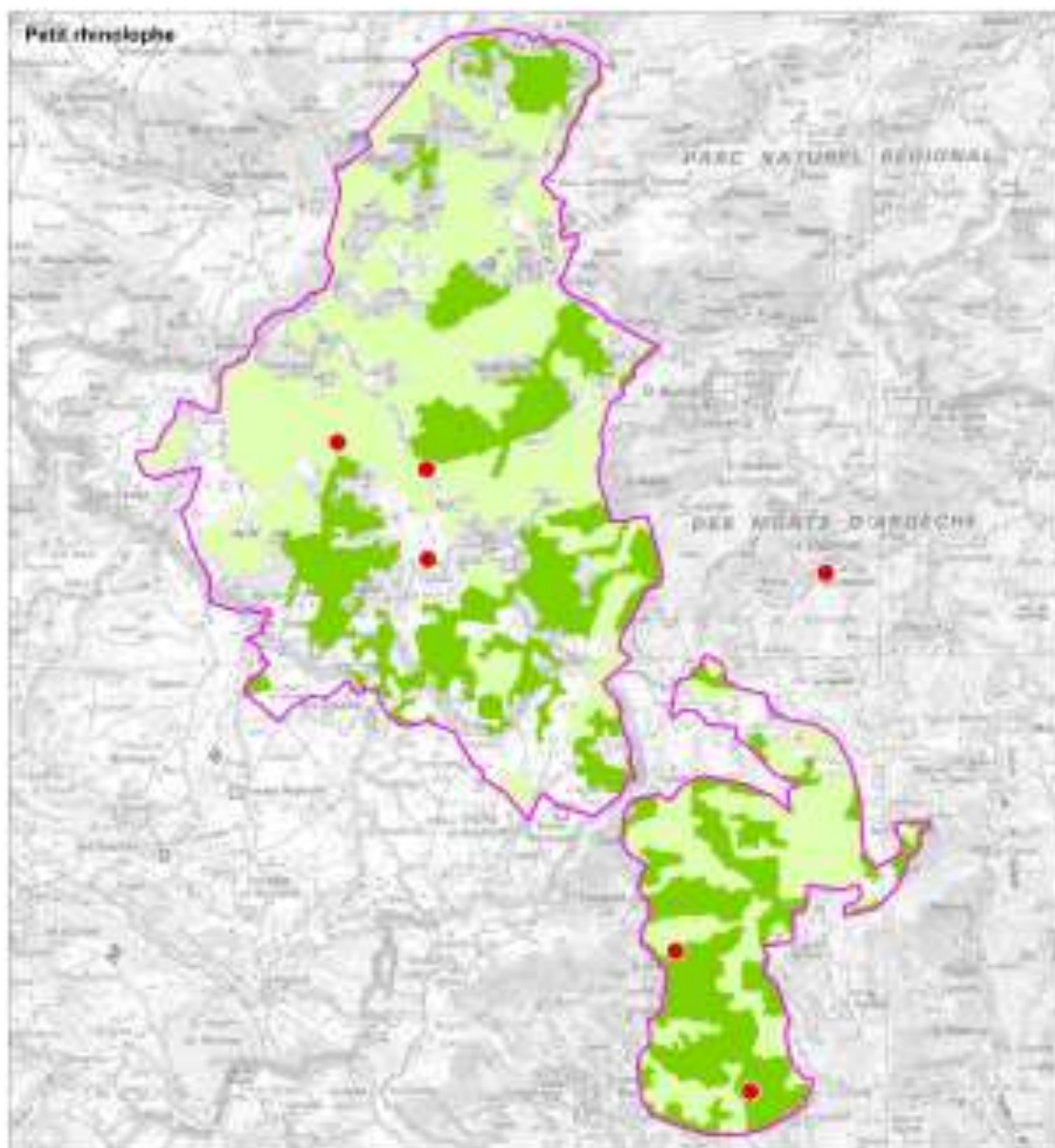
Préconisations de gestion du Petit rhinolophe

- Propositions relatives à l'habitat de l'espèce
- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien des haies, des pâtures et prairies de fauche, limitation de l'emploi de pesticides...)
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)
- Propositions relatives à l'espèce
- Sensibiliser sur les chauves-souris en cavernes, dans le bâti, dans le milieu agricole
- Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs
- Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti



ETUDES NATURALISTES COMPLÉMENTAIRES SUR LE SITE NATURA2000 ET ENS DU GERBIER-MÉZENC
LOT 2 : ETUDES DES CHAUVES-SOURIS

SECTEURS FAVORABLES AU PETIT RHINÉLOPHE SUR LA ZONE D'ETUDE
SUR LA BASE DES DONNÉES À DISPOSITION ET DE L'OCCUPATION DU SOL (2022/2023)



Légende

Zone d'investigation	Milieux favorables à l'espèce
	Favorable (chasse et gîte)
	Favorable (chasse)
	Favorable (gîte)
	Peu favorable
Données d'observation de l'espèce	

Échelle : 1:10 000
0 m 1,2 km 2,4 km
Source : ECOFER, PNR
Date de réalisation : 11/02/2024
Équipe : A. MATHIEU - ECOFER
FOND DE LOGO : PNR

DOCUGE valant DOCument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

LES MAMMIFERES « Le Minioptère de Schreibers » (*Miniopterus schreibersi*)

L'espèce

Carte p 240

Classification

Mammifères - Chiroptères
Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1310

Description et écologie

Le Minioptère de Schreibers est un chiroptère de taille moyenne avec un front bombé caractéristique. Le pelage est long sur le dos, dense et court sur la tête. IL est de couleur grisbrun à gris cendré sur le dos et plus clair sur le ventre. Elle est peu exigeante concernant le choix de ses territoires de chasse que ce soit en termes de milieux ou d'altitude. C'est une espèce strictement cavernicole qui a besoin de grandes cavités.



Sources : Cahier d'habitats
MNHN

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

Le Minioptère de Schreibers est une espèce méditerranéenne absente de la moitié nord du pays. Certaines régions, comme la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence et Rhône-Alpes, ont vu disparaître des colonies depuis les années 60. 7 cavités, comptant chacune entre 10 et 50 000 individus, rassemblent près de 85 % de la population hivernante connue. En Ardèche, l'espèce est principalement rencontrée dans le sud du département, sur les secteurs des vallées de l'Ardèche et de ses affluents qui abritent un large panel de cavités naturelles. Aucune colonie de reproduction n'est toutefois connue du département, la plus proche étant située dans le sud-est du département de la Drôme.

Des contacts très occasionnels de l'espèce ont été obtenus sur les hauts plateaux ardéchois, à proximité de la zone d'étude. Le secteur étant peu favorable à la présence de colonies de reproduction (peu de développement karstique proches offrant de vastes cavités, hautes altitudes, etc.). Il est à souligner que cette espèce peut parcourir de grandes distances (plusieurs dizaines de kilomètres) depuis leurs colonies pour se nourrir.

Sur la zone d'étude, l'espèce a été contactée en plusieurs endroits, principalement sur les secteurs de moyenne et de haute altitude avec une présence constatée au niveau de la Roche de Cuzets à 1540 mètres d'altitude. Elle peut être considérée comme localement peu commune. L'espèce exploite majoritairement des secteurs ouverts et semi-ouverts. Les mosaïques de milieux alternant prairies et bosquets sont particulièrement appréciés. Citons pour exemple les secteurs en contrebas du Mont Gerbier de Jonc ou encore les vastes pâturages en lisière de boisements au niveau de Lachamp-Raphaël.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Enjeu patrimonial

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Washington : annexe I

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art. 1er modifié)

Cotation UICN : France : vulnérable

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

- Dérangement dans les sites de reproduction et d'hibernation (surfréquentation humaine du milieu
- souterrain) et disparition des gîtes (aménagements touristiques des cavités, fermeture pour « mise en sécurité » des mines)
- Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères
- Collision routière
- Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc...) et notamment la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux
- Assèchement des zones humides et arasement des ripisylves
- Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux

Habitat du Minioptère de Schreibers

Description de l'habitat

C'est une espèce strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes. En été, l'espèce s'installe de préférence dans de grandes cavités (voire des anciennes mines ou viaducs) chaudes et humides (température supérieure à 12 °C).

L'espèce utilise une très large gamme d'habitats pour se nourrir : les lisières forestières, les ripisylves, les alignements d'abres et les villages éclairés sont les plus utilisés.

En hiver, le Minioptère de Schreibers gîte uniquement dans des cavités naturelles ou artificielles, dont les températures, souvent constantes, oscillent de 6,5°C à 8,5°C.

Exigences écologiques

Elle est peu exigeante concernant le choix de ses territoires de chasse que ce soit en termes de milieux ou d'altitude. L'espèce est notamment connue pour son affinité avec des secteurs urbanisés et des milieux agricoles multi parcellaires (vergers, cultures agricoles parsemées de haies, etc.). Sur les zones plus naturelles, elle exploite les lisières des forêts mixtes ou de feuillus. Cette espèce exclusivement cavernicole est liée à la présence de vastes cavités qu'elle utilise comme gîte de reproduction, de transit ou d'hibernation.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Zones de bocages - Présences de cavités naturelles	- Discontinuité des éléments paysagers
<i>Facteurs humains</i>		- Utilisation de produits phytosanitaires réduisant la ressource alimentaire - Fermeture des mines

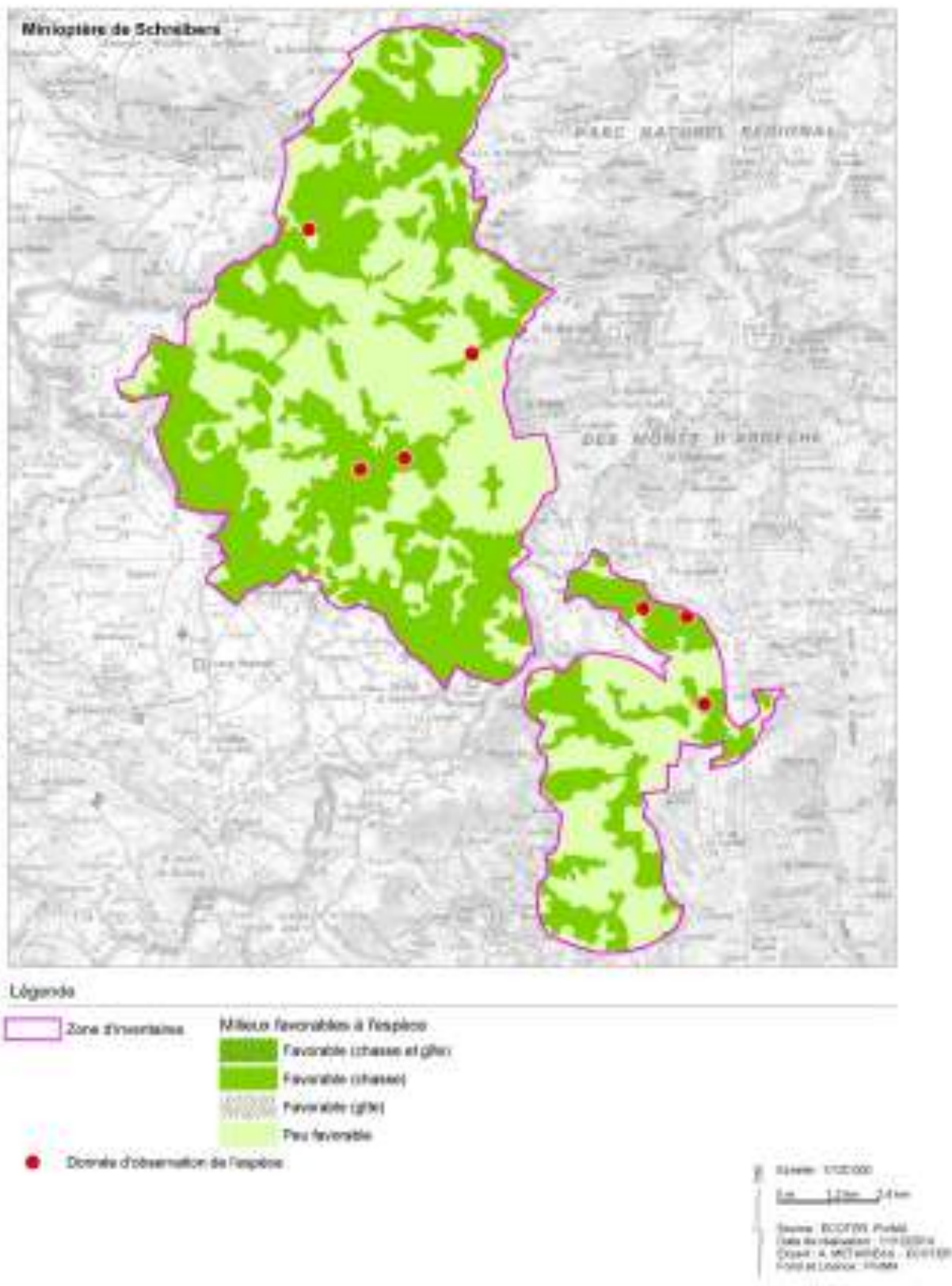
Préconisations de gestion du Minioptère de Schreibers

- Propositions relatives à l'habitat de l'espèce
- Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage en milieu souterrain (grottes, mines, tunnels); limitation ou interdiction de leur accès au public
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)
- Maintenir ou restaurer la qualité des habitats de chasse en favorisant la diversité de la structure et de la composition des peuplements forestiers, en préservant les zones humides et en limitant l'utilisation des traitements insecticides en forêt
- Propositions relatives à l'espèce
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements
- Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs



**ETUDES NATURALISTES COMPLÉMENTAIRES SUR LE SITE NATURA2000 ET ENS DU GERBIER-MÉZENC
LOT 2 : ETUDES DES CHAUVES-SOURIS**

SECTEURS FAVORABLES AU MINIOPTÈRE DE SCHREIBERS SUR LA ZONE D'ETUDES
SUR LA BASE DES DONNÉES À DISPOSITION ET DE L'OCCUPATION DU SOL (2020)



DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

LES MAMMIFERES « Le Murin à oreilles échancrées » (*Myotis emarginatus*)

L'espèce

Carte p 244

Classification

Mammifères - Chiroptères
Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1321

Description et écologie

Le Murin à oreilles échancrées est de taille moyenne. Son oreille possède une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon. Le pelage est épais et laineux, gris-brun ou gris fumé, plus ou moins tenté de roux sur le dos et de gris à blanc-jaunâtre sur le ventre. Il fréquente des gîtes en milieux bâtis et cavernicoles en été et principalement des gîtes cavernicoles en hiver. Le Murin à oreilles échancrées affectionne les milieux boisés pour la chasse et il privilégie principalement les ripisylves et les forêts de feuillus.



Sources : Cahier d'habitats
MNHN

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

Présent sur l'ensemble des zones biogéographiques du territoire métropolitain, le Murin à oreilles échancrées est assez commun à assez rare en France. L'espèce peuple les 22 régions françaises mais avec de fortes disparités géographiques et saisonnières. Elle semble très rare en Ile de France, rare dans le sud de la France mais semble être ailleurs le *myotis* le plus commun comme par exemple dans la région Centre et Poitou-Charentes. Un total de d'environ 36 000 individus a été compté en été 2004. On observe depuis 1995 une augmentation constante des effectifs dans plusieurs régions.

En Rhône-Alpes, ce murin de petite taille fréquente les secteurs de plaines et de piémonts. La majorité des contacts correspondent à des secteurs de basse altitude (en dessous de 500 mètres d'altitude). L'espèce se fait plus rare à des altitudes dépassant 1000 mètres. Il est abondant en Ardèche et ses colonies sont essentiellement concentrées sur la partie méridionale du département.

L'espèce a été contactée en plusieurs localités sur le site allant jusqu'à 1400 m d'altitude. Elle peut être caractérisée comme peu commune. Cette espèce exploite les secteurs boisés du site, notamment les boisements de conifères. Notons toutefois l'absence de l'espèce au cœur des massifs, les contacts étant localisés au niveau des lisières des boisements.

Les villages étant situés majoritairement sur de hautes altitudes (au-dessus de 800 mètres), il est peu probable que des colonies de mise-bas y soient présentes.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Enjeu patrimonial

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Washington : annexe I

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art. 1er modifié)

Cotation UICN : France : vulnérable

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

- Dérangement des colonies de reproduction
- Disparition des gîtes épigés et hypogés (rénovation ou abandon du bâti, fermeture des sites souterrains)
- Intoxication des individus par les pesticides, par les produits utilisés pour le traitement vermifuge du bétail ou pour les charpentes
- Collision routière
- Modification des paysages par l'agriculture intensive (destruction des haies, des talus, etc...)
- Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves
- Conversion des forêts climaciques en peuplements monospécifiques de résineux
- Destruction/dégradation des habitats de chasse consécutif à l'abandon du pastoralisme (fermeture des milieux) ou au développement des zones urbanisées ou industrielles ou des zones de monoculture intensives (agricoles ou sylvicoles)

Habitat du Murin à oreilles échancrées

Description de l'habitat

Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge ; les femelles dans les gîtes de mise bas ou les mâles dans leur gîte d'estivage ou de transit supportent une faible luminosité. Hors région méditerranéenne, les colonies de mise bas sont généralement localisées dans les volumes chauds et inhabités de constructions humaines, notamment dans les combles et greniers de maisons, d'églises ou de forts militaires. Au sud, l'espèce occupe aussi les cavités souterraines.

Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude, où il affectionne particulièrement les vallées alluviales et les massifs forestiers surtout s'ils sont composés de feuillus et entrecoupés de zones humides. Il fréquente aussi les vergers non intensivement cultivés, les milieux bocagers, les espaces boisés péri-urbains, les jardins... Il chasse régulièrement au-dessus des rivières et la proximité de l'eau est une constante environnementale dans le voisinage des colonies. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

Exigences écologiques

Le Murin à oreilles échancrées chasse régulièrement au dessus des rivières et la proximité de l'eau est une constante environnementale indispensable dans le voisinage des colonies. Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (*Musca* sp.) et d'Arachnides (*Argiopidés*) qu'elle capture dans le feuillage.

DOCUGE valant *DOCument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs »* et *DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021*

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Présences d'eau - Présences de cavités naturelles	- Absence de proies car espèce spécialisée
<i>Facteurs humains</i>		- Utilisation de produits phytosanitaires réduisant la ressource alimentaire

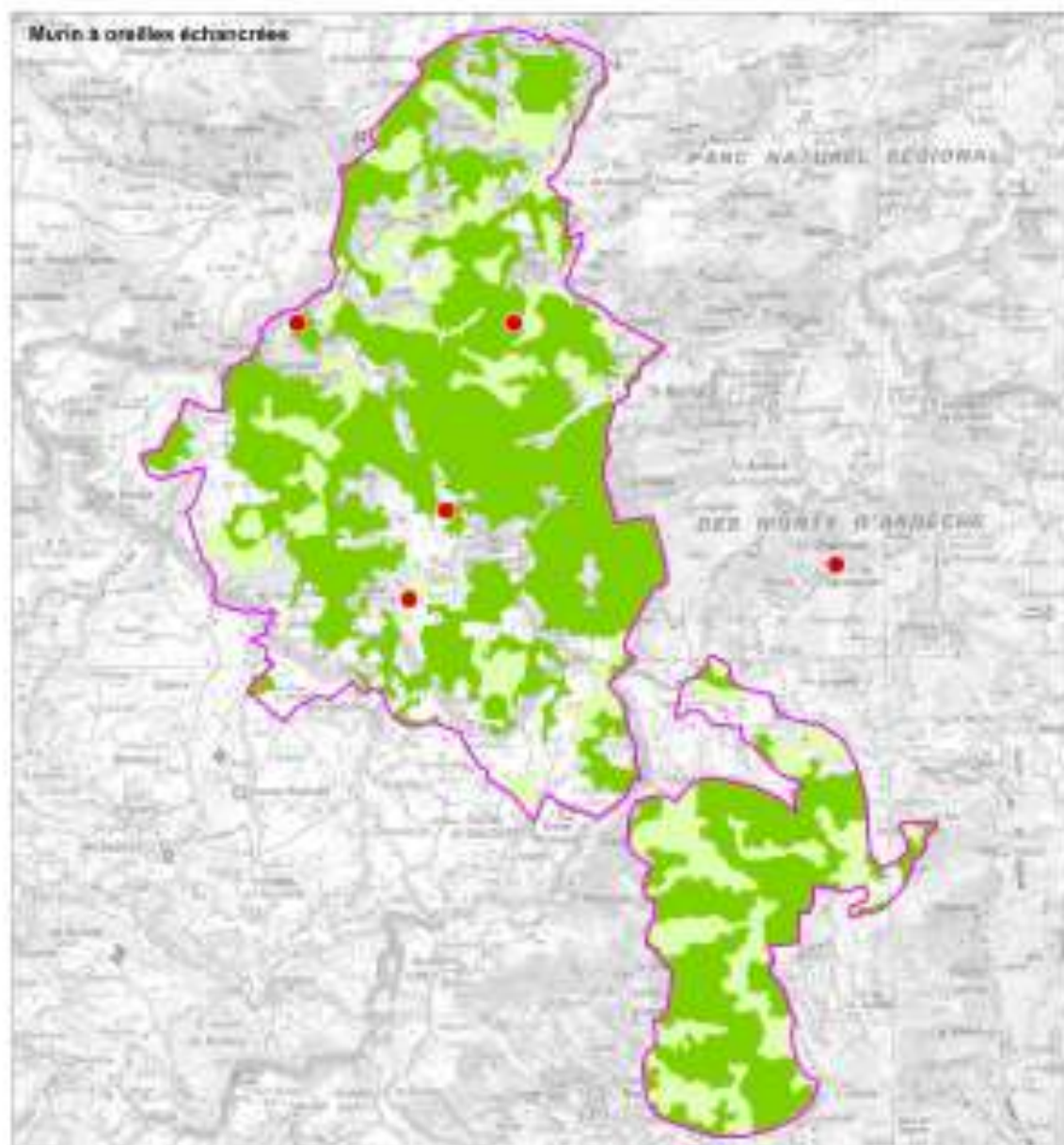
Préconisations de gestion du Murin à oreilles échancrées

- Propositions relatives à l'habitat de l'espèce
- Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien des haies, des prairies permanentes, limitation de l'emploi de pesticides...)
- Protéger les gîtes de reproduction et d'hivernage (épigés ou hypogés)
- Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants)
- Propositions relatives à l'espèce
- Prévoir des aménagements susceptibles de limiter le risque de collision avec les véhicules des animaux en chasse lors des travaux de construction ou d'aménagement routier ou les remembrements
- Limiter l'emploi de vermifuges à base d'ivermectine sur le bétail et les remplacer par des produits moins nocifs



**ETUDES NATURALISTES COMPLÉMENTAIRES SUR LE SITE NATURA2000 ET ENS DU GERBIER-MÉZENC
LOT 2 : ETUDES DES CHAUVES-SOURIS**

SECTEURS FAVORABLES AU MURIN À OREILLES ÉCHANCRIÉES SUR LA ZONE D'ÉTUDE
SUR LA BASE DES DONNÉES À DISPOSITION ET DE L'OCCUPATION DU SOL (1:50 000)



Légende



Échelle : 1:50 000
 0 1,25 km 2,5 km
 Source : ECOFER, PNRMA
 Date de réalisation : 11/10/2018
 Auteur : A. HETARDU, ECOFER
 Fiche de travail : PNRMA

DOCUGE valant DOCument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
 Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

II.1.7.3.ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX

LES OISEAUX « Le Busard Cendré » (*Circus Pygargus*)**L'espèce****Cartes Tome II Annexes 16.1 à 16.3****Classification**Oiseaux – Rapace
Accipitridé

Code Natura 2000 :

Description et écologie

Le Busard cendré est un rapace diurne. Il a une silhouette svelte plus gracile que celle du Busard St-Martin. Le mâle a un plumage gris cendré dessus, avec une barre alaire noire et l'extrémité des ailes noire, et un plumage blanc dessous, avec des rayures rousses ; chez la femelle, le plumage est brun foncé dessus et crème ou roussâtre rayé de brun dessous.

Le Busard cendré est un migrateur, qui hiverne en Afrique tropicale. Il arrive en France à partir d'avril et repart entre mi-août et fin septembre.

Il chasse jusqu'à plus de 5km de son nid ; Il consomme beaucoup de petits rongeurs, des petits passereaux, des lézards, des orthoptères et d'autres insectes.

En fin d'été, les Busards cendrés et St-Martin se groupent dans des dortoirs établis dans des bas-marais.

Il niche au sol, parmi les hautes herbes. La femelle pond de 3 à 5 œufs, entre la mi-mai et le début juin ; elle couve pendant près de cinq semaines. Les jeunes commencent à voler au bout de cinq semaines.

*Le Busard cendré*

© Guy Flohart

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'aire européenne du Busard cendré couvre la majeure partie du continent, d'une manière discontinue ; deux zones principales sont séparées par une zone d'absence s'étendant de la Belgique à l'Italie, en passant par l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche ; la zone ouest couvre la France et l'Espagne et la zone est s'étend de la Hollande à la Russie en s'élargissant en Europe centrale. En France, le Busard cendré est absent du nord-ouest, du sud-ouest et des Alpes.

Etat de conservation sur le site : sur la zone B18, l'espèce est devenue peu commune. Le nombre potentiel de couples nicheurs y est inférieur à 5. Le Busard cendré a été observé en 2008, en période de reproduction, dans le secteur du Sagnas au sud d'Oursevre ; les autres espaces favorables sont au nombre de 4 : cirque de Cuzet - Mézenc, Les Cinq Sucs, Lachamp-Raphaël - Col du Pranlet et Bois de Cuze. Certes les espaces agricoles interstitiels ou en bordure de la zone B18 sont plus nombreux, surtout dans la partie sud.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Enjeu patrimonial

Le Busard cendré bénéficie d'une protection nationale ; il est inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux et à l'annexe II de la convention de Berne.

Devant la baisse sérieuse générale des effectifs en Montagne Ardéchoise, la zone B18 possède quelques espaces pour la sauvegarde de l'espèce.

Habitat du Busard cendré

Habitat de l'espèce

Le Busard cendré s'installe dans les espaces ouverts faiblement boisés, en évitant les landes à Genêt purgatif trop denses et trop étendues ; les zones humides, les landes rases, les prairies pâturées ou fauchées constituent son territoire de chasse. Il est dépendant de l'activité agricole.

Exigences écologiques

Le Busard cendré est inféodé aux grands espaces ouverts. La présence de milieux à hautes herbes au centre de ces espaces est déterminante pour la reproduction.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Présence de vastes zones ouvertes ; - Abondance des Rongeurs.	- Fermeture des habitats ouverts.
<i>Facteurs humains</i>	- Maintenir les zones humides ; - Pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement.	- Déprise agricole (fauchage et pâturage) ; - Empoisonnement (lutte contre les rongeurs) ; - Utilisation de pesticides et d'herbicides, entraînant la baisse de la fécondité ; - Respect des nichées lors du fauchage.

Préconisations de gestion pour le Busard cendré

Concernant l'habitat :

- Maintenir les grandes zones ouvertes et les zones humides ;
- Pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement.

Concernant l'espèce :

- Respecter les nichées lors du fauchage ;
- Recenser et suivre la population.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

II.1.8.ESPECES VEGETALES DE LA DIRECTIVE HABITATS

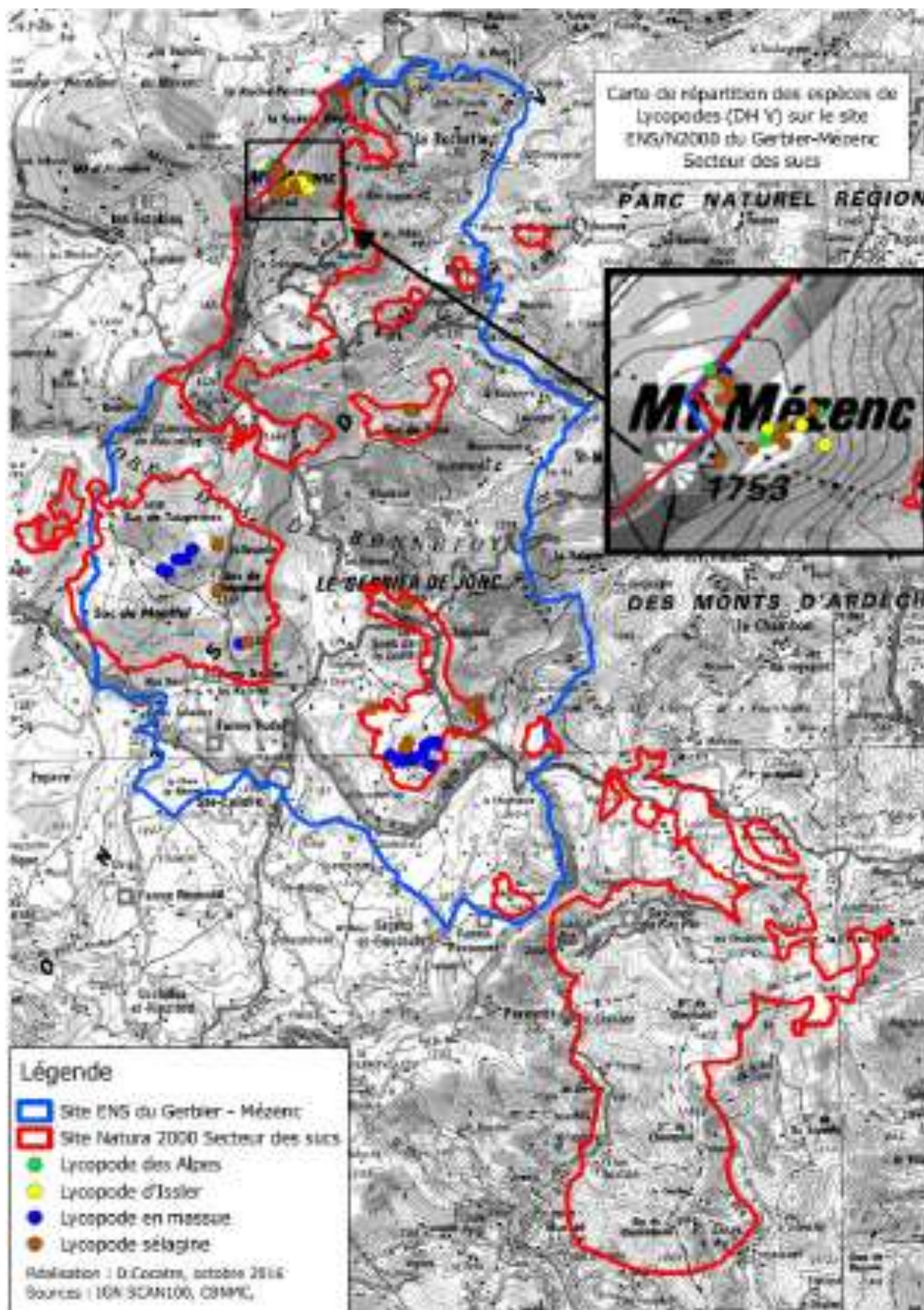
Trois espèces végétales sont inscrites aux annexes II (espèces végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation) mais aucune aux annexes IV (espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion de la Directive Habitats).

Seuls les Lycopodes, espèce végétale de la Directive Habitats annexe V, ont été identifiés comme espèce à enjeu local. Une carte a alors été réalisée afin de localiser ces enjeux (voir carte ci-après).

Voir § II.1.6.1 « habitats d'espèces » Inventaire, cartographie et analyse des habitats d'espèces végétales.

LISTE DES FICHES

N°	catégorie	espèce	Code Natura 2000
1	LES BRYOPHYTES	Buxbaumie Verte (<i>Buxbaumia viridis</i>)	1386
2	LES BRYOPHYTES	Hypne brillante (<i>Hamataucolis vernicosus</i>)	1393
3	LES BRYOPHYTES	Orthotric de Roger (<i>Orthotrichum rogeri</i>)	1387



DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

LES BRYOPHYTES « La Buxbaumie verte » (*Buxbaumia viridis*)

L'espèce

Carte p 257

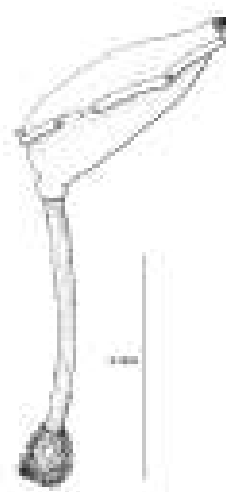
Classification

Bryophytes - Buxbaumiales
Buxbaumiacees

Code Natura 2000 : 1386

Description et écologie

Petite espèce acrocarpe dont le sporophyte présente une grosse capsule oblongue de 0,5 à 0,7 cm de long environ, portée sur une soie légèrement plus longue (1,0 cm maximum), couverte de papilles irrégulières parfois confluentes. Seule la capsule permet de repérer aisément l'espèce sur le terrain. *Buxbaumia viridis* est une espèce pionnière sapro-lignicole, mésosciaphile, plus rarement humicole stricte ou humo-épilithique. Elle investit les bois pourrissants (troncs, branches, souches) de conifères (Sapin - *Abies* spp. -, Épicéa - *Picea* spp. -, Pin - *Pinus* spp.), un peu plus rarement de feuillus (Hêtre - *Fagus sylvatica* -, Chêne - *Quercus* spp.), en situation ombragée à très ombragée en conditions de forte humidité atmosphérique (forte nébulosité).



Sources : Cahier d'habitats
MNHN

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

Buxbaumia viridis est un taxon boréo-montagnard localisé aux étages montagnard à subalpin [(600) 900-1800 m], mais largement répandu dans l'ensemble du centre de l'Europe. En France, son aire de répartition occupe l'est d'une diagonale Nancy-Bordeaux couvrant en particulier tous les secteurs montagneux que sont les Vosges, les Alpes, les Pyrénées, le Massif central et le centre de la Corse. Il est difficile de se prononcer sur la situation actuelle de l'espèce en France ; les données bibliographiques et les quelques informations récentes de terrain ne permettent pas d'identifier une éventuelle régression généralisée à la fois de son aire (ce qui est peu probable) et des populations, aucun état de référence n'ayant été établi à ce sujet. Sur le site, l'espèce est assez localisée et inféodée aux vieilles forêts. Toutefois, une recherche plus importante de l'espèce permettrait certainement de trouver de nouvelles stations au regard des habitats présents sur le site. Des zones d'extensions du site pourraient être envisagées afin d'intégrer de nouvelles stations, notamment le nord du suc de Sara ou encore les bois de l'Areilladou et de Sagnas.

Enjeu patrimonial

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II
Convention de Berne : annexe I

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Cotation UICN : France : probablement menacé mais données insuffisantes

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

Nécessitant la présence de bois écorcé en décomposition déjà bien entamée ou d'humus brut sous condition d'humidité atmosphérique élevée et une couverture forestière dense, l'espèce est très sensible aux trop fortes éclaircies du couvert forestier et a beaucoup de difficultés à s'implanter sous peuplements trop jeunes. Le volume de bois mort pourrissant disponible au sol, la taille, la densité et l'agencement des troncs et des branches sont des éléments clés du développement de l'espèce. L'absence de bois mort pourrissant, en volume trop faible, de taille trop réduite ou trop dispersé combinée ou non à une réduction de la nébulosité sont des facteurs limitants. Le changement de la nature des essences productrices de bois mort peut aussi influencer la dynamique de maintien ou d'extension de l'espèce. Les menaces sont donc fortement cadrées par un mode de gestion lié à certains aspects de l'intensification de la sylviculture.

Habitat de la Buxbaumie verte

Description de l'habitat

Les habitats forestiers d'accueil de l'espèce sont essentiellement constituées par des sapinières, pessières et mélèzeins, moins souvent par des hêtraies-sapinières, plus sporadiquement par des hêtraies ou des pinèdes de Pin laricio (*Pinus nigra* subsp. *laricio*), relevant respectivement des *Vaccinio myrtilli-Piceetea abietis*, du *Luzulo luzuloidis-Fagion sylvaticae*, de l'*Eu-Fagenion sylvaticae*, de l'*Acerion pseudoplatani* et du *Poo-Fagetum sylvaticae* (All. *Fagion sylvaticae*). Très rarement, *Buxbaumia viridis* peut s'observer dans les boulaies tourbeuses montagnardes (*O. Sphagno-Betuletalia pubescentis*). L'ensemble de ces sylvocénoses d'accueil sont établies sur des substrats acides : granit, gneiss, grès décalcifié, moins souvent sur matériaux de type basalte, pillow lavas ou prasinites (par exemple en Corse).

Le bois pourrissant doit présenter un aspect décortiqué, déjà marqué de fissures. Une partie du bois dur peut être entamée, sa consistance permettant sa déformation sous la pression du doigt. Sa teneur en eau est toujours forte (65 à 90%) et son pH bas (entre 3,5 et 6,0 environ). Dans certaines stations, les bois pourrissants colonisés se localisent dans le lit des torrents ou des ruisseaux temporaires de forte pente, dans des vallons encaissés, toujours peu éloignés des sources d'humidité. Les stations en ubac sont nettement plus fréquentes.

Exigences écologiques

L'espèce a besoin de bois mort au sol, d'ombre et d'une hygrométrie forte.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Présence de bois mort au sol	
<i>Facteurs humains</i>		-.Eclaircies trop forte en sylviculture

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Préconisations de gestion de la Buxbaumie verte

- Propositions relatives à l'habitat de l'espèce
 - Protéger les vieilles forêts « semi-naturelles » de conifères ou mixtes (hêtraies-sapinières...) avec des surfaces minimales de plusieurs dizaines d'hectares (ordre de grandeur : 100 ha à 500 ha).
 - Maintenir l'ambiance forestière en limitant les éclaircies fortes à proximité des sources d'humidité.
 - Éviter l'exportation massive de bois morts au sol, l'enlèvement des souches ou le brûlage in situ du bois mort, ainsi que la fragmentation des troncs pourris (tronçonnage). A contrario, maintenir une biomasse ligneuse en décomposition offrant toujours des éléments figurés de taille suffisante (troncs, souches, grosses branches au sol...) et représentant en volume plusieurs dizaines de stères à l'hectare (plusieurs dizaines de troncs à l'hectare) mais bien répartis, sans entassement (éviter les tas de bois morts).
 - Éviter de bouleverser les humus dans la mesure où certaines stations potentielles de l'espèce s'insèrent sur des horizons humifères bruts.
- Propositions relatives à l'espèce
 - Développer des inventaires plus systématiques pour affiner la répartition de l'espèce.
 - Le maintien de Buxbaumia viridis dépend autant de l'état de ses populations que des supports disponibles. Du fait du caractère dioïque de l'espèce, le nombre de sporophytes et leur densité par station constitue un point extrêmement important dans la mesure où ceci peut limiter la perte d'efficacité des spores et donc le nombre de gaméophytes mâles et femelles. En outre, la cohabitation des gaméophytes des deux sexes renforce sérieusement les capacités de reproduction sur des aires réduites ou de proximité. Les populations restreintes sur des surfaces réduites constituent donc des stations dont l'avenir reste incertain. Dans ces stations à effectif réduit, un ensemencement artificiel, à partir du contenu de capsules mûres, sur des supports voisins des colonies existantes serait sans doute bénéfique pour le maintien voire l'extension de l'espèce.

LES BRYOPHYTES « L'Hypne brillante » (*Hamatocaulis vernicosus*)

L'espèce

Carte p 257

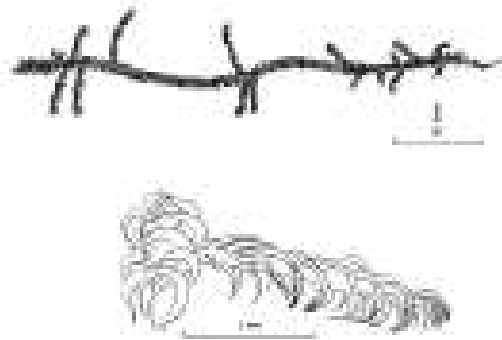
Classification

Bryophytes - Hypnales

Code Natura 2000 : 1393

Description et écologie

Espèce pleurocarpe, de teinte typique à l'état frais jaune doré mais variant de jaune-verdâtre à brunâtre. À l'état sec, offre des reflets plus ou moins métalliques. Tige rampante à ascendante d'une dizaine de centimètres, irrégulièrement pennée, à rameaux assez longs (1 à 2 cm de long). *Hamatocaulis vernicosus* est une espèce hygrophile, photophile à héliophile, neutrophile. L'habitat de cette espèce correspond à des marais, des basmarais et des tourbières.



Sources : Cahier d'habitats
MNHN

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

Espèce circumboréale à large répartition en Europe, *Hamatocaulis vernicosus* n'en reste pas moins rare et très localisé. La répartition actuelle en France est très imprécise. Globalement, l'espèce est connue dans l'est et le centre du pays et dans les Pyrénées. L'Hypne brillante s'observe dans une large plage altitudinale (250 à 1900 m), mais avec un optimum dans l'étage montagnard (600-1300 m). L'Hypne brillante est considérée comme non menacée au niveau mondial mais figure sur la liste rouge des bryophytes européennes du Conseil de l'Europe. En France, elle est en régression très sensible dans de nombreuses localités, notamment celles de plaine, du fait de la disparition de nombreux complexes tourbeux neutro-alkalins ou de transition. Les quelques stations connues des plaines de la zone atlantique septentrionale n'ont pas été revues depuis près d'un siècle et près d'un tiers des stations montagnardes ne sont pas confirmées depuis cinquante ans. L'état des populations actuelles reste très mal connu. Sur les sites reconnus, les populations semblent très variables, depuis quelques taches (de quelques décimètres carrés à plusieurs dizaines de mètres carrés) à des peuplements denses et épais dans certaines dépressions tourbeuses des crêtes vosgiennes. Par ailleurs, des découvertes très récentes ont été faites en Isère, avec des populations significatives aux abords de l'étang du Grand Lemps (Isère), en Ardèche et en Margeride lozérienne, à des altitudes comprises entre 1000 m et 1300 m. Sur le site, l'espèce a été signalée uniquement à proximité de ce dernier mais des recherches plus avancées permettraient certainement de la trouver à l'intérieur du site.

Enjeu patrimonial

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Convention de Berne : annexe I

Cotation UICN : France : probablement menacé mais données insuffisantes

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

De nombreux facteurs sont à l'origine de la disparition ou de la forte régression de cette espèce. En premier lieu vient l'assèchement des marais, mais aussi l'abandon pastoral des marais entraînant un boisement, sous pression dynamique naturelle ou provoquée (plantation après drainage). À l'inverse, le surpâturage ou la détérioration de la qualité des eaux (eutrophisation) participent à la réduction des biotopes d'accueil. Enfin les changements climatiques globaux (élévation des températures et baisse de l'humidité relative) et la pollution atmosphérique sont aussi susceptibles d'influencer la répartition et l'importance des populations.

Habitat de l'Hypne brillante

Description de l'habitat

L'habitat de cette espèce correspond à des marais, des basmarais et des tourbières. Elle peut également se trouver, mais plus rarement, à proximité de ruisseaux en contact avec des eaux neutres à neutro-alcalines riches en cations et dans des marais acidoclines. Dans le nord de l'Europe, elle occupe des substrats ferrugineux où elle est souvent associée à la Saxifrage oeil-de-bœuf (*Saxifraga hirculus*) dans les marais de transition, ainsi que des dépressions humides intra-dunales. Généralement l'espèce se développe dans des espaces plutôt dénudés présentant une fine lame d'eau. Elle peut se rencontrer dans des systèmes tourbeux pâturés (très extensivement) ou dont le pâturage ancien est encore détectable, généralement dans les réseaux de filets d'eau ou de dépressions peu profondes communicantes entre les buttes ou les placages de sphaignes (genre *Sphagnum*).

Exigences écologiques

L'espèce a besoin de bois mort au sol, d'ombre et d'une hygrométrie forte.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Présence de zones humides	- Fermeture du milieu
<i>Facteurs humains</i>		- Surpâturage - Détérioration de la qualité de l'eau

Préconisations de gestion de l'Hypne brillante

Propositions relatives à l'habitat de l'espèce

Il n'existe actuellement aucun mode de gestion dûment pratiqué pour cette espèce. Il convient pour l'instant d'intégrer les populations connues dans la gestion globale du système tourbeux d'accueil. Toutefois, on peut envisager de favoriser l'extension de petites populations parfaitement identifiées par creusement de petites vasques peu profondes en continuité des zones où l'espèce se

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

maintient actuellement. Ceci nécessite un protocole d'expérimentation et de suivi sur des surfaces réduites (quelques mètres carrés maximum).

- Propositions relatives à l'espèce
- Compléter les connaissances sur la répartition géographique à partir des données d'herbiers disponibles (avec vérification des échantillons).
- Rechercher l'espèce dans l'étage collinéen à montagnard, voire subalpin.

LES BRYOPHYTES « L'Orthotric de Roger» (*Orthotrichum rogeri*)

L'espèce

Carte p 257

Classification

Bryophytes – Orthotrichales
Orthotrichacées

Code Natura 2000 : 1387

Description et écologie

Espèce pleurocarpe (mais aspect d'une acrocarpe), la tige mesure de 1 à 1,5 cm. Les feuilles sont lancéolées lâchement imbriquées et plus ou moins flexueuses à l'état sec, dressées et étalées à l'état humide. Il s'agit d'une espèce exclusivement corticole, c'est-à-dire qu'elle pousse sur les écorces d'arbres vivants, elle est thermophile hygrophile stricte. Il est toutefois possible de l'observer sur rocher, mais beaucoup rarement. L'espèce nécessite donc des arbres en milieu ouvert ou dans un contexte sylvatique assez clair, sous climat chaud et humide.



Sources : Cahier d'habitats
MNHN

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

L'Orthotric de Roger présente des populations réduites souvent associées à d'autres espèces bryophytiques corticoles. En France, elle est limitée aux Pyrénées, aux Alpes et au Massif central. Dans les Pyrénées, *O. rogeri* existe des Pyrénées centrales aux Pyrénées orientales. Dans les Alpes, trois foyers principaux sont connus actuellement : Embrunais, massif des Aravis et Vercors oriental. Dans le Massif central, sur le plateau du Cézallier, dans le massif du Sancy, dans les Monts du Cantal, dans le haut Forez et les Bois-Noirs, dans le Pilat et sur les contreforts du plateau de la Chaise-Dieu ainsi que dans le haut Beaujolais.

Dans la plupart des régions où l'espèce a été découverte par le passé, seules celles du secteur Embrun/Guillore dans les Hautes-Alpes ont pu être confirmées depuis les vingt dernières années. De vieilles mentions dans la littérature du siècle dernier font état de la présence de cette espèce dans les départements des Vosges, du Cantal et en Savoie sans confirmation récente de ces indications. Les stations les plus proches sont suisses (canton de Berne, Graubünden et Ticino), essentiellement sur Érable. Au vu de l'état des connaissances actuel, la situation de l'espèce en France est donc extrêmement fragile. Le nombre de localités d'*Orthotrichum rogeri* découvertes ces dernières années est relativement élevé mais ne doit pas cacher la grande précarité démographique des populations concernées (comptages basés sur des suivis réalisés dans le Massif central) qui ne comportent généralement que quelques rares touffes richement fructifiées (l'espèce est monoïque). Les groupements à *Orthotrichum rogeri*, indépendamment de leur statut sociologique, sont des groupements pionniers qui ne possèdent qu'un caractère concurrentiel très limité vis-à-vis d'autres groupements à base de pleurocarpes sociales. Les groupements à *Orthotrichum rogeri* représentent un

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

stade transitoire du peuplement des écorces, groupement appelé à disparaître à plus ou moins brève échéance de par la dynamique naturelle des groupements cryptogamiques. Espèce à répartition mondiale peu étendue mais non menacée en Europe ni en France grâce à l'augmentation de la surface des habitats potentiels suite à la déprise agricole des terrains de moyenne montagne.

Sur le site, 1 seule station se situe à l'intérieur du site Natura 2000, la deuxième station, à proximité immédiate de la limite du site mériterait alors une extension de la zone afin de l'inclure dedans.

Enjeu patrimonial

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II

Convention de Berne : annexe I

Cotation UICN : France : vulnérable

Relations avec l'homme et atteintes à l'espèce

Les principales menaces sont la destruction des vieilles forêts comme réceptacle potentiel de populations naturelles d'*Orthotrichum rogeri*. L'espèce est également sensible à la pollution atmosphérique (pluies acides). Elle est aussi menacée par les coupes d'arbres liées au développement de l'urbanisation et à la construction d'infrastructures routières (création ou élargissement de voies).

Habitat de l'Orthotric de Roger

Description de l'habitat

Elle vit sur des arbres isolés ou en contexte forestier clair. Elle croît sur les troncs ou les branches, notamment sur les érables (*Acer* spp.), le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et le Noisetier (*Corylus avellana*). On la trouve également dans des biotopes plus ou moins artificialisés, tels que des allées de frênes ou de saules, des peupliers isolés, des fourrés arbustifs colonisant des ruines. Ces habitats peuvent être qualifiés de dégradés et en augmentation sensible à l'échelle nationale. Egalement dans des saulaies sur sol tourbeux du *Salicion cinereae* et les trouées arbustives du *Sambuco racemosae-Salicion capreae* dans des forêts mûres sub-naturelles (notamment les hêtraies-sapinières montagnardes). Ce dernier type d'habitat est au contraire en raréfaction très sensible à cause de l'intensification des pratiques sylvicoles.

Exigences écologiques

L'espèce nécessite des arbres en milieu ouvert ou dans un contexte sylvatique assez clair, sous climat chaud et humide.

Menaces de dégradation potentielles de l'habitat et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	- Présence des espèces d'arbres support - Présence de clairières	
<i>Facteurs humains</i>		- Sylviculture intensive

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

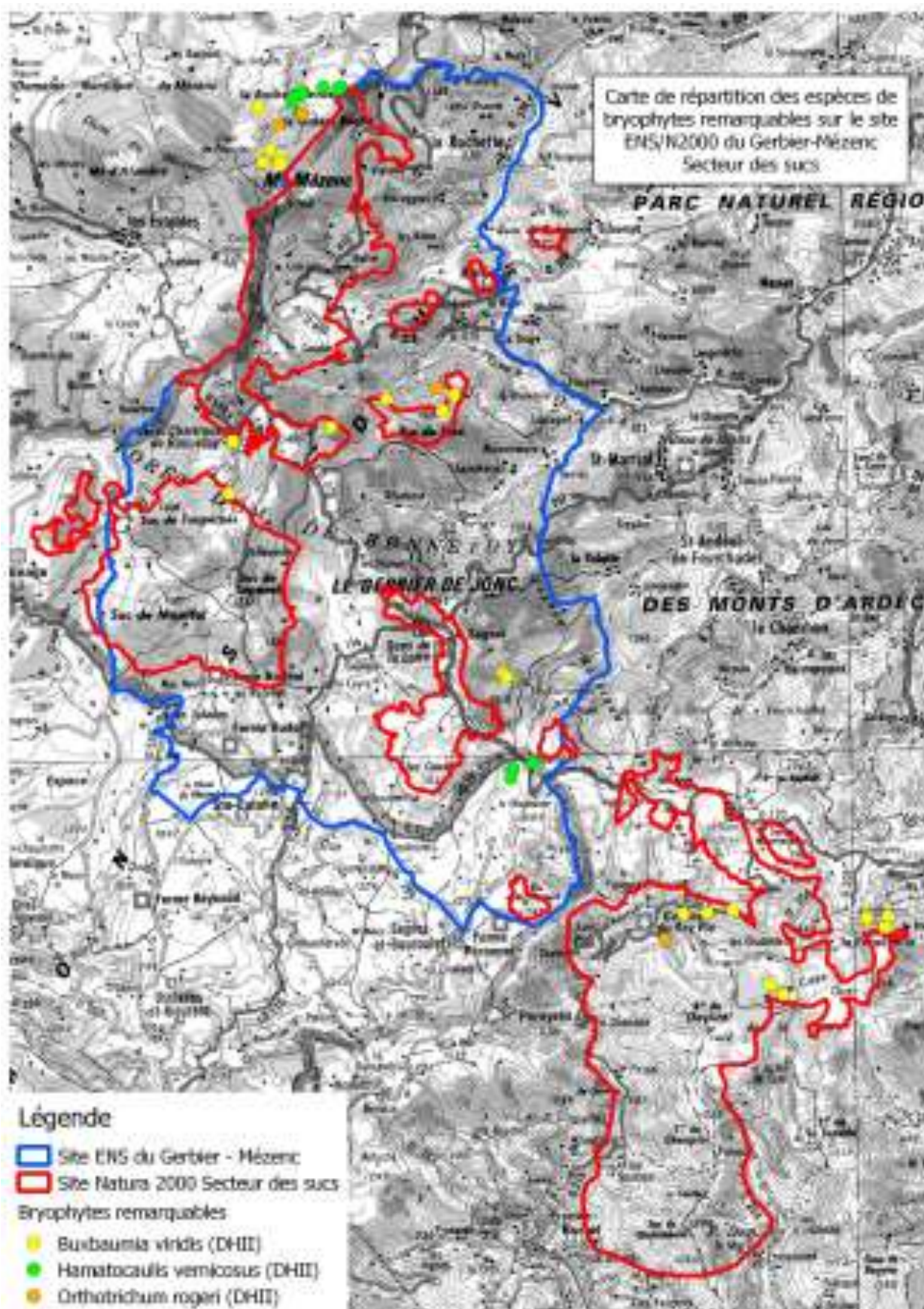
Préconisations de gestion de l'Orthotric de Roger

Propositions relatives à l'habitat de l'espèce

Dans l'état actuel, il est nécessaire de préserver d'office les quelques rares stations connues, à toutes fins utiles et selon le principe de précaution. Parallèlement, un suivi de l'évolution des rares stations françaises doit être envisagé. À cet effet, on préservera les groupes ou les alignements d'arbres porteurs et on réservera dans l'environnement proche ou immédiat des stations des lots d'arbres pouvant accueillir de nouvelles populations. Ce suivi devrait être complété par un important travail d'inventaire des stations de l'espèce, de manière à mieux connaître l'étendue des stations existantes et l'état des populations en France.

- Propositions relatives à l'espèce

Cette espèce très mal connue est à étudier dans son comportement général, qu'il s'agisse de l'étendue des populations existantes, de sa position dans la dynamique évolutive des groupements sur écorce (épixyles corticales) ou encore de ses capacités de dispersion. Il conviendrait aussi de tester des transplantations sur de nouveaux supports pour vérifier la capacité de l'espèce à investir d'autres hôtes.



DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

II.1.9. ESPECES PATRIMONIALES FAUNE – FLORE ET PERIMETRE NATURA 2000 - REMARQUES

Les inventaires de terrain, et les données naturalistes disponibles dont nous avons eu connaissance sur les parties proches du périmètre d'étude initial nous permettent de distinguer un certain nombre de zones à enjeux patrimoniaux situées à proximité mais à l'extérieur du périmètre que l'on pourrait connecter avec le site Natura 2000 notamment en confortant les corridors écologiques existants.

Les espèces patrimoniales recensées dont il est question sont :

- le papillon Apollon (*Parnassius apollon*) présent sur la retombée Est du bois de Cuze (comm. orale A. LADET)
- la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*), présente sur le versant nord du suc de Sara et dans les bois de l'Areilladou et de Sagnas
- l'Orthotric de Roger (*Orthotrichum rogeri*), présent également sur le versant nord du suc de Sara.

Dans ce même secteur (versant nord du suc de Sara), un habitat remarquable de la Directive a également été identifié, il s'agit d'une Sapinière hyperacidiphile aérohygrophile sur blocs froids, à *Sphagnum quinquefarium* et Lycopode sélagine (code 9410).

En conséquence, dans une logique de gestion et de préservation de ces espèces patrimoniales, il serait souhaitable de modifier le périmètre du site d'étude.

Les modifications proposées sont développées dans le paragraphe ci-dessous.

II.1.10. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

Eu égard aux inventaires de terrain et à la hiérarchisation des habitats et afin de mieux prendre en compte la cohérence de continuité entre les habitats d'intérêt communautaire, les linéaires ou corridors écologiques, il semble nécessaire – dans une logique de gestion - de modifier le périmètre du site d'étude. Ces modifications s'appuient sur les points suivants :

- ❑ Le site Natura 2000 initial présente un périmètre éclaté, sinueux dont les limites ne correspondent à aucunes limites facilement identifiables sur le terrain.
- ❑ Les prospections de terrain ont démontré que dans le périmètre initial du site, 35 % des habitats sont des milieux forestiers. Or les milieux ouverts (landes, prairies, pelouses et éboulis) apportent un complément d'espèces patrimoniales souvent exceptionnel. Ces milieux ouverts évoluent souvent à part et d'autres du périmètre initial (bordures de plateau, bases des suc).
- ❑ Mise en cohérence des périmètres entre les sites Natura 2000 « B18 » et « B21 ». Il paraît évident de rendre cohérent ces périmètres et d'éviter les recouvrements ou les hiatus entre sites.

Les modifications de périmètre telles qu'elles sont proposées, reposent donc sur une logique pure de cohérence entre les trois points évoqués précédemment.

Compte tenu des données disponibles, il nous a semblé intéressant de proposer deux scénarii reposant sur deux approches complémentaires :

✚ **L'une sur des bases naturalistes avérées** (habitats naturels et habitats d'espèces présents ou fortement pressentis, d'après les informations des experts naturalistes (**premier scénario d'extension dit « sur critères scientifiques »**))

- ❑ Dans ce cas, les modifications des périmètres s'appuieront sur un calage à la parcelle ou à la limite de végétation.

✚ L'autre sur une **logique naturaliste et géographique** (basée sur l'écologie du paysage intégrant la fonctionnalité des milieux à une échelle plus large) destinée à combler les hiatus entre les différents périmètres natura 2000 et à constituer des entités de gestion cohérents regroupant une même physionomie de végétation correspondant à un type de gestion déterminé.

- ❑ Les modifications de périmètre proposées permettraient, dans ce cas, de corriger un périmètre difficilement compréhensible en intégrant très vraisemblablement les zones les plus riches proches du site.

Le COmité de PILotage, lors de sa séance du 19 novembre 2013 a validé la proposition de périmètre, correspondant à :

- **la zone d'étude finale du site B18**
- **avec réintégration du suc du Cheylard**
- **plus l'ensemble des propositions d'extension (scénarii scientifiques : ONF, ENGREF et comité d'experts),**
- **plus scénario d'extension géographique,**
- **et au retrait de quelques petites zones à la marge (2 petits sucs au nord ouest)**
-

Surface correspondante : 5 164ha à revoir si on intègre les dernières données de mousses notamment.

(Voir Tome II annexes 21.1 à 21.3 cartes de « proposition d'évolution des limites » et annexes 28.1 à 28.3 « cartes du périmètre du site B18 validé par le Comité de PILotage »).

CHAPITRE III

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

CONTEXTE INSTITUTIONNEL, DEMOGRAPHIQUE, FONCIER ET REGLEMENTAIRE

On notera que toutes les données chiffrées utilisées s'appliquent au périmètre du site Natura 2000 uniquement (hors possibilités propositions d'extension).

Certaines mises à jour seront à faire pour tenir des évolutions constatées entre la période de rédaction de ce diagnostic et de finalisation du DOCOB (rattachement de certaines communes du site B18 à la Communauté de Commune d'Aubenas – Vals les Bains...).

III.1.1.OCCUPATION DU SOL ET CONTEXTE FONCIER

Occupation du sol

Le site Natura 2000 représente une surface totale de 3504,2 hectares répartie sur 14 communes.

L'altitude et la rigueur du climat rendent le site peu favorable aux cultures, mais sont propices au développement de la forêt et aux prairies. L'occupation du sol sur le site Natura 2000 se répartit de la façon suivante (source : Corine Land Cover) :

- les terrains boisés (boisement lâches et morcelés, taillis, futaie, plantations) constituent 51% du site (1803 ha) avec une majorité de feuillus,
- les landes et broussailles, reflets de la déprise agricole représentent 25% des surfaces,
- les pelouses naturelles, pâturages et prairies sont largement représentés avec 20% des surfaces,
- les zones rocheuses à nu, présentes essentiellement sur les sommets des sucs situés au nord du site (Mézens, Gerbier), représentent 4 % des surfaces totales.

La répartition de ces unités naturelles n'est pas homogène à l'échelle du site. Les landes et forêts de feuillus sont nettement plus présentes sur la moitié sud du site, tandis que la partie nord est davantage concernée par les prairies, végétations arbustives et forêts de conifères.

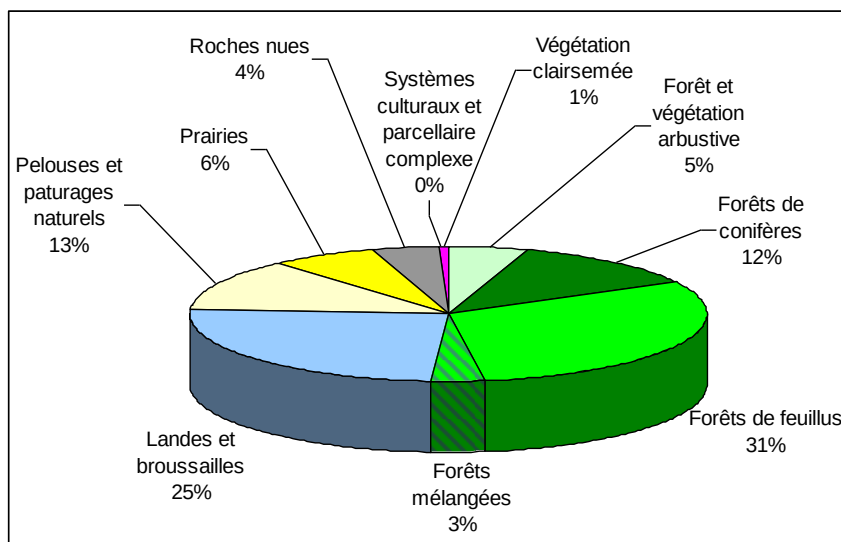


Figure 4 : occupation du sol du site B18 – données IFEN (Corine Land Cover)

Carte de l'occupation du sol : Tome II - annexes 17.1 à 17.3

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Dans le cadre de la mise en place des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Général de l'Ardèche a conduit une étude foncière sur l'ensemble du parcellaire du site 'Gerbier/Mézenc' (voir Tome II – annexes 22.1 à 22.3 : carte du régime foncier). Cet ENS couvre la moitié nord du site B18. Les résultats qui vont suivre sont une reprise des données de cette étude, appliquée au périmètre concerné par le site Natura 2000.

Sur le secteur du site B 18 en chevauchement avec l'ENS, la configuration foncière est la suivante :

- 33% des terrains appartiennent aux communes,
- 33% est constitué d'un petit parcellaire de taille inférieure à 25 hectares appartenant à des propriétaires privés,
- 20 % est formé de grandes parcelles privées de tailles supérieures à 25 hectares,
- 10 % appartient à l'état (forêts domaniales),
- et 6 % appartient à des groupements forestiers.

Ainsi, la propriété foncière est assez équitablement répartie entre le domaine public (43 %) et privé.

Tableau 13 : régime foncier du site B18 sur le secteur de l'ENS 'Gerbier/Mézenc' – données ONF, Conseil Général de l'Ardèche

Type de propriété	Surface en chevauchement B18-ENS	%
Commune	458.36	33%
Etat	137.01	10%
Groupements Forestiers	85.72	6%
Privés < 25ha	458.54	33%
Privés > 25ha	265.63	19%
Total	1405.26	

En extrapolant ces données à l'ensemble du site Natura 2000, on peut dire que le contexte foncier est relativement complexe du fait de la diversité des propriétaires et l'hétérogénéité du parcellaire.

Malgré cela, 70 % des surfaces sont occupées par des propriétés de grandes tailles appartenant:

- pour près de la moitié des surfaces au domaine public (état, département, communes),
- et pour 20 % des surfaces à des propriétaires privés détenant des parcelles de grande taille.

Ces trois types de propriété devraient permettre de mettre en oeuvre efficacement les mesures de gestion du DOCOB.

Voir cartes Tome II (annexes n°22.1 à 22.3)

III.1.2. INTERCOMMUNALITE ET PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Le site Natura 2000 concerne 14 communes organisées en 3 communautés de communes (excepté 3 communes indépendantes). Le pays Ardèche méridionale chapeaute la moitié sud du secteur.

Tableau 14 : détail de l'organisation intercommunale

PAYS	COMMUNAUTÉ DE COMMUNE	CANTON	COMMUNE	Surfaces concernées Secteur des Sucs
Ardèche Meridionale	CC Source de la Loire	Burzet	SAGNES-ET-GOUDOULET	194.89
			SAINTE-EULALIE	197.52
		Montpezat	CROS-DE-GEORAND	203.99
			LE BEAGE	337.46
	Communes indépendantes	Antraigue	LABASTIDE-SUR-BESORGUES	417.15
			LACHAMP-RAPHAEL	311.34
			MEZILHAC	4.82
		Burzet	BURZET	539.14
			PEREYRES	759.79
Communes indépendantes	CC du pays du Cheylard	Le Cheylard	LE CHAMBON	24.00
			SAINT-ANDEOL-DE-FOURCHADES	23.17
	Saint-Martial	BOREE	353.44	
		LA ROCHETTE	70.93	
		SAINT-MARTIAL	97.05	
				3534.71

Dans ce tableau, la surface concernée (secteur des Sucs), comprend le Suc du Cheylard sur la commune de Sagne et Goudoulet.

Tome II - annexes 23.1 à 23.3 : cartes de situation administrative

Tome II - annexe 24 : carte des programmes d'actions territoriaux

Les principales structures intercommunales et procédures de développement local sont :

Le Pays de l'Ardèche Méridionale qui est porté par le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale qui regroupe 177 communes de la moitié sud du département de l'Ardèche. Le pays de l'Ardèche Méridionale porte un CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes), nouvelle génération des contrats régionaux, qui succède aux Contrats Globaux de Développement (CGD), et permettent d'inciter et d'accompagner les acteurs d'un bassin d'emploi dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de territoire sur 10 ans incluant un programme d'actions concret à 5 ans. Le CDRA 'Ardèche Méridionale' a été validé en septembre 2005. Les grands axes d'actions portent sur :

- Un territoire solidaire,
- Un territoire ouvert, accueillant, accessible et relié,
- Un territoire productif,
- Un territoire d'excellence de vie,
- Un territoire d'innovations et d'expérimentations,

Certains objectifs portant sur l'affirmation de la vocation agricole du pays, la promotion du tourisme ou la recherche de l'excellence naturelle, culturelle et patrimoniale pourront positivement s'articuler avec ceux du DOCOB.

Les Communautés de Communes

La communauté de communes 'Source de la Loire'

La communauté de communes 'Source de la Loire' concerne la partie Sud Ouest du site. Elle a compétence sur le tourisme, les énergies renouvelables et l'entretien de ripisylves.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Elle est largement représentée sur la partie centrale du site et pourrait porter de nombreuses actions sur ce secteur.

La Communauté de communes ‘du Pays du Cheylard’

La Communauté de communes ‘du Pays du Cheylard’ est très peu représentée sur le site et concerne seulement deux communes Saint-Andéol de Fourchades et Le Chambon.

Le Syndicat mixte de la montagne ardéchoise

Le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise est un établissement public de coopération intercommunale à vocation touristique qui concerne les communes du Béage, Lachamp-Raphaël, Sagnes-et-Goudoulet, Péreyres, Borée.

Le territoire d’intervention de cette structure couvre une large partie du site NATURA 2000, ce qui pourra lui permettre de porter des actions en faveur de l’aménagement et de la gestion touristique.

Les Offices de Tourisme et le Comité Départemental du Tourisme

Deux offices de tourisms sont présents sur le territoire du site B18 :

- l’Office de Tourisme de Sainte Eulalie au nord ouest,
- et l’Office de Tourisme d’Antraigues-sur-Volanes (canton d’Antraigues) au sud est.

Le Comité Départemental du Tourisme assure la promotion, la coordination et le suivi de l’activité touristique Ardéchoise.

Le Parc Naturel régional des Monts d’Ardèche a été classé par décret n°2001-309 du 9 avril 2001. Il concerne l’ensemble des communes du site B18. Les communes adhérentes s’engagent par l’approbation de la Charte du PNRMA dans une démarche de qualité, et ce pour une durée de 10 ans.

La Charte du PNRMA comprend 107 articles organisés selon des thématiques d’intervention. Les principaux objectifs sont :

- protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- contribuer à l’aménagement du territoire,
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- assurer l’accueil, l’éducation et l’information du public,
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

La charte du PNRMA identifie plusieurs enjeux sur le secteur des sucs :

- des enjeux paysagers forts liés à la fermeture du paysage conséquent à la déprise agricole, aux attaques sanitaires que subissent les forêts d’épicéas vieillissantes, aux mitages des plantations en timbre poste, à la conservation d’un patrimoine bâti original, au respect de l’intégration paysagère des travaux d’aménagements des voiries ;
- des milieux et espèces d’intérêt exceptionnel largement connus des scientifiques (espèces protégées, habitats et espèces d’intérêts communautaires...) liés aux contrastes climatiques et géo-pédologiques des lieux. Un projet de ‘maison du volcan’ a été initié sur le secteur.

Le PNRMA appuie également les démarches de concertation locale pour une meilleure prise en compte et une meilleure utilisation de l'espace. Une telle démarche a été conduite sur le secteur des Sucs.

Le site NATURA 2000 est entièrement situé dans le territoire du PNRMA dont le domaine de compétence permet de couvrir l'ensemble des thématiques liées à la gestion des espaces naturels. Le PNRMA est identifié comme un acteur privilégié pour la mise en œuvre du DOCOB, et a indiqué lors d'un Comité de Pilotage local, son souhait de devenir la structure animatrice à l'issue de la rédaction du Document d'Objectifs, si aucune autre collectivité locale ne se positionne.

Le CDPRA-PSADER 'Valence Drôme Ardèche Centre'

Le CDRA 'Valence Drôme Ardèche Centre' regroupe 107 communes de l'Ardèche et de la Drôme. Il est porté à travers une convention de mandat par le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV). Le contrat définitif a été validé en novembre 2007. Le contenu du programme porte sur :

- l'emploi durable, l'attractivité et la compétitivité (conforter les pôles d'excellences et savoirs faire locaux, développer le tourisme en s'appuyant sur le patrimoine...),
- Renforcer la dynamisme et la qualité de vie (préservation du patrimoine, améliorer le maillage des équipements sportifs).

Les actions en faveur du tourisme, du patrimoine et des savoir-faire locaux pourront le cas échéant s'inscrire dans la démarche Natura2000.

Le site Natura 2000 est concerné par plusieurs EPCI et programmes de développement qui ont compétence directement ou indirectement dans la gestion des espaces naturels.

Aussi, plusieurs structures (communes, communautés de communes, pays, syndicats mixtes) sont susceptibles de porter des actions dans le cadre de leur domaine de compétence.

Le PNRMA s'inscrit, de part son emprise territoriale et l'étendue de ses compétences, comme un gestionnaire potentiel privilégié du site, capable de porter des actions sur l'ensemble du territoire et répondant à toutes les thématiques relatives à la gestion des milieux naturels.

III.1.3. LES ZONAGES ET MESURES REGLEMENTAIRES EXISTANTS

Le territoire du site Natura 2000 est, de part sa richesse reconnue, concerné par un grand nombre d'inventaires, de procédures ou de mesures réglementaires visant à protéger ou à faire connaître la valeur naturelle du site. Ces zonages et procédures sont présentés dans les fiches diagnostic présentées ci-après.

- ↳ GESTION DES EAUX « S.D.A.G.E. »
- ↳ GESTION DES EAUX « S.A.G.E. »
- ↳ GESTION DES EAUX « CONTRATS DE RIVIERE »
- ↳ DOCUMENTS D'URBANISME « PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) »
- ↳ RISQUES « RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES »
- ↳ ENVIRONNEMENT « ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) »
- ↳ ENVIRONNEMENT « ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO) »
- ↳ ENVIRONNEMENT « RECENSEMENT DES TOURBIERES »
- ↳ ENVIRONNEMENT « INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES »
- ↳ ENVIRONNEMENT « ESPACES NATURELS SENSIBLES ENS »
- ↳ ENVIRONNEMENT « ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB) »
- ↳ ENVIRONNEMENT « ESPACES NATURELS REMARQUABLES DU PNRMA »
- ↳ PATRIMOINE « SITES CLASSES »
- ↳ PATRIMOINE « SITES INSCRITS »

GESTION DES EAUX « S.D.A.G.E. » ‘Rhône Méditerranée’ et ‘Loire Bretagne’

Tome II - annexe 9 (carte de l’hydrographie)

source : gest’eau

Principes

Les Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion de l’Eau (SDAGE), décidés par la loi sur l’eau de 1992, visent une gestion concertée et coordonnée des cours d’eau.

Les SDAGE fixent les orientations fondamentales de cette gestion, les objectifs de quantité et de qualité des eaux et émettent des préconisations pour atteindre les objectifs fixés.

La nouvelle programmation du SDAGE porte sur la période 2010-2015.

Portée

Le SDAGE est l’outil de planification de référence dans le domaine de l’eau : les programmes et décisions administratives dans le domaine de l’eau doivent être compatibles avec ses objectifs. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les décisions de ce schéma directeur.

Périmètre

Ils correspondent respectivement à l’ensemble du bassin versant Rhône Méditerranée et l’ensemble du bassin versant Loire Bretagne.

Mise en œuvre

Les SDAGE sont élaborés sur l’initiative du Préfet coordonateur de bassin, par le comité de bassin. Le comité de bassin associe à cette élaboration des représentants de l’Etat et les conseils régionaux et généraux concernés.

Objectifs

Le SDAGE de 1996 ‘Rhône Méditerranée Corse’ présente 10 orientations fondamentales :

- Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution,
 - Garantir une qualité d’eau à la hauteur des exigences des usages,
 - Réaffirmer l’importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines,
 - Mieux gérer avant d’investir,
 - Respecter le fonctionnement naturel des milieux,
 - Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables,
 - Restaurer d’urgence les milieux particulièrement dégradés,
 - S’investir plus efficacement dans la gestion des risques,
 - Penser la gestion de l’eau en termes d’aménagement du territoire,
 - Renforcer la gestion locale et concertée.

DOCUGE valant DOCUMENT d’OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d’Ardèche

Le SDAGE de 1996 'Loire Bretagne' présente 7 objectifs vitaux :

- Gagner la bataille de l'alimentation en eau potable,
- poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface,
- retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer,
- sauvegarder et mettre en valeur les zones humides,
- préserver et restaurer les écosystèmes littoraux,
- réussir la concertation, notamment avec l'agriculture,
- savoir mieux vivre avec les crues.

Enjeux sur le secteur des Sucs

Dans l'attente des nouvelles générations de SDAGE, nous ne pouvons précisément estimer les enjeux liés à ce programme.

Nous pouvons tout au plus émettre quelques principes généraux :

Le secteur des Sucs se situe en tête de bassin. Il alimente en partie les rivières de la retombée méridionale du site Natura 2000 (communes de Péreyres, Burzet, La Bastide sur Bésorgues), et notamment La Bourges et la Bésorgues.

Les enjeux en terme de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques devraient porter pour l'essentiel :

- sur la gestion qualitative de la ressource (limitation des pollutions diffuses),
- et sur la biodiversité associée aux milieux humides.

Interactions avec le document unique de gestion

Les SDAGE sont des outils règlementaires opposables au tiers.

Cependant, les risques d'incohérence sont très limités car les deux procédures sont tout à fait complémentaires par rapport aux objectifs poursuivis : le maintien des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable suppose, selon les milieux et espèces concernés, le maintien d'une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante ; certains habitats et espèces d'intérêt communautaires font souvent partie des espèces et milieux à préserver prioritairement dans les SDAGE.

GESTION DES EAUX « S.A.G.E. » ‘Ardèche’ et ‘Loire Amont’

Tome II - annexe 9 (hydrographie)

source : gest'eau

Principes

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification qui définit des préconisations permettant la conciliation des usages et le maintien ou l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

Portée

Il constitue, avec le SDAGE dont il est une déclinaison locale et avec lequel il doit être compatible, l'outil de référence dans le domaine de l'eau. Il a une portée réglementaire et est opposable aux administrations. Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat et les collectivités publiques doivent ainsi être compatibles avec le SAGE.

Périmètre

Le territoire des Sucs est couvert par deux SAGE :

- Le SAGE 'Ardèche' concerne le bassin versant de l'Ardèche.
- Le SAGE 'Loire amont' concerne la partie amont du bassin versant de la Loire.

Mise en œuvre

La mise en œuvre du SAGE se fait de manière concertée, par une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui associe les collectivités, les usagers et les services de l'Etat. La CLE assure la réalisation du SAGE et suit sa mise en œuvre.

Les deux SAGE concernés sont :

Le SAGE 'Ardèche', adopté par la CLE le 5 mai 2011, est porté par le Syndicat Mixte Ardèche Claire. Ses principales missions portent sur la qualité de l'eau, l'entretien et la restauration des berges et du lit des cours d'eau et l'information et la sensibilisation à l'environnement.

Le SAGE 'Loire amont' (en cours de réalisation) est porté par le Conseil Général de Haute-Loire.

Objectifs

Un SAGE fixe des objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné :

- en définissant des objectifs de répartition de la ressource en eau entre les différents usages,
- en identifiant et protégeant les milieux aquatiques sensibles,
- en définissant des actions de protection de la ressource et de lutte contre les inondations.

Ces objectifs seront précisés en fonction du contexte local et des problématiques particulières qui seront mises en évidence au cours de la démarche d'élaboration du SAGE.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Enjeux sur le secteur des Sucs

Les études engagées et programmées dans le cadre de l'élaboration des SAGE laissent présager les pistes de réflexion principales de la CLE.

Les enjeux pressentis sur la Loire amont sont :

- amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau et la gestion quantitative de la ressource,
- réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation,
- amélioration et préservation de la qualité des eaux,
- préservation et gestion des milieux aquatiques.

Les thématiques abordées sur l'Ardèche sont principalement :

- partage de la ressource,
- gestion des débits d'étiage
- gestion du risque inondation,
- gestion du transport solide et de la dynamique fluviale,
- garantir la sécurité des usagers et l'équilibre des écosystèmes aquatiques,
- mettre en cohérence les politiques de l'eau et aménagement du territoire.

Un secteur de zones humides majeures a été identifié dans le cadre du SAGE autour du Bois de Cuze et de Lachamp-Raphaël, recoupant en partie le site Natura 2000 et se situant en limite du site ENS (voir carte suivante). La préservation et la restauration des zones humides sur ce secteur est alors une priorité pour le SAGE.



Interactions avec le document unique de gestion

Comme le SDAGE, le SAGE est un outil complémentaire du document d'objectifs pour permettre la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire liés aux milieux aquatiques.

Le SAGE doit être compatible avec les enjeux identifiés sur le document d'objectifs.

GESTION DES EAUX « CONTRATS DE RIVIERE » ‘Ardèche et affluents d’Amont’ et ‘Eyrieux’

Tome II - annexe 9 (hydrographie)

source : gest'eau

Principes

Le contrat de rivière est un engagement permettant la mobilisation de la collectivité et des acteurs locaux sur des problématiques particulières identifiées par la mise en oeuvre d'actions concrètes et partagées.

Portée

Le contrat de rivière n'a pas de valeur réglementaire : il s'agit uniquement d'un engagement contractuel.

Périmètre

Le contrat de rivière ‘Ardèche et affluents d’amont’ concerne la partie sud du site Natura 2000 située en amont du bassin versant de l’Ardèche.

Le contrat de rivière ‘Eyrieux’ concerne la partie nord du site Natura 2000 sur la partie amont de l’Eyrieux.

Aucun contrat de rivière n'est présent sur le bassin versant de la Loire situé sur le site.

Mise en œuvre

Un contrat de rivière comprend un temps de rédaction du contrat (validé par le Comité de Bassin) et un temps de mise en oeuvre (réalisation des actions prévues dans le contrat).

Le contrat de rivière ‘Ardèche et affluents d’amont’ est signé depuis fin 2007, pour un lancement des premières actions en 2008. Il est porté par le Syndicat Mixte Ardèche Claire.

Le contrat ‘Eyrieux’ a été clôturé en décembre 2006 et n'est plus opérationnel à ce jour.

Objectifs

Les objectifs visés par le contrat de rivière ‘Ardèche et Affluents d’Amont’ sont :

- restaurer la continuité des cours d'eau : ouvrages de franchissement pour les barrages de Pont d'Aubenas et de La Temple (Ucel), ouvrages de franchissement pour les seuils situés entre Vogüé et Vallon Pont d'Arc dans le cadre du LIFE Apron II,
- concilier les usages et préserver les milieux : organiser les pratiques par l'aménagement de sites publics canoë-kayak, baignade/détente, randonnée,
- préserver / améliorer la qualité de l'eau : mettre en place des filières d'élimination et de valorisation des boues et matières de vidanges, travaux d'assainissement, poursuite du suivi de la qualité,
- restaurer la qualité physique des cours d'eau : actions sur la végétation, transport solide, espaces de liberté des cours d'eau,
- limiter le risque inondation : programme pluriannuel de gestion, plan de gestion de la boucle de Chauzon.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Interactions avec le document unique de gestion

Les actions du contrat de rivière ‘Ardèche et Affluents d’Amont’ visent à améliorer la qualité du cours d’eau et à concilier les usages qui s’y exercent. Elles répondront directement aux enjeux de préservation des habitats et habitats d’espèces d’intérêt communautaires.

DOCUMENTS D'URBANISME « PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) » **(ex. Plans d'Occupation des Sols ou POS)**

Principes et objectifs

Les documents d'urbanismes sont des documents cadres qui définissent les règles à adopter en matière d'urbanisme et de gestion de l'espace à moyen terme (quelques années) à l'échelle d'une commune. Ces documents définissent un ensemble de zones distinctes en fonction des vocations à laquelle on les destine (zones urbaines, agricoles, naturelles,...).

Portée

En tant qu'acte juridique, ces documents administratifs sont opposables au tiers et peuvent être mobilisés pour la préservation de l'environnement. En effet, la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature impose expressément aux documents d'urbanisme de « respecter les préoccupations d'environnement. Il s'agit donc d'une obligation pour les communes de traduire et de respecter les exigences environnementales dans leurs documents d'urbanisme. La loi SRU est encore venue renforcer cette notion par l'introduction de la notion de développement durable, principe d'équilibre auquel les documents d'urbanisme doivent répondre. Le rapport de présentation doit désormais comprendre un volet sur l'environnement communal.

Périmètre

Sur le site Natura 2000, seules les communes de Cros-de-Georand et de Burzet sont dotées d'un document d'urbanisme (cartes communales).

Source DDE07, 01/07/08

Mise en œuvre

Les PLU et cartes communales sont élaborés à l'initiative et sous la responsabilité de la commune en association avec les services de l'Etat. Ces documents sont soumis à enquête publique : tout propriétaire d'un terrain sur la commune concernée est alors conduit à émettre de remarques quant au projet présenté. Après avis favorable du commissaire enquêteur, le PLU ou la carte communale est approuvé par délibération du conseil municipal.

Analyse des documents d'urbanisme sur les communes du site

Les périmètres Natura 2000 des deux communes du site dotées d'un document d'urbanisme sont situés en zones naturelles et ne se trouvent pas menacées par des projets d'urbanisation.

Enjeux sur le secteur de Sucs

Le secteur concerné est une zone très peu peuplée qui a subi une déprise rurale très forte ces dernières décennies. La pression urbaine est très faible sur ce secteur qui n'a pas encore enrayer sa chute démographique. Les enjeux liés à la destruction d'habitat par l'urbanisation sont très faibles.

Il faut cependant rester prudent en bordure des secteurs touristiques (Lachamp-Raphaël, pourtours du Gerbier de Jonc) qui peuvent être concernés par des projets de développement.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Interactions avec le document unique de gestion

Mal maîtrisé, le développement des zones urbaines ou de loisirs peut être préjudiciable au bon fonctionnement des écosystèmes (fragmentation, destruction, isolement, ...), car il se traduit par une consommation d'espaces agricoles et/ou naturels.

Le PLU peut être considéré comme un outil complémentaire du document d'objectifs. Il peut en effet permettre :

- de définir des zonages permettant le maintien de la vocation naturelle et/ou agricole,
- de limiter le taux d'artificialisation lié à l'implantation de zones à vocation d'urbanisation, ou d'activités susceptibles d'engendrer des nuisances : pollution de l'air, de l'eau, des sols, bruit,...

En ce sens, il semble opportun que les communes les plus sujettes au développement d'infrastructures touristiques ou d'extension de l'habitat engagent une démarche en faveur de la gestion de leur développement urbanistique.

RISQUES « RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES »

Situation actuelle

D'après le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le site est concerné comme l'ensemble du département de l'Ardèche par le risque d'incendie de forêt. Il est également sujet au risque de mouvement de terrains.

Aucun risque d'inondation, ni aucun risque technologique n'est signalé sur le secteur.

Le risque d'incendie : il est généralement lié aux activités humaines : l'homme est très souvent à l'origine des feux de forêts, par imprudence, accident ou malveillance. Le vent active ensuite la combustion qui est fonction de l'état de la végétation. En Ardèche, la foudre est également à l'origine de nombreux départs de feux de forêt. Des plans cantonaux existent concernant ce risque et l'organisation des secours, mais ils ne concernent pas ce secteur.

Le risque de mouvements de terrain : il est lié à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme ou à une activité sismique. Ils peuvent se manifester sous la forme d'affaissements de cavités souterraines, de glissements de terrain, de chutes de blocs ou de coulées de boues...

Enjeux pour le secteur de Sucs

Les enjeux liés aux risques reposent pour l'essentiel sur les risques d'incendie de forêt. Ce secteur exposé dans sa globalité du fait de sa situation géographique présente un risque d'autant plus fort qu'il est situé sur un secteur venté et très touristique. Les conséquences d'un incendie sur les habitats et les espèces en place seraient considérables sur le secteur.

ENVIRONNEMENT « ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) »

Tome II annexe 25

Principes et objectifs

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des inventaires initiés à partir de 1982 et réactualisés en 2004. Ils reposent sur le caractère remarquable des écosystèmes et sont reconnus à dire d'expert et selon une méthodologie très précise. Les ZNIEFF sont de deux types :

- Les ZNIEFF de type I, de faible surface, présentant un intérêt biologique remarquable par la présence d'espèces ou d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques.
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturellement riches et peu modifiés (massifs forestiers,...). Elles permettent d'assurer une cohésion fonctionnelle et une interconnexion entre les ZNIEFF de type I.

Les objectifs des ZNIEFF sont :

- Le recensement et inventaire aussi exhaustif que possible des espaces naturels présentant un intérêt écologique fonctionnel ou patrimonial ;
- L'établissement d'une base de connaissance accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement ;
- L'intégration des enjeux liés à l'espace naturel dans la politique globale d'aménagement ou de développement ;

Portée

Non opposables aux tiers en tant que telles, les ZNIEFF sont un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des Tribunaux Administratifs. Par ailleurs, la nécessité de consulter cet inventaire lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire interministérielle du 10 octobre 1989.

Mise en œuvre

Cet inventaire est permanent : une actualisation régulière est programmée à la fois pour inclure de nouvelles zones décrites, pour exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et pour affiner les délimitations de certaines zones. En Rhône-Alpes, l'actualisation de l'ensemble des ZNIEFF a été réalisé et est en cours de validation auprès des collectivités locales et des administrations.

Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL).

Périmètre

Les ZNIEFF I et ZNIEFF II couvrent très largement le périmètre du site Natura 2000. Seul l'îlot sud qui s'étend sur les communes de Pereyres, Burzet, Lachamp-Raphael et Labastide-sur-Besorgues n'est pas concerné en totalité par ce classement.

Du nord au sud, on trouve 11 ZNIEFF de type I sur le site:

- 0704-002 : Mont Mézenc
- 0704-008 : Rocher du Cuzets
- 0704-0012 : Suc de Touron, Roches de Bories, Rocher de Pialoux
- 0704-007 : Suc de Sara, Suc de la Veine
- 0704-0004 : Forêt de Bonnefoy
- 0704-005 : Serre du Grésier
- 0704-003 : Secteur des Sucs
- 0704-0010 : Mont Gerbier de Jonc et source de la Loire
- 0707-0002 : Crêtes de Lachamp-Raphaël
- 0707-0001 : Serre de Cuze, bois de l'Areilladou
- 0700-0029 : Ray de Pic, rocher et rivière de la Bourges

Les ZNIEFF de type II sont :

0704 : SUCS ET PRAIRIES D'ALTITUDE DU MASSIF DU MEYZENC

0707 : LIGNE DE CRETE DE MEZILLAC AU COL DE L'ESCRINET

Enjeux sur le site

Les pelouses et les habitats forestiers du secteur des sucs présentent une mosaïque d'habitats favorables à une biodiversité importante, notamment vis-à-vis des oiseaux et de la flore.

Cette mosaïque concourt, comme le mettent en évidence les ZNIEFF, à la réalisation des fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales et au régime hydraulique, en ce qui concerne les zones humides.

Interactions avec le document unique de gestion

Les ZNIEFF sont un élément de connaissance des enjeux d'environnement prenant en compte tant des sites remarquables (abritant des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, des espèces rares ou protégées, ...) que de grands ensembles de "nature ordinaire" mais ayant une dimension fonctionnelle importante.

À ce titre, elles sont complémentaires de la procédure Natura 2000 et constituent également un réseau de sites intéressants, mais à l'échelle régionale, voire nationale. Elles permettent de ne pas négliger des petits milieux relictuels qui recèlent des richesses biologiques méconnues.

ENVIRONNEMENT « ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO) »

Tome II annexe 25

Principes et objectifs

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ont été identifiées dans le cadre de la Directive Oiseaux entre 1979 et 1991. Ce sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des populations d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire.

Enjeux sur le site

Aucune ZICO n'est recensée sur le site.

ENVIRONNEMENT « RECENSEMENT DES TOURBIERES »

Tome II annexe 25

Principes et objectifs

Les zones humides sont définies dans la loi sur l'eau comme des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année. Un inventaire des tourbières a été réalisé en Rhône-Alpes entre 1997 et 1999.

Périmètre

Le recensement de 1999 identifie sur le site Natura 2000 deux zones de tourbières ainsi qu'une partie de leur bassin versant (communes de Cros-de-Géorand et de Labastide-sur-Besorgues).

Portée

Cet outil d'inventaire n'a aucune portée juridique.

Enjeux sur le site

Ces milieux très particuliers devront faire l'objet d'attentions spécifiques en matière de protection, d'entretien, voire de restauration.

ENVIRONNEMENT « INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES »

Tome II annexe 25

Principes et objectifs

Les zones humides sont définies dans la loi sur l'eau comme des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année. Un inventaire des zones humides a été réalisé en 2001-2003 sous maîtrise d'ouvrage DDAF, FDP puis 2007 sous maîtrise d'ouvrage CREN. Un inventaire des zones humides en forêt publique a également été réalisé en 2015 par l'ONF ce qui a permis de compléter l'inventaire départemental.

Périmètre

Le recensement départemental identifie 31 zones humides sur le site Natura 2000.

Portée

Cet outil d'inventaire n'a aucune portée juridique.

Enjeux sur le site

Ces milieux très particuliers devront faire l'objet d'attentions spécifiques en matière de protection, d'entretien, voire de restauration.

Nom du site	Surface (ha)
Bel-Lieu	0,83
Bennet	1,67
Blaye est	2,05
Bois de Cuze est	14,06
Bois de Cuze ouest	2,55
Bout de Barre	11,32
Bout de Barre ouest	24,12
Condariè	1,49
Cuze	4,30
Flotte	0,01
Fonteysses	0,15
La Borie	1,37
La Bourges T1	2,46
La Narce - Bois de Cuze	6,71
Le Sagnas	0,27
Les Chabottes	1,59
Les Vallettes	2,72
Mare du Prê du Bois - 2004	0,20

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Prè du Cros	2,25
Source du Gage - 2004	0,28
Sources de la Saliousse	1,07
Sources de l'Eysse	4,84
Sources du Gage	23,76
Sources du Tauron	3,62
Suc de Séponet O - 2004	0,09
Tourbière des Sucs	7,53
Tourbière du Prè du Bois - 2004	0,24
Toureyre	0,90
Vallon des Planchettes	6,01
Valories	5,14
Villevieille	9,42
Total	143,00

ENVIRONNEMENT « ESPACES NATURELS SENSIBLES ENS »

Tome II annexe 25

Principes et objectifs

La loi du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995, dite Barnier, dans son article 142-1, affirme la compétence du Département dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels d'un département.

Cette politique se fait à l'initiative du Conseil général qui a décidé la mise en œuvre d'un programme d'actions sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) dès 1998. Pour financer ce projet il a été instauré la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Cette taxe est perçue sur les constructions nouvelles soumises à permis de construire dans le département (sauf cas d'exonération énumérés par la loi).

Dès 1998, le Département est intervenu sur deux sites jugés comme prioritaires : le territoire des Gorges de l'Ardèche et le massif Gerbier / Mézenc situé sur le site Natura 2000. En Ardèche, la TDENS fournit un budget d'environ 900 000 € par an. En mars 2006 le Département a approuvé un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles qui fixe des objectifs, des moyens et un calendrier pour la mise en œuvre de la politique ENS sur les 5 prochaines années.

En 2013, le Département de l'Ardèche s'est engagé dans un nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles qui court sur la période 2014-2020 (SDENS « horizon 2020 »). Ce nouveau schéma, présenté à l'assemblée départementale lors de l'examen du budget primitif de l'année 2014, a pour objectif de protéger et mettre en valeur le "Capital nature" du Département.

Il s'appuie autant sur des valeurs économiques (on parlera alors des "services éco-systémiques" produits par la nature), que sur un engagement politique de préservation d'un patrimoine naturel que le Département a traduit en prenant la compétence légale ENS et en mobilisant les financements dédiés inscrits au Code de l'Urbanisme.

L'ambition donnée doit aussi permettre au Département de s'inscrire dans le contexte national et régional.

Dans le cadre de nouveau SDENS, le Département a réaffirmé son souhait de trouver les moyens d'une gouvernance unifiée entre les différentes politiques publiques de préservation des patrimoines naturels. L'objectif poursuivi relève autant d'une simplification du paysage institutionnel pour le citoyen que d'un objectif de bon niveau de financement des actions proposées par les porteurs de projets.

Toutes les informations sur le SDENS « horizon 2020 » sont disponibles sur le site internet du Conseil départemental de l'Ardèche : www.ardeche.fr/espaces-naturels/

Portée

La mise en place de cette politique n'a pas de portée juridique : il s'agit d'un inventaire des espaces naturels qui présentent un enjeu à l'échelle départementale, voire interdépartementale, et qui

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

méritent, selon les pressions qu'ils subissent, la mise en place de mesures de gestion et/ou de valorisation.

A noter que, dans le cadre de cette politique, des zones de préemption peuvent être délimitées par le Conseil Général qui peut contrôler les transactions, voire acquérir des terrains à l'intérieur de la zone de préemption. Le prix de vente est fixé à l'amiable (sur la base du prix fixé par les domaines) ou, à défaut d'accord, par le juge de l'expropriation.

Périmètre

Le Département de l'Ardèche a décidé, grâce au SDENS de 2006, de concentrer son action sur 9 sites remarquables (14 sites avaient été retenus en 2000). Le site Gerbier/Mézenc fait partie de ces 9 sites remarquables et a été légèrement modifié dans le cadre du nouveau schéma départemental.

Enjeux sur le site

1) La stratégie de maîtrise du foncier

Le législateur a confié au Département une compétence foncière avec le financement associé au travers d'une taxe sur les travaux de construction : la taxe d'aménagement (TA). Cette taxe permet de faire en sorte que l'artificialisation de l'espace finance la préservation du patrimoine naturel. Cette recette est grevée d'affectation spéciale au profit, en particulier des actions de préservation, gestion et ouverture maîtrisée au public.

Plusieurs objectifs ont d'ailleurs été réaffirmés par le Département dans le cadre du nouveau SDENS, à savoir :

- créer au moins une zone de préemption sur chaque entité paysagère ;
- chercher la conclusion d'acquisitions amiables, y compris dans les zones de préemption ;
- s'appuyer sur la SAFER pour dynamiser les acquisitions foncières.

Les collectivités bénéficiant de crédits pour la gestion de sites ENS devront donc s'engager contractuellement à faciliter l'action foncière du Département.

2) La protection et la mise en valeur du patrimoine géologique

La géologie participe au fonctionnement des écosystèmes et donc au développement des espèces et des habitats. C'est une composante essentielle du patrimoine naturel et la politique ENS permet d'intervenir pour améliorer la connaissance ou protéger le patrimoine géologique, contrairement à l'outil Natura 2000, qui ne le prévoit pas. Cette particularité met une nouvelle fois en évidence l'intérêt de travailler de façon coordonner entre l'outil « ENS » et l'outil « Natura 2000 ».

De plus, le site ENS du Gerbier-Mézenc abrite de nombreux géosites (secteurs présentant de forts enjeux géologiques) comme le Mont Gerbier de Jonc, le Mézenc, le suc de Sara.... Ainsi, 7 géosites ont été identifiés dans le cadre du label mondial UNESCO Geopark. La politique ENS permettra alors de préserver et de faire découvrir ce patrimoine exceptionnel en lien avec ce label tout en matrisant l'ouverture au public et la fréquentation de ces géosites.

Après la préservation des sites, le second objectif fondamental affiché par la loi en matière d'ENS, est son ouverture au public, ce qui suppose éventuellement la réalisation d'aménagements.

Selon l'article L.142-10 du code de l'urbanisme, ces aménagements doivent être compatibles avec « la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels », ce qui autorise seulement des « équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion des terrains, ou à leur mise en

valeur à des fins culturelles ou scientifiques». La loi du 2 février 1995 introduit une exception à l'obligation d'ouverture au public, si la fragilité du milieu naturel concerné le justifie.

3) La connaissance et la préservation des habitats et des espèces hors directives Natura 2000

La politique ENS permet d'intervenir sur des habitats ou des espèces qui ne sont pas identifiées dans les directives habitats ou oiseaux de Natura 2000. Ainsi, le Département de l'Ardèche, peut à travers les subventions apportées au titre des espaces naturels sensibles, accompagner un maître d'ouvrage dans la connaissance, la préservation ou la gestion d'espèces patrimoniales, hors directive. Cette particularité permet notamment de pouvoir s'occuper des oiseaux sur ce site alors que Natura 2000 ne le permet pas puisqu'il est classé uniquement au titre de la Directive Habitats et non Oiseaux.

4) Conventionner pour s'impliquer dans la politique ENS du Département

La désignation d'une collectivité coordinatrice locale chargée d'établir et de coordonner le plan de gestion est une condition première à tout engagement. Cet engagement entre la structure coordinatrice locale (dans le cas présent, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche) et le département se traduira par la signature d'une convention pluriannuelle « Ardèche-Nature » qui identifiera notamment les actions à mener sur le site ENS.

ENVIRONNEMENT « ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB) »

Tome II annexe 25

Principe

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope vise :

- la préservation de biotopes (entendu au sens écologique d'habitat) tels que dunes, landes, pelouses, mares, ... nécessaires à la survie d'espèces protégées en application des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement,
- la protection de milieux contre des activités qui portent atteinte à leur équilibre biologique (écobuage, l'épandage de produits anti-parasitaires, ...).

Portée

Dans le cadre de la préservation des biotopes, l'arrêté fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes. Les mesures portent toujours sur le milieu (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'extractions de matériaux,...) et non sur les espèces (par exemple la chasse ne peut être interdite car elle ne porte pas atteinte aux biotopes).

Périmètre

Pas d'APPB sur le secteur des Sucs.

ENVIRONNEMENT « ESPACES NATURELS REMARQUABLES DU Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche »

Tome II annexe 25

Principes et objectifs

L'article R 244-1 du Code rural rappelle les conditions de classement d'un PNR : *« Un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. »* La circulaire N°95-36 du 5 mai 1995 est venue préciser les exigences patrimoniales avec *« la présence à l'intérieur d'un territoire d'un ensemble d'espaces présentant un intérêt au niveau national, apprécié en fonction de l'inventaire du patrimoine. »*

Pour répondre à cela, un inventaire du patrimoine a été réalisé sur le territoire du PNRMA dans le cadre d'une étude préalable à la rédaction de la Charte du PNRMA. Cet inventaire des espaces naturels remarquables constituaient la base essentielle de la connaissance des espaces naturels du parc.

Ces sites reconnus par le PNRMA pour leurs qualités patrimoniales pourront bénéficier d'actions particulières en termes de préservation et de valorisation de l'espace.

Portée

La mise en place de cette politique n'a pas de portée juridique : il s'agit d'un inventaire des espaces naturels qui présentent un enjeu à l'échelle du territoire du PNR.

Périmètre

Cet inventaire (pris en compte par les ZNIEFF sur la moitié nord du site) concerne le Mont Mézenc, le Rocher du Cuzets, le Suc de Tournon, les Roches de Bories, le Rocher de Pialoux, le Suc de Sara, le Suc de la Veine, la forêt de Bonnefoy, le Serre du Grésier, le Secteur des Sucs, le Mont Gerbier de Jonc et les sources de la Loire).

Pas de classement de ce type sur la partie sud.

Enjeux sur le site

Sur les secteurs identifiés, le PNRMA est susceptible de mettre en œuvre des opérations spécifiques de gestion de manière à préserver le patrimoine naturel de son territoire.

Interactions avec le document d'objectifs

Les éventuelles actions du PNRMA devront être mises en cohérence avec les objectifs de gestion du site Natura 2000.

Il n'y a, à ce jour, pas d'outils opérationnels de gestion, de veille ou de suivi (observatoire) sur les Espaces Naturels Remarquables du PNRMA.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

ENVIRONNEMENT « Réserve Biologique domaniale Dirigée du MEZENC »

Tome II annexe 25

Principes et objectifs

Constitution d'un réseau cohérent au niveau national représentant les éléments les plus remarquables de la diversité biologique dans les terrains relevant du Régime Forestier. Ces espaces sont dédiés à la recherche et éventuellement pour la démonstration et la sensibilisation du public.

La réserve biologique est dite dirigée lorsque des interventions sont nécessaires pour poursuivre l'objectif de préservation. Elle est dite intégrale dans le cas où toute intervention humaine en est exclue.

Portée

Mesures réglementaires opposables au tiers.

Plan de gestion approuvé par arrêté ministériel du 11/03/1999.

Périmètre

D'une surface de 410.21 ha la Réserve Biologique domaniale du Mézenc est située en majeure partie dans le département de la Haute Loire (369,71 ha en forêt domaniale du Mézenc – Site FR830 1076 - Mezenc) et pour 40.5ha en forêt domaniale de Borée (département de l'Ardèche)

Enjeux sur le site

Protection de la flore et de la faune des zones sommitales des sucres volcaniques du massif du Mézenc (Mont Mézenc, Mt d'Alambre, Mt Tourte, Mt Rechausseyre et roche du Bachat), ainsi que celles des sources du Lignon, affluent de la Loire).

Interactions avec le document d'objectifs

Les éventuelles actions devront être mises en cohérence avec les objectifs de gestion du site Natura 2000.

PATRIMOINE « SITES CLASSES »

Tome II annexe 25

Principe et objectifs

Un site classé au titre de l'Art. L 341-2 et suivants du code de l'environnement (loi du 2 mai 1930) est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la préservation ou la conservation présentent un intérêt général.

Cette procédure est utilisée en particulier en vue de la protection d'un paysage remarquable, naturel ou bâti. La procédure est à l'initiative de l'Etat (DIREN) ou de la commission départementale des sites, perspectives ou paysages. Le classement est prononcé par décret ministériel, généralement après avis du Conseil d'Etat (sauf accord des propriétaires).

Cette procédure qui porte plus précisément sur la conservation du patrimoine historique et paysager est tout à fait complémentaire de la procédure Natura 2000.

Portée

L'objectif de la protection est le maintien des lieux dans les caractéristiques paysagères ou patrimoniales qui ont motivé le classement.

Toute modification de l'état des lieux est soumise à l'autorisation spéciale, après avis de la commission départementale des sites et si le ministre le juge utile, de la commission supérieure des sites. Pour les travaux de moindre importance, énumérés par le décret du 15/12/1998, l'autorisation est du ressort du préfet de département.

Toute forme de publicité est interdite en site classé. Il est fait obligation d'enfouissement des lignes électriques nouvelles ou des réseaux téléphoniques nouveaux. Le camping et le caravanning sont interdits sauf dérogation ministérielle. L'existence et les limites cadastrales de la servitude sont obligatoirement mentionnées en annexe des plans d'occupation des sols.

Périmètre

Trois sites classés sont présents sur le site Natura 2000 : le massif du Mézenc, le Mont Gerbier des Joncs, la cascade du Ray Pic.

Enjeux sur le site

Ces classements ont une portée juridique forte destinée à préserver les caractéristiques paysagères ou patrimoniales du site. Ils limiteront de fait les risques liés à des projets d'aménagement ou d'équipement du site sur les parties classées.

Interactions avec le document d'objectifs

Pas d'incompatibilités.

PATRIMOINE « SITES INSCRITS »

Tome II annexe 25

Principe et objectifs

Un site Inscrit au titre de l'Art. L 341-1 et suivants du code de l'environnement (ex-loi du 2 mai 1930) est un site inscrit à l'inventaire des sites présentant un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. L'inscription a pour objectif de permettre à l'Etat d'être informé des projets concernant le site, et d'intervenir de façon préventive, soit en vue de l'amélioration de ces projets, soit si nécessaire en procédant au classement du site.

Portée

Tout projet de modification de l'état des lieux, à l'exception des travaux d'entretien normaux des constructions ou d'exploitation courante des fonds ruraux, doit être porté à la connaissance de l'Administration 4 mois à l'avance.

L'architecte des bâtiments de France (SDAP) émet sur le projet un avis simple; si l'intérêt du site est menacé, le ministre chargé de l'environnement peut se saisir du dossier et procéder au classement du site. Le permis de démolir est obligatoire en site inscrit. Sur les permis de démolir, l'avis de l'architecte des bâtiments de France est un avis conforme.

La publicité est interdite en site inscrit, sauf dispositions d'un règlement local de publicité restreinte. Le camping et le caravanning sont interdits, sauf dérogation exceptionnelle. L'existence et les limites cadastrales de la servitude sont obligatoirement mentionnées en annexe des plans d'occupation des sols.

Périmètre

Aucun site Inscrit n'est présent sur le site Natura 2000.

Enjeux sur le site

Aucun

III.1.4.ACTIVITES HUMAINES ET OCCUPATION DU SOL

Le site Natura 2000 est un espace naturel sur lequel s'exercent de nombreuses activités humaines susceptibles d'impacter positivement ou négativement sur les habitats et les espèces en place. L'objet de ce diagnostic est de recenser ces activités, de les localiser et de les quantifier afin d'évaluer les enjeux qui leurs sont associés.

Chaque activité a fait l'objet d'une fiche opérationnelle structurée de la façon suivante :

- **En-tête** : thème, carte (lorsqu'il y a lieu) ;
- **Situation actuelle** : présentation succincte de l'activité sur le site ;
- **Interactions avec le site** : effets positifs ou négatifs sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- **Evolutions prévisibles et objectifs pour un développement durable** : évolutions analysées grâce aux éléments fournis par les porteurs de projets, objectifs à atteindre, spécifiques à chaque activité ;
- **Programmes, projets et procédures liés à l'activité** ;
- **Principaux interlocuteurs** : principaux organismes ou personnes contactés lors de la réalisation du document d'objectifs, ayant participé aux groupes de travail ou susceptible d'apporter un appui opérationnel à la mise en oeuvre de la procédure de gestion.

Liste des fiches :

- ↳ URBANISME « DEMOGRAPHIE, HABITAT, VOIRIE »
- ↳ AGRICULTURE
- ↳ SYLVICULTURE
- ↳ ACTIVITES DE LOISIRS « CHASSE »
- ↳ ACTIVITES DE LOISIRS « PECHE »
- ↳ ACTIVITES DE LOISIRS « ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS »
- ↳ AUTRES ACTIVITES « INDUSTRIES, CARRIERES, DECHETTERIES »
- ↳ PROGRAMME LIFE NATURE ET TERRITOIRES - PERIODE 2004 – 2008

URBANISME « DEMOGRAPHIE, HABITAT, VOIRIE »

Situation actuelle

Les 14 communes concernées par le site Natura 2000 comptaient au dernier recensement de 1999, 2864 habitants, soit une densité moyenne de 10 habitants/km².

Burzet, Chef lieu de canton, est la commune la plus peuplée avec 507 habitants.

L'ensemble des communes du secteur subit depuis ces dernières décennies, une forte déprise rurale qui se traduit par une chute démographique de 1 % par an environ.

Recensement de la population INSEE 1999

La structure rurale se présente sous la forme de petits bourgs, de hameaux ou de fermes isolés situés sur les plateaux et piémonts. Le site Natura 2000 est pour l'essentiel situé sur les dykes volcaniques est se trouve de fait assez peu concerné par l'habitat à l'exception localement de quelques fermes.

Aucune activité industrielle ne concerne le site.

Trois routes départementales D215, D122 et D378 traversent le site sur les parties basses.

Les fonctions essentiellement forestières et pastorales du site ont conduit à l'aménagement de nombreux chemins et pistes d'exploitations, très présentes sur les piémonts mais également parfois jusque sur les sommets de certains Sucs.

Interactions avec le site

Compte tenu de l'évolution démographique négative du secteur sur ces dernières décennies, les menaces liées à l'extension de l'urbanisation sont très faibles.

Seules quelques extensions ou créations très ponctuelles de nouveaux bâtiments peuvent impacter le site.

Il sera cependant nécessaire de veiller à la bonne gestion des effluents sanitaires et des effluents d'élevages des fermes situées sur le site.

Les secteurs les plus sensibles sont ceux situés à proximité des zones les plus touristiques (Lachamp-Raphaël, Gerbier de Jonc). En l'absence de document d'urbanisme sur ces communes, il sera nécessaire de veiller au bon développement des équipements touristiques, en adéquation avec les enjeux de préservation des milieux naturels.

La présence des routes départementales sur les parties basses du site est susceptible de générer des pollutions minérales ou organiques diffuses liées aux sels de déneigements ou aux huiles et graisses d'échappement des voitures. Les routes sont également des zones préférentielles de diffusion de déchets plastiques et de diverses ordures.

En dernier lieu, la présence de nombreuses pistes et routes forestières sur le site offre un terrain de prédilection pour les engins motorisés de loisirs. Ces pratiques sont susceptibles d'entrer en contradiction avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Un encadrement précis de ces pratiques (plans de circulation par exemple) serait à envisager.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Evolutions prévisibles, et objectifs pour un développement durable

La population continue de diminuer dans certaines communes du haut plateau et de la montagne ardéchoise, mais au total, seul le canton du Cheylard voit le nombre d'habitants baisser.

Le déficit des naissances sur les décès couvre toute la partie ouest du département.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Sagnes et Goudoulet, hors périmètre Natura 2000.

Parc éolien sur la commune de Cros de Géorand, hors périmètre Natura 2000.

L'édification d'éoliennes ne peut être autorisée dans le périmètre des sites classés et inscrits (Mézens, Gerbier, Ray pic pour le site B18).

Principaux interlocuteurs

- Communes du site
- DDT de l'Ardèche
- Conseil Général
- Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Tableau de l'évolution de la population par commune

Commune de :	Nombre d'habitants pour l'année :			Variation sur 10 ans:
	1999*	2004 (sauf Borée : 2007)*	2009*	
Sagnes et Goudoulet	131	138	134	2%
Sainte Eulalie	253	240	237	-6%
Cros de Géorand	205	187	178	-13%
Le Béage	337	332	327	-3%
Labastide sur Bésorgues	176	217	236	34%
Lachamp Raphaël	117	89	87	-26%
Mezilhac	108	112	104	-4%
Burzet	504	514	460	-9%
Pereyres	55	53	52	-5%
Le Chambon	74	57	58	-22%
Saint Andéol	89	57	55	-38%
Borée	135	164	169	25%
La Rochette	57	64	60	5%
Saint Martial	271	275	254	-6%
	2512	2499	2411	-4%

*Source : <http://www.conseil-general.com/mairie/>

AGRICULTURE

Tome II Annexes 26.1 à 26.3

Situation actuelle et interactions avec le site, gestion pratiquée⁶

Dynamique agricole du secteur

Durant ces dernières décennies, l'agriculture a particulièrement souffert sur ce secteur. Le nombre d'exploitations a diminué de moitié, la SAU⁷ d'un quart et le cheptel bovin et ovin respectivement de 11% et 25 %. La baisse globale de l'activité agricole se traduit par une diminution de la pression pastorale et par la fermeture du milieu au profit des landes et broussailles (25% des surfaces du site) puis par le développement de la forêt.

Estimation des surfaces à usage agricole présentes sur le site

D'après le recensement général agricole, l'agriculture concerne aujourd'hui 1/3 de la SAU du territoire des communes concernées par le site. Nous n'avons malheureusement pas la localisation précise des parcelles à vocation agricoles ce qui ne nous permet pas à ce stade de caractériser précisément le parcellaire agricole. Nous pouvons seulement en approcher la réalité par :

- les déclarations PAC : elles concernant 550 hectares du site Natura 2000 soit un peu plus de 15 % des surfaces totales,
- par les données de l'IFEN : elles nous précisent que les prairies, pelouses et pâturages naturels et les landes et broussailles représentent 44 % des surfaces du site.

Sur cette double base, on peut estimer que les surfaces à usage agricole représentent un quart à un tiers environ du site.

Typologie agricole

D'après les déclarations PAC, près de 90 % des surfaces agricoles sont des prairies permanentes ou des pâturages de landes. 10 % sont qualifiés de 'Autres' ce qui doit correspondre très certainement aux prairies temporaires de fauche. Une parcelle en verger a également été recensée sur le site. 55 agriculteurs ont fait l'objet d'une déclaration PAC en 2005 pour des parcelles situées sur le site Natura 2000.

Surfaces déclarées au titre de la PAC en 2005

- Prairies permanentes 67 %
- Landes 22%
- Vergers 0.40%
- Autres 10%

Surface totale déclarée sur le site 549 ha

L'élevage est ainsi l'activité agricole largement dominante sur les communes concernées par le site :

- L'élevage bovin tout d'abord, avec 4300 animaux environ, répartis sur 125 élevages soit une moyenne de 10 élevages par communes. L'élevage allaitant concerne $\frac{3}{4}$ des exploitations, la production laitière est plus marginale avec un millier de vaches.
- L'élevage ovin est représenté par une soixantaine de troupeaux pour un cheptel total de plus de 5000 brebis.

6 Données : Recensement Général Agricole 2000 ; déclaration PAC 2005 (DDAF 07)

7 Surface Agricole Utilisée

- L'élevage caprin est resté très artisanal sur ce secteur (moins de 10 chèvres par élevage en moyenne), mais pour un cheptel relativement important de plus de 600 chèvres réparti sur 70 troupeaux.

L'alimentation des troupeaux repose très largement sur la valorisation de l'herbe : herbe pâturée sur des herbages naturels et foin sur des prairies de fauche. Ces pratiques traditionnelles assurent une utilisation extensive de l'espace. Les troupeaux allaitants sont localisés plus spécifiquement sur le secteur nord du site où sont produits broutards, génisses grasses et autres boeufs de Pâques. C'est ainsi que les communes du plateau (La Rochette, La Borée, Le Béage, Saint Martial, Sainte-Eulalie, Saint-Andéol-de-Fourchade, Sagnes-et-Goudoulet, Lachamp-Raphael) ont été incluses dans l'aire de production de l'AOC 'Fin Gras du Mézenc' reconnue par décret du 1er septembre 2006. Cette reconnaissance nationale devrait conforter les élevages du secteur et les pratiques extensives de fauche et de pâturage qui participent à l'entretien des habitats et de la biodiversité. Le cahier des charges de l'AOC impose l'emploi à l'engraissement de foin récolté uniquement sur les prairies naturelles de la zone ce qui peut inciter la reconversion de prairies temporaires en prairies permanentes favorables à l'expression d'espèces remarquables.

☞ Deux organisation professionnelles sont présentes : l'association Fin gras du Mézenc pour l'élevage allaitant et la gestion de l'AOC et l'union laitière du plateau Ardéchois pour l'élevage laitier.

Il n'existe pas de groupements pastoraux sur le secteur, ni de conventions de pâturage. En revanche, il peut exister diverses organisations entre éleveurs sans pour autant qu'on puisse parler de groupement pastoral (prise d'animaux en pension par exemple). Il existe aussi des associations d'éleveurs travaillant sur le pastoralisme qui ont pour rôle de monter collectivement des programmes de travaux, mais la gestion pastorale se fait toujours de façon individuelle (com.pers. Gaëlle GRIVEL Chambre d'Agriculture de l'Ardèche).

☞ L'aire géographique de l'AOC « **Châtaigne d'Ardèche** » se situe à l'ouest de la vallée du Rhône, sur la bordure du Massif central et s'étend principalement sur le territoire du département de l'Ardèche. Elle est formée de 197 communes dont 188 communes de l'Ardèche, 7 communes du Gard et 2 communes de la Drôme. Sur le site B18, les communes concernées par cette appellation sont : Burzet, Mézilhac, Péreyres (Cf. Décret n° 2010-1290 du 27 octobre 2010 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Châtaigne d'Ardèche »).

☞ La production des **produits labélisés Picodon** est uniquement possible sur les 719 communes de 3 départements (Ardèche 339 communes, Gard 7 communes, Vaucluse 4 communes) (Décret du 25 août 2000 relatif à l'**appellation d'origine contrôlée** « Picodon »). La totalité des communes du site B18 figure dans cette liste.

A noter également la présence d'activités traditionnelles de cueillettes : myrtille, champignons, plantes médicinales et aromatiques.

Enjeux pressentis

L'activité d'élevage participe à la culture et à l'entretien d'environ un quart à un tiers des surfaces du site. Une grande partie des enjeux de ce site reposent donc sur l'activité d'élevage : les troupeaux en estive représentent un enjeu économique et relationnel (multi usage) importants à mettre en adéquation avec la préservation des habitats. Les mesures proposées pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, au chapitre V, intègrent ces paramètres.

Les principaux enjeux pressentis au vu des éléments énoncés ci-dessus concernent :

- le maintien de pratiques extensives,
- la fertilisation raisonnée des prairies,
- la gestion des périodes de fauches,
- la gestion des effluents d'élevage,
- la reconversion de prairies temporaires en prairies permanentes.

Evolutions prévisibles et objectifs pour un développement durable

La tendance observée depuis plus de 20 ans est une diminution du nombre d'exploitations et une réduction de la main d'œuvre disponible. Cela se traduit en règle générale par une intensification des pratiques (mécanisation, sur-fertilisation, augmentation du cheptel).

Sur le site, la tendance actuelle - notamment en lien avec l'obtention de l'AOC - est au maintien de pratiques d'élevage traditionnelles respectueuses de milieux. Cette tendance s'inscrit en ligne directe avec les objectifs de gestion est de conservation des milieux de la politique Natura 2000.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

- les actions du document d'objectifs à destination des agriculteurs seront mises en œuvre et financées dans le cadre des Mesures Agri-Environnementales territorialisées du FEADER mises en place avec la nouvelle PAC à partir de 2014.

Principaux interlocuteurs

- Agriculteurs concernés par le site Natura 2000
- Chambre d'agriculture de l'Ardèche
- Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche
- Association Fin gras du Mézenc
- Union laitière du plateau Ardéchois

SYLVICULTURE

Situation actuelle

La forêt est très présente sur le site puisque le taux de boisement est d'environ 35 %. La partie située au nord du Gerbier de Joncs est nettement moins boisée que la partie sud.

Les peuplements forestiers sont différents entre le nord et le sud du site :

- au sud : peuplements de feuillus principalement (hêtre),
- au nord : essentiellement des futaies de sapins et d'épicéas.

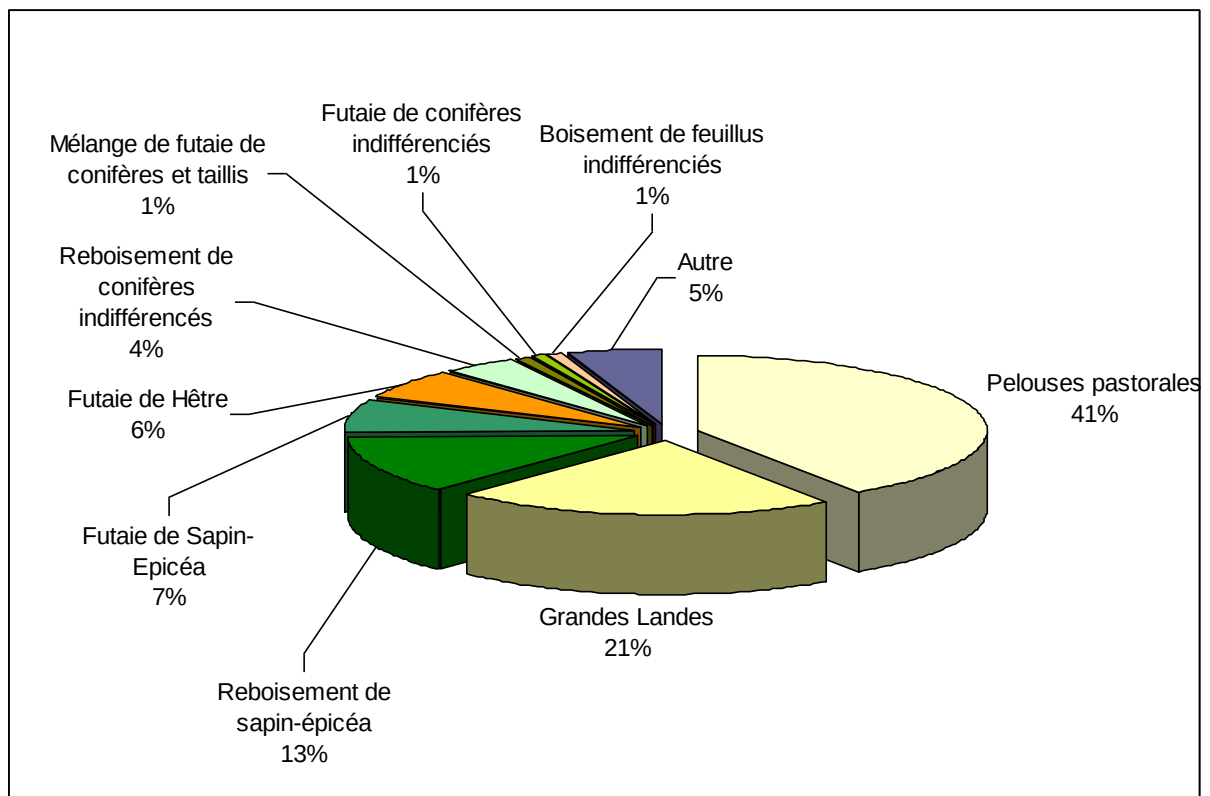


Figure 5 : peuplements forestiers du site Natura 2000 couvert par le périmètre de l'ENS 'Gerbier/Mézenc' – données IFN

🔗 En forêt publique

Les forêts relevant du régime forestier (forêts publiques) constituent 18 % de la surface totale du site et 50% des habitats forestiers inventoriés, pour un total de 626 hectares.

Forêt relevant du régime forestier			
Type de forêt	Nom Forêt	Total	%*
Forêts domaniales	AREILLADOU	33.79	5%
	BONNEFOI	46.13	7%
	BOREE	93.65	15%
	ST-ANDEOL-FOURCHADES	9.36	1%
	VOLCANS	72.63	12%
	Total domanial	255.56	41%
Forêts communales	BOREE	66.37	11%
	CROS-DE-GEORAND	82.48	13%
	LA ROCHETTE	49.14	8%
	LACHAMP-RAPHAEL	5.03	1%
	LE BEAGE	158.31	25%
	ST MARTIAL	0.43	0%
	Total communal	361.76	58%
Autres forêts relevant du régime forestier	LES SAUSSES BURZET (sectionnal)	8.56	1%
Total forêt relevant du Régime Forestier		625.88	

% du total relevant du Régime Forestier

Tableau 15 : forêts relevant du régime forestier – données ONF

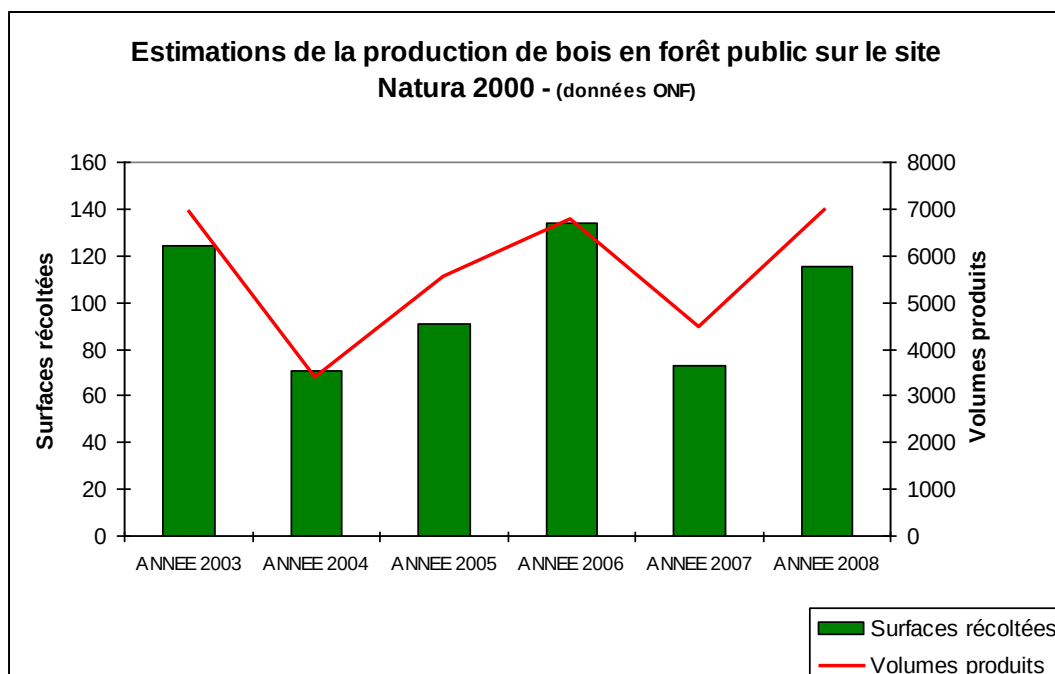


Tableau 16 : données ONF

Les surfaces annuelles en production sur le site sont estimées entre 70 et 130 hectares selon les années. Les volumes produits varient entre 3400 et 7000 m³.

Les principaux débouchés sont pour les résineux la production de palettes, de charpente et la trituration et pour les feuillus essentiellement le bois bûche (chauffage). Les acheteurs scieurs sont situés en Ardèche, en Haute-Loire et en Lozère pour la plupart. Les papetiers sont ceux de Tarascon et de l'Aveyron.

La gestion durable des forêts publiques est garantie par les documents d'aménagements qui planifient les programmes de coupes et d'entretien de la forêt sur 20 ans. Ils assurent une exploitation raisonnée des forêts en fonction de leur niveau de productivité et garantissent une régénération pérenne des boisements après exploitation.

Les principales précautions environnementales portent sur le maintien d'arbres sénescents, l'emploi de kit de franchissement de cours d'eau, l'intégration paysagère des coupes, la limitation du tassement des sols par les engins de débardage,...

On notera la forêt de Taupernas, acquise en partie par des Fonds Européens, sur la commune du Béage dans l'objectif d'y pratiquer une gestion soucieuse de la préservation de l'environnement. Il s'agit essentiellement de plantations d'épicéas.

↳ *En forêt privée*

Réglementation et schémas de gestion :

* **La Loi d'Orientation Forestière** (LOF, Loi n° 2001-602 du 9/07/001) a mis en place un dispositif complet de documents de gestion pour la forêt privée s'appuyant sur l'action des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF). Ces établissements publics ont notamment reçu pour mission de définir les Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS), d'approuver les Plans simples de gestion (PSG) et les Règlements types de gestion (RTG) et d'élaborer les Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

- **le Schéma Régional de Gestion Sylvicole** (SRGS, anciennement ORP : Orientations Régionales de Productions) est un document qui doit servir de cadre dans l'élaboration des documents de gestion que sont les PSG, les RTG et les CBPS. Il comporte, déclinées par régions forestières, les recommandations et préconisations, précautions ou réserves qu'il convient de respecter dans la gestion des forêts privées. Le SRGS de la région Rhône-Alpes a été approuvé par arrêté ministériel du 16 juin 2005. Son objectif est la mise en œuvre de la politique de gestion durable des forêts privées.

- **le Plan Simple de Gestion** (PSG) est actuellement établi à titre obligatoire pour les forêts de plus de 25 hectares d'un seul tenant, ou à titre facultatif, pour les forêts entre 10 et 25 hectares. Des plans simples de gestion peuvent aussi être réalisés collectivement pour des entités de plus de 10 hectares. La nouvelle LOF permet d'abaisser le seuil obligatoire de 25 ha jusqu'à 10 ha suivant les Départements. Ces plans simples de gestion sont des documents personnalisés qui comportent la description de la forêt, l'énoncé des objectifs du propriétaire tenant compte des différents enjeux de la forêt et les programmes de travaux et coupes qui en résultent. Le plan simple de gestion est établi pour une durée de 10 à 20 ans.

- **le Règlement Type de Gestion** (RTG) est un document auquel peuvent adhérer les propriétaires de forêts non soumises à l'obligation du plan simple de gestion et qui sont adhérents d'un Organisme de Gestion et d'Exploitation en Commun (OGEC) ou clients d'un expert. OGEC et experts ont élaboré de tels documents qui, pour un type de peuplement et une orientation donnés, comportent l'indication des interventions nécessaires pour les mener à leur

terme. Ce RTG est approuvé par le CRPF. Les propriétaires y adhèrent pour une durée de 10 ans. Le RTG est une nouveauté introduite par la nouvelle LOF.

↳ Les Plans Simples de Gestion (PSG) concernés sont au nombre de deux, pour moins de deux hectares inclus dans le site ;

↳ Un Groupement Forestier est présent :

- sur la commune du Béage (GF de Taupernas - 76 ha)
- sur la commune de Sagnes-et-Goudoulet (GF de Barbescure - environ 7 ha)

↳ Deux associations de sylviculteurs sont à mentionner :

- ASAM Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne (cantons concernés : Montpezat, Burzet et Antraigues) ;
- ASYBE Association Sylvicole du Bassin de l'Eyrieux (canton concerné : le Cheylard).

↳ Enfin, on notera le plan de massif réalisé par le CRPF concernant 5 communes dont Sainte Eulalie, le Béage et Sagnes et Goudoulet dont une partie du territoire communal est concerné par le site Natura 2000.

Ce document comporte un plan d'action et de dynamisation de la filière bois, en prenant en compte la multifonctionnalité attendue par la société sur ces milieux.

6 grands objectifs ont été déclinés :

- assurer la bonne gestion et la mobilisation des bois par des actions de sensibilisation et incitation à la bonne gestion forestière (en développant notamment la gestion collective)
- encourager la planification de la gestion forestière par des actions de communication destinées à sensibiliser les acteurs concernés
- développement et rationalisation de la desserte : création et amélioration d'infrastructures et mise à jour du schéma de desserte multifonctionnel
- espaces remarquables et de protection : information et sensibilisation sur les zones protégées par des actions de communication
- accueil du public : information et sensibilisation des propriétaires et du public sur le statut des forêts par des actions de communication
- regroupement des propriétaires : pour un travail en collaboration et de dynamisation de l'ASAM par des actions de communication

Interactions avec le site, gestion pratiquée

15% des habitats forestiers sont d'intérêt communautaire (soit 190ha). Ils sont répartis de façon fragmentaire en forêt publique (hêtraies acidophiles de la Forêt domaniale de l'Areilladou, de Bonnefoi (Suc de Sara), dont le 1/3 environ est constitué d'Habitats d'Intérêt Communautaire... et en blocs plus consistants en forêts privées (hêtraie acidophile du Bois de Cuze, hêtraie neutrophile des Coux...).

Les habitats forestiers ne relevant pas de la Directive, en tant qu'habitats, se rencontrent : dans le secteur des pentes (châtaigneraies privées pouvant présenter un intérêt non négligeable en terme d'habitats d'espèces, hêtraies méridionales, sapinières du bois d'Oseille (privé) et de la Forêt domaniale de Borée

Les aménagements forestiers planifient la gestion forestière en forêt publique. Ceux-ci intègrent, pour les plus récents, des recommandations pour la prise en compte de la biodiversité et la gestion prévue est dans ce cas compatible avec les objectifs de préservation de la biodiversité.

La circulaire DGPAAT/SDFB/C2009-3038 du 07 avril 2009 cadre la prise en compte de Natura 2000 dans les documents d'aménagement des forêts relevant du régime forestier et prévoit, dans certains cas, l'inventaire des éventuelles incompatibilités majeures avec le DOCOB. Il conviendra donc de se reporter à cette circulaire, car les aménagements forestiers doivent être compatibles avec les enjeux Natura 2000.

La forêt privée concerne de nombreux propriétaires. La création de groupements forestiers (comme cela a déjà été entrepris sur les communes du Béage et de Sagnes-et-Goudoulet) permet d'éviter le morcellement des forêts et des biens et ainsi de conserver une unité de gestion économiquement viable. La gestion est conduite selon un Plan de Gestion approuvé par tous les membres. Ce document devra naturellement être compatible avec les objectifs de préservation arrêtés dans le DOCOB.

Evolutions prévisibles et objectives pour un développement durable

La planification de la gestion, recherche l'étalement des récoltes pour assurer, autant que possible, un revenu régulier aux propriétaires. Celle-ci est cadrée par divers textes qui permettent dorénavant une meilleure prise en compte de la préservation de la diversité biologique.

Le plan de massif établi par le CRPF est, par exemple, un outil qui permet d'avancer dans ce sens. C'est également le cas des aménagements forestiers en forêt publique.

Sur le site la sylviculture, source d'emplois et de revenus, continuera à alimenter la filière bois avec une prise en compte croissante des critères de préservation de l'environnement.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Les documents opérationnels de gestion sont les documents d'aménagements pour les forêts publiques relevant du régime forestier et les Plans Simples de Gestion pour les forêts privées de plus de 25 hectares d'un seul tenant.

En dehors de ces documents cadre, des actions spécifiques peuvent être envisagées en vue de la préservation des milieux (actions en lien avec la gestion sylvicole ou avec les travaux d'exploitation...). A cet égard, des cahiers des charges pour des contrats Natura 2000 figurent au chapitre VII de ce document.

Principaux interlocuteurs

- Office National des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône Alpes
- Direction Départementale des Territoires.
- Groupement forestier de Taupernas
- Groupement forestier de Barbescure
- ASAM Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne (cantons concernés : Montpezat, Burzet et Antraigues);
- ASYBE Association Sylvicole du Bassin de l'Eyrieux (canton concerné : le Cheylard).
- Tous propriétaires

Les aménagements forestiers sont consultables auprès de l'Office National des Forêts 10 pl Olivier de Serre, 07200 AUBENAS.

Les fiches correspondant aux bonnes pratiques sylvicoles sont consultables auprès du CRPF, pl Olivier de Serre, 07200 AUBENAS.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

ACTIVITES DE LOISIRS « CHASSE »

Situation actuelle

La chasse est une activité très pratiquée sur l'ensemble du site. La gestion de la chasse est assurée :

- par une ACCA⁸ sur chacune des communes,
- et par des chasses privées notamment dans les forêts relevant du régime forestier.

La totalité des forêts domaniales présentes sur le site sont louées à des ACCA locales ou des propriétaires Ardéchois.

On y chasse beaucoup de gros gibier : chevreuil (densité d'environ 9/100ha), sanglier, renard, du petit gibier dont la bécasse et le lièvre et de façon plus anecdotique le faisan et le lapin.

Les prélèvements de chasse 2006/2007 étaient de 722 sangliers et de 387 chevreuils sur les communes concernées par le site Natura 2000.

Interactions avec le site, gestion pratiquée

Liées aux pratiques : dans le cadre de la réglementation en vigueur, **n'entraîne pas de perturbations notables**.

La gestion pratiquée : les chasseurs, dans le cadre des associations ou à titre personnel, participent à l'entretien des chemins et sentiers qui parcourent le bassin versant.

Les ACCA ont l'obligation de mettre en réserve de chasse un territoire correspondant à au moins 10 % de leurs superficies.

Evolutions prévisibles et objectifs pour un développement durable

L'équilibre sylvo cynégétique semble actuellement satisfaisant. Une veille attentive de l'état des régénérations naturelles par les forestiers permettra, si nécessaire, de réajuster le niveau des prélèvements, en particulier lors des propositions de plans de chasse.

Les Associations Communales de Chasse, en accord avec les propriétaires des terrains, pourraient être impliquées dans la gestion écologique du site (formation, assistance technique, gestion de la fréquentation).

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Réglementation et schémas de gestion :

- Lois et règlements sur la chasse,
- Réserves de chasse,
- ORGFH. Les Orientations Régionales de la Gestion de la Faune et de ses Habitats

⁸ Association Communale de Chasse Agrée

Projets et programmes :

Principales actions menées par la Fédération Départementale des chasseurs :

- Aides à l'aménagement de protections contre le sanglier ;
- Aides à l'aménagement de milieux pour le petit gibier.

Parmi les actions menées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : suivis scientifiques des espèces de la faune sauvage.

Principaux interlocuteurs

- Fédération départementale de Chasse de l'Ardèche
- ACCA des communes concernées
- Chasseurs
- DDT

ONCFS

ACTIVITES DE LOISIRS « PECHE »

Tome II annexe 27

Situation actuelle

Le secteur des sucs est une zone d'altitude qui s'inscrit en tête des bassins versants de l'Ardèche, de l'Eyrieux et de la Loire. Les rivières du secteur sont de petits ruisseaux aux débits très faibles (voir le paragraphe hydrographie).

De fait, les enjeux liés à l'activité de pêche restent très limités sur ce secteur. Cependant, les enjeux sont légèrement différents selon les bassins versants :

- le bassin versant de l'Eyrieux ne présente aucun enjeu car aucune rivière n'est concernée par le site.
- le bassin versant de l'Ardèche et de ses affluents peut potentiellement présenter des ressources piscicoles dans le site. Le secteur de la Bourges notamment, est géré par l'AAPPMA⁹ Ardèche située à Antraigues-sur-Volane.
- Le bassin versant de la Loire est concerné par l'amont des ruisseaux du Gage, du Tauron et de l'Aigue nègre. Les AAPPMA du Béage et Cros-de-Georand gèrent les rivières de ce secteur.

Par ailleurs de très nombreuses zones humides sont présentes sur le site. Les zones humides présentent de façon générale une très grande importance en terme de biodiversité génétique et notamment concernant des espèces rares, endémiques de ces milieux. Elles jouent également un rôle hydrologique important de régulation de la quantité et de la qualité des eaux et notamment lorsqu'elles sont situées en tête de bassin où la faiblesse des réserves souterraines situées en amont n'assure pas une alimentation régulière et pérenne des cours d'eau.

Interactions avec le site, gestion pratiquée

La pratique de la pêche, dans le cadre de la réglementation en vigueur, n'entraîne pas de perturbations.

Evolutions prévisibles, et objectifs pour un développement durable

Le secteur des sucs alimente en eau de nombreuses rivières. Situé très en amont, l'activité piscicole est surtout pratiquée dans la partie sud (zone de pente) et concerne principalement la rivière Bourges (pêche à la truite).

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Réglementation et schémas de gestion :

- Lois et règlements sur la pêche,

⁹ Association Agrée pour la Pêche et le Protection des Milieux Aquatiques

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

- Schéma de Vocation Piscicole du département de l'Ardèche,
- Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Ardèche

Principaux interlocuteurs

- ONEMA
- Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
- AAPPMA Ardèche, Le Béage, Cros-de-Géorand.
- DDT

ACTIVITES DE LOISIRS « ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS »

Tome II annexe 27

Situation actuelle - interactions avec le site

Le secteur des Sucs est un des hauts lieux touristiques Ardéchois qui bénéficie à la fois de l'attrait des sources de la Loire, des paysages bucoliques de la montagne Ardéchoise, du sommet du massif central (Mont Mézenc, 1753 mètres) et de l'image d'une terre rude, au climat tempétueux mais à la gastronomie chaleureuse.

Cela se traduit par de nombreuses structures d'accueil présentent sur le secteur du site Natura 2000 (gîtes d'étapes, ferme mémoire de Bourlatier, source de la Loire), deux stations de ski de fond (Sainte Eulalie et Lachamp-Raphaël) et de nombreux équipements d'accueil du public (parking, tables d'interprétations, points de vue, site d'escalade des Coux).

Chaque Suc constitue en soi un objectif de ballade susceptible d'attirer du public.

1. Le tourisme estival

Randonnée pédestre, VTT

Le secteur des Sucs est très réputé pour la randonnée pédestre. 62 km de sentiers balisés traversent le site Natura 2000.

On trouve plusieurs catégories de circuits :

- Le GR 7 qui parcourt la bordure orientale du plateau Ardéchois et emprunte les parties basses des sucs,
- Plus à l'est, le GR de pays 420-427 dit du 'tour de la montagne Ardéchoise',
- Des itinéraires de petites randonnées,
- Et les ascensions ponctuelles des sites emblématiques (Mézenc et Gerbier essentiellement).

Il existe aujourd'hui un circuit qui traverse en VTT le site du nord au sud : la transVTT des Monts d'Ardèche.

Globalement la fréquentation dans le périmètre du site Natura 2000 est diffuse, en dehors de certaines zones d'affluence comme le Gerbier de Jonc, le Mont Mézenc ou l'organisation d'événements sportifs comme le trail du Gerbier. La labellisation Geopark, le nouvel aménagement du site du Gerbier, la transVTT risquent peut-être d'augmenter globalement la fréquentation sur le site. Plusieurs études permettent aujourd'hui de disposer de données de fréquentation de référence :

- une étude de fréquentation menée par l'ONF durant l'été 1999 avait conclu à une estimation de la fréquentation estivale du Mont Mézenc voisine de 50 000 visiteurs. Des compteurs pédestres ont été reposés en 2016 afin de comparer ses résultats.
- la fréquentation sur le sommet du suc du Gerbier est estimée aujourd'hui entre 35 et 50 000 personnes par an. grâce à la pose de compteurs pédestres depuis 2014
- entre le GR3 et les sommets du Montfol et de la Lauzière, la fréquentation du secteur des 5 sucs doit se situer autour de 5 000 visiteurs par an

Ces chiffres serviront de référence afin d'évaluer l'éventuelle augmentation de la fréquentation.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

La randonnée et le VTT sur sentiers balisés (GR et PR) ne provoquent généralement pas de phénomène d'érosion significatif ni d'autres dégradations des milieux. **En revanche le déplacement erratique du public sur les sites à forte fréquentation (Gerbier, Mézenc où les aménagements actuels sont insuffisants, ...) peut nuire aux habitats naturels, soit par la dégradation des sols et des espèces végétales, soit par le dérangement de la faune sauvage.** Cette éventuelle augmentation de la fréquentation sera donc à surveiller.

La cascade du Ray Pic

Réaménagée par le Conseil Général de l'Ardèche et la Commune de l'accessibilité a été améliorée, des plate formes aménagées et la rivière interdite d'accès pour des raisons de sécurité (falaise de basalte instable et dangereuse).

Escalade

Un petit site d'escalade est présent sur le site Natura 2000 : le site du Suc des Coux situé sur la commune de Sagnes-et-Goudoulet.

Evènementiel

✂ Chaque année, le premier week end de juin, une grande fête est organisée pour marquer la fin de la saison Fin Gras. Cette fête a lieu une année en Haute Loire, l'année suivante en Ardèche et à chaque fois dans un village différent. Cette fête rassemble des milliers de personnes dans un des petits villages de la zone Fin Gras.

✂ Chaque année, certains villages (Péreyres, Mézilhac 2nd samedi du mois d'août...) organisent un marché ou une fête de la myrtilles.

✂ Sainte-Eulalie célèbre chaque année la fête de la violette, le dimanche qui suit le 12 juillet

Randonnée équestre

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche propose une piste équestre de 80km autour des Boutières, du Mézenc, des Sucs et du plateau de Vernoux.

Les centres équestres des environs sont susceptibles de proposer des randonnées sur le site.

Vol à voile et parapente

Trois aires d'envol sont répertoriées par le comité départemental de vol libre dans le périmètre du site Natura 2000, il s'agit de celles :

- du Mont Mézenc
- de la Roche des Cuzets
- de la Croix des Boutières

Loisirs motorisés

- **La pratique des loisirs motorisés est délicate à maîtriser car des groupes non locaux fréquentent le site B18.** Venant de diverses provenances, parfois assez éloignées, il est donc difficile de «sensibiliser ces pratiquants» de passage sur le secteur.

- La commune du Béage accueille chaque année le salon du tout terrain et des loisirs motorisés de la montagne ardéchoise.

- Secteur des 5 sucs : étude en cours avec les usagers des chemins (3 écomoteurs véhicules motorisés sur le secteur des 5 sucs). Cette étude est destinée à accompagner les communes qui souhaiteraient mettre en place une réglementation.

- le comité départemental du motocyclisme travaille également sur la maîtrise des loisirs motorisés

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

2. Le tourisme hivernal

Ski nordique et raquette à neige

Le secteur des sucs compte deux stations de ski nordique à Sainte Eulalie et Lachamp-Raphaël. Ces stations familiales font l'objet d'une fréquentation essentiellement dominicale et durant les vacances scolaires.

La pratique de la raquette à neige est également courante sur le secteur et subit un fort engouement ces dernières années.

Un itinéraire de ski nordique traversant le site du nord au sud a été créé en 2014.

Les pistes forestières sont reconverties l'hiver en piste de ski de fond. Certaines de ces pistes empruntent des itinéraires situés sur le site Natura 2000.

Les impacts directs de ces activités sur les habitats sont quasi nuls pour la végétation dans la mesure où le couvert neigeux est suffisant et assure une protection efficace contre le piétinement des espèces.

Il faudra en revanche veiller à ce que le tracé des pistes et des itinéraires de raquette n'emprunte pas des zones de nidifications d'espèces protégées au regard de la Directive Oiseaux.

Ski alpin

Une petite station de ski alpin est présente sur Sainte-Eulalie.

Les enjeux sur le site Natura 2000 sont nuls car les remontées mécaniques et les pistes de ski sont situées hors du site sur le revers nord du Suc des Coux.

Moto neige

Moto-neige : pratique encadrée réglementairement (cf. code l'environnement).

Patrimoine et tourisme

Le secteur des Sucs est riche d'un patrimoine rural et architectural tout à fait original. Sur la commune de Saint-Andéol-de-Fourchades, en limite extérieure du site Natura 2000, une ferme mémoire de la montagne Ardéchoise a été restaurée par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche avec l'aide du Conseil Général de l'Ardèche, la ferme de Bourlatier. Cet édifice témoigne de la vie d'autrefois et de l'architecture traditionnelle. C'est aussi un lieu de vie grâce à de nombreuses manifestations : conférences, haltes scientifiques, concerts de musique classique, festival d'accordéon, etc...

Ce bâtiment pourra également soutenir des actions de communication en faveur de la mise en valeur du site Natura 2000.

Evolutions prévisibles, et objectifs pour un développement durable

- Avec près de 450 000 visiteurs par an, le Mont Gerbier de Jonc est l'un des sites touristiques le plus fréquenté du département. Le Conseil général a donc décidé de complètement réaménager la source de la Loire pour mieux accueillir les nombreux touristes. Ce projet porte sur le stationnement anarchique, les bâtiments peu esthétiques et permettre gratuitement l'accès au sommet.

Par ailleurs on notera :

- Conventonnement des itinéraires non motorisés et pose de dispositifs de franchissements en cours (portillons non franchissables par les véhicules motorisés) sur les communes adhérentes au Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise.

- mise aux normes de la signalétique départementale réalisée dans le secteur de compétence du Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

- Un projet de « liaison douce » est en cours entre le pied du Gerbier et la ferme de Bourlatier (soit environ 3km).

Globalement, la nécessité d'une information synthétique des touristes et des différents pratiquants d'activités sportives de pleine nature est nécessaire pour éviter d'endommager les milieux naturels la faune et la flore du site. Celle-ci doit être conçue à minima à l'échelle du site Natura 2000.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Réglementation et schémas de gestion :

- Loi du 6 juillet 2000 (loi sur les sports de pleine nature),
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (Conseil général de l'Ardèche),
- Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
- Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Conseil général de l'Ardèche
- Documents d'urbanisme des communes concernées,
- Réglementation en vigueur sur la circulation des engins motorisés,

Principaux interlocuteurs

- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Ardèche,
- Conseil Général de l'Ardèche,
- Comité Départemental du Tourisme
- Mesdames et Messieurs les Maires des Communes concernées,
- Comité Départemental des Sports de Montagne et d'Escalade,
- CREPS Rhône-Alpes,
- Responsables de gîtes, campings et structures d'accueil,
- Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise,
- Offices de tourisme,
- Brevets d'Etat

AUTRES ACTIVITES « INDUSTRIES, CARRIERES, DECHETTERIES »

Situation actuelle

Aucune autre activité économique susceptible d'impacter le site Natura 2000 n'a été recensée.
Une scierie à Sainte Eulalie.
Pour mémoire : production d'eau minérale à Arcens (proximité de Saint Martial).

PROGRAMME LIFE NATURE ET TERRITOIRES PERIODE 2004 - 2008

L'Instrument financier pour l'environnement (c'est l'acronyme de LIFE) a été créé en 1992 avec l'objectif général de «Contribuer à la mise en oeuvre, à la mise à jour et au développement de la politique et de la législation environnementale de la Communauté, en particulier pour ce qui concerne l'intégration de l'environnement dans les autres politiques ainsi qu'à un développement durable». Il s'est terminé en 2006 après trois périodes de mise en oeuvre dénommées LIFEI (1992-1995), LIFEII (1996- 1999) et LIFEIII (2000-2006). Le programme LIFE+ poursuit, pour l'essentiel, l'action de l'instrument LIFE durant la période 2007-2013.

Un programme LIFE dénommé « Nature et Territoires » a été monté pour la période 2004-2008. Il s'agit d'un projet rhône-alpin concernant 16 sites Natura 2000 de Rhône-Alpes, dont le site du Mézenc, pour le département de l'Ardèche.

Cofinanceurs du programme : Union Européenne, Région Rhône-Alpes, certaines communautés de communes, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Etat, certains conseils généraux...

L'intérêt de ce programme reposait sur la fédération d'expériences où les collectivités et les socio-professionnels s'approprient leurs espaces naturels comme une ressource pour leur développement territorial, tout en assurant la préservation de la biodiversité.

Objectifs du projet LIFE NT :

- Favoriser l'intégration de la gestion des sites Natura 2000 dans les politiques de développement local.
- Fédérer les acteurs de la gestion et de la conservation des milieux naturels à l'échelle de Rhône Alpes.

Concernant le site du Mézenc, il s'agit d'un site emblématique pour le département de la Haute Loire et très attractif également côté Ardèche. Cette renommée occasionnant une fréquentation mal maîtrisée et de nombreuses dégradations aux habitats naturels traversés, un programme d'actions a été proposé puis mis en oeuvre afin de canaliser et organiser la fréquentation du site, et assurer ainsi le maintien en bon état de conservation des habitats naturels.

Les actions mises en oeuvre ont, par ailleurs, été relayées par un programme de communication à destination des acteurs locaux du tourisme et des élus locaux.

Les mesures réalisées, parmi les 17 proposées, ont consisté – par exemple - en travaux de canalisation « physique » des randonneurs sur les secteurs les plus sensibles, mais aussi des actions d'information et de communication pour différents publics sur la fragilité des milieux concernés.

SYNTHESE ACTIVITES – INTERRACTIONS AVEC LES ENJEUX DE PRESERVATION DES MILIEUX

A la lecture des différentes fiches, on constate que les activités économiques principales des communes concernées par le site Natura 2000 reposent sur **l'agriculture** (essentiellement l'élevage), **la sylviculture** (production de bois d'œuvre et de bois de chauffage) et la pratique de diverses **activités de pleine nature** été / hiver dans un cadre très apprécié, générant des retombées économiques dans le domaine de l'hébergement, la restauration et l'encadrement de ces activités.

Grille d'analyse de l'impact des activités humaines sur la conservation des habitats semi naturels et habitats d'espèces de la Directive

Activité	Impact	
	défavorable	favorable
Agriculture	- Déprise - Intensification des pratiques	Les AOC existantes favorisent la mise en œuvre de pratiques traditionnelles
Sylviculture	- Intensification des pratiques - Pas de planification de l'activité sur les petites propriétés (coupes rases...)	Biodiversité prise en compte dans les documents de planification (conformité DOCOB...).
Activités de pleine nature	- Surfréquentation et canalisation du public insuffisante de certains sites phares. - Pratique mal maîtrisée des loisirs motorisés.	Des projets structurants en cours (SMMA) et à venir (SMMA, CG07...)

CHAPITRE IV – ENJEUX ET OBJECTIFS

ENJEUX

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines de toutes natures s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux en présence.

IV.1.1.DÉFINITION ET PRINCIPE

Dans ce chapitre, le terme d'enjeu correspond au croisement de la valeur patrimoniale des habitats (habitats d'espèces et espèces) des Directives Habitat et Oiseaux, avec la probabilité (ou l'existence) d'incidences (positives ou négatives) des activités humaines sur ces habitats ou espèces.

Ainsi un habitat de valeur patrimoniale élevée*, concerné par les activités humaines présentera un enjeu plus élevé qu'un habitat de valeur patrimoniale moyenne peu concerné par les activités humaines.

* voir hiérarchisation des habitats du site § II.1.6.7

L'enjeu final dépend donc en grande partie du risque de dégradation d'un habitat ou d'une population d'espèce d'intérêt communautaire.

Les principaux critères retenus sont :

- l'état de conservation, la typicité (présence de nombreux éléments caractéristiques),
- la nature et l'intensité des activités en jeu sur l'habitat ou l'espèce concernée.
- la surface,

A un enjeu fort correspondra une priorité d'action élevée.

NB : établir une hiérarchie rigoureuse de ces enjeux est un exercice subjectif, les critères utilisés relevant de problématiques diverses.

IV.1.2.RAPPEL : ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LE SITE

IV.1.1.1. ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS

↳ **Espèces végétales :**

La Buxbaumie verte : de nouvelles stations sont à rechercher. Les habitats forestiers favorables à cette espèce doivent être préservés. **Enjeu très fort**

L'Hypne brillante : elle est à rechercher à l'intérieur du site dans les tourbières. **Enjeu très fort**

L'Orthotric de Roger : de nouvelles stations sont à rechercher. Les habitats forestiers favorables à cette espèce doivent être préservés. Cette espèce semble moins caractéristiques des habitats du site que les deux espèces de mousses précédentes. **Enjeu fort**

↳ **Espèces animales :**

Le Damier de la Succisse : 1 seule donnée au niveau du Bois de Cuze, l'état de conservation de l'espèce serait à étudier sur le site de manière plus approfondie. **Enjeu très fort**

L'Ecrevisse à pattes blanches : elle est présente sur deux petits ruisseaux en limite sud du site Natura 2000. L'amélioration de la connaissance des populations est nécessaire pour analyser les enjeux concernant cette espèce sur le site. Parmi les facteurs à prendre en compte : la qualité de l'eau ... **Enjeu très fort**

Le Chabot (susceptible d'être présent sur le site) : l'amélioration de la connaissance des populations est nécessaire pour analyser les enjeux concernant cette espèce sur le site. Parmi les facteurs à prendre en compte : la qualité de l'eau, l'ombrage des rives trop important, les dérangements : canyoning ?... **Enjeu moyen**

Le Sonneur à ventre jaune : très importante population sur le site – en limite d'aire - en régression généralisée en Europe. Menace(s) sur le site (à préciser): comblement des points d'eau consécutivement aux variations du régime hydrique dans le contexte des changements globaux ? – Fermeture du milieu ? **Enjeu très fort.**

La Loutre d'Europe : présente sur la majeure partie des cours d'eau du site. Peu de menaces identifiées hormis les collisions routières. **Enjeu fort**

Les chauves-souris : plusieurs espèces de chauves-souris de l'annexe II de la Directive Habitats sont présentes mais peu présentent un intérêt majeur pour le site puisqu'elles l'utilisent en grand majorité comme zone de chasse pour les mâles. Seuls la **Barbastelle d'Europe**, le **Petit rhinolophe**, les **murins de grande taille** et le **Murin de Bechstein** pourraient présenter un enjeu de conservation mais des études plus approfondies seraient nécessaires. **Enjeu moyen**

IV.1.1.2. ESPECES DE L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE HABITATS

↳ **Aucune espèce végétale** n'est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats (espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte).

↳ **Espèces animales :**

- **L'Apollon** : le suivi des populations est nécessaire pour cette espèce, sensible à la fermeture des milieux mais aussi à l'intensification des pratiques agricoles, pour analyser les enjeux. L'espèce est en forte régression au niveau national, seulement deux stations sont connues sur le site et font parties des dernières stations connues dans le Massif Central **Enjeu très fort**

- Le **Semi Apollon** : espèce observée régulièrement depuis 1994 bien qu'assez rare au niveau national, elle est assez commune sur le site. Elle est néanmoins sensible aux modifications, même mineures, des pratiques (lieux de stationnement du cheptel, dates et plan de fauche...), qui peuvent avoir des conséquences importantes pour les populations concernées. **Enjeu fort.**
- L'**Azuré du Serpolet** : (présence confirmée, mais niveau et répartition des populations inconnus) : l'amélioration de la connaissance des populations est nécessaire pour analyser les enjeux propres à cette espèce sur le site. Parmi les facteurs à prendre en compte : sensibilité à la fermeture des milieux (déprise agricole). **Enjeu très fort**
- Le **Sphinx de l'Epilobe** : 1 seule donnée sur le site qui reste à confirmer. Sa présence n'étant pas avérée, il est difficile d'évaluer l'enjeu sur le site. **Enjeu inconnu**
- Le **Crapaud accoucheur** : l'espèce est présente sur le secteur des 5 sucs mais cela mériterait d'être vérifié. Elle est certainement présente dans la vallée de la Bourges. Espèce peu montagnarde, elle n'est pas représentative du site. **Enjeu moyen**
- Le **Lézard des souches** : l'espèce est bien présente sur le site mais de manière très localisée. Elle est ici en limite d'aire de répartition. Espèce strictement montagnarde, elle est très représentative du site. **Enjeu fort**
- La **Coronelle lisse** : 1 seule donnée sur le site mais elle est certainement plus présente sur le secteur de la vallée de la Bourges. Espèce peu montagnarde, elle n'est pas représentative du site. **Enjeu moyen**
- La **Couleuvre d'Esculape** : Aucune donnée sur le site mais une donnée proche, elle est certainement présente sur le secteur de la vallée de la Bourges. Espèce peu montagnarde, elle n'est pas représentative du site. **Enjeu moyen**
- La **Couleuvre verte et jaune** : Aucune donnée sur le site mais plusieurs données très proches, elle est certainement présente dans les vallées. Espèce peu montagnarde, elle n'est pas représentative du site. **Enjeu moyen**
- Le **Lézard vert** : Aucune donnée sur le site mais plusieurs données très proches, il est certainement très abondant dans les vallées et les versants sud. Espèce peu montagnarde, elle n'est pas représentative du site. **Enjeu faible**
- Le **Lézard des murailles** : Quelques données sur le site en basse altitude, l'espèce est certainement très abondante dans les vallées et les versants sud. Espèce peu montagnarde, elle n'est pas représentative du site. **Enjeu faible**

IV.1.1.3. ESPECES DE L'ANNEXE V DE LA DIRECTIVE HABITATS

Pour mémoire : les espèces de l'annexe V sont les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion. L'enjeu semble important pour les Lycopodes mais pas pour les autres espèces relativement bien présentes sur le site.

IV.1.1.4. HABITATS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS

Voir tableau des habitats naturels observés et leur hiérarchisation en fonction de l'enjeu de conservation constaté (§II.1.6.2. et pages 47 et suivantes).

IV.1.1.5. ESPECES DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Voir tableau « bilan des espèces de la Directive Oiseaux connues sur le site » et leur hiérarchisation en fonction de l'enjeu de conservation constaté (§II.1.6.1 p.34).

IV.1.3.EXPOSE DES ENJEUX

Les enjeux ont été regroupés par **grandes catégories d'habitats** pour lesquels les problématiques (type d'activité, nature des menaces...) sont plus ou moins comparables (rappel : enjeu(x) majoré(s) lorsqu'il s'agit de surcroît d'un habitat d'espèce : voir §II1.6.7):

- les zones humides (marais, tourbières),
- les milieux ouverts (prairies et pelouses),
- les milieux semi-ouverts (landes et fourrés),
- les milieux forestiers (et les linéaires boisés),
- les milieux rocheux (éboulis, falaises),
- les cultures et zones anthropisées

IV.1.3.1. LES ZONES HUMIDES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

statut	surface	% des HIC
IC	24,8	2%
IP	5,8	0%

HIC : Habitats d'Intérêt Communautaire

IP : d'Intérêt Prioritaire

Plusieurs éléments conduisent à considérer qu'il y a un **enjeu très fort** sur les zones humides du site :

- sur le site ils représentent la majorité des habitats naturels d'intérêt prioritaire.
 - les surfaces, assez peu importantes à l'échelle du site, peuvent être considérées comme résiduelles : la responsabilité de leur conservation est particulièrement élevée.
- Le rapport d'évaluation sur les politiques publiques en matière de zones humides publié par le Préfet Paul Bernard en 1994 met en évidence une disparition de 50 % environ des zones humides françaises en 30 ans. Lorsque ces milieux relèvent de la Directive Habitats il est donc parfaitement cohérent que la Directive apporte une contribution forte à leur préservation.
- les menaces pouvant peser sur ces milieux sont fortement liées aux activités humaines. Il a ainsi été constaté que certains d'entre eux (milieux humides...) sont dans un état de conservation parfois inquiétant.
- Les principaux facteurs de dégradation de ces habitats présentés dans l'ordre décroissant d'importance sont, potentiellement :

► Le drainage, et le captage des sources pour l'alimentation en eau potable

Ce drainage, tardif mais massif, des tourbières et des prairies tourbeuses a parachevé une réduction et une dégradation alarmante des grands ensembles tourbeux d'intérêt patrimonial majeur.

► le surpâturage (constaté dans certaines parcelles) qui entraîne un surpiétinement et une eutrophisation des végétations (élimination des espèces végétales sensibles et banalisation des cortèges floristiques) - cas par exemple des prairies à Molinie.

Le tableau n°17 ci-dessous présente le résultat de la hiérarchisation selon les principaux critères utilisés pour l'évaluation des enjeux sur les milieux humides

Intitulé de l'habitat ELEMENTAIRE	Statut	Code Natura 2000	Valeur patrimoniale moyenne / 6.66	Organisation spatiale moyenne/6.66	Menace moyenne/6.66	Note moyenne /20	Priorité
Radeaux à <i>Menyanthes trifoliata</i> et <i>Potentilla palustris</i>	IC	7140-1	5.55	5.51	5.83	16,89	I
Tourbières basses, Chenaux, cuvettes profondes à <i>Carex limosa</i>*	PR	7110-1*	5.53	5.49	4.16	15,18	I
Tourbières de transition et tremblantes	IC	7140-1	4.17	5.95	5	15,12	I
Buttes de Sphaignes colorées*	PR	7110-1*	5.52	5.36	4.16	15,04	I
Tourbières de transition à <i>Carex lasiocarpa</i>	IC	7140-1	4.17	5.76	5	14,93	I
Bas-marais à Selin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus	IC	6410-11	5	5.3	4.16	14,46	I
Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	IC	7120-1	5.55	4.07	4.16	13,78	I
Herbier des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée	IC	3260-1	4.17	3.66	5.47	13,30	I
Lande tourbeuse à Myrtille et Polytrich commun*	PR	7110-1*	5.4	3.36	3.95	12,71	I
Tourbières hautes à peu près naturelles*	PR	7110-1*	5.71	3.17	3.7	12,58	I
Mégaphorbiaie montagnarde à Laitue de Plumier et Luzule des bois	IC	6430-3	4.17	5.65	1.7	11,52	I
Mégaphorbiaie montagnarde à Cirse des marais et Renoncule à feuilles d'Aconit	IC	6430-2	4.17	4.34	1.94	10,45	I
Gazon amphibie à Petite Douve et Jonc bulbeux	IC	3130-2	4.17	5.16	0.87	10,20	I
Mégaphorbiaie subalpine à Arabette des Cévennes et Adénostyle à feuilles d'Alliaire	IC	6430-8	4.29	3.9	1.82	10,01	I
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau des Vosges et du Massif central	IC	6430-8	4.37	2.24	1.34	7,95	II
Mégaphorbiaie subalpine à Calamagrostis faux-roseau et Aconit tue-loup	IC	6430-10	4.24	1.42	2.01	7,67	II

En rouge priorité I en bleu priorité II.

IC pour Intérêt Communautaire IP pour Intérêt Prioritaire

Espèces de l'annexe 2 ¹ concernées par les zones humides :

Espèce DH	Importance des populations du site	Statut en France	Importance du site pour l'espèce	Habitats concernés	impact des activités humaines	Valeur patrimoniale Menaces	Risque de dégradation
Damier de la Succise	indéterminé	PN	Présence de population à confirmer	7110 ; 6410	fort	forte	Surpâturage, drainage, fermeture des milieux
Chabot	indéterminé	/	Espèce à rechercher	3260 (CB 24.4) CB 24.12	fort	moyenne	Modification du fonctionnement du cours d'eau - pollution
Sonneur à ventre jaune	Plusieurs centaines d'individus	PN	Site important	La plupart des milieux humides du site	fort	forte vulnérable UICN	Modification du régime hydrologique suite aux changements globaux - Pollution – Fermeture par les ligneux en berge (à préciser)...

DOCUGE valant DOCUMENT d'Objectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Espèce DH	Importance des populations du site	Statut en France	Importance du site pour l'espèce	Habitats concernés	impact des activités humaines	Valeur patrimoniale Menaces	Risque de dégradation
Loutre d'Europe	Assez commune sur le site	PN	Site important en terme de bastion	3260	moyenne		Pollution

Voir aussi carte des espèces faunistiques (Tome II annexe24)

PN : protection nationale

LRN : livre rouge National

¹ espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

IV.1.3.2. MILIEUX OUVERTS: PELOUSES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

✎ Les prairies fauchées ne sont plus présentes que dans des secteurs facilement accessibles et mécanisables.

L'évolution des surfaces de prairies de fauche a suivi celle du contexte agricole général

✎ De même, d'importantes surfaces de pelouses sont colonisées par des genêts et divers autres ligneux. Les troupeaux pâturent parfois encore ces formations.

Sur les versants il reste néanmoins encore quelques étendues de pelouses bien conservées assez vastes. Celles-ci forment une transition entre les landes, massifs forestiers et les fonds de talwegs humides.

statut	surface	% des HIC
IC	92	7%
IP	187,5	13%

HIC : Habitats d'Intérêt Communautaire - IP : d'Intérêt Prioritaire

Plusieurs éléments conduisent à considérer qu'il y a un **enjeu fort sur les milieux ouverts du site** :

- la relation étroite qui les lie aux activités d'importance socio-économique sur le site : élevage et agriculture (production labellisée "fin gras du Mézenc"...))
- la diversité et l'originalité des habitats présents ainsi que la richesse spécifique qu'ils abritent.
- une forte contribution des milieux ouverts à la liste d'espèces patrimoniales souvent exceptionnelles.
- Les risques de dégradation de l'état de conservation de ces habitats sont essentiellement liés à l'abandon des pratiques agro-pastorales que sont la fauche et le pâturage. Inversement, il existe un risque, plus localisé, d'intensification de ces pratiques. Celle-ci conduit à un appauvrissement du cortège d'espèces (colonisation par les graminées sociales provoquant une substitution d'habitats, lié notamment à un excès d'apports azotés). Ce phénomène a été constaté sur certaines parties des plateaux et vallons entourant les succs. La tendance générale est toutefois à la diminution de ces pratiques.
- les surfaces importantes (habitats "Directive") concernées,

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Succs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Le tableau 18 n° ci-dessous présente résultat de la hiérarchisation selon les principaux critères utilisés pour l'évaluation des enjeux sur les milieux ouverts

Intitulé de l'habitat ELEMENTAIRE	Statut	Code Natura 2000	Valeur patrimoniale moyenne /6.66	Organisation spatiale moyenne/6.66	Menace moyenne/6.66	Note moyenne /20	Priorité
Pelouse pionnière à Ail des montagnes et Fétuque d'Auvergne	IC	6210-19	5	4.56	4.16	13,72	I
Pelouse acidiphile subalpine à Raiponce hémisphérique et Nard raide*	PR	6230-14*	5	4.53	2.37	11,90	I
Pelouse acidiphile montagnarde à Alchemille des rochers et Nard raide*	PR	6230-8*	5	2.02	3.57	10,59	I
Pelouse acidocline montagnarde à Oillet des bois et Fenouil des Alpes*	PR	6230-4*	5	0.3	4.57	9,87	II
Prairie de fauche montagnarde à Pensée jaune et Trisète jaunâtre	IC	6520-1	4.19	1.23	4.35	9,77	II
Pelouse pionnière à Joubarbe araignée et Fétuque d'Auvergne	IC	8230-2	4.53	2.48	2.06	9,08	II

En rouge priorité I en bleu priorité II. - IC pour Intérêt Communautaire IP pour Intérêt Prioritaire

Espèces des l'annexes II et IV, connues à ce jour, présentes dans les milieux ouverts :

Espèce DH	Importance des populations du site	Statut – menace en France	Importance du site pour l'espèce	Habitats concernés	impact des activités humaines	Valeur patrimoniale	Risque de dégradation
Apollon	indéterminé	PN LRN	Rare Espèce à rechercher	<u>6210</u> (CB34.32) CB 35.2 <u>8230</u> (CB 36.2)...	moyen	Très forte En danger UICN	Destruction des habitats Progression de la forêt Agriculture intensive /déprise agricole. Captures (collectionneurs)
Semi- apollon	indéterminé	PN LRN	Assez rare Population à évaluer	<u>6520</u> (CB38.3) CB 31.872 ...	fort	Forte Vulnérable UICN	Intensification des activités agricoles et touristiques
Azuré du Serpollot	indéterminé	PN LRN	Rare Population à évaluer	<u>6210</u> (CB34.32) CB 35.2 <u>8230</u> (CB36.2) ...	fort	Forte Vulnérable UICN	Abandon du pâturage, embroussa illement
Sonneur à ventre jaune	Plusieurs centaines d'individus	PN	Site important	Possible : <u>6210</u> - <u>6520</u> ... à proximité des points d'eau	fort	Forte vulnérable UICN	Comblement des points d'eau (suite à travaux ou à l'arrêt de leur entretien) - pollution -

Voir aussi carte des espèces faunistiques (Tome II annexe 24)

PN : protection nationale
LRN : livre rouge National

IV.1.3.3. MILIEUX FORESTIERS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les habitats naturels forestiers qui relèvent de la Directive Habitats représentent 14 % de la surface du site et sont inégalement répartis sur celui-ci. Ils prennent une grande importance sur les contreforts des sucs.

statut	surface	% des HIC
IC	190,5	14%

Plusieurs éléments conduisent à considérer qu'il y a un **enjeu modéré sur les milieux forestiers du site** : Néanmoins, l'intensification potentielle des coupes liée au contexte économique actuel pourrait rajeunir la forêt et ainsi diminuer le potentiel d'accueil global de ces habitats pour certaines espèces visées par la Directive et/ou patrimoniales qui sont présentes sur le site.

- Le patrimoine naturel de ces forêts est assez riche, bien préservé, et offre des formations reflétant les influences climatiques variées de la zone.
- Deux habitats forestiers sont remarquables en raison de leur distribution sur le site (9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum : caractère neutrophile, 9410 - Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea): hyperacidité). Les autres forêts se situent en ce sens à un niveau intermédiaire.
- Les milieux forestiers d'intérêt communautaires sont les plus stables de l'ensemble des habitats naturels du site (car ils correspondent au stade « ultime » de l'évolution naturelle dénommé climax ou paraclimax). Contrairement à certains types de milieux ouverts, les forêts n'ont pas besoin du maintien d'une activité humaine pour persister.
- En général l'activité sylvicole est modérée. 626 ha (50% de la totalité des terrains forestiers du site) sont des forêts publiques dotés d'un aménagement forestier qui garantit la planification des actions sylvicoles et intègrent de plus en plus la prise en compte des facteurs favorables à la diversité biologique (et dans une certaine mesure à la naturalité).
- Il subsiste des menaces potentielles telles que coupes définitives sur de grandes surfaces (à prévenir par une sylviculture de futaie irrégulière et la recherche d'une régénération naturelle diffuse), substitution d'essences (plantation d'espèces non locales, généralement à la recherche d'une meilleure productivité...).

Le tableau n°19 ci-dessous présente résultat de la hiérarchisation selon les principaux critères utilisés pour l'évaluation des enjeux sur les milieux forestiers

Intitulé de l'habitat ELEMENTAIRE	Statut	Code Natura 2000	Valeur patrimoniale moyenne /6.66	Organisation spatiale moyenne/6.66	Menace moyenne/6.66	Note moyenne /20	Priorité
Sapinières montagnardes hyperacidiphiles sur sphaigne	IC	9410-7	4.17	5.3	3.75	13,22	I
Hêtraie-sapinière subalpine acidophile à Oseille à feuilles de Gouet et Calament à grandes fleurs	IC	9140-3	4.17	4.72	3.75	12,64	I
Hêtraies neutrophiles montagnardes	IC	9130	4.23	2.21	3.75	10,19	I
Hêtraie-sapinière montagnarde acidophile à Canche flexueuse et Luzule blanc de neige	IC	9120-4	4.17	1.88	3.33	9,38	II
Hêtraie à Houx et Chevrefeuille des bois	IC	9120-3	4.18	0.9	3.42	8,50	II

En rouge priorité I en bleu priorité II.

IC pour Intérêt Communautaire IP pour Intérêt Prioritaire

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

La Hêtraie subalpine n'a pas été intégrée ici dans l'analyse en raison des doutes sur sa réelle présence sur le site et/ou de sa validation en tant qu'habitat d'intérêt communautaire dans ce contexte.

Espèces de l'annexe II et IV, connues sur le site, potentiellement présentes dans les milieux forestiers :

Espèce DH	Importance des populations . du site	Statut – menace en France	Importance du site pour l'espèce	Habitat principal	Impact des activités humaines	Valeur patrimoniale	Risque de dégradation
Semi-apollon	indéterminé	PN LRN	Assez rare	9130(CB 41.13) CB43.13 CB31.8...	forte	Forte Vulnérable UICN	Intensification des activités sylvicoles, agricoles et touristiques
Sonneur à ventre jaune	Plusieurs centaines d'individus	PN	Site important	Grands nombre de milieux avec des points d'eau	fort	forte vulnérable UICN	Comblement des mares (travaux ou arrêt de leur entretien) - pollution - débardage en période défavorable
Chauves-souris forestières (Barabstelle, Grand murin, Murin de Bechstein)	Indéterminé	PN	Site important	9120 ; 9140	forte	forte	Intensification des activités sylvicoles
Buxbaumie verte	Plusieurs stations	PN	Site important	9120 ; 9140	forte	forte	Intensification des activités sylvicoles
Orthotric de Roger	1 seule station + 1 à proximité	PN	Site important	9120 ; 9140	forte	forte	Intensification des activités sylvicoles

PN : protection nationale
LRN : livre rouge National

Voir aussi carte des espèces faunistiques (Tome II annexe 24)

IV.1.3.4. LANDES ET FOURRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Les landes montagnardes d'intérêt communautaires sont très étendues sur le site (elles constituent d'ailleurs une caractéristique dominante du paysage de ce site). Leur contribution à la qualité des paysages, notamment en période de floraison est importante.

statut	surface	% des HIC
IC	828,6	59%

Plusieurs éléments conduisent à considérer qu'il y a un **enjeu assez peu élevé sur les milieux semi ouverts du site** :

- Celles-ci sont en extension: elles résultent, la plupart du temps, de l'abandon de l'utilisation des pelouses et dans le contexte général de déprise agricole, ne sont donc actuellement pas menacées sur le site B18 (en particulier dans le secteur des pentes).
- Elles évoluent vers une maturation qui semble être encore favorable à la biodiversité (mais peu d'entres sont stables et ne sont donc qu'un stade de transition vers des forêts). Les landes d'intérêt communautaire en situation primaire (corniche rocheuses...) sont peu susceptibles d'évoluer. Leur intérêt patrimonial est plus marqué.
- Menaces potentielles : envahissement de certaines zones, notamment les landes boréales, par le genêt purgatif, puis le pin sylvestre.

Le tableau n°20 ci-dessous présente le résultat de la hiérarchisation selon les principaux critères utilisés pour l'évaluation des enjeux sur les milieux semi ouverts

Intitulé de l'habitat ELEMENTAIRE	Statut	Code Natura 2000	Valeur patrimoniale moyenne /6.66	Organisation spatiale moyenne/6.66	Menace moyenne/6.66	Note moyenne /20	Priorité
Fourrés pionniers à Genévrier commun	IC	5130-2	4.17	4.01	3.33	11,51	I
Landes à <i>Empetrum</i> et <i>Vaccinium</i>	IC	4060-3	4.29	4	1.41	9,70	II
Lande montagnarde à Myrtille et Genêt purgatif	IC	5120-1	4.17	4.01	0.87	9,05	II
Lande du subalpin inférieur à Raisin d'ours et Genévrier nain	IC	4060-8	4.19	1.28	2.01	7,48	II
Lande du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille	IC	4030-17	4.29	0.57	2.3	7,16	II
Lande subalpine à Cotonéaster commun et Genévrier nain	IC	4060-8	4.29	1.2	1.41	6,90	II
Lande submontagnarde à <i>Vaccinium</i>	IC	4030-11	4.3	0.35	1.72	6,37	III
Landes acidiphiles montagnardes à Airelle rouge	IC	4030-11	4.2	0.79	1.21	6,19	III
Lande subalpine à Genévrier nain et Genêt purgatif	IC	5120-1	4.24	0.05	1.79	6,08	III

En rouge priorité I en bleu priorité II.

IC pour Intérêt Communautaire IP pour Intérêt Prioritaire

Espèces de l'annexe II et IV potentiellement présentes dans les milieux semi ouverts :

Espèce DH	Importance des populations du site	Statut – menace en France	Importance du site pour l'espèce	habitat principal	impact des activités humaines	Valeur patrimoniale	Risque dégradation de
Apollon	indéterminé	PN LRN	Rare - espèce à rechercher	4030 – 4060 – 5120 - 5130 ...	moyenne	Très forte en danger UICN	Destruction des habitats La progression de la forêt Agriculture intensive/déprise agricole. captures (collectionneurs)
Semi- apollon	indéterminé	PN LRN	Assez rare	4030 – 4060 – 5120 - 5130 ...	forte	Forte Vulnérable UICN	Intensification des activités sylvicoles, agricoles et touristiques
Azuré du Serpellet	indéterminé	PN LRN	Rare -	4030 – 4060 – 5120 - 5130 ...	forte		Abandon du pâturage, embroussa illement
Sonneur à ventre jaune	Plusieurs centaines d'individus	PN	Site important	Grands nombre de milieux avec des points d'eau	fort	forte vulnérable UICN	Comblement des mares (travaux ou arrêt de leur entretien) - pollution -

PN : protection nationale
LRN : livre rouge National

Voir aussi carte des espèces faunistiques (Tome II annexe 24).

IV.1.3.5. MILIEUX ROCHEUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les milieux rupestres sont favorables à la nidification d'oiseaux rares et protégés présents sur le site, à savoir, l'Aigle royal, le Faucon pèlerin, etc. En hiver, ces milieux constituent également des habitats d'espèces pour le nourrissage du Tichodrome échelette.

Leur contribution à l'originalité des paysages (sucs volcaniques), est très importante.

statut	surface	% des HIC
IC	61,8	4%

Plusieurs éléments conduisent à considérer qu'il y a un **enjeu peu élevé sur les milieux rocheux du site** :

- Les milieux rocheux, dans leur ensemble, présentent un état de conservation favorable et une dynamique stable.
- Ils n'ont pas d'usage de loisirs sur le site sauf sur certains sommets où les dalles rocheuses peuvent être érodées. Activité d'escalade très ponctuelle, peu intensive.

Le tableau n°21 ci-dessous présente le résultat de la hiérarchisation selon les principaux critères utilisés pour l'évaluation des enjeux sur les milieux rocheux :

Intitulé de l'habitat ELEMENTAIRE	Statut	Code Natura 2000	Valeur patrimoniale moyenne /6.66	Organisation spatiale moyenne/6.66	Menace moyenne/6.66	Note moyenne /20	Priorité
Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif central	IC	8220-8	4.21	2.76	1.97	8,93	II
Végétation des éboulis montagnards	IC	8220-14	4.17	2.43	1.81	8,41	II
Végétation d'éboulis subalpin à Allosore à feuilles crispées	IC	8110-5	4.17	1.77	1.94	7,88	II
Eboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales	IC	8150-1	4.18	0.96	1.03	6,17	III

Espèces de l'annexe II et IV potentiellement présentes dans les milieux rocheux :

Espèce DH	Importance des populations du site	Statut – menace en France	Importance du site pour l'espèce	habitat principal	impact des activités humaines	Valeur patrimoniale	Risque de dégradation
Apollon	indéterminé	PN LRN	Rare - espèce à rechercher	8110 - 8150 – 8220 CB 62.3 ...	moyenne	Très forte en danger UICN	Destruction des habitats La progression de la forêt au pied de certains sucs. Captures (collectionneurs)

PN : protection nationale

LRN : livre rouge National

Voir aussi carte des espèces faunistiques (Tome II annexe 24).

IV.1.3.6.ENJEU « OISEAUX »

Le tableau n°22 ci-dessous présente le résultat de la hiérarchisation selon les principaux critères utilisés pour l'évaluation des enjeux sur les oiseaux (évaluation liste rouge et reproduction sur le site) :

Nom français	Nom latin	Protection nationale	DO CEE 79/409	liste rouge nationale ou Rhône-Alpes	convention de Berne	localisation	précisions
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	DOI	en danger	CBII	Mézenc, Roches de Cuzet, Fonteysses, Serre du Grézier, Le Pré du Bois, Villevieille, Le Sagnas, Bout de Barre, Les Coux, Ourseyre, Grange de L'Hôtesse, Lachamp-Raphaël, La Péruchelle et Cuze	nicheur vérifié
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	X	DOI	en grave danger	CBII	Suc de Montfol	migrateur
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		DOII, III	en grave danger	CBIII	Bout de Barre	migratrice
Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>		DOI	en danger	CBII	Gerbier de Jonc; Mézenc	migrateur rare
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	DOI	quasi-menacée	CBII	non précisé; Suc de Montfol, Suc de La Lauzière; La Narce	nicheur vérifié
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X	DOI	quasi-menacé	CBII	non précisé; Le Sépoux; Rocher de Pialoux et Chabrières	nicheur vérifié
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X	DOI	vulnérable	CBIII	non précisé; Le Sagnas et Les Coux	nicheur vérifié
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	X	DOI	vulnérable	CBII	Mézenc; Suc de La Lauzière	nicheur possible
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X	DOI	vulnérable	CBII	non précisé	nicheur vérifié
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	X	DOI	vulnérable	CBII, III	Gerbier de Jonc	erratique
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	X	DOI, II, III	vulnérable	CBII	Gerbier de Jonc	erratique
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	X	DOI	à surveiller	CBII	Suc de Chalamelle	nicheur vérifié méridional

Le **Busard cendré** est l'espèce à enjeu le plus fort de la Directive Oiseaux sur ce site (espèce en danger qui niche sur le site).

IV.1.4.REMARQUES SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRIORITAIRES

✂ Les deux grands types d'habitats naturels prioritaires au titre de la Directive Habitats présents sont :

- les « **Tourbières hautes actives*** » (code Natura 2000 : **7110***) : **5,8 ha**
- les « **Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes*** (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) » (code Natura 2000 : **6230***) : **187,5 ha** soit 5.5% de la surface totale du site.

Les enjeux et les objectifs de préservation des zones humides (et notamment le caractère prioritaire des tourbières) seront intégrés à ceux des milieux auxquels elles sont fonctionnellement liées (généralement les milieux agro pastoraux.)

Les pelouses à Nard, très représentatives du site B18, sont une composante majeure des milieux agro pastoraux sur le secteur des Sucs. Leur caractère prioritaire est pris en compte dans la rédaction des fiches et propositions d'action des milieux ouverts.

✂ Les espèces « chabot » (*Cottus gobio*) et « sonneur à ventre jaune » (*Bombina variegata*) sont considérés comme prioritaires par la Directive Habitats (annexe II).

- La présence du Chabot demande à être confirmée et ne porte pas sur des milieux très représentés dans le site.
- Concernant le sonneur à ventre jaune dont la présence est très localisée mais en effectifs assez nombreux, la gestion de son habitat sera intégrée aux enjeux et aux objectifs globaux, sans que cela ne représente une priorité **pour le site**.

OBJECTIFS

La synthèse puis le croisement de toutes les données écologiques, naturalistes, socio-économiques et culturelles, a permis de mettre en évidence les différents enjeux de préservation sur le site.

A partir de ces enjeux il est possible de déterminer une liste d'objectifs à atteindre pour répondre à la bonne conservation des habitats semi naturels et des espèces qu'ils hébergent. Elle présente de façon synthétique les objectifs majeurs relatifs à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 "secteur des sucs".

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire, présents connus à ce jour sur le site.

Chaque espèce et chaque habitat se trouvent donc associé à l'un des objectifs suivants (**numérotation non reliée à un degré de priorité**) :

- ✂ 1) Préserver les zones humides (rivière, tourbières, prairies humides, mégaphorbiaie ...) par une gestion adaptée
- ✂ 2) Maintenir en bon état de conservation les milieux ouverts et semi ouverts par une agriculture respectueuse de son environnement (pelouses, prairies et landes remarquables)
- ✂ 3) Augmenter la surface des prairies de fauche
- ✂ 4) Maintenir les habitats rocheux en bon état de conservation
- ✂ 5) Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation
- ✂ 6) Maintenir la population de sonneur à ventre jaune en bon état de conservation
- ✂ 7) Maintenir la population de l'Apollon en bon état de conservation
- ✂ 8) Maintenir la population de Semi-Apollon en bon état de conservation
- ✂ 9) Maintenir la population de l'Azuré du serpolet en bon état de conservation
- ✂ 10) Maintenir la population de Damier de la Succise en bon état de conservation
- ✂ 11) Maintenir la population d'Ecrevisse à pattes blanches en bon état de conservation
- ✂ 12) Maintenir les populations de bryophytes (mousses) en bon état de conservation
- ✂ 13) Maintenir en bon état de conservation les populations des autres espèces remarquables (oiseaux, odonates...)
- ✂ 14) Améliorer l'accueil, l'information et la sensibilisation du public et des usagers
- ✂ 15) Améliorer la connaissance des habitats et des espèces relevant de la Directive Habitats, et de leur état de conservation sur le site
- ✂ 16) Animer le site : portage par une collectivité de la mise en œuvre et l'animation du DOCOB

La réalisation de ces objectifs passe par l'application de mesures de gestion qui sont développées dans les parties V et VI du DOCUMENT d'OBJECTIFS.

Voir également Tome III - annexe sur les objectifs.

Objectifs de conservation du site B18

Objectif stratégique		Objectif opérationnel		Code UE hab. ou sp. concernés ¹
Code	Intitulé	Code	Intitulé	
Gestion des habitats d'intérêt communautaire				
HAB1	Préserver les zones humides par une gestion adaptée	HAB1.1	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux habitats de zones humides	3130, 3260, 6410, 6430, 7110*, 7120, 7140
		HAB1.2	maintenir, voire augmenter les surfaces de zones humides	3260 ; 6430 ; 3130 ;
HAB2	Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation	HAB2.1	Définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles applicables à tous les habitats forestiers	9120 ; 9130 ; 9140 ; 9410
		HAB2.2	Mesures visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	9120 ; 9130 ; 9140 ; 9410
		HAB2.3	Mesures visant à améliorer la naturalité du peuplement forestier : pas d'exploitation sylvicole (îlots et peuplements à laisser en libre évolution)	9120 ; 9130 ; 9140 ; 9410
		HAB2.4	réhabilitation d'habitats forestiers	Tous hab et hab d'esp UE
		HAB2.5	Limitation d'une espèce indésirable (plantations d'épicéas contraignant les zones humides)	Hab 9120, 3260 ; 6430 ; 3130 ; 7140 ; 7110* ; 6410 ; 7120 ;
HAB3	Maintenir en bon état de conservation les pelouses, prairies et landes remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement	HAB3.1	maintenir, voire augmenter les surfaces de pelouses acidiphiles, de pelouses pionnières et de mégaphorbiaies des stations secondaires	6210 ; 6230* ; 6430
		HAB3.2	maintenir, voire augmenter les surfaces de prairies de fauche	6520 ;
		HAB3.3	favoriser les conditions d'exploitation des agriculteurs	6150 ; 6230* ; 6520 ; 8230
		HAB3.4	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux pelouses, prairies et mégaphorbiaies	
		HAB3.5	gérer les surfaces landes remarquables	4030 - 4060 - 5120 - 5130
		HAB3.6	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux landes	4030 - 4060 - 5120 - 5130
HAB4	Maintenir en bon état de conservation les habitats rocheux	HAB4.1	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux rochers et éboulis	8110 ; 8220 ; 8150 ;
Gestion des espèces d'intérêt communautaire				
HAB5	Maintenir en bon état de conservation des habitats d'espèces notamment ceux relevant de la Directive Habitats	HAB5.1	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la population de sonneur à ventre jaune	1193
		HAB5.2	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la population de l'Apollon	Apollon
		HAB5.3	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la population du Semi-Apollon	Semi-apollon
		HAB5.4	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la population de Azuré du serpolet	Azuré du serpolet

DOCUGE valant DOCUMENT d'Objectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Objectif stratégique		Objectif opérationnel		Code UE hab. ou sp. concernés ¹
Code	Intitulé	Code	Intitulé	
Gestion des espèces d'intérêt communautaire				
HAB5 (suite)	Maintenir en bon état de conservation des habitats d'espèces notamment ceux relevant de la Directive Habitats (suite)	HAB5.5	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la châtaigneraie (habitat d'espèces)	Chauves-souris
		HAB5.6	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux autres populations de papillons remarquables	Moiré ottoman, Azuré des mouillères...
		HAB5.7	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la population de Damier de la Succise	1065
		HAB5.8	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux populations d'oiseaux remarquables	Merle à plastron, Faucon pèlerin, Chouette de Tengmalm...

¹code Natura 2000 des habitats et espèces concernés par l'objectif.

Objectif stratégique		Objectif opérationnel		Code UE hab. ou sp. concernés ¹
Code	Intitulé	Code	Intitulé	
Études et suivis				
SUI 1	Améliorer la connaissance des habitats et des habitats d'espèces remarquables notamment ceux relevant de la Directive Habitats, et de leur état de conservation sur le site	SUI 1.1	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des milieux humides (tourbières...) et sur le fonctionnement des cours d'eau	hab 7110* - 7120 - 7140 - 6410 - 3130 - 3260 - et CB22.11 - 22.432 - 24.11 - 24.1 - Esp 1163 (chabot), 1092 (Ecrevisse à pattes blanches si présence confirmée) ...
		SUI 1.2	Améliorer les connaissances sur les châtaigneraies en tant qu'habitats d'espèces	CB41.9 : entomofaune saproxylique, chiroptères...
		SUI 1.3	Améliorer les connaissances sur l'habitat du Busard cendré (Circus pygargus)	4030 - 5130 - 6210 - 6520 - zones humides ...
		SUI 1.4	Améliorer les connaissances pour favoriser la conservation des habitats ouverts par la pollinisation des abeilles	Landes (4030, 4060) et pelouses (6230* , 6520...)
		SUI 1.5	Améliorer la connaissance des mesures favorisant le bon état de conservation des habitats du Mézenc et du Gerbier	Landes (4030, 4060) et diverses pelouses
		SUI 1.6	Compléter la connaissance des habitats du site en cartographiant la zone « suc du Cheylard »	à préciser
		SUI 1.7	Caractérisation écologique de la Hêtraie des 5 Sucs	9120 - 9130 - 9140 - 9410
		SUI 1.8	Réalisation d'un plan de gestion sur le Bois de Cuze dont les zones humides	Tous
SUI 2	Améliorer la connaissance des espèces remarquables notamment celles relevant de la Directive Habitats, et de leur état de conservation sur le site	SUI 2.1	Améliorer les connaissances sur les populations de chiroptères du site	Grand Murin (1324) etc...
		SUI 2.2	Améliorer les connaissances sur les populations de reptiles du site	Lézard des souches...
		SUI 2.3	Améliorer les connaissances sur les populations d'amphibiens du site	Triton...
		SUI 2.4	Améliorer les connaissances sur les populations de Chabot du site	Chabot
		SUI 2.5	Améliorer les connaissances sur les populations de coleoptères saproxyliques sur le site	espèces ciblées (entre autres) : Lucane cerf volant, Pique prune, Grand capricorne ? , Rosalie des Alpes...
		SUI 2.6	Améliorer les connaissances sur les populations d'écrevisses du site : réaliser un état initial	(Ecrevisse à pattes blanches si présence confirmée) ...
		SUI 2.7	Inventaires faunistiques complémentaires (Orthoptères)	Oedipode stridulant, Baptiste ventru, Dectique veruscivore...
		SUI 2.8	Inventaires faunistiques complémentaires (Odonates)	Agrion haste, Leste dryade, Cordulie arctique...
		SUI 2.9	Inventaires faunistiques complémentaires (Oiseaux)	Merle de roche, Pipit farlouse, Pie-grièche, Merle à plastron...
		SUI 2.10	Améliorer les connaissances sur les populations de bryophytes	Buxbaumie verte, Hypne brillante, Orthotric de Roger

SUI 3	Suivi des habitats et des habitats d'espèces remarquables notamment ceux relevant de la Directive Habitats, et de leur état de conservation sur le site	SUI 3.1	Suivre l'évolution et l'état de conservation des zones humides en corrélation avec la gestion pratiquée	hab 3260 et CB22.11 - 22.432 - 24.11 - 24.12 : Esp 1163(chabot), 1092 (Ecrevisse à pattes blanches si présence confirmée) ...
		SUI 3.2	Suivre l'évolution et l'état de conservation des milieux rocheux	8110-5, 8150-1, 8220-8, 8220-14
		SUI 3.3	Suivre l'évolution et l'état de conservation des milieux forestiers en corrélation avec la gestion pratiquée	9120 - 9130 - 9140 - 9410
		SUI 3.4	Suivre l'évolution et l'état de conservation des milieux agropastoraux en corrélation avec la gestion pratiquée	4030-4060-5120-5130-6210- 6230* -8230-6520
SUI 4	Suivi d'espèces patrimoniales, et de leur état de conservation sur le site	SUI 4.1	Suivre l'évolution en corrélation avec la gestion pratiquée et la dynamique naturelle	Seneçon leucophylle
		SUI 4.2	Suivi de la dynamique des populations	Sonneur à ventre jaune (DH1193), Papillons

¹code Natura 2000 des habitats et espèces concernés par l'objectif.

Objectif stratégique		Objectif opérationnel		Code UE hab. ou sp. concernés ¹
Code	Intitulé	Code	Intitulé	
Accueil et information du public et des usages				
COM1	"Information et communication autour du DOCUMENT d'OBjectifs	COM1.1	Contrôler et organiser la fréquentation sur le site	Tous
		COM1.2	Informier et sensibiliser le public et les usagers	Tous
Animation du DOCOB (conduite de projet)				
ADM1	Coordonner et animer la mise en œuvre du DOCUMENT d'Objectifs	ADM1.1	gestion administrative	Tous
		ADM1.2	animation foncière	Tous
		ADM1.3	animation des mesures contractualisables	Tous
		ADM1.4	animation des mesures non contractualisables	
		ADM1.5	animation de la charte	
		ADM1.6	Consultation des EPCI pour validation du périmètre finale	A préciser
		ADM1.7	animation (appui technique, information, bilans)	Tous

¹code Natura 2000 des habitats et espèces concernés par l'objectif.

**CHAPITRE V – MESURES PROPOSEES POUR LES
HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

RAPPEL CONCERNANT LA LECTURE DU DOCUGE

Le but du Docuge est de mutualiser les démarches Natura 2000 et ENS. Certaines actions seront donc communes à ces deux démarches, notamment les suivis et les études, alors que d'autres seront parfois spécifiques à l'une des 2 politiques (exemple : la maîtrise du foncier ou les oiseaux propres à la politique ENS).

Un code couleur a donc été mis en place dans les tableaux suivants :



Cette couleur identifie les actions spécifiques « ENS »



Cette couleur identifie les actions spécifiques « Natura 2000 »



Cette couleur identifie les actions communes « ENS & Natura 2000 »

GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

V.1.1.GESTION DES ZONES HUMIDES ET MEGAPHORBIAIES (HAB1)

V.1.1.1.MESURES DE GESTION SPECIFIQUES AUX ZONES HUMIDES

Les zones humides inventoriées dans le site Natura2000/ENS sont des formations résiduelles vulnérables. Elles sont en bonne partie conditionnées par les activités pastorales qui limitent leur fermeture, mais qui peuvent également, lorsqu'elles sont inadaptées (surpiétinement, drainage...), se dégrader.

Leur maintien en bon état de conservation passe notamment par la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles. La sylviculture devra également intégrer la présence des zones humides intraforestières.

La complexité de ces milieux souvent imbriqués avec diverses landes et pelouses (voire des habitats forestiers) nécessitera un diagnostic approfondi pour définir avec précision le type de gestion qui semble le plus adéquat.

Les pratiques extensives (limitation ou absence totale de fertilisation minérale ou organique, chargement à la parcelle adapté...), favorables à la biodiversité spécifique des zones humides, seront à préciser avec la profession.

Cf. tableau 23 : mesures de gestion proposées pour les zones humides remarquables du site Natura 2000/ENS du Gerbier/Mézenc Secteur des suc.

Tableau 23 : mesures de gestion proposées pour les zones humides remarquables du site Natura 2000/ENS du Gerbier/Mézenc Secteur des succs

Objectif stratégique		HAB 1	Préserver les zones humides par une gestion adaptée						
Objectif opérationnel		Habitats concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
HAB1.1	Définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux habitats de zones humides	3130 (22.31) 3260 (24.41) 6410 (37.312) 6430 (37.7, 37.81, 37.82) 7110* (51.1, 51.111, 51.1134, 51.121-7120 (51.2) - 7140 (54.5, 54.51, 54.59)	HAB1.1a	ne pas combler, ni drainer ni assécher les zones humides (temporaires ou permanentes)	charte N2000 - pas de fiche action	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB1.1b	ne pas procéder à la destruction chimique du couvert végétal	charte N2000 - pas de fiche action	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB1.1c	ne pas réaliser de boisement	charte N2000 - pas de fiche action	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB1.1d	limiter au maximum la pénétration d'engins dans les milieux humides	charte N2000 - pas de fiche action	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB1.1e	éviter l'utilisation des fertilisants - utilisation de fertilisants organique envisageable selon des seuils des périodes et un périmètre à préciser	MAEC Zone Humide 1 : aucun intrant (hors restitution au pâturage)+ limitation du chargement animal	Ensemble du site Natura 2000	72 euros /ha/an sur 5 ans	PAEC	1
			HAB1.1 f	limiter au maximum l'accès direct du bétail aux zones humides sauf en cas de sécheresse prolongée, à réserver sur des enjeux très ciblés (zones de nidification du busard cendré...)	MAEC Zone Humide 2 : aucun intrant (hors restitution au pâturage) + plan de gestion simplifié comprenant des recommandations pour l'accès direct du bétail	Ensemble du site Natura 2000	136 euros /ha/an sur 5 ans	PAEC	1
					Fiche action à créer	Ensemble du site ENS hors Natura 2000	A définir au cas par cas	Département ENS	2
			HAB1.1 g	moderniser et installer - si nécessaire -des structures individuelles de stockage des effluents d'élevage.	Stockage du lisier en hiver - Mesure à préciser avec la profession - Pas de fiche action	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	PAEC / PSADER	3
HAB1.2	Maintenir, voir augmenter les surfaces de zones humides	7110* (51.1, 51.121; 51.111; 51.1134) 7120 (51.2) 7140 (54.5; 51.51; 54.59)	HAB1.2a	Encourager la coupe des plantations résineuses monospécifiques et accrus de pins en bordure et en tête de ruisseau (après diagnostic préalable : SUI1.1a)	fiches actions F22711 "Limitation d'une espèce indésirable (plantations d'épicéas contraignant les zones humides) " et A32320P et R	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	2
					Pas de fiche action : s'inspirer des cahiers des charges des contrats Natura 2000	Ensemble du site ENS hors Natura 2000	A définir au cas par cas	Département ENS	2

DOCUGE valant DOCUMENT d'Objectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Succs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Objectif stratégique		HAB 1	Préserver les zones humides par une gestion adaptée						
Objectif opérationnel		Habitats concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
HAB1.2	Maintenir, voir augmenter les surfaces de zones humides	7110* (51.1, 51.121; 51.111; 51.1134) 7120 (51.2) 7140 (54.5; 51.51; 54.59)	HAB1.2b	Restauration de zones humides et tourbières dégradées (après diagnostic préalable : SUI1.1a)	restauration et curage de béalières <u>pour améliorer l'approvisionnement en eau de zones tourbeuses</u> fiche action : A32312P et R	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	2
			HAB1.2c	Restauration de zones humides et tourbières dégradées (après diagnostic préalable : SUI1.1a)	bouchage de drains, coupe de ligneux, limitation des intrants (zone tampon 30m), réfection passages busés... fiche action A32315P	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	2
					Fiche action p 65 du plan de gestion des 5 suc "amélioration de l'alimentation en eau de la tourbière des suc à l'aval de la piste"	Parcelle 8 en FC du Cros de Géorand	3 000 euros HT	Contrat N2000 en priorité sinon Département	1
					Fiche action p 66 du plan de gestion des 5 suc : travaux de restauration de la tourbière des suc (complexe du Tauron) après réalisation d'un plan de gestion	Parcelle 8 en FC du Cros de Géorand	3 à 8 000 euros HT	Contrat N2000 en priorité sinon Département	1
					Fiche action p 67 du plan de gestion des 5 suc : travaux d'amélioration des fonctionnalités de la zone humide du Trounel	Parcelle 13 et 17 en FC du Béage	3 000 euros HT	Contrat N2000 en priorité sinon Département	2
					Fiche action p 68 du plan de gestion des 5 suc : travaux d'amélioration des fonctionnalités des zones humides des ruines du Taupernas	Parcelle 16 en FC du Béage	3 000 euros HT	Contrat N2000 en priorité sinon Département	2
					Fiche action p 69 du plan de gestion des 5 suc : travaux d'amélioration des fonctionnalités de zones humides en Forêt domaniale de Bonnefoi	Parcelle 56 en FD de Bonnefoi	1 000 euros HT	Contrat N2000 en priorité sinon Département	2
			HAB1.2e	Restaurer les zones humides et tourbières dégradées en site ENS mais hors Natura 2000	Pas de fiche action : s'inspirer des cahiers des charges des contrats Natura 2000	Site ENS hors Natura 2000 dont la zone humide de Flotte sous le Gerbier	A définir au cas par cas	Département ENS	1

V.1.2.GESTION DES FORETS (HAB2)

VI.2.1.BONNES PRATIQUES SYLVICOLES APPLICABLES A TOUS LES HABITATS FORESTIERS

Les forêts inventoriées dans le site Natura 2000/ENS ne présentent pas de vulnérabilité particulière. Leur maintien en bon état de conservation passe par la mise en œuvre de bonnes pratiques sylvicoles (mélange des essences autochtones, recherche de la régénération naturelle, pas de coupes rases supérieures à 4 ha...voir cahiers d'habitats nationaux et fiches habitats du DOCOB). Toutefois, une attention particulière devra être apportée afin de préserver un réseau d'îlot de bois sénescents suffisant sur l'ensemble du site.

Ces mesures sont appliquées pour la plupart dans le cadre de la gestion forestière actuelle. Une attention particulière est apportée sur la prise en compte des habitats forestiers d'intérêt communautaire en cas de projet éventuel de création de desserte (éviter la sapinière montagnarde hyperacidiphile dont la superficie est très réduite sur le site).

Cf. tableau 24 : mesures de gestion proposées pour les habitats forestiers remarquables du site Natura 2000/ENS du Gerbier/Mézenc Secteur des sucs.

Tableau 24: mesures de gestion proposées pour les habitats forestiers remarquables du site Natura 2000/ENS du Gerbier/Mézenc Secteur des suc

Objectif stratégique		HAB 2	Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation						
Objectif opérationnel		Habitats concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
HAB2.1	Définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques sylvicoles applicables à tous les habitats forestiers	9120 (41.12) - 9130 (41.13); 9140 (41.15) - 9410 (42.213)	HAB2.1a	traitement en futaie jardinée ou irrégulière	charte N2000 - pas de fiche action structures favorables à la diversité biologique et adaptée aux conditions stationnelles des zones de montagne	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB2.1b	maintien d'une partie au moins du bois mort (conserver certains chablis) au sol et sur pied (sauf risques sanitaires et de mise en danger du public)	charte N2000 - pas de fiche action nombreuses espèces spécialisées inféodées à cet habitat (insectes saproxylophages, champignons, mousses, lichens...)	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB2.1c	maintien de vieux arbres d'essences diverses (sauf risques sanitaires et de mise en danger du public)	charte N2000 - pas de fiche action nombreuses espèces spécialisées inféodées à cet habitat (insectes saproxylophages, chmapignons, mousses, lichens...)	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB2.1d	maintien d'arbres à cavités (sauf risques sanitaires et de mise en danger du public)	charte N2000 - pas de fiche action nombreuses espèces spécialisées inféodées à cet habitat (insectes saproxylophages, certains chiroptères, avifaune cavernicole...)	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB2.1e	maintien d'essences forestières non sociales lors des passages en coupes et des travaux sylvicoles	charte N2000 - pas de fiche action (arbres à baies notamment : sorbiers, alisiers...)	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB2.1f	- régénération naturelle à privilégier	charte N2000 - pas de fiche action si compléments de régénération nécessaires utilisation d'espèces indigènes;	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
				- favoriser la remontée biologique du hêtre sous les résineux (accompagner notamment la renaturation des plantations résineuses monospécifiques)					
			HAB2.1g	éviter les coupes rases de plus de 4ha	charte N2000 - pas de fiche action au-delà de ce seuil : défavorable aux chauve souris - rupture de la continuité forestière	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB2.1h	conforter la pratique de l'affouage	charte N2000 - pas de fiche action	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB2.1i	maintien de la pression de chasse, compatible avec l'équilibre sylvocynégétique	charte N2000 - pas de fiche action à adapter si besoin selon l'impact des ongulés sur la régénération forestière	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB2.1j	prise en compte des habitats forestiers d'intérêt communautaire en cas de projet(s) de création de desserte(s) éventuel(s)	pas de fiche action - règlementaire	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	3
			HAB2.1k	inciter la mise en place d'un réseau d'ilots de sénescence dans les aménagements forestiers	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER et Département ENS	2
					Fiche action p 72 du plan de gestion des 5 suc "Classer en libre évolution la parcelle 9 en FC DU Cros de Géorand"				

DOCUGE valant DOCUMENT d'Objectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Suc » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Objectif stratégique		HAB 2	Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation						
Objectif opérationnel		Habitats concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
HAB2.2	Mesures visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	9120, 9130, 9140, 9410	HAB2.2a	Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	Contrat N2000 F22716 : prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Contrat Natura 2000	3
HAB2.3	Mesures visant à améliorer la naturalité du peuplement forestier : pas d'exploitation sylvicole (îlots et peuplements à laisser en libre évolution)	9120 (41.12) - 9130 (41.13); 9140 (41.15) - 9410 (42.213)	HAB2.3a	Mise en place d'un réseau d'îlots de vieillissement et/ou d'arbres sénescents	C_N2000 (F22712) habitat potentiel pour la Rosalie des Alpes (esp 1087), autres coléoptères saproxyliques et chauve souris forestières	Ensemble du site Natura 2000 dont le Suc des Baux à St Andéol des Fourchades ou le Nord du Suc de sara	A définir au cas par cas	Contrat Natura 2000	1
					Fiches action p 73 du plan de gestion des 5 suc "Préserver les arbres sénescents en forêt privée"	Ensemble du site Natura 2000	4 à 8 000 euros HT	Contrat N2000 en priorité sinon Département	1
					Fiche action p 74 du plan de gestion des 5 suc "Créer des îlots de sénescence dans les vieilles forêts naturelles"	Ensemble du site Natura 2000	5 à 10 000 euros HT		1
			HAB2.3b	Mise en place d'un réseau d'îlots d'arbres sénescents en site ENS mais hors Natura 2000	Identifier les parcelles puis animation foncière en vue d'une acquisition ou d'une convention	Ensemble du site ENS hors Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Département ENS	1
HAB2.4	Réhabilitation d'habitats forestiers	potentiellement tous les habitats forestiers du site	HAB2.4a	Réhabilitation de mares et zones humides intraforestières	C_N2000 (F22702-F22716) Débroussaillage et dégagement des abords (y compris abattage des ligneux colonisant la zone humide, s'il y a lieu), entretiens nécessaires au bon fonctionnement de la zone humide...	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	2
		- habitat d'espèce pour le sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i> 1193) - territoire de chasse pour les chauve souris	HAB2.4b	Réhabilitation et création de ripisylve	C_N2000 (F22706-F22716) - enlèvement des conifères en berge - Inventaire chauve-souris à réaliser sur le site	Ensemble du site Natura 2000 notamment à Burzet, Pereyres, La Bastide s/ Besorgues...	A définir au cas par cas	Contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	2

Objectif stratégique		HAB 2	Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation						
Objectif opérationnel		Habitats concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
HAB2.4	Réhabilitation d'habitats forestiers	territoire de chasse pour certaines chauves souris	HAB2.4c	Restauration ou amélioration : - du territoire de chasse de certains chiroptères - de l'habitat d'insectes saproxyliques	C_N2000 (F22705-F22716) - selon conclusions de l'état des lieux préalable (chiroptères, espèces saproxyliques : Rosalia alpina 1087...) - relevé de couvert, éclaircies non commercialisables, avec, si besoin, évacuation des produits par traction animale...	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	2
					Fiche action du plan de gestion des 5 sucres p 71 : travaux de conservation des peuplements naturels relictuels parcelle 55 en FC du Béage		5 000 euros HT		2
					Fiche action p 77 du plan de gestion des 5 sucres "Restaurer des pelouses et des milieux ouverts en forêt p16 FC du Béage"		3 000 euros HT		2
		4060-8230...en mosaïque avec milieux forestiers	HAB2.4d	Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaires	Contrat N2000 F22710 : fourniture et pose de grillages, création de fossés et/ou de talus...	Ensemble du site Natura 2000 notamment sur le Mézenc	A définir au cas par cas	Contrat Natura 2000	2
		9130-9140-9410...	HAB2.4e	Investissements visant à informer les usagers de la forêt.	Contrat N2000 F22714 : conception, fabrication et pose de panneaux d'information...	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Contrat Natura 2000	2
		Ensemble des habitats remarquables	HAB2.4f	Restauration et/ou maintien d'habitats remarquables en forêt dans le site ENS hors N2000	Pas de fiche action – S'inspirer des cahiers des charges des contrats N2000	Site ENS hors Natura 2000	A définir au cas par cas	Département ENS	3
					Fiche action "Favoriser l'évolution naturelle des milieux forestiers" du plan de gestion du Gerbier		A définir au cas par cas		3
HAB2.5	Limitation d'une espèce indésirable	zones humides intraforestières	HAB2.5a	Restaurer les zones humides dégradées et leurs fonctionnalités en milieu forestier	C_N2000 (F22711) travaux d'abattages d'espèces indésirables après diagnostic de la zone humide et de sa fonctionnalité	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Contrat Natura 2000	1

V.1.3.GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES ET LANDES (HAB3)

V1.3.1.MESURES DE GESTION SPECIFIQUES AUX PELOUSES

Les pelouses acidiphiles subalpines et les prairies à hautes herbes des stations secondaires sont issues d'une exploitation agricole traditionnelle (pastoralisme) et sont vouées en l'absence d'intervention humaine à évoluer vers des stades arbustifs puis arborés. La densification et l'extension des landes à genêts, observables dans les alpages abandonnés ou dans les zones les moins accessibles au bétail, illustrent ce phénomène de fermeture de l'espace dans le site. La perte de biodiversité des formations herbacées, consécutive à la colonisation par les ligneux bas, risque de conduire à terme vers une homogénéisation des milieux naturels. Elle s'accompagne également d'une perte de ressource fourragère, pouvant contraindre certains éleveurs à prévoir et à réaliser, certains travaux d'entretien et de débroussaillage au sein de leur alpage.

La présence des troupeaux est indispensable pour contrecarrer les dynamiques végétales et assurer le maintien en bon état de conservation des pelouses acidiphiles subalpines et des prairies à hautes herbes. La poursuite du pastoralisme doit être encouragée dans les secteurs exploités ou dans les parcelles abandonnées dont le recouvrement arbustif n'excède pas 20%. En cas de recouvrement supérieur, une mesure ponctuelle de réouverture mécanique du milieu est nécessaire avant la mise en place de la gestion par le pâturage.

Au-delà de 50% de recouvrement, la fermeture du milieu est trop avancée pour envisager une restauration de l'habitat en rapport avec l'investissement nécessaire.

Les pratiques extensives (limitation ou absence totale de fertilisation minérale ou organique, chargement à la parcelle adapté...), favorables à la biodiversité spécifique des pelouses et prairies, sont en outre préconisées. Ces modalités de gestion extensive, généralement appliquées sont cohérentes avec l'AOC « Fin Gras du Mézenc ».

V.1.3.2.MESURES DE GESTION SPECIFIQUES AUX PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE

Comme les pelouses et prairies à hautes herbes précédentes, les prairies de fauche de montagne sont condamnées à disparaître en l'absence d'intervention humaine. La pratique de la fauche ou du pâturage à minima est indispensable au maintien de l'habitat. Ces modalités de gestion doivent être favorisées et soutenues dans le site. La préservation de la qualité écologique, du point de vue botanique, entomologique et ornithologique des prairies, nécessite de plus la mise en œuvre de pratiques extensives (limitation ou absence totale de fertilisation minérale ou organique, retard de fauche, chargement à la parcelle adaptée), comme c'était le cas pour les formations herbacées précédentes.

V.1.3.3.MESURES VISANT A FAVORISER LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES AGRICULTEURS

La diminution des surfaces de pelouses subalpines et de prairies est la traduction d'un phénomène plus général de disparition des exploitations agricoles de montagne. Le maintien

de ces milieux passe obligatoirement par le maintien de la viabilité des systèmes d'exploitation souvent fragiles et de plus en plus rares. Les raisons de ces difficultés, ainsi que les éventuelles solutions à proposer pour garantir la durabilité de ces systèmes, dépassent le cadre strict de Natura 2000 et font référence aux orientations et politiques agricoles. Cependant, les pelouses acidiphiles subalpines, les prairies de fauche de montagne et les mégaphorbiaies sont inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats". Aussi pour répondre aux objectifs de "maintien ou de rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels... d'intérêt communautaire", il est important de mettre en évidence les moyens nécessaires pour préserver l'activité économique correspondante, seule garantie de maintien efficace de ces habitats (Parc national des Pyrénées, 2004).

Il s'agit donc de faciliter les conditions d'exercice de l'activité en répondant aux besoins les plus urgents favorisant directement ou indirectement la sauvegarde des milieux ouverts herbacés, à savoir ;

- assurer l'entretien ou la réhabilitation des pistes d'exploitation agricoles existantes, voire en créer si nécessaire (cf. plans pastoraux territoriaux).
- -assurer l'entretien ou la réhabilitation des équipements pastoraux (cf. plans pastoraux territoriaux).

Cf. tableau 25 : mesures de gestion proposées pour les habitats de pelouses, prairies et landes remarquables du site Natura 2000/ENS du Gerbier/Mézenc Secteur des sucs.

Tableau 25 : mesures de gestion proposées pour les habitats de pelouses, prairies et landes remarquables du site Natura 2000/ENS du Gerbier/Mézenc Secteur des suc

Objectif stratégique		HAB 3	Maintenir en bon état de conservation les pelouses, prairies et landes remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement						
Objectif opérationnel		Habitats concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
HAB3.1	maintenir, voire augmenter les surfaces de pelouses acidiphiles, de pelouses pionnières et de mégaphorbiaies des stations secondaires	6230* (35.11;36.31) - 6210 (34.32) 8230 (36.2)	HAB3.1a	maintien du pâturage extensif	MAEC Gestion Pastorale 1 : diagnostic pastoral donnant lieu à des obligations et des recommandations sur les pratiques de paturage	Ensemble du site Natura 2000 sur les parcelles PAC	75 euros/ha/an	MAEC	1
					Contrat N2000 A32303R et P "gestion pastorale des milieux ouverts" : diagnostic pastoral, équipements pastoraux...	Ensemble du site Natura 2000 sur les parcelles hors PAC	A définir au cas par cas	Contrat N2000	2
			HAB3.1b	réouverture (débroussaillage voir éventuellement brûlage dirigé) de pelouses ou de mégaphorbiaies abandonnées	MAEC Gestion Pastorale 2 : diagnostic pastoral GP1 avec proposition d'entretien mécanique	Ensemble du site Natura 2000 sur les parcelles PAC	94 euros/ha/an	MAEC	1
					MAEC Gestion Pastorale 3 : diagnostic pastoral GP1 avec proposition de brulage dirigé		112 euros/ha/an	MAEC	1
					MAEC Gestion Pastorale 4 : diagnostic pastoral GP1 avec proposition de travaux d'ouverture mécanique		265 euros/ha/an	MAEC	1
					Fiche action "Restaurer des pelouses dans des secteurs de landes à genets" p 76 du plan de gestion des 5 suc	Ensemble du site Natura 2000	5 à 15 000 euros HT	Contrat N2000 en priorité sinon Département	2
			HAB3.1c	Maintien du pâturage extensif et réouverture des pelouses remarquables situées en ENS mais hors N2000 par conventionnement ou acquisition des parcelles	Fiche action à créer	Site ENS hors Natura 2000	A définir au cas par cas	Département ENS	2
					Fiche action "Diagnostic des parcelles agricoles en déprise" du plan de gestion du Gerbier	Site ENS hors Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Département ENS	1
					Fiche action" Mettre en place des actions de réouverture sur les parcelles agricoles en déprise" du plan de gestion du Gerbier	Site ENS hors Natura 2000 dont parcelle du Département de la Cesse (Gerbier)	A définir au cas par cas	Département ENS	1
HAB3.2	maintenir, voire augmenter les surfaces de prairies de fauche	6520 (38.3)	HAB3.2a	reprise ou maintien de la fauche ou pâturage extensif	MAEC Prairies Naturelles (PN) : présence d'au moins 4 plantes indicatrices de la qualité agro-écologique du milieu	Ensemble du site Natura 2000 sur les parcelles hors PAC	66 euros/ha/an	MAEC	1
			HAB3.2b	réouverture (débroussaillage) des prairies de fauche, abandonnées	MAEC Gestion Pastorale 2 : diagnostic pastoral GP1 avec proposition d'entretien mécanique	Ensemble du site Natura 2000 sur les parcelles hors PAC	94 euros/ha/an	MAEC	1

Objectif stratégique		HAB 3	Maintenir en bon état de conservation les pelouses, prairies et landes remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement						
Objectif opérationnel		Habitats concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
HAB3.3	favoriser les conditions d'exploitation des agriculteurs	6230* (35.11;36.31) - 6210 (34.32) 8230 (36.2) - 6520 (38.3)	HAB3.3a	entretien ou réhabilitation des pistes d'exploitation agricole (voire création si besoin)	pas de fiche action (non financé N2000 - voir plan pastoral) avec prise en compte des habitats d'intérêt communautaire lors de la réalisation	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas -	Financement possible par le PSADER et/ou le PPT	3
			HAB3.3b	entretien ou réhabilitation des équipements pastoraux					
HAB3.4	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux pelouses, prairies et mégaphorbiaies		HAB3.4a	ne pas réaliser de boisement	pas de fiche action - charte N2000 Prévu par la PAC pour les agriculteurs. Mesure proposée pour les non agriculteurs.	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB3.4b	ne pas effectuer de retournement du sol		Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB3.4c	ne pas réaliser de désherbage chimique		Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB3.4d	limiter les amendements, fertilisants ou épandages	pas de fiche action - charte N2000	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB3.4e	conserver les éléments remarquables des patrimoines naturel et bâti	pas de fiche action - charte N2000 (arbres remarquables, haies, murets, mares, points d'eau...)	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB3.4f	Adapter le stockage des effluents aux conditions écologiques du plateau ardéchois	pas de fiche action (non financé N2000)	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB3.4g	inciter à la reconversion de prairies temporaires en prairies permanentes	pas de fiche action (non financé N2000) Stopper la perte de biodiversité due à l'intensification des modes de gestion, pour préserver de nombreuses espèces patrimoniales floristiques et faunistiques	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
				Remise en herbe et limitation de la fertilisation					3

Objectif stratégique		HAB 3 Maintenir en bon état de conservation les pelouses, prairies et landes remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement							
Objectif opérationnel		Habitats concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
HAB3.5	gérer les surfaces en landes remarquables	4030 (31.21; 31.226; 31.412) - 4060 (31.43; 31.44) - 5120 (31.842) - 5130 (31.88)	HAB3.5a	entretien de landes ouvertes	MAEC Gestion Pastorale 2 : diagnostic pastoral GP1 avec proposition d'entretien mécanique	Ensemble du site Natura 2000 sur les parcelles PAC	94 euros/ha/an	MAEC	1
					Contrat Natura 2000 pour les parcelles non agricoles	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	2
					Fiche action "Restauration de landes subalpines" p 78 du plan de gestion des 5 suc		5 à 15 000 euros HT		1
			HAB3.5b	ouverture mécanique de landes fermées	MAEC Gestion Pastorale 4 : diagnostic pastoral GP1 avec proposition de travaux d'ouverture mécanique	Ensemble du site Natura 2000 sur les parcelles PAC	265 euros/ha/an	MAEC	1
					MAEC Landes fermées (LF) : ouverture mécanique puis maintien du couvert herbacé pour utilisation par la fauche et/ou le pâturage		190 euros/ha/an	MAEC	1
		4030	HAB3.5c	restauration de myrtiliaies	MAEt "Entretien et rénovation/restauration de landes à myrtilles (taux de recouvrement par les ligneux bas, supérieur à 1/3)" ou C_N2000 32305R Pas d'équivalent dans le PAEC aujourd'hui	Ensemble du site Natura 2000 notamment sur Lachamp-Raphaël, Montivernoux, Pereyres...	A définir au cas par cas	Contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS ou PSADER	1
					Fiche action "Restauration de landes à myrtilles" p 79 du plan de gestion des 5 suc		5 à 15 000 euros HT		1
		Ensemble des landes remarquables	HAB3.5d	Restauration et entretien de landes remarquables	Pas de fiche action – S’inspirer des cahiers des charges des contrats N2000	Site ENS hors Natura 2000	A définir au cas par cas -	Département ENS ou financement possible par le PSADER et/ou le PPT	1
HAB3.6	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux landes	4030 (31.21; 31.226; 31.412) - 4060 (31.43; 31.44) - 5120 (31.842) - 5130 (31.88)	HAB3.6a	ne pas réaliser de boisement	pas de fiche action - charte N2000 Prévu par la PAC pour les agriculteurs. Mesure proposée pour les non agriculteurs.	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB3.6b	ne pas effectuer de retournement du sol	pas de fiche action - charte N2000 Prévu par la PAC pour les agriculteurs. Mesure proposée pour les non agriculteurs.	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB3.6c	ne pas réaliser de désherbage chimique	pas de fiche action - charte N2000 Prévu par la PAC pour les agriculteurs. Mesure proposée pour les non agriculteurs.	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB3.6d	limiter au maximum les amendements, fertilisants ou épandages	pas de fiche action - charte N2000	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3

V.1.4.GESTION DES HABITATS ROCHEUX (HAB4)

V.1.4.1.BONNES PRATIQUES APPLICABLES A TOUS LES HABITATS ROCHEUX

Les habitats rocheux inventoriés dans le site ne font pas l'objet de mesures de gestion spécifiques. Ces habitats sont en bon état de conservation et représentent un niveau d'enjeu faible ou moyen du site. Il n'a pas été mis en évidence de menaces avérées affectant leur intégrité.

Des engagements et recommandations sont néanmoins précisés dans le cadre des bonnes pratiques de façon à ce que les conditions favorables à leur présence soient conservées et intégrés aux éventuels projets à venir.

Cf. tableau 26 : mesures de gestion proposées pour les habitats rocheux remarquables du site Natura 2000/ENS du Gerbier/Mézenc Secteur des sucs.

Tableau 26 : mesures de gestion proposées pour les habitats rocheux remarquables du site Natura 2000/ENS du Gerbier/Mézenc Secteur des suc

Objectif stratégique		HAB 4	Maintenir en bon état de conservation les habitats rocheux						
Objectif opérationnel		Habitats concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
HAB4.1	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux rochers et aux éboulis	8110 (61.114) - 8150 (61.12) - 8220 (62.212; 62.26) -	HAB4.1a	ne pas réaliser d'aménagement entraînant une perturbation de la dynamique des éboulis	charte N2000 - pas de fiche action	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB4.1b	ne pas exploiter la roche	charte N2000 - pas de fiche action	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB4.1c	limiter au maximum la fréquentation humaine dans les milieux rocheux (prise en compte au moment de la pose des clôtures et pas de nouvelles créations de sentiers)	charte N2000 - pas de fiche action	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB4.1d	éviter le passage des pistes et des sentiers dans les éboulis	charte N2000 - pas de fiche action	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site Natura 2000	Etat -FEADER	3
			HAB4.1e	Mise en défens d'habitats rocheux naturels remarquables	Fiche action p 80 du plan de gestion des 5 suc : débalisage et rebalisage dans le pré du sentier qui traverse la « rivière de pierre »	5 suc	500 à 1 500 euros HT	Contrat N2000 en priorité sinon Département	2
					Fiche action à créer pour les autres secteurs d'habitats rocheux susceptibles d'être dégradés par la fréquentation	Ensemble du site Natura 2000 et ENS, notamment le Mont Mézenc ou le Gerbier	A définir au cas par cas	Contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	2

V.1.5.GESTION DES ESPECES (ESP)

Cf. tableau 27 : mesures de gestion proposées pour les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 et ENS.

Plusieurs espèces sont donc concernées :

☒ Les populations du crapaud sonneur à ventre jaune présentent des effectifs nombreux et semblent actuellement peu menacées.

A ce jour, aucune mesure de gestion particulière ne semble nécessaire à la préservation de cette espèce.

Un programme d'amélioration de la connaissance sera néanmoins utile pour mieux cerner la biologie et la dynamique des effectifs en corrélation avec la nature de leurs habitats sur le site. On notera, à ce sujet, qu'il serait intéressant d'évaluer si la répétition des cycles de sécheresse est susceptible de diminuer significativement le nombre de vasques favorables à l'espèce (régime des crues);

☒ Le papillon Apollon est surtout concerné par une problématique de fermeture des milieux. Les recommandations de gestion portent sur le maintien de secteurs suffisamment vastes où l'on rencontre à la fois des zones de rochers et d'éboulis riches en orpins ou joubarbes et des prairies et friches où abondent les plantes nectarifères comme les chardons, cirses et scabieuses. La pratique de l'élevage extensif en zone de montagne est, de ce fait, très favorable à l'espèce.

☒ Sur le site, le papillon Semi-Apollon est sensible à l'enrésinement (plantations d'épicéas consécutivement à la déprise agricole) et à l'intensification des pratiques agricoles (augmentation de la fertilisation des prairies au-delà de certains seuils).

Les recommandations de gestion sont de maintenir des secteurs suffisamment vastes où l'on rencontre à la fois des stations de corydales et des prairies et friches où abondent les plantes nectarifères comme les chardons, cirses et scabieuses.

☒ L'Azuré du Serpollet est concerné par une problématique principale : l'isolement des populations par fragmentation et destruction de macro-habitats (diminution de la connectivité) et l'envahissement des ligneux.

Le maintien de milieux ouverts est un préalable à la conservation de cette espèce.

L'amélioration de la connaissance des populations et de leur biologie est cependant nécessaire pour préciser les mesures de gestion les plus adaptées à la conservation de l'espèce sur le site.

Tableau 27 : mesures de gestion proposées pour les espèces remarquables du site Natura 2000/ENS du Gerbier/Mézenc Secteur des suc

Objectif stratégique		HAB 5	Maintenir en bon état de conservation les habitats d'espèces remarquables notamment celles relevant de la Directive Habitats						
Objectif opérationnel		Espèces concernées	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
HAB5.1	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la population de Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata...</i>	HAB5.1a	Eviter les coupes importantes dans les zones de présence de l'espèce Proscrire la mise en déblai de matériau (travaux routiers...) susceptibles de combler des milieux favorables à l'espèce	Contrat N2000 F22706 : réhabilitation et entretien de ripisylve (ouverture du peuplement...) et A32309R : entretien de mare (débroussaillage, curage...)	Ensemble du site Natura 2000 (espèce absente du site ENS)	A définir au cas par cas	Contrat Natura 2000	3
HAB5.2	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la population de l'Apollon	<i>Parnassius apollon</i>	HAB5.2a	réouverture ou maintien de l'ensoleillement des biotopes rocheux favorables aux crassulacées (pieds de suc...), maintien des prairies de fauche (après inventaire de l'état initial des populations : mesure SUI2.4a)	Contrat N2000 A32305R : chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	2
HAB5.3	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la population du Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	HAB5.3a	définition des mesures de gestion en vue de la conservation des lisières à Corydale (hêtraies...), maintien des prairies de fauche	Contrat N2000 A32305R : chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger + MAEC Gestion Pastorale et Prairies Naturelles	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	MAEC ou contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	3
HAB5.4	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la population d'Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	HAB5.4a	Réouverture de milieux à potentialité herbagère colonisés par les ligneux, en vue d'un entretien pérenne par le pâturage	Contrat N2000 A32305R : chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger + MAEC Gestion Pastorale et Prairies Naturelles	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	MAEC ou contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	2
			HAB5.4b	localisation des accotements routiers en pelouse rase sèche et définition des conditions de mise en œuvre d'une fauche tardive	Action inhérent à l'animation du site : information et sensibilisation des agents d'entretien des bords de route	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER et Département ENS	2
HAB5.5	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la châtaigneraie	à préciser par des inventaires complémentaires (SUI 1.2a)	HAB5.5a	Encourager une gestion dynamique de la châtaigneraie en faveur d'habitats d'espèces	Pas de fiche action	Ensemble du site ENS et Natura 2000	A définir au cas par cas		3

Objectif stratégique		HAB 5 Maintenir en bon état de conservation les habitats d'espèces remarquables notamment celles relevant de la Directive Habitats							
Objectif opérationnel		Espèces concernées	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
HAB 5.6	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux populations remarquables de papillons	Ensemble des espèces de papillons remarquables	HAB5.6	Entretien et restauration des habitats naturels connus des espèces remarquables de papillons en site ENS mais hors N2000	Pas de fiche action : s'inspirer des cahiers des charges des contrats Natura 2000	Ensemble du site ENS hors N2000 notamment les parcelles identifiées lors de l'étude papillons en 2014	A définir au cas par cas	Département ENS	1
HAB5.7	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables à la population de Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	HAB5.7a	Entretien et restauration des habitats naturels connus du Damier de la Succise	Pas de fiche action car nouvelle espèce : possibilité de mettre en place des Contrats N2000 ou des MAEC	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	MAEC ou contrat N2000 en priorité sinon Département si en ENS	1
HAB 5.8	définir et mettre en œuvre les bonnes pratiques applicables aux populations d'oiseaux remarquables	Ensemble des espèces d'oiseaux remarquables	HAB5.8a	Mise en défens des sites de nidification du Busard cendré en partenariat avec les agriculteurs	Fiche action à créer	Ensemble du site ENS	A définir au cas par cas	Département ENS	1
			HAB 5.8b	Mise en place de zones de quiétude autour des sites de nidification des rapaces remarquables	Fiche action à créer	Ensemble du site ENS	A définir au cas par cas	Département ENS	1

ÉTUDES ET SUIVIS (SUI)

Cf. tableau 28 : études complémentaires et suivis proposés pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

La réalisation d'études ou de suivis scientifiques a pour objectif l'amélioration des connaissances.

- Les études sont destinées à disposer d'un état initial des milieux ou populations suffisant sur l'ensemble du site pour permettre d'estimer leur évolution ;
- Lorsque la connaissance des milieux ou populations du site semble convenable, les suivis doivent permettre d'estimer leur évolution et mettre en exergue les facteurs l'influençant et de proposer les éventuelles mesures correctives à apporter,

✎ Sur les zones humides, l'inventaire et la cartographie des habitats n'a pas pu être menée à une échelle adaptée à ce type de milieu. Il aurait fallu disposer pour cela d'une enveloppe budgétaire plus conséquente et davantage de temps.

Les milieux humides, qui représentent un enjeu important du site, nécessiteraient en particulier d'être étudié de façon plus détaillée, afin de déterminer leur état de conservation et de définir, le cas échéant, des mesures de gestion adaptées,

✎ de révéler les enjeux biologiques supplémentaires du site, non identifiés en l'absence d'état initial : on peut supposer, au regard des habitats et biotopes présents, que le site héberge des reptiles, des amphibiens ou des insectes d'intérêt communautaire pour lesquels aucune mesure de gestion n'est prévue ;

✎ d'affiner les modalités de gestion préconisées : le suivi qualitatif et quantitatif des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, a pour but d'évaluer leur état de conservation et d'estimer, par voie de conséquence, l'efficacité de la gestion mise en œuvre dans le site. Le cas échéant, de nouvelles mesures de gestion pourront être proposées afin d'aboutir au résultat escompté,

Tableau 28 : études complémentaires et suivis proposés pour les habitats et espèces remarquables du site Natura 2000/ENS du Gerbier/Mézenc Secteur des sucs

Objectif stratégique		SUI 1	Améliorer la connaissance des habitats et des habitats d'espèces et leur état de conservation sur le site notamment ceux relevant de la Directive Habitats						
Objectif opérationnel		Habitats ou espèces concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
SUI1.1	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des milieux humides (tourbières...) et sur le fonctionnement des cours d'eau	hab 7110* - 7120 - 7140 - 6410 - 3130 - 3260 -	SUI1.1.a	Diagnostic détaillé des zones humides (tourbières, bas marais, eaux stagnantes...) avant toute mesure de gestion et/ou de restauration de l'habitat	Fiche action du Docob : diagnostic détaillé des zones humides (tourbières, bas marais, eaux stagnantes...) ...	Ensemble Natura 2000	A définir au cas par cas	Etat-FEADER / Département ENS / Agence de l'eau	1
					Fiche action p 82 du plan de gestion des 5 sucs "plan de gestion de la tourbière des sucs"	Parcelle 8 en FC du Cros de Géorand	10 à 15 000 euros HT		1
					Fiche action p 145 du plan de gestion du Gerbier : « Réalisation d'un plan de gestion sur la zone humide des « sources de la Loire »	Sources de la Loire	18 600 euros TTC		1
					Fiche action p 144 du plan de gestion du Gerbier "Réalisation d'un plan de gestion sur la ZH de Flotte,	ZH de Flotte	18 474 euros TTC	Département ENS / Agence de l'eau	1
					Pas de fiche action : réalisation de diagnostics fonctionels avant travaux de restauration	Ensemble du site ENS hors Natura 2000	A définir au cas par cas		1
SUI1.2	Améliorer les connaissances sur les châtaigneraies en tant qu'habitats d'espèces	CB41.9 - entomofaune saproxylique, chiroptères...	SUI1.2.a	évaluation de la biodiversité de la châtaigneraie (bois mort et arbres à cavité...)	Fiche action du Docob : évaluation de la biodiversité de la chataigneraie (bois mort et arbres à cavité...)	Ensemble du site Natura 2000 car habitat absent du site ENS	5 000 euros HT	Etat-FEADER	3
SUI1.3	Améliorer les connaissances sur l'habitat du Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	4030 - 5130 - 6210 - 6520 - zones humides div ...	SUI1.3	Améliorer les connaissances sur l'habitat du Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Fiches action du Docob : - recensement, suivi des zones de nidification - sensibilisation et travail de protection des nids en partenariat avec les agriculteurs	Ensemble du site ENS et Natura 2000	5 000 euros HT	Etat-FEADER / Département ENS	2
					Fiche p 83 du plan de gestion des 5 sucs "Recherche des sites de nidification du Busard cendré"		3 000 euros HT		2
					Pas de fiche action : - recensement, suivi des zones de nidification - sensibilisation et travail de protection des nids en partenariat avec les agriculteurs	Ensemble du site ENS hors Natura 2000	A définir au cas par cas	Département ENS	2

Objectif stratégique		SUI 1 Améliorer la connaissance des habitats et des habitats d'espèces et leur état de conservation sur le site notamment ceux relevant de la Directive Habitats							
Objectif opérationnel		Habitats ou espèces concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
SUI1.4	Améliorer les connaissances pour favoriser la conservation des habitats ouverts par la pollinisation des abeilles	Landes (4030, 4060) et pelouses (6230*, 6520...)	SUI1.4a	Etude de la répartition des ruchers sur le site	Fiche action du Docob : étude de la répartition des ruchers dans le site Natura 2000	Ensemble du site Natura 2000	6 000 euros HT	Etat-FEADER	2
SUI1.5	Améliorer la connaissance des mesures favorisant le bon état de conservation des habitats du Mézenc et du Gerbier	Landes (4030, 4060) et diverses pelouses	SUI1.5a	Diagnostic détaillé des habitats et de l'évolution de leur état de conservation au regard des actions mises en œuvre pour leur préservation	Fiche action du Docob : état initial, pose d'éco-compteurs, relevés botaniques...	Ensemble du site Natura 2000	17 500 euros HT	Etat-FEADER / Département ENS	1
					Fiche action p 143 du plan de gestion du Gerbier " « Suivi des habitats et de la flore le long du sentier du suc du Gerbier »		Réalisation en interne		1
SUI1.6	Compléter la cartographie des habitats du site	A préciser	SUI1.6a	Cartographie des habitats du suc du Cheylard	Fiche action du Docob	Suc du Cheylard	3 000 euros HT	Etat-FEADER / Département ENS	1
			SUI 1.6b	Complément de cartographie des habitats des 5 sucs	Fiche action p 81 du plan de gestion des 5 sucs "Complément de cartographie des 5 sucs"	5 sucs	2 000 euros HT		1
SUI1.7	Caractérisation écologique de la Hêtraie des 5 Sucs	A préciser	SUI1.7	Caractérisation écologique de la Hêtraie des 5 Sucs	Fiche action p 89 du document de programmation ENS : cartographie, âge des arbres, quantité de bois mort, présence de mousses et lichens patrimoniaux ...	5 sucs	20 000 euros TTC	Etat-FEADER / Département ENS	3
SUI 1.8	Réalisation d'un plan de gestion sur le Bois de Cuze notamment les zones humides	Tous les habitats et espèces	SUI1.8	Réalisation d'un plan de gestion sur le Bois de Cuze notamment les zones humides	Fiche action à créer	Bois de Cuze	20 000 euros TTC	Etat – FEADER et Agence de l'Eau	

Objectif stratégique		SUI 2 Améliorer la connaissance des espèces remarquables et leur état de conservation sur le site notamment celles de la Directive Habitats							
Objectif opérationnel		Espèces concernées	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
SUI2.1	Améliorer les connaissances sur les populations de chiroptères du site	Grand Murin (1324) etc...	SUI2.1	Améliorer les connaissances sur les populations de chiroptères du site	Fiche action à créer issue des préconisations de l'étude 2014 : recherche de gîtes pour les espèces à enjeux (Barbastelle, Murins arboricoles, Petit rhinolophe...)	Ensemble du site ENS et Natura 2000	10 000 euros TTC	Etat-FEADER / Département ENS	2
SUI2.2	Améliorer les connaissances sur les populations de reptiles du site	Lézard des souches...	SUI2.2	Améliorer les connaissances sur les populations de reptiles du site	Fiches action du Docob : réaliser un état initial, prospections à vues + plaques refuges	Ensemble du site ENS et Natura 2000	5 000 euros HT	Etat-FEADER / Département ENS	3
SUI2.3	Améliorer les connaissances sur les populations d'amphibiens du site	Triton...	SUI2.3	Améliorer les connaissances sur les populations d'amphibiens du site	Fiches action du Docob : réaliser un état initial, description et cartographie des habitats potentiels à amphibiens (mares...)	Ensemble du site ENS et Natura 2000	5 000 euros HT	Etat-FEADER / Département ENS	3
					Fiche action p 84 du plan de gestion des 5 sucs		3 à 10 000 euros HT		
SUI 2.4	Améliorer les connaissances sur les populations de Chabot du site : réaliser un état initial	Chabot 1163	SUI 2.4	Améliorer les connaissances sur les populations de Chabot du site	Compléter la connaissance de la répartition des populations de Chabot sur le site	Ensemble du site ENS et Natura 2000	A définir	Etat-FEADER / Département ENS	1
SUI 2.5	Améliorer les connaissances sur les populations de coleoptères saproxyliques sur le site	Lucane cerf volant, Pique prune, Grand capricorne?, Rosalie des Alpes...	SUI 2.5	Améliorer les connaissances sur les populations de coleoptères saproxyliques sur le site	Fiche action du Docob : réaliser un état initial, qualifier la richesse des espèces et des milieux associés...	Ensemble du site ENS et Natura 2000	20 000 euros HT	Etat-FEADER / Département ENS	3
SUI 2.6	Améliorer les connaissances sur les populations d'écrevisses du site : réaliser un état initial	1092 Ecrevisse à pattes blanches	SUI 2.6	- Rechercher si l'espèce est présente dans ses habitats potentiels	Fiche action du Docob : - Rechercher si l'espèce est présente dans ses habitats potentiels et évaluer l'état de conservation des stations connues - Etat de la colonisation des milieux par l'écrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>)	Ensemble du site Natura 2000 (espèce absente du site ENS)	5 000 euros HT	Etat-FEADER	2
				- Etat de la colonisation des milieux par l'écrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>)					

Objectif stratégique		SUI 2	Améliorer la connaissance des espèces remarquables et leur état de conservation sur le site notamment celles de la Directive Habitats						
Objectif opérationnel		Espèces concernées	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
SUI 2.7	Inventaires faunistiques complémentaires (Orthoptères)	Orthoptères remarquables : Edipe stridulant, Dectique veruscivore, Miramelle fontinalle...	SUI 2.7	Inventaires faunistiques complémentaires (Orthoptères)	Fiche action p 90 du document de programmation ENS	Ensemble du site ENS	10 000 euros TTC	Département ENS	3
SUI 2.8	Inventaires faunistiques complémentaires (Odonates)	Odoantes remarquables : Leuchorine douteuse, Cordulie arctique...	SUI 2.8	Inventaires faunistiques complémentaires (Odonates)	Fiche action p 90 du document de programmation ENS	Ensemble du site ENS	10 000 euros TTC	Département ENS	3
					Fiche action p 153 du plan de gestion du Gerbier				
SUI 2.9	Inventaires faunistiques complémentaires (Oiseaux)	Oiseaux remarquables : Merle à plastron, Chouette de Tengmalm, Faucon pèlerin...	SUI 2.9	Inventaires faunistiques complémentaires (Oiseaux)	Fiche action p 90 du document de programmation ENS	Ensemble du site ENS	10 000 euros TTC	Département ENS	3
					Fiche action p 86 du plan de gestion des 5 sucs				
					Fiche action p 151 du plan de gestion du Gerbier : Suivi de la chouette de Tengmalm	Ensemble du site ENS	A définir	Département ENS, programme Forêt ancienne du PNRMA	1
SUI 2.10	Améliorer les connaissances sur les bryophytes	Buxbaumie verte, Hypne brillante, Orthotric de Roger...	SUI 2.10	Améliorer les connaissances sur les bryophytes	Fiche action à créer : recherche de nouvelles stations	Ensemble du site ENS et Natura 2000	5 000 euros TTC	Etat-FEADER / Département ENS	3

Objectif stratégique		SUI 3		Suivi des habitats et des habitats d'espèces remarquables et de leur état de conservation sur le site notamment ceux relevant de la Directive Habitats,					
Objectif opérationnel		Habitats et espèces concernés	Code	Intitulé	Descriptif et fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
SUI3.1	Suivre l'évolution et l'état de conservation des zones humides en corrélation avec la gestion pratiquée	hab 7110* - 7120 - 7140 - 6410 - 3130 - 3260 -	SUI3.1	Suivre l'évolution et l'état de conservation des zones humides en corrélation avec la gestion pratiquée	Fiches action du Docob : - évaluation de l'état de conservation : suivi des zones humides - évaluation de la progression des ligneux : suivi photo tous les 5 ans - évaluation de l'eutrophisation (bilan de la gestion avec l'utilisateur, relevés et analyses de la qualité de l'eau tous les 5 ans) - évaluation de l'assèchement / atterrissement / comblement (suivi piézométrique, relevés de végétation, suivi photo tous les 5 ans)	Ensemble du site ENS et Natura 2000	2 500 euros HT tous les 6 ans	Etat-FEADER / Département ENS	2
					Fiche action p 87 du plan de gestion des 5 suc : - suivre l'évolution des habitats (cartographie, relevés d'espèces floristiques, protocole Rhoméo)		5 à 10 000 euros HT tous les 5 ans		
SUI3.2	Suivre l'évolution et l'état de conservation des milieux rocheux	8110-5, 8150-1, 8220-8, 8220-14	SUI3.2	Suivre l'évolution et l'état de conservation des milieux rocheux	Fiches action du Docob : suivi photo et relevés phytosociologiques tous les 6 ans avec évaluation de la progression des ligneux	Ensemble du site ENS et Natura 2000	1 500 euros HT tous les 6 ans	Etat-FEADER / Département ENS	2
SUI3.3	Suivre l'évolution et l'état de conservation des milieux forestiers en corrélation avec la gestion pratiquée	9120 - 9130 - 9140 - 9410	SUI3.3	Suivre l'évolution et l'état de conservation des milieux forestiers en corrélation avec la gestion pratiquée	Fiches action du Docob : suivis qualitatifs et quantitatifs à réaliser tous les 6 ans (par exemple avec le protocole de Nathalie Carnino pour les habitats forestiers)...	Ensemble du site ENS et Natura 2000	2 800 euros HT tous les 6 ans	Etat-FEADER / Département ENS	2
					Fiche action p 89 du plan de gestion des 5 suc : suivi des îlots de vieillissement (relevés botaniques, inventaires faunistiques, suivi photographique...)		3 à 5 000 euros HT tous les 5 ans		
SUI3.4	Suivre l'évolution et l'état de conservation des milieux agropastoraux en corrélation avec la gestion pratiquée	4030-4060-5120-5130-6210-6230*-8230-6520	SUI3.4	Suivre l'évolution et l'état de conservation des milieux agropastoraux en corrélation avec la gestion pratiquée	Fiches action du Docob : suivis qualitatifs et quantitatifs à réaliser tous les 6 ans (par exemple avec le protocole de Lise Maciejewski pour les habitats agro pastoraux)	Ensemble du site ENS et Natura 2000	16 000 euros HT tous les 6 ans	Etat-FEADER / Département ENS	2
					Fiche action p 88 du plan de gestion des 5 suc : cartographie d'habitats et relevés phytosociologiques		3 à 5 000 euros HT tous les 3 à 5 ans		

Objectif stratégique		SUI 4		Suivi d'espèces patrimoniales et de leur état de conservation sur le site					
Objectif opérationnel			Code	Intitulé	Descriptif et fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
SUI4.1	Suivre l'évolution en corrélation avec la gestion pratiquée et la dynamique naturelle	Séneçon leucophylle	SUI4.1.a	Suivi de la population de Séneçon leucophylle en corrélation avec la dynamique de l'éboulis	Fiche action du Docob : analyse diachronique des photos aériennes, cartographie et relevés phytosocios sur chaque station...	Mézenc	3 500 euros HT	Etat-FEADER / Département ENS	1
SUI4.2	Suivi de la dynamique des populations	Sonneur à ventre jaune	SUI4.2.a	Suivi des populations de sonneur à ventre jaune	Fiche action du Docob : rechercher d'autres stations, comptage à vue tous les 5 ans...	Ensemble du site Natura 2000 (espèce absente du site ENS)	5 000 euros HT	Etat - FEADER	2
		Apollon, Damier de la Succise...	SUI4.2.b	Suivi des populations de papillons remarquables	Fiche action à créer à partir de l'étude 2014 : suivi annuel de parcelle référente par le chargé de mission	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	Inhérent à l'animation du site	Etat-FEADER / Département ENS	2
		Rapaces, Merle à plastron, Merle de roche	SUI4.2c	Suivi des populations d'oiseaux remarquables	Fiche action à créer	Ensemble du site ENS	Inhérent à l'animation du site + encadrement de stage de BTS GPN	Département ENS	2
		Marmotte	SUI4.2d	Suivi des populations de marmottes	Fiche action à créer	Ensemble du site ENS	Inhérent à l'animation du site + encadrement de stage de BTS GPN	Département ENS	2

ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC ET DES USAGERS (COM)

Cf. tableau 29 : mesures proposées pour l'accueil et l'information des usagers sur le site.

Certaines pratiques liées aux activités touristiques, telles que :

- la pratique non contrôlée des loisirs motorisés par les groupes non locaux, difficiles à sensibiliser (de passage sur le site)
- les passages (piétinement, véhicules...) hors sentiers – principalement pour l'accès à certains secteurs (Gerbier, Mézenc où les aménagements actuels sont insuffisants...)
- l'absence d'informations des touristes et usagers, qui induisent des comportements susceptibles d'endommager les milieux naturels, la faune, la flore.

Des mesures visant à modifier ces comportements préjudiciables sont proposées. Elles consistent à canaliser le public et les usagers sur des sentiers entretenus et balisés et à informer et sensibiliser sur l'intérêt patrimonial des habitats naturels visités et sur les dégradations occasionnées par certains agissements néfastes. Divers outils peuvent être mobilisés dans ce cadre : animation, panneaux et plaquettes d'information, sentiers à thème, expositions... La mise en défens de certaines zones piétinées est également possible, accompagnée, si nécessaire, de tournées de surveillance.

Tableau 29 : mesures proposées pour l'accueil et l'information des usagers du site Natura 2000/ENS du Gerbier/Mézenc Secteur des succs

Objectif stratégique		COM 1 Information et communication autour du DOcument Unique de Gestion : améliorer l'accueil et l'information du public et des usagers							
Objectif opérationnel		COM 1.1 Contrôler et organiser la fréquentation sur le site : maîtriser la fréquentation touristique et organiser la circulation des différents usagers sur les itinéraires balisés pour la randonnée							
Objectif opérationnel		Habitats et espèces concernés	Code	Intitulé	Fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
COM1.1a	VOLET A : "Etude (état des lieux)" Maîtriser l'utilisation des différentes voies d'accès pour les différents usages et la pratique des loisirs motorisés	Tous les habitats et espèces	A1	Etablir un <u>état des lieux des itinéraires balisés</u> intégrant : -1) la clarification du statut foncier des chemins existants -2) les différents <u>usages</u> des chemins (sylviculture, chasse, tourisme...). <i>Les activités hivernales <u>et les loisirs motorisés</u> (cf. Comité Départemental du Motocyclisme, Commission Départementale de Maîtrise des Activités Motorisées...) devront y figurer.</i> -3) l'identification et la localisation des <u>milieux naturels</u> (et espèces) de la Directive particulièrement sensibles à la fréquentation (piétinement, dérangement...) sur le site Natura 2000. Cette étude devra notamment identifier : - les conflits d'usage, le cas échéant - les éventuelles <u>dégradations constatées ou potentielles</u> , - <u>évaluer l'importance et les impacts des loisirs motorisés sur le site</u> - le tracé d'éventuels projets (compris itinéraires de ski)	Pas de fiche action	Ensemble du site ENS et Natura 2000	5 à 10 000 euros HT	Action pouvant être en partie financée dans le cadre de l'appel à projet coup de pouce du Parc "plan de circulation motorisé" Etat – FEADER / Département ENS	3
			A2	Suivi qualitatif de la fréquentation (enquêtes)	Fiche action p 91 du plan de gestion des 5 succs "Suivi qualitatif de la fréquentation touristique (enquêtes)"	5 succs, cirque des Boutières	Indemnités de stage : 4 000 euros TTC	Département ENS	2
					Fiche action p 109 du document de programmation ENS "Caractériser la fréquentation sur les zones des 5 Succs et du Cirque des Boutières"				
					Fiche action p 156 du plan de gestion du Gerbier : Réalisation d'une enquête qualitative auprès des visiteurs du Gerbier afin d'évaluer l'efficacité de la communication sur les enjeux naturels	Gerbier	Indemnités de stage : 4 000 euros TTC	Département ENS	2

DOCUGE valant DOcument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Succs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Objectif stratégique		COM 1		Information et communication autour du DOcument Unique de Gestion : améliorer l'accueil et l'information du public et des usagers					
Objectif opérationnel		COM 1.1		Contrôler et organiser la fréquentation sur le site : maîtriser la fréquentation touristique et organiser la circulation des différents usagers sur les itinéraires balisés pour la randonnée					
Objectif opérationnel		Habitats et espèces concernés	Code	Intitulé	Fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
COM1.1a	VOLET A : "Etude (état des lieux)" Maîtriser l'utilisation des différentes voies d'accès pour les différents usages et la pratique des loisirs motorisés	Tous les habitats et espèces	A3	Suivi quantitatif de la fréquentation (compteurs pédestres)	Fiche action p 109 du document de programmation ENS "Caractériser la fréquentation sur les zones des 5 Sucs et du Cirque des Boutières"	5 sucs, cirque des Boutières Mézenc et Gerbier	Eco-compteurs déjà achetés pose et suivi des compteurs pédestres en interne	Département ENS	1
					Fiche action p 90 du plan de gestion des 5 sucs "Suivi quantitatif de la fréquentation"				
					Suivi quantitatif sur le Mézenc et le Gerbier : pas de fiche action				
COM1.1b	Volet B : "Animation locale : définir une stratégie commune de fréquentation sur l'ENS et le site Natura 2000 avec le PNRMA, prenant en compte la pratique des loisirs motorisés"	Tous les habitats et espèces	COM1.1b	<u>A partir de l'état des lieux, établir un plan de circulation</u> intégrant les différents usages (sylviculture, chasse, tourisme...) sur l'ensemble du site Natura 2000 B18 - Recherche d'une synergie avec tous les partenaires (PNRMA, Communes, Conseil Général de l'Ardèche...) - cette action prévoiera notamment la mise en cohérence des réglementations communales, dans la <u>recherche de la continuité des itinéraires ouverts à la fréquentation du public</u> . - intégrer les activités hivernales et les réflexions en cours sur les possibilités de modifications/créations de tracés d'itinéraires de ski de fond, raquettes à neige... - intégrer les résultats de l'étude en cours sur le secteur Taupernas - Montfol (CG07) - <u>proposer des solutions adaptées pour la maîtrise des loisirs motorisés</u> sur le site à partir du constat réalisé.	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000 + 5 sucs	5 à 10 000 euros HT	Action pouvant être en partie financée dans le cadre de l'appel à projet coup de pouce du Parc "plan de circulation motorisé" Etat – FEADER / Département ENS	2
					Fiche action p 92 du plan de gestion des 5 sucs "Matérialiser les interdictions de circuler sur les pistes"		350euros HT/ panneaux X 5 à 8 panneaux		
					Fiche action p 93 du plan de gestion des 5 sucs "Aménager et sécuriser le parking du Pré au bois" : déplacement d'entrées de piste, pose de blocs rocheux pour interdire le passage des engins motorisés...	Mézenc	5 à 10 000 euros HT	Etat –FEADER, Département ENS	1
COM1.1c	Volet C "Animation locale : mettre en place le conventionnement des itinéraires de fréquentation du public"	Tous les habitats et espèces	COM1.1c	<u>en complément de l'action en cours, pour les itinéraires non motorisés, dans le territoire de compétence du SMMA</u>	Fiche action à créer : étude globale sur la signalétique et la fréquentation du site classé du Mézenc (inventaire des panneaux et des itinéraires existants, réflexion sur les itinéraires et les zones de parking...)	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Pas de financement Natura 2000	3

Objectif stratégique		COM 1 Information et communication autour du DOcument Unique de Gestion : améliorer l'accueil et l'information du public et des usagers							
Objectif opérationnel		COM 1.1 Contrôler et organiser la fréquentation sur le site : maîtriser la fréquentation touristique et organiser la circulation des différents usagers sur les itinéraires balisés pour la randonnée							
Objectif opérationnel		Habitats et espèces concernés	Code	Intitulé	Fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
COM1.1d	A partir du constat réalisé (COM1.1) : restauration des tronçons dégradés et aménagements préventifs de zone sensibles (zones humides, éboulis...)	Tous les habitats et espèces	COM1.1d	- prendre en compte les habitats d'espèces et le dérangement pour la faune sauvage... - financement N2000 uniquement pour les habitats et espèces relevant de la Directive Habitats Eviter le piétinement de certains milieux (définis par le constat : action COM1.1)	Fiche action du Docob : restauration des tronçons dégradés et aménagements préventifs de zone sensibles Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Contrat Natura 2000	3
COM1.1e	Action sur les sentiers : entretenir les sentiers (renforcement des actions déjà mises en œuvre)	Tous les habitats et espèces	COM1.1e	Renforcement des actions déjà mise en œuvre : balisage, confortement de plateforme...	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Pas de financement Natura 2000	3
Objectif opérationnel		COM 1.2 Informer et sensibiliser le public et les usagers							
Objectif opérationnel		Habitats et espèces concernés	Code	Intitulé	Fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
COM1.2a	Volet A : "conception d'outils pour l'animation" Animation auprès d'un large public : Informer et sensibiliser aux enjeux Natura 2000 sur le site	Tous les habitats et espèces	COM1.2a	-Public visé : professionnels du tourisme et des loisirs de montagne (AMM...), touristes, habitantnts... -Supports possibles : bulletin d'info, article journaux locaux, insertions dans les topoguides d'informations sur l'impact de la fréquentation des milieux remarquables...) (Partenaires possibles : ACCA, associer les hébergeurs à la diffusion de l'information : loisirs motorisés...) -Supports possibles : panneaux d'exposition -Supports possibles : panneaux d'information tout public	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000	A définir au cas par cas	Etat-FEADER, Département ENS ou Agence de l'Eau si lien avec la ressource en eau et les zones humides	2
					Fiche action à créer "Réalisation d'une stratégie d'interprétation des patrimoines naturels sur le site ENS/N2000 du Gerbier /Mézensc" : inventaire de l'existant, identification des manques...	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	15 000 euros TTC		1
					Fiche action à créer : accueillir, organiser et sensibiliser le public sur le Mézensc (parking de la Croix de Boutières...)	Mézensc	A définir au cas par cas		1

Objectif opérationnel		COM 1.2	Informier et sensibiliser le public et les usagers						
Objectif opérationnel		Habitats et espèces concernés	Code	Intitulé	Fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
COM1.2a	Volet A : "conception d'outils pour l'animation" Animation auprès d'un large public : Informer et sensibiliser aux enjeux Natura 2000 sur le site	Tous les habitats et espèces	COM1.2a	-Public visé : professionnels du tourisme et des loisirs de montagne (AMM...), touristes, habitatnts... -Supports possibles : bulletin d'info, article journaux locaux, insertions dans les topoguides d'informations sur l'impact de la fréquentation des milieux remarquables...) (Partenaires possibles : ACCA, associer les hébergeurs à la diffusion de l’information : loisirs motorisés...) -Supports possibles : panneaux d'exposition -Supports possibles : panneaux d'information tout public	Fiche action p 155 du plan de gestion du Gerbier "Apporter des informations sur les enjeux naturels dans les outils de communication du Gerbier (site internet, panneaux, dépliants touristiques...)"	Gerbier	A définir au cas par cas	Etat-FEADER, Département ENS ou Agence de l’Eau si lien avec la ressource en eau et les zones humides	2
					Fiche action p 104 du document de programmation ENS "Création d’expositions et équipements pédagogiques"	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	35 000 euros TTC		2
					Fiche action p 163 du plan de gestion du Gerbier "Réalisation d’outils pédagogiques pour le public scolaire et extra-scolaire, sur le site du Gerbier"	Gerbier	25 000 euros TTC		1
					Fiche action p 94 du plan de gestion des 5 sucs "Mise en place d’une information sur le parking du Pré au bois"	5 sucs	2 à 5 000 euros HT		2
					Fiche action p 112 du document de programmation ENS "Elaboration et pose de panneaux d’information et de sensibilisation aux entrées de zones à enjeux (5 Sucs, Cirques Boutières, ...)"	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	10 000 euros TTC		2
					Fiche action p 113 du document de programmation ENS "Valoriser un réseau de sentiers déjà existants de découverte pour groupes et individuels"	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	5 000 euros TTC		1
					Fiche action p 157 du plan de gestion du Gerbier "Réalisation d’un sentier d’interprétation le long du sentier des sources"	Gerbier	30 000 euros TTC		1
					Fiche action p 158 du plan de gestion du Gerbier "Conception et mise en place d'un outil d'interprétation en parcours cyclo et/ou rosalie entre le Gerbier et Bourlatier"	Gerbier	A définir		1
					Fiche action p 162 du plan de gestion du Gerbier "Réalisation d'un ou plusieurs modules d'interprétations paysagers au niveau du banc de la plateforme du Gerbier"	Gerbier	10 000 euros TTC		1
Objectif opérationnel		COM 1.2	Informier et sensibiliser le public et les usagers						

Objectif opérationnel		Habitats et espèces concernés	Code	Intitulé	Fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
COM1.2b	Réalisation d'un dépliant	Tous les habitats et espèces	COM1.2b	Document informant les touristes et les habitants du site sur les habitats naturels et espèces présentes sur le secteur des suc et sur les recommandations pour leur protection	Fiche action du Docob	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	10 000 euros HT	Etat – FEADER, Département ENS	2
					Fiche action p 111 du document de programmation ENS "Editer un livret pédagogique de découverte du site ENS à destination des usagers et du jeune public"	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	20 000 euros TTC		2
					Fiche action p 155 du plan de gestion du Gerbier "Apporter des informations sur les enjeux naturels dans les outils de communication du Gerbier (site internet, panneaux, dépliants touristiques...)"	Gerbier	A définir au cas par cas		1
COM1.2c	Formation des professionnels du tourisme	Tous les habitats et espèces	COM1.2c	Formation des professionnels du tourisme	Fiche action du Docob	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	8 000 euros HT	Etat – FEADER, Département ENS	2
					Fiche action p 96 du plan de gestion des 5 suc "Informer et sensibiliser les accompagnateurs"		1 à 2 000 euros HT		
COM1.2d	Formation du personnel en charge de l'entretien des routes	Tous les habitats et espèces	COM1.2d	Formation du personnel en charge de l'entretien des routes	Fiche action du Docob	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	4 000 euros HT	Etat – FEADER, Département ENS	3
COM1.2e	<u>Volet B : réaliser des actions d'animation</u>	Tous les habitats et espèces	COM1.2e	Mise en place d'animations en lien avec les outils existants (signalétique, plaquettes...) -Animation possibles : visites accompagnées, opérations écoles vertes, conférences de presse locale, radio... (Partenaires possibles : ACCA, associer les hébergeurs à la diffusion de l'information : loisirs motorisés...)	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	A définir	Etat – FEADER, Département ENS, appels à projet « visistes sensibles, école vertes... » du Département	2
					Fiche action p 106 du document de programmation ENS "Organiser des sorties de découverte et d'animation"	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	20 000 euros TTC		1
					Fiche action p 159 du plan de gestion du Gerbier "Programme d'animations : visites guidées et animées sur le site du Gerbier"	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	A définir		1
					Fiche action p 105 du document de programmation ENS "Réaliser des conférences-débats (2 à 3/an)"	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	15 000 euros TTC		2
					Fiche action p 97 du plan de gestion des 5 suc "Organiser des journées d'information et de sensibilisation à destination des acteurs locaux"	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	1 à 3 000 euros HT		2

Objectif opérationnel		COM 1.2	Informier et sensibiliser le public et les usagers						
Objectif opérationnel		Habitats et espèces concernés	Code	Intitulé	Fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
COM1.2f	Créer des accès pour les personnes handicapées (itinéraires de découverte...)	Tous les habitats et espèces	COM1.2f	Créer des accès pour les personnes handicapées (itinéraires de découverte...)	Pas de fiche action dans le Docob : des actions de ce type ont déjà été mises en œuvre dans le "pays de l'ardèche méridionale".	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	A définir	Etat – FEADER, Département ENS	3
COM1.2g	Outils de communication : améliorer la signalétique	Tous les habitats et espèces	COM1.2g	recherche d'une adéquation avec les enjeux de préservation des milieux : <i>sensibilisation par rapport à certains milieux traversés (zones humides...)</i> charte graphique à définir?	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	A définir	Etat – FEADER, Département ENS	3
COM1.2h	Création d'une équipe mobile de prévention, d'information du public et si nécessaire de sanction.	Tous les habitats et espèces	COM1.2h	Information du public sur la fragilité des milieux et du bon comportement à adopter lors de la fréquentation du site. Si nécessaire dresser des constats d'infractions.	Fiche action du Docob	Ensemble du site Natura 2000 et ENS	36 000 euros HT	Etat – FEADER, Département ENS	3
COM1.2i	Communiquer et valoriser le patrimoine géologique	Tous les habitats et espèces	COM1.2i	Communiquer et valoriser le patrimoine géologique	Fiche action p114 du document de programmation ENS : défintition puis réalisation des outils	Ensemble du site ENS	A définir au cas par cas, en partie déjà réalisé dans le cadre du Geopark	Département ENS ou programme Geopark	1

N.B. : les actions COM1.1 a, b, c, et « e » dépasse le cadre de Natura 2000 et de ce fait sont susceptibles d’être financées à un moindre taux.

ANIMATION DU DOCUGE (ADM1)

L'animation du document unique de gestion comprend une série de mesures permettant d'assurer une mise en œuvre efficace des d'objectifs. Cette animation répond à cinq objectifs opérationnels distincts :

- la gestion administrative du dossier ;
- l'animation foncière ;
- l'animation des mesures contractualisables ;
- l'animation des mesures non contractualisables ;
- l'animation de la charte Natura 2000.

Cf. tableau 30 : mesures proposées pour l'animation du DOCUGE.

Tableau 30 : mesures proposées pour l’animation du DOCUGE

Objectif stratégique		ADM 1	Coordonner et animer la mise en œuvre du DOcument Unique de GEstion						
Objectif stratégique		Habitats et espèces concernés	Code	Intitulé	Fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
ADM1.1	Gestion administrative	Tous les habitats et espèces	ADM1.1a	Préparer, animer, et réaliser les comptes rendus de réunions des comités de pilotage, groupes de travail...	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site ENS et Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER, Département ENS	1
			ADM1.1b	Réaliser le suivi administratif et financier des dossiers	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site ENS et Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER, Département ENS	1
ADM1.2a	Réaliser l'étude cadastrale		Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	1		
ADM1.2b	Caler les limites du site N2000 sur le parcellaire cadastral, les mettre en cohérence avec celles des sites limitrophes FR8201666 « Loire et ses Affluents- » et FR8301076 - Mezenc (dpt43)		Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER	1		
ADM1.2c	Veille et animation foncière dans le cadre des ENS		Fiche action p 100 du document de programmation ENS "Définir et mettre en place 2 zones de préemption"	Ensemble du site ENS	Animation réalisée en grande partie par le Département sinon inhérent à l'animation du site ENS	Département ENS			
			Fiche action p 101 du document de programmation ENS "Animation foncière auprès des propriétaires"						
			Fiche action p 102 du document de programmation ENS "Acquisition ou maîtrise d'usage"						
ADM1.3	Animation des mesures contractualisables		ADM1.3a	animer et réaliser le montage des contrats Natura 2000 et des MAEC	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site N2000	Etat – FEADER	1
			ADM1.3b	suivre la mise en oeuvre des contrats Natura 2000 et des MAEC					
ADM1.4	Animation des mesures non contractualisables		ADM1.4a	animer et suivre la mise en œuvre des études, suivis, la conception des outils de communication...	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site ENS et Natura 2000	Inhérent à l'animation du site	Etat – FEADER, Département ENS	1
ADM1.5	Animation de la charte N2000	ADM1.5a	recenser les adhérents potentiels et promouvoir la charte auprès de ceux-ci	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site N2000	Etat – FEADER	1	

DOCUGE valant DOcument d’OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d’Ardèche

Objectif stratégique		ADM 1	Coordonner et animer la mise en œuvre du DOCument Unique de GEstion						
Objectif stratégique		Habitats et espèces concernés	Code	Intitulé	Fiche action référente	Localisation	Coût estimatif	Financement possible	Priorité
ADM1.6	Extension du site B18 : définition d'un nouveau périmètre	Tous les habitats et espèces	ADM1.6a	inventaire et cartographie des habitats naturels sur les zones d'extension potentielles - rédaction du rapport argumenté pour l'extension du site	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site Natura 2000	Inhérent à l'animation du site N2000	Etat – FEADER, Département ENS	1
ADM1.7	Animation générale du site		ADM1.7	Animation générale du site	Pas de fiche action dans le Docob	Ensemble du site ENS et Natura 2000	45 000 euros/an	Etat – FEADER, Département ENS	1
					Fiche action p 98 du plan de gestion des 5 sucs " Animer le site / Mise en cohérence ENS/Natura 2000 / Veille technique et juridique"				
					Fiche action p 166 du plan de gestion du Gerbier "Animer le plan de gestion du Gerbier"				

Remarque sur l'action ADM1.6 : "extension du site B18 : définition d'un nouveau périmètre"

Les inventaires de terrain ont mis en évidence un manque de clarté sur le découpage du périmètre actuel.

Celui-ci, très éclaté, comporte tantôt des iatus avec le site B21 tout proche, tantôt des zones contigües au périmètre sur lesquelles des habitats Directive ont été observés (soit par l'opérateur ONF en 1998, soit par le travail réalisé par l'ENGREF à l'automne 2009).

Enfin, le comité d'expert a attiré notre attention sur la présence de milieux remarquables contigües au site B18 (rocher des Pradoux, environs du col de la Clède, zone humide au sud du Sépoux...).

Ainsi, lorsque la présence connue de milieux à forte valeur patrimoniale situés à proximité du périmètre du site B18 permet d'apporter une meilleure cohérence dans la compréhension du périmètre et dans la mise en œuvre de mesure de gestion, des propositions d'extension qualifiées de « scientifique » ont été faites et sont consultables sur la carte insérée dans le Tome II annexes 21.1 à 21.3.

A contrario quelques petites zones isolées (petits sucs sur les territoires communaux de La Rochette, Borée...) et exentrées de faible valeur patrimoniale présentent un faible intérêt pour la conservation de la biodiversité ; il nous a donc semblé souhaitable de proposer leur exclusion du périmètre du site.

Enfin, sur certaines zones se dégage une logique de gestion (souvent appuyée sur des critères topographiques et d'occupation du sol) et des enjeux environnementaux sont pressentis. Dans ce cas, il nous a semblé utile de proposer un deuxième scénario d'extension qui réduirait encore davantage le morcellement du site en lui donnant davantage de consistance en termes de gestion des milieux naturels. Sur la carte insérée dans le Tome II annexes 21.1 à 21.3 ce scénario est nommé « proposition d'extension sur critères géographiques ».

L'extension de périmètre doit faire l'objet d'une cartographie d'habitats permettant au Comité de Pilotage d'examiner les enjeux sur ces zones.

CHAPITRE VI – MOYENS DE MISE EN OEUVRE

L'ensemble des outils proposés ci-après sont issus du Document d'objectifs Natura 2000 et certains peuvent parfois ne plus exister ou avoir évolué vers de nouveaux outils.

LA CHARTE NATURA 2000

La charte fait partie du document d'objectifs et permet de favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné. Il s'agit de "faire connaître" ou de "labelliser" cette gestion passée qui a permis le maintien de ces milieux et espèces remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs de conservation poursuivis par ce réseau, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. En effet, les engagements proposés sont de l'ordre des bonnes pratiques et n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les signataires. La charte ne donne donc pas droit à rémunération mais permet néanmoins de bénéficier de certains avantages fiscaux et aides publiques :

- exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ;
- exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations ;
- garantie de gestion durable des forêts, elle-même indispensable à l'accès à certains avantages fiscaux et aides à l'investissement forestier.

Le signataire de la charte est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir sur les parcelles concernées, soit des comités ou associations ou communes ayant une activité sur le site. La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

La charte Natura 2000 du site B 18 a été réalisée à partir des bonnes pratiques définies par grands types de milieux (Milieux forestiers, Milieux ouverts ou semi-ouverts, Milieux rocheux, Milieux humides) dans le document d'objectifs. Les engagements se distinguent des recommandations du fait qu'ils sont soumis à contrôle. L'adhérent à la charte a en effet l'obligation de les respecter et peut être sanctionné (remboursement de la valeur de l'exonération perçue) dans le cas contraire. Les recommandations sont propres à sensibiliser le signataire aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser une démarche de progrès en lui fournissant les informations nécessaires pour assurer la sauvegarde des habitats et des espèces. L'application des recommandations est souhaitable et fortement encouragée mais non obligatoire et non soumise à contrôle.

Cf. charte Natura 2000 du site en fin de document

LES MESURES CONTRACTUALISABLES

VI.1.1.LES CONTRATS NATURA 2000

Les contrats Natura 2000 permettent la mise en œuvre des mesures de gestion allant au-delà des bonnes pratiques (ce qui induit un surcoût d'exploitation) ou non productives de revenus. Cet outil contractuel s'accompagne d'une contrepartie financière et donne droit aux mêmes avantages fiscaux que la charte, sous réserve que le propriétaire en fasse la demande. Il est

signé entre un propriétaire ou son ayant droit et l'Etat, pour une durée minimum de 5 ans. Les engagements contenus dans le contrat doivent être conformes aux cahiers des charges figurant dans le DOCOB.

On distingue 3 types de contrats Natura 2000 :

- les contrats Natura 2000 forestiers ;
- les contrats Natura 2000 ni agricoles - ni forestiers.
- les MAEt.

VI.1.1.1.LES CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS

Les contrats Natura 2000 forestiers financent les investissements non productifs en forêts et espaces boisés nécessaires à l'atteinte des objectifs du document d'objectifs. Les mesures de gestion éligibles dans le cadre de ces contrats sont définies par l'arrêté préfectoral de région n°12-008 du 10 janvier 2012.

Le maintien en bon état de conservation des habitats forestiers du site B 18 est susceptible de mobiliser 6 des 13 mesures régionales :

Mesure F22702 : Création ou rétablissement de mares forestières et étangs

Mesure F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

Mesure F22706 : Investissement pour la réhabilitation ou la création de ripisylve

Mesure F22710 : Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire

Mesure F22711 : chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Mesure F22712 : Dispositif favorisant le développement des bois sénescents

Mesure F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Mesure F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif

Les résultats des études et des suivis scientifiques programmés dans le DOCOB du site B 18 sont susceptibles de compléter les mesures gestion des milieux forestiers (pour le maintien en bon état de conservation des populations de chiroptères par exemple...).

Les cahiers des charges des mesures forestières figurent dans le chapitre 7.

VI.1.1.2.LES CONTRATS NATURA 2000 NI AGRICOLES-NI FORESTIERS

Les contrats Natura 2000 non agricoles-non forestiers financent les investissements ou les actions d'entretiens non productifs en milieux non agricoles et non forestiers. Les mesures de gestion éligibles dans le cadre de ces contrats figurent dans la circulaire DNP/SDEN de 2012 et dans l'Arrêté Régional de 2012.

Le maintien en bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site B 18 est susceptible de mobiliser 7 des 30 mesures nationales :

Mesure A32301P : "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage

Mesure A32303R : "Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts"

Mesure A32304R : "Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts"

Mesure A32305R : "Chantier d'entretien des milieux ouverts par débroussaillage léger"

Mesure A32326P : "Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact"

Mesure A32309R : "Entretien de mares et étangs"

Mesure A32312P et R : "Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides "

Mesure A32320 P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Mesure A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

Mesure A32325P : Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des routes

Les cahiers des charges de ces mesures se trouvent dans le chapitre 7.

VI.1.2.LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAET)

Les contrats Natura 2000 de type « mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) » permettent de rémunérer les surcoûts et les manques à gagner liés à la mise en œuvre par les agriculteurs d'itinéraires techniques et de pratiques respectueuses de l'environnement.

Une MAET constitue une combinaison d'engagements unitaires proposée pour un territoire et un type de couvert ou d'habitat donné. **Pour la PAC 2007-2012**, les engagements unitaires, au nombre de 55 à l'échelle nationale, figurent dans la circulaire DGFAR/SDEA/C2007-5053 du 5 octobre 2007. A chacun d'eux, correspond une fiche technique (enjeux, objectifs, définition, obligations...).

Les nouvelles règles seront établies pour la période 2014-2020. Dans l'attente de leur définition, les cahiers des charges ont été établis à partir de celles en vigueur. Ceux-ci seront donc à préciser le moment venu.

Actuellement, des règles de combinaison des engagements unitaires existent ; certains cumuls sont obligatoires, interdits, recommandés ou autorisés. Les MAET qui concernent les surfaces en herbe mobilisent, en outre, un "socle" commun : la PHAE2. Il n'y a pas de limite dans le nombre d'engagement unitaire par mesure. Cependant, la combinaison retenue doit répondre à certains objectifs (efficacité environnementale, efficience par rapport au coût et acceptabilité par les agriculteurs) et le montant ne doit pas dépasser un certain plafond fixé par l'Union européenne. A chaque MAET correspond un cahier des charges, construit à partir des fiches techniques de chacun des engagements unitaires combinés. Une MAET donne droit aux mêmes avantages fiscaux que la charte, sous réserve que le propriétaire en fasse la demande.

Le maintien en bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site B 18 est susceptible de mobiliser 9 engagements MAET :

- 1) MAET « Préservation des zones humides »
- 2) MAET « Préservation des zones humides avec mise en défens temporaire (option) »
- 3) MAET « Préservation des prairies naturelles de fauche »
- 4) MAET « Préservation des pelouses et prairies pâturées (taux de recouvrement par les ligneux inférieur à 1/3) »
- 5) MAET « Entretien des landes semi-ouvertes (taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3 : dynamique d'embroussaillage importante) »
- 6) Transhumance apicole « amélioration du potentiel pollinisateur » dans le site Natura 2000
- 7) MAET « Ouverture mécanique des landes fermées (taux de recouvrement par les ligneux supérieur à 2/3) »
- 8) MAET « Entretien et rénovation/restauration de landes à myrtilles »
- 9) MAET « Entretien et rénovation/restauration de châtaigneraies »
- 10) La MAET "Prairie fleurie".

Les cahiers des charges des MAET se trouvent dans le chapitre 7.

LES MESURES NON CONTRACTUALISABLES

Ces mesures correspondent aux actions du DOCOB non éligibles aux contrats Natura 2000 ou aux MAET et dont l'application nécessite une contrepartie financière (elles excluent par conséquent les bonnes pratiques dont la charte permet la mise en œuvre). Il s'agit notamment des études et des suivis, des travaux (entretien de sentiers par exemple) ou de l'animation du DOCOB. Ces mesures font l'objet de cahiers des charges à respecter en échange d'une rémunération.

Voir Chapitre 9 : cahier des charges des études et suivis p.344

LA LOCALISATION DES MESURES

Les mesures proposées dans le cadre du présent document d'objectifs peuvent être classées en 4 catégories :

- mesures spécifiques à un ou à plusieurs habitats d'intérêt communautaire : leur localisation s'appuie sur la carte des habitats naturels (Tome II Annexes 12 à 14);
- mesures applicables sur tout le site ;
- mesures dont la localisation reste à préciser dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- mesures non localisables.

Les zones d'éligibilité des mesures de gestion intéressent seulement la première catégorie de mesures.

LES MOYENS FINANCIERS

VI.1.3.LES OUTILS FINANCIERS

Les objectifs de maintien ou de rétablissement en état de conservation favorable des habitats et des espèces d'intérêt communautaire supposent la mobilisation de moyens financiers. Ces moyens proviennent notamment de l'Union Européenne, de l'État et des collectivités ou établissements publics qui souhaitent s'y associer.

Natura 2000 a été intégré dans la mise en œuvre de la politique de développement rural ; la Commission Européenne a ainsi clairement pris cette orientation pour le financement du réseau. Quatre fonds européens participent au financement du réseau Natura 2000, mais ils ne peuvent être cumulés sur un même dossier :

- le Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- le Fond européen pour la pêche (FEP) ;
- le Fond européen pour le développement régional (FEDER) ;
- l'Instrument financier pour l'environnement (LIFE +).

Plus précisément, l'animation des sites sont cofinancés par le FEADER, dans le cadre du dispositif 323A du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH). De même, les contrats Natura 2000 "forestiers" et "non agricoles-non forestiers" bénéficient du cofinancement du FEADER dans le cadre, respectivement, des mesures 227 et 323B du

PDRH. Les MAET mobilisent également le FEADER, dans le cadre du dispositif 214 I du PDRH. La contrepartie nationale appelée en face de ces fonds communautaires mobilise les crédits de l'État ainsi que des crédits des collectivités territoriales et des établissements publics. En ce qui concerne les crédits nationaux autres que ceux de l'État, deux cas de figure se présentent :

- les crédits nationaux qui n'appellent pas un cofinancement européen : autofinancement ou contribution financière d'une tierce personne physique ou morale ;
- les crédits nationaux qui appellent un cofinancement européen : il s'agit de crédits de financeurs : collectivités, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou autre établissement public.

L'Agence de services et de paiement (ASP) est l'organisme payeur de la part européenne et de la part nationale. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pilote le financement de l'élaboration du DOCOB et de l'animation des sites Natura 2000, en lien avec les DDT et sous l'autorité du Préfet de région.

Les actions non financées par les contrats Natura 2000 mobilisent des financements du Ministère en charge de l'écologie.

VI.1.4.LE CHIFFRAGE ESTIMATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Les chiffrages présentés dans les tableaux suivants donnent une indication globale des montants nécessaires pour la mise en œuvre du document d'objectifs. Les financeurs potentiels sont précisés.

Tableaux de chiffrage estimatif de la mise en oeuvre du document d'objectifs : mesures de gestion

	code mesure ou objectif opérationnel	outil de mise en œuvre	unité	coût unitaire	quantité potentielle (1)	montant estimé (€ HT, inclus PHAE pour les MAEt)	montant estimé (€ TTC)	Périodicité	avantages fiscaux	financeurs potentiels				
										Europe	Etat	collectivités (2)	autres (3)	
MISE EN ŒUVRE DES BONNES PRATIQUES (habitats)														
bonnes pratiques applicables aux zones humides	HAB1.1a,b,c,e	charte N2000		/	/	0	0		x					
bonnes pratiques applicables aux forêts	HAB2.1a,b,c,d,e,f,g,h,i,j,k	charte N2000		/	/	0	0		x					
bonnes pratiques applicables aux pelouses et prairies	HAB3.4 a,b,c,d,e	charte N2000		/	/	0	0		x					
bonnes pratiques applicables aux landes	HAB3.7a,b,c,d	charte N2000		/	/	0	0		x					
bonnes pratiques applicables aux milieux rocheux	HAB4.1	charte N2000		/	/	0	0		x					
Sous Total						0	0							
MISE EN ŒUVRE DES BONNES PRATIQUES (espèces)														
bonnes pratiques pour le Semi Apollon	HAB5.3	charte N2000		/	/	0	0		x					
bonnes pratiques pour l'Azuré du Serpollet	HAB5.4	charte N2000		/	/	0	0		x					
Sous Total						0	0							
MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION ALLANT AU DELA DES BONNES PRATIQUES (habitats)														
MAEt Préservation des zones humides	HAB1.1d	MAEt	ha	175.25	82.5	14458	17292	5 ans	x	x	x	x	x	
MAEt Préservation des zones humides avec mise en défens temporaire (option)	HAB1.1f	MAEt	ha		?	?		5 ans	x	x	x	x	x	
MAEt Préservation des prairies naturelles de fauche	HAB3.2a, HAB3.2b	MAEt	ha	165	85	14025	16774	5 ans	x	x	x	x	x	
MAEt Préservation des pelouses et prairies pâturées (taux de recouvrement par les ligneux, inférieur à 1/3)	HAB3.1a, HAB3.1b	MAEt	ha	127.45	195	24853	29724	5 ans	x	x	x	x	x	
MAEt Entretien des landes semi-ouvertes (taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3 (1): dynamique d'embroussaillage importante)	HAB3.6a	MAEt	ha	92.2	415.5	38309	45818	5 ans	x	x	x	x	x	
Transhumance apicole « amélioration du potentiel pollinisateur » dans le site Natura 2000	HAB3.6	MAEt	ha	?	?	?		5 ans	x	x	x	x	x	
MAEt Ouverture mécanique des landes fermées (taux de recouvrement par les ligneux, supérieur à 2/3)	HAB3.6b	MAEt	ha	165.91	415.5	68936	82447	5 ans	x	x	x	x	x	
MAEt Entretien et rénovation/restauration de landes à myrtilles (taux de recouvrement par les ligneux bas, supérieur à 1/3	HAB3.6c	MAEt ?	ha	1500	226	339000	405444	5 ans	x	x	x	x	x	
MAET Entretien et rénovation/restauration de châtaigneraies	HAB5.6a	MAEt ?	ha	5000	137	685000	819260	5 ans	x	x	x	x	x	
C_N2000for Mesure PDRH : F22702 Création ou rétablissement de mares forestières	HAB2.4a	C_N2000 for	ha	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x		x	
C_N2000for Mesure PDRH : F22705 Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	HAB2.4c	C_N2000 for	ha		191	?		5 ans	x	x	x			
C_N2000for Mesure PDRH : F22706 réhabilitation et création de ripisylve	HAB2.4b	C_N2000 for	ha		1.2ha ?	?		5 ans	x	x	x		X	
C_N2000for Mesure PDRH : F22710	HAB2.4d	C_N2000 for	ha		?	?		5 ans	x	x	x		X	
C_N2000for Mesure PDRH : F22711« chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	HAB2.5a	C_N2000 for	ha		182	?		5 ans	x	x	x		x	
C_N2000for Mesure PDRH : F22712 Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	HAB2.3a	C_N2000 for	ha	selon barème (plafond 2000€/ha)	19	38000	45448	30 ans	x	x	x			
C_N2000for Mesure PDRH : F22714	HAB2	C_N2000 for	/	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x		x	
C_N2000for Mesure PDRH : F22716	HAB2.2	C_N2000 for	/		?	?		5 ans	x	x	x		x	
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	HAB3.1b HAB3.2b, HAB3.6b	C_N2000 Nag-Nfor	ha		?	?		5 ans	x	x	x			

	code mesure ou objectif opérationnel	outil de mise en œuvre	unité	coût unitaire	quantité potentielle (1)	montant estimé (€ HT, inclus PHAE pour les MAEt)	montant estimé (€ TTC)	Périodicité	avantages fiscaux	financeurs potentiels				
										Europe	Etat	collectivités (2)	autres (3)	
MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION ALLANT AU DELA DES BONNES PRATIQUES (habitats)														
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32303R Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts A32303P Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	HAB3.1a, HAB3.6a	C_N2000 Nag- Nfor	ha	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x			
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32304R « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts »	HAB3.2a	C_N2000 Nag- Nfor	ha	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x			
C_N2000 Nag-Nfor Mesure A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	HAB3.6c	C_N2000 Nag- Nfor	ha	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x			
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32306R	HAB5.5	C_N2000 Nag- Nfor		selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x		X	
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32309P	HAB2.4a	C_N2000 Nag- Nfor		selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x		X	
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32309P et R Création ou rétablissement et Entretien de mares	HAB5.1b	C_N2000 Nag- Nfor	ha	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x		X	
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32312P et R Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides	HAB1.2c	C_N2000 Nag- Nfor	ha	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x		x	
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32320P et R	HAB1.2a	C_N2000 Nag- Nfor		selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x		X	
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32324P	HAB2.4d	C_N2000 Nag- Nfor		selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x		X	
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32325P	HAB2.2	C_N2000 Nag- Nfor		selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x		X	
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32326P Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	1.2a, 1.2d, 1.2e	C_N2000 Nag- Nfor	ha	selon devis ou barème		10000	11960	5 ans	x	x	x			

Sous Total

1222581 1462206

MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION ALLANT AU DELA DES BONNES PRATIQUES (espèces)												
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Apollon, Azuré du serpolet...	C_N2000 Nag- Nfor	ha	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x	
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32303R Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts	Apollon, Azuré du serpolet...	C_N2000 Nag- Nfor	ha	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x	x
C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32304R « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts »	Apollon, Azuré du serpolet...	C_N2000 Nag- Nfor	ha	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x	
C_N2000 Nag-Nfor Mesure A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Apollon, Azuré du serpolet...	C_N2000 Nag- Nfor	ha	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x	
C_N2000 Nag-Nfor Mesure A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	entomofaune saproxylique, chiroptères... (4)	C_N2000 Nag- Nfor	ha	selon devis ou barème	?	?		5 ans	x	x	x	

Sous Total

(1) surface HIC du DOCOB (sauf zones humides : surface totale) - surface landes répartie à parts égales entre semi ouvertes et fermées - chiffres à maxima qui dépendent du degré d'adhésion et des disponibilités budgétaires - F22712 base 10% des HIC forestiers (2) Région, Département, Intercommunalités, Communes (3) privés... (4) inventaires préalables nécessaires pour préciser les espèces visées par la Directive C_N2000 Nag-Nfor : contrat Natura 2000 non agricole non forestier MAEt : mesure agro environnementale territorialisée C_N2000 for : contrat Natura 2000 forestier ? : à préciser lors de la mise en œuvre du DOCOB

Tableaux de chiffrage estimatif de la mise en œuvre du document d’objectifs : études et suivis scientifiques

	code mesure ou objectif opérationnel	priorité	outil de mise en œuvre	unité	coût unitaire	quantité potentielle (1)	montant estimé (€ HT)	montant estimé (€ TTC)	Périodicité	avantages fiscaux	financeurs potentiels			
											Europe	Etat	collectivités (2)	autres (3)
MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET SUIVIS														
diagnostic détaillé des zones humides (tourbières, bas marais, eaux stagnantes...)	SUI1.1.a	1			selon devis		7500	8970	forfaitaire			X	X	X
etudes des zones d' eau courante et stagnante pour mieux cerner la problématique d'étiage des ruisseaux et des impacts sur les espèces et les milieux qui leur sont associés	SUI1.1.b	1			selon devis		7500	8970				X	X	X
évaluation de la biodiversité de la châtaigneraie (et notamment celle liée au bois mort et arbres à cavité) du site B18	SUI1.2.a	1			selon devis		5000	5980				X	X	X
Busard cendré : - recensement, suivi des zones de nidification - sensibilisation et travail de protection des nids en partenariat avec les agriculteurs	SUI1.3.a	3			selon devis		5000	5980				X	x	
Etude de la répartition des emplacements existants des ruchers dans le site Natura 2000	SUI1.4a	2			selon devis		6000	7176						
etude des chiroptères : réaliser un état initial	SUI2.1.a	1			selon devis		7500	8970				X	X	
etude des reptiles : réaliser un état initial	SUI2.2.a	3			selon devis		5000	5980				X	X	
etude des amphibiens : réaliser un état initial	SUI2.3.a	3			selon devis		5000	5980				X	X	
études complémentaires lepidoptères : réaliser un état initial	SUI2.4.a	2			selon devis		3500	4186				X	X	
compléter la connaissance de la répartition des populations de Chabot sur le site	SUI2.5.a	3			selon devis		7000	8372				X	X	X
etude coleoptères saproxyliques : réaliser un état initial	SUI2.6.a	1			selon devis		8000	9568				X	x	X
Ecrevisse à pattes blanches : - Rechercher si l'espèce est présente dans ses habitats potentiels - Etat de la colonisation des milieux par l'écrevisse signal (Pacifastacus leniusculus)	SUI2.7.a	2			selon devis		5000	5980				X		X
Suivi des habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation (zones humides)	SUI3.1.a	1			selon devis		2500	2990				X		
Suivi des habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation (milieux rocheux)	SUI3.2.a				selon devis		1500	1794				X		
Suivi des habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation (milieux forestiers)	SUI3.3.a				selon devis		2800	3348.8				X		
Suivi des habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation (habitats agro pastoraux)	SUI3.4.a				selon devis		16000	19136				x		
suivi de la population de Seneçon leucophylle en corrélation avec la dynamique de l'ébouli (impact, constaté in situ, de la fréquentation; analyse des photographies aériennes depuis 1948...)	SUI4.1.a	2			selon devis		3500	4186				X		X
suivi des populations de sonneur à ventre jaune	SUI4.2.a	1			selon devis		5000	5980				X	X	X
SOUS TOTAL							103300	123547						

Tableaux de chiffrage estimatif de la mise en œuvre du document d'objectifs : accompagnement du DOCOB « les activités de pleine nature ».

	code mesure ou objectif opérationnel	outil de mise en œuvre	unité	coût unitaire	quantité potentielle (1)	montant estimé (€ HT)	montant estimé (€ TTC)	Périodicité	avantages fiscaux	financeurs potentiels				observations
										Europe	Etat	collectivités (2)	autres (3)	
MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DU PUBLIC														
état des lieux des itinéraires balisés	COM1.1a			selon devis		6000	7176				X	X	X	
Animation locale : définir une stratégie commune de fréquentation	COM1.1b			selon devis		3000	3588				X	X	X	
Animation locale : compléter le conventionnement des itinéraires	COM1.1c			selon devis		1500	1794	annuel			X	X	X	
restauration des tronçons de sentiers dégradés et aménagements préventifs de zone sensibles	COM1.1d	C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32325P- A32324P	ml	selon devis		selon quantité		annuel		si HIC	X	X	X	localisation et nature des travaux à préciser par l'état des lieux
entretenir les sentiers (renforcement des actions déjà mises en œuvre)	COM1.1e	C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32324P	ml	selon devis		selon quantité		annuel			X	X	X	localisation et nature des travaux à préciser par l'état des lieux
Eviter le piétinement de certains milieux	COM1.1f	C_N2000 Nag-Nfor Mesure PDRH : A32326P	ha	selon devis ou barème		10000	11960	5 ans	X	si HIC	X	X		panneau à positionner dans un endroit stratégique pour les usagers
conception d'outils pour l'animation	COM1.2a	autres		selon devis		à préciser					X	X	X	plaquette d'information - nombre d'exemplaire, mode de diffusion ...à préciser
réalisation d'un dépliant	COM1.2b					10 000	11960				X	X	X	
formation des professionnels du tourisme	COM1.2c					8 000	9568	annuel			X	X	X	
formation des professionnels chargés de l'entretien de la voirie	COM1.2h					4 000	4 784	Bi-annuel						Personnel des collectivités (Conseil Général, communes...)
réaliser des actions d'animation	COM1.2d			selon devis		à préciser		annuel			X	X	X	visites accompagnées, opérations écoles vertes, conférences de presse locale, radio...
Créer des accès pour les personnes handicapées (itinéraires de découverte...)	COM1.2e			selon devis		60000	71760				X	X	X	
Améliorer la signalétique et la matérialisation de l'itinéraire	COM1.2f			selon devis		1000	1196	annuel		si HIC	X	X	X	
Création d'une équipe mobile de prévention, d'information du public et si nécessaire de sanction.	COM1.2g			Forfait		36 000	43056							
SOUS TOTAL						139 500	166 842							

Tableaux de chiffrage estimatif de la mise en oeuvre du document d’objectifs : « l’animation du DOCOB ».

	code mesure ou objectif opérationnel	outil de mise en œuvre	unité	coût unitaire	quantité potentielle (1)	montant estimé (€ HT)	montant estimé (€ TTC)	Périodicité	avantages fiscaux	financeurs potentiels				
										Europe	Etat	collectivités (2)	autres (3)	
MISE EN ŒUVRE DE L'ANIMATION DU DOCOB (conduite de projet)														
préparer, animer et réaliser les comptes rendus de réunions des comités de pilotage	ADM1.1a		jour							X	X	X		
réaliser le suivi administratif et financier du dossier	ADM1.1b		jour							X	X	X		
réaliser l'étude cadastrale	ADM1.2a		jour							X	X	X		
caler les limites du site sur le parcellaire cadastral, les mettre en cohérence avec celles des sites limitrophes FR8201666 « Loire et ses Affluents- » et FR8301076 - Mezenc (dpt43)	ADM1.2b		jour							X	X	X		
animer et réaliser le montage des contrats Natura 2000 et des MAET	ADM1.3a		jour							X	X	X		
suivre la mise en oeuvre des contrats Natura 2000 et des MAET	ADM1.3b		jour							X	X	X		
animer et suivre la mise en œuvre des études, suivis, la conception des outils de communication...	ADM1.4a		jour							X	X	X		
recenser les adhérents potentiels et promouvoir la charte auprès de ceux-ci	ADM1.5a		jour							X	X	X		
inventaire et cartographie des habitats naturels sur les zones d'extension potentielles - rédaction du rapport argumenté pour l'extension du site	ADM1.6a		ha		Option* 1)275,98 2)1153,60 3)80,34 4)127,47	4000 17250 2000 2000				X	X	X		
Animation générale du site	ADM1.7		jour											
SOUS TOTAL							50 000	annuel						

* option1 géographique 275,98 ha
option2 scientifique ONF 1153,60 ha
option3 scientifique ENGREF 80,34 ha
option4 scientifique comité d'expert 127,47 ha

CHAPITRE VII – CAHIERS DES CHARGES DES MESURES CONTRACTUALISABLES

CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS

- 1) Mesure F22702 : Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers
- 2) Mesure F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
- 3) Mesure F22706 : chantier d'entretien pour la réhabilitation ou la création de ripisylve
- 4) Mesure F22710 : Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
- 5) Mesure F22711 : chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- 6) Mesure F22712 : Dispositif favorisant le développement des bois sénescents
- 7) Mesure F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- 8) Mesure F22716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif

VII.1.1. CAHIERS DES CHARGES DES CONTRATS NATURA 2000 FORESTIERS

(Éligibles à un financement au titre de la mesure 227 du PDRH)

MESURE – GESTION DES FORETS

Site Natura 2000 "Secteur des Sucs" FR8201664	Mesure PDRH : F22702 Création ou rétablissement de mares forestières	Mesure DOCOB : Réf. : HAB2.4a

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	Cette mesure concerne le rétablissement ou la création de mares forestières au profit des espèces ou habitats, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Les travaux peuvent viser les habitats d'eau douce dormante ou les espèces d'intérêt communautaire dépendant de l'existence des mares. <i>Sur le site B18, les habitats potentiellement concernés sont de petite taille et généralement imbriqués avec des ruisseaux, suintement, milieux tourbeux... Compte tenu de leur dimension ceux-ci n'ont pas toujours pu être cartographiés. Un recensement et un diagnostic devront être réalisés préalablement à la mise en oeuvre de cette action.</i> <i>Le diagnostic devra prendre en compte l'ensemble des milieux humides présentant un lien fonctionnel.</i>
Habitats et espèces concernées	Sur le site B18 : herbiers des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée 3260, Gazons amphibies à Petite Douve et jonc bulbeux 3130 disposés en mosaïque avec divers milieux humides ne relevant pas de la Directive Habitats. Habitats d'espèces à préciser par des inventaires complémentaires (reptiles, amphibiens, pertinence de la mesure pour le sonneur à ventre jaune à établir selon résultats des inventaires complémentaires...). Présence du triton alpestre (protection nationale) signalée.
Degré d'urgence	Priorité moyenne.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	Non déterminée.
Parcelles concernées	Site Natura 2000 B 18.
Acteurs concernés	Tous propriétaires publics ou privés.

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Engagements rémunérés	- Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Colmatage par apport d'argile - Débroussaillage et dégagement des abords - Végétalisation (avec des espèces indigènes) - Entretien nécessaires au bon fonctionnement de la mare - Enlèvement manuel des végétaux ligneux (interdiction de traitement chimique) - Dévitalisation par annellation - Exportation des végétaux ligneux et des déblais à une distance minimale de 20m, dans le cas de milieux particulièrement fragiles ; les déblais ne devront pas être déposés ni en zone humide, ni sur des populations d'espèces végétales protégées, ni sur un habitat d'intérêt communautaire - Enlèvement des macro déchets - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur Un phasage des travaux peut être envisagé : l'option présentant le moindre degré de perturbation sera retenue.
Dispositions particulières	La mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau (loi sur l'eau). - Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des amphibiens) - Les opérations doivent respecter la pérennité des milieux humides remarquables - Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare - Ne pas introduire volontairement de poissons, de plantes ou d'animaux exotiques dans la mare - Ne pas réaliser de coupes pouvant être préjudiciable au maintien de la mare (ex : coupe à blanc à proximité de la mare...) et maintenir des arbres en quantité suffisante autour de celle-ci. - Taille minimale de la mare à définir avec des experts – taille maximale 1000m².

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	<i>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département, et plafonnée aux dépenses réelles ou forfaitairement.</i> Le montant de l'aide est plafonné à 1500 € par mare.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée maximale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER.

SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. réalisation effective, par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés (contrôle de la surface de la mare, du profilage des berges le cas échéant, du dégagement des abords, de la réalisation d'une exportation de matériaux, contrôle du respect de la période d'intervention....

MESURE – GESTION DES FORETS

Site Natura 2000 "Secteur des Sucs" FR8201664	Mesure PDRH : F22705 Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Mesure DOCOB : Réf : HAB2.4c

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	Cette mesure concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des arrêtés du 16 novembre 2001. Elle concerne les activités d'éclaircie ou de nettoyage au profit de certaines espèces végétales de l'annexe 2 de la Directive habitats ou d'habitats d'espèces animales d'intérêt communautaire. La taille en têtard ou l'émondage pourront éventuellement être associés à cette mesure.
Habitats et espèces concernées (ou potentiellement concernées)	Chiroptères : espèces et milieux à préciser. (la présence de chauve-souris n'est pas encore connue, suite à une absence d'inventaire dans ce domaine). Insectes : espèces et milieux à préciser (habitats des espèces <i>Osmoderma eremita</i> , <i>Cerambyx cerdo</i> , <i>Rosalia alpina</i> ... si leur présence est vérifiée suite à inventaire préalable).
Degré d'urgence	Priorité moyenne.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	Non déterminée.
Parcelles concernées	Unité de gestion : Site Natura 2000 B18.
Acteurs concernés	Tous propriétaires publics ou privés.

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	Le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski, ...) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce.
Engagements rémunérés	Les travaux éligibles sont les suivants : - Coupe d'arbre (voir conditions générales de mise en œuvre des mesures), création de cépées, abattage des végétaux ligneux non marchands, de façon à amener un éclaircissement maîtrisé au sol ; - Lorsque, dans le cas d'une coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un danger réel pour le milieu (habitats, incendies, attaques d'insectes...), l'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr est éligible. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat ; - Dévitalisation par annellation ; - Débroussaillage, fauche, broyage ; - Nettoyage éventuel du sol ; - Elimination de la végétation envahissante ; - Emondage, taille en têtard, mais aussi tailles de formation pour favoriser la nidification ; - Etudes et frais d'expert ; Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	<i>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles.</i> <i>Le montant de l'aide est :</i> - <i>plafonné à 5000 € par hectare travaillé,</i> - <i>majoré de 15 € par unité pour le travail d'émondage, de taille en têtard ou de tailles de formation, avec un plafond de 100 arbres traités,</i> - <i>majoré de 2000 € par hectare et par passage pour les travaux d'entretien supplémentaire.</i>
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée maximale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER.
SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	Surface travaillée

MESURE – GESTION DES FORETS

Site Natura 2000 "Secteur des Sucs" FR8201664	Mesure PDRH : F22706 Investissement pour la réhabilitation ou la création de ripisylve	Mesure DOCOB : Réf. : HAB 2.4b

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	La mesure concerne les investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des Directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la Directive. Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par la mesure.
Habitats et espèces concernées	<i>A préciser après état initial des populations sur le site B18.</i> - Chauve souris (la présence de chauve-souris n'est pas encore connue, suite à une absence d'inventaire dans ce domaine) : corridors de chasse, gîtes ? - Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) 1355?
Degré d'urgence	moyen

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	Non déterminée.
Parcelles concernées	Unité de gestion : Site Natura 2000 B 18.
Acteurs concernés	Tous propriétaires publics ou privés.

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. - Interdiction de paillage plastique - Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches. - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Proscription de l'utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu. - Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).
Engagements rémunérés	- Ouverture du peuplement à proximité du cours d'eau. - Sur les 5 ans du contrat, 4 passages pour des travaux d'entretien sont autorisés. - Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires (brûlage, exportation des bois et produits de coupe vers un site de stockage en dehors du lit majeur, investissements pour l'utilisation de méthodes de débardage ménageant les sols). - Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau. - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique. - Etude et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Un système de forfait est mis en place pour deux itinéraires techniques : Le 1^{er} correspondant à de la création pure Le 2^{ème} correspondant à de la réhabilitation Le forfait ne permet pas les travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (contractualisation uniquement dans le cadre du devis).
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée maximale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER

SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés (contrôle de la surface de ripisylve faisant l'objet de la mesure selon les actions programmées). - Vérification des factures acquittées, ou des mémoires de travaux dans le cas d'une réalisation en régie (cahier d'enregistrement des interventions avec la date, le nom de l'intervenant, et la nature des interventions). - Respect de la réglementation (police de l'eau notamment).

MESURE – GESTION DES FORETS

Site Natura 2000 "Secteur des Sucs" FR8201664	Mesure PDRH : F22710 « mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaires »	Mesure DOCOB : réf. : HAB2.4d
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS		
Objectif	La mesure concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaires dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation des randonneurs ou de la pression de songulés (chevaux, chèvres, grand gibier...) dans les zones hébergeant des des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensible au piétinement, à l'érosion, à l'abrutissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôt d'ordure entraînant une eutrophisation...).	
	Cette mesure peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement comme par exemple les rapaces (aigles, vautours...) pendant leur période de nidification.	
Remarques	Cette action n'est à mobiliser qu'en dernier recours et dans des situations réellement préoccupantes, dont le bénéficiaire devra être en mesure d'apporter la preuve du bien-fondé. Il s'agit en particulier d'apporter la preuve que les mesures à la source ne sont pas possibles à mettre oeuvre ou l'ont été mais en vain, comme par exemple la modification des itinéraires, la conduite d'opérations de sensibilisation ou d'affichage auprès des usagers de l'espace (touristes, éleveurs), etc.	
	Mesure complémentaire à la mesure M (F22714 « investissements visant à informer les usagers de la forêt – pose de panneaux ...)	
Habitats et espèces concernées	Sur le site B18, il s'agit essentiellement des landes subalpines du Mézenc (code Natura 2000 n°4060...) et de pelouses pionnières (code Natura 2000 n°8230...), et habitats non forestiers hygrophiles hébergés dans des chemins, petites clairières et lisières (3130, 6410, 6430, 7120, 7140...)	
Conditions particulières d'éligibilité	L'aménagement d'accès existants peut être envisagé à condition que les travaux ne s'inscrivent pas dans une dynamique visant à ouvrir un site au public.	
Degré d'urgence	Priorité forte.	
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE		
Surface	Non déterminée.	
Parcelles concernées	Unité de gestion : Site Natura 2000 B 18.	
Acteurs concernés	Tous propriétaires publics ou privés.	
ENGAGEMENTS		
Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie). - Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, les extrémités accessibles de ceux-ci doivent être obturées.	
Engagements rémunérés	- Fourniture de poteaux et de grillage ou de clôture. - Pose & dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu. - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures. - Remplacement ou réparation du matériel en cas de dégradation. - Création de fossés et/ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé). - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones. - Etudes et frais d'expert. - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	- Sur devis (approuvé par le Préfet de Département) : le montant de l'aide est plafonné aux dépenses réelles. - Sur forfait : le montant de l'aide est plafonné à 10 000€ / ha mis en défens.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée maximale de 5 ans.
Financements potentiels	FEADER

SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie). - Réalisation constatée par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés. - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

MESURE – GESTION DES FORETS

Site Natura 2000 "Secteur des Sucs" FR8201664	Mesure PDRH : F22711 « chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable »	Mesure DOCOB : réf. : HAB2.5a
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS		
Objectif	La mesure concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (locale ou introduite) qui limite (ou est susceptible de limiter) fortement la représentativité de l'habitat à l'échelle du site, à dire d'expert (à faire valider par le CSRPN, Conseil Supérieur Régional du Patrimoine Naturel lors de l'élaboration du DOCOB). La mesure concerne des opérations effectuées selon une logique non productive. NB : l'épicéa peut être « indésirable » dans des tourbières boisées dans lesquelles il s'implante ou a été introduit.	
Habitats et espèces concernées	- Hêtraies à Houx et Chevrefeuille des bois 9120-3, - zones humides d'intérêt communautaire présentes sur le site : 7110* -7120-7140-6410-6430.	
Conditions particulières d'éligibilité	La mesure est envisageable si l'état de l'habitat/espèce est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable. Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.	
Degré d'urgence	Priorité forte.	
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE		
Surface	Non déterminée.	
Parcelles concernées	Unité de gestion : Site Natura 2000 B 18.	
Remarques	Liste des espèces indésirables : Prendre l'appui du CBNMC pour définir la liste des espèces concernées sur ce site. Espèces animales : écrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) ... Ces listes seront à compléter progressivement Taille minimale : à définir avec les experts en fonction de l'espèce considérée.	
Acteurs concernés	Tous propriétaires publics ou privés.	
ENGAGEMENTS		
Engagements non rémunérés	- Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables - Pas de traitements chimiques. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	
Engagements rémunérés	- broyage mécanique des régénérations de faible diamètre - coupe manuelle des arbres de petits à moyen diamètre - coupe des grands arbres et semenciers - lorque, dans le cas d'une coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un danger réel pour le milieu (habitats, incendies, attaques d'insectes...) l'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr est éligible. <u>Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible</u> pour les habitats et espèces visés dans le contrat - études et frais d'experts - rémunération du temps de travail - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	- Sur devis (approuvé par le Préfet de Département) : le montant de l'aide est plafonné aux dépenses réelles et à 8000 € / ha travaillé. - Sur forfait : le montant de l'aide est plafonné à 6600 € / ha travaillé.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée maximale de 5 ans.
Financements potentiels	FEADER

SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés (contrôle des surfaces concernées, contrôle du respect de la période d'intervention) - Etat initial et post travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) - Marques apposées sur les souches après abattage - Vérification des factures acquittées ou des mémoires de travaux dans le cas d'une réalisation en régie (cahier d'enregistrement des différentes interventions avec la date, le nom de l'intervenant et la nature des interventions).

MESURE – GESTION DES FORETS

Site Natura 2000 "Secteur des Sucs" FR8201664	Mesure PDRH : F22712 Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Mesure DOCOB : Réf. : HAB2.3a

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS

Objectif	Cette action consiste à favoriser le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces de la directive "Habitats" ou la représentativité et la naturalité des habitats forestiers de la directive "Habitats".
Habitats et espèces concernées	- Hêtraies à Houx et Chevrefeuille des bois 9120-3, - Hêtraies-sapinières montagnardes acidiphiles à Canche flexueuse et Luzule blanc de neige 9120-4, - Hêtraies neutrophiles montagnardes 9130, - Hêtraies-sapinières subalpines acidiclinales à Oseille à feuilles de Gouet et Calament à grandes fleurs 9140-3, - Sapinières montagnardes hyperacidiphiles sur sphaigne 9410-7
Degré d'urgence	Priorité moyenne.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

Surface	Non déterminée.
Parcelles concernées	Unité de gestion : Site Natura 2000 B 18. Toutes les forêts d'intérêt communautaire cartographiées en forêts publiques et privées. Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles.
Acteurs concernés	Tous propriétaires publics ou privés.

ENGAGEMENTS

Engagements non rémunérés	Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sénescents sélectionnés au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol, d'un triangle pointe vers le bas.
Engagements rémunérés	Les opérations éligibles consistent à maintenir sur pied pendant 30 ans les arbres correspondant aux critères énoncés ci-dessous, ainsi que d'éventuels études et frais d'experts. Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare d'au moins 5 m³ bois fort (voir cas particulier ci-dessous). Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence. Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par la mesure. <u>Cas particulier</u> : en forêt domaniale, compte tenu du principe selon lequel seules des opérations qui vont au-delà des bonnes pratiques identifiées du bénéficiaire peuvent être financées, la mesure consistera à financer le maintien d'arbres sénescents au-delà du cinquième m³ réservé à l'hectare. Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale à 50 cm pour les essences autres que le chêne. Ils doivent présenter, en outre, un houppier de forte dimension, et dans la mesure du possible, être déjà sénescents ou présenter des fissures, des branches mortes ou une ou plusieurs cavités. Vu les paramètres de diamètre retenus ci-dessus, le volume de 5 m³ bois fort correspond à un minimum de 2 tiges par hectare.

Dispositions particulières	En zone de montagne, il est recommandé de ne pas mobiliser cette mesure lorsqu'il existe déjà dans les peuplements à proximité une proportion importante de bois sénescents ou âgés (du fait de difficultés d'accès notamment). Dans un souci de cohérence d'action, le bénéficiaire devrait maintenir, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents. Par mesure de sécurité, les arbres choisis devront être suffisamment éloignés des voies fréquentées par le public.

Précision sur la marge d'appréciation	L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	L'aide sera accordée sur la base forfaitaire suivante : sapin : 76 € par arbre ; hêtre : 73 € par arbre. Le montant de l'aide est plafonné à 2000 € par hectare. Les arbres d'essences exotiques ne pourront pas être retenus par cette action.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée maximale de 5 ans (mais engagement sur 30 ans). 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER.

SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	Arbres maintenus sur pied suivant un plan défini au préalable. Détention des pièces justificatives pour d'éventuelles études et frais d'experts (factures acquittées originales, état de frais).

MESURE – ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC ET DES USAGERS

Site Natura 2000 "Secteur des Sucs" FR8201664	Mesure PDRH : F22714 Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Mesures DOCOB Réf. : HAB2
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS		
Objectif	L'action a pour objectif d'informer le public local et touristique des orientations de gestion du site Natura 2000 B18, de la qualité des habitats, de la faune et de la flore. Donner des consignes pour le respect des milieux naturels. Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres mesures de gestion des milieux forestiers.	
Habitats et espèces concernées	9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum 9140 Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius 9410 Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)	
Conditions particulières d'éligibilité	En milieu non agricole - non forestier, il convient de mobiliser l'action A32326P.	
Degré d'urgence	Priorité moyenne.	
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE		
Surface	Sans objet.	
Parcelles concernées	A déterminer (panneau à positionner dans un endroit stratégique pour les usagers).	
Acteurs concernés	A déterminer.	
ENGAGEMENTS		
Engagements non rémunérés	Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut. Respect de la charte graphique ou des normes existantes.	
Engagements rémunérés	L'action est éligible par les moyens suivants : ▪ conception de panneaux (maquette PAO-DAO, textes, dessins...) ; ▪ fabrication ; ▪ pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; ▪ rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; ▪ entretien des équipements d'information ; ▪ études et frais d'expert ; ▪ toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	
Fréquence d'intervention	Une fois sur les 5 ans ; Année de pose à déterminer.	
COMPENSATIONS FINANCIERES		
Montant et nature de l'aide	Le montant de l'aide est plafonné à 5000 €.	
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée maximale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).	
Financements potentiels	FEADER	
SUIVI ET CONTROLE		
Point de contrôle	Suivi photographique Détenition des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).	

MESURE – ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC ET DES USAGERS

Site Natura 2000 "Secteur des Sucs" FR8201664	Mesure PDRH : F22716 Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif	Mesure DOCOB Réf : HAB2.2a
DESCRIPTIF ET OBJECTIFS		
Objectif	L'action concerne un dispositif encourageant les techniques de débardage alternatives, moins impactantes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire que ce qui est communément pratiqué dans la région. <i>Les notions de « débardage classique » et « débardage alternatif » pourront être définies dans les arrêtés préfectoraux de chaque région, en fonction des pratiques locales d'exploitation forestière.</i>	
Habitats et espèces concernées	9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum 9140 Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius 9410 Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)	
Conditions particulières d'éligibilité	Sont concernées par cette action les opérations d'enlèvement des produits de coupe aussi bien non productives que productives. L'action ne peut être mobilisée que dans le cadre d'opérations de coupe qui ne nuisent pas aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000.	
Degré d'urgence	Priorité moyenne.	
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE		
Surface	Sans objet.	
Parcelles concernées	A déterminer.	
Acteurs concernés	A déterminer.	
ENGAGEMENTS		
Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie).	
Engagements rémunérés	▪ Surcoût du débardage alternatif par rapport à un débardage classique ▪ Etudes et frais d'expert ▪ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	
Fréquence d'intervention	Une fois.	

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	L'indemnisation correspond à la différence entre les montants des devis établis d'une part pour un débardage classique et d'autre part pour un débardage alternatif. Les devis seront à fournir au stade de l'instruction du dossier.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée maximale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER
SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

CONTRATS NATURA 2000 NON AGRICOLES - NON FORESTIERS

1) Mesure A32301P:

"Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage"

2) Mesure A32303R et P

- "Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts"

- "Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique"

3) Mesure A32304R :

"Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts"

4) Mesure A32305R :

"Chantier d'entretien des milieux ouverts par débroussaillage léger"

5) Mesure A32306R :

"Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets"

6) Mesure A32309P :

"Création ou rétablissement de mares "

7) Mesure A32309R :

"Entretien de mares "

8) Mesure A32312P et R :

"Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides "

9) Mesure A32320P et R :

"Chantier d'élimination ou de

"Limitation d'une espèce indésirable"

10) Mesure A32324P :

"Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès"

11) Mesure A32325P :

"Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires"

12) Mesure A32326P :

"Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact"

VII.1.2. CAHIERS DES CHARGES DES CONTRATS NATURA 2000 NI AGRICOLES - NI FORESTIERS

(Éligibles à un financement au titre de la mesure 323B du PDRH)

MESURE – GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES ET ZONES HUMIDES (y compris megaphorbiaies)

Site Natura 2000 "Secteur des suc"s FR8201664	Mesure PDRH : A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Mesures DOCOB : Réf HAB3.1b et HAB3.2b

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture, moyennement à fortement embroussaillées . Elle a aussi pour objectif le maintien des espèces inféodées aux milieux ouverts.
Habitats et espèces concernées	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>festuco-brometalia</i>) 6230* Formations herbeuses à <i>nardus</i>, riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'europe continentale)* 8230 Pelouses pionnières des dalles sèches et chaudes 6520 Prairies de fauche de montagne 6410 Prairies acides à Molinie et Jonc acutiflore 6430 Mégaphorbiaies 7110* Tourbieres hautes actives * 7120 Tourbieres hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7140 Tourbieres de transition et tremblantes 4030 Landes sèches européennes 4060 Landes alpines et boréales 5120 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> 5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
Conditions particulières d'éligibilité	Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : inscrites au contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.
Remarques	Les milieux humides devront faire l'objet d'un diagnostic approfondi avant intervention afin de disposer d'une cartographie détaillée, d'une analyse de la fonctionnalité permettant de définir des mesures et recommandations adaptées à chaque cas particulier.
Degré d'urgence	Priorité forte.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	La mesure s'applique sur des surfaces non agricoles (non déclarées à la PAC) NB : en milieu agricole, elle prend la forme d'une MAET. Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Parcelles concernées	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Acteurs concernés	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature, ONF...

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	Respect des périodes d'autorisation des travaux. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).
Engagements rémunérés	Les opérations éligibles sont les suivantes : - bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux ; - dévitalisation par annellation ; - dessouchage ; - rabotage des souches ; - enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (procédé le moins perturbant possible choisi : débardage prioritaire) ; - débroussaillage, girobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe ; - broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits ; - arasage des tourradons ; - frais de mise en décharge ; - études et frais d'expert ; - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Fréquence d'intervention	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER

CONTROLE	
Point de contrôle	- Existence et tenue du cahier des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire). - Comparaison de l'état initial et post-travaux (photographies). - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation (au moment de la signature du contrat) avec l'état des surfaces travaillées. - Vérification des factures.

MESURE – GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES ET ZONES HUMIDES (y compris megaphorbiaies)

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Mesure PDRH : A32303R et P Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Mesure DOCOB: réf HAB3.1a,

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien afin de maintenir l'ouverture des milieux et favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités écologiques des milieux. Cette mesure peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.
Habitats et espèces concernées	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>festuco-brometalia</i>) 6230* Formations herbeuses à <i>nardus</i>, riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'europe continentale)* 8230 Pelouses pionnières des dalles sèches et chaudes 6520 Prairies de fauche de montagne 6410 Prairies acides à Molinie et Jonc acutiflore 6430 Mégaphorbiaies 7110* Tourbieres hautes actives * 7120 Tourbieres hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7140 Tourbieres de transition et tremblantes 4030 Landes sèches européennes 4060 Landes alpines et boréales 5120 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> 5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
Conditions particulières d'éligibilité	L'achat d'animaux n'est pas éligible.
Degré d'urgence	Priorité forte.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	La mesure s'applique sur des surfaces non agricoles (non déclarées à la PAC) NB : en milieu agricole, elle prend la forme d'une MAET. Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Parcelles concernées	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Acteurs concernés	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature...

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	Respect des périodes d'autorisation de pâturage. Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales ou des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).

Engagements rémunérés	Les opérations éligibles sont les suivantes (A32303R) : - réalisation d'un diagnostic pastoral pour identifier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le secteur pâturé ainsi que le mode de gestion en cours; - élaboration d'un plan de gestion pastorale reprenant les mesures de gestion préconisées pour les habitats et les espèces concernés; - gardiennage, déplacement et surveillance des troupeaux ; - entretien d'équipements pastoraux ; - suivi vétérinaire ; - affourage, complément alimentaire ; - fauche de refus ; - location de grange à foin ; - études et frais d'expert ; - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Fréquence d'intervention	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Remarques	*Les milieux humides devront faire l'objet d'un diagnostic approfondi avant intervention afin de disposer d'une cartographie détaillée, d'une analyse de la fonctionnalité permettant de définir des mesures et recommandations adaptées à chaque cas particulier.

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER

CONTROLE	
Point de contrôle (A32303R)	- Plan de gestion pastorale validé avec l'état des surfaces. - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des pratiques pastorales ou des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par la bénéficiaire). - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

MESURE – GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES ET ZONES HUMIDES (y compris megaphorbiaies)

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Mesure PDRH : A32304R Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Mesure DOCOB : Réf. HAB3.2a

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole et à maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles. Elle a aussi pour objectif le maintien des espèces inféodées aux milieux ouverts.
Habitats et espèces concernées	6520 : Prairies de fauche de montagne
Degré d'urgence	Priorité forte.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	La mesure s'applique sur des surfaces non agricoles (non déclarées à la PAC). NB : en milieu agricole, elle prend la forme d'une MAET. Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Parcelles concernées	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Acteurs concernés	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature...

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation de fauche. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	Les opérations éligibles sont les suivantes : - fauche manuelle ou mécanique ; - défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) ; - conditionnement ; - transport des matériaux évacués ; - frais de mise en décharge ; - études et frais d'expert ; - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Fréquence d'intervention	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER

CONTROLE	
Point de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par la bénéficiaire). - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation (au moment de la signature du contrat) avec l'état des surfaces travaillées. - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

MESURE – GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES ET ZONES HUMIDES (y compris megaphorbiaies)

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Mesure PDRH : A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Mesure DOCOB : réf HAB3.6a

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	limiter ou de contrôler la croissance de certaines taches arbustives (pins sylvestres...) sur les landes à myrtilles ou en pied de certains suc rocheux.
Habitats et espèces concernées	4030 Landes sèches européennes Espèces de chiroptères à préciser après étude. Papillon Apollon (pied de suc rocheux à préciser après étude : habitats potentiels)
Conditions particulières d'éligibilité	
Degré d'urgence	Priorité moyenne

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	La mesure s'applique sur des surfaces non agricoles (non déclarées à la PAC) <i>NB : en milieu agricole, elle prend la forme d'une MAET.</i> Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Parcelles concernées	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Acteurs concernés	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature, ONF...

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Tronçonnage et bûcheronnage légers - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des tourradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action éligible sur avis du service instructeur
Fréquence d'intervention	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER

SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

MESURE – GESTION DES CHATAIGNERAIES

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Mesure PDRH : A32306R Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	Mesure DOCOB : réf. HAB5.5

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	- maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces des directives dont de nombreux chiroptères (zones de chasse et de déplacements) ; - habitats pour certaines espèces des directives dont plusieurs espèces d'insectes ; - maintien de plusieurs habitats en participant à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion Le maintien des arbres de vergers haute-tige peut constituer un milieu favorable à certaines espèces faunistiques et notamment de nombreux chiroptères qui utilisent ces corridors boisés comme zones de chasse et de déplacements.
Habitats et espèces concernées	A préciser par des inventaires sur le site B18 : chiroptères, entomofaune saproxylique, avifaune cavicole...
Conditions particulières d'éligibilité	
Degré d'urgence	Priorité moyenne (subordonnée à inventaire préalable).

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	La mesure s'applique sur des surfaces non agricoles (non déclarées à la PAC) <i>NB : en milieu agricole, elle prend la forme d'une MAET.</i> Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Parcelles concernées	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Acteurs concernés	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature, ONF...

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	- Intervention hors période de nidification - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Pas de fertilisation - Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	▪ - Taille de la haie ou des autres éléments ▪ - Elagage, recépage, éêtage des arbres sains, débroussaillage ▪ - Entretien des arbres têtards ▪ - Exportation des rémanents et des déchets de coupe ▪ - Etudes et frais d'expert ▪ - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Fréquence d'intervention	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER

SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

MESURE – GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES ET ZONES HUMIDES (compris megaphorbiaies)

Site Natura 2000 "Secteur des suc"s FR8201664	Mesure PDRH : A32309P Création ou rétablissement de mares	Mesure DOCOB : réf HAB2.4a

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	rétablissement ou création de mares au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Pour les mares infraforestières, il convient de mobiliser l'action F22702.
Habitats et espèces concernées	<i>Bombina variegata</i> - 1391
Conditions particulières d'éligibilité	L'action vise la création de mares, le rétablissement de mares ou les travaux ponctuels sur une mare. La création pure d'habitats n'est pas une priorité. Respect des documents de planification de la politique d'eau lors des travaux. Taille minimale de la mare : à préciser avec les experts maximum 1000m2).
Degré d'urgence	Priorité moyenne

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	A déterminer.
Parcelles concernées	A déterminer.
Acteurs concernés	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature...

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Colmatage - Débroussaillage et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (avec des espèces indigènes) - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare - Enlèvement manuel des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Exportation des végétaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Fréquence d'intervention	A préciser

COMPENSATIONS FINANCIERES

Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER

SUIVI ET CONTROLE

Point de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

MESURE – GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES ET ZONES HUMIDES (compris megaphorbiaies)

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Mesure PDRH : A32309R Entretien de mares	Mesure DOCOB : réf

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	L'entretien de mares permet le maintien de leur fonctionnalité écologique et un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels (quelques centaines de mètres entre deux mares proches) des espèces dépendantes de mares ou d'autres milieux équivalents. Pour les mares infraforestières, il convient de mobiliser l'action F22702.
Habitats et espèces concernées	1193, <i>Bombina variegata</i>
Conditions particulières d'éligibilité	L'action vise la création de mares, le rétablissement de mares ou les travaux ponctuels sur une mare. La création pure d'habitats n'est pas une priorité. Respect des documents de planification de la politique d'eau lors des travaux. Taille minimale de la mare : à préciser avec les experts
Degré d'urgence	Priorité moyenne

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	A déterminer.
Parcelles concernées	A déterminer.
Acteurs concernés	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature...

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation des travaux (hors période de reproduction des batraciens) - Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare - Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords - Fauchage de la végétation aquatique - Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare - Exportation des végétaux - Enlèvement des macro-déchets - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Fréquence d'intervention	A préciser

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER
SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare. - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

MESURE – GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES ET ZONES HUMIDES (y compris megaphorbiaies)

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Mesure PDRH : A32312P et R Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides	Mesure DOCOB : réf HAB1.2c

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	Les fossés et les rus constituent des habitats pour certaines espèces, hébergent des habitats d'intérêt communautaire ou jouent un <u>rôle dans le fonctionnement hydraulique des zones humides</u> . L'action vise le curage des canaux et fossés que l'on trouve dans les zones humides, voire des anciennes fosses d'extraction de tourbes par exemple. L'entretien de ces éléments pourra être mené au travers des autres actions Natura 2000.
Habitats et espèces concernées	Habitats divers dont le curage a pour <u>but de restaurer les milieux tourbeux</u>
Conditions particulières d'éligibilité	- Curage manuel ou mécanique - Evacuation ou régalaie des matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Degré d'urgence	Priorité forte

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	La mesure s'applique sur des surfaces non agricoles (non déclarées à la PAC) <i>NB : en milieu agricole, elle prend la forme d'une MAET.</i> Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Parcelles concernées	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Acteurs concernés	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature, ONF...

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation des travaux - Le curage doit viser le maintien de berges avec une pente de moins de 60% - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Curage manuel ou mécanique - Evacuation ou régalaie des matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Fréquence d'intervention	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER

SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des canaux ou fossés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

MESURE – GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES ET ZONES HUMIDES (y compris megaphorbiaies)

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Mesure PDRH : A32320P et R Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Mesure DOCOB : réf HAB1.2a

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. Une espèce indésirable n'est pas définie dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnés..
Habitats et espèces concernées	3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> - 4030, Landes sèches européennes - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i> *sites d'orchidées remarquables), 6410, Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinia caerulea</i>) - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin – 7110* , Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7140, Tourbières de transition... Espèces : écrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i> - 1096
Conditions particulières d'éligibilité	Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer : ❑ l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement (ex. pour les espèces animales : réglementation sur la chasse ou les animaux classés nuisibles) et du code rural. Le contrat Natura 2000 n'a pas pour but de financer l'application de la réglementation, ❑ les dégâts d'espèces prédatrices (grands carnivores, Grand cormoran...), ❑ l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site.
Degré d'urgence	Priorité moyenne

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Parcelles concernées	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Acteurs concernés	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature, ONF...

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	Communs aux espèces animales ou végétales indésirables ☒ Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) <u>Engagements non rémunérés spécifiques aux espèces animales :</u> ☒ Lutte chimique interdite <u>Spécifiques aux espèces végétales :</u> ☒ Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage). ☒ Dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible.
Engagements rémunérés	Communs aux espèces animales ou végétales indésirables ☒ Etudes et frais d'expert Spécifiques aux espèces animales ☒ Acquisition de cages pièges ☒ Suivi et collecte des pièges Spécifiques aux espèces végétales ☒ Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre ☒ Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) ☒ Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre ☒ Coupe des grands arbres et des semenciers ☒ Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) ☒ Dévitalisation par annellation ☒ Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet.
Fréquence d'intervention	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER

SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), - Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...), - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés, - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

MESURE – GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES, LANDES ET ZONES HUMIDES (y compris megaphorbiaies)

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Mesure PDRH : A32324P Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Mesure DOCOB : Réf.COM1.1d COM1.1e

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés (randonneurs, chevaux, chèvres, grand gibier ...) dans les zones hébergeant des types d'habitats ou des espèces d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abrutissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations (dépôts d'ordures entraînant une eutrophisation). Cette action peut également permettre de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement comme par exemple le balbuzard pêcheur pendant sa période de nidification. Il faut cependant souligner qu'il peut s'agir d'une action coûteuse : c'est donc une action à ne mobiliser que dans des situations réellement préoccupantes. Enfin, l'aménagement d'accès existants et créant des impacts négatifs peut être envisagé à partir du moment où il ne s'agit pas simplement d'un moyen pour mettre en place l'ouverture au public.
Habitats et espèces concernées	4030, Landes sèches européennes - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) – 7110*Tourbières hautes actives* - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7140, Tourbières de transition et tremblantes...
Conditions particulières d'éligibilité	L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public.
Degré d'urgence	Priorité forte

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Parcelles concernées	Action identifiée sur le site du Mézenc (fiche n°11a du programme LIFE). Autres localisations à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Acteurs concernés	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature, ONF...

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation des travaux - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Fourniture de poteaux, grillage, clôture - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures ; - Création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé) ; - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones - Entretien des équipements - Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention) - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Fréquence d'intervention	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Remarques	Sur le site du Mézenc il s'agit de la mise en place de panneaux d'information des visiteurs au niveau des « portes d'accès ». Cette action est complémentaire de l'action A32326P (pose de panneaux d'interdiction de passage). En milieux forestiers, il convient de mobiliser l'action F22710
COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER
SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

MESURE – GESTION DES PELOUSES, PRAIRIES, LANDES ET ZONES HUMIDES (y compris megaphorbiaies)

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Mesure PDRH : A32325P A32325P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	Mesure DOCOB : Réf. COM1.1d

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	L'action concerne la prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences). Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhicule, cheval, etc. La mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires) destinés à minimiser l'impact d'interventions sur l'environnement peuvent également être pris en charge dans le cadre de cette action ainsi que l'aménagement de passages inférieurs ou de passages spécifiques pour limiter l'impact des routes sur le déplacement de nombreux amphibiens, reptiles et mammifères.
Habitats et espèces concernées	L'ensemble des habitats de la Directive Habitats présents sur le site.
Conditions particulières d'éligibilité	- l'action n'est pas éligible pour les nouveaux projets d'infrastructures ni pour les opérations rendues obligatoires réglementairement
Degré d'urgence	Priorité moyenne

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	Les superficies concernées sont à déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Parcelles concernées	A déterminer dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Acteurs concernés	Propriétaires publics ou privés, collectivités, associations de protection de la nature, ONF...

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagements rémunérés	- Allongement de parcours normaux de voirie existante - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, ...) - Mise en place de dispositifs anti-érosifs - Changement de substrat - Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables, ...) ou permanents - Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ; Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée - Mise en place de passerelles et aménagement de passage à gué sur des petits cours d'eau - Mise en place de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Fréquence d'intervention	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.
Remarques	Cette action ne peut avoir lieu que pour des investissements anciens, tout nouveau projet d'infrastructures étant soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.
COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER

SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

MESURE – ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Mesure PDRH : A32326P Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact : mise en place de panneaux d'information et de recommandations	Mesure DOCOB : réf .COM1.1f

DESCRIPTIF ET OBJECTIFS	
Objectif	L'action a pour objectif d'inciter les usagers à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.
Habitats et espèces concernées	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. Priorité aux habitats très sensibles de zones humides (tourbières 7110* -7120-7140, eaux stagnantes 3130, megaphorbiaies 6430...) et de landes d'altitude 4060, éboulis 8110-8150, pelouses puionnières 8230 et pentes rocheuses 8220... habitats d'espèces (Apollon, Seneçon leucophylle...)
Conditions particulières d'éligibilité	L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB. <u>Elle ne peut être contractualisée qu'en accompagnement d'autres actions de gestion contractualisables</u> et ne se substitue pas à la communication globale liée à Natura 2000. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.
Degré d'urgence	Priorité moyenne.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE	
Surface	Sans objet.
Parcelles concernées	A déterminer (panneau à positionner dans un endroit stratégique pour les usagers : entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.
Acteurs concernés	A déterminer.

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut. Respect de la charte graphique ou des normes existantes.
Engagements rémunérés	L'action est éligible par les moyens suivants : - conception de panneaux (maquette PAO-DAO, textes, dessins...) ; - fabrication ; - pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; - entretien des équipements d'information ; - études et frais d'expert ; - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Fréquence d'intervention	Une fois sur les 5 ans ; Année de pose à déterminer.

COMPENSATIONS FINANCIERES	
Montant et nature de l'aide	Selon devis ou barème régional.
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).
Financements potentiels	FEADER

SUIVI ET CONTROLE	
Point de contrôle	Suivi photographique. Détenion des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).

MESURES AGROENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAET)

- 1) MAET « Préservation des zones humides »
- 2) MAET « Préservation des zones humides avec mise en défens temporaire (option) »
- 3) MAET « Préservation des prairies naturelles de fauche »
- 4) MAET « Préservation des pelouses et prairies pâturées (taux de recouvrement par les ligneux inférieur à 1/3) »
- 5) MAET « Entretien des landes semi-ouvertes (taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3 : dynamique d'embroussaillage importante) »
- 6) Transhumance apicole « amélioration du potentiel pollinisateur » dans le site Natura 2000
- 7) MAET « Ouverture mécanique des landes fermées (taux de recouvrement par les ligneux supérieur à 2/3) »
- 8) MAET « Entretien et rénovation/restauration de landes à myrtilles »
- 9) MAET « Entretien et rénovation/restauration de châtaigneraies »
- 10) MAET "Prairie fleurie".

VII.1.3. CAHIERS DES CHARGES DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAET)

Les mesures proposées ci-dessous sont le fruit d'un groupe de travail animé par la chambre d'agriculture de l'Ardèche avec des agriculteurs du site B18.

Les mesures agro-environnementales proposées sur le site Natura 2000 du «Secteur des Sucs» (B18) sont définies en fonction des enjeux du DOCOB et par « grandes catégories » d'habitats:

☐☒ Zones humides

☒ Les « autres surfaces herbagères », dans lesquelles nous distinguons quatre « grands types » d'habitats selon le niveau d'embroussaillage (taux de recouvrement des ligneux entre parenthèses) et les pratiques agro-pastorales : « prairies naturelles de fauche », « pelouses et prairies pâturées » (<1/3), « landes semi-ouvertes » (entre 1/3 et 2/3) et les « landes fermées » (>2/3)

☒ Châtaigneraies traditionnelles (verger traditionnel de châtaigniers à *Castanea sativa*)

☒ Landes à myrtilleraies

Pour les châtaigneraies et les myrtilleraies, des démarches sont en cours ou à venir afin d'intégrer ces types d'habitats dans le futur dispositif national MAET pour des mesures d'entretien et de rénovation/restauration.

Ce qui suit concerne seulement les contours des mesures « herbagères » (relatives aux surfaces herbagères, en zones humides ou non) inscrites dans le DOCOB.

Des mesures spécifiques aux châtaigneraies et aux myrtilleraies sont également intégrées au DOCOB.

Ce cadre général devra être précisé et approfondi en concertation avec les agriculteurs et les acteurs locaux, notamment lorsque les modalités du futur dispositif national MAET seront connues (en lien avec la programmation PAC 2014 -2020).

MESURES DE GESTION DES ZONES HUMIDES

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Préservation des zones humides	Mesure DOCOB: réf .HAB1.1d
Objectif	La mesure vise à préserver les zones humides en ne procédant à aucun traitement phytosanitaire, aucune fertilisation (hors restitution au pâturage) et aucun amendement magnésien et de chaux.	
Habitats et espèces concernées	6410 Prairies acides à Molinie et Jonc acutiflore 6430 Mégaphorbiaies 7110* Tourbieres hautes actives * 7120 Tourbieres hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7140 Tourbieres de transition et tremblantes	
Combinaison d'engagements proposée	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013. Exemple de combinaison possible : enregistrement pâturage/broyage/fauche + absence d'intrants Un diagnostic d'exploitation devra être réalisé pour la localisation des zones humides éligibles.	
Acteurs concernés	Propriétaires, agriculteurs, organismes agricoles (Chambre d'Agriculture...), organismes environnementaux (CREN, FRAPNA...)	
Priorité	Très forte	
Coût	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013.	
Financement	MAE(T)	
Indicateurs de suivi/contrôle	Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques)	
Sanctions	Variables selon l'importance de l'obligation et de l'anomalie ; se reporter aux seuils	

DOCUGE valant DOcument d'OBjectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

MESURES DE GESTION DES ZONES HUMIDES

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Préservation des zones humides <u>avec mise en défens temporaire (option)</u>	Mesure DOCOB: réf. HAB1.1f
Objectif	La mesure vise à : - préserver les zones humides en ne procédant à aucun traitement phytosanitaire, aucune fertilisation (hors restitution au pâturage) et aucun amendement magnésien et de chaux. - respecter la période de reproduction de certaines espèces végétales et animales spécifiques à ces zones humides par une mise en défens temporaire. La période de mise en défens ou de « non-intervention » (sans pâturage ni fauche) devra être définie pour le territoire.	
Habitats et espèces concernées	6410 Prairies acides à Molinie et Jonc acutiflore 6430 Mégaphorbiaies 7110* Tourbières hautes actives * 7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7140 Tourbières de transition et tremblantes	
Combinaison d'engagements proposée	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013. Exemple de combinaison possible : enregistrement pâturage/broyage/fauche + absence d'intrants + mise en défens temporaire (période à définir pour le territoire) Un diagnostic d'exploitation devra être réalisé pour la localisation des zones humides éligibles.	
Acteurs concernés	Propriétaires, agriculteurs, organismes agricoles (Chambre d'Agriculture...), organismes environnementaux (CREN, FRAPNA...)	
Priorité	Très forte	
Coût	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013.	
Financement	MAE(T)	
Indicateurs de suivi/contrôle	Respect du dispositif sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques)	
Sanctions	Variables selon l'importance de l'obligation et de l'anomalie ; se reporter aux seuils	

MESURES DE GESTION DES PRAIRIES NATURELLES DE FAUCHE

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Préservation des prairies naturelles de fauche		Mesure DOCOB : réf .HAB3.2a et b
Objectif	Cette mesure a pour objectif de conserver les prairies naturelles de fauche (au moins une fauche par an) et doit permettre aux espèces végétales et animales inféodées à ces surfaces d'accomplir leur cycle reproductif, dans un objectif de maintien de la biodiversité.		
Habitats et espèces concernées	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaire (<i>festuco-brometalia</i>) 6230* Formations herbeuses à <i>nardus</i>, riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l’Europe continentale)* 6520 Prairies de fauche de montagne		
Combinaison d'engagements proposée	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013. Exemple de combinaison possible : enregistrement pâturage/broyage/fauche + « prairies fleuries » (présence d’au moins 4 espèces indicatrices de la qualité écologique du milieu) + option « fauche tardive » (date à définir pour le territoire) Remarque : les engagements à obligation de résultat (ex : « prairies fleuries ») ne sont pas certains d’être maintenus dans le futur dispositif MAE ; c'est pourquoi nous proposons ici des mesures alternatives basées sur un ajustement de la fertilisation.	OU	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013. Exemple de combinaison possible : enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation (seuil à définir pour le territoire) + option « fauche tardive » (date à définir pour le territoire)
Acteurs concernés	agriculteurs, GAEC, sociétés agricoles		
Il revient à l’agriculteur de choisir la modalité d'entretien par la fauche ou par le pâturage			
Priorité	Forte		
Coût	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013.		
Financement	MAE(T)		
Indicateurs de suivi/contrôle	Présence d'au moins 4 espèces végétales issues de la liste validée pour le site (cf. : guide d’identification spécifique à élaborer pour le B18) et/ou cahiers d'enregistrement pour les pratiques d’épandage et de récolte.		
Sanctions	Variables selon l'importance de l'obligation et de l'anomalie ; se reporter aux seuils		

MESURES DE GESTION DES PELOUSES ET PRAIRIES PATUREES

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Préservation des pelouses et prairies pâturées (taux de recouvrement par les ligneux, inférieur à 1/3)		Mesure DOCOB : réf. HAB3.1a et HAB3.1b
Objectif	Cette mesure qui a pour objectif de conserver les pelouses à nard et autres pâtures doit permettre aux espèces végétales et animales inféodées à ces surfaces d'accomplir leur cycle reproductif, dans un objectif de maintien de la biodiversité.		
Habitats et espèces concernées	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaire (<i>festuco-brometalia</i>) 6230* Formations herbeuses à <i>nardus</i>, riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l’Europe continentale)* 8230 Pelouses pionnières des dalles sèches et chaudes 6520 Prairies de fauche de montagne 4030 Landes sèches européennes 4060 Landes alpines et boréales 5120 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> 5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		
Combinaison d'engagements proposée	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013. Exemple de combinaison possible : enregistrement pâturage/broyage/fauche + ajustement de la fertilisation « niveau 1 » (seuil de base à définir pour le territoire) O U <		

MESURES DE GESTION DES LANDES SEMI-OUVERTES

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Entretien des landes semi-ouvertes (taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3 ⁽¹⁾: dynamique d'embroussaillage importante)		Mesure DOCOB: réf HAB3.6a
Objectif	Entretien des landes « semi-ouvertes » par le pâturage et les interventions mécaniques sur les ligneux. L'objectif est le maintien d'une mosaïque de milieux herbacés et ligneux (l'ouverture totale de ces surfaces n'est pas exigée). La mesure vise à maintenir l'ouverture d'habitats d'intérêt communautaire en voie de fermeture par abandon ou manque d'interventions agro-pastorales. Elle a aussi pour objectif de maintenir la biodiversité de ces milieux (elle contribue également à la défense contre les incendies).		
Habitats et espèces concernées	4030 Landes sèches européennes 4060 Landes alpines et boréales 5120 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> 5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>festuco-brometalia</i>) 6230* Formations herbeuses à <i>nardus</i>, riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'europe continentale)* 8230 Pelouses pionnières des dalles sèches et chaudes 6520 Prairies de fauche de montagne 6410 Prairies acides à Molinie et Jonc acutiflore 6430 Mégaphorbiaies 7110* Tourbieres hautes actives * 7120 Tourbieres hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7140 Tourbieres de transition et tremblantes		
Combinaison d'engagements proposée	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013. Exemple de combinaison possible : enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 1 » (chargement à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)	OU	Exemple de combinaison possible (option): enregistrement pâturage/broyage/fauche + pression de pâturage « niveau 2 » (chargement plus exigeant à définir pour le territoire) + éventuellement intervention(s) mécanique(s) (nombre de passage à définir)
Acteurs concernés	Propriétaires, agriculteurs, organismes agricoles (Chambre d'Agriculture...)		
Priorité	Forte		
Coût	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013.		
Financement	MAE(T)		
Indicateurs de suivi/contrôle	Suivi photographique des travaux. Respect des chargements sur les parcelles engagées (cf. cahier d'enregistrement des pratiques), évaluation du prélèvement de la strate herbacée par le pâturage en priorité		
Sanctions	Variables selon l'importance de l'obligation et de l'anomalie ; se reporter aux seuils		

⁽¹⁾ au-delà de 2/3 d'embroussaillage la restauration du milieu nécessite de gros investissements pour un délai de reconstitution s'étalant souvent sur une durée d'au moins 5 années.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

MESURES DE GESTION DES LANDES SEMI-OUVERTES

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Transhumance apicole « amélioration du potentiel pollinisateur » dans le site Natura 2000	Mesure DOCOB: réf. HAB 3.6
Objectif	favoriser la pollinisation des habitats naturels d'intérêt communautaires, en particulier les landes à callune, qui sont en général recherchées par les apiculteurs.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Tous les milieux ouverts mais surtout habitats de landes 4030 – 4060 (sur lesquels la pollinisation par les abeilles joue un rôle important).	
Descriptif de la mesure	- Enregistrement des déplacements de ruche pour chaque emplacement, avec description et localisation de l'emplacement, nombre de ruches, date d'arrivée et de départ sur cahier d'enregistrement. - Déclaration annuelle en DSV du nombre de ruches et emplacements contractualisés. - Minimum de 15 ruches et 3 semaines d'occupation par emplacement. - Respect d'une distance minimum de 500m entre 2 emplacements (ruchers). - Minimum de 70 ruches contractualisé.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Ensemble du site B18	
Eligibilité	- apiculteurs sédentaires ou transhumants - détenir un nombre d'emplacements requis en fonction du nombre de ruches (4 emplacements minimum pour 100 ruches) avec au moins l'un d'entre eux situé sur un milieu d'intérêt communautaire ou à moins de 500m de celui-ci.	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Financeurs potentiels : à préciser avec la mise en place de la PAC 2013.	
Estimation du coût :	€ HT	
Priorité	2	

MESURES DE GESTION DES LANDES FERMEES

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Ouverture mécanique des landes fermées (taux de recouvrement par les ligneux, supérieur à 2/3)		Mesure DOCOB: réf HAB3.6b
Objectif	<i>Ouverture de landes fermées (ligneux < 50% après travaux d'ouverture) par des interventions mécaniques, puis maintien de l'ouverture pendant la durée du contrat. L'objectif est la restauration d'une mosaïque de milieux herbacés et ligneux (l'ouverture totale de ces surfaces n'est pas exigée).</i> La mesure vise à ouvrir des landes d'intérêt communautaire en voie de fermeture par abandon ou manque d'interventions agro-pastorales. Elle a aussi pour objectif de restaurer la biodiversité de ces milieux (elle contribue également à la défense contre les incendies). Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en couverts herbacés semi-naturels (prairies naturelles, parcours, landes) exploités par le pâturage et/ou la fauche.		
Habitats et espèces concernées	4030 Landes sèches européennes 4060 Landes alpines et boréales 5120 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> 5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		
Combinaison d'engagements proposée	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013. Il sera recommandé de réaliser un diagnostic d'exploitation pour la faisabilité technico-économique et évaluer l'intérêt fourrager de ces travaux d'ouverture.		
	Exemple de combinaison possible : Ouverture mécanique + enregistrement pâturage/broyage/fauche + intervention(s) mécanique(s) d'entretien « niveau 1 » (nombre de passage à définir)	OU	Exemple de combinaison possible (option) : ouverture mécanique + enregistrement pâturage/broyage/fauche + intervention(s) mécanique(s) d'entretien « niveau 2 » (nombre de passage plus élevé à définir)
Acteurs concernés	Propriétaires, agriculteurs, organismes agricoles (Chambre d'Agriculture...)		
Priorité	Forte		
Coût	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013.		
Financement	MAE(T)		
Indicateurs de suivi/contrôle	Suivi photographique des travaux (dont état initial et après travaux d'ouverture). Respect du planning et des modalités des travaux d'ouverture et d'entretien		
Sanctions	Variables selon l'importance de l'obligation et de l'anomalie ; se reporter aux seuils		

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

MESURES DE GESTION SPECIFIQUES AUX LANDES A MYRTILLES

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Entretien et rénovation/restauration de landes à myrtilles (taux de recouvrement par les ligneux bas, supérieur à 1/3)	Mesure DOCOB: réf. HAB3.6c
Objectif	<i>Restauration de landes à myrtille en cours de fermeture par les ligneux (et notamment le pin sylvestre) par des interventions manuelles et/ou mécaniques, puis maintien de l'ouverture pendant la durée du contrat. L'objectif est la restauration d'une mosaïque de milieux (l'ouverture totale de ces surfaces n'est pas exigée) avec recouvrement des espèces ligneuses hautes (>2m) inférieur à 10%.</i> La mesure vise à conforter la gestion et/ ou la réouverture de landes à myrtille d'intérêt communautaire en voie de fermeture, par abandon ou manque d'interventions agro-pastorales. La finalité de récoltes des myrtilles doit être liée à celle de restauration de la biodiversité de ces milieux (elle contribue également à la défense contre les incendies). Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en myrtilleraies exploitées pour leurs fruits.	
Habitats et espèces concernées	4030 Landes sèches européennes. Un inventaire cartographique préalable des parcelles à potentiel de restauration sera à réaliser. - Busard cendré (territoire de nidification) - Territoire de chasse pour les chiroptères (espèces à préciser : la présence de chauve-souris n'est pas encore connue, suite à une absence d'inventaire dans ce domaine).	
Combinaison d'engagements proposée	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013. Il sera recommandé de réaliser un diagnostic d'exploitation pour la faisabilité technico-économique et évaluer l'intérêt de ces travaux d'ouverture.	
	Démarches en cours ou à venir afin d'intégrer ces types d'habitats dans le futur dispositif national MAE. Le cadre général devra être précisé et approfondi en concertation avec les agriculteurs et les acteurs locaux, notamment lorsque les modalités du futur dispositif national MAE seront connues (en lien avec la programmation PAC 2014-2020).	
Acteurs concernés	Propriétaires, agriculteurs, organismes agricoles (Chambre d'Agriculture...)	
Priorité	Forte	
Coût	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013.	
Financement	MAE(T) ?	
Indicateurs de suivi/contrôle	A préciser : Suivi photographique des travaux (dont état initial et après travaux d'ouverture) ? Respect du planning et des modalités des travaux d'ouverture et d'entretien ?	
Sanctions	<i>Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013.</i>	

MESURES DE GESTION SPECIFIQUES AUX CHATAIGNERAIES

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Entretien et rénovation/restauration de châtaigneraies	Mesure DOCOB: réf.HAB5.5
Objectif	Plusieurs objectifs peuvent être recherchés : - Production fruitière (à limiter aux cas où une production commerciale est possible : bon terrain, irrigation, variétés bien adaptées). - Reconstitution d'une forêt de châtaignier pour la production de bois - Nettoyage et entretien du terrain - Nourriture pour les animaux , ceux-ci pouvant être combinés. Encourager une gestion dynamique de la châtaigneraie en priorité là où le Châtaignier est à sa place, c'est-à-dire sur les stations correspondant à ses exigences climatiques et pédologiques : c'est en situation fraîche que la châtaigneraie s'avère la plus stable. Il sera donc au préalable nécessaire d'identifier l'état de l'habitat et les objectifs.	
espèces et habitats d'espèces potentiellement concernées	- <i>Osmoderma eremita</i>, <i>Lucanus cervus</i>, plus ponctuellement <i>Cerambyx cerdo</i>. - Chiroptères : espèces à préciser (la présence de chauve-souris n'est pas encore connue, suite à une absence d'inventaire dans ce domaine). - avifaune cavernicole (insuffisance d'inventaire dans ce domaine).	
Combinaison d'engagements proposée	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013. Il sera recommandé de réaliser un diagnostic d'exploitation pour la faisabilité technico-économique et évaluer l'intérêt de ces travaux de restauration.	
	Démarches en cours ou à venir afin d'intégrer ces types d'habitats dans le futur dispositif national MAE. Le cadre général devra être précisé et approfondi en concertation avec les agriculteurs et les acteurs locaux, notamment lorsque les modalités du futur dispositif national MAE seront connues (en lien avec la programmation PAC 2014 - 2020). Exemple de mesure de restauration dans une optique de production fruitière : Rabattage et élagage plus ou moins sévère selon l'état sanitaire de l'arbre, au-dessus du point de greffe pour permettre une remise en état durable ; éliminer les branches mortes (chancre de l'écorce) Protéger les plaies occasionnées par la coupe des branches.	
Acteurs concernés	Propriétaires, agriculteurs, organismes agricoles (Chambre d'Agriculture...)	
Priorité	moyenne	
Coût	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013.	
Financement	MAEt ?	
Indicateurs de suivi/contrôle	A préciser.	
Sanctions	Selon les nouvelles modalités fixées suite au processus de réforme engagé de la PAC à l'horizon 2013.	

**CHAPITRE VIII – CAHIERS DES CHARGES DES
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DOCOB**

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DOCOB

- 1) Restauration des tronçons dégradés et aménagements préventifs de zone sensibles (zones humides, éboulis...) à partir du constat réalisé (COM1.1)
- 2) Réalisation d'un dépliant
- 3) Formation des professionnels du tourisme
- 4) Formation du personnel en charge de l'entretien des routes
- 5) Création d'une équipe mobile de prévention, d'information du public et si nécessaire de sanction

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DOCOB

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Restauration des tronçons dégradés et aménagements préventifs de zone sensibles (zones humides, éboulis...) à partir du constat réalisé (COM1.1)	Mesure DOCOB: réf. COM1.1d
Objectif	Le groupe de travail sur la thématique « activités de pleine nature » a souligné le caractère diffus de la fréquentation en dehors des points d'affluence, comme le Gerbier ou le Mézenc (ou de l'organisation d'événements). Les atteintes potentielles ou avérées retenues par le groupe de travail concernant : - la pratique non contrôlée des loisirs motorisés par les groupes non locaux, difficiles à sensibiliser (de passage sur le site), - les passages (piétinement, véhicules...) hors sentiers – principalement pour l'accès à certains secteurs (Gerbier, Mézenc où les aménagements actuels sont insuffisants...), - l'absence d'informations des touristes et usagers, qui induisent des comportements susceptibles d'endommager les milieux naturels, la faune, la flore. Ces actions s'inscrivent dans la continuité du programme LIFE (2004-2008). Elle visent à : - assister la cicatrisation naturelle du tapis herbacé dégradé par la fréquentation - (r)établir une canalisation des visiteurs sur les zones sensibles telles les milieux humides, rocheux, landes d'altitude... très fréquentées (Mézenc, Gerbier...), quand les itinéraires existants facilitent les divagations.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire (priorité 1 à privilégier).	
Descriptif de la mesure	Localisation et nature des travaux à préciser par état des lieux (et après étude sur le Mézenc, suite au programme LIFE : voir fiche correspondante p.229) Ce pourra être, par exemple, la restauration de plateforme, la mise en place d'un balisage adapté, voire la modification de tracés si ceux-ci impactent des habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire...) Prise en compte les habitats d'espèces et du dérangement pour la faune sauvage lors de la définition des travaux. Remarques : un projet de plan de gestion est en cours sur les 5 sucs – rechercher une synergie avec celui-ci.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Celui du site Natura 2000 (une attention particulière sera apportée aux sites soumis à forte fréquentation : Mont Gerbier...). Action identifiée au programme LIFE pour le Mézenc : fiche n°6a (assister la cicatrisation naturelle du tapis herbacé), 12a ou 12b (canalisation de la fréquentation par mise en place de petits ouvrages en pierres sèches)	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Financement Natura 2000 uniquement pour les habitats et espèces relevant de la Directive Habitats (contrats Natura 2000 pour les travaux).	
Estimation du coût :	A préciser lors de l'identification des tronçons d'itinéraires concernés.	
Priorité	1	

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DOCOB

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Réalisation d'un dépliant	Mesure DOCOB: réf. COM1.2b
Objectif	Le groupe de travail sur la thématique « activités de pleine nature » du site, a retenu comme atteintes potentielles ou avérées : - la pratique non contrôlée des loisirs motorisés par les groupes non locaux, difficiles à sensibiliser (de passage sur le site), - les passages (piétinement, véhicules...) hors sentiers – principalement pour l'accès à certains secteurs (Gerbier, Mézenc où les aménagements actuels sont insuffisants...), - l'absence d'informations des touristes et usagers, qui induisent des comportements susceptibles d'endommager les milieux naturels, la faune, la flore En conséquence, il a mis comme priorité la communication auprès des professionnels et des visiteurs. La rédaction d'un document simple mais largement diffusé, afin d'informer de manière générale sur les milieux et espèces remarquables du site et les mesures de préservation peut contribuer à limiter les menaces identifiées. Ce dépliant doit se trouver en accès libre et gratuit dans les offices de Tourisme, à la « maison de site » (CG07, mais aussi chez les hébergeurs du massif. L'objectif est de favoriser des comportements respectueux chez les visiteurs (et chez les habitants du site).	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Habitats naturels et habitats d'espèces de la Directive en privilégiant ceux ayant une priorité 1 sur le site (Cf. DOCOB § II.1.6.7).	
Descriptif de la mesure	Principes d'édition : · Format : Dépliant 10 x 21 cm à 3 ou 4 volets, · Complémentarité avec d'autres publications. · Mise à disposition : gratuite · Diffusion : ↘ Visiteurs : dans les hébergements touristiques par les OT (diffusion par chaque OT à leurs adhérents, pour mise à disposition des visiteurs dans leur chambre d'hôtel, chambre d'hôte, gîte rural, camping...), ↘ Habitants : dans quelques commerces (boulangerie) ou lieux publics (salles communales...). Nombre : 10 000 ex. pour durée de vie de 2 à 3 ans Etapas de conception : Document à concevoir en partenariat avec les acteurs locaux. · Canevas de construction du dépliant : description des milieux et espèces associées – présentation des modes de gestion des milieux..., des fragilités, des comportements respectueux par rapport aux milieux et espèces et aux gestionnaires – renvoi sur les éventuelles publications complémentaires. · Rédaction des textes bruts de présentation des milieux et espèces, des modes de gestion et des comportements respectueux. · Rédaction finale adaptée à un large public · Recherche de l'iconographie (dessins et photos) : · Mise en page graphique et maquette · Impression et pliage.	

Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	L'ensemble des communes du site d'intérêt communautaire. Action déjà identifiée pour le site du Mézenc dans le cadre du programme LIFE NT (fiche action n°11b).
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA... Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
Estimation du coût :	10 000 € HT
Priorité	2

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DOCOB

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Formation des professionnels du tourisme	Mesure DOCOB: réf. COM1.2c
Objectif	Le tourisme est une activité économique importante du territoire. L'attrait principal de la région reposant sur la diversité des paysages et des milieux, il semble primordial d'engager des actions permettant de réduire les impacts négatifs de cette activité tout en renforçant les retombées positives pour le territoire. Une des clés du partage harmonieux de l'espace et permettant de garantir une utilisation certes récréative mais non destructrice repose sur la capacité à informer, sensibiliser l'ensemble des acteurs et des usagers. Les atteintes potentielles ou avérées retenues par le groupe de travail concernent : - la pratique non contrôlée des loisirs motorisés par les groupes non locaux, difficiles à sensibiliser (de passage sur le site), - les passages (piétinement, véhicules...) hors sentiers – principalement pour l'accès à certains secteurs (Gerbier, Mézenc où les aménagements actuels sont insuffisants...), - l'absence d'informations des touristes et usagers, qui induisent des comportements susceptibles d'endommager les milieux naturels, la faune, la flore. Le patrimoine naturel du secteur des suc n'est pas suffisamment mis en valeur dans le cadre des activités touristiques. L'organisation de formations (de niveau adapté à chaque public) pour les professionnels du tourisme exerçant sur le site permettra de restituer aux visiteurs une information sur les milieux naturels et leur gestion, voire d'organiser des visites ou circuits basé sur le découverte du patrimoine naturel. L'effet attendu est d'apporter des connaissances scientifiques aux professionnels du tourisme afin qu'ils comprennent mieux les enjeux du site Natura 2000 et qu'ils puissent à leur tour sensibiliser les visiteurs.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Habitats naturels et habitats d'espèces de la Directive.	
Descriptif de la mesure	Publics cibles : les professionnels du tourisme et les acteurs locaux situés à proximité de la zone d'étude concernée. Groupe de participants : 10 – 15 personnes maximum Périmètre : à définir en concertation. Objectifs détaillés : A la fin du cycle de formation, chaque participant devra être capable de : - Renseigner et communiquer sur les objectifs du programme Natura 2000 - Comprendre les différents enjeux du site Natura 2000 du secteur des suc - Engager des actions permettant d'accroître le niveau de protection de ce site - Accroître son niveau de connaissances scientifiques et naturalistes - Sensibiliser les différents usagers, notamment les clientèles, au respect de l'environnement	

Descriptif de la mesure (suite)	Méthode pédagogique : Le milieu naturel devra être appréhendé dans son ensemble autour de 4 thématiques phares : - Les milieux agropastoraux et les zones humides (tourbières...) - Les milieux forestiers - Les milieux rocheux : sucs et éboulis - Les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire Chaque thématique sera abordée selon 3 niveaux d'approche complémentaires : - Approche « naturaliste » : axée sur la transmission de savoirs et de connaissances scientifiques sur le milieu pour comprendre son évolution et son fonctionnement - Approche « gestionnaire » : axée sur la gestion des ressources et les enjeux qui en découlent, le partage de l'espace, la valorisation économique et sociale de ces milieux - Approche « valorisation/sensibilisation » : plus axée sur l'interprétation, la dimension éducative et le partage des connaissances avec différents publics (scolaires, visiteurs, population locale) L'apport de connaissance théorique sera complété par un apport de méthodologie tant au niveau de l'identification que de l'interprétation. L'idée est de transmettre des outils concrets en matière d'interprétation et de valorisation, qui pourront ensuite être utilisés par les professionnels en complément du dépliant de sensibilisation. Chaque journée de formation fera l'objet d'un contenu spécifique et détaillé distinct de celui des autres journées. Un bilan qualitatif et individuel sera également effectué. Lieu de formation : sur le site Natura 2000 du secteur des sucs (B18) A préciser en fonction des intervenants et de la nature de l'intervention. Possibilité de combiner intervention en extérieur sur site et plénière en salle. Période et durée de l'action de formation : - 7 journées de formation par an réparties en 2 sessions de 3 jours et 1 journée commune. - 1 journée de présentation générale ouverte à l'ensemble des professionnels du tourisme du territoire pour présenter le programme Natura 2000, les différents sites classés, les objectifs et les enjeux de ce classement. - 2 sessions de 3 journées thématiques approfondies Il s'agit de proposer deux sessions de formation sur deux périodes de l'année (en évitant bien sur la saison estivale) pour accueillir un nombre convenu de participants et proposer une formation adaptée au niveau du groupe. Etapes de mise en oeuvre : · Validation du cahier des charges général avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche · Elaboration des fiches techniques et pédagogiques · Rédaction du cahier des charges et sélection des intervenants par appel d'offre · Rédaction des conventions avec les intervenants · Information et mobilisation des professionnels · Constitution des groupes de participants, recueil des attentes et des niveaux de connaissances. · Suivi logistique pour l'organisation des journées · Elaboration de fiches bilans et d'une procédure d'évaluation de l'action de formation.
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	L'ensemble des communes du site d'intérêt communautaire.
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA... Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER
Estimation du coût :	8 000 € HT
Priorité	1

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Formation du personnel en charge de l'entretien des routes	Mesure DOCOB: réf. COM1.2h
Objectif	L'entretien de la voirie publique peut nécessiter des travaux de curage, remblaiement/déblaiement... Ces interventions peuvent avoir des conséquences sur la conservation des zones humides et les espèces qu'elles hébergent. Les atteintes potentielles ou avérées sont : - le comblement et la disparition de la zone humide, - le dérangement et/ou la destruction de certaines espèces notamment au moment de la reproduction, - la modification du fonctionnement de la zone humide - la destruction de plantes hôtes nécessaires à certains papillons lors de l'entretien des accotements de route (fauchage trop précoce...). L'organisation de formations de niveau adapté pour les professionnels chargés de l'entretien de la voirie sur le site permettra de les sensibiliser aux bonnes pratiques intégrant la prise en compte de la biodiversité. L'effet attendu est d'apporter l'information aux professionnels afin qu'ils adaptent leurs pratiques aux enjeux du site Natura 2000.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Habitats naturels et habitats d'espèces de la Directive.	
Descriptif de la mesure	Publics cibles : les professionnels chargés de l'entretien de la voirie (collectivités territoriales : Conseil Général...). Groupe de participants : 10 – 15 personnes maximum Périmètre : à définir en concertation. Objectifs détaillés : A la fin du cycle de formation, chaque participant devra être capable de : - Comprendre les différents enjeux du site Natura 2000 du secteur des sucs - Disposer de l'information nécessaire à la prise en compte des habitats et espèces pouvant être concernées par les interventions sur la voirie, et notamment avoir connaissance de la localisation des zones à enjeux - Adapter les pratiques afin d'accroître le niveau de protection de ce site	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	L'ensemble des communes du site d'intérêt communautaire.	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA... Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER	
Estimation du coût :	4 000 € HT	
Priorité	1	

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DOCOB

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Création d'une équipe mobile de prévention, d'information du public et si nécessaire de sanction.	Mesure DOCOB: réf. COM1.2g
Objectif	Accueil, information du public sur la fragilité des milieux et du bon comportement à adopter lors de la fréquentation du site. Si nécessaire dresser des constats d'infractions.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Habitats naturels et habitats d'espèces de la Directive.	
Descriptif de la mesure	Formation de 2 personnes à cette mission Mise à disposition de ces 2 personnes pendant 3 mois (compris salaires avec charges, fournitures...)	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Sites du Mézenc et du Gerbier (mise en commun des moyens, et application d'une politique identique de gestion de la fréquentation touristique).	
Remarques	Equipe alternant ses journées entre le site du Mézenc et celui du Gerbier, en période estivale. Structure porteuse à identifier Cette action reprend une proposition du programme LIFE (fiches n°s 2b et 13°) Le rapprochement avec la structure animatrice du site B4 « bois de Païolive » où ce type de mesure est déjà mis en œuvre pourra être utile.	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA... Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER, conseil général de l'Ardèche ? communautés de communes ?...	
Estimation du coût :	36 000 € HT	
Priorité	2	

CHAPITRE IX – CAHIERS DES CHARGES DES ETUDES ET SUIVIS

CAHIERS DES CHARGES DES ETUDES ET SUIVIS

- 1) SUI1.1a : Rédaction de diagnostic détaillé préalable à la signature des contrats et pour tout travaux ou projets concernant des zones humides (tourbières, bas marais, eaux stagnantes...)
- 2) SUI1.2a : Evaluation de la biodiversité de la châtaigneraie (et notamment celle liée au bois mort et arbres à cavité)
- 3) SUI1.3a : Améliorer les connaissances sur l'habitat du Busard cendré (*Circus pygargus*)
- 4) SUI2.1a : Améliorer les connaissances sur les populations de chiroptères du site
- 5) SUI2.2a : Étude des reptiles : réaliser un état initial
- 6) SUI2.3a : Améliorer les connaissances sur les populations d'amphibiens du site
- 7) SUI2.4a : Études complémentaires lepidoptères : réaliser un état initial
- 8) SUI2.5a : Études complémentaires compléter la connaissance de la répartition des populations de Chabot sur le site
- 9) SUI2.6a : Étude coléoptères saproxyliques : réaliser un état initial
- 10) SUI2.7a : Améliorer les connaissances sur les populations d'écrevisses du site : réaliser un état initial
- 11) SUI3.1a : Evaluation de l'état de conservation : suivi des zones humides d'intérêt communautaire
- 12) SUI3.2a : Evaluation de l'état de conservation : suivi des milieux rocheux d'intérêt communautaire
- 13) SUI3.3a : Evaluation de l'état de conservation : suivi des habitats forestiers d'intérêt communautaire
- 14) SUI3.4a : Evaluation de l'état de conservation : suivi des habitats agro pastoraux d'intérêt communautaire
- 15) SUI4.1a : Suivi de la population de Seneçon leucophylle en corrélation avec la dynamique de l'éboulis
- 16) SUI4.2a : Suivi des populations de sonneur à ventre jaune
- 17) Rédaction de diagnostics détaillés sur l'efficacité des actions mises en œuvre pour la protection des habitats naturels du Mézenc et du Gerbier
- 18) SUI1.6 : Cartographie des habitats du suc du Cheylard, avec rapport précisant les enjeux biologiques sur ce secteur ainsi que d'éventuelles propositions de mesures pour la préservation des habitats.
- 19) SUI1.4 : Etude de la répartition des emplacements existants des ruchers dans le site Natura 2000

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Rédaction de diagnostic détaillé préalable à la signature des contrats et pour tout travaux ou projets concernant des zones humides (tourbières, bas marais, eaux stagnantes...)	Mesure DOCOB: réf. SUI1.1.a
Objectif	Préalablement à la mise en œuvre de mesures éligibles au DOCOB pour les zones humides, un diagnostic écologique des parcelles concernées par ce type de milieu sera effectué en liaison avec le futur co-contractant (état des lieux et notice de gestion)	
Habitats et habitats d'espèces concernées	hab 7110* - 7120 - 7140 - 6410 - 3130 - 3260 – sonneur à ventre jaune, amphibiens, écrevisse à patte blanche, chabot...	
Descriptif de la mesure	- Synthèse des données existantes - Cartographie des habitats naturels à une échelle adaptée (1/5000 ou moins) - Géoréférencement des espèces patrimoniales observées - Evaluation de la fonctionnalité, de la dynamique et de l'état de conservation - Proposer ou affiner les mesures de gestion des cahiers des charges pour les surfaces non agricoles. - mise à jour de l'inventaire départemental des zones humides suite à chaque diagnostic Ce diagnostic pourra également être envisagé avant la mise en œuvre d'actions hors contrat (travaux, documents de planification...)	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Ensemble du site B18	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Contrats cf. mesures HAB1.1d, HAB1.1f, HAB1.2a, b, c	
Estimation du coût :	Au cas par cas selon devis	
Priorité	1	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des suc's" FR8201664	Evaluation de la biodiversité de la châtaigneraie (et notamment celle liée au bois mort et arbres à cavité)	Mesure DOCOB: réf. SUI1.2a
Objectif	Evaluer l'importance de la châtaigneraie du site B18 en termes d'habitats d'espèces. Compléter la liste des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site (et donc le FSD) Hierarchiser les enjeux et préciser les objectifs de conservation Revaloriser les châtaigneraies abandonnées en soulignant leur rôle de réservoir de biodiversité locale. Cette étude devra s'inscrire dans un cadre élargi et s'insérer dans les actions déjà mises en œuvre dans ce domaine dans le périmètre du PNRMA (ce qui permettra de mettre en cohérence les actions de gestion).	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Espèces potentiellement visées : entomofaune saproxylique, chiroptères... Il faudra veiller à assurer une compatibilité et surtout la complémentarité de cette action avec les mesures SUI1.2a « étude des chiroptères » et SUI2.6a « étude coléoptères saproxyliques, qui concernent » l'ensemble du site.	
Descriptif de la mesure	Application du protocole S Vincent (09/2009) : - description du peuplement (définition d'un échantillonnage, recueil de données générales, calcul de l'Indice de Biodiversité Potentiel) - recensement des arbres morts et vivants (protocole PCQM, description des arbres recensés, détermination du stade de décomposition des arbres morts) - description des micro habitats (description des cavités, caractéristiques de l'écorce) - relevé floristique intégrant les modalités de gestion agropastorales - étude de la répartition spatiale du bois mort	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Ensemble des châtaigneraies du site (communes de Burzet, La Bastide sur Bésorgues, Pereyres)	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA... Financeurs potentiels : Etat...	
Estimation du coût :	5 000 € HT	
Priorité	2	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Améliorer les connaissances sur l'habitat du Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Mesure DOCOB: réf. SUI1.3a
Objectif	repérer les couples dans les cultures informer les agriculteurs et, avec leur accord, localiser les nids à l'intérieur des champs pour mettre en place une mesure de protection adaptée en fonction des besoins	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) et ses habitats potentiels (toutes les landes plus ou moins ouverts, pâtures, prairies de fauche, zones humides...	
Descriptif de la mesure	Dispositif d'observation du 15/05 au 31/08 Action à conduire en partenariat avec la LPO afin de garantir une compatibilité avec les actions déjà mises en œuvre (programmes de marquage alaire - enquête « Busards 2010/2011... »)	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Ensemble du site	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : Financeurs potentiels : Etat...	
Estimation du coût :	5 000 € HT	
Priorité	3	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des suc's" FR8201664	Améliorer les connaissances sur les populations de chiroptères du site	Mesure DOCOB: réf. SUI2.1.a
Objectif	L'objectif est de compléter la liste des espèces d'intérêt communautaire présentes dans le site (et donc de compléter le Formulaire standard des données FSD). L'étude permettra de hiérarchiser les enjeux et de préciser les objectifs de conservation pour les chiroptères, et d'analyser les mesures de gestion prévues au Docob au vu de leur impact pour les chiroptères.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	La présence de chauve-souris n'est pas encore connue, suite à une absence d'inventaire dans ce domaine. Le Grand Murin (1324 - <i>Myotis myotis</i>) a été mentionné (sans précisions supplémentaire de localisation) à Sainte Eulalie. Il y a potentiellement de nombreux habitats pour les chiroptères sur le site B18. La recherche de colonies de reproduction sera privilégiée.	
Descriptif de la mesure	La pose de micro-émetteurs et le radiopistage des chiroptères est la méthode la plus efficace et la plus rentable (compte tenu du temps d'application qu'elle requiert) pour localiser des colonies de mise-bas de chiroptères. La préservation de ces gîtes est indispensable pour assurer la pérennité des populations des espèces concernées, avec la protection des cavités d'hibernation et la conservation de leurs territoires de chasse. Leur localisation peut être réalisée par la pose d'une demi douzaine de microémetteurs et donc de découvrir au moins autant de colonies de reproduction. La localisation de colonies de mise bas est un préalable à la mise en place d'autres mesures de gestion communes à la plupart des DOCOB, par exemple l'aménagement et la protection du bâti en faveur des chiroptères ou la conservation des arbres gîtes (mesures forestières). Ce type d'action permettra également de cibler plus efficacement les mesures agri-environnementales dans le but de maintenir ou d'accroître la qualité des habitats de chasse aux abords des sites de reproduction.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Ensemble du site B18 (périmètre actuel couvrant 3 504 ha).	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA Financeurs potentiels : Etat...	
Estimation du coût :	7 500 € HT	
Priorité	1	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des suc's" FR8201664	étude des reptiles : réaliser un état initial	Mesure DOCOB: réf. SUI2.2.a
Objectif	Etablir un suivi qui permette d'évaluer « l'état de santé » des populations de reptiles dans les milieux naturels gérés et non gérés. Ce protocole doit permettre aux gestionnaires de suivre l'évolution des populations à une échelle locale et tester l'effet des pratiques de gestion sur les populations.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i> Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i> Vipère péliade <i>Vipera berus</i> Lézard vivipare <i>Lacerta vivipara</i> Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i> Couleuvre à collier Vipère aspic Orvet	
Descriptif de la mesure	Protocole de suivi de la société herpétologique de France Usage combiné des « plaques refuges » et des prospections « à vue » - <u>Relevés sous plaques</u> : . Positionner une plaque tous les 50 m environ sur le transect (4 plaques par transect). Pose des plaques au printemps, attendre 2 mois, puis faire un passage à peu près toutes les semaines pendant les deux mois optimaux pour l'activité de reproduction. - <u>Relevés à vue</u> : . Parcours de transects de 150 m au sein d'une zone homogène à allure réduite (10-15 minutes par transect). Minimum de 4 visites par transect (6 si possible) pendant les deux mois de l'étude. Période à définir sur le site B18. Les relevés devront dans la mesure du possible être réalisés dans des conditions météorologiques « optimales ».	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Tout le site B18.	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA Financeurs potentiels : Etat...	
Estimation du coût :	5 000 € HT	
Priorité	3	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Améliorer les connaissances sur les populations d'amphibiens du site	Mesure DOCOB: réf. SUI2.3.a
Objectif	Amélioration des connaissances : le protocole d'inventaire doit apporter des éléments naturalistes au gestionnaire amené à décider des orientations de gestion sur les parties du site où les amphibiens sont présents.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Crapaud commun <i>Bufo bufo</i> Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> Triton alpestre <i>Triturus alpestris</i> Triton palmé <i>Triturus helveticus</i>	
Descriptif de la mesure	Référence : protocole du réseau herpétofaune de l'ONF - Description du point d'eau . typologie du point d'eau : étang, mare, fossé, ornière, rivière, ru, ruisseau, autres, la surface en eau, . l'origine de l'eau : ruissellement, eau de drainage, apport de la nappe, source, débordement d'une rivière... . l'écoulement (évaporation, fuite dans le point d'eau, ruissellement de surface, fuite par un fossé ou évacuation de surface...), ; le fond : pavé /bétonné /bâché, vaseux /argileux, sableux, rocheux, dépôt organique...) présence ou non de végétation aquatique) - Description de l'environnement de la mare : éclaircissement, habitats terrestres possibles à 20m au maximum du point d'eau (souches, cavités basses sur les arbres, nature du couvert sur un tampon de 50m (en pourcentage)), fréquentation anthropique. - Définition des menaces: assèchement du point d'eau, comblement naturel, boisement, altération de l'habitat par comblement, pollution, dégradation de l'environnement du site, curage, poissons, tortue de Floride, rectification et/ou aménagement des berges à vocation non biodiversité, isolement du site, constatation de destruction d'animaux... . Conditions physico-chimiques (température de l'air lors du relevé, humidité ambiante, pression atmosphérique, perturbation, température de l'eau, turbidité,...) Description de la végétation (formation arbustive ou boisée, héliophytes, hydrophytes à feuilles flottantes et submergées, à feuilles flottantes, flottants non enracinés, algues affleurantes, eau libre avec hydrophytes à feuilles toutes submergées..) 1 passage de jour précoce, 1 passage de nuit (pour les chants au moment de la reproduction), 1 passage de jour tardif (pour les espèces qui se reproduisent plus tard) et 1 passage de jour pour les larves. <i>Attention : Toutes les espèces d'Amphibiens sont protégées, et nécessitent une autorisation de capture spécifique.</i>	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Tout le site B18	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA Financeurs potentiels : Etat...	
Estimation du coût :	5 000 € HT	
Priorité	3	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	études complémentaires lepidoptères : réaliser un état initial	Mesure DOCOB: réf. SUI2.4.a
Objectif	L'objectif est de compléter la liste des espèces d'intérêt communautaire présentes dans le site (et donc de compléter le Formulaire standart des données FSD). L'étude permettra de hierachiser les enjeux et de préciser les objectifs de conservation pour les lepidoptères, et d'analyser les mesures de gestion prévues au Docob au vu de leur impact pour les lepidoptères.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Apollon <i>Parnassius Apollo</i> , Semi apollon <i>Parnassius Mnemosyne</i> , Azuré du Serpollet <i>Maculinea Arion</i> , Sphinx de l'épilobe <i>Proserpinus proserpina</i> ...	
Descriptif de la mesure	Inventaire le plus exhaustif possible basé sur des prospections de terrain standardisées et reproductibles, ainsi que sur une analyse de toutes les autres données lépidoptérologiques connues pour le site. Protocole d'échantillonnage : Suivi Temporel des Rhopalocères de France mis en place par le MNHF (MANIL et al. 2004 modifié en 2007). IConcernant plus spécifiquement l'Azuré du Serpollet, il faudrait : 1) cartographier les complexes de macro- habitats comprenant une délimitation des zones avec la ou les différentes plantes hôtes. 2) Cartographier l'ensemble des sous- populations et des populations locales, après inventaire des stations avec présence d'adultes puis observation du comportement de ponte au niveau des stations.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Tout le site B18	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA, Financeurs potentiels : Etat...	
Estimation du coût :	3 500 € HT	
Priorité	1	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	études complémentaires compléter la connaissance de la répartition des populations de Chabot sur le site	Mesure DOCOB: réf. SUI2.5a
Objectif	Cette espèce présente une sensibilité particulière à la qualité de l'eau. Une dégradation de la qualité de l'eau et/ou des sédiments ainsi que des phénomènes de colmatage des substrats voire le réchauffement de l'eau sont susceptibles de provoquer la régression de cette espèce. Il est donc utile de procéder à la mise en place de suivis de la faune piscicole et aquatique (et plus particulièrement sur les espèces bio indicatrices et/ou d'intérêt communautaire (An. II) dont le Chabot est un représentant.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Le Chabot (<i>Cottus gobio</i>).	
Descriptif de la mesure	Echantillonnage de stations d'études à l'aide d'un Cadre à Projection prospecté à l'Electricité. Ce dispositif consiste en un cadre sans fond délimitant une place de 0.64 m2. Il sert à prospecter à plusieurs reprises la totalité des pôles d'attraction définis sur une station suivant une stratégie d'échantillonnage stratifié. La mise en place d'un suivi standardisé et répliquable de cette espèce bio indicatrice (et éventuellement de l'écrevisse à pattes blanches si sa présence était constatée sur le site) permettrait de mesurer l'état de conservation des populations et de façon indirecte, l'évolution de la qualité des cours d'eau. Pêche de 60 placettes par station, interprétation avec cartographie sommaire préalable.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Tout le site B18	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA, Financeurs potentiels : Etat, Fédératin de pêche, Agence de l'eau...	
Estimation du coût :	7 000 € HT	
Priorité	2	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	étude coléoptères saproxyliques : réaliser un état initial	Mesure DOCOB: réf. SUI2.6a
Objectif	L'objectif est de compléter la liste des espèces d'intérêt communautaire présentes dans le site (et donc de compléter le Formulaire standard des données FSD). L'étude permettra de hiérarchiser les enjeux et de préciser les objectifs de conservation pour les coléoptères saproxyliques, et d'analyser les mesures de gestion prévues au Docob au vu de leur impact pour les coléoptères saproxyliques.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	espèces ciblées: Lucane cerf volant (<i>Lucanus cervus</i>) , Pique prune (<i>Osmoderma eremita</i>), Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>), Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)...	
Descriptif de la mesure	- Dresser la liste des espèces de coléoptères saproxyliques présents dans le périmètre d'études. - Les techniques d'échantillonnage utilisées seront décrites et devront être efficaces, efficientes, sélectives et reproductibles. Leur mise en oeuvre doit rester simple avec un coût moyen abordable (méthode à faire valider par le gestionnaire). - L'inventaire sera réalisé sur une saison. Il devra permettre de : - Qualifier la richesse patrimoniale des espèces recensées (espèces présentes, quantification, biologie, milieux associés, intérêt patrimonial (rareté, statut) ; liste de synthèse); - Identifier les microhabitats et éventuellement les habitats auxquels chaque espèce est associée ; - Proposer des mesures de suivi de chaque espèce ou groupe d'espèces (définir un cahier des charges du suivi des populations par habitats d'espèces ou de groupes d'espèces, y compris calendrier indicatif). - Proposer des mesures de gestion pour chaque espèce ou groupe d'espèces (définir un cahier des charges à l'usage du propriétaire pour la gestion des populations par habitats d'espèces ou de groupes d'espèces, y compris calendrier).	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Tous les habitats forestiers du site B18 (1 240ha environ)	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA, Financeurs potentiels : Etat...	
Estimation du coût :	8 000 € HT	
Priorité	1	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Améliorer les connaissances sur les populations d'écrevisses du site : réaliser un état initial	Mesure DOCOB: réf. SUI2.7a
Objectif	Dresser un état des lieux de la répartition de l'écrevisse à pattes blanches sur le ruisseau de la Bourges et ses affluents et sur les affluents de la Bésorgues situés dans le périmètre du site Natura 2000. - Rechercher si l'espèce écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>) est présente dans ses habitats potentiels - Etat de la colonisation des milieux par l'écrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>)	
Habitats et habitats d'espèces concernées	écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>) 1092 Eaux oligotrophes pauvres en calcaire, Communautés flottantes des eaux peu profondes, Ruissellets, Zones à Truites...	
Descriptif de la mesure	Prospection par points Visite de jour : Reconnaissance de l'accès, repérage et matérialisation du linéaire étudié, description de l'environnement de la station (occupation des sols au bord du cours d'eau, ensoleillement du site, état et composition de la ripisylve, quantité d'abris disponibles : pourcentage de linéaire de cours d'eau occupé par les racines, les pierres et les blocs d'autre part, La physico-chimie de l'eau est appréhendée par les mesures de température, conductivité et concentration en Calcium. Relevé des perturbations éventuelles constatées telles que rejet, pompage, abreuvement de troupeau Caractérisation de la sensibilité du peuplement à la matière organique Caractérisation de l'habitat et évaluation de sa qualité en fonction de la connaissance des exigences écologiques de l'écrevisse à pattes blanches (classement des habitats en trois classes : bonne habitabilité, habitabilité moyenne et mauvaise habitabilité). Visite de nuit la station balisée de jour est parcourue à pied à la lampe torche, manipulations sont limitées au strict minimum (individus présentant des signes pathologiques ou soupçonnés d'appartenir à une autre espèce). Dans les 200 mètres de la station, les individus sont comptés et leur taille est estimée. Sans observation d'écrevisse, la prospection s'arrête là. Si une écrevisse au moins est vue dans la station, la prospection se poursuit aux limites amont et aval de la station en dénombrant simplement les individus rencontrés. L'objectif est alors de définir les limites amont et aval de la population.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Rivières de la Bourges, La Bésorgues et leurs affluents situés dans le périmètre du site Natura 2000 B18.	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA, Financeurs potentiels : Etat, Fédération de pêche, Agence de l'eau...	
Estimation du coût :	5 000 € HT	
Priorité	2	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Evaluation de l'état de conservation : suivi des zones humides d'intérêt communautaire	Mesure DOCOB: réf.SUI3.1a
Objectif	Réaliser une surveillance de l'état de conservation (art. 11) avec réalisation d'un bilan et compte rendu périodique (art. 17) conformément aux prescriptions de la Directive.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Tous les habitats et habitats d'espèce de zone humide d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.	
Descriptif de la mesure	Il n'existe pas à ce jour de protocole standardisé de suivi des zones humides. Mesure proposée : - évaluation de la progression des ligneux : suivi photo tous les 6 ans - évaluation de l'eutrophisation (bilan de la gestion avec l'utilisateur, relevés et analyses de la qualité de l'eau tous les 6 ans) - évaluation de l'assèchement/atterrissement/comblement (suivi piézométrique, relevés phytosociologiques, tous les 6 ans).	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Périmètre du site Natura 2000 B18.	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : Etat – structure animatrice Financeurs potentiels : Etat	
Estimation du coût :	2 500 € HT	
Priorité	1	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Evaluation de l'état de conservation : suivi des milieux rocheux d'intérêt communautaire	Mesure DOCOB: réf. SUI3.2.a

Objectif	Réaliser une surveillance de l'état de conservation (art. 11) avec réalisation d'un bilan et compte rendu périodique (art. 17) conformément aux prescriptions de la Directive.
Habitats et habitats d'espèces concernées	Tous les habitats et habitats d'espèce des milieux rocheux d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.
Descriptif de la mesure	Il n'existe pas à ce jour de protocole standardisé de suivi des milieux rocheux. Mesure proposée : suivi photo et relevés phytosociologiques tous les 6 ans avec évaluation de la progression des ligneux.
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Périmètre du site Natura 2000 B18.
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : Etat – structure animatrice Financeurs potentiels : Etat
Estimation du coût :	1 500 € HT
Priorité	1

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Evaluation de l'état de conservation : suivi des habitats forestiers d'intérêt communautaire	Mesure DOCOB: réf. SUI3.3.a
Objectif	Réaliser une surveillance de l'état de conservation (art. 11) avec réalisation d'un bilan et compte rendu périodique (art. 17) conformément aux prescriptions de la Directive.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Habitats forestiers : 9120-3, 9120-4, 9130, 9140-3, 9410-7	
Descriptif de la mesure	Application du protocole de Nathalie Carnino pour les habitats forestiers. Définir : - La typicité de la composition dendrologique - La structuration des classes d'âge - La représentativité du bois mort - Les atteintes (espèces exotiques envahissantes, dégâts aux sols, perturbations hydrologiques et drainage, impact des grands ongulés, de la fréquentation humaine)	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Tous les habitats forestiers d'intérêt communautaire du site Natura 2000	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : Etat – structure animatrice Financeurs potentiels : Etat	
Estimation du coût :	2 800 € HT	
Priorité	1	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des suc" FR8201664	Evaluation de l'état de conservation : suivi des habitats agro pastoraux d'intérêt communautaire	Mesure DOCOB: réf. SUI3.4.a
Objectif	Réaliser une surveillance de l'état de conservation (art. 11) avec réalisation d'un bilan et compte rendu périodique (art. 17) conformément aux prescriptions de la Directive.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	habitats agro pastoraux d'intérêt communautaire 6210-19 6230-4*, 6230-8*, 6230-14*, 8230-2, 6520-1, 4030, 4060, 5120, 5130	
Descriptif de la mesure	Cf. protocole Lise Maciejewski - relevé phytosociologique, - relevé couverture du sol, - relevé présence espèces « prairies fleuries » (liste nationale), - relevé de l'indicateur 'Lépidoptères diurnes' (relevé exhaustif des espèces ou relevé des couleurs des Lépidoptères diurnes en présence), - relevé activité des coprophages (+ pose de pièges attractifs dans un site), - avis d'expert sur les atteintes, - avis d'expert sur l'état de conservation.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Tous les habitats agro pastoraux d'intérêt communautaire du site B18	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : Etat – structure animatrice Financeurs potentiels : Etat	
Estimation du coût :	16 000 € HT	
Priorité	1	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des suc's" FR8201664	suivi de la population de Seneçon leucophylle en corrélation avec la dynamique de l'éboulis	Mesure DOCOB: réf. SUI4.1a
Objectif	Veille sur l'espèce emblématique et protégée (régions Auvergne, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées) : le « Seneçon leucophylle (<i>Jacobaea leucophylla</i> (DC.) Pels.) vis vis des menaces de fermeture du milieu et de fréquentation du site par le public (dans un contexte de changements globaux).	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Seneçon leucophylle –éboulis et landes abritant l'espèce.	
Descriptif de la mesure	- analyse diachronique des photographies aériennes depuis 1948 (photographies aériennes couleurs rectifiées (orthonormées, Années disponibles actuellement à l'IGN : 1948, 1967, 1979, 1987, 1991, 2002 et 2007). - relevés de terrain (relevé phytosociologique sur chaque station de Seneçon leucophylle) - photographies de terrain (selon angle de prise de vue, focale, période de réalisation et heure constantes)	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Chaque station de Seneçon leucophylle – à mettre en parallèle avec une définition fine de l'habitat correspondant.	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA, CBNMC Financeurs potentiels : Etat...	
Estimation du coût :	3 500 € HT	
Priorité	2	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	suivi des populations de sonneur à ventre jaune	Mesure DOCOB: réf. SUI4.2a
Objectif	Améliorer la connaissance de l'espèce sur le site B18 et par conséquent sa gestion.	
Habitats et habitats d'espèces concernées		
Descriptif de la mesure	- Faire des recherches complémentaires pour essayer de contacter d'autres populations (et notamment sur les chevelus de ruisselets et près humides en amont) - études sur l'utilisation de l'habitat terrestre et les déplacements - études sur l'influence du climat sur la dynamique de l'espèce sur le secteur des Sucs Un passage complémentaire tous les 5 ans (simple suivi visuel)	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Rivières de la Bourges, La Bésorgues et leurs affluents	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA Financeurs potentiels : Etat...	
Estimation du coût :	5 000 € HT	
Priorité	1	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des sucS" FR8201664	Rédaction de diagnostics détaillés sur l'efficacité des actions mises en œuvre pour la protection des habitats naturels du Mézenc et du Gerbier	Mesure DOCOB: réf. SUI1.5a
Objectif	- Réaliser le diagnostic de ce qui a déjà été réalisé pour la protection des habitats naturels du massif du Mézenc (dans le cadre du programme LIFE notamment) - faire un état initial sur le Gerbier afin de définir la suite du programme des actions à mettre en œuvre.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaires présents dans ces secteurs. Seneçon leucophylle (Mézenc).	
Descriptif de la mesure	MEZENC Faire l'état initial à partir des données de l'étude réalisée dans le cadre du programme LIFE MEZENC et GERBIER Mettre en œuvre des relevés éco compteurs Mettre en œuvre des relevés botaniques Mettre en œuvre une analyse des photos aériennes Mise en place d'un programme de suivi de l'impact de la fréquentation sur 5 ans - destinés au terme de 5 années de suivis, à révéler la tendance évolutive des zones fréquentées par le public. - permettant de proposer des mesures complémentaires ou les adaptations qui s'avèreraient nécessaires.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Monts Mézenc et Gerbier de Jonc	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA Financeurs potentiels : Etat...	
Estimation du coût :	17 500 € HT	
Priorité	1	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des sucs" FR8201664	Cartographie des habitats du suc du Cheylard, avec rapport précisant les enjeux biologiques sur ce secteur ainsi que d'éventuelles propositions de mesures pour la préservation des habitats.	Mesure DOCOB: réf. 1.6a
Objectif	Cartographier les habitats du Suc du Cheylard. Réaliser le diagnostic environnement sur ce secteur avec mise en évidence des enjeux environnementaux, puis propositions d'actions pour la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Tous.	
Descriptif de la mesure	- Bibliographie et synthèse des données existantes - Cartographie selon protocole FCBN / MNHN. - Rédaction de l'état des lieux avec mise en évidence des enjeux environnementaux et socio économiques sur cette zone. - Proposition de mesures de restauration et/ou préservation des habitats naturels et espèces, et de valorisation vis-à-vis des activités pratiquées et attentes locales.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Périmètre Natura 2000 du Suc du Cheylard sur la commune de Sagnes et Goudoulet : 31 ha.	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage : PNRMA – structure animatrice Financeurs potentiels : Etat - Europe.	
Estimation du coût :	3 000 € HT	
Priorité	1	

MESURES ETUDES ET SUIVIS

Site Natura 2000 "Secteur des suc's" FR8201664	Etude de la répartition des emplacements existants des ruchers dans le site Natura 2000	Mesure DOCOB: réf. SUI1.4a
Objectif	Rationaliser l'utilisation de l'espace et permettre l'installation de nouveaux ruchers sur les landes d'intérêt communautaire du site B18. Pour cela il est proposé de réaliser une étude des pratiques apicoles et de l'emplacement des ruchers existants qui servira d'état des lieux. En croisant ces données avec la localisation des habitats d'intérêt communautaire et les différentes contraintes (notamment d'accès), ce document permettra au PNRMA d'avoir une vision d'ensemble de l'activité apicole sur le site. L'effet attendu est de conforter l'activité apicole et donc de favoriser la pollinisation des habitats naturels, en particulier les landes à callune, qui sont en général recherchées par les apiculteurs.	
Habitats et habitats d'espèces concernées	Tous les milieux ouverts mais surtout habitats de landes 4030 – 4060 (sur lesquels la pollinisation par les abeilles joue un rôle important).	
Descriptif de la mesure	1) identification des apiculteurs transhumants sur le site Natura 2000. à partir du fichier de la DDCSPP « déclaration de transhumance apicole », recensement des apiculteurs concernés par le site Natura 2000. 2) Enquête sur les pratiques apicoles - élaboration de la grille d'enquête (PNRMA) - test de la grille d'enquête - réalisation de l'enquête auprès des apiculteurs du site 3) inventaire cartographique sur fond orthophoto des emplacements de ruchers. 4) Mise en forme, restitution cartographique et synthèse des pratiques agricoles.	
Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre :	Ensemble du site B18	
Dispositif administratif et financier de mise en œuvre :	Maîtrise d'ouvrage potentielle : PNRMA. Financeurs potentiels : Etat et Europe-FEADER	
Estimation du coût :	6 000 € HT	
Priorité	2	

CHARTE DU SITE NATURA 2000 DU « SECTEUR DES SUCS » (FR8201664) – SITE B18

Rappels et généralités

✂ Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. Ce réseau a été créé pour répondre aux objectifs de la Directive Européenne sur les Oiseaux et les Habitats Naturels de 1979 et 1992. Chaque Etat membre de l'Union européenne s'est donc engagé à **préserver ce patrimoine** écologique sur le long terme. Contrairement à ses voisins, la France a opté pour **une gestion concertée et contractuelle** de ces sites Natura 2000. Chaque site est ainsi doté d'un document d'objectifs (DOCOB) qui est issu d'une concertation avec les acteurs locaux et qui définit les actions à mettre en place pour restaurer et préserver les milieux naturels et les espèces qui ont permis de désigner le site. Pour la mise en œuvre de ces actions, l'Etat a mis en place trois outils contractuels : les mesures agroenvironnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 et les **chartes Natura 2000**.

✂ Définition de la Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 est une **liste d'engagements en faveur de la biodiversité qui n'entraînent pas de surcoût de gestion** et que les propriétaires de parcelles ou ayant droit sur le site Natura 2000 peuvent **s'engager à respecter sur 5 ans s'ils le souhaitent**.

La charte Natura 2000 fait partie **du DOCOB** et a donc été élaborée et validée par les membres du Comité de pilotage. Son but est de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site à travers le **maintien et la labellisation de pratiques favorables**. Cet outil contractuel permet donc à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de la biodiversité.

✂ Que contient la Charte ?

La charte est constituée **d'engagements qui sont classés par grands types de milieux naturels et par type d'activités** (voir tableaux ci-contre).

Une carte des grands types de milieux présentée dans le DOCOB permet de voir quels milieux sont présents sur les parcelles. La catégorie « Milieux en général » correspond à des engagements de portée générale, applicables sur tous les milieux et relatifs à des considérations larges (autoriser l'accès des parcelles aux experts, ne pas détruire les habitats localisés, etc...). Ces engagements constituent le socle des engagements formulés par milieux naturels, ils devront donc obligatoirement être souscrits en préalable.

Grands types de milieux
Milieux forestiers
Milieux ouverts
Milieux rocheux et souterrains
Milieux humides

Activités
Sports et activités de pleine nature
Pratiques cynégétiques
Collectivités territoriales

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Ces listes d'engagements comportent **2 niveaux d'exigences différents : les engagements et les recommandations**.

Les **engagements doivent pouvoir être contrôlés par la DDT** tandis que les recommandations sont de l'ordre du conseil de bonne gestion. Le niveau d'exigence des engagements doit correspondre au-delà des **codes de bonnes pratiques** en vigueur ou acceptées localement. Ils n'entraînent pas de surcoût de gestion au propriétaire et ne se substituent pas à la réglementation du site. **Les recommandations ne sont pas obligatoires** mais peuvent inciter les propriétaires à aller plus loin dans leur démarche. Pour chaque engagement, le but recherché a été précisé afin de mieux comprendre l'intérêt de cette pratique.

✂ Qui peut adhérer à la Charte ?

En ce qui concerne les engagements liés aux milieux, le signataire de la Charte est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La **durée du mandat doit donc couvrir au minimum la durée d'adhésion** à la charte. **L'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000**. **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale, qui s'appliquent à tous les milieux, et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer. **Le mandataire** pourra uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

En ce qui concerne **les engagements liés aux activités**, les personnes publiques ou privées (collectivités, associations), physique ou morale, titulaires ou non de droits réels ou personnels, pratiquant ou organisant l'activité visée sont susceptibles d'adhérer à la Charte. En revanche, **l'adhésion à la charte ne leur confère aucun avantage fiscal**, elle leur permet uniquement de montrer leur engagement en faveur du dispositif Natura 2000 en adaptant la pratique de leur activité sur le site.

✂ Les contreparties financières

Une fois signée, la charte Natura 2000 procure **certains avantages fiscaux et aides publiques** aux signataires tout en étant plus souple et moins contraignant que les contrats Natura 2000 :

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la Chambre d'Agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée. Toutes les parcelles non bâties et incluses dans un site Natura 2000 font l'objet d'une exonération de la TFNB dès lors que le propriétaire signe une Charte, un Contrat Natura 2000 ou une Mesure Agro-environnementale territorialisée, et s'il en fait la demande.

Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations

L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations. Elle concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces.

Garantie de gestion durable des forêts

L'adhésion à la charte est un des moyens d'accéder aux garanties de gestion durable lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. La Charte Natura 2000 apporte par ailleurs la reconnaissance de la qualité des milieux naturels présents sur ces sites (labellisation du territoire) et également des pratiques favorables à la conservation de ces milieux (valorisation des pratiques respectueuses).

✂ Comment signer la Charte ?

Le candidat à l'adhésion doit se rapprocher de **la structure animatrice du site Natura 2000 qui lui présentera alors la démarche Natura 2000**, les enjeux de conservation du site (habitats et espèces) à l'échelle globale mais surtout à l'échelle de ses parcelles. Après avoir pris connaissance de la Charte dans son intégralité avec l'animateur Natura 2000 et au regard des enjeux identifiés, **le candidat devra signer la charte puis remplir le formulaire d'adhésion cerfa fourni par la structure animatrice**. Ensuite, le candidat enverra à la DDT de l'Ardèche le dossier accompagné des pièces complémentaires si nécessaire (c'est-à-dire la Charte et le formulaire d'adhésion signés) avec un **plan de situation des parcelles concernées** (que la structure animatrice peut lui fournir). Pour que le bénéficiaire puisse accéder à l'exonération de la TFNB dès le 1er janvier de l'année suivant son adhésion, le dossier devra être déposé au plus tard le 1^{er} juin de l'année en cours. Pour les dossiers déposés entre le 1er juin et le 31 décembre, l'exonération interviendra un an plus tard. **L'exonération s'applique pour une durée de 5 ans** (durée de l'engagement de la Charte). L'original du dossier de candidature (Charte et déclaration d'adhésion) devra être conservé par l'adhérent.

ATTENTION

Les engagements relatifs aux usages, n'étant pas directement liés à la maîtrise foncière ou d'usage et à des engagements surfaciques ayant pour référence les parcelles cadastrales, aucun avantage fiscal ne pourra être octroyé dans le cadre de ces engagements.

Dans le cas d'un **bail rural**, **seul la signature conjointe du propriétaire et du mandataire** permettra au propriétaire de bénéficier de l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti. A la signature, le propriétaire et le mandataire préciseront également l'éventuelle clé de transfert des avantages fiscaux dont bénéficiera le propriétaire en faveur du mandataire. En cas d'usufruit, l'adhésion à la Charte est également possible si le nu-propriétaire et l'usufruitier signent ensemble la Charte et le formulaire d'adhésion.

✂ Contrôles et sanctions.

Les **DDT**, pour le compte du Préfet, **s'assurent du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000**. Ce sont elles qui sont chargées de la sélection des dossiers à contrôler et de la réalisation des contrôles sur place et sur pièces en présence du propriétaire ou de son bailleur ou du représentant de l'activité. Les contrôles sur place interviennent après que **l'adhérent en ait été avisé au préalable**. Le non-respect des engagements ou le refus du signataire de se soumettre au contrôle, peuvent conduire à la suspension temporaire de l'adhésion à la charte et donc à la suspension des exonérations fiscales et des garanties de gestion durable des forêts (remise en cause du bénéfice des aides publiques). Le préfet décide de la résiliation de l'adhésion à la charte, ainsi que sa durée (qui ne peut excéder un an à compter de la date de résiliation). Il en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des

aides publiques auxquelles donnent droit l'adhésion. La résiliation avant terme d'une charte est possible, mais elle doit être officialisée par la DDT. Elle équivaut également à la reprise de la taxation sur les propriétés couvertes par la charte résiliée. Le propriétaire ne pourra plus adhérer à une charte pendant une durée d'un an après sa résiliation. Lorsque le non-respect de la charte est avéré, la DDT informe l'adhérent par courrier de la durée de suspension de l'adhésion et envoie copie de ce courrier aux services fiscaux du département et le cas échéant au service instructeur des aides sylvicoles.

Description du site Natura 2000

Il est composé de deux entités naturelles principales :

- Le plateau des sucs (altitudes comprises entre 1 250 et 1 754 m au Mont Mézenc). Il est situé au carrefour climatique des influences océaniques, méditerranéennes et continentales. Le Mont Mézenc est l'un des secteurs les plus arrosés d'Ardèche. Son adret est caractérisé par un climat méditerranéen l'été et alpin l'hiver.

Sur ce plateau de roches volcaniques essentiellement alcaline, le paysage est une mosaïque de pelouses, landes, hêtraies et éboulis siliceux, avec des sources (source de la Loire) et des tourbières. Le secteur des Sucs est l'une des rares stations d'espèces alpines située à l'ouest du Rhône.

L'intérêt géologique du Mont Mézenc, du Mont Gerbier de Jonc et de la cascade du Ray Pic a également été mis en évidence lors de l'inventaire des sites géologiques remarquables de Rhône-Alpes.

- Les versants escarpés de 600 mètres de dénivelé environ qui s'étirent de part et d'autre de la crête de Champlot. Ces profondes entailles dans les formations éruptives de granites acides (voire localement de quelques gneiss et migmatites) ont été creusées par le cours de la Bourges et de la Bésorgues (altitudes comprises entre 660 m et 1 370m).

Le climat, bien qu'un peu moins froid que sur le mont Mézenc, est néanmoins rendu particulièrement rude par l'amplitude des écarts de température et les précipitations parfois très violentes.

On y trouve une mosaïque de milieux avec de nombreuses landes à genêt purgatif, à myrtille en mosaïque avec des châtaigneraies et des végétations de pentes rocheuses. En pied de versant coule la Bourges où se trouve une importante population de crapaud sonneur à ventre jaune dans les vasques sur les rochers.

✂ Les enjeux et les objectifs de conservation

Le Document d'Objectif du site B18 définit les enjeux et les objectifs de conservation des habitats d'intérêt communautaire qu'il héberge. Ces objectifs sont définis par grand type de milieux : forêts, milieux ouverts et semi ouverts (landes, pelouses, prairies), milieux humides (dont mégaphorbiaies), milieux rocheux (rochers et éboulis). La charte Natura 2000 est un outil permettant d'atteindre ces objectifs.

Voir carte des grands types de milieux du site B18.

✂ Rappel de la réglementation en vigueur sur le site

La **Charte Natura 2000 ne se substitue pas aux réglementations en vigueur**. Les respecter est une condition au maintien des avantages fiscaux générés par la charte. En la matière, la réglementation concernant les principaux usages ou activités sur le site Natura 2000 est énoncée ci-dessous, de façon non exhaustive.

Rappel de la réglementation	Textes réglementaires
Interdiction de détruire, capturer, cueillir ou perturber intentionnellement des espèces animales ou végétales protégées, ni de prélever des fossiles (certaines espèces d'orchidées, oiseaux, papillons ...)	Article L. 411-1 du Code de l'Environnement
Circulation des engins motorisés interdite dans les espaces naturels en dehors des chemins autorisés	Article L. 362-1 du Code de l'Environnement
Interdiction d'introduire, de planter ou de transporter de manière volontaire ou par négligence des espèces animales ou végétales invasives (Ailante, Renouée du Japon...)	Article L. 411-3 du Code de l'Environnement
Interdiction de faire du feu à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, landes et garrigues, sauf pour les ayants droits et sous certaines conditions	Arrêté préfectoral de l'Ardèche n°2013-077-006
Camping sauvage interdit dans les sites naturels classés et inscrits et aux abords des monuments historiques	Article R. 111-42 du Code de l'Urbanisme
Interdiction de défricher des bois et forêts sur une parcelle faisant partie d'un massif forestier de plus de 4 ha sans autorisation administrative	Article L311-1 du Code Forestier
Pour certains projets, travaux ou aménagements, obligation d'évaluer les incidences sur les habitats naturels et les espèces qui ont permis de désigner le site Natura 2000 puis chercher à diminuer ces impacts ou à mettre en place des mesures compensatoires	Art. L414.4 du code de l'environnement Arrêté préfectoral de l'Ardèche n°2010-354-28

DOCUGE valant *DOCument d'OBjectifs* du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et *DOC*PROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
 Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Milieux en général		
Engagements	But recherché	Points de contrôle
☐ Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site dont l'interdiction de destruction des habitats et des espèces d'intérêts communautaires. Pour information, la réglementation est rappelée au début de cette charte.	Préserver les milieux naturels et les espèces présentes sur le site	Absence / Présence de procès-verbal / Contrôle sur place au regard de la cartographie initiale des habitats figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.
☐ Autoriser et faciliter l'accès des terrain soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le Préfet ou la structure animatrice) afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. J'ai noté que la structure animatrice m'informerait préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Je pourrai me joindre à ces opérations. En outre je serai informé du résultat de ces opérations.	Permettre le suivi scientifique des milieux naturels et des espèces présentes sur le site	Contrôle des pièces correspondantes (courriers...)
☐ Informer mes mandataires des engagements que j'ai souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.	S'assurer du respect de la Charte par les mandataires	Document signé des mandataires attestant que le propriétaire les a informé des engagements souscrits.

Milieux en général		
Recommandations	But recherché	
Informez tout prestataire ou autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la Charte des dispositions prévues par celle-ci.	S'assurer du respect de la Charte	
Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de travaux réalisés sur la parcelle.	Eviter la pollution des milieux	
Eviter tout apport de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux.		
Privilégier les techniques de compostage ou de broyage à celle du brûlage pour la gestion des rémanents	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux	
Informez la structure animatrice au préalable des travaux ou des opérations qui vont être réalisés sur la parcelle engagée (débroussaillage...).		
Ne pas favoriser l'accès aux véhicules motorisés sur les voies et chemins privés (sauf propriétaires et ayants droits).		
Ne pas introduire volontairement d'espèces envahissantes ou indésirables et informez la structure animatrice de la présence ou de l'arrivée de ces espèces le cas échéant.	Prendre l'appui du CBNMC pour définir la liste des espèces végétales concernées sur le site B18. Espèces animales : écrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) ... Ces listes seront à compléter progressivement.	
Informez dans la mesure du possible la structure animatrice de l'observation d'une espèce ou d'un habitat d'intérêts communautaires	Améliorer les connaissances	

Milieux forestiers

Objectif : maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation

Habitats forestiers d'intérêt communautaire présents sur le site :

- 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (*Quercion roboris* ou *Ilici-Fagenion*)
- 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*
- 9140 Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et *Rumex arifolius*
- 9410 Forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin (*Vaccinio-Piceetea*)

Engagements	But recherché	Points de contrôle
☐ Préserver de vieux arbres de différentes essences et/ ou à cavités (de préférence sénescents, morts ou de grandes tailles), sans risques sanitaires ou mise en danger du public.	Le bois mort favorise la présence de nombreuses espèces (insectes, oiseaux, chauves-souris...)	Contrôle sur place
☐ Maintenir une partie du bois mort au sol et sur pied (sans risques sanitaires ou mise en danger du public) et laisser sur place une partie des chablis.		Contrôle sur place
☐ En cas de plantation, utiliser uniquement les essences forestières d'origines locales sur le site.	Favoriser la forêt naturelle d'origine et sa biodiversité	Contrôle sur place
☐ Ne pas entreposer les rémanents d'exploitation dans les cours d'eau, mares ou dépressions humides, ni dans les pelouses intra-forestières ou en lisière de forêt.	Préserver les micro-habitats sources de biodiversité (orchidées, papillons...)	Contrôle sur place
☐ Ne pas pratiquer de coupe rase sur une surface de plus de 4 ha d'un seul tenant	Limiter l'impact paysager et éviter l'érosion des sols	Contrôle sur place

Milieux forestiers		
Recommandations	But recherché	
Privilégier la régénération naturelle, les essences forestières locales et l'irrégularisation des peuplements	Favoriser la forêt naturelle d'origine et sa biodiversité	
Exploiter en priorité les résineux exogènes en préservant les espèces locales en sous-étage		
Favoriser une diversification des essences (essences "secondaires")	Favoriser les micro-habitats sources de biodiversité (insectes, chauves-souris...)	
Favoriser le traitement progressif des lisières.		
Conserver les branches abritant des cavités, fissurées ou aux écorces décollées		
Interdire l'apport de produits fertilisants sous quelque forme que ce soit de nature à améliorer la productivité en biomasse.	Eviter la pollution des milieux	

Milieux ouverts ou semi-ouverts		
Engagements	But recherché	Points de contrôle
☐ Hors milieux agricoles , faucher ou débroussailler entre le 30 juin et le 1 ^{er} mars.	Permettre aux orchidées de réaliser leur cycle de reproduction en entier	Contrôles sur place
☐ Ne pas réaliser de travaux sur les haies, landes, broussailles et arbres isolés (taille, élagage, débroussaillage) entre le 1 ^{er} mars et le 31 Août	Eviter le dérangement des espèces nicheuses	Contrôles sur place
☐ En cas d'entretien de la parcelle par débroussaillage, maintenir des bandes, îlots, refuges ou bosquets de buissons afin de préserver et abriter la faune	Préserver les micro-habitats sources de biodiversité (orchidées, papillons, reptiles, oiseaux...)	Contrôles sur place
☐ Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, mares, arbres isolés, alignements d'arbres, terrasses, murets ...) qui seront cartographiés lors de la signature de la charte et annexés à celle-ci		Contrôles sur place
☐ Ne pas détruire les prairies, landes et pelouses par travaux de retournement du sol, désherbage chimique, nivellement, mises en déblais/remblais, <u>plantations de ligneux</u> sauf avis positif de la structure animatrice (sécurité incendie, travaux de restauration écologique...)	Préserver les habitats naturels	Contrôles sur place
Recommandations	But recherché	
Pour les prairies pâturées, privilégier les molécules à faible spectre et rémanence courte dans la gestion du parasitisme et limiter au maximum les produits de la famille des avermectines	Préserver les insectes du sol et des pelouses sèches (scarabées, criquets...)	
Limiter l'accès direct du bétail aux zones humides par la pose de clôtures électriques ou d'un autre système	Préserver la faune et la flore aquatique (amphibiens, larves d'insectes...) contre le piétinement	
Essayer de remettre en pâturage les milieux en voie de fermeture	Maintenir les milieux ouverts	
Mettre en place des rotations pluriannuelles du pâturage dans la mesure du possible	Eviter le surpâturage et le piétinement du sol	

Milieux rocheux		
Engagements	But recherché	Points de contrôle
☐ Ne pas créer ou autoriser de chemins d'accès aux milieux rocheux sans avis de la structure animatrice	Eviter le dérangement d'espèces sensibles (rapaces nicheurs, chauves-souris ...)	Contrôle sur place
☐ Ne pas réaliser ou autoriser de travaux sur les milieux rocheux du 1er décembre au 1er août sauf travaux de sécurité d'urgence		Contrôle sur place
☐ Ne pas procéder ou autoriser la réalisation d'un nouvel aménagement de loisirs (escalade, via ferrata, spéléologie etc.) sans avoir demandé préalablement une expertise et un avis à la structure animatrice.		Contrôle sur place
☐ ne pas exploiter la roche ☐ éviter le passage des pistes et des sentiers dans les éboulis	Préserver les habitats naturels	Contrôle sur place

Milieux humides		
Engagements	But recherché	Points de contrôle
☐ Ne pas installer de dispositifs de pompages ou de captages à moins de 50 m des zones concernées (perturbation du fonctionnement des hydrosystèmes)	Préserver le caractère humide de l'habitat naturel	Contrôles sur place
☐ En cas de gestion par gyrobroyage, fauche ou débroussaillage (hors zone agricole), intervenir entre le 31 juillet et le 1 ^{er} mars	Permettre aux plantes et aux orchidées de réaliser leur cycle de reproduction en entier	Contrôle sur place
☐ Ne pas détruire, drainer, curer, ni combler la zone humide sauf avis positif de la structure animatrice (travaux de restauration écologique...)	Préserver les habitats naturels	Contrôle sur place
☐ ne pas procéder à la destruction chimique du couvert végétal ☐ ne pas réaliser de boisements ☐ limiter au maximum la pénétration des engins dans es milieuxx humides		
Recommandations	But recherché	
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ni de produits fertilisants organiques ou minéraux à moins de 50m de la zone humide	Eviter la pollution des milieux	
Limiter l'accès direct du bétail aux zones humides par la pose de clôtures électriques ou d'un autre système.	Préserver la faune et la flore aquatique (amphibiens, larves d'insectes...) contre le piétinement	

Sports et activités de pleine nature		
Engagements	But recherché	Points de contrôle
☐ Informer les adhérents et les pratiquants du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces (topoguide, site Internet...).	Sensibiliser les pratiquants aux enjeux et à la fragilité du site	Vérification de l'information faite auprès des pratiquants (plaquette, topo guide, site internet...)
☐ Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent)		Contrôles, feuille de présence
☐ Faire la promotion uniquement des sentiers et site sportifs ayant fait l'objet d'un avis positif de la part de la structure animatrice	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux	Contrôle des documents de promotion
☐ Solliciter l'avis de la structure animatrice pour tout projet ou travaux sur le site N2000 en lien avec le sport concerné (compétition, création de sentiers, d'équipements sportifs, d'aire de pique-nique, de parking...)		Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs...)
☐ Sur proposition de la structure animatrice et après concertation avec la structure concernée, informer les adhérents et les pratiquants de l'interdiction de la pratique de l'activité concernée sur une zone précise et à une période donnée		Vérification de l'information faite auprès des pratiquants (plaquette, topo guide, site internet...)

Recommandations	But recherché	
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture des sentiers et des sites pratiqués.	Eviter la pollution des milieux	
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers et des sites pratiqués entre le 31 août et le 15 mars.	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux	
Veiller au stationnement des véhicules uniquement sur les parkings prévus à cet effet.		
Veiller au respect de la tranquillité et de la propreté des lieux.		

DOCUGE valant *DOCument d'OBjectifs* du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et *DOC*PROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire.	Améliorer les connaissances sur le site	
Collectivités territoriales		
Engagements	But recherché	Points de contrôle
☐ Solliciter l'avis de la structure animatrice pour toute action, projet ou travaux sur le site N2000	Prendre en compte les enjeux Natura 2000 pour toutes opérations, travaux ou aménagements futurs	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs...)
☐ Informer la structure animatrice en préalable de tous travaux de rénovation dans les bâtiments communaux susceptibles d'accueillir des chauves-souris (combles, charpentes, église, pont, etc...)		
☐ Informer la structure animatrice avant tout projet de définition ou de révision d'un PLU, carte communale...		
☐ Informer les administrés dans les bulletins municipaux du dispositif Natura 2000 et de la sensibilité des milieux et des espèces	Relayer l'information sur les enjeux et la démarche Natura 2000	Contrôle du bulletin municipal ou intercommunal
☐ Mettre en place (affichage et présentoirs intérieurs) les documents pédagogiques ou de communications fournis par la structure animatrice concernant le dispositif Natura 2000.		Vérification de l'information faite
☐ Etudier en COmité de PILotage, l'opportunité de mettre en place des programmes de maîtrise foncière sur les espaces naturels remarquables.	Améliorer la maîtrise foncière pour la gestion du site.	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs...)
☐ Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil municipal et/ou un agent municipal...)	Sensibiliser les élus et les agents techniques aux enjeux Natura 2000	Contrôle feuille de présence

Collectivités territoriales

Recommandations	But recherché	
Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire et notamment de chauves-souris dans les bâtiments communaux ou privés.	Améliorer les connaissances	
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour le désherbage des chemins, routes et voies communales (privilégier le désherbage mécanique ou thermique)	Eviter la pollution des milieux dont les sites de reproduction des chauves-souris	
Ne pas utiliser de produits de traitement des charpentes nocifs pour les chauves-souris dans les bâtiments communaux (liste de produits utilisables à demander à la structure animatrice)		
Mettre en place une fauche tardive sur les bords de routes, chemins et voies dont la commune à la charge de l'entretien hors problèmes de sécurité avérés.	Préserver la faune (Azuré du Serpollet...) et la flore.	

Pratiques cynégétiques		
Engagement	But recherché	Points de contrôle
☐ Informer les chasseurs du dispositif Natura 2000 et de la fragilité des milieux et des espèces (carte annuelle de chasse, règlement ACCA, site Internet...).	Sensibiliser les pratiquants aux enjeux et à la fragilité du site	Vérification de l'information faite auprès des pratiquants (organisés)
☐ Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent)		Contrôles feuille de présence
☐ Solliciter l'avis de la structure animatrice pour toute action, projet ou travaux sur le site N2000 (agrainage, garenne, lâchers, entretien de sentiers ...)	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux	Contrôles des pièces correspondantes (courrier, dossiers administratifs...)
☐ Sur proposition de la structure animatrice et après concertation avec l'ACCA concernée, informer les chasseurs d’éventuelles interdictions de la chasse sur une zone précise et à une période donnée.		Vérification de l'information faite auprès des pratiquants (organisés)
Recommandations	But recherché	
Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de l'entretien ou l'ouverture de sentiers.	Eviter la pollution des milieux	
Réaliser les travaux d'entretien des sentiers entre le 31 août et le 15 mars.	Eviter le dérangement des espèces sensibles ou la dégradation des milieux	
Veiller au stationnement des véhicules uniquement sur les parkings prévus à cet effet.		
Veiller au respect de la tranquillité et de la propreté des lieux.		
Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire.	Améliorer les connaissances sur le site	

Nom et statut du signataire :

Date :

Signature :

DOCUGE valant *DOC*ument d'*OB*jectifs du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et *DOC*PROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
 Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

BIBLIOGRAPHIE

Site B 18 – secteur des sucs **Bibliographie naturaliste dédiée au site**

❖ ANONYME (2004)

Etude d'impact du projet d'aménagement du Mont Gerbier-de-Jonc
Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ ABERLENC H.-P. (1987)

Coléoptères de l'Ardèche. Suppléments à l'inventaire de J. Balazuc (1984).
Bull. mens. Soc. linn. Lyon, Tome 56 (10) : 320-349

❖ ABERLENC H.-P. (1996)

Coléoptères de l'Ardèche. Suppléments à l'inventaire de J. Balazuc (1984).
Bull. mens. Soc. linn. Lyon, Tome 56 (10) : 113-152

❖ ACER CAMPESTRE et CERCIS- Etude Naturaliste pour le Conseil Général de l'Ardèche ()

ENS « Massifs des Monts Gerbier-Mézenc »

1°) Suc de Touron Roches de Borée et Rochers de Pialoux

2°) Forêts et prairies humides du Cayre

3°) Roches des Cuzets et Cirque des Boutières

4°) Rocher des Pradoux et Suc de Sara

5°) Prairies humides des ruisseaux du Tauron et du Crouzas

❖ ACER CAMPESTRE / BELLIER CONSULTANT/ GROSCOP / MOSAÏQUE

ENVIRONNEMENT - Etude pour le Conseil Général de l'Ardèche (Octobre 1999)

Programme d'actions pour la gestion et la mise en valeur du massif Gerbier – Mézenc

AGRO PARIS TECH FIF ENGREF (septembre 2009)

Contribution à la révision du Plan de Gestion de la Réserve Biologique Domaniale du Mézenc

98p + annexes

❖ AUROUSSEAU P. (2002)

Sortie du dimanche 7 juillet 2002 : mont Mézenc (Ardèche)

pages : 32-34 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ BALAZUC J. (1984)

Coléoptères de l'Ardèche. Suppl. Bull. mens. Soc. linn. Lyon

329 p. + addenda

❖ BIOTOPE (2006)

Etude entomologique complémentaire à l'étude d'impact du Mont-Gerbier-de-Jonc

❖ BIOTOPE (Octobre 2007) - Etude pour le Conseil Général de l'Ardèche (Service environnement)

Projet d'aménagement du Mont Gerbier de Jonc – Etude d'impact.

❖ BLACHE R. (1984) Éd. Candide.

Flore de l'Ardèche et de ses confins avec la Haute-Loire, la Lozère et le Gard.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

174 p.

❖ BOUDRIE M. (2005)

Les ptéridophytes du département de l'Ardèche (France)

pages: 17-73 Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ BRAUN-BLANQUET, J. - C.N.R.S., Montpellier (1952)

Les groupements végétaux de la région méditerranéenne.

298 p + planches.

❖ CHARRIER Delphine - ONF (2000)

Les micro-tourbières des sources de la Loire

❖ CHOISNET G. (2005)

Caractérisation des végétations du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

pages : Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ Communauté de Communes du Pays du Mézenc (43) (Novembre 2000)

Site Natura 2000 du Mézenc N° FR 8301076

❖ Communauté de Communes du Pays du Mézenc (43) — DIREN Auvergne - Conseil Général de Haute Loire (Version novembre 2007)

Projet de fiches actions actualisées du DOCOB Mézenc

❖ CORA

Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°J 2002

146 pages Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône- Alpes

❖ CPIE du Velay (1991)

Etude préparatoire : protection du massif du Mézenc

pages: 117 p Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ COULON J. et coll. (2000)

Coléoptères de Rhône-Alpes. Carabiques et Cicindèles. Muséum d'Histoire naturelle de Lyon & Société Linnéenne de Lyon

Ed. : 193 p. + 181 pi.

❖ COULON J., MARCHAL P., PUPIER R., RICHOUX P., ALLEMAND R., GENEST L.-C., CLARY J., (2000).

Coléoptères Carabiques et Cicindèles - Muséum d'Histoire Naturelle de Lyon, Société linnéenne de Lyon,

380 pages.

❖ CREN (12/2008) Complément d'inventaire des zones humides du département de l'Ardèche

❖ DAYDE S. (1999) - Frapna Ardèche

Evaluation de l'impact du pâturage sur l'entomofaune (Odonates - Lépidoptères Rhopalocères - Orthoptères) des tourbières du plateau de l'Ardèche. Etat des lieux et premiers résultats.

Ed. : 134 p.

❖ DENELLE, N. (1982) - Univ. Sc. Techn. Languedoc

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Une analyse de la flore vasculaire du Vivarais et du Velay oriental. Thèse sp. Ecologie. Montpellier.
207 p. 21 fig. 4 phot. + 123 p. + 171 p.

❖ DESCOING B. M. (1984) , Soc. Bot. Ardèche

Liste des plantes rares de l'Ardèche d'après bibliographie et prospections récentes, Document pour l'inventaire du Conservatoire Botanique de Porquerolles.

❖ DESCOINGS, B.M. (1988) - Société Botanique de France 120^{ème} session extraordinaire
Vivarais. I. Présentation générale.
132 p.

❖ DUMAS A.

* Sortie du 11 juin (1995) au Ray-Pic (Ardèche)

12 pages Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

* Sortie du 23 juin (1996) au Ray-Pic (Ardèche).

16 pages Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ ECOTER (2014)

Etudes naturalistes complémentaires sur le site Natura 2000 et ENS du Gerbier-Mézenc, Lot 2 : Etudes des chauves-souris, 60 pages Consultable : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

❖ EVINERUDE (2016)

Plan de gestion et d'interprétation du secteur « Mont Gerbier de Jonc et sources de la Loire », 171 pages Consultable : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

❖ GRENIER E.

* Aconits d'Auvergne et du Velay (1995)

pages: 37-42 Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

* Autres annotations récentes sur la flore du Velay et environs (1999)

pages: 19-20 Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

* Des problèmes à propos de la flore du Mézenc

- (1990) pages : 12-13 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central *d'Auvergne*

- (1992) pages: 655 Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

* Flore d'Auvergne 1992

pages: 655 p Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ JOUBERT B. (1995)

Découverte de l'Oeillet superbe (*Dianthus superbus*) en Ardèche et de l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) en Haute-Loire

pages: 25-26 Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ KERVYN A. (2000)

Différentes communications sur certaines espèces

pages : 6-14 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ LADET A.

* Diagnostic faunistique et floristique du secteur "Mont Gerbier de Jonc - Mézenc" : état des connaissances naturalistes (1998)

pages: 135p Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

* Inventaire des zones humides du Plateau ardéchois et des Hautes-Cevennes (1994)

pages: 149 p Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

* Sortie du 8 août 1993 à Sagnes-et-Goudoulet (Ardèche) (1993)

pages: 30-32 Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ LEMPERIERE G. et coll. (2000)

Proposition d'intégration du Moiré ottoman *Erebia ottomana tardenota* Praviel 1941 (Lepidoptera Nymphalidae Satyrinae) dans les listes d'espèces déterminantes * de la région Rhône-Alpes.

Bull. mens. Soc. linn. Lyon, 70 (1) : 13-16

❖ LPO 07 (2015)

La Loutre d'Europe sur les massifs du Gerbier-de-Jonc et Mézenc, 16 pages

Consultable : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ❖ MARCIAU R. (1989)

Les plantes rares et menacées en région Rhône-Alpes: Base de Données pour le Suivi des Espèces Végétales Sensibles. Liste Rouge. Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble. Ministère de l'Environnement. Conseil Régional Rhône-Alpes.

127 p.

❖ MICHAU D.

* La lathrée écailleuse (*Lathraea squamaria*) dans l'aire du Haut Allier volcanique ardéchois (2002)

pages : 6 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

* L'anémone fausse renoncule (*Anémone ranunculoides*) dans l'aire du Haut Allier volcanique ardéchois (2002)

pages :4-6 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

* Etude naturaliste (faune, flore et habitats naturels) du plateau des Sucs (2005)

pages :124 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

* Sortie du dimanche 9 juillet : cinq sucs Le Pré du Bois, communes de Le Béage et Cros-de- Géorand (Ardèche) 2006

pages :40-51 Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ MNHM (2009) Programme d'inventaire des Coléoptères de Rhône-Alpes - Liste des Coléoptères Cérambycides

❖ MOSAIQUE ENVIRONNEMENT (2003)

Document d'objectifs - Site Natura 2000 FR 8201670 "Cévennes ardéchoises, partie Rivières de la Beaume, de la Drobie et du vallon du Roubreau" (B26r)

pages : 260 p Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE DROME-ARDECHE (Mars 2003)

docob-inventaires complémentaires

Site B26m « Zones humides, landes, pelouses, forêts et habitats rocheux des Cévennes ardéchoises »

Compléments d'inventaires sur les zones d'extension proposées. - Document de synthèse.

❖ OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE DROME-ARDECHE

Document d'objectifs - Site Natura 2000 FR 8201670 "Zones humides, landes, pelouses, forêts et habitats rocheux des Cévennes Ardéchoises" -

Analyse, inventaire et programme d'actions - 2004-2009

110 p Consultable :Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE DROME-ARDECHE - Bureau d'Etude - Etude Naturaliste (faune, flore et habitats naturels) du plateau des sucs, pour le Conseil Général de l'Ardèche (2005)

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Espace Naturel Sensible "Massifs des Monts Gerbier - Mézenc et plateau des Sucs"

❖ OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE DROME-ARDECHE - Bureau d'Etude (2013) – Plan de gestion de la zone à enjeux ENS du plateau des 5 sucs, pour le Conseil général de l'Ardèche, 103 pages Consultable : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

❖ OFFICE NATIONAL DES FORETS (1995 - modifié 1998)

La Réserve Biologique Domaniale du Mézenc (approuvée par arrêté ministériel du 11/03/99)

❖ PETETIN A. (1998)

Etude diagnostic des sites B20, B21 et B26 pro parte inventoriés au titre de la Directive 92/43/CEE en Ardèche
28 p. Consultable : Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ PETIPRETRE J. et coll. (1999)

Les papillons diurnes de Rhône-Alpes - Atlas préliminaire. Muséum d'histoire naturelle Ville de Grenoble Ed.:203 p.

❖ ROBINET Nicolas (2009) Sous la direction de Guy LEMPERIERE

Université Joseph Fourier – IGA - CERMOSEM

L'herbe du Mézenc comme témoin privilégié de la gestion d'un site naturel à forts enjeux écologiques et patrimoniaux et soumis à une forte fréquentation touristique

Approche méthodologique

Mémoire de Master 2 recherche TDDT

109 p. + biblio et annexes

❖ ROUQUETTE M.F. (1996)

Découverte de *Botrychium matricariifolium* (Retz) A.Br. ex Koch dans les Cévennes

pages: 6-8 Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ SARDET E. (2014)

Etudes naturalistes complémentaires sur le site Natura 2000 et ENS du Gernier-Mézenc (07) – Lot n°1 : étude sur les papillons 49 pages Consultable : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche❖

SAUTIERE C. (2001)

Contribution à la connaissance des *Cerambycidae* de l'Ardèche (Coleoptera). 1ère partie (Prioninae, Lepturinae, Spondylinae, Asemini, Cerambycinae partiellement). Rutilans 2001

IV - 3 : 63-71

❖ SAUTIERE C. (2002)

Contribution à la connaissance des *Cerambycidae* de l'Ardèche (Coleoptera). 2ème partie (Cerambycinae suite, Laminae). Rutilans 2002

V - 1 : 1-15❖ SAUTIERE C. (2003)

Observations nouvelles ou intéressantes sur les Carabidae de l'Ardèche et de la région Rhône-Alpes. Le Coléoptériste

6 (2) : 111-120

❖ SAUTIERE C. (2004)

Deuxième contribution à la connaissance des *Cerambycidae* de l'Ardèche. Rutilans 2004

VII - 2 : 40-53

❖ TAKORIAN L. - site de l'Etournel (2003)

Bombina variegata : inventaire des populations, effectifs, mesures conservatoires

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021

Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

22 pages Consultable : DIREN Rhône-Alpes

❖ VINCENT S. (Septembre 2009) AGROPARISTECH – PNRMA

Formation des Ingénieurs Forestiers – Mémoire de fin d'études.

Evaluation de la biodiversité potentielle des châtaigneraies traditionnelles cévenoles. Territoire des Monts d'Ardèche. Elaboration d'un protocole de mesures et de caractérisation.

74 p. + biblio et annexes

Voir également les différents documents produits dans le cadre du LIFE « Natura et Territoires en Région Rhône-Alpes » (ONF 2004 – 2008 : restauration de myrtilles, amélioration de la fréquentation touristique du Mézenc – restauration de sentiers, supports de communication de réunions publiques, journées de formations, bulletins d'information...).

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Bibliographie générale

- ❖ BARDAT J. & al. (2004) Muséum national d'Histoire naturelle, (Patrimoine naturel, 61), Paris.
Prodrome des végétations de France.
171 p.
- ❖ BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.-C. - E.N.G.R.E.F., Nancy (1997)
CORINE Biotopes, Types d'habitats français.
217 p.
- ❖ COLLECTIF (2002-05)
Cahiers d'habitats Natura 2000. Tomes 1-6. La Documentation Française.
- ❖ Comité d'études pour la création du Parc naturel régional de la châtaigneraie et des suc d'Ardèche
- ❖ COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT (1999)
Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – EUR 15.
132 p.
- ❖ Contrat-environnement pour la création du Parc naturel régional de la châtaigneraie et des suc d'Ardèche (1997)
123 pages Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône- Alpes
- ❖ COSTE H. (1900-1906) Librairie Albert Blanchard (réimpression de 1985).
Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. 3 tomes.
- ❖ DANTON.P & BAFFRAY.M. (1995) - éd. Nathan et A.F.C.E.V
Inventaire des plantes protégés en France.
294 p.
- ❖ PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE
 - Projet de charte constitutive (1999)
117 pages Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône- Alpes
 - Projet de charte constitutive. Document annexe 1 : liste des communes du périmètre d'étude, statuts du syndicat mixte de gestion, marque du parc et emblème figuratif, fonctionnement Commissions thématiques, fonctionnement du conseil scientifique (1999)
19 pages Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes
 - Projet de charte constitutive. Document annexe 2 : convention d'application avec l'Etat (1999)
17 pages Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes
 - Projet de charte constitutive. Documents d'accompagnement : moyens humains, moyens financiers, partenaires.(1999)
26 pages Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes
- ❖ CERMOSEM – Université Joseph FOURIER (MAO Pascal – VALLOT Guillaume) – Octobre 1998
Enquête de fréquentation touristique du Mont Gerbier de Jonc durant la saison estivale 1998 - pour le Conseil Général de l'Ardèche.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

❖ DDAF Ardèche – Document d'informations du réseau Natura 2000 en Ardèche –Mise à jour 26/10/07

❖ DELPECH R.

* Bioindicateurs végétaux et diagnostic phytoécologique pastoral (1988)
pages: 807-8 Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

* Possibilités d'application de la phytosociologie à la gestion écologique et conservatoire des communautés herbacées d'altitude de grand intérêt biologique (1988)
pages: 487-5 Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ DUPONT P. (1990) - – M.N.H.N., Paris

Atlas partiel de la flore de France. Collection Patrimoines Naturels - Volume 3, Série Patrimoine génétique. Secrétariat de la Faune et de la Flore.
442 p.

❖ ETIENNE P. (2005)

La Loutre d'Europe : description, répartition, habitat, moeurs, observation..
192 pages Consultable : Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble

❖ FOURNIER P. (1947) Editions Dunod, nouveau tirage de 2001

Les quatre flores de France, Corse comprise. (Générale, Alpine, Méditerranéenne, Littorale).
1103 p.

❖ GEHU J.-M. *et al.* (1994) Editions J. Cramer, Berlin-Stuttgart

La Syntaxonomie et la Systématique européennes, comme base typologique des habitats. Colloques phytosociologiques XXII, Bailleul 1993.
743 p.

❖ JACOB L. (1999)

Propositions de gestion de zones humides favorables à deux amphibiens menacés : le Sonneur à ventre jaune et le triton crête
16 pages Consultable : DIREN Rhône-Alpes

❖ JOURNAL OFFICIEL DU 29 JANVIER (1991)

Arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale.

❖ JULVE Ph. (Version : 8 septembre 2003)

ff. - *Baseflor*. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France.
(<http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>).

* Fiches Znieff Docob B18

* MANUEL D'INTERPRÉTATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPÉENNE - Version EUR15

adopté le 25 avril 1996 par le Comité Habitats.
compilé par:Carlos Romão (DG XI.D.2)

❖ M.N.H.N. (1994)

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Inventaire de la Faune menacée de France. Le Livre Rouge. Muséum National d'Histoire Naturelle, Nathan.
175 p.

❖ MNHN (20 juin 2005)

Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 - Guide méthodologique.

❖ MORAND A. (2001)

Une espèce vulnérable : le sonneur à ventre jaune
Consultable: Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble

❖ OLIVIER L. (1995)

Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires
pages: 486 p Consultable: Conservatoire Botanique National du Massif Central

❖ OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H. (1995) Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement ; Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel

Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines naturels – volume n°20, Série Patrimoine génétique. Paris.
486 p. + annexes.

❖ OPIE (collectif), 1994

Arrêté du 22 juillet 1993 paru au Journal Officiel du 24 septembre 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national. - *Insectes*, n° 92
p. 7 à 8.

❖ Projet : objectifs de gestion – Aspects réglementaires – Rôle du comité – Cahier de Gestion du Mézenc – Séance du 3 février 2006

❖ RAMEAU J.-C. – GAUBERVILLE C – DRAPIER N (ENGREF – ONF - IDF)

gestion forestière et diversité biologique – identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France domaine atlantique

*** Annexes fournies lors de la consultation :**

- Annexe 1 guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, édition ATEN 1998
- Annexe 2 carte du site Natura 2000 concerné (porté à connaissance de 1997)
- Annexe 3 document d'information Natura 2000 en Ardèche
- Annexe 4 guide méthodologique et cahier des charges cartographique du CBNMC
- Annexe 5.1 fiche inventaire espèces et habitats
- Annexe 5.2 socio économiques
- Annexe 6 tableau de synthèse de l'état de conservation
- Annexe 7 fiche action
- Annexe 8 exemple de tableau de synthèse des actions
- Annexe 9 intitulés des actions et légende des codes action
- Annexe 10 FSD fourni en version informatique
- Annexe 11 page de garde type
- Annexe 12 sommaire et annexes obligatoires
- Annexe 13 contenu et présentation des CD Rom

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche

Sites internet

*** Guide régional pour la charte Natura 2000 (sur <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/>):**

- Guide de procédures à destination des opérateurs
- Annexe 1 - Modèle de charte Natura 2000
- Annexe 1 bis - Déclaration d'adhésion à une charte Natura 2000
- Annexe 2 - «Fiches milieux» - Propositions d'engagements et recommandations
- Annexe 2 bis - «Fiches activités»
- Annexe 3 - «Note de procédure à destination des signataires d'une Charte Natura 2000»
- Annexe 4 - «Note sur les aspects fiscaux à destination des structures porteuses»
- Annexe 5 - «Document stratégique pour l'animation d'une charte Natura 2000»

* http://www.rhonealpes.ecologie.gouv.fr/include/publi/pdf/N2000_GuideMAET.pdf

* <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers1.html>

* <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers3.html>

* <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers4.html>

* <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers5.html>

* <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers6.html>

* <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers7.html>

L'utilisation ou la citation d'éléments extraits de ce document fera état des références suivantes :
Office National des Forêts, 2013 et PNR des Monts d'Ardèche 2016 : DOCUGE valant
DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du site
ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021; réalisé par Marais F. (pilotage, rédaction) et
Cocatre.D (rédaction) – Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement
Durable.

DOCUGE valant DOCUMENT d'OBJECTIFS du site FR 820 1664 (B18) « secteur des Sucs » et DOCPROG du
site ENS Gerbier-Mézenc – Tome I - Période 2017-2021
Réalisation: ONF – PNR des Monts d'Ardèche